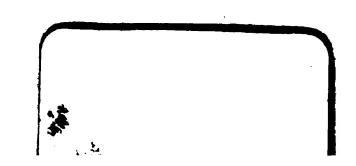

HARVARD
UNIVERSITY
ARNOLD
ARBORETUM
PRESENTED BY
CHARLES SPRAGUE SARGENT
1892



BULLETIN

DE LA

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE.

ROYAUME DE BELGIQUE. — MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

BULLETIN

DE LA

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE

DE BELGIQUE.



GAND,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE C. ANNOOT-BRAECKMAN.

1862.

PREMIÈRE PARTIE.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET OFFICIELS.

STATUTS

DE LA

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HORTICULTURE.

Art. 1er. Une Fédération est établie, sous les auspices du gouvernement, entre toutes les Sociétés horticoles de Belgique qui adhèrent aux présents statuts.

Cette Fédération ne peut porter aucune atteinte à l'autonomie et à l'indépendance individuelle des Sociétés adhérentes.

Art. 2. La Fédération a pour but de favoriser les progrès des diverses branches de l'horticulture, par des mesures dont l'exécution intéresse toutes les Sociétés horticoles du pays, et parmi lesquelles doivent être comprises en première ligne : les réunions périodiques et régulières des délégués de ces associations, — un recueil, centre commun des travaux de toutes les Sociétés, — l'organisation de congrès horticoles et de concours sur des questions d'horticulture.

Art. 3. Les Sociétés fédérées ont, chaque année, deux assemblées générales composées de deux délégués par chacune de ces Sociétés.

Le jour et le lieu en sont fixés par le comité-directeur.

L'époque de ces assemblées générales coïncidera, autant que possible, avec celle des principales expositions des produits de l'horticulture.

Art. 4. Le président du comité-directeur ou, à son défaut, le plus âgé des vice-présidents, préside les assemblées générales.

Art. 5. L'assemblée des délégués discute et arrête les mesures d'intérêt général et en confie l'exécution au comité-directeur.

Art. 6. Un comité-directeur, composé de quinze membres élus par l'assemblée générale et choisis dans son sein, ainsi que d'un délégué du gouvernement, est chargé de gérer les intérêts de la Fédération.

Nulle Société ne pourra y être représentée par plus d'un de ses membres résidants.

Ce comité se choisit annuellement un président, deux vice-présidents et un trésorier, et nomme également un secrétaire qui peut être choisi en dehors du comité.

Les fonctions de membre du comité sont gratuites.

Art. 7. Le comité-directeur se renouvelle tous les ans par tiers, en conformité d'un tirage au sort qui déterminera la première série des membres sortants.

Les membres sortants, qui peuvent être réélus, conservent leurs fonctions jusqu'à ce qu'il soit pourvu à leur remplacement.

Art. 8. Le secrétaire tient les écritures des assemblées générales et du comité-directeur, il a la garde des archives et surveille, sous la direction d'un comité de rédaction délégué par le comité-directeur, la publication mentionnée à l'art. 2.

Art. 9. Les ressources de la Fédération consistent dans les subsides qui seront alloués par les associations affiliées, par l'État et les provinces.

L'assemblée générale fixe, s'il y a lieu, la part contributive annuelle à payer par chaque Société affiliée, laquelle ne peut excéder la somme de 50 francs pour les Sociétés du premier ordre, et de 30 francs pour celles de second ordre.

Les dépenses comprennent les frais de secrétariat, de réunion des assemblées générales et du comité-directeur, des concours et de la publication.

Art. 10. Toute proposition de modifier les présents statuts devra être adressée au comité-directeur qui, s'il y a lieu, la soumettra à une assemblée générale convoquée *ad hoc*, et après approbation, elle devra recevoir la ratification de M. le Ministre de l'intérieur. La majorité des deux tiers des membres présents à l'assemblée générale est nécessaire pour l'adoption d'une modification aux statuts.

Art. 11. Les présents statuts seront soumis à l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur.

Fait et adopté par l'assemblée générale, à Bruxelles, le 24 septembre 1859.

Le Président,
A. ROYER.

Le Secrétaire,
EDOUARD MORREN.

RÈGLEMENT

DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTES D'HORTICULTURE.

Assemblées générales.

Art. I. L'adhésion des Sociétés à la Fédération est constatée par la signature de leur président et de leur secrétaire sur un exemplaire des statuts et du règlement.

II. Toute Société dont le conseil d'administration cesse d'être constitué régulièrement sera supposée dissoute et ne fait plus partie de la Fédération.

III. MM. les délégués justifieront de leurs pouvoirs en produisant une déclaration du bureau de la Société qu'ils représentent, ou un extrait du procès-verbal de la séance dans laquelle ils ont été nommés.

IV. En cas d'empêchement légitime de l'un des deux délégués d'une Société, son collègue le représente dans le vote au sein de l'assemblée générale.

V. Le lieu ordinaire des assemblées générales est à Bruxelles, mais le comité-directeur peut, lorsqu'il le jugera opportun, en désigner un autre.

VI. L'assemblée générale reçoit toutes les communications qui concernent l'horticulture et qui lui sont faites soit par une Société fédérée, soit par les délégués qui la composent; elle nomme le comité-directeur; discute et arrête le budget; détermine le programme des concours, fixe les prix affectés à ces concours, et statue sur le rapport des commissaires.

VII. La première assemblée générale annuelle est consacrée à la vérification des pouvoirs, à la discussion du budget, aux diverses nominations, à la détermination du programme des questions qui seront mises au concours, à certaines mesures d'ensemble concernant l'horticulture nationale, à la fixation de la date et de l'ordre du jour de la séance publique, etc.

Elle a lieu, en général, à l'époque des premières expositions du printemps.

VIII. La seconde assemblée générale annuelle est publique pour tous les membres faisant partie de l'une des Sociétés fédérées. MM. les délégués sont invités à présenter dans cette séance un rapport sur les travaux de leur Société, leurs progrès, innovations, découvertes, et à déposer trois exemplaires de tous les documents émanés de leur Société pendant l'année; on proclame le résultat des concours et l'on y fait des communications sur des sujets concernant l'horticulture.

IX. Pour ce qui concerne l'examen des affaires qui lui sont soumises, l'assemblée se divise en trois sections, présidées par les Président et Vice-présidents de la Fédération. — A la première section sont renvoyées les questions relatives aux plantes et arbustes d'ornement; à la deuxième section, la pomologie et l'arboriculture fruitière, et à la troisième la culture maraîchère.

X. L'assemblée générale examine lorsque le gouvernement juge opportun de la consulter, les projets et les questions qui peuvent présenter un intérêt général pour l'horticulture. — Elle émet également son avis sur les questions qui lui sont soumises par une Société fédérée.

XI. La Fédération ne fait pas de rapport sur des ouvrages déjà livrés à la publicité : sont exceptés les ouvrages sur lesquels le gouvernement demande l'avis de la Fédération.

XII. L'assemblée générale se réunit sur la convocation du bureau, après décision du comité-directeur et communication de l'ordre du jour.

XIII. L'assemblée générale est constituée, quand le tiers de ses membres sont présents.

XIV. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation. — L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si après deux tours de scrutin aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage. — Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

XV. Toute proposition, pour être discutée, doit être appuyée par cinq membres. Toute proposition que l'assemblée n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion, ne peut être représentée dans le délai de deux ans.

XVI. La délibération sur une proposition réglementaire ou administrative n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

XVII. L'assemblée ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

XVIII. Toute abstention au vote doit être motivée.

XIX. Le président préside toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la Fédération, recueille les opinions des membres et prononce la résolution à la pluralité des voix. Il fait observer tous les articles des statuts et des règlements et tient particulièrement la main à ce que les assemblées se tiennent avec ordre.

XX. La bibliothèque, les archives et les collections de la Fédération sont placées sous la surveillance du comité-directeur et conservées par le secrétaire.

XXI. Toutes les lettres, pièces ou documents sont adressés au président de la Fédération.

Finances.

XXII. Les finances de la Fédération sont surveillées par une commission de comptabilité formée de trois membres élus par le comité-directeur qui vérifie annuellement les comptes et fait un rapport à l'assemblée générale sur la position financière et la gestion du trésorier.

XXIII. Les comptes sont déposés chaque année en assemblée générale.

XXIV. Les ressources se composent :

a) D'un subside annuel alloué par le gouvernement.

b) Des subsides qui seront sollicités près des conseils provinciaux par les soins du comité-directeur.

c) De la cotisation des Sociétés fédérées établie, conformément à l'art. VIII des statuts, sous forme de souscription au recueil fédéral et qui ne pourra être moindre que 50 francs pour les Sociétés de premier ordre et que 30 francs pour les Sociétés de second ordre.

Les Sociétés déterminent elles-mêmes l'ordre dont elles font partie. Les exemplaires du recueil fédéral leur sont livrés au prix coûtant, pour être distribués entre leurs membres par tel mode qu'elles jugent convenable, mais elles s'engagent à ne pas les exposer en vente.

Le refus du payement de la cotisation fédérale entraîne l'exclusion de la Fédération.

d) Du produit de la vente des exemplaires du recueil fédéral.

e) D'un droit d'entrée aux assemblées générales publiques et aux diverses réunions fédérales, lequel pourra être perçu par le comité-directeur, à charge des personnes ne faisant pas partie de l'une des Sociétés fédérées.

XXV. Les dépenses comportent :

1° Les frais de publication du recueil fédéral.

2° Les frais de secrétariat.

3° Les frais de concours.

Concours.

XXVI. La Fédération ouvre annuellement un concours sur des questions relatives à la théorie et à la pratique de l'horticulture.

XXVII. Le programme de ce concours comprend les diverses branches de l'horticulture, telles que la floriculture (serres chaude et froide; pleine terre), la culture maraîchère, la pomologie et l'arboriculture d'ornement. Il est arrêté par l'assemblée générale.

XXVIII. Des prix d'une valeur de 100 à 500 francs, consistant en médailles ou en une somme d'argent, seront affectés à chacune des questions du concours. — Les résultats sont proclamés annuellement en assemblée générale publique.

XXIX. Certains concours peuvent être ouverts pendant deux ou trois ans.

XXX. Les réponses aux questions des concours seront jugées par une commission de trois membres nommés par le comité-directeur et à laquelle celui-ci peut adjoindre des spécialités.

XXXI. Ne sont admis pour les concours que les ouvrages et les planches manuscrits.

XXXII. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leur nom à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont exclus du concours; les réponses doivent être écrites en français ou en flamand; elles deviennent, par le fait de leur envoi, la propriété de la Fédération et restent déposées dans les archives; toutefois les auteurs ont droit gratuitement à cent exemplaires de leur travail, quand l'impression en a été votée par l'assemblée générale.

Publication.

XXXIII. Le recueil fédéral se public annuellement. Il se compose principalement :

1° Des actes émanant de l'assemblée générale.

2° Du bulletin des séances de l'assemblée générale.

3° Des extraits des procès-verbaux des séances du comité-directeur.

4° Des rapports annuels des délégués des Sociétés fédérées.

5° Des diverses pièces ou communications faites à l'assemblée générale ou au comité-directeur, et dont l'impression aura été votée.

6° Des rapports qui pourront être faits sur les expositions des Sociétés fédérées.

7° D'un rapport d'ensemble rédigé par le secrétaire de la Fédération.

8° Des réponses couronnées aux questions mises au concours par l'assemblée générale.

9° Des documents administratifs émanant de chaque Société fédérée et dont l'assemblée générale aura voté l'impression.

XXXIV. Cette publication est la propriété de la Fédération.

Comité-directeur.

XXXV. Le comité-directeur se réunit aussi souvent que les besoins de la Fédération l'exigent.

Il communique avec le gouvernement, avec l'assemblée générale et avec les Sociétés fédérées.

Il prépare les affaires qui seront soumises aux assemblées générales et il prend les mesures nécessaires pour l'exécution de ces décisions.

XXXVI. Le lieu ordinaire des réunions est à Bruxelles, mais le comité pourra se réunir ailleurs quand il le jugera convenable.

XXXVII. La séance s'ouvre à l'heure précise indiquée sur la lettre de convocation.

Le tiers des membres est nécessaire pour délibérer.

XXXVIII. La séance commence par la lecture du procès-verbal et de la correspondance.

Le président donne lecture de l'ordre du jour immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Il ne peut être pris de décision que sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance, sauf le cas où l'urgence serait déclarée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Les membres qui, dans l'intervalle de deux séances, auraient une proposition de quelque importance à soumettre au comité et sur laquelle on pourrait désirer une prompte solution, sont priés de la faire parvenir au président pour la porter à l'ordre du jour.

XXXIX. Les règles énoncées plus haut concernant les élections par l'assemblée générale sont également applicables aux élections par le comité-directeur.

XL. Le comité-directeur peut, sur la demande d'une Société, désigner un ou plusieurs commissaires près d'une exposition ou d'un concours.

Congrès.

XLI. Les dispositions réglementaires relatives aux congrès horticoles seront réservées et seront discutées ultérieurement par l'assemblée générale.

XLII. Le présent règlement sera soumis à l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur.

Fait et adopté en assemblée générale à Bruxelles, le 24 septembre 1859.

Le Secrétaire,	*Le Président,*
E. Morren.	A. Royer.

APPROBATION DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Vu les statuts ainsi que le règlement, approuvés par l'assemblée générale des Sociétés horticoles fédérées, le 24 septembre dernier ;

ARRÊTE :

Les statuts et le règlement, adoptés par l'assemblée générale des Sociétés horticoles fédérées sont approuvés, tels qu'ils se trouvent ci-annexés.

Bruxelles, le 31 octobre 1859.

CH. ROGIER.

LISTE DES SOCIÉTÉS FÉDÉRÉES.

Société royale d'agriculture et de botanique de Gand.
Société provinciale d'horticulture et de botanique de Bruges.
Société royale d'agriculture et d'horticulture de Louvain.
Société royale de Flore à Bruxelles.
Société royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers.
Société royale d'horticulture de Mons.
Société royale Linnéenne à Bruxelles.
Société royale d'horticulture de Malines.
Société royale d'horticulture et d'agriculture de Verviers.
Société agricole et horticole de Nivelles.
Société royale des conférences horticoles de Liége.
Société horticole et agricole de Huy.
Commission royale de Pomologie.
Société Van Mons.
Société royale d'horticulture de la province de Namur.
Société d'horticulture et de floriculture d'Audenarde.
Société d'agriculture et d'horticulture de Laeken.
Société d'agriculture et d'horticulture de Tirlemont.
Société royale d'horticulture de Liége.
Société horticole de Hasselt.

N. B. Se sont fait inscrire dans le premier ordre les Sociétés de Gand, de Flore à Bruxelles, Linnéenne à Bruxelles, d'Anvers, de Namur, d'horticulture à Liége, des Conférences horticoles à Liége, de Malines, de Tirlemont, de Hasselt et Van Mons.

Dans le second ordre les Sociétés de Bruges, de Mons, de Verviers, de Lonvain, de Huy, de Nivelles, d'Audenarde, de Laeken, et de Pomologie.

Délégués près des Assemblées Générales.

MM. Ronnberg, chef de division à la direction générale de l'agriculture et du commerce, au Ministère de l'Intérieur, à Bruxelles (*délégué du Gouvernement*).

Rigouts-Verbert, secrétaire de la Société d'hort. d'Anvers, rue Oudaen, 2, à Anvers (*Société d'Anvers*).

Ch. Van Geert, fils, horticulteur à Anvers (*id.*).

Is. Liefmans-Delagache, juge au tribunal de première instance, à Audenaerde (*Société d'Audenaerde*).

Bn Ed. de Croeser de Berges, au château de Mooreghem, près d'Audenaerde (*id.*).

Ad. Goupy de Beauvolers, vice-président de la Société provinciale d'horticulture, à Bruges (*Société de Bruges*).

Thooris, avocat, membre du conseil d'administration de la Société provinciale d'horticulture de Bruges (*id.*).

J. Linden, horticulteur-administrateur de la Société royale de Flore, au Jardin de Zoologie, à Bruxelles (*Société de Flore*).

Ed. Mottin, avocat, secrétaire de la Société royale de Flore, 60, place de la Chapelle, à Bruxelles (*id.*).

Fel. Muller, président de la Société royale Linnéenne, 86, rue des Tanneurs, à Bruxelles (*Société royale Linnéenne*).

Van Riet, horticulteur à Bruxelles (*id.*).

A. Royer, conseiller provincial, président de la Commission royale de Pomologie, 1080, rue du Lombard, à Namur (*Commission royale de Pomologie*).

Grégoire-Nelis, membre de la Commission royale de Pomologie, à Jodoigne (Brabant) (*id.*).

Al. Bivort, directeur de la Société Van Mons, à Fleurus (Brabant) (*Société Van Mons*).

Gailly, directeur des jardins royaux, à Laeken (*id.*).

V. van den Hecke de Lembeke, président de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand, place d'Armes, à Gand (*Société de Gand*).

Ch. Leirens, avocat, secrétaire de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand, 22, Digue de Brabant, à Gand (*id.*).

J. Barthels, président de la Société horticole de Hasselt, conseiller provincial, à Hasselt (*Société de Hasselt*).

Dressens, à Hasselt (*id.*).

MM. MACORPS, médecin-vétérinaire, président de la Société horticole et agricole de Huy, à Statte-lez-Huy (*Société de Huy*).

D. LOUMAYE, horticulteur, à Envoz-lez-Huy (*id.*).

VAN DEN OUWELAND, propriétaire, président de la Société d'horticulture et d'agriculture de Laeken, à Laeken (*Société de Laeken*).

KOENEN, horticulteur à Laeken (*id.*).

GUILLAUME, président honoraire de la Société royale des conférences horticoles, Boulevard d'Avroy, à Liége (*Société des conférences horticoles de Liége*).

MASSART, membre de la députation permanente, président de la Soc. royale des conf. hort., faubourg St. Laurent, à Liége (*id.*).

ED. MORREN, professeur à l'Université, secrétaire de la Soc. royale d'horticulture de Liége, rue Trokay, 24, à Liége (*Soc. royale d'horticulture de Liége*).

G. LAMBINON, président de la Société royale d'horticulture, propriétaire, rue Ste. Marie, à Liége (*id.*).

VANTILT, président de la Société d'horticulture de Louvain, à Louvain (*Société de Louvain*).

C. ROSSEELS, aîné, horticulteur, archit. de jardins, à Louvain (*id.*).

F. DE CANNART D'HAMALE, sénateur, président de la Société royale d'horticulture, à Malines (*Société de Malines*).

CONSTANT DE BRAUWER, secrétaire de la Soc. royale d'horticulture, rue des Béguines, à Malines (*id.*).

P. E. DE PUYDT, secrétaire de la Société royale d'horticulture, à Mons (*Soc. de Mons*).

DEMOULIN, conseiller communal, à Mons (*id.*).

F. KEGELJAN, secrétaire de la Société royale d'horticulture, à Namur (*Soc. de Namur*).

EM. DELMARMOL, propriétaire, au château de Mont-Aigle (Namur) (*id.*).

ANT. BOUQUÉAU, amateur d'horticulture, à Nivelles (*Soc. de Nivelles*).

CHARLES DEPT, notaire à Waterloo (*id*).

MILLET, horticulteur et pépiniériste, à Tirlemont, (*Soc. de Tirlemont*).

MAURICE THIELENS-JANSSEN, à Tirlemont (*id.*).

D. COUMONT, président de la Société royale d'agriculture et d'horticulture de Verviers, à Hodimont-lez-Verviers (*Soc. de Verviers*).

H. OLIVIER, secrétaire de la Soc. royale d'agric. et d'hort., 25, rue Spintay, à Verviers (*id.*).

Comité-Directeur et Bureau de la Fédération.

Président. M. Royer, président de la Commission royale de Pomologie, conseiller provincial, etc., à Namur.

Vice-Présidents. M. de Cannart d'Hamale, sénateur, président de la Société royale d'horticulture de Malines, à Malines.

M. V. van den Hecke de Lembeke, président de la Société royale d'agriculture et de botanique, Place d'Armes à Gand.

Délégué du gouvernement. M. Ronnberg, chef de division à la direction générale de l'agriculture et du commerce au Ministère de l'Intérieur à Bruxelles.

Trésorier. M. Ferd. Kegeljan, secrétaire de la Société royale d'horticulture à Namur.

Secrétaire. M. Ed. Morren, professeur de botanique à l'Université de Liége.

Membres. MM. Barthels, conseiller provincial, président de la Société d'horticulture à Hasselt.

Al. Bivort, directeur-gérant de la Société Van Mons à Fleurus.

Bouquéau, propriétaire à Nivelles.

P. E. de Puydt, vice-président de la Société des sciences du Hainaut, secrétaire de la Société royale d'horticulture de Mons.

Linden, horticulteur, directeur au Jardin d'acclimatation de Paris, au Jardin royal de zoologie à Bruxelles.

Loumaye, horticulteur à Envoz-lez-Huy.

F. Muller, président de la Société royale Linnéenne, rue des Tanneurs à Bruxelles.

Rigouts-Verbert, secrétaire de la Société royale d'horticulture à Anvers.

Rosseels aîné, horticulteur-architecte de jardins à Louvain.

Van den Ouweland, président de la Société d'horticulture de Laeken.

Comité de Rédaction.

MM. Royer, de Cannart, de Puydt, Linden et van den Hecke.

Commission de Comptabilité.

MM. Royer, de Cannart et Bouquéau.

Extraits *du procès-verbal de la séance du comité-directeur qui a eu lieu à Bruxelles à l'Hôtel de la place des Barricades, le 24 mars 1861.*

La séance est ouverte à 1 heure, sous la présidence de M. Royer, et en présence de MM. Ronnberg, De Cannart, van den Hecke, Kegeljan, Bouquéau, Linden, Bivort, et Morren, secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui avait eu lieu le 24 septembre 1860 et dont la rédaction est adoptée.

M. Ferd. Kegeljan rappelle à ses collègues la perte que le comité a faite depuis la dernière séance par la mort de l'un de ses vice-présidents, M. le chev. John de Knyff de Waelhem et il exprime les vifs sentiments de regrets que ce malheur a provoqués.

Le comité s'associe unanimement aux paroles de M. Kegeljan et il décide que l'expression de ses sentiments sera consignée au procès-verbal de la séance.

Le Secrétaire communique la correspondance qui consiste en :

1° Une lettre de la Société horticole de la ville de Hasselt, demandant au bureau un certificat constatant l'affiliation de cette Société à la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique.

2° Une lettre de M. D. Buisseret, professeur à l'école normale de Thuin et auteur du mémoire sur la question de pomologie, qui a reçu une mention honorable à la suite du dernier concours.

3° Une lettre de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand, accompagnant le dépôt d'une médaille de la Société.

L'ordre du jour appelait la nomination d'un vice-président en remplacement de M. J. de Knyff, décédé, et de deux membres de la commission de comptabilité en remplacement de MM. de Knyff et De Cock.

Le comité décide qu'il sera procédé à ces diverses nominations pendant la séance qui aura lieu à la suite de l'assemblée générale et en même temps qu'au renouvellement du bureau.

M. le Président rappelle qu'aux termes de l'art. VII des Statuts le comité-directeur se renouvelle tous les ans par tiers en conformité d'un tirage au sort qui déterminera la première série des membres sortants, et il invite ses collègues à bien vouloir procéder à cette opération. Celle-ci donne les résultats suivants :

Première série. MM. Linden, van den Hecke, Bouquéau, Kegeljan et de Knyff.

Deuxième série. MM. De Cock, Loumaye, Rosseels, Bivort et Morren.

Troisième série. MM. De Puydt, Bartels, de Cannart, Royer et Baumann.

L'assemblée générale aura en conséquence à pourvoir à la nomination de 7 membres du comité-directeur.

M. Morren rappelle que d'après ses statuts et son règlement la Fédération doit être en possession d'une médaille à décerner aux lauréats des concours. Il n'y a pas eu lieu d'en décerner encore à la suite de l'assemblée générale du 24 septembre 1860, mais il espère que le concours de 1861 aura de meilleurs résultats et que la Fédération se trouvera dans le cas de couronner quelques mémoires. Il s'est en conséquence préoccupé de cette question et s'est mis en relation avec plusieurs graveurs, entre autres avec M. Léopold Wiener dont le talent est généralement estimé. M. Morren communique la correspondance qu'il a échangée à ce sujet avec M. Wiener et soumet au comité les projets et dessins qui lui ont été communiqués par cet artiste. Il prie enfin le comité de bien vouloir statuer, mais il lui fait remarquer que les ressources de la Fédération ne sont nullement en rapport avec l'importance des devis de M. Wiener.

Plusieurs membres, tout en exprimant leur admiration pour le projet qui leur est présenté, déclarent que la somme à laquelle son exécution est évaluée, leur paraît trop élevée et d'ailleurs dépasser de beaucoup les ressources de la Fédération.

M. Morren espère que le gouvernement contribuera pour une large part à la dépense de la gravure des coins au moyen d'un subside spécial qui pourrait être réparti sur plusieurs exercices. Le reste de la dépense serait couvert par la Fédération elle-même.

M. Ronnberg conseille de traiter avec le graveur pour payer par annuités et de demander au gouvernement d'élever le subside annuel alloué à la Fédération de 1500 à 2000 francs. On pourrait ainsi porter pendant quelques années, trois ans par exemple, une certaine somme au budget pour la confection de la médaille.

M. F. Kegeljan propose de réduire le module et de simplifier le dessin de la médaille, ce qui donnerait une diminution sur le prix de revient : il pense que l'on pourrait supprimer les médaillons en laissant une couronne de fleurs assez légère avec l'exergue *Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique fondée en* 1859; sur l'autre face la figure de l'horticulture pourrait être réduite. Il propose en outre d'adopter un module qui permette de frapper des médailles d'or d'une valeur de 300 francs.

M. Ronnberg fait remarquer que l'alliage d'or et d'argent, que M. Wiener propose pour frapper les médailles d'une valeur inférieure à 300 francs, est d'un mauvais effet et sujet à prendre des nuances fausses. Il propose de porter au budget une somme de sept cents francs pour le 1r tiers du prix de la médaille.

M. De Cannart pense que l'on pourrait réduire un peu le module proposé et dans ce cas remplacer les portraits des illustrations de l'horticulture belge par leurs noms qui seraient gravés sur une bandelette entourant la couronne de fleurs.

M. Morren pense qu'il conviendrait de communiquer ces diverses observations à l'artiste et de lui demander une réduction sur le prix d'exécution. Une somme de 1500 francs, répartie sur trois exercices, pourrait peut-être couvrir la dépense.

Le comité décide qu'il attendra en effet de nouveaux renseignements.

Le second objet à l'ordre du jour de la séance est relatif à la question des commissariats près des expositions locales.

M. Royer rappelle que les statuts et règlements de la Fédération prévoient la nomination de commissaires ou de délégués près des expositions organisées par les Sociétés et chargés de rendre compte des expositions dans le bulletin. On a plusieurs fois fait ressortir les avantages et l'utilité de cette institution. Mais la question est encore à l'état de principe et aucune mesure n'a été prise pour sa mise en exécution. Il a été saisi de la question par la Société royale de Gand, qui par une lettre en date du 5 février et dont M. Royer donne lecture, demandait l'application de l'article 40 du règlement de la Fédération en vertu duquel « le comité directeur peut, sur la demande d'une Société, désigner un ou plusieurs commissaires près d'une exposition ou d'un concours. » La Société de Gand demandait si cette disposition avait été complétée quant aux frais de déplacement qu'il paraît convenable d'allouer à MM. les délégués. Cette demande de la Société de Gand était relative à l'exposition qu'elle préparait pour le 2 mars.

M. Royer ayant fait connaître à la Société de Gand l'état de la question et ayant fait remarquer la difficulté qu'il y aurait de réunir le comité-directeur, celle-ci lui écrivit, en date du 13 février, « qu'elle ne savait si « elle pouvait insister pour obtenir la nomination d'un délégué près de « l'exposition qu'elle ouvrira le 2 mars prochain, mais que, si pareille « nomination pouvait avoir lieu dans l'état actuel des choses, et si le « bureau jugeait à propos de désigner comme délégué son secrétaire « M. Ed. Morren, elle s'empresserait d'adresser à celui-ci l'invitation « de faire partie du jury et d'assister ainsi en une double qualité à la « dite exposition. »

Cette lettre fut suivie d'une correspondance entre la Société de Gand et M. Morren, à la suite de laquelle celui-ci se rendit à l'exposition, prit part aux opérations du jury et rédigea un rapport qu'il a transmis au bureau de la Société.

En présence de ces faits, M. Royer pense qu'il y a lieu de prendre quelque mesure définitive pour préciser la marche à suivre dans l'application de l'article 40 du règlement.

M. De Cannart d'Hamale déclare que la Société de Malines se trouve

dans le même cas que celle de Gand et aurait intérêt à ce que la question des délégués fut résolue; il a toujours été partisan de la publication de rapports officiels, consciencieux et écrits en dehors des influences locales et qui bien entendus sont préférables aux catalogues arides et incorrects que la plupart des Sociétés publient. Il désire que la Fédération soit en mesure d'appliquer l'article 40 de son règlement.

Après discussion le comité décide :

1° Qu'il sera, dans une prochaine séance, dressé une liste des personnes qui pourront être appelées à représenter la Fédération près des expositions locales pour en faire le sujet d'un rapport. Que le choix de l'une des personnes portées sur cette liste pourrait être laissé soit au Président, soit au bureau, ou bien à la Société requérante elle-même.

2° Que la Société requérante payera à la Fédération une somme de 100 francs pour l'envoi d'un délégué, la rédaction d'un rapport, et la fourniture de 100 exemplaires de ce rapport dont elle pourra recevoir un plus grand nombre d'exemplaires en se conformant au cahier des charges de l'imprimeur de la Fédération.

3° Que le comité allouera des honoraires aux délégués.

La suite de cette discussion et la décision définitive sont remises à une prochaine séance.

Le troisième objet à l'ordre du jour est la proposition d'admettre les Instituts horticoles du Gouvernement à faire partie de la Fédération et à envoyer des délégués aux assemblés générales.

M. Morren dit qu'il croit devoir prendre l'initiative de cette proposition, dont il considère l'adoption comme utile à la Fédération. Elle est justifiée par la réorganisation de l'enseignement horticole de Belgique et par l'importance des instituts de Gendbrugge, de Vilvorde et de Gembloux. Il pense que l'admission de ces instituts pourrait peut-être se faire au même titre que celle de la Commission royale de Pomologie, sans entraîner une modification aux statuts.

M. Royer dit qu'il est partisan de cette proposition, mais il pense que sans entrer dans l'examen de la question de savoir s'il y aurait lieu de modifier les statuts, la première chose à faire serait de pressentir l'opinion des directeurs des Instituts du Gouvernement.

Le comité partage ces vues et décide que l'on suivra la marche tracée par M. Royer.

Le 4e objet à l'ordre du jour est la proposition de M. Morren de solliciter du gouvernement l'institution d'un prix quinquennal pour les sciences horticoles et agricoles.

Le comité remet à une prochaine séance l'examen de cette proposition.

Il s'occupe ensuite des mesures préparatoires à l'assemblée générale qui va s'ouvrir; admet les comptes de 1860 qui lui sont présentés par le trésorier, établit le budget de 1861, et la séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire, Edouard Morren.

Le Président, A. Royer.

Première assemblee générale de 1861.

Procès-verbal de l'assemblée générale qui a eu lieu à Bruxelles, à l'Hôtel de la place des Barricades, le **24** *mars* 1861.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'appel nominal constate la présence de :

MM. Ronnberg, pour le Gouvernement.

Rigouts-Verbert	pour	la Société d'Anvers.			
Van Geert	»	»	»		
Linden	»	»	de Flore à Bruxelles.		
Mottin	»	»	»	»	
Muller	»	»	Linnéenne à Bruxelles.		
Royer	»	la Commission royale de pomologie.			
Grégoire	»	»	»	»	
Gailly	»	la Société Van Mons.			
Bivort	»	»	»		
Van den Hecke	»	»	de Gand.		
Ch. Leirens	»	»	»		
Van den Ouweland	»	»	de Lacken.		
Wiot,	»	»	royale d'horticulture de Liége.		
Morren,	»	»	»	»	»
De Cannart	»	»	»	de Malines.	
Delmarmol	»	»	»	de Namur.	
Kegeljan	»	»	»	»	
Bouquéau	»	»	»	de Nivelles.	
Millet	»	»	»	de Tirlemont.	

M. Ch. Van Geert remet une lettre du conseil d'administration de la Société royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers, en date du 15 mars et qui l'accrédite en qualité de délégué de la Société en remplacement de M. J. de Knyff, décédé.

M. Muller remet une lettre de la Société royale Linnéenne de Bruxelles, en vertu de laquelle M. Van Riet est nommé délégué de cette Société en remplacement de M. de Cock, qui a cessé de faire partie de l'administration.

Conformément au règlement, MM. Muller, Vanden Ouweland, de Cannart, Bouquéau et Millet disposeront respectivement de la voix de leur collègue absent.

Parmi les Sociétés fédérées, celles de Audenaerde, Hasselt, Huy, Conférences de Liége, Louvain, Mons et Verviers, ne sont pas représentées.

Le bureau est occupé par M. A. Royer, président, de Cannart d'Hamale, vice-président, Ronnberg, délégué du gouvernement, Kegeljan, trésorier, et Morren, secrétaire.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, qui a eu lieu le 24 septembre et dont l'adoption est prononcée à l'unanimité.

M. de Cannart d'Hamale demande et obtient la parole. Il retrace en quelques mots la carrière utile et dévouée de M. John de Knyff, vice-président de la Fédération, que l'assemblée a perdu depuis sa dernière réunion. Il rappelle que de Knyff fut l'un des amateurs les plus attachés à l'horticulture, que son exemple, ses préceptes n'ont pas peu contribué à conserver le culte des fleurs en Belgique et à le communiquer à la jeune génération. M. de Cannart propose de consigner au procès-verbal les regrets que la perte de de Knyff a inspirés à ses collègues.

L'assemblée applaudit à cette chaleureuse improvisation de M. de Cannart et décide qu'une notice nécrologique sera insérée dans le bulletin.

M. Rigouts-Verbert remercie M. de Cannart d'Hamale et l'assemblée tout entière de l'hommage qui vient d'être rendu à la mémoire de son collègue. Au nom de la Société d'Anvers il remercie MM. les délégués de cette touchante manifestation.

Le secrétaire communique la correspondance qui consiste dans :

1° Une lettre de l'Académie royale de Belgique pour remercier de l'envoi d'un exemplaire du Bulletin de la Fédération.

2° Une lettre de la Société royale de Gand accompagnant l'envoi d'une médaille de la Société.

3° Des lettres de la Société royale Linnéenne, à Bruxelles, et de la Société de Verviers, concernant le dépôt d'un exemplaire de la médaille de ces Sociétés.

4° De la part du Gouvernement les *Lois, Arrêtés et Règlements* concernant les écoles de Gendbrugge et de Vilvorde.

5° De la part de M. Pynaert un exemplaire de son *Manuel de la culture forcée des arbres fruitiers.*

6° De la part de la Société d'Anvers 2 exemplaires de son bulletin relatif à son exposition d'hiver de 1861.

M. le Secrétaire résume en quelques mots les travaux accomplis depuis la dernière assemblée générale : il a donné tous ses soins à la publication du premier volume du Bulletin, qu'il a ensuite distribué et

mis en vente, conformément aux décisions prises antérieurement : il prie ses collègues de ne pas perdre de vue la rédaction de nouveaux rapports qui devront être présentés à la prochaine assemblée générale et de lui communiquer les mutations et les modifications qui pourraient survenir dans le sein de leurs Sociétés et qu'il a intérêt à connaître pour l'exactitude des tableaux renfermés dans le Bulletin. Il expose ensuite l'état des négociations commencées pour l'exécution de la médaille.

L'assemblée procède aux nominations pour le comité-directeur.

M. LE PRÉSIDENT déclare que le scrutin est ouvert pour le renouvellement du tiers sortant du comité et que le tirage au sort auquel le comité-directeur a procédé a fait sortir de l'urne les noms de MM. Linden, van den Hecke, Bouquéau, Kegeljan et de Knyff.

Le nombre des votants est de 25.

M. van den Hecke	obtient	24	voix.
M. Kegeljan	»	24	»
M. Linden	»	24	»
M. Bouquéau	»	23	»
M. Rigouts	»	17	»
M. Muller	»	7	»
M. Wyot	»	2	»
etc.			

En conséquence MM. van den Hecke, Linden, Kegeljan, Bouquéau et Rigouts sont proclamés membres du comité-directeur pour la période triennale de 1861-1864.

M. LE PRÉSIDENT ouvre le scrutin pour la nomination d'un membre du comité-directeur en remplacement de M. De Cock.

Nombre des votants : 25.

M. Muller obtient 24 voix.

Un bulletin blanc.

En conséquence M. Muller est proclamé membre du comité-directeur en remplacement de M. De Cock, dont le mandat expirait en 1862.

M. LE PRÉSIDENT ouvre un troisième scrutin pour pourvoir au remplacement de M. Baumann, démissionnaire.

Nombre des votants : 25.

M. Vanden Ouweland	réunit	15	voix.
M. Olivier	»	6	»
M. De Croeser	»	4	»

En conséquence M. Vanden Ouweland est proclamé membre du comité-directeur en remplacement de M. Baumann, dont le mandat expirait en 1863.

M. Kegeljan, trésorier, communique le relevé des comptes de 1860 et fait connaître la situation financière de la Fédération, qui a été examinée et approuvée par le comité-directeur. L'assemblée approuve ces comptes à l'unanimité.

Dépenses.	Fr. C.	Recettes.	Fr. C.
Frais d'impression du Bulletin .	800 00	Encaisse	121 55
Frais de bureau, d'impressions diverses, de ports, de correspondance, etc.	700 00	Subside du gouvernement . .	1,500 00
		Vente du Bulletin (3 ex.) . .	12 00
	1,500 00		1,633 55
Encaisse	133 55	**1861.**	
	1,633 55	Cotisation des Sociétés, à fr. 50.	550 00
		— — 30.	240 00
		Subs. des conseils provinciaux.	650 00
			3,473 55

Le Secrétaire fait connaître le budget pour 1861, tel qu'il a été admis par le comité-directeur et proposé par celui-ci à la sanction de l'assemblée générale.

Budget pour 1861.

Dépenses.	Fr. C.	Recettes.	Fr. C.
Publication fédérale, 1860 . .	450 00	Encaisse	133 55
— — 1861 . .	1,500 00	Cotisation de 1860	790 00
Concours	600 00	Subsides provinciaux, 1860. .	650 00
Médaille	700 00	Subside du gouvernement . .	1,500 00
Frais de bureau, de secrétariat.	1,500 00	Vente de la publication . . .	286 45
		Cotisation de 1861	790 00
		Souscription du gouvernement.	100 00
		Majoration du subside du gouvernement	500 00
	4,750 00		4,750 00

La plupart des membres demandent que l'on insiste près du gouvernement pour obtenir une majoration du subside de 1500 francs alloué l'année dernière. On leur fait remarquer qu'une somme de 500 francs a été en effet portée aux recettes de 1861 à la suite des déclarations de de M. Ronnberg au comité-directeur.

On charge également le bureau de solliciter auprès des conseils provinciaux qui n'ont pas voté de subside pendant la session précédente, l'octroi d'une certaine somme.

Le budget est ensuite voté à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la formation du concours pour 1861-1862. Aucun membre ne demandant la parole, M. Morren propose de diviser quelques-unes des questions actuelles en plusieurs questions moins étendues.

L'assemblée décide que les questions auxquelles il ne sera pas satisfait cette année seront toutes maintenues au concours pour 1862.

Elle décide que la prochaine assemblée générale et publique aura lieu à Bruxelles pendant les fêtes de septembre et charge le bureau de prendre les autres mesures nécessaires.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
ÉDOUARD MORREN.

Le Président,
A. ROYER.

Extraits *du procès-verbal de la séance du comité-directeur qui a eu lieu à Bruxelles le 24 mars 1861, à 4 heures de relevée.*

Le comité se réunit immédiatement après la clôture de l'assemblée générale pour se constituer, renouveler le bureau et pourvoir aux diverses nominations nécessaires.

Sont présents MM. Ronnberg, Royer, de Cannart, van den Hecke, Bouquéau, Muller, Bivort, Rigouts, Vanden Ouweland, Kegeljan et Morren.

Les divers scrutins auxquels il est procédé, conformément aux prescriptions du règlement, donnent les résultats suivants :

MM. A. Royer, président.
De Cannart d'Hamale, vice-président.
van den Hecke, »
F. Kegeljan, trésorier.

Commission de comptabilité : MM. Royer, de Cannart et Bouquéau.

Sur la proposition de M. Kegeljan, le comité décide que les conditions réglementaires du concours seront interprétées en ce sens que les auteurs conservent le droit de publier une édition particulière de leur mémoire.

Le Secrétaire,
EDOUARD MORREN.

Le Président,
A. ROYER.

Extraits *du procès-verbal de la séance du comité-directeur qui a eu lieu à Namur, le 1r juillet 1861.*

Le comité se réunit à midi chez M. A. Royer, président.

Sont présents MM. Muller, Bouquéau, Vanden Ouweland, Kegeljan, Royer, van den Hecke et Morren.

M. MORREN donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 mars, qui est adopté sans modification.

MM. Bivort, Rigouts-Verbert, de Cannart et de Puydt ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la réunion.

M. le Secrétaire donne lecture : 1° d'une lettre, en date du 27 mai, adressée par la *Société provinciale d'horticulture et de botanique à Bruges* au comité-directeur et par laquelle cette Société déclare vouloir entrer dans la Fédération et s'inscrire dans la seconde catégorie.

2° D'une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 13 mai et dans laquelle ce haut fonctionnaire félicite la Fédération de la voie dans laquelle elle est entrée et exprime ses sentiments de satisfaction pour les travaux accomplis.

3° Une lettre de M. Victor Varangot, horticulteur à Melun (Seine et Marne) par laquelle il annonce le découverte d'un moyen infaillible, suivant l'auteur, de détruire le ver blanc (larve du Hanneton) et demande si la Fédération accueillerait la communication qu'il pourrait faire à cet égard.

A ce propos, tous les membres du comité reconnaissent que la Fédération recevra, même en dehors des questions mises au concours, tous les mémoires et toutes les notices qui pourraient lui être adressés par un membre d'une Société fédérée: ces communications seraient examinées par un commissaire qui présenterait son rapport au comité, qui, le comité de rédaction entendu, statuerait sur la récompense honorifique à accorder et sur l'impression du mémoire au Bulletin.

M. Vanden Ouweland dépose un exemplaire en bronze de la médaille de la Société de Laeken.

M. le Secrétaire rappelle que le bureau a été chargé de poursuivre auprès des Sociétés concessionnaires de chemins de fer en Belgique l'octroi d'une mesure analogue à celle que la Fédération a obtenue du gouvernement en faveur du transport des plantes destinées aux expositions. Il fait connaître le projet de lettre qu'il propose d'écrire aux directions de ces Sociétés.

Le comité aborde ensuite la question de la médaille de la Fédération.

M. le Secrétaire après avoir rappelé l'état de la question et la correspondance qui a eu lieu avec M. Wiener, communique une lettre et un nouveau projet de cet artiste en date du 18 avril 1861.

Le comité prend la décision suivante : il désire que la médaille porte 1° la Flore belge, 2° les armes du pays avec l'exergue l'*Union fait la force*, 3° les armes des 9 provinces, 4° une guirlande de chêne avec les noms d'horticulteurs belges célèbres dans l'histoire, 5° l'inscription : Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique, fondée en 1859.

Avant de se séparer le comité s'entretient des mesures préparatoires à la prochaine assemblée générale : il décide qu'une réunion aura lieu à Anvers, à l'occasion de l'exposition du 15 août.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire, Edouard Morren. — *Le Président,* A. Royer.

Extraits *du procès-verbal de la séance du comité-directeur qui a eu lieu à Anvers, le 17 août 1861.*

La séance est ouverte à deux heures dans une des salles de la Cité.

Présidence de M. Royer. Sont présents MM. Bouquéau, Rosseels, Van den Ouweland, Muller, De Puydt, Kegeljan et Morren, secrétaire.

MM. van den Hecke et Bivort ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir répondre à la convocation.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui avait eu lieu à Namur le 1r juillet, lequel est adopté sans observation.

Le comité ratifie la correspondance qui a été échangée entre le secrétaire et M. Léopold Wiener pour la gravure du coin de la médaille de la Fédération et s'en rapporte notamment aux lettres de M. Wiener en date des 13 et 14 août. — Il ne reste plus qu'à déterminer la liste des noms qui seront inscrits sur la médaille.

Le comité décide que la prochaine assemblée générale aura lieu à Bruxelles le mardi 24 septembre à 1 heure;

Que cette assemblée sera précédée d'une réunion du comité-directeur fixée à 11 heures ;

Que des démarches seront faites pour que la salle des académies soit mise à la disposition de la Fédération.

Enfin que l'ordre du jour de la séance sera le même que celui de l'année dernière.

Le comité a reçu pour le concours les mémoires suivants :

1° Un mémoire en réponse à la Ve question du premier programme (Jardin fruitier), portant pour épigraphe :

La diversité plaira toujours.

Sont nommés commissaires : MM. De Puydt, Royer, Kegeljan et Morren.

2° Un mémoire en réponse à la Ire question du second programme (Monographie) avec la devise :

Le Peuplier est l'emblême du peuple, de la démocratie.

Commissaires : MM. Kickx, Muller et Morren.

3° Un mémoire en réponse à la IIe question du second programme (Influence de la greffe), avec l'épigraphe :

Aide-toi le ciel t'aidera.

Commissaires MM. Bouquéau, Rosseels, Royer, Morren.

4° Un mémoire en réponse à la V° question du second programme (azote) avec le devise :

Qui fait bien trouvera bien :

Commissaires : MM. Franqui et Morren.

Le comité a en outre reçu une notice sur le *Hanneton et sa larve.* Elle sera examinée par MM. Bourdon, Kegeljan et Morren.

Le comité décide que son secrétaire fera de droit partie de toutes les commissions qu'il pourrait y avoir lieu de nommer.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire, EDOUARD MORREN.

Le Président, A. ROYER.

Extraits *du procès-verbal de la séance du comité-directeur qui a eu lieu à Bruxelles, le 24 septembre 1861, dans un des salons du Musée.*

La séance est ouverte à 10 1/2 heures, sous la présidence de M. Royer. Sont présents : MM. de Cannart d'Hamale, van den Hecke de Lembeke, Kegeljan, De Puydt et Bouquéau.

Le procès-verbal de la séance précédente, qui a eu lieu à Anvers le 17 août, est lu et adopté.

M. Rigouts-Verbert écrit pour s'excuser de ne pas assister à la séance par suite d'un accident grave arrivé à sa famille.

M. LE PRÉSIDENT rend compte des démarches qui ont été faites pour obtenir des Sociétés concessionnaires de chemins de fer l'adoption de la mesure prise par le gouvernement en faveur du transport des plantes destinées aux expositions. La demande de la Fédération a été transmise par le gouvernement aux conseils d'administration des Sociétés concessionnaires. M. le Ministre des travaux publics a déjà reçu un grand nombre de réponses favorables qu'il a transmises au comité. M. le Président ajoute qu'il annoncera ces heureuses nouvelles à l'assemblée générale.

M. ROYER fait part du projet, formé par MM. Bivort, Kegeljan et lui, de réunir à Namur un congrès international de Pomologie et il donne communication de la correspondance qui a été échangée à ce sujet entre M. le Ministre et lui.

Le comité adhère à ce projet, lequel sera présenté et développé devant l'assemblée générale.

L'ordre du jour appelle la décision à prendre relativement aux noms à inscrire sur la médaille de la Fédération. Parmi les différents noms qui lui sont présentés le comité choisit ceux qui suivent :

Coudenberg, De Lescluse, de Lobel, Dodoens, Hardenpont, Ch. Morren, Van Hulthem, Van Mons.

L'ordre du jour appelle la présentation des rapports et la discussion des conclusions sur les mémoires envoyés au concours.

1° Sur *la plantation d'un jardin fruitier*. M. De Puydt lit son rapport auquel adhèrent les autres commissaires et dont les conclusions sont adoptées.

2° Sur la *Monographie des Peupliers*. M. Morren fait connaître qu'il n'a pu faire un rapport écrit par suite de l'ignorance dans laquelle il est resté de l'avis de M. Muller.

M. Morren dit ensuite quel est son avis sur la valeur du mémoire et dépose des conclusions en sa faveur.

Le comité ratifie ces conclusions et invite le rapporteur à renouveler en assemblée générale les déclarations qu'il vient de faire.

3° Sur *l'influence de la greffe*. Rapporteur M. Royer. Les conclusions de la commission, favorables au mémoire, sont ratifiées par le comité.

4° Sur *la question de l'Azote*. En l'absence de M. Franqui, rapporteur, M. Morren fait connaître son avis sur ce mémoire : il ne pense pas qu'il y ait lieu de lui décerner de récompense.

5° Sur *le Hanneton et les insectes nuisibles*. Le rapport de M. Bourdon est lu et approuvé.

Le comité s'ajourne à l'ouverture de l'assemblée générale qui aura lieu à 1 heure et la séance est levée à midi.

Le Secrétaire,
EDOUARD MORREN.

Le Président,
A. ROYER.

Seconde assemblée générale de 1861.

Procès-verbal de l'assemblée générale qui a eu lieu à Bruxelles, dans l'un des salons du palais du Musée, le mardi 24 *septembre* 1861.

La séance est ouverte à 1 heure.

Le bureau est composé de MM. Royer, président; de Cannart d'Hamale et V. van den Hecke de Lembeke, vice-présidents, Ferd. Kegeljan, trésorier, et Morren, secrétaire.

L'appel nominal constate la présence de :

MM. Van Geert pour la Société d'Anvers.
Ed. de Croeser de Berges pour la Société d'Audenarde.
Thooris pour la Société de Bruges.
Ed. Mottin » » Flore.
Muller » » Linnéenne.
Royer et Grégoire pour la Commission royale de pomologie.
Gailly » Société Van Mons.
V. van den Hecke, » » de Gand.
Macorps » » de Huy.
Koenen » » de Laeken.
Lambinon et Ed. Morren » » d'horticulture de Liége.
Van Tilt » » de Louvain.
De Cannart d'Hamale » » de Malines.
De Puydt » » de Mons.
Kegeljan et Delmarmol » » de Namur.
Bouquéau » » de Nivelles.
Thielens et Millet » » de Tirlemont.

M. le délégué du gouvernement a écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Les Sociétés des conférences de Liége, de Hasselt et de Verviers ne sont pas représentées. Les délégués de ces deux dernières ont écrit pour s'excuser de ne pas assister à la séance, par suite des expositions que leurs Sociétés donnent le même jour.

M. Thooris dépose l'adhésion de la Société de Bruges, ainsi qu'un extrait du procès-verbal du conseil d'administration qui lui confère la qualité de délégué de la Société près de la Fédération.

M. G. Lambinon justifie également de ses pouvoirs pour représenter la Société royale d'horticulture de Liége.

M. le Président rappelle l'article 18 du règlement en vertu duquel les délégués absents sont représentés dans le vote par leur collègue délégué de la même Société.

M. le Président donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la précédente assemblée générale, qui a eu lieu à Bruxelles le 24 mars 1861. Ce procès-verbal est adopté sans modification et à l'unanimité.

M. le Président ouvre la séance par un discours dans lequel il annonce les mesures favorables prises, à la demande du gouvernement, par les Sociétés concessionnaires de chemin de fer, en faveur du transport des plantes destinées aux expositions, et en outre le projet d'ouvrir à Namur, en 1862, un congrès international de Pomologie (*Applaudissements*).

L'assemblée vote par acclamation, des remercîments à MM. les Ministres de l'Intérieur et des Travaux publics.

M. le Secrétaire donne lecture de son rapport sur la situation de la Fédération (*Applaudissements*).

Il communique ensuite la correspondance, dans laquelle on remarque :

1° Une lettre de la Société royale d'horticulture et d'agriculture de Verviers dans laquelle se trouve le § suivant :

« Je vous prie de proposer à l'assemblée de solliciter du gouvernement
« le droit de contre-seing pour les dépêches adressées par les *Secrétaires*
« des Sociétés aux *Président* et *Secrétaire* de la Fédération. L'autorisation
« de contre-seing de Président à Président est à peu près sans utilité.
« Nous n'avons pas le moindre rapport avec l'honorable Président de la
« Fédération et la poste refuse les lettres adressées au Secrétaire sous
« le contre-seing de notre Président. »

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition de la Société de Verviers et décide qu'une demande en conséquence sera adressée au gouvernement.

2° De la part de M. le Ministre de l'Intérieur, quatre exemplaires du rapport de M. Derote, consul de Belgique, sur les jardins du Chili et du Pérou.

3° De la part de M. Don José Sanudo de la Pelilla, un exemplaire de son ouvrage *La Espana Horticola*, t. I.

4° De la part de M. E. Regel, directeur du Jardin botanique de St.-Pétersbourg, un exemplaire de son ouvrage *Monographia Betulacearum*, etc. Moscou 1861.

L'assemblée décide que des remercîments seront adressés aux auteurs de ces ouvrages.

M. F. Kegeljan présente et développe le projet d'ouvrir à Namur un

congrès international de Pomologie. Ce congrès serait organisé par la Fédération avec le concours du gouvernement et coïnciderait avec la grande exposition de pomologie donnée par la Société provinciale de Namur.

Cette proposition formulée par MM. Royer, Bivort et Kegeljan, est appuyée par plusieurs membres; elle est ensuite votée à l'unanimité. L'assemblée nomme ensuite pour faire partie de la commission organisatrice MM. Royer, Bivort, de Cannart, Kegeljan et Morren.

L'ordre du jour appelle ensuite les communications et la présentation des rapports de MM. les délégués. A l'appel de leur nom les dépôts suivants sont effectués :

1. De la part de M. Ronnberg une expédition des lois et arrêtés pris par le gouvernement en faveur de l'horticulture.
2. Par M. Rigouts-Verbert pour la Société d'Anvers.
3. » Liefmans » » d'Audenarde.
4. » Mottin » » de Flore.
5. » Muller » » Linnéenne.
6. » Royer » la Commission royale de pomologie.
7. » Bivort » la Société Van Mons.
8. » van den Hecke » » de Gand.
9. » Macorps » » de Huy.
10. » Coenen » » de Laeken.
11. » Morren » » d'horticulture de Liége.
12. » Van Tilt » » de Louvain.
13. » de Cannart » » de Malines.
14. » De Puydt » » de Mons.
15. » Kegeljan » » de Namur.
16. » Bouquéau » » de Nivelles.
17. » Milet » » de Tirlemont.
18. » Thooris » » de Bruges.

Des invitations seront adressées aux Sociétés suivantes dont les délégués ne sont pas présents :

19. La Société des Conférences horticoles de Liége.
20. La Société de Hasselt.
21. La Société de Verviers.

Le dépôt de la médaille est en outre effectué par les Sociétés de Liége, de Nivelles, de Malines, de Namur, de Flore à Bruxelles, de Huy et de Louvain.

M. le Secrétaire donne lecture de la revue de l'état et les progrès de l'horticulture belge en 1860-1861 (*Applaudissements*).

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture des rapports sur les mémoires envoyés au concours et la proclamation des résultats des concours.

M. De Puydt donne lecture de son rapport sur le mémoire portant pour épigraphe : *La diversité plaira toujours*. Les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité.

2° M. Morren présente verbalement les réflexions et les observations que lui a suggérées la lecture du mémoire : *Le Peuplier est l'emblème du Peuple*. Ses conclusions sont votées à l'unanimité.

3° M. Royer donne lecture de son rapport sur le mémoire : *Aide-toi le ciel t'aidera*. Ses conclusions sont votées à l'unanimité.

4° M. Ed. Morren fait connaître son opinion et celle de Mr Francqui concernant le mémoire sur la question de l'azote. D'après ces deux commissaires l'auteur du mémoire ne possède pas les connaissances indispensables pour résoudre la question mise au concours; son travail n'est pas susceptible d'une analyse scientifique; il semble avoir été écrit par un praticien assez expert sur l'art d'employer les engrais, mais sans l'instruction scientifique nécessaire pour résoudre l'important problème posé par la Fédération.

L'assemblée partage sa manière de voir et ratifie ses conclusions par son vote unanime.

5° M. Ed. Morren donne lecture, au nom de M. Jules Bourdon, rapporteur de l'opinion de la commission nommée pour examiner la communication qui a été faite à la Fédération concernant la larve du Hanneton et les insectes nuisibles. MM. les commissaires ont bientôt reconnu à la lecture de la notice que l'auteur possède peu de connaissances scientifiques en entomologie; il suffit pour s'en convaincre de lire sa nomenclature des *variétés* du Hanneton. Il semble, par contre, s'être occupé très-spécialement de cet insecte et de sa larve au point de vue pratique et avoir directement observé sa manière de vivre, les dégâts qu'il cause et les moyens de le détruire. L'auteur propose de nouveau une mesure déjà proposée par M. Ch. Morren (1), et qui consiste à ce que l'autorité administrative édicte relativement à l'*Hannetonage* des règlements analogues à ceux qui sont en vigueur pour l'échenillage. Il rappelle ce fait remarquable que les hannetons apparaissent surtout en grande quantité tous les trois ans. On sait que cette périodicité triennale des hannetons correspond avec la durée complète de l'existence de cet insecte qui est également de trois ans.

MM. les commissaires déclarent ensuite que l'auteur s'est mépris sur la nature des communications manuscrites susceptibles d'être soumises au jugement de la Fédération. En effet, ils ne croient pas nécessaire d'attendre l'ouverture du billet cacheté pour déclarer que cette notice émane de M. Victor Varangot, horticulteur à Melun (Seine et Marne). Son travail, exactement le même que celui dont il a envoyé *la copie* à la

---

(1) *Journal d'agriculture pratique*, 1849, p. 356 et 1854, p. 430.

Fédération, a déjà été publié plusieurs fois et cela dès 1854. On le trouve notamment dans le *Bulletin de la Société d'horticulture de la Seine*, année 1854, dans le *Journal d'agriculture pratique du royaume de Belgique*, de Ch. Morren (1854, t. VII, p. 421) et dans l'*Indicateur général de Seine et Marne*, numéros des 28 septembre et 5 octobre 1861 ; l'auteur indique lui-même plusieurs autres recueils où ses études sur le Hanneton se trouvent encore insérées. Il aurait donc pu s'éviter la peine d'en écrire une nouvelle copie pour l'envoyer à la Fédération. Lorsque celle-ci exige que les communications qu'on lui adresse soient *manuscrites*, elle croit superflu d'ajouter que ces manuscrits doivent être inédits.

La commission déclare en conséquence qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à cette communication.

L'assemblée ratifie les conclusions de ce rapport.

En conséquence des votes qui précèdent, M. le Président procède à l'ouverture des billets cachetés qui accompagnent ceux d'entre les mémoires qui ont été couronnés et dont l'impression a été votée. Cette opération fait connaître les noms des lauréats qui suivent :

1° Pour la *Question du jardin fruitier*.

M. Désiré Buisseret, professeur à l'école normale de Thuin.

2° Pour la *Monographie du Peuplier*.

M. Alf. Wesmael, professeur à l'institut de Vilvorde.

3° Pour la *Question de la greffe*.

M. Victor Varangot, à Melun.

En conséquence M. le Président proclame ces Messieurs lauréats du concours de 1860-1861. Il les félicite de l'heureux résultat de leurs travaux et déclare que les récompenses qui viennent de leur être décernées leur seront remises pendant la prochaine assemblée générale qui aura lieu au printemps prochain.

La séance est levée 4 heures.

Le Secrétaire,
ED. MORREN.

Le Président,
A. ROYER.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

Direction générale de l'Agr. et de l'Industr.

N° 3388-48476. A.

Bruxelles, le 13 mai 1861.

Monsieur A. Royer, Président de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai vu par l'examen des procès-verbaux que vous m'avez adressés avec votre lettre du 26 Avril dernier, ainsi que par la lecture du bulletin de la Fédération horticole que votre association répondait complétement aux vues du Gouvernement. Je ne doute pas, Monsieur le président, qu'en persistant dans cette voie, la Fédération ne rende de grands services à une des branches les plus intéressantes de l'industrie nationale. C'est pourquoi je n'hésite pas à vous assurer mon concours pour aider au développement de vos travaux, et j'ai, à cet effet, proposé au Roi d'allouer, cette année, à la Fédération horticole un subside de deux mille francs à prélever sur le budget de mon département.

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

TRANSPORT DES PLANTES DESTINÉES AUX EXPOSITIONS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

—

Direction générale de l'Agr. et de l'Industr.

—

N° 3588-48476. A.

Bruxelles, le 28 juin 1860.

Monsieur A. Royer, Président de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique.

J'ai communiqué à Monsieur le Ministre des Travaux publics les vœux que l'assemblée générale de la Fédération des Sociétés horticoles a émis le 15 avril dernier, relativement au transport sur les chemins de fer de l'État, des plantes destinées aux expositions.

J'ai l'honneur de vous communiquer la réponse que m'a adressée sur cet objet mon Collègue; vous y verrez, Monsieur le Président, qu'il est fait droit, autant que possible, aux réclamations de la Fédération.

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

—

Bruxelles, 16 juin 1860.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Comme suite à votre dépêche du 9 mai, D[on] G[le] de l'Agriculture et de l'Industrie N° 3588/48476 A, j'ai l'honneur de vous informer que les colis-plantes destinés aux expositions publiques seront admis, autant que possible, sur les lignes de l'État, à tous les trains de voyageurs, sauf les express, moyennant paiement des taxes du tarif N° 2.

Les colis d'un grand volume seront transportés au mieux des intérêts de l'expéditeur par les plus prochains trains de marchandises, à moins qu'ils ne soient en destination de la station d'arrivée d'un train de voyageurs.

L'administration du chemin de fer de l'État sera exonérée de toute responsabilité du chef de ces transports.

Toutefois les instructions nécessaires ont été données pour que les colis soient maniés avec le plus grand soin.

Le Ministre des Travaux publics,

JULES VANDERSTICHELEN.

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.
—
Surveillance des Chem. de fer concédés en exploitation.
—
N° 14.

Bruxelles, le 11 septembre 1861.

A Monsieur Royer, Président de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique.

MONSIEUR,

Ensuite de votre lettre datée du 1er Septembre courant, j'ai invité les diverses compagnies concessionnaires de chemins de fer à étendre à leurs lignes respectives le bénéfice du transport aux conditions spéciales admises par le chemin de fer de l'État des colis-plantes destinés aux expositions publiques.

J'ai fait valoir à l'appui de cette demande les raisons que vous présentez dans votre lettre précitée.

Dès que j'aurai reçu les réponses des compagnies, je m'empresserai de vous les communiquer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Ministre des Travaux publics,
Le Secrétaire Général,
EUG. BIDAUT.

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS.
—
Surveillance des Chem. de fer concédés en exploitation.
—
N° 14.

Bruxelles, le 20 septembre 1861.

A Monsieur Royer, Président de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique.

MONSIEUR,

Comme suite à ma dépêche du 11 de ce mois, j'ai l'honneur de vous informer que les compagnies de chemins de fer ci-après désignées m'ont fait savoir qu'elles consentaient à transporter aux conditions de leur tarif de petites marchandises, et par les trains de voyageurs, les colis-plantes destinés aux expositions publiques d'horticulture, savoir :

Nord Belge (Namur à Liége et Charleroi à Erquelines);
Landen à Aix-la-Chapelle;
Hainaut et Flandres ;
Anvers à Gand;
Manage à Wavre ;
Lichtervelde à Furnes;
Pepinster à Spa;
Lierre à Turnhout.

Je m'empresserai, Monsieur, de vous communiquer les décisions des

autres compagnies au sujet de ces transports dès qu'elles me seront parvenues.

Il va de soi que de même qu'à l'État, les transports dont il s'agit se feront sans responsabilité pour les compagnies, qui du reste donneront des instructions pour que les colis soient maniés avec le plus grand soin.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Ministre des Travaux publics,
JULES VANDERSTICHELEN.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.
—
Surveillance des Chem. de fer concédés en exploitation.
—
N° 14.

Bruxelles, le 21 septembre 1861.

A Monsieur Royer, Président de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique.

MONSIEUR,

Comme suite à mes dépêches des 11 et 20 septembre courant, surveillance des chemins de fer concédés en exploitation, N° 14, j'ai l'honneur de vous informer que les compagnies concessionnaires des chemins de fer de la Flandre Occidentale, de Chimay, du Luxembourg, d'Anvers à Rotterdam et du Centre viennent de me faire savoir qu'elles consentent également à transporter aux conditions de leur tarif de petites marchandises, et par trains de voyageurs, les colis-plantes destinés aux expositions publiques d'horticulture.

Ces transports se feront, de même qu'à l'État, sans responsabilité pour les compagnies, qui, du reste, donneront des instructions pour que les colis soient maniés avec le plus grand soin.

Pour le Ministre :
En l'absence du Secrétaire-Général,
Le Directeur-délégué,
J. GRENON.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.
—
Surveillance des Chem. de fer concédés en exploitation.
—
N° 14.

Bruxelles, 1er octobre 1861.

A Monsieur Royer, Président de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique.

MONSIEUR,

Comme suite à mes dépêches des 11, 20 et 21 septembre dernier, j'ai l'honneur de vous informer que les compagnies concessionnaires des chemins de fer de l'Est belge et de l'Entre Sambre et Meuse, m'ont fait savoir qu'elles consentaient également à transporter aux mêmes conditions que le chemin de fer de l'État les colis plantes destinés aux expositions d'horticulture.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Ministre des Travaux publics,
Le Secrétaire Général,
EUG. BIDAUT.

Circulaire pour le transport des plantes.

Bruxelles, le 24 septembre 1861.

MONSIEUR,

Nous avons eu l'honneur de vous informer, par notre circulaire du 21 août 1860 (insérée à la page 74 du Bulletin), de la mesure prise par Monsieur le Ministre des travaux publics en faveur des plantes transportées aux expositions par le chemin de fer de l'État. Ce haut fonctionnaire avait décidé par sa dépêche du 16 juin 1860 : « *que les colise* « *plantes destinés aux expositions publiques seront admis, autant qu-* « *possible, sur les lignes de l'État, à tous les trains des voyageurs,* « *sauf les express, moyennant payement des taxes* N° 2. Les colis d'un « grand volume seront transportés au mieux des intérêts de l'expé- « diteur par les plus prochains trains de marchandises, à moins qu'ils « ne soient en destination de la station d'arrivée d'un train de « voyageurs. L'administration du chemin de fer de l'État sera exonérée « de toute responsabilité du chef de ces transports. Toutefois les instruc- « tions nécessaires ont été données pour que les colis soient maniés « avec le plus grand soin. »

Nous ajoutions dans notre circulaire que la Fédération était en instance près des administrations des chemins de fer concédés pour obtenir d'elles l'adoption de la même mesure. Les démarches nécessaires ont été faites par Monsieur le Ministre des travaux publics : ce haut fonctionnaire a invité les diverses compagnies concessionnaires de chemin de fer à étendre à leurs lignes respectives le bénéfice du transport aux conditions spéciales admises par le chemin de fer de l'État des colis-plantes destinés aux expositions publiques.

Monsieur le Ministre des travaux publics nous a fait l'honneur de nous annoncer, par ses dépêches des 20 et 21 septembre et du 1er octobre 1861, que cette demande a été favorablement accueillie par les compagnies suivantes :

Nord-Belge (Namur-Liége et Charleroi-Erquelines).
Landen à Aix-la-Chapelle.
Hainaut et Flandres.
Anvers à Gand.
Manage à Wavre.
Lichtervelde à Furnes.
Pepinster à Spa.
Lierre à Turnhout.
Flandre Occidentale.
Chimay.
Luxembourg.
Anvers à Rotterdam.
Centre.
Belge.
Entre Sambre et Meuse.

Ces compagnies ont consenti à transporter aux conditions de leur tarif de petites marchandises, et par les trains de voyageurs, les colis-plantes destinés aux expositions publiques d'horticulture.

Nous vous prions, Monsieur, de porter ces faits à la connaissance de tous les membres de votre Société : ceux-ci partageront sans aucun doute les sentiments de reconnaissance de l'assemblée générale de la Fédération qui a accueilli cette communication par un vote unanime de remercîments à MM. les Ministres de l'intérieur et des travaux publics.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée,

Le Secrétaire, EDOUARD MORREN.

Le Président, A. ROYER.

CORRESPONDANCE DE LA FÉDÉRATION ET DES SOCIÉTÉS FÉDÉRÉES.

Franchise de port.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.
—
Direction générale de l'Agr. et de l'indust.
—
N° 5395/5401 / 48715 A.

Bruxelles, le 7 décembre 1859.

Monsieur A. Royer, Président de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique,

J'ai l'honneur de vous adresser deux exemplaires d'un ordre de service de M. le Ministre des Travaux publics, par lequel est réglée la franchise de la correspondance du comité-directeur de la Fédération avec les Sociétés d'horticulture affiliées.

Veuillez, Monsieur le président, donner avis de cette mesure à ces Sociétés et veiller à ce que les conditions imposées par M. le Ministre des Travaux publics soient rigoureusement observées.

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

Administration des Postes. — Ordre spécial.

5e DIRECTION.
—
Franchises et Contre-seings.

Le 2 décembre 1859.

En exécution d'une décision ministérielle, les dispositions ci-après, concernant les franchises et contre-seings, sont provisoirement admises.

En conséquence, les agents de l'administration les transcriront immédiatement aux tableaux annexés au règlement du 30 octobre 1854, R. N° 346, pour être observées.

Le directeur général, Masui.

Numéro d'ordre.	Autorités, fonctionnaires et personnes jouissant de la faculté de contre-signer leur correspondance de service.	Autorités, fonctionnaires et personnes auxquels la correspondance de service des autorités, fonctionnaires et personnes désignés dans la colonne ci-contre, doit être remise en franchise de port.	Forme sous laquelle la correspondance circulant en franchise doit être présentée.	Limites dans lesquelles la correspondance, valablement contre-signée, circule en franchise.	Observations.
		Tableau N° 3. FRANCHISES NOUVELLES.			(1) L. F. au besoin.
3	Président du Comité Directeur de la Fédération des Sociétés d'horticulture.	Gouverneurs.*	S. B. (1)	Royaume	
		Membres du Comité-Directeur et délégués de la Fédération des sociétés d'horticulture (*sans réciprocité*).	Une seule bande.	Royaume	
		Présidents des sociétés d'horticulture affiliées à la Fédération.*	S. B.	Royaume	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.
—
Direction générale de l'Agr. et de l'Indust.
—
N° 3588/48715. A.

Bruxelles, le 29 novembre 1861.

A Monsieur Royer, président de la Fédération des Sociétés horticoles de Belgique.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser 20 exemplaires de l'ordre de service par lequel M. le Ministre des Travaux publics à réglé la franchise de la correspondance du secrétaire du comité-directeur de la Fédération des Sociétés d'horticulture, et des secrétaires des Sociétés affiliées à la Fédération.

Veuillez, Monsieur le Président, donner avis de cette mesure aux intéressés et veiller à ce que les conditi ns imposées par M. le Ministre des Travaux publics soient rigoureusement observées.

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Secrétaire-Général,
Ed. Stevens.

Administration des Postes. — Ordre spécial.

5e DIRECTION.

—

Franchise et Contre-seings.

Le 11 novembre 1861.

En exécution d'une décision ministérielle, les dispositions ci-après, concernant les franchises et contre-seings, sont provisoirement admises.

En conséquence, les agents de l'Administration les transcriront aux tableaux annexés au règlement du 30 octobre 1854, Reg. N° 346, pour être observées.

Pour le Directeur général : *Le Directeur délégué*,

FASSIAUX.

Numéro d'ordre.	AUTORITÉS, FONCTIONNAIRES ET PERSONNES jouissant de la faculté de contre-signer leur correspondance de service.	auxquels la correspondance de service des autorités, fonctionnaires et personnes, désignés dans la colonne ci-contre, doit être remise en franchise.	Forme sous laquelle la correspondance, circulant en franchise, doit être présentée.	Limites dans lesquelles la correspondance, valablement contre-signée, circule en franchise.	OBSERVATIONS
		Tableau N° 8. FRANCHISES NOUVELLES.			
1	Secrétaire du comité directeur de la fédération des sociétés d'horticulture.	Gouverneurs. *	S. B. (1)	Royaume.	(1) L. F. au besoin.
		Membres du comité-directeur et délégués de la Fédération des Sociétés d'horticulture (sans réciprocité) (2).	Une seule bande.	Royaume.	(2) Seulement pour les convocations, bulletins et mémoires.
		Présidents des Sociétés d'horticulture affiliées à la Fédération.*	S. B.	Royaume.	
		Président du comité directeur de la Fédération des Sociétés d'horticulture.	S. B.	Royaume.	Cette franchise de port ne s'étend qu'à la correspondance de service échangée entre le Président et le Secrétaire de la même Société.
		Secrétaires des Sociétés d'horticulture affiliées à la Fédération.*	S. B.	Royaume.	
2	Présidents des Sociétés d'horticulture affiliées à la Fédération.	Secrétaires des Sociétés d'horticulture affiliées à la Fédération. *	S. B.	Royaume.	

N. B. La franchise de port du Président du comité-directeur de la Fédération des Sociétés d'horticulture, avec les membres dudit comité et délégués de la Fédération des Sociétés d'horticulture, limitée *à l'envoi seulement des convocations*, est étendue à l'expédition *de bulletins et mémoires*.

Mention de cette disposition devra être faite à la page précitée.

Circulaire pour la franchise de port.

Bruxelles, le 1er décembre 1861.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que Monsieur le Ministre des travaux publics, accueillant le vœu qui lui avait été exprimé par l'assemblée générale du 24 septembre 1861, vient d'étendre les franchises postales, dont la Fédération jouissait déjà, et d'en accorder de nouvelles en faveur des Sociétés d'horticulture affiliées à la Fédération.

Cette décision ministérielle a été communiquée aux agents de l'administration, par un ordre spécial daté du 11 novembre 1861 et destiné à compléter celui du 2 décembre 1859.

En vertu de cette double décision la franchise de port est concédée à la correspondance adressée par :

I. Le Président du Comité-directeur de la Fédération des Sociétés d'horticulture aux :

1° *Gouverneurs*, sous bande ou sous enveloppe fermée au besoin (*avec réciprocité*).

2° *Membres du Comité-directeur* et *délégués* près de l'assemblée générale de la Fédération, pour l'envoi des convocations, des bulletins et des mémoires, sous une bande simple.

3° *Présidents* des Sociétés d'horticulture affiliées à la Fédération, sous bande.

4° *Secrétaire du comité-directeur* de la Fédération, sous bande.

II. Le Secrétaire du Comité-directeur de la Fédération des Sociétés d'horticulture aux :

1° *Gouverneurs*, sous bande ou sous enveloppe fermée au besoin (*avec réciprocité*).

2° *Membres du Comité-directeur* et *délégués* près de l'assemblée générale de la Fédération, pour l'envoi des convocations, des bulletins et des mémoires, sous une bande simple.

3° *Présidents* des Sociétés d'horticulture affiliées à la Fédération, sous bande.

4° *Président* du comité-directeur de la Fédération, sous bande.

5° *Secrétaires* des Sociétés d'horticulture affiliées à la Fédération.

III. Les Présidents des Sociétés d'horticulture affiliées à la Fédération, aux :

1° *Président* du comité-directeur de la Fédération, sous bande.
2° *Secrétaire* du comité-directeur de la Fédération, sous bande.
3° *Secrétaire* de la même Société, sous bande.

IV. Les Secrétaires des Sociétés d'horticulture affiliées à la Fédération, aux :

1° *Secrétaire* du comité-directeur de la Fédération, sous bande.
2° *Président* de la même Société, sous bande.

V. Les Gouverneurs, aux :

1° *Président* du comité-directeur de la Fédération, sous bande ou sous enveloppe au besoin.
2° *Secrétaire* du comité-directeur de la Fédération, sous bande ou sous enveloppe au besoin.

Il est indispensable pour jouir de ces franchises de se conformer aux règlements de service que l'administration des postes fera connaître aux intéressés et notamment de revêtir chaque correspondance d'un contreseing indiquant en toutes lettres la qualité et le nom de l'expéditeur. Une certaine uniformité étant désirable dans la correspondance de la Fédération et des Sociétés affiliées, le secrétaire offre aux intéressés de faire imprimer par l'imprimeur de la Fédération les bandes d'adresses nécessaires : cette mesure faciliterait le service de la correspondance. (*Prière de répondre à ce sujet* et *de faire connaître le nombre de bandes d'adresse que l'on désire*).

La décision prise par Monsieur le Ministre des travaux publics est un nouveau témoignage de la sollicitude du gouvernement pour la Fédération; elle abaisse les barrières qui entravaient les communications entre les personnes qui représentent l'horticulture belge, elle la décharge d'un impôt indirect qui empêchait son extension et elle contribuera puissamment au développement de cette branche de notre activité nationale; nous sommes donc à tous égards heureux de porter à votre connaissance cette mesure protectrice et libérale.

Nous avons l'honneur de vous transmettre à l'appui de notre communication :

1° La reproduction des ordres de service de l'administration des postes, datés du 2 décembre 1859 et du 11 novembre 1861. (*Voy. pages 41 et 42 du Bulletin*).

2° La liste des Sociétés d'horticulture affiliées à la Fédération et appelées à jouir des franchises postales mentionnées dans ces deux ordres de service. (*Voy. page 15 du Bulletin*).

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire de la Fédération,
Edouard Morren.

Le Président de la Fédération,
A. Royer.

CIRCULAIRE POUR LA RÉDACTION DES RAPPORTS ANNUELS.

Bruxelles, le 24 mars 1861.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous rappeler qu'aux termes de l'article VIII du règlement vous serez invité en qualité de délégué de votre Société à présenter à l'assemblée générale, qui aura lieu au mois de Septembre prochain, un rapport destiné au *Bulletin de la Fédération*, et de lui faire toute autre communication que vous jugeriez utile ou intéressante.

Nous vous prions, Monsieur, de bien vouloir, dès ce moment donner vos soins à la rédaction de ce rapport, afin qu'il soit aussi complet et aussi exact que possible. Veuillez pour sa composition vous référer à notre circulaire du 15 avril 1860 (insérée à la page 73 du Bulletin) et consigner soigneusement les nouveaux faits qui se sont produits pendant l'année et ceux dont vous auriez connaissance et qui seraient relatifs à l'origine et à l'histoire de votre Société.

En outre, il serait intéressant de connaître le relevé statistique des médailles et des autres récompenses honorifiques que votre Société a décernées depuis son origine.

Les rapports insérés dans le premier volume du *Bulletin* donnent, en général, peu de renseignements sur la situation et les progrès de l'horticulture dans les principales villes du royaume : on pourrait donc consigner dans le prochain rapport quelques détails sur les principales collections végétales de votre ville. La liste complète des horticulteurs patentés, comprenant leur adresse exacte et la mention des spécialités de leur culture, serait souvent consultée avec fruit par les amateurs.

Nous prenons la liberté, Monsieur, de vous signaler ces quelques points comme annexes aux instructions contenues dans la circulaire du 15 Avril et dans l'intérêt de la coordination de nos travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire,
EDOUARD MORREN.

Le Président,
A. ROYER.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE POMOLOGIE.

Lettre d'invitation aux Sociétés belges et étrangères.

Namur, le 1er décembre 1861.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Depuis dix ans la classification et la synonymie des fruits ont été l'objet de travaux suivis en vue de déterminer l'identité des variétés, de signaler celles qui méritent d'être cultivées, d'élaguer des nomenclatures les doubles emplois, les faux noms et surtout les mauvais fruits.

Tandis qu'en Belgique, ces travaux sont confiés à une commission d'hommes spéciaux, aux États-Unis comme en France et dans d'autres parties de l'Europe encore, le même but est poursuivi dans des réunions périodiques également fécondes en résultats utiles : mais pour que l'œuvre soit complète, il importe de coordonner ces travaux, afin qu'un accord aussi parfait que possible s'établisse entre les pomologues des différentes nations; il faut que l'occasion leur soit offerte de se connaître personnellement, d'échanger leurs idées d'une manière plus intime et de resserrer ainsi les liens qui unissent déjà naturellement des hommes dont les goûts et les sympathies sont identiques.

Animée de ces désirs, l'assemblée générale de la *Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique* a, dans sa séance du 24 septembre dernier, accueilli à l'unanimité la proposition qui lui a été faite par les délégués de la Commission royale de Pomologie, de la Société Van Mons et de la Société royale d'horticulture de la province de Namur, de réunir à Namur, au centre de la partie du sol belge la plus productive en bons fruits, un congrès international de pomologie qui se tiendrait le 28 septembre 1862 et jours suivants, en coïncidence avec la grande exposition triennale de fruits qu'organisera cette dernière Société.

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le programme du congrès et croyons devoir insister sur les motifs qui nous ont inspiré, afin qu'il soit bien entendu qu'il ne peut entraver la marche des travaux déjà poursuivis individuellement ou par les différents corps.

Nous espérons, M. le président, que la Société dont vous dirigez les travaux voudra bien se faire représenter au congrès par *un* ou *deux* délégués; nous serions heureux, que par notre initiative, l'intime union des pomologues de toutes les nations se cimentât sur le sol belge et serons particulièrement charmés de rencontrer l'occasion d'exprimer à votre Société, dans la personne de ses délégués, nos sentiments de bonne confraternité.

Les documents qui doivent servir de base aux travaux du congrès devant être distribués au moins trois mois à l'avance, nous vous prions de vouloir bien ne pas tarder à nous honorer d'une réponse.

Veuillez agréer, M. le président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire,
Ferd. Kegeljan.

Le Président de la Commission,
A. Royer.

Programme du Congrès international de Pomologie.

Convoqué à Namur, le 28 septembre 1862 et jours suivants.

Art. 1er. Un Congrès international de Pomologie est convoqué à Namur, pour le 28 septembre 1862 et jours suivants, par la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique et sous le patronage du gouvernement Belge.

Il coïncidera avec la grande exposition triennale de la Société royale d'horticulture de la province de Namur.

Art. 2. L'assemblée se composera de un ou deux délégués de chaque Société belge ou étrangère s'occupant de Pomologie, dans les climats tempérés de l'Europe et de l'Amérique.

Les auteurs de publications ou de travaux pratiques *importants* sur l'arboriculture ou les fruits y seront admis à titre personnel.

Art. 3. Le Congrès a pour but de coordonner les travaux pomologiques réalisés dans diverses contrées et d'établir une entente générale et une nomenclature uniforme.

A cet effet, il y aura lieu :

1° de constater quelles sont les variétés de fruits dont le mérite est généralement reconnu et sur la dénomination ou la synonymie desquelles on est généralement d'accord;

2° d'éclaircir les divergences d'opinions existant à l'égard des fruits dont le mérite est en général reconnu, mais sur la dénomination ou la synonymie desquels on n'est pas d'accord.

Art. 4. Des tableaux présentant les listes des fruits de ces deux catégories seront dressés par les soins de la commission organisatrice, après avoir compulsé les travaux et les nomenclatures des congrès Français et Américains, de la Commission belge de Pomologie et des pomologues Français, Allemands et Anglais.

Ces tableaux seront imprimés et distribués, au moins 3 mois à l'avance, à toutes les Sociétés adhérentes et à leurs délégués, ainsi qu'à tous les pomologues qui auront adhéré au Congrès.

Art. 5. Les mesures nécessaires seront prises pour que des spécimens des fruits de la 2me catégorie soient placés à l'exposition, joints autant que possible, à un rameau de l'arbre producteur, de manière à permettre à MM. les membres du Congrès de se livrer à un examen complet.

Art. 6. Le Congrès sera installé par la Commission organisatrice le 28 septembre 1862 à une heure de relevée; il procédera d'abord à la constitution de son bureau, s'occupera ensuite de l'adoption définitive de la liste des fruits à comprendre dans la 1re catégorie indiquée ci-dessus, puis nommera dans son sein des comités chargés de l'examen des fruits de la 2me catégorie.

Art. 7. Ces comités présenteront dans la 2me séance, leurs rapports et conclusions, sur lesquelles l'assemblée statuera.

Art. 8. La 3me séance sera consacrée aux mesures à prendre pour la continuation des travaux du Congrès et l'échange des variétés de fruits qui, bien que recommandées dans une contrée, n'auraient pas encore été définitivement adoptées.

Le Congrès abordera ensuite l'examen des propositions se rattachant à son but, qui pourraient lui être soumises.

Art. 9. Afin de provoquer la réunion de collections assez complètes pour établir aux yeux du Congrès la situation actuelle des nomenclatures pomologiques, le programme de l'exposition fait appel au bienveillant concours des Sociétés belges ou étrangères et des associations ou institutions se rattachant à l'horticulture. Des médailles sont offertes par la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique pour être décernées aux envois qui répondront à cet appel.

Art. 10. Ces envois seront reçus non affranchis et la commission organisatrice, conjointement avec l'administration de la Société de Namur, se chargera au besoin de leur classement.

Art. 11. Les médailles seront décernées au scrutin secret par le Congrès, constitué en jury dans sa dernière séance.

Les membres de la Commission organisatrice :

MM. A. Royer, président de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique et de la Commission royale de Pomologie, *Président.*

A. Bivort, secrétaire-rédacteur de la Commission royale de Pomologie, gérant de la Société van Mons.

F. de Cannart d'Hamale, sénateur, président de la Société royale d'horticulture de Malines, vice-président de la Fédération.

Ed. Morren, professeur en sciences naturelles à l'Université de Liége, secrétaire de la Société royale d'horticulture de Liége et de la Fédération.

Ferd. Kegeljan, secrétaire de la Société royale d'horticulture de la province de Namur, trésorier de la Fédération, *secrétaire.*

PROGRAMME DES CONCOURS.

Questions proposées en 1859 et maintenues pour 1862.

Première question.

Écrire l'histoire de l'horticulture en Belgique; faire connaître les rapports qu'elle a eus avec l'étude et les progrès de la botanique; la date des principales introductions dans notre pays; les explorations faites par des Belges; la fondation et l'histoire des principaux établissements d'horticulture, et terminer par un aperçu général de l'état actuel de l'horticulture dans le royaume.

Seconde question.

Exposer le phénomène de l'hybridation et en général celui des croisements naturels ou artificiels entre les végétaux; les procédés à suivre dans ces opérations, les principaux résultats que l'hybridation a produits et l'influence qu'elle exerce en horticulture. On demande en un mot un travail scientifique et pratique sur la question de l'hybridation végétale.

Troisième question.

On demande un traité d'entomologie horticole, c'est-à-dire un travail qui fasse convenablement connaître les rapports des végétaux cultivés avec les insectes les plus répandus tant utiles que nuisibles, en se basant plutôt sur des faits acquis que sur des données générales. Spécialement de bien faire connaître les espèces qui nuisent souvent aux plantes et aux fruits et d'un autre côté celles qui doivent être protégées comme susceptibles de rendre des services.

Quatrième question.

On demande un travail sur la construction des serres, l'exposé des principes généraux de cette matière, comprenant toutes les indications sur l'exposition, la nature des matériaux, la forme générale, l'architecture, les systèmes de chauffage, etc., des différentes catégories de serres.

Cinquième question.

Comment le propriétaire d'un jardin placé dans les conditions suivantes, doit-il le planter en vue d'y avoir les meilleurs fruits et pour toutes les saisons? Ce jardin, à la fois fruitier et légumier, occupe l'espace

d'un hectare, il est enclos de murs, situés aux quatre expositions suivantes : sud-est, sud-ouest, nord-est, nord-ouest. Les chemins intérieurs doivent être bordés d'arbres conduits en pyramides, en quenouilles ou en fuseaux. L'aménagement de la plantation devra donner ce résultat que le propriétaire aura des *pommes* et des *poires* toute l'année, des *cerises* du mois de mai jusqu'en août, des *abricots* de juin à septembre, des *pêches* et des *prunes* de juillet à octobre, des *raisins* d'août en octobre. Certaines variétés de fruits donnant de bons produits dans presque tous les terrains et d'autres exigeant des sols légers, secs, compactes et humides, le mémoire devra satisfaire à ces diverses conditions. On estime à six cents le nombre de pyramides, fuseaux ou quenouilles.

Sixième question.

La culture maraîchère, la production des primeurs et celle des champignons sont susceptibles de s'étendre et de s'améliorer en Belgique, non-seulement en vue de la consommation intérieure du pays, mais encore en vue de l'exportation. On demande d'indiquer les moyens et les connaissances spéciales nécessaires pour arriver à ce double but.

Septième question.

La théorie des engrais et celle des assolements méritent une étude des plus approfondies : ces deux sciences, si nécessaires en agriculture, sont d'une utilité non moins contestée en culture maraîchère. On demande d'indiquer les moyens de réparer les pertes du sol épuisé par des récoltes successives, en y suppléant par la combinaison de nouveaux principes de fécondité que la science met à la disposition du maraîcher, et d'indiquer en même temps un ordre de succession de légumes qui permette de fatiguer le sol le moins possible et de pouvoir faire un grand nombre de récoltes sur le même terrain.

Questions proposées en 1860 *et maintenues pour* 1862.

Huitième question.

Écrire l'histoire et la monographie botanique et horticole d'un groupe naturel (genre ou famille) de plantes assez généralement cultivées en Belgique. — Le choix du groupe est laissé aux concurrents.

Neuvième question.

De l'influence du sujet sur la greffe et réciproquement.

Dixième question.

Donner l'histoire naturelle et horticole des animaux nuisibles que l'on rencontre dans les serres, tels que les fourmis, pucerons, acares, etc., et discuter les moyens proposés pour les détruire ou pour remédier à leurs ravages.

Onzième question.

Décrire les maladies auxquelles le Sapin est exposé en Belgique, spécialement celles qui sont provoquées par les insectes ou par des cryptogames, et faire connaître les meilleurs moyens pour les combattre.

Douzième question.

Déterminer par un bon exposé et une discussion sommaire des faits connus, l'état actuel de nos connaissances sur les rapports de l'azote à l'état simple ou de combinaison avec la végétation.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

Art. XXVIII. Des prix d'une valeur de 100 à 500 francs, consistant en médailles ou en une somme d'argent, sont affectés à chacune des questions du concours.

Art. XXX. Les réponses aux questions seront jugées par une commission de trois membres nommés par le comité-directeur de la Fédération.

Art. XXXI. Ne sont admis pour le concours que les ouvrages et les planches manuscrits.

Art. XXXII. Les auteurs des réponses aux questions des concours ne mettent pas leur nom à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. Ceux qui se font connaître, de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont exclus du concours; les réponses doivent être écrites lisiblement en français ou en flamand; elles deviennent, par le fait de leur envoi, la propriété de la Fédération et restent déposées dans les archives : toutefois, les auteurs ont droit gratuitement à cent exemplaires de leur travail, quand l'impression en a été votée par l'assemblée générale.

Les auteurs des mémoires couronnés conservent le droit de publier une édition particulière de leur ouvrage.

Les mémoires doivent être adressés franc de port, avant le 15 août 1862 à M. A. Royer, président de la Fédération, à Namur, ou à M. Ed. Morren, secrétaire à Liége.

Fait à Bruxelles, le 24 mars 1861.

Le Secrétaire,	*Le Président,*
ÉDOUARD MORREN.	A. ROYER.

DEUXIÈME PARTIE.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

1860-1861.

LOI ORGANIQUE DU 18 JUILLET 1860.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Les chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1er. Les établissements d'instruction agricole fondés aux frais ou avec le concours de l'état sont :

A. Une école de médecine vétérinaire ;

B. Un institut agricole ;

C. Deux écoles pratiques d'horticulture.

Art. 2. L'enseignement donné dans les écoles comprend les cours suivants :

A. A l'école de médecine vétérinaire :

La physique, la chimie, la botanique ;

L'anatomie descriptive et comparée des animaux domestiques ;

L'anatomie générale ;

La physiologie ;

La matière médicale, la pharmacologie et la thérapeutique générale ;

La pathologie générale ;

L'anatomie pathologique;

La pathologie et la thérapeutique spéciales;

La pathologie chirurgicale;

La zootechnie, comprenant l'hygiène, l'éducation des animaux domestiques et l'extérieur;

La police sanitaire, la médecine légale;

La maréchalerie;

La médecine opératoire;

L'obstétrique;

La clinique;

B. A l'Institut agricole :

Le génie rural, comprenant la géométrie, la stéréométrie, l'arpentage et le levé des plans, le nivellement, le dessin linéaire, le drainage, les irrigations, les instruments aratoires, les constructions rurales.

Les sciences physiques et chimiques, comprenant la physique, la météorologie, la chimie, les analyses et les manipulations chimiques, la technologie agricole.

L'histoire naturelle, comprenant la minéralogie, la géologie, la botanique, la zoologie, avec leurs applications à l'agriculture.

La zootechnie, comprenant l'anatomie et la physiologie animales, l'extérieur, l'hygiène et l'élevage des animaux domestiques, les maniements;

L'agriculture générale et spéciale;

L'économie rurale et forestière, le droit rural, la comptabilité agricole;

La pratique de l'agriculture et de l'horticulture.

C. Aux Écoles pratiques d'horticulture :

Les langues française et flamande, l'arithmétique, l'architecture des serres et des jardins, la botanique, l'horticulture théorique et pratique, la comptabilité.

Art. 3. Le Gouvernement pourra modifier, dans les Écoles d'agriculture et d'horticulture, les cours indiqués à l'article précédent ou en créer de nouveaux.

Des conférences, destinées à propager l'instruction agricole et horticole, pourront être organisées dans les localités où l'utilité en sera reconnue.

Art. 4. La durée des études est de quatre années à l'École de médecine vétérinaire et de trois années à l'Institut agricole et aux Écoles d'horticulture.

Art. 5. Le personnel est nommé et révoqué par le Gouvernement, qui fixe les traitements.

Art. 6. Une commission de surveillance est établie près de chaque école.

Art. 7. Le Gouvernement est autorisé à traiter avec des particuliers, soit pour la tenue des pensionnats à annexer aux écoles, soit pour l'exploitation des terrains nécessaires à l'instruction pratique des élèves.

Les produits des terrains exploités par les écoles pourront être utilisés dans l'intérêt des établissements auxquels ces terrains sont annexés, conformément à des règles de comptabilité et de contrôle, arrêtées de commun accord entre le Département de l'intérieur et celui des finances.

Art. 8. Les écoles établies par la présente loi seront inspectées par un fonctionnaire désigné par le Gouvernement.

Art. 9. Des règlements d'administration publique détermineront, conformément à la présente loi :

1° L'emplacement de chaque école et son organisation intérieure;

2° Le personnel de chaque institution, ainsi que les attributions et le traitement de chaque membre de ce personnel;

3° La composition et les attributions des commissions de surveillance;

4° La division de l'enseignement et la répartition des cours;

5° Le prix de la pension et de l'enseignement;

6° Les conditions à exiger des élèves, soit pour l'admission, soit pour le passage d'une année d'études à une autre;

7° Les examens de sortie et les certificats de capacité, sauf en ce qui concerne l'École de médecine vétérinaire;

8° Les conditions d'admission gratuite du public aux conférences théoriques ou pratiques qui peuvent être données dans les écoles, ainsi que l'organisation des conférences instituées en dehors de ces établissements.

Art. 10. Chaque année, jusqu'en 1863, et ensuite tous les trois ans, un rapport sur l'état de l'enseignement agricole sera présenté par le Gouvernement aux Chambres législatives.

Art. 11. Les articles 7, 8 et 9 de la loi du 11 juin 1850 sont modifiés de la manière suivante :

(Art. 7.) L'examen pour le grade de candidat vétérinaire comprend :

La Physique, la chimie, la botanique, l'anatomie descriptive des animaux domestiques, l'anatomie générale, la physiologie.

(Art. 8.) L'examen pour le grade de médecin vétérinaire comprend :

La matière médicale, la pharmacologie et la thérapeutique générale;

La pathologie générale;

L'anatomie pathologique;

La pathologie et la thérapeutique spéciales;

La pathologie chirurgicale, la zootechnie, comprenant l'hygiène et l'éducation des animaux domestiques;

La police sanitaire et la médecine légale.

(Art. 9.) Les examens se font par écrit et oralement; il y a, en outre, un examen pratique. Cet examen comprend :

A. Pour les aspirants au grade de candidat vétérinaire :

L'anatomie et la maréchalerie élémentaire.

B. Pour les aspirants au grade de médecin vétérinaire ;

La maréchalerie ;

La pharmacie ;

La médecine opératoire ;

La clinique ;

L'obstétrique ;

L'extérieur.

Art. 12. Pour la pension, les directeurs et les professeurs de l'École de médecine vétérinaire et de l'Institut agricole sont assimilés aux professeurs des universités de l'État.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 18 juillet 1860.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

CH. ROGIER.

Vu et scellé du sceau de l'État :

Le Ministre de la justice,

VICTOR TESCH.

ÉCOLE PRATIQUE D'HORTICULTURE DE L'ÉTAT A GENDBRUGGE.

ARRÊTÉ ORGANIQUE.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu la loi du 18 juillet 1860 relative à l'enseignement agricole ;

Vu la convention passée le 10 octobre entre Notre Ministre de l'Intérieur et le sieur Van Houtte, horticulteur, à Gendbrugge ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

§ 1er. — Enseignement.

Art. 1er. Une École pratique d'horticulture est fondée avec le concours de l'État, à Gendbrugge.

Est approuvée la convention conclue le 10 octobre 1860 entre Notre Ministre de l'intérieur et le sieur Van Houtte, pour la fondation de ladite École.

Art. 2. L'enseignement donné à l'École est théorique et pratique. Il a pour objet les matières suivantes : les langues française et flamande, l'arithmétique, la botanique, l'architecture des serres et des jardins, la géographie, l'horticulture théorique et pratique, la comptabilité.

Art. 3. Des pépinières, des collections, comprenant tous les arbres et arbustes qui se trouvent dans le commerce en Belgique, des jardins maraîchers et d'agrément, des serres pour la culture des fleurs et des fruits, servent à l'enseignement pratique des élèves.

Art. 4. La durée des études est de trois années.

Les élèves ne peuvent fréquenter plus de deux fois les mêmes cours.

Art. 5. Un pensionnat est annexé à l'École.

Art. 6. Des cours théoriques et pratiques de taille des arbres fruitiers sont donnés, chaque année, à l'École. Le Ministre de l'intérieur prescrit les conditions auxquelles le public y est admis.

§ 2. — Personnel.

Art. 7. Le personnel attaché à l'École comprend :

Un directeur ;
Deux professeurs ;
Un démonstrateur ;
Un chef de culture.

Le directeur est chargé d'une partie de l'enseignement.

L'un des professeurs remplit les fonctions de maître d'études.

Art. 8. Le directeur est nommé et révoqué par Nous.

Le Ministre de l'intérieur nomme et révoque les autres professeurs et employés.

Art. 9. Les traitements du personnel sont fixés par l'arrêté de nomination. Ils sont liquidés sur le budget de l'État.

Art. 10. Pour la pension, le personnel de l'École d'horticulture de Gendbrugge participe à la caisse centrale de prévoyance des instituteurs urbains.

§ 3. — Commission de surveillance.

Art. 11. Une commission nommée par Nous, est chargée d'exercer une haute surveillance sur l'École.

Cette commission est renouvelée tous les deux ans, d'après un tirage au sort réglé par le Ministre de l'intérieur.

Les membres sortants peuvent être continués dans leurs fonctions.

Art. 12. La commission contrôle les études, l'administration et la discipline; elle peut visiter les classes et les divers locaux, examiner les registres du directeur et inspecter le matériel, les collections et le pensionnat; elle rend chaque année compte au Ministre de l'intérieur du résultat de sa mission.

Art. 13. La commission se réunit au moins une fois tous les six mois au local de l'École. Le président peut la convoquer extraordinairement, lorsque les besoins du service l'exigent.

Pour les frais de déplacement et de séjour, les membres de la commission sont assimilés aux membres du Conseil supérieur d'agriculture.

Art. 14. Le directeur, les professeurs et les employés sont tenus de se rendre dans le sein de la commission, lorsqu'ils y sont appelés.

Art. 15. A l'expiration de chaque année scolaire, les membres délégués à cet effet par la commission de surveillance, le directeur et les professeurs se forment en conseil de perfectionnement et d'instruction pour délibérer sur les observations auxquelles la situation de l'École peut donner lieu et proposer les améliorations que l'enseignement, l'administration et le régime intérieur peuvent recevoir.

Un procès-verbal détaillé de la séance est consigné dans un registre; copie de ce procès-verbal est adressée au Ministre de l'intérieur.

Art. 16. L'inspecteur de l'agriculture et des chemins vicinaux visite l'École au moins deux fois par an, en conformité des instructions qui lui sont données par le Ministre de l'intérieur.

§ 4. — Des élèves.

Art. 17. Pour être admis à l'École, il faut être âgé de seize ans au moins, au moment de l'inscription et satisfaire à un examen dont les conditions sont réglées par Notre Ministre de l'intérieur, qui prononce les admissions.

Art. 18. A la fin de chaque année scolaire, il y a des examens généraux pour constater le degré d'instruction des élèves et s'assurer qu'ils possèdent des connaissances suffisantes pour passer aux cours supérieurs.

Art. 19. Des certificats de capacité peuvent être délivrés tant aux élèves qui ont terminé les trois années d'études qu'aux personnes qui ont suivi les cours publics mentionnés à l'article 6.

Art. 20. Le prix annuel de la pension et de l'enseignement réunis est fixé à cinq cents francs.

Cette somme est payée entre les mains du directeur, par trimestre et par anticipation ; le trimestre commencé est dû en entier.

Art. 21. Des bourses, dont le total n'excèdera en aucun cas la moitié de la rétribution due par tous les élèves belges, pourront être accordées en faveur des jeunes gens qui, sans être en mesure de payer le prix intégral de la pension, ont fait preuve de connaissances suffisantes aux examens d'admission et aux examens généraux.

Elles sont allouées par le Ministre de l'intérieur, sur la proposition du directeur, d'après le classement fait à la suite de ces examens.

Art. 22. Un subside annuel, dont l'emploi est réglé par Notre Ministre de l'intérieur, est alloué au directeur de l'École pour couvrir les frais de l'enseignement théorique et les autres dépenses de matériel qui sont à la charge de l'État.

Art. 23. Le Ministre de l'intérieur prend les dispositions nécessaires pour régler ce qui concerne :

1° La division de l'enseignement, la répartition des cours, les programmes des études et l'emploi du temps ;

2° Les examens d'admission, les examens généraux et les examens de sortie, tant des élèves de l'École que des auditeurs des cours publics d'arboriculture ;

3° Les attributions du personnel ;

4° La discipline, le pensionnat, le régime intérieur et la comptabilité.

Art. 24. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 25 octobre 1860.

Par le Roi : LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

RÈGLEMENT.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Vu la loi du 18 juillet 1860 et l'arrêté royal du 25 octobre 1860;
Arrête les dispositions règlementaires ci-après pour l'école pratique d'horticulture de l'État, à Gendbrugge.

CHAPITRE PREMIER.

Personnel.

§ 1er. — Du directeur.

Art. 1er. Le directeur est chargé d'assurer l'exécution des arrêtés, règlements et décisions concernant l'École; il surveille l'enseignement ainsi que les études, et contrôle tous les autres services de l'institution.

Art. 2. Le directeur prend à sa charge et administre, sous sa responsabilité, le pensionnat, conformément au règlement d'ordre intérieur.

Art. 3. Tous les fonctionnaires et employés de l'École, ainsi que les élèves, lui sont subordonnés.

Le directeur sert d'intermédiaire entre le personnel de l'École et le Ministre de l'intérieur ou la commission de surveillance.

Art. 4. Le directeur est tenu d'avoir des registres où tout ce qui concerne l'instruction, l'administration et la discipline est consigné jour par jour.

Art. 5. Le directeur peut déléguer une partie de ses attributions à un professeur de l'École : cette délégation doit être faite par écrit et approuvée par le Ministre de l'intérieur.

Art. 6. Le directeur est tenu d'adresser, tous les six mois, au Ministre de l'intérieur, un rapport détaillé sur la situation de l'École.

§ 2. — Des professeurs.

Art. 7. Les professeurs ne peuvent ni modifier les programmes, ni se dispenser de donner leurs leçons aux jours et heures déterminés par les tableaux de l'emploi du temps.

Art. 8. Lorsque les professeurs sont empêchés de faire leur service, ils sont tenus d'en informer le directeur et de lui faire connaître les motifs de leur absence.

Le directeur consigne ces motifs dans un registre et il pourvoit au remplacement provisoire des professeurs, lorsque l'absence doit durer plus de deux jours.

Art. 9. Au commencement de chaque leçon, les professeurs font l'appel des élèves et inscrivent les absents.

Ils s'assurent par des interrogations faites à des époques régulières, que les élèves ont bien compris ce qui a été enseigné dans les leçons précédentes.

Ils tiennent des notes d'études pour chaque élève, d'après le résultat de ces interrogations. Copie de ces notes est transmise tous les mois au directeur.

Il y a, en outre, tous les trimestres, une composition écrite sur une ou plusieurs branches de l'enseignement. Tous les élèves sont tenus d'y prendre part.

Art. 10. Des programmes, indiquant leçon par leçon, les matières à enseigner, sont préparés chaque année, par les professeurs, arrêtés par le conseil de perfectionnement et approuvés par le Ministre de l'Intérieur.

Art. 11. Les professeurs ont la police de leurs cours.

Des règlements spéciaux faits par le directeur et le professeur qu'ils concernent, déterminent, s'il y a lieu, les dispositions particulières qu'il convient de prendre pour les travaux pratiques des élèves.

§ 3. — Du professeur maître d'études.

Art. 12. Le professeur maître d'études est chargé, sous les ordres du directeur, d'assurer l'exécution du règlement sur la discipline intérieure de l'École.

Il dirige les élèves dans leurs études et veille à ce qu'ils observent exactement ce qui est prescrit par les tableaux de l'emploi du temps.

Il les accompagne au service divin.

Art. 13. Le professeur maître d'études fait, au besoin, l'application des punitions imposées aux élèves; il rend compte au directeur de tous les incidents qui peuvent se présenter concernant la discipline de l'École.

§ 4. — Du chef de culture et du démonstrateur.

Art. 14. Le chef de culture est chargé, sous les ordres du directeur, de diriger les travaux pratiques.

Il répartit ces travaux entre les élèves, de manière qu'en commençant par les opérations les plus simples, ceux-ci puissent s'initier successivement à tous ceux que comporte l'horticulture.

Art. 15. La répartition des travaux a lieu d'après les bases suivantes,

de telle façon que chaque élève passe à deux époques différentes dans les sections culturales de l'établissement et s'occupe des diverses séries d'exercices indiquées pour les trois divisions :

A. *Première année; cours inférieur.*

1° Jardin fruitier et pépinières.
2° Jardin maraicher.
3° Graines et plantes annuelles.
4° Plantes vivaces de plein air.
5° Plantes molles.
6° Plantes bulbeuses.
7° Plantes rustiques de terre de bruyère.
8° Plantes de serre froide en général.
9° Multiplication naturelle.

B. *Deuxième année; cours moyen.*

1° Jardin fruitier et pépinières.
2° Jardin maraîcher.
3° Plantes vivaces de plein air.
4° Plantes molles.
5° Plantes de serre froide en général.
6° Plantes de terre de bruyère de serre froide.
7° Serres chaudes en général.
8° Multiplication en plein air.
9° Multiplication en serre froide.

C. *Troisième année; cours supérieur.*

1° Jardin fruitier, arboretum et pépinières.
2° Plantes herbacées en général.
3° Plantes de serres en général.
4° Forceries, primeurs.
5° Multiplication de toute nature, en serre chaude.
6° Emballages, expéditions, etc.

Art. 16. Le chef de culture donne aux élèves l'explication des travaux divers qu'ils ont à exécuter.

Il s'attache plus particulièrement à la démonstration pratique des divers modes de multiplication des végétaux.

Tous les quinze jours, il remet au directeur un rapport sur ce qui s'est passé dans le cours de la quinzaine précédente. Mention est faite, dans ce rapport, du zèle, de l'aptitude et de la conduite de chaque élève.

Art. 17. Le démonstrateur est spécialement chargé des travaux pratiques d'arboriculture et de culture maraîchère, ainsi que des conférences publiques sur la taille et la conduite des arbres fruitiers.

Il examine les annotations que les élèves rédigent tous les samedis, corrige les erreurs qui peuvent s'y rencontrer et tient des notes d'études pour chaque élève.

CHAPITRE II.

Instruction.

§ 1er. — Conditions d'admission.

Art. 18. Pour être admis à l'École, les aspirants doivent être âgés de seize ans au moins, au moment de l'inscription, avoir la force nécessaire pour exécuter régulièrement tous les travaux de la culture, savoir parler, lire et écrire correctement le français, posséder des notions générales de géographie et connaître les éléments du calcul. Il sera tenu compte aux récipiendaires flamands de l'instruction qu'ils possèdent dans leur langue maternelle.

Art. 19. Les jeunes gens qui désirent se présenter à l'examen doivent en faire la demande au directeur, avant le 1er décembre, en lui adressant :

1° Leur acte de naissance;

2° Un certificat de bonne conduite délivré par l'administration communale du lieu de leur domicile;

3° Un certificat de santé délivré par un docteur en médecine.

Ces pièces doivent être légalisées.

Art. 20. Les examens d'admission ont lieu chaque année, après les examens de sortie, dans la première quinzaine du mois de décembre; ils se font par écrit et oralement par les professeurs de l'École, en présence d'un membre délégué de la commission de surveillance et du directeur.

Les autres conditions de l'examen sont arrêtées de commun accord entre le directeur et le membre de la commission de surveillance.

Art. 21. La liste des aspirants qui se sont présentés à l'examen, dressée par ordre de mérite et certifiée par le directeur, est transmise au Ministre de l'intérieur, qui prononce les admissions.

Art. 22. En entrant à l'École, les élèves boursiers signent un acte par lequel ils s'engagent à suivre les cours pendant toute la durée des études, et à rembourser, s'ils quittent l'établissement avant ce terme, les frais qu'ils auront occasionnés pendant leur séjour à l'École.

§ 2. — Enseignement.

Art. 23. Les élèves sont répartis en trois sections, conformément à la division de l'enseignement.

L'enseignement est divisé comme il suit :

PREMIÈRE ANNÉE. — PREMIÈRE SECTION.

Langue française ou flamande. — Grammaire élémentaire, exercices lexicologiques; orthographe, principes de rédaction.

Arithmétique. — Notions générales jusqu'à l'extraction de la racine carrée, application des règles.

Botanique. — Organographie, morphologie, classification des plantes.

Géographie. — Notions générales, géographie sommaire de l'Europe.

Architecture de serres. — Études préliminaires, principe de dessin linéaire.

Architecture de jardins. — Notions générales, planimétrie, principes.

Horticulture théorique et pratique. — Culture des plantes vivaces de plein air, des plantes molles, des plantes bulbeuses et des plantes de serre froide en général.

Arboriculture. — Organisation externe de l'arbre, pépinière, multiplication.

Culture maraîchère. — Notions préliminaires, terrain, engrais, outillage. Culture des principales plantes potagères de plein air.

DEUXIÈME ANNÉE. – DEUXIÈME SECTION.

Botanique. — Éléments d'anatomie et de physiologie végétale. Nutrition, fécondation, reproduction.

Horticulture théorique. — Principe de chimie et de physique dans leurs rapports avec l'horticulture.

Géographie. — Notions générales sur les cinq parties du monde, productions caractéristiques. Géographie spéciale des contrées avec lesquelles la Belgique est plus directement en rapport.

Architecture de serres. — Copie de modèles, dessin et lavis, considérations générales sur la construction des serres.

Architecture de jardins. — Principes de topographie, procédés généraux d'arpentage et de nivellement, notions spéciales sur les divers genres de jardins, dessins, projets.

Horticulture pratique. — Culture des plantes vivaces de plein air, des plantes molles, des plantes de serre froide en particulier, des plantes de serre chaude en général, multiplication en plein air et en serre froide.

Arboriculture. — Taille et conduite des arbres, choix des variétés.

Culture maraîchère. — Culture spéciale de chaque plante potagère, reproduction des espèces et variétés.

TROISIÈME ANNÉE. — TROISIÈME SECTION.

Botanique. — Résumé des cours des deux années précédentes et géographie des plantes.

Théorie de l'horticulture. — Considérations sur l'action des forces chimiques sur la végétation. Étude des principes sur lesquels se fondent les opérations principales et essentielles de l'horticulture.

Comptabilité. — Tenue des livres, correspondance commerciale, documents d'expédition, billets divers, recettes et payements.

Architecture de serres. — Systèmes de chauffage, détails de construction, serres diverses suivant leur destination, dessins et projets.

Architecture de jardins. — Étude des ornements du règne végétal; plans de tous genres; détails d'exécution théorico-pratiques.

Horticulture pratique. — Culture générale des plantes herbacées et des plantes de serre; culture de quelques spécialités; multiplication en serre chaude.

Arboriculture. — Taille, conduite et entretien de tous les arbres à fruits. Maladies des végétaux ligneux ; insectes nuisibles.

Culture maraîchère. — Assolements, succession des récoltes ; primeurs, cultures forcées. — Expériences.

Pendant le semestre d'été, les élèves consacrent aux herborisations une demi-journée par semaine, et s'occupent régulièrement de la confection des herbiers.

Art. 25. Tous les samedis, les élèves rédigent les notes qu'ils ont prises pendant la semaine sur les travaux qui leur ont été confiés. Ces notes sont inscrites dans des cahiers de modèle uniforme, lues à jour fixe, par chaque élève, en présence de tous et corrigées, s'il y a lieu, par le démonstrateur de culture qui préside à cet exercice.

Ces cahiers sont visés toutes les semaines par le directeur.

Art. 26. Le Ministre de l'Intérieur arrête, chaque année, sur la proposition du directeur, les professeurs entendus, le tableau de l'emploi du temps.

§ 3. — Cours publics.

Art. 27. Chaque année, aux époques déterminées par le Ministre de l'intérieur, il y a à l'École des cours publics auxquels sont admises toutes les personnes qui se font inscrire à cet effet chez le directeur.

Art. 28. Il y a un cours spécial pour les jardiniers et un cours pour les amateurs de jardinage. Le cours pour les jardiniers se donne en langue flamande.

Art. 29. Les cours publics ont pour objet l'exposé théorique et la démonstration pratique de toutes les opérations relatives à la taille, à la conduite et à la culture des arbres fruitiers.

§ 4. — Examens généraux.

Art. 30. Des examens généraux, destinés à faire apprécier si les élèves de la première et de la deuxième section ont les connaissances nécessaires pour être admis aux cours supérieurs, ont lieu chaque année, du 1er au 15 décembre.

Les élèves qui ne possèdent pas ces connaissances doivent ou doubler l'année d'études qui vient de finir ou quitter l'École.

Art. 31. Les examens généraux se font par les professeurs, en présence du directeur et d'un membre délégué de la commission de surveillance.

Ils ont pour objet toutes les matières indiquées à l'article 23, et sont divisés en deux épreuves, l'une orale et l'autre pratique.

L'épreuve orale consiste dans la réponse à une question au moins sur chaque matière.

Le temps affecté aux deux épreuves réunies est d'une heure au plus pour chaque candidat.

Art. 32. Le jury règle les autres dispositions à prendre pour ces examens.

Art. 33. La valeur de chaque branche de l'enseignement théorique ou pratique est côtée conformément à l'article 43 ci-après.

Les interrogations, les répétitions et les travaux pratiques de l'année se côtent de la même manière.

Après leurs opérations, les examinateurs reçoivent du directeur communication des notes relatives aux travaux de l'année, et ils établissent ensuite le classement des élèves, de commun accord avec le directeur et

le membre de la commission de surveillance, en faisant intervenir chacun de ces deux éléments pour moitié dans les bases du classement.

Ce classement sert de règle pour le passage aux sections supérieures.

Art. 34. Les élèves ne peuvent être admis à une section supérieure que si la moyenne générale des points qu'ils ont obtenus, atteint la moitié du nombre total des points attribués à l'ensemble des matières.

Art. 35. Le résultat du classement est communiqué au Ministre de l'intérieur et affiché dans l'École.

§ 8. — Examens de sortie. — Certificats de capacité.

Art. 36. Un jury, nommé par le Ministre de l'intérieur, est chargé d'examiner les élèves de l'École qui, ayant achevé leurs études, veulent faire constater leurs connaissances et obtenir un certificat de capacité.

Art. 37. Le jury ne procède à l'examen que lorsque les deux tiers au moins des membres sont présents.

Nul ne peut, en qualité de membre du jury, prendre part à l'examen d'un parent ou d'un allié, jusques et y compris le quatrième degré, à peine de nullité.

Art. 38. Les examens ont lieu dans la première quinzaine du mois de décembre.

Art. 39. Les élèves qui désirent subir l'examen de sortie doivent se faire inscrire chez le directeur de l'École avant le 1er décembre.

Art. 40. Il y a un examen écrit et un examen pratique.

Art. 41. L'examen écrit comprend les matières indiquées ci-après :

§ 1er. La botanique dans ses rapports avec l'horticulture.
§ 2. La théorie de l'horticulture.
§ 3. La culture sommaire des plantes de plein air et de serre.
§ 4. L'architecture des jardins.
§ 5. L'architecture des serres.
§ 6. La comptabilité.

Art. 42. L'épreuve pratique a pour objet les matières suivantes :

§ 1er. Le maniement de l'outillage horticole ;
§ 2. Les soins et les procédés de culture des plantes de serre et de plein air en général, — la nomenclature des plantes ;
§ 3. La culture, la taille et la conduite des arbres ;
§ 4. La culture maraîchère : primeurs et forceries ;
§ 5. Les divers modes de multiplication des végétaux ;
§ 6. L'emballage des plantes pour l'expédition.

Art. 43. La valeur absolue de l'ensemble des réponses ou opérations des récipiendaires concernant les matières spécifiées à chaque paragraphe

des deux articles précédents, est représentée pour un travail parfait par les nombres suivants :

A. *Examen écrit.*

§ 1.	(Valeur de l'ensemble des réponses parfaites)			100
§ 2.	—	—	—	150
§ 3.	—	—	—	125
§ 4.	—	—	—	75
§ 5,	—	—	—	75
§ 6.	—	—	—	75
			Total. . .	600

B. *Examen pratique.*

§ 1.	(Valeur de l'ensemble des opérations parfaites)			80
§ 2.	—	—	—	120
§ 3.	—	—	—	120
§ 4.	—	—	—	100
§ 5.	—	—	—	120
§ 6.	—	—	—	60
			Total. . .	600

Art. 44. L'examen écrit précède l'examen pratique, et a lieu à la fois entre tous les récipiendaires. Un numéro d'ordre leur est assigné par le sort.

Art. 45. Il est accordé aux récipiendaires huit heures pour faire leurs réponses à l'examen écrit.

Le jury peut partager cet examen en deux parties, pourvu que la durée de l'ensemble ne dépasse pas le temps fixé ci-dessus.

Art. 46. Le jury détermine le nombre de questions que les élèves ont à résoudre pour chaque branche de l'examen écrit et arrête ces questions immédiatement avant l'examen.

Le jury doit, autant que possible, mettre les questions en rapport avec le temps consacré à l'examen. A cet effet chaque question écrite est l'objet d'une appréciation particulière de la part de tous les membres du jury.

Art. 47. Les questions qui doivent être posées par écrit sont tirées au sort et dictées successivement aux récipiendaires par le président du jury.

Il y a un nombre de questions triple de celui que doit amener le sort.

Art. 48. Pendant l'examen écrit, les récipiendaires sont placés dans une même salle d'après l'ordre du tirage au sort indiqué ci-dessus, et de manière à ne pouvoir communiquer entre eux.

Ils ne peuvent avoir ni notes, ni livres. Ils écrivent leurs réponses sur du papier paraphé et daté à chaque feuillet par un membre du jury.

Art. 49. Les récipiendaires sont constamment surveillés pendant leur travail par deux membres du jury.

Art. 50. Les réponses sont recueillies par les membres du jury présents. Elles sont immédiatement renfermées dans une enveloppe cachetée et paraphée en présence du récipiendaire. L'enveloppe reçoit une suscription indiquant le nom du récipiendaire et le numéro qui lui est échu dans le tirage au sort.

Art. 51. Les réponses sont lues par les élèves et appréciées par le jury, avant l'examen pratique.

Art. 52. Sont seuls admis à l'examen pratique, dans l'ordre déterminé par le tirage au sort dont il est parlé à l'article 44, les récipiendaires qui ont obtenu dans l'examen écrit au moins les $^4/_8$ des points.

Art. 53. Le jury détermine le temps à consacrer à l'examen pratique. Il peut y appeler plusieurs récipiendaires à la fois, en suivant néanmoins l'ordre du sort, et partager l'examen en plusieurs parties.

Art. 54. Le jury fixe la nature et le nombre des opérations à exécuter pour chaque branche de l'examen pratique et prend toutes les mesures qu'il croit propres à bien faire apprécier l'aptitude des récipiendaires. Des explications théoriques leur sont demandées au besoin.

Art. 55. Après chaque épreuve, le jury délibère sur l'admission et le rang des récipiendaires. Il est dressé procès-verbal du résultat de la délibération.

Ce procès-verbal mentionne le mérite de l'examen écrit et de l'examen pratique. Il en est immédiatement donné lecture aux intéressés.

Art. 56. Le jury prononce l'ajournement du récipiendaire qui n'a pas fait preuve de connaissances suffisantes. Le récipiendaire ajourné ne peut plus se présenter dans la même session.

Art. 57. Il ne peut être accordé de certificat de capacité qu'aux candidats qui ont obtenu au moins les $^4/_8$ des points pour l'ensemble des matières des deux examens réunis.

Art. 58. Le certificat porte la mention que le récipiendaire a passé l'examen d'une manière satisfaisante, avec distinction, avec grande distinction ou avec la plus grande distinction.

Art. 59. Les récipiendaires doivent avoir obtenu pour mériter :

a. *La distinction*, les $^5/_8$ des points dans l'examen écrit et dans chacune des matières de l'examen pratique ;

b. *La grande distinction*, les $^6/_8$ des points dans le premier examen et les $^6/_8$ dans chacune des matières du second;

c. *La plus grande distinction*, les $^7/_8$ des points dans l'examen écrit comme dans les différentes matières de l'examen pratique.

Art. 60. Les certificats de capacité sont rédigés d'après la formule arrêtée par le Ministre de l'intérieur; ils sont signés par tous les membres du jury, ainsi que par les récipiendaires et marqués du sceau de l'École.

Art. 61. Il est tenu une liste de présence des membres du jury. A chaque séance cette liste est signée par le président et le secrétaire.

Immédiatement après la session, les procès-verbaux des séances et tous les documents relatifs aux examens sont transmis au Ministre de l'intérieur, avec un rapport du président sur le résultat des opérations du jury.

§ 6. — Cours publics. — Examen. — Certificats de capacité.

Art. 62. Le jury nommé conformément à l'article 36 ci-dessus, soumet à un examen les personnes qui, après avoir suivi les cours publics de l'École, se sont fait inscrire, à cet effet, chez le directeur, avant le 1er du mois de décembre.

Cet examen, qui est oral et pratique, se fait d'après les mêmes règles que l'examen de sortie de l'École.

Art. 63. L'examen a particulièrement pour objet la culture, la taille et la conduite des arbres fruitiers.

L'examen oral comprend les matières suivantes :

A. Notions d'anatomie et de physiologie végétale;

B. Connaissance des meilleurs fruits et soins à leur donner avant, pendant et après la cueillette;

C. Maladies qui affectent les arbres fruitiers et moyens de les en garantir.

L'examen pratique a pour objet les opérations de la taille et de la conduite des arbres, appliquées :

A. Aux divers genres d'arbres fruitiers à pepins;

B. Aux divers genres d'arbres fruitiers à noyau;

C. A la vigne.

Les récipiendaires sont soumis à des exercices pratiques concernant chacune des catégories indiquées aux lettres *A*, *B* et *C* ci-dessus.

Art. 64. Le nombre de points représentant un travail parfait est fixé, pour l'épreuve orale, à cinquante, et pour l'épreuve pratique à cent.

Art. 65. Des certificats de capacité sont délivrés par le jury, au nom du Ministre de l'intérieur, aux personnes qui ont obtenu au moins la moyenne des points indiqués ci-dessus dans chacune des deux épreuves.

Régime intérieur.

§ 1er. — Dispositions générales.

Art. 66. L'année scolaire commence le 1er février. Il y a annuellement deux vacances, la première de quinze jours aux fêtes de Pâques, et la seconde du 15 décembre au 31 janvier.

Art. 67. Il y a un règlement particulier pour la discipline intérieure; chaque élève en reçoit un exemplaire en entrant à l'École.

Art. 68. Les élèves reçoivent, aux frais de l'Ecole, la nourriture, le logement et le blanchissage.

Art. 69. Tous les jours, les élèves doivent se rendre, à l'heure indiquée par les tableaux de l'emploi du temps, au lieu désigné à cet effet par le directeur, pour assister à la distribution des travaux.

§ 2. — **Des punitions.**

Art. 70. Les punitions qui peuvent être infligées aux élèves sont :

1° La réprimande ;

2° La consigne ;

3° La censure publique ;

4° L'isolement avec ou sans accès aux cours ;

5° Le renvoi temporaire ou définitif.

La censure publique et le renvoi temporaire ne peuvent être ordonnés que par le directeur. Le renvoi définitif est prononcé par le Ministre de l'intérieur, sur la proposition du directeur.

CHAPITRE III.

Budget de l'école.

Art. 71. Le budget de l'École est dressé, tous les ans, dans le courant du mois de janvier, par le directeur.

Ce budget comprend :

1° En recettes :

A. L'encaisse de l'année précédente ;

B. Le subside alloué par l'État.

2° En dépenses :

A. Les bourses des élèves ;

B. Les frais de l'enseignement théorique ;

C. Les frais imprévus.

Art. 72. En adressant au Ministre de l'intérieur, avant le 15 janvier, pour être soumis à son approbation, le projet de budget, le directeur y joint le compte rendu de l'emploi du subside alloué pour subvenir aux dépenses de l'École pendant l'année précédente. Il y annexe les quittances et les pièces comptables nécessaires pour justifier toutes les dépenses.

Art. 73. Le budget de l'École et le compte rendu des dépenses sont approuvés par le Ministre de l'intérieur.

Disposition transitoire.

Art. 74. Les élèves qui fréquentent actuellement les 2e et 3e sections de l'École d'horticulture de Gendbrugge seront soumis aux dispositions du règlement du 27 septembre 1855, en ce qui concerne les époques des examens généraux, des examens de sortie et des vacances.

Bruxelles, le 26 octobre 1860.

Le Ministre de l'intérieur.

Ch. Rogier.

RÈGLEMENT DE DISCIPLINE INTÉRIEURE.

§ 1er — Dispositions générales.

Art. 1er. Les élèves doivent respect et obéissance au directeur, aux professeurs, au maître d'études, au chef de culture et au démonstrateur de l'École.

Art. 2. Ils sont tenus d'observer toujours entre eux et envers tous les agents de l'établissement, les devoirs de la politesse.

Art. 3. Lorsqu'un élève croit avoir des motifs plausibles de faire des observations sur les ordres qui lui sont donnés, il doit, par l'intermédiaire du professeur maître d'études, demander à les présenter au directeur.

Art. 4. Les démarches collectives sont interdites aux élèves.

Art. 5. Les élèves ne peuvent fréquenter que les lieux publics dont l'accès leur est permis par le directeur.

Art. 6. Un élève ne peut, sans y être autorisé par le directeur, disposer d'aucun homme de service de l'établissement.

Art. 7. Tout paquet introduit dans l'École doit être visité par le maître d'études.

L'introduction de comestibles et de boissons est formellement interdite.

Art. 8. Les élèves ne peuvent, sans autorisation, faire entrer dans l'intérieur de l'établissement des personnes étrangères à l'École. Ils reçoivent au parloir celles qui sont admises à les visiter.

Art. 9. Les élèves ne peuvent arracher des plantes ou enlever des étiquettes, ni cueillir des fleurs, ou des fruits, etc. Celui qui aura dégradé un meuble ou causé quelque dégât sera tenu de le réparer à ses frais.

Art. 10. Les demandes de toute espèce que les élèves ont à faire, doivent être adressées au maître d'études, qui les transmet au directeur.

Art. 11. Les jeux de hasard sont interdits.

Art. 12. Les élèves récitent en commun les prières le matin et le soir, immédiatement après le lever et avant le coucher. Il en est de même avant et après chaque repas.

Art. 13. Les dimanches et les jours de fêtes, les élèves assistent au service religieux; les élèves catholiques y sont conduits et surveillés par le maître d'études.

Les élèves peuvent se rendre à l'église quand ils le désirent, sous la réserve des mesures d'ordre et de discipline.

Art. 14. Les élèves peuvent sortir les dimanches et les jours de fêtes, après le dîner. Ils doivent être rentrés à 8 heures du soir. Sous aucun prétexte, il n'est accordé de permission de sortir dans le courant de la semaine.

Art. 15. L'élève qui n'est pas rentré à l'heure prescrite, est puni suivant la durée du retard.

Celui qui découche est exclu de l'École.

Art. 16. Les élèves ne peuvent sortir de l'École sans être revêtus de l'uniforme.

Art. 17. L'achat des livres, des instruments ou des objets de bureau, ainsi que le prix des leçons non prévues au programme, sont à la charge des élèves.

Le directeur pourra tenir à leur disposition, moyennant un prix fixé d'avance pour chaque objet, les livres et les instruments dont ils pourraient avoir besoin.

Art. 18. Tous les objets appartenant aux élèves, tels qu'ustensiles aratoires, effets d'habillement, etc., sont marqués d'un numéro d'ordre.

§ 2. — Salles d'études, travaux, dortoirs.

Art. 19. Les élèves doivent se rendre à l'heure indiquée par les tableaux de l'emploi du temps, aux leçons, aux études ou aux travaux.

Art. 20. Un élève ne peut s'absenter d'un exercice ou d'un travail sans la permission de celui qui y préside. Quand le directeur juge nécessaire de dispenser un élève de quelque exercice présidé par un professeur ou un démonstrateur, il en donne préalablement connaissance à celui-ci.

Art. 21. Les études se font dans une salle destinée à cet effet; elles sont présidées par le répétiteur. Chaque élève a, dans la salle d'études, une cassette pour y mettre les livres et les autres objets qui lui appartiennent.

Il est défendu d'introduire dans l'École des livres ou des journaux étrangers aux études.

Art. 22. Les élèves se lèvent et s'habillent aussitôt que le signal du réveil est donné par la cloche. Après l'expiration des quinze minutes qui sont accordées chaque matin, pour la toilette, ils se réunissent dans la salle d'études.

Art. 23. Les élèves malades sont dispensés des études et des exercices prévus par le règlement.

Sur la prescription du médecin, ils peuvent être placés à l'infirmerie.

Art. 24. Les chambres et les places dans les dortoirs, le réfectoire, la salle d'études, etc., sont assignées aux élèves par le maître d'études; cette répartition ne peut être modifiée sans autorisation.

Art. 25. Tous les huit jours, le maître d'études passe la revue des effets d'habillement et des armoires.

Les élèves doivent nettoyer tous les jours leurs vêtements, et prendre tous les soins voulus pour avoir constamment une tenue propre et décente.

Art. 26. Les leçons, les études, les repas, les travaux pratiques, etc., sont annoncés par le son de la cloche.

Art. 27. Lorsqu'un professeur ne peut donner sa leçon à l'heure indiquée, les élèves passent à l'étude le temps de cette leçon.

Art. 28. Chaque semestre, le directeur envoie aux parents un tableau constatant les progrès et la conduite des élèves.

§ 3. — Repas, réfectoire.

Art. 29. Les repas sont pris en commun : le maître d'études y assiste et veille à ce que les élèves y observent les règles de la bienséance.

Art. 30. Les élèves ne peuvent manger au réfectoire que ce qui leur est fourni par l'établissement.

Il leur est défendu d'emporter des comestibles ou de conserver des mets pour le repas suivant.

§ 4. — Travaux et exercices pratiques.

Art. 31. En entrant à l'École, les élèves s'engagent à exécuter, sans objection, les divers travaux dont ils pourront être chargés dans l'intérêt de leur instruction.

Ils coopèrent à tous les travaux de l'établissement, sous la direction du chef de culture.

Art. 32. Les élèves ne peuvent, sans motifs reconnus fondés, abandonner les travaux dont ils sont chargés, avant que le signal du départ ait été donné.

§ 5. — Uniforme et habillement, trousseau.

Art. 33. Les élèves doivent à leur entrée à l'École, se munir, à leurs frais, d'un uniforme composé des objets suivants :

1° 1 redingote de drap vert à une rangée de boutons ;
2° 1 pantalon en drap noir ;
3° 1 casquette ;
4° 1 col noir ;
5° 1 paire de gants noirs.

Art. 34. Ils doivent, en outre, être munis du trousseau suivant :

1° 2 blouses ou vestes;
2° 1 casquette ;
3° 2 pantalons ;
4° 6 chemises ;
5° 6 paires de bas ou de chaussettes ;
6° 3 cravattes ;
7° 2 gilets ;
8° 2 paires de bottes ou de souliers ;
9° 6 mouchoirs ;
10° 6 essuie-mains.

Le trousseau doit être marqué aux initiales de l'élève. Il doit être en bon état et bien entretenu.

Art. 35. A l'arrivée d'un élève, ses effets d'habillement sont examinés et vérifiés par le maître d'études, qui refuse ceux qui ne sont pas dans les conditions prescrites.

Art. 36. Les contraventions aux articles du présent réglement, sont punies d'après leur gravité, conformément aux dispositions de l'article 70 du règlement organique.

Art. 37. Dans les cas non prévus, le directeur prend les dispositions dont il reconnaît la nécessité, et il en donne immédiatement connaissance au Ministre de l'intérieur.

Bruxelles, le 26 octobre 1860.

Le Ministre de l'intérieur,
CH. ROGIER.

ÉCOLE PRATIQUE D'HORTICULTURE DE L'ÉTAT A VILVORDE.

ARRÊTÉ ORGANIQUE.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu la loi du 18 juillet 1860 relative à l'enseignement agricole;
Vu la convention passée le 24 juillet entre Notre Ministre de l'intérieur et le sieur X. De Bavay, propriétaire des pépinières de Vilvorde;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur.

Nous avons arrêté et arrêtons :

§ 1. — Enseignement.

Art. 1er. Une École pratique d'horticulture est fondée avec le concours de l'État, à Vilvorde.

Est approuvée la convention conclue le 24 juillet 1860 entre Notre Ministre de l'intérieur et le sieur De Bavay pour la fondation de ladite École.

Art. 2. L'enseignement donné à l'École est théorique et pratique. Il a pour objet les matières suivantes : les langues française et flamande, l'arithmétique, la botanique, l'architecture des serres et des jardins, l'horticulture théorique et pratique, la comptabilité.

Art. 3. Des pépinières, des collections comprenant tous les arbres et arbustes qui se trouvent dans le commerce en Belgique, des jardins maraîchers et d'agrément, des serres pour la culture des fleurs et des fruits, servent à l'enseignement pratique des élèves.

Art. 4. La durée des études est de trois années.

Les élèves ne peuvent fréquenter deux fois les mêmes cours.

Art. 5. Un pensionnat est annexé à l'École.

Art. 6. Des cours théoriques et pratiques de taille des arbres fruitiers sont donnés, chaque année, à l'École. Le Ministre de l'intérieur prescrira les conditions auxquelles le public y sera admis.

§ 2. — Personnel.

Art. 7. Le personnel attaché à l'École comprend :

Un directeur;

Deux professeurs;

Un répétiteur maître d'études;

Deux jardiniers démonstrateurs;

Un surveillant.

Le directeur est chargé d'une partie de l'enseignement.

Art. 8. Le directeur est nommé et révoqué par Nous.

Le Ministre de l'intérieur nomme et révoque les autres professeurs et employés.

Art. 9. Les traitements du personnel sont fixés par l'arrêté de nomination.

Ils sont liquidés directement sur le budget de l'État.

Art. 10. Pour la pension, le personnel de l'École d'horticulture de Vilvorde participe à la caisse centrale de prévoyance des instituteurs urbains.

§ 3. — Commission de surveillance.

Art. 11. Une commission nommée par Nous, est chargée d'exercer une haute surveillance sur l'École.

Cette commission est renouvelée tous les deux ans, d'après un tirage au sort réglé par le Ministre de l'intérieur.

Les membres sortants peuvent être continués dans leurs fonctions.

Art. 12. La commission contrôle les études, l'administration et la discipline; elle peut visiter les classes et les divers locaux, examiner les registres du directeur et inspecter le matériel, les collections et le pensionnat; elle rend chaque année compte au Ministre de l'intérieur du résultat de sa mission.

Art. 13. La commission se réunit au moins une fois tous les six mois au local de l'École. Le président peut la convoquer extraordinairement, lorsque les besoins du service l'exigent.

Pour les frais de déplacement et de séjour, les membres de la commission sont assimilés aux membres du Conseil supérieur d'agriculture.

Art. 14. Le directeur, les professeurs et les employés sont tenus de se rendre dans le sein de la commission, lorsqu'ils y sont appelés.

Art. 15. A l'expiration de chaque année scolaire, les membres délégués à cet effet par la commission de surveillance, le directeur et les professeurs se forment en conseil de perfectionnement et d'instruction pour délibérer sur les observations auxquelles la situation de l'École peut

donner lieu et proposer les améliorations que l'enseignement, l'administration et le régime intérieur peuvent recevoir.

Un procès-verbal détaillé de la séance est consigné dans un registre; copie de ce procès-verbal est adressée au Ministre de l'intérieur.

Art. 16. L'inspecteur de l'agriculture et des chemins vicinaux visite l'École au moins deux fois par an, en conformité des instructions qui lui sont données par le Ministre de l'intérieur.

§ 4. — Des Élèves.

Art. 17. Pour être admis à l'École, il faut être âgé de dix-sept ans au moment de l'inscription et satisfaire à un examen dont les conditions sont réglées par Notre Ministre de l'intérieur, qui prononce les admissions.

Art. 18. A la fin de chaque année scolaire, il y a des examens généraux pour constater le degré d'instruction des élèves et s'assurer qu'ils possèdent des connaissances suffisantes pour passer aux cours supérieurs.

Art. 19. Des certificats de capacité peuvent être délivrés tant aux élèves qui ont terminé les trois années d'études qu'aux personnes qui ont suivi les cours publics mentionnés à l'article 6.

Art. 20. Les élèves sont logés et entretenus dans l'établissement; ils interviennent dans le prix annuel de la pension et de l'enseignement pour une somme qui ne peut être inférieure à cent francs.

Art. 21. Un subside annuel dont l'emploi est réglé par Notre Ministre de l'intérieur est alloué au directeur de l'École pour couvrir les frais de l'enseignement théorique et les autres dépenses de matériel qui sont à la charge de l'État.

Art. 22. Le Ministre de l'intérieur prend les dispositions nécessaires pour régler ce qui concerne :

1° La division de l'enseignement, la répartition des cours, les programmes des études et l'emploi du temps;

2° Les examens d'admission, les examens généraux et les examens de sortie, tant des élèves de l'École que des auditeurs des cours publics d'arboriculture;

3° Les attributions du personnel;

4° La discipline, le pensionnat, le régime intérieur et la comptabilité.

Art. 23. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 29 septembre 1860.

Par le Roi : LÉOPOLD.

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

RÈGLEMENT.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Vu la loi du 18 juillet 1860 et l'arrêté royal du 29 septembre 1860;
Arrête les dispositions règlementaires ci-après pour l'École pratique d'horticulture de l'État, à Vilvorde.

CHAPITRE Ier.

Personnel.

§ 1er — Du directeur.

Art. 1er. Le directeur est chargé d'assurer l'exécution des arrêtés, règlements et décisions concernant l'École; il surveille l'enseignement ainsi que les études, et contrôle tous les autres services de l'institution.

Art. 2. Le directeur prend à sa charge et administre, sous sa responsabilité, le pensionnat, conformément au règlement d'ordre intérieur.

Art. 3. Tous les fonctionnaires et employés de l'École, ainsi que les élèves, lui sont subordonnés.
Le directeur sert d'intermédiaire entre le personnel de l'École et le Ministre de l'intérieur ou la commission de surveillance.

Art. 4. Le directeur est tenu d'avoir des registres où tout ce qui concerne l'instruction, l'administration et la discipline est consigné jour par jour.

Art. 5. Le directeur peut déléguer une partie de ses attributions à un professeur de l'École : cette délégation doit être faite par écrit et approuvée par le Ministre de l'intérieur.

Art. 6. Le directeur est tenu d'adresser, tous les six mois, au Ministre de l'intérieur, un rapport détaillé sur la situation de l'École.

§ 2. — Des professeurs.

Art. 7. Les professeurs ne peuvent ni modifier les programmes, ni se dispenser de donner leurs leçons aux jours et heures déterminés par les tableaux de l'emploi du temps.

Art. 8. Lorsque les professeurs sont empêchés de faire leur service,

ils sont tenus d'en informer le directeur et de lui faire connaître les motifs de leur absence.

Le directeur consigne ces motifs dans un registre et il pourvoit au remplacement provisoire des professeurs, lorsque l'absence doit durer plus de deux jours.

Art. 9. Au commencement de chaque leçon, les professeurs font l'appel des élèves et inscrivent les absents.

Ils s'assurent par des interrogations faites à des époques régulières, que les élèves ont bien compris ce qui a été enseigné dans les leçons précédentes.

Ils tiennent des notes d'études pour chaque élève, d'après le résultat de ces interrogations. Copie de ces notes est transmise tous les huit jours au directeur.

Il y a, en outre, tous les trimestres, une composition écrite sur une ou plusieurs branches de l'enseignement. Tous les élèves sont tenus d'y prendre part.

Art. 10. Des programmes, indiquant leçon par leçon, les matières à enseigner, sont préparés chaque année, par les professeurs, arrêtés par le conseil de perfectionnement et approuvés par le Ministre de l'intérieur.

Art. 11. Les professeurs ont la police de leurs cours.

Des règlements spéciaux faits par le directeur, déterminent, s'il y a lieu, les dispositions particulières qu'il convient de prendre pour les travaux des élèves.

§ 3. — Du répétiteur maître d'études.

Art. 12. Le répétiteur maître d'études dirige les élèves dans leurs études et s'assure que les leçons ont été bien comprises.

Il fait la répétition des cours de botanique et d'arboriculture. A cet effet, il reproduit, sous forme d'interrogations, les leçons du professeur, sans pouvoir sortir du cadre tracé par celui-ci.

Il examine les annotations que les élèves prennent aux leçons, corrige les fautes qui peuvent s'y rencontrer et interroge particulièrement sur les matières qui ne paraissent pas avoir été bien comprises. Il tient des notes d'études pour chaque élève.

Art. 13. Le répétiteur assiste aux leçons du professeur aussi souvent que c'est nécessaire, pour être au courant de l'enseignement.

Il peut être appelé à remplacer momentanément un professeur dans le cas prévu par l'article 8.

§ 4. — Des jardiniers démonstrateurs.

Art. 14. Les jardiniers font, sous les ordres du directeur et des professeurs, les démonstrations requises pour l'instruction pratique des élèves.

Ils dirigent les élèves dans leurs travaux et leur donnent les explications nécessaires à l'accomplissement et à l'intelligence de toutes les opérations auxquelles ils participent.

Art. 15. Les élèves doivent aux jardiniers démonstrateurs obéissance pour tout ce qui concerne les services qu'ils leur commandent.

§ 8. — **Du surveillant.**

Art. 16. Le surveillant est chargé, sous les ordres du directeur, d'assurer l'exécution du règlement sur la discipline intérieure de l'École.

Il veille à ce que les élèves observent exactement ce qui est prescrit par les tableaux de l'emploi du temps.

Art. 17. Le surveillant fait l'application des punitions et remet tous les matins au directeur un rapport sur ce qui s'est passé dans le cours de la journée précédente.

Les dimanches et les jours de fête, la surveillance est faite à tour de rôle par le surveillant, le démonstrateur ou le répétiteur, désigné par le directeur.

CHAPITRE II.

Instruction.

§ 1er — **Conditions d'admission.**

Art. 18. Pour être admis à l'École, les aspirants doivent être âgés de dix-sept ans au moins, au moment de l'inscription, avoir la force nécessaire pour exécuter régulièrement tous les travaux de la culture, savoir parler, lire et écrire correctement le français et connaître les éléments du calcul. Il sera tenu compte aux récipiendaires flamands de l'instruction qu'ils possèdent dans la langue flamande.

Art. 19. Les jeunes gens qui désirent se présenter à l'examen doivent en faire la demande au directeur, avant le 15 septembre, en lui adressant :

1° Leur acte de naissance;

2° Un certificat de bonne conduite délivré par l'administration communale du lieu de leur domicile;

3° Un certificat de santé délivré par un docteur en médecine.

Ces pièces doivent être légalisées.

Art. 20. Les examens d'admission ont lieu chaque année dans la dernière quinzaine du mois de septembre; ils se font par écrit et oralement, en présence d'un membre délégué de la commission de surveillance et du directeur, par un professeur de l'École.

Les autres conditions de l'examen sont arrêtées de commun accord entre le directeur et le membre de la commission de surveillance.

Art. 21. La liste des aspirants qui se sont présentés à l'examen, dressée par ordre de mérite et certifiée par le directeur, est transmise au Ministre de l'intérieur, qui prononce les admissions.

Art. 22. En entrant à l'École, les élèves boursiers signent un acte par lequel ils s'engagent à suivre les cours pendant toute la durée des études, et à rembourser, s'ils quittent l'établissement avant ce terme, les frais qu'ils auront occasionnés pendant leur séjour à l'École.

§ 2. — Enseignement.

Art. 23. Les élèves sont répartis en trois sections, conformément à la division de l'enseignement.

L'enseignement est divisé commme il suit :

PREMIÈRE ANNÉE. — PREMIÈRE SECTION.

Botanique. — Étude des éléments anatomiques des végétaux et des organes de la nutrition.

Floriculture. — Culture des plantes herbacées de pleine terre.

Culture maraîchère. — Culture des plantes potagères de pleine terre.

Horticulture. — Étude succincte des parties qui constituent l'organisation ligneuse et notions indispensables sur les fonctions de ces parties ; notions générales sur la multiplication des arbres et des arbustes ; étude approfondie de la culture du poirier et du pommier.

Arithmétique. — Fractions et problèmes.

Langue française ou flamande. — La grammaire élémentaire jusqu'à la syntaxe; analyse grammaticale et logique ; rédaction des notes sur les travaux pratiques.

Travaux pratiques. — Les élèves sont exercés à bêcher, défoncer, aligner, sarcler, biner, arroser, ratisser, planter, arracher, fumer, rigoler, repiquer, semer, bouturer, marcotter, rempoter, pailler, ligaturer, cirer, couper, redresser, tresser, emballer, tailler, pincer et ébourgeonner les arbres à fruits à pepins, évriller la vigne et à tous les travaux pratiques de la culture maraîchère.

DEUXIÈME ANNÉE. — DEUXIÈME SECTION.

Botanique. — Étude des organes de la reproduction et des parties accessoires qui s'y rattachent ; étude des divers systèmes qui servent de base à la classification méthodique des végétaux ; classification et caractères des principales familles du règne végétal.

Floriculture. — Culture des plantes de terre de bruyère, des plantes en corbeille ou en parterre, des plantes aquatiques.

Culture maraîchère. — Culture forcée des plantes potagères.

Horticulture. — Étude approfondie de la culture de tous les arbres fruitiers indistinctement.

Architecture des jardins et des serres. — Connaissances pratiques indispensables pour la construction d'un jardin.

Langue française ou flamande. — Syntaxe, exercices, dictées et rédaction des notes sur les travaux pratiques.

Arithmétique. — Nombres décimaux, système métrique, problèmes.

Travaux pratiques. — Les élèves répètent tout ce qu'ils ont exécuté pendant la première année, et sont de plus appliqués :

A la taille en sec et en vert, à l'ébourgeonnement, au pincement, au palissage, au dressage, à l'effeuillement, au traitement des maladies et des accidents, en un mot, à toutes les opérations pratiques que les différents arbres fruitiers doivent subir pendant le cours de leur existence, tant en espalier qu'en plein vent ; aux différentes variétés de greffes en usage, à la conduite et à la culture des arbres d'agrément, des fleurs, etc., à la culture maraîchère, à la culture des primeurs de tout genre, à l'herborisation.

TROISIÈME ANNÉE. — TROISIÈME SECTION.

Botanique. — Fonctions des organes des végétaux et mécanisme de la vie végétale.

Floriculture. — Culture des plantes les plus répandues d'orangerie, de serre tempérée et de serre chaude.

Culture forcée. — Culture des ananas et culture forcée de tous les arbres fruitiers.

Horticulture et sylviculture. — Pomologie, culture des arbres et arbustes d'ornement, culture des bois, haies et plantations d'alignement.

Architecture des jardins et des serres. — Répétition du cours de la deuxième année.

Physique, chimie et géologie. — Notions succinctes et utiles en horticulture.

Langue française ou flamande. — Examen des difficultés de la grammaire ; narrations et lettres, rédaction des notes sur les travaux pratiques.

Arithmétique. — Intérêt, escompte, mélange, règle de société, proportions, racine carrée, problèmes.

Travaux pratiques. — Les élèves répètent tout ce qu'ils ont exécuté la première et la deuxième année, et sont de plus appliqués :

A la cueillette et à la conservation des fruits, à l'élagage, à la tonte des haies, à la formation des composts, à la direction des serres, des bâches, des couches, des jardins fruitiers et d'agrément, du potager, à la culture des fleurs, à l'herborisation.

Art. 24. Le Ministre de l'intérieur arrête, chaque année, sur la proposition du directeur, les professeurs entendus, le tableau de l'emploi du temps.

§ 3. — Cours publics.

Art. 25. Chaque année, aux époques déterminées par le Ministre de l'intérieur, il y a à l'École des cours publics auxquels sont admises toutes les personnes qui se font inscrire à cet effet chez le directeur.

Art. 26. Il y a un cours spécial pour les jardiniers et un cours pour les amateurs de jardinage. Le cours des jardiniers comprend deux sections, une flamande et une autre française.

Art. 27. Les cours publics ont pour objet l'exposé théorique et la démonstration pratique de toutes les opérations relatives à la taille, à la conduite et à la culture des arbres fruitiers.

§ 4. — Examens généraux.

Art. 28. Des examens généraux, destinés à faire apprécier si les élèves de la première et de la deuxième section ont les connaissances nécessaires

pour être admis aux cours supérieurs, ont lieu chaque année, du 15 au 31 août.

Les élèves qui ne possèdent pas ces connaissances doivent ou doubler l'année d'études qui vient de finir ou quitter l'École.

Art. 29. Les examens généraux se font par les professeurs, en présence du directeur et d'un membre délégué de la commission de surveillance.

Ils ont pour objet toutes les matières indiquées à l'article 23.

Art. 30. Les examens généraux sont divisés en deux épreuves, l'une orale et l'autre pratique.

L'épreuve orale consiste dans la réponse à une question au moins sur chaque matière.

Le temps affecté aux deux épreuves réunies est d'une heure au plus pour chaque candidat.

Art. 31. Le jury règle les autres dispositions à prendre pour ces examens.

Art. 32. La valeur de chaque branche de l'enseignement théorique ou pratique est côtée conformément à l'article 43 ci-après.

Les interrogations, les répétitions et les travaux pratiques de l'année se côtent de la même manière.

Art. 33. Après leurs opérations, les examinateurs remettent leurs notes au directeur, qui établit le classement des élèves, d'après ces notes combinées avec celles des interrogations, des répétitions, des compositions et des travaux pratiques.

Chacun de ces deux éléments intervient pour moitié dans les bases du classement.

Ce classement sert de règle pour le passage aux sections supérieures.

Art. 34. Les élèves ne peuvent être admis à une section supérieure que si la moyenne générale des points qu'ils ont obtenus, atteint la moitié du nombre total des points attribués à l'ensemble des matières.

Art. 35. Le résultat du classement est communiqué au Ministre de l'intérieur et affiché dans l'École.

§ 8. — Examens de sortie. — Certificats de capacité.

Art. 36. Un jury, nommé par le Ministre de l'intérieur, est chargé d'examiner les élèves de l'École qui, ayant achevé leurs études, veulent faire constater leurs connaissances et obtenir un certificat de capacité.

Art. 37. Le jury ne procède à l'examen que lorsque les deux tiers au moins des membres sont présents.

Nul ne peut, en qualité de membre du jury, prendre part à l'examen d'un parent ou d'un allié, jusques et y compris le quatrième degré, à peine de nullité.

Art. 38. Les examens ont lieu dans la dernière quinzaine du mois d'août.

Art. 39. Les élèves qui désirent subir l'examen de sortie doivent se faire inscrire chez le directeur de l'École avant le 15 du mois d'août.

Art. 40. Il y a un examen écrit et un examen pratique.

Art. 41. L'examen écrit comprend les matières indiquées ci-après :

§ 1er. L'arithméthique.
§ 2. La comptabilité.
§ 3. La botanique dans ses rapports avec l'horticulture.
§ 4. L'arboriculture fruitière.
§ 5. La sylviculture et la culture des arbres d'agrément.
§ 6. La culture maraîchère et la culture des primeurs.
§ 7. La floriculture de pleine terre, de terre de bruyère et de serre tempérée.
§ 8. L'architecture des jardins.

Art. 42. L'examen pratique a pour objet les matières suivantes :

§ 1. Maniement des instruments horticoles, défoncement, labour, sarclage, binage, ratissage, arrosage, plantation, déplantation, semailles, bouturage, marcottage, greffage, rempotage, paillage, emballage, etc.;
§ 2. Culture, conduite, taille et nomenclature des arbres fruitiers;
§ 3. Culture et élagage des arbres forestiers et d'agrément, nomenclature des différentes essences;
§ 4. Établissement et direction d'un potager, des couches à primeurs, des serres à ananas et à primeurs; culture des différentes plantes potagères;
§ 5. Culture des plantes florifères de pleine terre, de terre de bruyère et de serre tempérée;
§ 6. Tracé d'un plan de jardin, des chemins, des corbeilles, des massifs et des pelouses; terrassements, constructions et dispositions des plantations en général.

Art. 43. La valeur absolue de l'ensemble des réponses ou opérations des récipiendaires concernant les matières spécifiées à chaque paragraphe des deux articles précédents, est représentée pour un travail parfait par les nombres suivants :

A. *Examen écrit.*

§ 1.	(Valeur de l'ensemble des réponses parfaites)		. . . .	40
§ 2.	—	—	—	40
§ 3.	—	—	—	80
§ 4.	—	—	—	120
§ 5,	—	—	—	100
§ 6.	—	—	—	120
§ 7.	—	—	—	100
§ 8.	—	—	—	60
			Total. . .	660

B. *Examen pratique.*

§ 1.	(Valeur de l'ensemble des opérations parfaites)	100
§ 2.	— — —	120
§ 3.	— — —	120
§ 4.	— — —	120
§ 5.	— — —	100
§ 6.	— — —	100
	Total. . .	660

Art. 44. L'examen écrit précède l'examen pratique, et a lieu à la fois entre tous les récipiendaires. Un numéro d'ordre leur est assigné par le sort.

Art. 45. Il est accordé aux récipiendaires huit heures pour faire leurs réponses à l'examen écrit.

Le jury peut partager cet examen en deux parties, pourvu que la durée de l'ensemble ne dépasse pas le temps fixé ci-dessus.

Art. 46. Le jury détermine le nombre de questions que les élèves ont à résoudre pour chaque branche de l'examen écrit et arrête ces questions immédiatement avant l'examen.

Le jury doit, autant que possible, mettre les questions en rapport avec le temps consacré à l'examen. A cet effet chaque question écrite est l'objet d'une appréciation particulière de la part de tous les membres du jury.

Art. 47. Les questions qui doivent être posées par écrit sont tirées au sort et dictées successivement aux récipiendaires par le président du jury.

Il y a un nombre de questions triple de celui que doit amener le sort.

Art. 48. Pendant l'examen écrit, les récipiendaires sont placés dans une même salle d'après l'ordre du tirage au sort indiqué ci-dessus, et de manière à ne pouvoir communiquer entre eux.

Ils ne peuvent avoir ni notes, ni livres. Ils écrivent leurs réponses sur du papier paraphé et daté à chaque feuillet par un membre du jury.

Art. 49. Les récipiendaires sont constamment surveillés pendant leur travail par deux membres du jury.

Art. 50. Les réponses sont recueillies par les membres du jury présents. Elles sont immédiatement renfermées dans une enveloppe cachetée et paraphée en présence du récipiendaire. L'enveloppe reçoit une suscription indiquant le nom du récipiendaire et le numéro qui lui est échu dans le tirage au sort.

Art. 51. Les réponses sont lues par les élèves et appréciées par le jury, avant l'examen pratique.

Art. 52. Sont seuls admis à l'examen pratique, dans l'ordre déterminé par le tirage au sort dont il est parlé à l'article 44, les récipiendaires qui ont obtenu dans l'examen écrit au moins les $^{3}/_{8}$ des points.

Art. 53. Le jury détermine le temps à consacrer à l'examen pratique.

Il peut y appeler plusieurs récipiendaires à la fois, en suivant néanmoins l'ordre du sort, et partager l'examen en plusieurs parties.

Art. 54. Le jury fixe le nombre des opérations à exécuter pour chaque branche de l'examen pratique et prend toutes les mesures qu'il croit propres à bien faire apprécier l'aptitude des élèves. Des explications théoriques leur sont demandées au besoin.

Art. 55. Après chaque examen, le jury délibère sur l'admission et le rang des récipiendaires. Il est dressé procès-verbal du résultat de la délibération.

Ce procès-verbal mentionne le mérite de l'examen écrit et de l'examen pratique. Il en est immédiatement donné lecture aux intéressés.

Art. 56. Le jury prononce l'ajournement du récipiendaire qui n'a pas fait preuve de connaissances suffisantes. Le récipiendaire ajourné ne peut plus se présenter dans la même session.

Art. 57. Il ne peut être accordé de certificat de capacité qu'aux candidats qui ont obtenu au moins les $^4/_8$ des points pour l'ensemble des matières des deux examens réunis.

Art. 58. Le certificat porte la mention que le récipiendaire a passé l'examen d'une manière satisfaisante, avec distinction, avec grande distinction ou avec la plus grande distinction.

Art. 59. Les récipiendaires doivent avoir obtenu pour mériter :

a. *La distinction*, les $^5/_8$ des points dans l'examen écrit et dans chacune des matières de l'examen pratique ;

b. *La grande distinction*, les $^6/_8$ des points dans le premier examen et les $^6/_8$ dans chacune des matières du second;

c. *La plus grande distinction*, les $^7/_8$ des points dans l'examen écrit comme dans les différentes matières de l'examen pratique.

Art. 60. Les certificats de capacité sont rédigés d'après la formule arrêtée par le Ministre de l'intérieur ; ils sont signés par tous les membres du jury, ainsi que par les récipiendaires et marqués du sceau de l'École.

Art. 61. Il est tenu une liste de présence des membres du jury. A chaque séance cette liste est signée par le président et le secrétaire.

Immédiatement après la session, les procès-verbaux des séances et tous les documents relatifs aux examens sont transmis au Ministre de l'intérieur, avec un rapport du président sur le résultat des opérations du jury.

§ 6. — Cours publics. — Examen. — Certificats de capacité.

Art. 62. Le jury nommé conformément à l'article 56 ci-dessus, soumet à un examen les personnes qui, après avoir suivi les cours publics de l'École, se sont fait inscrire, à cet effet, chez le directeur, avant le 15 du mois d'août.

Cet examen, qui est oral et pratique, se fait d'après les mêmes règles que l'examen de sortie de l'École.

Art. 63. L'examen a particulièrement pour objet la culture, la taille et la conduite des arbres fruitiers.

L'examen oral comprend les matières suivantes :

A. Notions d'anatomie et de physiologie végétale;

B. Connaissance des meilleurs fruits et soins à leur donner avant, pendant et après la cueillette;

C. Maladies qui affectent les arbres fruitiers et moyens de les en garantir.

L'examen pratique a pour objet les opérations de la taille et de la conduite des arbres, appliquées :

A. Aux divers genres d'arbres fruitiers à pepins;

B. Aux divers genres d'arbres fruitiers à noyau;

C. A la vigne cultivée dans les jardins.

Les récipiendaires sont soumis à des exercices pratiques concernant chacune des catégories indiquées aux lettres *A*, *B* et *C* ci-dessus.

Art. 64. Le nombre de points représentant un travail parfait est fixé, pour l'épreuve orale, à cinquante, et pour l'épreuve pratique à cent.

Art. 65. Des certificats de capacité sont délivrés par le jury, au nom du Ministre de l'intérieur, aux personnes qui ont obtenu la moyenne des points indiqués ci-dessus dans chacune des deux épreuves.

Art. 66. Les élèves de l'école d'horticulture de Vilvorde ne sont pas admis à se présenter pour subir l'examen institué par les art. 62 à 66 ci-dessus.

Régime intérieur.

§ 1er. — Dispositions générales.

Art. 67. L'année scolaire commence le 15 octobre. Il y a annuellement deux vacances, la première de quinze jours aux fêtes de Pâques, et la seconde du 1er septembre au 15 octobre.

Art. 68. Il y a un règlement particulier pour la discipline intérieure; chaque élève en reçoit un exemplaire en entrant à l'École.

Art. 69. Les élèves reçoivent, aux frais de l'École, la nourriture, le logement et le blanchissage.

Art. 70. Le ministre de l'intérieur fixe annuellement le montant de la somme pour laquelle chaque élève doit contribuer dans le prix de la pension.

Art. 71. Tous les jours, les élèves doivent se rendre, à l'heure indiquée par les tableaux de l'emploi du temps, au lieu désigné à cet effet par le directeur, pour assister à la distribution des travaux.

Art. 72. Les travaux sont répartis de manière qu'en commençant par les plus simples, les élèves sont appelés à exécuter successivement et, en raison de leurs forces, tous ceux qui se présentent dans l'établissement.

§ 2. — Gratifications.

Art. 73. Des gratifications sont accordées aux élèves qui s'en rendent dignes par leurs progrès, leur assiduité au travail et leur bonne conduite.

Ces gratifications sont fixées, chaque semaine, par le directeur, d'après les notes fournies par les professeurs, le répétiteur, les jardiniers démonstrateurs et le surveillant.

Art. 74. Le *maximum* de la gratification qui peut être accordée à un élève, est de 15 centimes par jour.

La dépense totale résultant des gratifications ne peut excéder la moyenne de 30 francs par élève et par année.

§ 3. — Des punitions.

Art. 75. Les punitions qui peuvent être infligées aux élèves sont :

1° La réprimande ;

2° La consigne ;

3° La censure publique ;

4° La réduction ou la suppression de la gratification.

5° Le renvoi temporaire ou définitif.

La censure publique et le renvoi temporaire ne peuvent être ordonnés que par le directeur. Le renvoi définitif est prononcé par le Ministre de l'intérieur, sur la proposition du directeur.

CHAPITRE III.

Budget de l'école.

Art. 76. Le budget de l'École est dressé, tous les ans, dans le courant du mois de janvier, par le directeur.

Ce budget comprend :

1° En recettes :

A. L'encaisse de l'année précédente ;

B. Le subside alloué par l'État ;

C. Le produit de la partie de la pension payée par les élèves.

2° En dépenses :

A. Les frais d'entretien des élèves ;

B. Les gratifications ;

C. Les frais imprévus.

Art. 77. En adressant au Ministre de l'intérieur, avant le 15 janvier, pour être soumis à son approbation, le projet de budget, le directeur y joint le compte rendu de l'emploi du subside alloué pour subvenir aux

dépenses de l'École pendant l'année courante. Il y annexe les quittances et les pièces comptables nécessaires pour justifier toutes les dépenses.

Art. 78. Le budget de l'École et le compte rendu des dépenses sont approuvés par le Ministre de l'intérieur.

Bruxelles, le 30 septembre 1860.

Le Ministre de l'intérieur.
Ch. Rogier.

RÈGLEMENT DE DISCIPLINE INTÉRIEURE.

---

§ 1er — Dispositions générales.

Art. 1er. Les élèves doivent respect et obéissance au directeur, aux professeurs, au répétiteur, au surveillant et aux démonstrateurs de l'École.

Art. 2. Ils sont tenus d'observer toujours entre eux et envers tous les agents de l'établissement, les devoirs de la plus rigoureuse politesse.

Art. 3. Lorsqu'un élève croit avoir des motifs plausibles de faire des observations sur les ordres qui lui sont donnés, il doit, par l'intermédiaire du surveillant demander à les présenter au directeur.

Art. 4. Les démarches collectives sont interdites aux élèves.

Il en est de même de l'usage du tabac, ainsi que des jeux de hasard.

Art. 5. Les élèves ne peuvent fréquenter que les lieux publics dont l'accès leur est permis par le directeur.

Art. 6. Un élève ne peut, sans y être autorisé par le directeur, disposer d'aucun homme de service de l'établissement.

Art. 7. Tout paquet introduit dans l'École doit être visité par le surveillant.

L'introduction de comestibles et de boissons est formellement interdite.

Il en est de même de celle des livres et des journaux étrangers aux études.

Art. 8. Les élèves ne peuvent, sans autorisation, faire entrer dans l'intérieur de l'établissement des personnes étrangères à l'École. Ils reçoivent au parloir celles qui sont admises à les visiter.

Art. 9. Les élèves ne peuvent arracher des plantes ni cueillir des fleurs, ou des fruits, etc. Celui qui aura dégradé un meuble ou causé quelque dégât sera tenu de le réparer à ses frais.

Art. 10. Les demandes de toute espèce que les élèves ont à faire, doivent être adressées au surveillant, qui les transmet au directeur.

Art. 11. Les élèves récitent en commun les prières le matin et le soir, immédiatement après le lever et avant le coucher. Il en est de même avant et après chaque repas.

Art. 12. Les dimanches et les jours de fêtes, les élèves catholiques assistent au service religieux; ils y sont conduits et surveillés par un des membres du personnel désigné à cet effet par le directeur.

Les élèves peuvent se rendre à l'église quand ils le désirent, sous la réserve des mesures d'ordre et de discipline.

Art. 13. Les élèves peuvent sortir les dimanches et les jours de fêtes, après le dîner. Ils doivent être rentrés à 8 heures du soir. Sous aucun prétexte, il n'est accordé de permission de sortir dans le courant de la semaine.

Art. 14. L'élève qui n'est pas rentré à l'heure prescrite, est puni suivant la durée du retard.

Celui qui découche est exclu de l'École.

Art. 15. Les élèves ne peuvent sortir de l'École sans être revêtus de l'uniforme.

Art. 16. L'achat des livres, des instruments ou des objets de bureau, ainsi que le prix des leçons non prévues au programme, sont à la charge des élèves.

Le directeur pourra tenir à leur disposition, moyennant un prix fixé d'avance pour chaque objet, les livres et les instruments dont ils pourraient avoir besoin.

Art. 17. Tous les objets appartenant aux élèves, tels qu'ustensiles aratoires, effets d'habillement, etc., sont marqués d'un numéro d'ordre.

§ 2. — Salles d'études, travaux, dortoirs.

Art. 18. Les élèves doivent se rendre à l'heure indiquée par les tableaux de l'emploi du temps, aux leçons, aux études ou aux travaux.

Art. 19. Un élève ne peut s'absenter d'un exercice ou d'un travail sans la permission de celui qui y préside. Quand le directeur juge nécessaire de dispenser un élève de quelque exercice présidé par un professeur ou un démonstrateur, il en donne préalablement connaissance à celui-ci.

Art. 20. Les études se font dans une salle destinée à cet effet; elles sont présidées par le répétiteur. Chaque élève a, dans la salle d'études, une cassette pour y mettre les livres ou les autres objets qui lui appartiennent.

Art. 21. Le réveil des élèves a lieu en été à cinq heures du matin, en hiver à cinq heures et demie.

Le coucher a lieu en hiver à huit heures du soir et en été à neuf heures.

Art. 22. Tous les huit jours, le surveillant passe la revue des effets d'habillement et des armoires.

Les élèves doivent nettoyer tous les jours leurs vêtements, et prendre tous les soins voulus pour avoir constamment une tenue propre et décente.

Art. 23. Les leçons, les études, les repas, les travaux pratiques, etc., sont annoncés par le son de la cloche.

Art. 24. Lorsqu'un professeur ne peut donner sa leçon à l'heure indiquée, les élèves passent à l'étude le temps de cette leçon.

Art. 25. Chaque trimestre, le directeur envoie aux parents un tableau constatant les progrès et la conduite des élèves.

§ 3. — Repas, réfectoire.

Art. 26. Les repas sont pris en commun : le surveillant y assiste et veille à ce que les élèves y observent les règles de la bienséance.

Art. 27. Les élèves ne peuvent manger au réfectoire que ce qui leur est fourni par l'établissement.

Il leur est défendu d'emporter des comestibles ou de conserver des mets pour le repas suivant.

Art. 28. Les élèves peuvent au besoin, être chargés, à tour de rôle, de faire le service du réfectoire.

Art. 29. L'ordinaire est fixé de la manière suivante :

Déjeuner. — Café au lait, 375 grammes de pain beurré.

Dîner. — Soupe aux légumes; le dimanche du bouillon;

250 grammes de viande (les jours maigres, du poisson ou des œufs);

125 grammes de pain;

750 grammes de pommes de terre ou de légumes;

1/2 litre de bière.

Souper. — 750 grammes de pommes de terre ou de légumes;

200 grammes de pain beurré;

1/2 litre de bière.

Le menu de chaque repas est fixé par le directeur.

§ 4. — Uniforme et habillement, trousseau.

Art. 30. Les élèves doivent à leur entrée à l'École, se munir, à leurs frais, d'un uniforme composé des objets suivants :

1° 1 redingote de drap bleu;

2° 1 casquette;

3° 1 pantalon en drap noir;

4° 1 col noir;

5° 1 paire de gants en filoselle noire.

Art. 31. Ils doivent, en outre, être munis du trousseau suivant :

1° 2 blouses en toile bleue;
2° 1 casquette;
3° 1 veste en drap;
4° 2 pantalons en drap;
5° 2 pantalons en toile;
6° 6 chemises;
7° 6 paires de bas ou de chaussettes;
8° 2 cravattes;
9° 2 gilets;
10° 2 paires de bottes ou de souliers;
11° 6 mouchoirs;
12° 6 essuie-mains;
13° 2 paires de chaussons;
14° 2 paires de sabots;
15° 2 tabliers de grosse toile.

Le trousseau doit être en bon état et marqué aux initiales des élèves. Il est entretenu à leurs frais. Le blanchissage a lieu à l'établissement.

Art. 32. A l'arrivée d'un élève, ses effets d'habillement sont examinés et vérifiés par le surveillant, qui refuse ceux qui ne sont pas dans les conditions prescrites.

Art. 33. Les élèves doivent se pourvoir à leurs frais, d'une bèche, d'un grand et d'un petit rateau, d'une grande et d'une petite binette, d'une rasette, d'une grande et d'une petite serpette et d'un sécateur propres à la taille des arbres, d'un marteau et d'un panier à palisser, le tout conforme aux modèles adoptés par l'École.

Art. 34. Les contraventions aux articles du présent réglement, sont punies d'après leur gravité, conformément aux dispositions de l'article 75 du règlement organique.

Art. 35. Dans les cas non prévus, le directeur prend les dispositions dont il reconnaît la nécessité, et il en donne immédiatement connaissance au Ministre de l'intérieur.

Bruxelles, le 30 septembre 1860.

Le Ministre de l'intérieur,

CH. ROGIER.

Concours d'horticulture.

Subside.

Par arrêté royal du 31 août 1860, un subside de mille francs est alloué à la Société royale de Flore, pour l'aider à couvrir les frais d'un concours d'horticulture en 1860.

(*Moniteur Belge*. Mercredi 5 septembre 1860. Nº 249.)

Nomination du directeur de l'école d'horticulture de Vilvorde.

Par arrêté royal du 31 octobre 1860, M. de Bavay (X.) est nommé directeur de l'école pratique d'horticulture de l'État, à Vilvorde.

(*Moniteur Belge*. Dimanche, 4 novembre 1860. Nº 309.)

École d'horticulture de Vilvorde.

Nomination de professeurs.

Par arrêté ministériel du 6 novembre 1860, sont nommés à l'école d'horticulture de l'État, à Vilvorde. Professeur de langue française, etc., le sieur Driesen (Armand); professeur d'architecture de jardins, le sieur Füchs (Louis); répétiteur maître d'études, le sieur Wesmael, (Alfred); jardinier démonstrateur, le sieur Debrichy (Joseph).

Pour extraits conformes :

Le secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,

(Signé) Ed. Stevens.

(*Moniteur Belge*. Vendredi, 9 novembre 1860, Nº 314.)

Société d'horticulture de Hasselt.

Subside.

Par arrêté royal du 15 novembre 1860, un subside de deux cents francs est alloué à la Société d'horticulture de Hasselt (Limbourg), pour l'aider à couvrir ses dépenses extraordinaires.

(*Moniteur Belge*. Vendredi, 16 novembre 1860. N° 321.)

École d'horticulture de Vilvorde.

Nomination de la commission de surveillance.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu la loi du 18 juillet 1860 sur l'enseignement agricole;

Vu l'arrêté royal du 29 septembre suivant, organique de l'école d'horticulture de Vilvorde;

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Sont nommés membres de la commission de surveillance de l'école d'horticulture de Vilvorde :

MM. le comte de Ribaucourt, membre du sénat et vice-président de la Société agricole du Brabant;

Royer, président de la commission royale de pomologie et de la Société van Mons;

Muller, président de la Société Linnéenne;

M. le comte de Ribaucourt remplira les fonctions de président de la commission.

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 20 novembre 1860.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

(Signé) CH. ROGIER.

(*Moniteur Belge*. Jeudi, 22 novembre 1860. N° 327.)

Cours public de taille et de culture des arbres fruitiers à Liége.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu le § 2 de l'art. 3 de la loi du 18 juillet 1860, portant que « des conférences destinées à propager l'instruction agricole et horticole pourront être organisées dans les localités où l'utilité en sera reconnue. »

Considérant qu'il serait utile d'ouvrir à Liége des conférences relatives à la culture et à la taille des arbres fruitiers, et qu'il est établi que la propriété de Val-Benoit, offerte par MM. Vanderheyden-à-Hauzeur, sénateur, et Lesoinne, représentant, réunit toutes les conditions voulues pour que les dites conférences y soient organisées;

Vu l'avis de M. le Gouverneur de la province de Liége;

Arrête :

Art. 1er. Des conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers seront ouvertes à Liége dans la propriété du Val-Benoit.

Le sieur Salu (Jules), élève diplomé de l'école d'horticulture de Vilvorde, est chargé de faire ces conférences.

Il lui sera alloué de ce chef une indemnité dont le montant sera fixé ultérieurement.

Art. 2. L'époque et la durée des conférences ainsi que les conditions auxquelles les auditeurs y seront admis, seront déterminées chaque année par le Ministre de l'intérieur.

Art. 3. M. le gouverneur de la province de Liége est chargé de de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 décembre 1860.

(Signé) Ch. Rogier.

(*Moniteur Belge*. Jeudi, 20 décembre 1860. N° 355.)

École d'horticulture de Vilvorde.

Cours publics de taille.

Le Ministre de l'intérieur porte à la connaissance du public que les cours d'hiver pour la taille et la culture des arbres fruitiers auront lieu, cette année, à l'école d'horticulture de Vilvorde.

Pour les jardiniers, tous les dimanches, à dater du 10 février prochain jusqu'au 24 mars suivant, à midi en français, et à une heure de relevée en flamand.

Pour les amateurs, tous les jeudis à dater du 14 février jusqu'au 28 mars, à trois heures de relevée.

Un coupon de retour sera délivré gratuitement à la station de Vilvorde, pour voyager par les chemins de fer de l'État, aux jardiniers qui assisteront à ces conférences.

Les jardiniers qui désirent suivre les cours doivent se faire inscrire chez le gouverneur de leur province avant le 20 janvier courant et joindre à l'appui de leur demande un certificat du bourgmestre constatant qu'ils exercent réellement la profession de jardinier et qu'ils sont âgés de seize ans au moins.

(*Moniteur Belge*, Mercredi, 9 janvier 1861. N° 9.)

Cours public de taille et de culture des arbres fruitiers, à Liége.

Un arrêté ministériel du 17 décembre dernier a institué pour les jardiniers et les amateurs, des conférences publiques sur la culture et la taille des arbres fruitiers qui seront données annuellement dans la propriété de MM. Vanderheyden et Lesoinne, au Val-Benoit, à Liége.

Les cours d'hiver auront lieu, cette année, chaque dimanche, à partir du 10 février prochain jusqu'au 24 mars suivant, à onze heures du matin.

Des coupons de retour par les chemins de fer de l'État seront délivrés gratuitement aux jardiniers qui assisteront à ces conférences.

Les jardiniers qui désirent suivre les cours doivent se faire inscrire chez le gouverneur de la province de Liége avant le 25 janvier courant et fournir à l'appui de leur demande un certificat du bourgmestre constatant qu'ils exercent réellement la profession de jardinier et qu'ils sont âgés au moins de seize ans.

(*Moniteur belge*, Mercredi, 9 janvier 1861. N° 9.)

Ecole d'horticulture de Gendbrugge-lez-Gand.

Cours public de taille et de culture des arbres fruitiers.

Le Ministre de l'Intérieur porte à la connaissance du public que les cours d'hiver pour la taille et la culture des arbres fruitiers auront lieu cette année, à l'école d'horticulture de Gendbrugge-lez-Gand, tous les dimanches, à partir du 17 février prochain jusqu'au 1er avril suivant, en flamand à 9 heures et demie, et en français à onze heures du matin.

Un coupon de retour sera délivré *gratuitement* à la station de Gand, pour voyager par les chemins de fer de l'État aux *jardiniers* qui assisteront à ces conférences.

Les jardiniers qui désirent suivre les cours doivent se faire inscrire chez le gouverneur de la province avant le 25 janvier courant et joindre à l'appui de leur demande un certificat du bourgmestre constatant qu'ils exercent réellement la profession de jardinier et qu'ils sont âgés de seize ans au moins.

(*Moniteur belge,* dimanche, 13 janvier 1861.)

École d'horticulture de Gendbrugge.

Nomination de la commission de surveillance.

Par arrêté royal du 14 janvier 1861, sont nommés membres de la commission de surveillance de l'école d'horticulture de Gendbrugge.

MM. vanden Hecke de Lembeke (V.), propriétaire à Gand ; Leirens (Ch.), secrétaire de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand ; van de Woestyne, président de la Société agricole de la Flandre orientale ;

M. vanden Hecke remplira les fonctions de président de la commission.

(*Moniteur Belge*, mardi 15 janvier 1861, N° 15.)

Cours public de culture et de taille des arbres fruitiers à Thuin.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu le § 2 de l'art. 3 de la loi du 18 juillet 1860 portant que des conférences destinées à propager l'instruction agricole et horticole pourront être organisées dans les localités où l'utilité en sera reconnue;

Vu l'offre faite par le sieur Buisseret, professeur à l'école moyenne de Thuin, d'ouvrir, dans cette ville, des conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers;

Considérant que le jardin annexé à la dite école réunit les conditions voulues pour que ces conférences y soient organisées;

Vu les avis de la commission provinciale d'agriculture et de M. le gouverneur de la province de Hainaut.

Arrête :

Art. 1er. Des conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers seront ouvertes à Thuin dans le jardin annexé à l'école moyenne de cette ville.

Le sieur Buisseret, professeur à ladite école, diplômé de l'école d'horticulture de Vilvorde, est chargé de donner ces conférences.

Il lui sera alloué, de ce chef, une indemnité dont le montant sera fixé ultérieurement.

Art. 2. Les conférences sur la taille d'hiver auront lieu, chaque dimanche, à dater du 17 mars jusqu'au 5 mai prochain, de 3 à 4 heures de relevée. L'époque des conférences sur la taille d'été sera fixée ultérieurement.

Toutes les personnes qui se seront fait inscrire à cet effet à l'administration communale de Thuin, seront admises à ces conférences.

Art. 3. M. le gouverneur de la province de Hainaut est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 7 mars 1861.

(Signé) Ch. Rogier.

(*Moniteur Belge,* dimanche, 10 mars 1861. N° 69.)

Société d'horticulture de Lokeren.

Concours. — Subsides.

Par arrêté royal du 3 avril 1861, un subside de 200 francs est alloué à la Société d'horticulture de Lokeren (Flandre-Orientale), pour l'aider à couvrir les frais d'un concours d'horticulture en 1861.

(*Moniteur Belge*, jeudi, 4 avril 1861, N° 94.)

Ecoles d'horticulture de Vilvorde et de Gendbrugge.

Cours publics de taille d'arbres fruitiers.

Le Ministre de l'intérieur porte à la connaissance du public que les cours d'été de taille des arbres fruitiers auront lieu, savoir :

A L'ÉCOLE D'HORTICULTURE DE VILVORDE.

Pour les jardiniers : Les dimanches 12 mai, 2 juin et 14 juillet prochain, à midi en français, et à deux heures de relevée en flamand.

Pour les amateurs : Les jeudis 16 mai, 6 juin et 18 juillet, à trois heures de relevée.

A L'ÉCOLE D'HORTICULTURE DE GENDBRUGGE.

Pour les jardiniers et les amateurs : les dimanches 26 mai, 2 juin et 7 juillet, à neuf heures du matin en flamand, et à onze heures en français.

Ces cours traiteront de l'ébourgeonnement, de la taille en vert et en un mot de toutes les opérations qui complètent la taille d'hiver.

Des bons de retour gratuit par les chemins de fer de l'État et du Luxembourg seront adressés aux jardiniers qui se sont fait inscrire pour suivre le cours de taille d'hiver.

(*Moniteur Belge*, dimanche, 5 mai 1861, N° 125.)

Conférences horticoles à Anvers.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu le § 2 de l'art. 3 de la loi du 18 juillet 1860, portant que des conférences destinées à propager l'instruction agricole et horticole pourront être organisées dans les localités où l'utilité en sera reconnue;

Vu l'offre faite par la Société de botanique établie à Anvers, sous le titre de : *Antwerpsch kruidkundig genootschap*, d'ouvrir dans cette ville des conférences sur les diverses branches de l'horticulture;

Considérant que l'institution de ces conférences ne peut avoir que des résultats utiles;

Vu l'avis de M. le gouverneur de la province d'Anvers;

Arrête :

Art. 1er Les conférences publiques et gratuites sur l'horticulture seront ouvertes à Anvers, dans le jardin du sieur J. J. de Beucker, en cette ville.

Ces conférences seront données en langue flamande par les membres de la société dite : *Antwerpsch kruidkundig genootschap*. Elles auront lieu le dimanche, pendant les mois d'avril à octobre 1861, aux heures déterminées dans un programme qui sera publié par les soins de ladite Société et inséré au *Mémorial administratif*.

Art. 2. M. le gouverneur de la province d'Anvers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 30 avril 1861.

(*Signé*) Ch. Rogier.

(*Moniteur Belge*, mercredi, 8 mai 1861, N° 128.)

Société royale Linnéenne.

Subside.

Par arrêté royal du 20 mai 1861, il est alloué un subside de 1,500 fr. à la Société royale Linnéenne d'agriculture et d'horticulture.

(*Moniteur belge*, jeudi, 23 mai, 1861. N° 143)

Société royale d'horticulture de Namur.

Subside.

Par arrêté royal du 10 septembre 1861, un subside de 200 francs est alloué à la Société royale d'horticulture de Namur pour l'aider à couvrir les frais des conférences horticoles qu'elle a instituées cette année.

(*Moniteur belge*, 12 septembre 1861, N° 255.)

École d'horticulture de Gendbrugge.

Par arrêté royal du 25 octobre 1861, le nombre des professeurs attachés à l'École d'horticulture de Gendbrugge, en conformité de l'article 71 de l'arrêté royal du 25 octobre 1860, est porté à trois.

(*Moniteur belge* du 7 novembre 1861. N° 311.)

Conférences horticoles à Gand.

Les conférences sur l'horticulture qui ont été instituées à Gand par l'arrêté ministériel du 30 mai 1861, seront données en langue flamande, le lundi de chaque semaine, à 7 heures du soir, dans l'établissement de la Société d'agriculture et de botanique de cette ville, par M. Van Hulle, jardinier en chef du jardin botanique de l'université.

(*Moniteur belge*, mercredi, 27 novembre 1861, N° 331.)

École d'horticulture de l'État à Gendbrugge.

Admission pour l'année 1862.

Les examens d'admission pour l'école d'horticulture de l'État à Gendbrugge auront lieu, cette année, dans le courant du mois de décembre prochain, en présence d'un membre délégué de la commission de surveillance.

Pour être admis à l'école, les aspirants doivent être âgés de 16 ans au moins au moment de l'inscription, avoir la force nécessaire pour exécuter régulièrement tous les travaux de la culture, savoir parler, lire et écrire correctement le français, posséder des notions générales de géographie et connaître les éléments du calcul. Il est tenu compte aux récipiendaires flamands de l'instruction qu'ils possèdent dans leur langue maternelle.

Les jeunes gens qui désirent se présenter à l'examen doivent en faire la demande au directeur avant le 1er décembre, en lui adressant leur acte de naissance, un certificat de bonne conduite délivré par l'administration communale du lieu de leur domicile et un certificat de santé délivré par un docteur en médecine.

(*Moniteur Belge*, mercredi, 27 novembre 1861, n° 331.)

TROISIÈME PARTIE.

RAPPORTS DES SOCIÉTÉS.

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE ET DE BOTANIQUE DE GAND (1).

FONDATION : 10 OCTOBRE 1808.

	MM.
Président.	Victor vanden Hecke de Lembeke, Place d'Armes, 15, à Gand.
Président d'honneur.	Ch. de Kerchove-de Limon.
Vice-Président.	Ch. Pieters-Morel.
Secrétaire.	Ch. Leirens, avocat, Digue de Brabant, 22, à Gand.
Secrétaire honoraire.	J. Kickx, professeur de botanique à l'université de Gand.
Secrétaire-adjoint.	Ferd. d'Hoop.
» »	Edmond Claus.
Trésorier.	Norb. d'Huyvetter.
Administrateurs.	Ch. de Loose.
	Jean de Saegher.
	Bn F. Heynderycx.
	Mechelynck-Dael.
	Jean Van Geert.
	Van Hove-de Caigny.
	Amb. Verschaffelt.
	Jean Verschaffelt.
Nombre des membres.	1556 membres résidents.
	83 membres effectifs et associés.
	45 membres honoraires et correspondants.
Local de la Société.	Le Casino, à la Coupure.
Délégués.	MM. vanden Hecke de Lembeke, président de la Société.
	Ch. Leirens, secrétaire de la Société.

(1) Voyez Bulletin 1860, p. 152.

M. J. Van Damme-Sellier, horticulteur à Gand, a publié cette année l'*Histoire de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand* avec les tableaux des concours floraux et autres, ouverts par cette Société, et comprenant les noms des vainqueurs, des plantes couronnées et des membres des jurys, depuis l'origine de la Société en 1809 jusqu'en 1859. Gand chez I. S. Van Doosselaere 1861. 1 vol. in-8°.

Rapport sur la 116e exposition de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand,

Qui a eu lieu les 3 et 4 mars 1861.

Le printemps est commencé pour les horticulteurs en Belgique ; printemps plus frais et plus fleuri peut-être que celui que la nature nous réserve : devançant de plusieurs mois l'arrivée ordinaire des saisons, le floriculteur a fait du mois de mars ce beau mois de mai que les poëtes ont chanté jadis : la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand a inauguré le 3 mars, la série des floralies vernales qui vont se succéder en Belgique; on sait qu'elles auront lieu le 10 mars à Anvers; le 17 à Malines, le 23 à Bruxelles et le 8 avril à Liége.

Dès la veille toutes les plantes qui ont été exposées le lendemain aux regards du public, étaient réunies au Casino, pour être soumises à l'appréciation du jury. Cette vaste salle que la Société de Gand a élevée au culte de Flore était presque entièrement remplie de végétaux rares, la plus grande partie dans un état de floraison des plus remarquables. Sous le péristyle deux groupes de sombres Conifères contrastaient avec les délicieux bouquets, les brillants Amaryllis, les Liliacées, les Orchidées, les Epacris, les Azalées, les plantes nouvelles et les légères Sélaginelles, réunies à l'entrée du salon. Sous la rotonde se trouvaient les végétaux les plus précieux : un énorme *Dasylirion Mazelle*, plusieurs Fougères arborescentes parmi lesquelles le *Balantium antarticum*, s'élevaient majestueusement; les plantes d'ornement, de MM. Ch. Van Loo, Amb. Verschaffelt et Tonel encadraient les Azaléas de M. van den Hecke, les Anectochilus de Mr Van Hulle et toutes les plantes nouvelles exposées pour leur belle culture et leur belle floraison. On passait ensuite devant deux collections de plantes panachées, trois collections de Bégonias, les Azaléas de Mr Vervaene, les Araliacées de Mr le Baron Osy et les Rosages de Mr De Graet-Bracq. Tout était disposé avec autant d'ordre que de bon goût.

Le jury a été installé le samedi 2 mars à 10 heures par Mr le président de la Société : il s'est immédiatement séparé en deux sections : la première pour juger les Camellias, les Rhododendrons, les Azaléas, les Liliacées, les végétaux aloïformes, les plantes panachées et les bouquets;

la seconde avait à se prononcer sur les plantes nouvelles, les semis, les belles cultures et les belles floraisons, les Erica, les Amaryllis, les Orchidées, les Conifères, les Fougères, les Bégonias, les plantes colorées, les Anectochilus, les Aralias, les Lycopodiacées, etc. La première section était composée de MM. Ch. Van Geert, horticulteur à Anvers; Beaucarne, notaire à Eenaeme; de Clippel, amateur à Anvers; le baron Ed. de Croeser de Bruges; de Moor d'Alost; Foulon de Douai; Kervyn Van Zuylen de Bruges et Van den Ouweland de Laeken : elle a élu président M. Ch. Van Geert. La seconde section, sous la présidence de M. De Cannart d'Hamale de Malines, était formée de MM. Forkel et Gailly de Laeken; Ch. Lemaire, Scheidweiler et Van Hulle de Gand; le baron Osy d'Anvers; Verdick de Bruxelles et Ed. Morren de Liége.

Nous suivrons dans notre rapide examen au salon, l'ordre suivi par ces Messieurs dans l'appréciation des concours : nous sommes sûrs, avec d'aussi bons guides de ne pas nous égarer en chemin.

Dès les premiers pas, tout le monde était frappé de l'absence à peu près complète de Camellias : il y a longtemps que pareille chose ne s'était présentée; tandis que chaque année cette rose du Japon occupait une large place au salon de Gand, cette fois elle n'y était représentée par aucune collection. Hâtons-nous de reconnaître que la faute, si faute il y a, ne provient ni de la plante, ni des horticulteurs gantois : la première n'a pas cessé d'être la reine de la serre froide, et les seconds continuent de la cultiver avec cette prédilection qui a fait en partie la réputation de Gand. L'absence de Camellias est le résultat de deux circonstances différentes : l'arrière saison de 1860 a été, comme on sait, pluvieuse, froide et sombre : dans ces conditions la plupart des Camellias ont mal aoûté; ils ont formé en général peu de boutons, et ceux-ci sont restés faibles : le printemps de cette année ne s'est pas non plus grandement prêté à remédier à cet état de choses, le soleil ne s'est encore montré que pendant fort peu de jours. Les amateurs s'accordent donc à reconnaître que partout, cette année, la floraison du Camellia a été faible et difficile. D'un autre côté on se prépare déjà à Gand à la grande exposition quinquennale annoncée pour 1862, on n'a pas voulu fatiguer les plantes, ni leur laisser se revêtir d'une floraison chétive : on a, au contraire, sacrifié judicieusement les boutons formés cette année avec tant de parcimonie, dans le but d'obtenir l'an prochain des fleurs plus grandes et plus nombreuses. Cette détermination est sage et rationnelle et les horticulteurs gantois ont en cette circonstance donné une nouvelle preuve de leur tact horticole.

Si les collections de Camellias ne se sont pas présentées, ce beau genre a cependant envoyé à l'exposition quelques représentants remarquables qui sont venus concourir pour la nouveauté et pour la belle culture.

Le *Camellia de semis*, de M. Jean Verschaffelt a remporté à l'unani-

mité, le premier prix du cinquième concours; cette variété encore indéterminée, a les fleurs de la teinte rouge-carmin caractéristique, avec les pétales dressés, disposés en rosace. Le *Camellia tricolor*, variété à fleurs simples, présenté par M. Pierre Van Driessche, horticulteur à Ledeberg, a été reconnu par le jury mériter le prix affecté au Camellia le plus distingué par sa beauté et sa belle culture. La plante était en effet d'une tenue parfaite et chargée d'un grand nombre du fleurs épanouies à la fois.

Des Camellias aux Rhododendrons la transition n'est pas longue dans nos serres froides; la collection exposée par M. De Graet-Bracq a été fort admirée par tout le monde, et a valu à son propriétaire les éloges les plus mérités : elle était en effet remarquable par le nombre des pieds, le choix et les variétés, et la belle floraison des capitules; elle se composait de 15 plantes de taille moyenne, portant en général de 10 à 20 inflorescences: à première vue on distinguait *Vésuvius* d'un rouge cramoisi, *Madame Wagner* bordé de rose, *Pardoloton* d'une teinte lilas délicieuse et le *Prince Camille de Rohan*, dont la floraison dépassait celle de toutes les autres plantes.

L'Azalée qui dispute souvent au Camellia la prééminence et l'admiration, dans nos expositions printanières règnait cette fois sans compétiteurs; elle avait, mieux que le Camellia, résisté aux intempéries des dernières saisons et occupait une large place au Salon de Gand : quatre collections ont été présentées au jury, trois par des amateurs et la dernière par un horticulteur : chacune a été jugée digne d'une récompense. Le contingent de M. vanden Hecke de Lembeke, président de la Société avait une si grande valeur absolue et relative que le jury, par acclamation, a majoré le prix proposé, en une médaille en vermeil grand module. M. vanden Hecke ne nous a pas montré tous ses Azalées, ni les plus remarquables, mais les spécimens exposés permettent d'apprécier en connaissance de cause, le bon goût qui préside aux choix des variétés et l'art avec lequel elles sont cultivées : sa collection, composée de 20 plantes, aurait suffi pour occuper entièrement une serre plus qu'ordinaire; chaque pied cultivé en tête, sur basse tige, était de forte taille; ils étaient tous surpassés et dominés par un *Azalea indica alba* dont les milliers de fleurs se confondaient en une gigantesque boule de neige.

Le jury a placé sur le même rang les Azalées de M. Beaucarne d'Eenaeme et de M. de Graet-Bracq; il y avait de part et d'autre, autant de qualités : belles variétés, bien cultivées, en forts pieds : peut-être là une culture un peu supérieure, et ici des variétés quelque peu meilleures, mais en somme parité de mérite.

La collection de M. Vervaene fils et Ce, horticulteur à Gand, a été fort appréciée : le jury lui a décerné un 1er prix consistant en une médaille en vermeil : on y remarquait des exemplaires très-forts, des variétés nouvelles et déjà célèbres, obtenues depuis quelques années par M. Ver-

vaene père, telles sont les *Azaléas Comte de Hainaut*, *Étendard des Flandres*, *Gloire des Belges*, *Pelargoniiflora*, *Papilionosma*, etc. variétés qui ont été couronnées individuellement dans les expositions précédentes et qui ont été iconographiées dans la plupart des recueils périodiques. On sait que M. Vervaene est le plus heureux de nos semeurs en Azalées.

Quelle vivacité de couleurs, quelle variété de nuances et quelle pureté de tons, la nature n'a-t-elle pas répandu sur les plantes bulbeuses du groupe des *Jacinthes*, des *Crocus*, des *Narcisses*, des *Tulipes*, etc., M. Vanderlinden d'Anvers, a compris depuis longtemps le mérite de ces plantes : il en fait une culture assidue dans laquelle il est d'ailleurs passé maître. La nombreuse collection qu'il a envoyée à Gand lui à valu le 1r prix du deuxième concours. Nous engageons vivement cet amateur à ne pas laisser refroidir son amour pour ses charmantes fleurs de prédilection.

M. A. Tonel a remporté à lui seul les deux prix affectés au 14e concours pour les *Yucca*, les *Aloe*, *Agave*, *Dracœna*, *Pincinectitia*, *Bonapartea* et autres végétaux de ce groupe caractéristique. Ces végétaux sont au nombre des plus élégants, et par conséquent d'un effet éminemment ornemental : chaque espèce semble représenter une colonne d'un ordre architectonique nouveau. M. Tonel a exposé plus de 60 plantes, la plupart fort rares, et toutes très-intéressantes : nous avons entre autres remarqué, un *Dasylirion junceum* d'une grande force, le *Pincinectitia erecta*, le *Yucca tortilis* Hort. et plusieurs espèces nouvelles ou indéterminées.

M. L. De Smet a obtenu autant de succès dans le concours ouvert pour les plantes d'orangerie et de pleine terre à feuilles panachées : cet habile horticulteur, non content du premier prix, a encore pris sa part au second, qu'il a partagé avec M. Van Damme-Sellier. Parmi ces nombreuses variétés où le blanc et le jaune se jouent d'une manière si bizarre sur le fond vert du feuillage, nous avons été particulièrement intéressé par un Lierre, d'un aspect remarquable et inscrit sous le nom de *Hedera canariensis maculata major*. Les panachures de M. Van Damme-Sellier ont de leur côté fixé l'attention de maints amateurs de cette spécialité : un *Aucuba latimaculata*, un *Thuya argentea* et un *Hydrangea japonica*, tous trois en forts exemplaires, nous ont paru dignes d'une mention spéeiale.

Ces végétaux d'orangerie, d'un port distingué et dont la verdure est éternelle, formant cette catégorie de plantes que l'on désigne en horticulture sous le nom de plantes d'ornement, sont toujours au nombre de ceux vers lesquels les visiteurs d'élite dirigent d'abord leurs regards; deux collections étaient en présence, celle de M. Jean Verschaffelt l'a emporté pour le 1er prix sur celle de M. Ch. Van Loo. Dans la première nous nous rappelons avoir admiré un *Zamia cafra*, surmonté de

5 cycles de frondes, un *Araucaria imbricata* de 3 mètres environ de hauteur, un *Bonapartea gracilis* dont le stipe mesurait déjà plusieurs décimètres de hauteur, des *Yucca quadricolor*, *Ilex aquifolium* en hautes pyramides, etc; ces plantes ainsi que leurs voisines se trouvaient dans un état de santé parfaite qui atteste une excellente culture. Il en est de même de la collection de M. Christophe Van Loo, amateur de Gand : celle-ci renfermait plusieurs joyaux d'un très-grand prix comme par exemple un *Bonapartea longifolia*, végétal d'un port étrange, dont les feuilles filiformes ont au moins deux mètres de longueur; nous n'en connaissons pas d'autre représentant en Belgique; le *Lomatophyllum borbonicum* aux larges feuilles et le *Dracœna Veitchi*, espèce encore nouvelle et qui a pris chez M. Van Loo un développement très-rapide.

La première section du jury qui a décerné les prix aux contingents que nous venons de citer avait encore dans ses attributions le jugement des bouquets : ceux qu'on lui a présentés étaient comme imprégnés d'un goût exquis et d'un véritable sentiment artistique : par acclamation le jury lui a décerné le 1er prix, demandant au conseil d'administration d'élever celui-ci d'une simple médaille en argent, à la médaille en vermeil; vœu qui a été gracieusement exaucé.

Nous pénétrons avec la seconde section du jury dans le domaine de la serre chaude, qui était représentée à l'exposition par des végétaux non moins intéressants que ceux que l'on cultive avec moins de chaleur. Dès notre entrée nous nous trouvons en face de ces plantes que les amateurs qui se trouvent à la tête du mouvement horticole, considèrent toujours avec le plus d'intérêt, nous voulons parler des espèces rares, nouvellement introduites en Belgique et qui figurent pour la première fois à une exposition, ce sont ces plantes qui font pressentir les destinées futures de l'horticulture, les plantes de l'avenir, et elles permettent, mieux que toutes les autres, d'apprécier le degré d'activité de nos horticulteurs : les prix que l'on remporte dans ces concours, sont honorables entre tous et ne s'obtiennent qu'à la suite de sacrifices considérables et intelligents. Trois collections étaient en lice, deux de M. Ambroise Verschaffelt et une à M. Van Geert. Le premier prix a été décerné unanimement à M. Verschaffelt, le second est échu à M. Van Geert.

Le catalogue détaillé de l'exposition donnant les noms, la patrie, et d'autres détails sur ces végétaux précieux, nous ne nous permettrons pas de les reproduire tous : nous nous bornerons à citer les noms des espèces qui nous ont particulièrement frappé : ce sont, dans la collection de M. Ambr. Verschaffelt, le *Thrinax Robinii*, Palmier de Cuba aux feuilles argentées, le *Hebeclinium atrorubens*, Synanthérée à fleurs bleues et à tiges rouges d'un aspect beaucoup plus robuste que les espèces déjà connues du même genre, un pied très-fort et réellement admirable de l'*Alocasia metallica*, Aroïdée de Bornéo, dont la place est marquée dans toutes les serres chaudes; le *Dioscorea argyrea* dont les feuilles

cordées sont relevées de macules d'argent et dont les tiges volubiles décrivent de nombreux festons ; le *Pteris cretica* var. *albo-lineata*, nouvelle fougère panachée qui doit trouver place à côté des *Pteris tricolor* et *argyrea* qui ont produit naguère tant de sensation, il en est de même du *Pteris rubra-venia*, introduit de l'Assam par M. Linden. Le *Begonia longipila* est une nouvelle espèce mexicaine de ce genre populaire. Le *Caladium transparens* de Cuba et surtout le *Caladium Wightii* de Bornéo dont les feuilles accumulent des macules rouges de sang et blanc d'argent, sont encore des introductions de beaucoup d'avenir. Citons enfin l'*Aralia Ghisbreghtii*, le *Cibotium Princeps*, l'*Areca aurea* et l'*Areca speciosa* qui sont de nouveaux et remarquables représentants de la famille des Araliacées, des Fougères et des Palmiers, dont l'horticulture belge sera redevable à M. Verschaffelt.

Parmi les plantes nouvelles exposées par M. Van Geert, on remarquait le *Sphaerostema marmoratum* de Bornéo, dont les feuilles sont argentées, le *Calothamnus Brownii*, Conifère de la Nouvelle Hollande, le *Mesochlœna Javanica*, fougère de Java, le *Cochliostema odoratissima* et le *Cordiline indivisa*, figurés récemment dans l'*Illustration horticole :* cette dernière plante surtout, introduite dès l'année dernière, est une des meilleures acquisitions récentes de notre horticulture.

Un *Camellia reticulata* à fleurs semi-doubles de M. Jean Verschaffelt, et le *Tillandsia Osyana*, de M. le B^n^ Osy, d'Anvers, ont été respectivement couronnés d'un premier prix pour le concours entre plantes récemment introduites en Belgique et réunissant le plus de mérites. Le Camellia de M. Verschaffelt paraît avoir été importé de la Chine, au mois de septembre de l'année dernière ; il sera, sans doute, la souche d'une longue série de nouveautés, qui, devenant de plus en plus doubles et régulières, amèneront le *Camellia reticulata* au même degré de perfection que celui où est arrivé le *Camellia Japonica*. Le *Tillandsia Osyana* est une superbe Broméliacée, qui n'a pas encore fleuri et dont la détermination générique est par conséquent encore incertaine : cette plante avait dejà figuré l'année dernière à l'exposition de Liége, et elle a continué, depuis cette époque, à se développer avec beaucoup de vigueur; nul doute que sa floraison ne se fera pas longtemps attendre.

M. Dallière s'est acquis depuis longtemps une grande réputation pour la culture des Ericacées et des Epacridées. Cette culture n'est facile en aucun temps, et cette année, plus que jamais, elle a dû présenter de grandes difficultés. M. Dallière semble les avoir vaincues ou surmontées toutes, car sa collection ne laissait rien à désirer.

Les Amaryllis sont l'un des principaux joyaux de la Flore gantoise : nulle part elles ne sont plus choyées ni plus séduisantes ; cette année encore elles ont brillé à l'exposition du plus vif éclat : trois collections considérables ont été exhibées : M. Ch. de Loose a remporté, à l'unanimité, le premier prix, M. vanden Hecke de Lembeke le second, et

M. Jean Verschaffelt le troisième. Les Amaryllis de M. Ch. de Loose se faisaient remarquer par l'amplitude des fleurs et la pureté de leur coloris. Parmi une foule de variétés remarquables, nous avons surtout admiré : *Acuminata*, orangée et très-grande, *Comte de Hainaut*, cramoisi, *Blondina*, rose tendre, *delicatissima*, blanc pur, *Marie-Louise*, rouge, et *Elegantissima*, bordée de blanc. Les autres, comme celles des deux collections, représentaient ces variations infinies qui ont été obtenues dans le genre Amaryllis et qui peuvent se grouper en trois races ; les rouges, les blanches et les vertes.

Entre toutes ces Amaryllis, tout le monde, à l'exposition, admirait une nouvelle venue, présentée dans le monde horticole par M. C. Vanden Bossche sous le nom d'*Amaryllis acuminata alba*. Ce gain obtenu de semis, est un grand pas fait dans la voie du perfectionnement ; jamais la Nymphe payenne n'était apparue aussi séduisante aux anciens poëtes qui chantaient ses louanges : elle portait six fleurs, dont les vastes périanthes, régulièrement liliacés étaient nuancés de blanc et de carmin ; elle a vaincu au 35e concours, l'*Azalea Reine des Roses*, présenté par M. Vervaene, et qui n'a su obtenir que le second prix, malgré ses incontestables mérites ; la *Reine des Roses* est d'une belle nuance tendre et carminée, à corolle large et régulière et elle paraît très-florifère.

M. A. Van Geert a remporté le prix affecté à la collection d'Orchidées : son *Cœlogyne cristata* a, en outre, partagé le premier prix, pour l'Orchidée la plus belle, concurremment avec l'*Odontoglossum pulchellum* de M. Amb. Verschaffelt, deux plantes dignes de lutter ensemble et entre lesquelles le jury a longtemps hésité. Le *Cœlogyne cristata* passe pour être d'une culture plus difficile que l'*Odontoglossum pulchellum*, mais celui-ci était bien le plus adorable spécimen que l'on puisse voir de cette gracieuse épiphyte mexicaine.

Dans la collection de M. Van Geert on admirait surtout un *Dendrobium Wallichianum* chargé de dix grappes florales, un *Oncidium Cavendishii* également d'une floraison remarquable, enfin le *Vanda suavis* de Rollisson.

L'ordre des concours que nous avons suivi dans notre rapide appréciation du salon de Gand, nous fournit quelques vigoureux contrastes : des brillantes Amaryllis et des bizarres Orchidées, nous voici conduit en présence des sombres Conifères et des verdoyantes Fougères. Dans le premier de ces concours MM. A. et J. Van Geert se sont respectivement vu décerner le premier et le second prix. M. A. Van Geert a encore remporté la palme pour sa collection de Fougères, et le *Balantium antarcticum* de M. Verschaffelt a été proclamé la plus belle Fougère en arbre qui fut à l'exposition : belle et noble plante en effet qui unit à la délicatesse la plus raffinée de ses frondes de dentelles, la massive apparence de l'époque anté-diluvienne. Beaucoup d'autres fougères arborescentes figuraient dans la collection de M. Van Geert, entr'autres le *Cyathea*

medullaris et *dealbata*, l'*Alsophila Geertii*, le *Maratia macrophylla*, le *Blechnum corcovadense*, le *Diplazium pubescens* et le *Balantium australe*. On sait que l'avenir le plus brillant est réservé à ces plantes réputées jusqu'ici les plus rares et les plus difficiles à cultiver de la création.

Les Lycopodiacées sont aujourd'hui bien déchues de leur ancienne puissance; au lieu des troncs arborescents des Lepidodendron, des Selaginites et des Lycopodites de la période houillère, nos Sélaginelles actuelles sont de simples gazons rampant aux pieds des fougères, mais la diversité des formes de leur feuillage est considérable et leur donne un grand attrait : ces plantes, au nombre d'une dizaine d'espèces, exposées par M. Van Hulle, ont été couronnées d'une médaille d'argent. Ce jardinier, instruit et habile dans son art et qui cultive avec beaucoup de succès les collections du jardin botanique de l'université de Gand, avait en outre exhibé, en l'honneur de M. le Bourgmestre de la ville, une petite serre de salon, dans laquelle, sur un tapis de vert d'éméraude, étaient enchassés ces rubis du règne végétal, que l'on nomme les Anœctochilus. M. Van Hulle n'est surpassé par personne en Belgique dans la culture de ces précieuses Orchidées javanaises.

Ces feuilles tissues de pourpre et incrustées d'or et d'argent nous amènent près des autres plantes à feuillage orné, panaché et coloré. De ce nombre sont des *Bégonias*, genre innombrable, qui change de forme et de couleur avec une facilité bien autrement grande que celle du Protée et du Caméléon ; chaque nouvelle livrée ne dure qu'un jour et est abandonnée sans retour. La collection de M. Ch. De Buck que le jury a couronnée à l'unanimité du 1r prix était nombreuse et composée de fortes plantes : on y retrouvait avec satisfaction quelques-unes de ces anciennes espèces, caulescentes et florifères, qui ont trop tôt disparu de nos cultures ; à côté d'elles se trouvaient plusieurs nouveautés obtenues de semis. La collection de Bégonias de M. Oswald de Kerchove a obtenu un second prix : la culture en était fort satisfaisante. Un pied de *Madame Thibaut* que M. Verschaffelt nous avait fait connaître en 1860 avait des dimensions extraordinaires. A côté s'élevaient les majestueuses Araliacées de M. le baron Osy d'Anvers, couronnées par le vote unanime du jury, du premier prix du 32e concours. Parmi les 12 plantes d'élite qui composaient le groupe, nous nous rappelons avoir distingué les *Aralia parasitica* et *diversifolia*, l'*Oreopanax lanigerum*, etc.

Le prix d'honneur dans la métropole de l'horticulture moderne est sans contredit, celui de Belle Culture : il a été remporté cette fois par celui que l'horticulture Gantoise avait déjà placé à sa tête, par M. van den Hecke de Lembeke, président de la Société. Son *Azalea indica Queen of perfection* portait des milliers de fleurs qui toutes se confondaient en un seul bouquet ne laissant nulle part au feuillage la place de se montrer. Jamais cette plante ne justifia mieux son nom. Le second prix de belle

culture est échu au *Leschenaultia Baxterii* de M. A. Van Geert espèce plus modeste, mais fort difficile à se laisser conduire. Le jury a encore décerné une médaille d'argent grand module à la nombreuse collection de fruits conservés, par M. Capeinick, et des médailles de vermeil et en argent à MM. Van Geert et V. vanden Hecke de Lembeke, comme ayant le plus contribué à l'ornement de l'exposition par le nombre et la beauté de leurs plantes, décision qui sera certainement ratifiée par tous ceux qui auront bien voulu nous suivre pendant cette rapide visite à l'exposition.

Si nous récapitulons les résultats statistiques que nous venons de constater, nous voyons que sur les 36 concours ouverts par la Société, il a été satisfait à 20 d'entre eux, 43 prix ont été répartis entre 24 exposants, savoir 1 médaille en vermeil grand module, 15 médailles en vermeil et 27 médailles en argent.

L'exposition n'était ni aussi nombreuse, ni aussi riche que celles des années précédentes. La faute, si faute il y a, n'en est pas à la Société, ni aux innombrables amateurs et horticulteurs de la ville, mais on doit l'attribuer, d'une part à l'automme froid et pluvienx de 1860 qui a été désastreux pour les Camellias, pour les Azaléas, les plantes bulbeuses, etc., etc., et d'autre part, ceci est la principale cause, aux préparatifs que l'on fait déjà en vue de la grande exposition quinquennale, annoncée pour l'année prochaine. Cette importante solennité est attendue avec une impatience fébrile; les horticulteurs taillent dès à présent les plantes florales, les amateurs complètent leurs collections, les uns et les autres se donnent de fraternels défis, et les principaux représentants de l'horticulture européenne, se réjouissent de se trouver réunis en présence de toutes ces merveilles de la création, que la ville de Gand sait rassembler en un moment donné. Pendant le banquet qui a suivi les opérations du jury et qui a réuni ces Messieurs aux membres du conseil d'administration, l'exposition de 1862 était le sujet de toutes les conversations. Après le toast au Roi porté par M. le président de la Société, on a bu à l'avenir de l'horticulture gantoise et à la prospérité de la Société; à la santé de son président et à la splendeur de l'exposition prochaine; ces toast étaient l'expression des vœux de tous les convives.

Gand, le 5 Mars 1861.

Le Commissaire de la Fédération,

ÉDOUARD MORREN.

Rapport sur la 117ᵉ exposition de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand.

(23 *et* 24 *juin* 1861.)

La Société est tellement coutumière de splendides expositions florales, et jouit sous ce rapport d'une telle notoriété, autant belge qu'européenne, que cette fois nous nous abstiendrons et d'éloges et de descriptions. Disons seulement que, comme toujours, la vaste salle du Casino (salle qui néanmoins devient désormais trop petite pour que les merveilles florales, qui y abondent de toutes parts, se trouvent convenablement étalées) offrait ce coup-d'œil magnifique que seule jusqu'ici, en Belgique comme en France, elle sait offrir à l'admiration.

Trente six concours avaient été institués par la Société et ont été jugés par un jury, divisé en deux sections, comme il suit : 1ʳᵉ section (concours 1-17) MM. Foulon, de Douai, président; Van Duerne de Damas, de Malines; Beaucarne, d'Eenaeme; Baron de Croeser et Kervyn Van Zuylen, de Bruges; Dommer, d'Alost; Ch. Van Geert, d'Anvers; Van den Ouwelant, de Laeken; E. Vandervinnen et Mottin, de Bruxelles, membres.

2ᵉ Section (concours 18-36) MM. Scheidweiler, président, Van Hulle, Ch. Lemaire, de Gand; Kegeljan, de Namur; Baron Ed. Osy, d'Anvers; Verdickt, de Bruxelles; Forkel, de Laeken. L'espace nous manquant pour détailler tous les concours et en nommer les lauréats, nous renverrons le lecteur au compte-rendu qu'en a publié la Société.

Messieurs Ambr. Verschaffelt, Aug. Van Geert (18ᵉ concours) comme à leur ordinaire, ont exposé de belles et intéressantes plantes; les deux collections du premier ont remporté le premier prix. On y remarquait de charmants *Caladium* nouveaux (espèces et variétés), introduits par M. Baraquin, et qui peuvent supporter toute comparaison avec les premiers envoyés par ce zèlé collecteur (*Calladium macrophyllum*, *Vanden Heckei*, *Lemaireanum*, *cordatum*, *regale*, *etc*); puis *Zamia fusca*, var. *latifolia*, *Agave Ghiesbreghtii*, *Verschaffelti*, etc. Parmi celles du second, citons avec éloges : *Graptophyllum versicolor*, *Begonia Sambo*, espèce javanaise, *Bœobatrys trichotoma*, *Pandanus* spec. de Sumatra, etc. Le *Calladium Vanden Heckei*, à M. Verschaffelt et l'*Adelaster albivenis* très-belle plante grimpante d'avenir, à Mʳ A. Van Geert, ont obtenu à part les deux prix du 20ᵉ concours et dans l'ordre que nous suivons. Ces deux zélés horticulteurs ont remporté les prix du 21ᵉ concours (Orchidées) et également dans le même ordre cité. Le premier a encore conquis les premiers prix pour ses Palmiers, ses Fougères, la plus belle Fougère en arbre, ses Bégonias de semis, ses 25 Caladium, etc. (24ᵉ, 25ᵉ, 26ᵉ, 28ᵉ, 33ᵉ conc. etc.); le second, un premier prix, pour sa belle collection de Conifères (23ᵉ conc.).

M. A. Verschaffelt a encore obtenu les premiers prix, pour ses 75 plantes en fleurs (1er conc.), ses deux collections de Pétunias (8e conc.). M. A. Van Geert, un deuxième prix (le premier à M. J. Verschaffelt!) pour dix plantes ornementales (11e conc.); M. Beaucarne, à Eename, l'un de nos amateurs les plus distingués, a gagné les premiers prix pour ses 15 plantes fleuries (2e conc.), ses 40 Calcéolaires (5e conc.); un deuxième pour ses 30 Bégonias; ses 12 Aralias et Rhopala. M. J. Verschaffelt, en outre, a remporté un premier prix (19 conc.) pour son *Brugmansia suaveolens* (vera) *flore pleno*, plante nouvelle, probablement, et d'avenir pour l'orangerie; un deuxième pour ses plantes fleuries (2e conc.), et un autre, avec Mr A. Van Geert, hors concours, comme ayant le plus contribué à l'ornementation de l'exposition, par le nombre et la beauté de leurs plantes; le premier ayant été attribué à Mr A. Verschaffelt. M. V. vanden Hecke, président de la Société, a remporté deux premiers prix, l'un (29e conc.) pour 25 plantes à feuilles panachées de serre; l'autre pour sa collection de 15 Lycopodiacées (34e conc.); le deuxième prix obtenu par Mr Jules Claus, secrétaire-adjoint. Mr L. De Smet, horticulteur à Ledeberg, a eu deux premiers prix, l'un pour 25 plantes à feuillage panaché pour pleine terre (30e conc.); l'autre pour 12 Rhopala et Aralia (32e conc.); un deuxième *ex æquo*, avec Mr Van Damme-Sellier, pour une deuxième collection du 30e concours. Mais on le voit, la citation, même sommaire des lauréats de chaque concours, nous entrainerait au-delà des bornes qui nous sont prescrites. Mentionnons cependant, 10e conc., 30 Yuccas, Agave, etc. : premier prix, *ex-æquo*, Mr Jean Verschaffelt et A. Tonel; 3e conc., 30 Pelargoniums en fleurs, premier prix, M. A. Tonel; deuxième Madº Tertzweil; 4e conc. 30 Rosiers en fleurs, premier prix, Mr Fr. Vandamme; deuxième, M. Fr. Coene; 6e conc., 40 Fuchsias en fleurs, premier prix, M. A. Coene, fils, deuxième Mr Meersman, amateur. Mr Tonel a en outre obtenu un premier prix spécial pour sa belle collection de Cactées, si riche en forts individus.

Etc. etc., Claudite jam rivos!... On sait le reste.

SOCIÉTÉ PROVINCIALE D'HORTICULTURE ET DE BOTANIQUE DE BRUGES.

1651. — 1808. — 1860.

	MM.
Président.	Cam. Kervyn van Zuylen, à St.-Michel lez-Bruges.
Vice-Président.	Adolphe Goupy de Beauvolers.
Secrétaire.	N.....
Trésorier.	Ernest Moulaert, rue des Pelletiers.
Commissaires.	Henri d'Hauw.
	Ed. Schakers.
	L. Theoris, avocat, *ff. de Secrétaire.*
Nombre des membres.	98.
Local de la Société.	.....
Délégués.	M. Ad. Goupy de Beauvolers, vice-président de la Société ; Theoris, membre de la commission.

RÈGLEMENT.

CHAPITRE PREMIER.

But et composition de la Société.

Art. 1. La Société Provinciale d'Agriculture, d'Horticulture et de Botanique prend désormais le titre de : *Société Provinciale d'Horticulture et de Botanique de la Flandre Occidentale.*

Art. 2. Le but de la Société est de répandre, d'entretenir et d'encourager le goût et la culture des fleurs ; de favoriser l'introduction des végétaux utiles ; d'étendre et d'améliorer la culture maraîchère et celle des arbres fruitiers ; de propager toutes les améliorations horticoles sanctionnées par l'expérience ; en un mot, de contribuer par tous moyens au progrès de la science et de l'industrie horticoles.

Art. 3. La Société se compose d'un nombre indéterminé de Membres ; ces Membres sont Effectifs, Honoraires ou Correspondants.

Art. 4. Pour être Membre Effectif, il faut satisfaire aux conditions dont il sera parlé ci-après.

Sont Membres Honoraires : MM. le Gouverneur de la province et le Bourgmestre de la ville de Bruges.

Peuvent être nommés Membres Correspondants les personnes domiciliées hors de la province, qui ont rendu des services importants à la Société ou à l'Horticulture.

Les Membres Honoraires et Correspondants ne sont soumis à aucune rétribution. Ils peuvent devenir Membres Effectifs.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Administration de la Société.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire, d'un Trésorier et de trois Commissaires, choisis parmi les Membres Effectifs, en assemblée générale, au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages.

Art. 6. Le Président est nommé à vie, le Vice-Président, le Secrétaire et le trésorier sont élus pour cinq ans; les Commissaires le sont pour trois ans.

Les Commissaires sont renouvelés, par tiers, tous les ans; l'ordre de leur sortie sera, pour la première fois, déterminé par la voie du sort.

Tous les membres sortants sont rééligibles.

Art. 7. Le Président veille au maintien du règlement; il fixe les assemblées générales de la Société et celles du Conseil d'Administration et arrête l'ordre du jour; il dirige les discussions dans ces réunions; il met les questions aux voix, recueille les suffrages et en proclame le résultat; il a voix prépondérante en cas de partage, sauf l'exception portée à l'article 38; il a le droit de lever les séances ou de les ajourner quand il le juge convenable.

Art. 8. En cas d'absence, il est remplacé par le Vice-Président; celui-ci l'est par le Membre le plus âgé parmi ceux qui se trouvent présents.

Art. 9. Le Secrétaire est chargé de préparer le budget annuel; il rédige les procès-verbaux des séances des assemblées générales et du Conseil d'Administration, lesquels, lus et approuvés en séance, sont transcrits dans des registres séparés et signés par lui et le Président.

Il convoque, par mandement du Président, trois jours au moins avant chaque séance.

Il est le conservateur responsable des archives, des livres et de toutes les collections de la Société; il en donne communication aux Membres Effectifs sans déplacement.

Il représente la Société dans sa correspondance, dont il rend compte à chaque séance.

En cas d'absence, il est remplacée par le plus jeune des Commissaires.

Art. 10. Le Trésorier est chargé de faire toutes les recettes et de payer toutes les dépenses de la Société; il ne peut cependant effectuer aucun payement avant que les comptes ne soient approuvés en séance du Conseil, ordonnancés par le Président et contre-signés par le Secrétaire et un Commissaire. Il est en outre tenu de présenter dans l'assemblée générale annuelle du mois de Mars, le compte de sa gestion durant l'année échue; il accompagne ce compte d'une liste des Membres composant la Société, signée par le Président et le Secrétaire et que ce dernier est chargé de lui fournir.

Il remet au Secrétaire, après due approbation, un double des dits comptes, avec les pièces à l'appui.

Art. 11. Le Conseil d'Administration arrête les budgets, gère les affaires de la Société et nomme les employés; il ordonne et dirige les expositions et désigne les Membres du Jury; il prend en un mot toutes les mesures qu'il croit nécessaires au bien-être de la Société.

Il accepte les Membres Effectifs et nomme les Membres Correspondants.

Il a la faculté de s'adjoindre des jardiniers pour faire des recherches et des expériences dans l'intérêt général de la Société.

CHAPITRE TROISIÈME.

De la réception des nouveaux Membres Effectifs.

Art. 12. Tout Membre Effectif qui désire présenter un candidat, est tenu d'en informer le Secrétaire; celui-ci en instruit le Président avant l'assemblée suivante du Conseil d'Administration. Dans cette réunion, le Secrétaire donne connaissance des présentations qui lui ont été notifiées. Le Conseil procède immédiatemeut au ballottage, à moins que le Président ne juge convenable d'y surseoir jusqu'à la séance suivante.

Le récipiendaire ne peut être admis qu'à la majorité des suffrages, et au scrutin secret. Le candidat rejeté ne pourra être représenté qu'au bout de deux ans.

Art. 13. Le Membre nouvellement admis s'engage, en signant le règlement qui lui est présenté par le Secrétaire, à en observer les dispositions.

Il reçoit en même temps un exemplaire du présent règlement.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Des revenus de la Société.

Art. 14. La Société pourvoit à ses dépenses au moyen d'une cotisation de *huit francs cinquante centimes* par an, que chaque Membre paie par anticipation, sur la quittance du Trésorier. Celui qui est reçu pendant le

1er semestre de l'année paie la contribution annuelle en totalité ; celui qui est reçu pendant le 2d semestre n'en paie que la moitié.

Art. 15. L'année sociale commence le 1er du mois de mars et finit le dernier jour du mois de février.

CHAPITRE CINQUIÈME.

De l'assemblée générale.

Art. 16. La Société se réunit chaque année en assemblée générale ordinaire, dans le courant du mois de mars. Les Membres sont convoqués par écrit, au moins trois jours à l'avance.

Art. 17. L'assemblée générale ordinaire est consacrée à l'audition des comptes rendus par le Trésorier et de l'exposé des travaux et opérations fait par le Secrétaire, et au remplacement des Membres sortants du Conseil d'Administration. L'assemblée délibère sur les propositions d'intérêt général qui lui sont soumises.

Art. 18. Les Membres Honoraires et Correspondants pourront toujours assister à l'assemblée de la Société, sans toutefois y avoir voix délibérative.

CHAPITRE SIXIÈME.

Expositions publiques.

Art. 19. Il y a par an deux Expositions de fleurs obligatoires pour tous les Membres ; l'une a lieu pendant l'hiver, l'autre pendant l'été.

Elles s'ouvrent le dimanche et durent trois jours au plus. Le matin du premier jour est exclusivement réservé aux Membres, à leurs familles et aux personnes étrangères qui les accompagnent.

Le Conseil d'Administration en fixe l'époque et en arrête le programme, au moins trois mois d'avance.

Il est autorisé à y joindre ou à organiser séparément des Expositions de légumes, de fruits ou d'autres objets qui se rapportent à l'horticulture.

A chaque Exposition, la Société décerne des médailles et des mentions honorables, dont le nombre et la destination sont fixés par le programme.

Art. 20. Tous les Membres Effectifs de la Société s'engagent à prendre part aux Expositions et à concourir à leur embellissement en exposant au moins quatre plantes.

Les Exposants sont tenus de communiquer, à la personne désignée par le programme et trois jours avant l'ouverture du salon, la liste exacte

et détaillée des plantes qu'ils se proposent d'envoyer à l'Exposition, et de désigner exactement les concours auxquels ils désirent prendre part.

Le Membre qui n'aurait pas fourni cette liste en temps utile, sera censé n'avoir pas de plantes à envoyer. Le Conseil d'Administration est chargé d'exposer en son nom, moyennant une indemnité d'*un franc* au profit de la caisse de la Société.

Art. 21. Les plantes seront reçues à l'Exposition jusqu'au samedi avant l'ouverture, à midi. Pour les Membres qui en feront la demande trois jours d'avance, la Commission fera prendre et reporter, aux frais de la Société, les plantes à exposer. Les Commissaires délégués vaquent à leur réception de 9 heures du matin à midi, et de 2 heures de relevée à 5 heures.

Le Secrétaire tient procès-verbal de la remise.

Art. 22. La Commission décide de l'admission ou du rejet des Plantes qui sont présentées au Salon de l'Exposition.

Art. 23. La Société expose pour les Membres Honoraires et Correspondants non exposants, ainsi qu'en l'honneur des Sociétés d'Horticulture, d'Agriculture et de Botanique Belges et étrangères, avec lesquelles elle est en relations.

Art. 24. Toute plante présentée comme nouvelle doit être accompagnée de renseignements suffisants sur sa provenance et l'époque de son introduction.

Art. 25. A chaque coucours pour les plus Belles Collections de Plantes en fleurs, les Amateurs d'une part et les Jardiniers et Cultivateurs de profession d'autre part, concourent séparément.

Le Conseil d'Administration décide dans le programme de combien de plantes et d'espèces la collection doit être composée.

Art. 26. Toute plante qui aura obtenu le prix de Belle Culture, se trouve de fait exclue de ce concours pendant une période de deux ans. Elle pourra néanmoins prendre part à d'autres concours.

Art. 27. La même plante ne peut être couronnée plus d'une fois à la même Exposition ; cependant elle peut faire partie du contingent d'une collection.

Art. 28. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer, pour les autres concours, telles règles qu'il jugera convenables.

Art. 29. Aucune plante ni aucun objet ne peut être repris avant la fermeture de l'Exposition.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Du jury et de ses opérations.

Art. 30. A chaque Exposition, le Conseil d'Administration nomme un Jury d'au moins cinq Membres choisis autant que possible parmi des Amateurs étrangers à la ville.

Le Conseil pourvoit au remplacement d'un Juré absent.

Art. 31. Le Jury s'assemble la veille de l'ouverture de l'Exposition et se choisit un Président; il prend ses décisions au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Les concurrents ne peuvent prendre part au vote.

Art. 32. L'accès du Salon est interdit pendant les opérations du Jury. Le Secrétaire de la Société est seul présent aux délibérations pour en rédiger le procès-verbal.

Art. 33. Le procès-verbal des opérations du Jury est signé par le Président du Jury et le Secrétaire de la Société. Un extrait en est inséré à la suite du catalogue de l'Exposition, que la Société fait imprimer et distribuer à ses Membres.

Art. 34. A l'ouverture des séances du Jury, le Secrétaire donne lecture du présent chapitre et du programme de l'Exposition.

CHAPITRE HUITIÈME.

Dispositions générales.

Art. 35. Il est dressé un inventaire des archives, de la bibliothèque et du mobilier de la Société.

Art. 36. Aucune démission n'est valable que pour autant qu'elle ait été adressée au Secrétaire avant le 15 Décembre de chaque année.

Le dit Secrétaire reçoit également notification des décès survenus parmi les Membres de la Société. Il en donne communication au Trésorier, ainsi que des démissions envoyées.

En cessant d'être Membre, on perd tout droit aux meubles et effets de la Société.

Art. 37. Tout Membre qui ne voudrait pas se soumettre aux dispositions du règlement, ou qui se rendrait indigne de faire partie de la Société, pourra, d'après une décision prise en assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'Administration, être rayé de la liste des Membres de la Société.

Cette décision sera prise au scrutin secret. Le Membre exclu ne pourra être représenté qu'après un intervalle de trois ans et en assemblée générale.

Art. 38. Toute proposition tendant à changer ou à modifier le règlement, devra être signée par dix Membres au moins et être renvoyée au Conseil qui l'examinera et en fera son rapport dans une assemblée générale. Il y sera décidé s'il y a lieu, de discuter la proposition faite; en cas de partage de voix, celle du Président n'est pas prépondérante, et la proposition est rejetée.

En pareille circonstance, les Membres effectifs seront dûment avertis qu'il s'agit de délibérer sur un changement à faire au règlement.

Les Membres absents seront censés avoir voté avec la majorité.

Art. 39. Le présent règlement sera communiqué aux autorités locales et provinciales.

Une copie en sera déposée dans la salle des séances de la Société.

Art. 40. Tous les règlements antérieurs au présent sont et demeurent abrogés.

Fait et arrêté en assemblée générale extraordinaire, le 10 du mois d'Avril 1860.

Le Président,
C. Kervyn van Zuylen.

Par ordonnance :
Le Secrétaire,
Bon de Croeser de Berges.

Rapport sur l'origine et l'histoire de la Société.

Messieurs,

Il est devenu extrêmement difficile de faire l'histoire de la Société provinciale d'horticulture et de botanique de Bruges; de déplorables lacunes, dues sans doute à l'incurie de quelques unes des administrations qui se sont succédées, existent dans ses archives et ne permettent pas de suivre pas à pas les péripéties qui ont marqué son existence. Ces lacunes sont telles que de longues périodes n'ont laissé d'autres traces que les souvenirs de quelques faits isolés rappelés dans des documents postérieurs.

Remonter à sa première origine est impossible. La seule chose que nous puissions affirmer c'est qu'au 5 février 1651, ainsi qu'il conste de la pièce la plus ancienne que nous possédons, il existait à Bruges une confrérie placée sous l'invocation de Ste Dorothée qui avait pour but d'encourager la culture des fleurs et qui, chaque année, ornait de quelques plantes fleuries la chapelle du franc de Bruges, au jour consacré à sa patronne.

Ce que nous pouvons affirmer encore c'est que cette confrérie ne tarda pas à tomber dans un certain état de langueur. Un fragment de registre de procès verbaux nous apprend en effet que le neuf octobre 1674 quelques confrères se réunirent pour la reconstituer et la relever, ce qu'ils firent à la plus grande gloire de Dieu, de sa Très-Sainte Mère et de la bienheureuse vierge et martyre Dorothée comme aussi pour l'amour qu'ils portaient aux arbres et aux douces fleurs.

Ce fragment de registre rend compte des séances annuelles jusqu'en 1712. Nous y voyons que le 6 février de chaque année, après une messe solennelle, les confrères avaient alors, comme aujourd'hui ils l'ont encore, l'habitude de se réunir en un banquet; mais nous n'y rencontrons aucune mention de quelque exposition de fleurs. Tout porterait à croire cependant que, suivant l'ancienne tradition, on décorait de plantes fournies par les confrères, la chapelle où se célébrait la messe.

Les premières expositions réelles dont nos archives fassent mention, remontent à 1804. A cette époque la Société avait pris le nom de Société des fleuristes; les membres conservaient celui de Confrères de Dorothée. Ces expositions avaient lieu le 6 février à l'endroit désigné à chaque fois par l'assemblée générale des membres. Jusqu'en 1807 elles se firent dans la chapelle de la Madeleine, succursale de l'église Ste. Catherine. En 1808, survint de la part de l'évêque de Gand, défense d'exposer des fleurs dans les temples. La Société tint depuis lors ses floralies dans cette même chapelle du franc de Bruges mentionnée dans l'acte de 1651, et qui ne servait plus au culte. Plus tard elles eurent lieu dans les locaux de la Société de rhétorique, dans les salles d'une auberge, et ailleurs; aujourd'hui elles se tiennent dans un local que l'administration communale met à la disposition de la Société.

Arrêtons-nous un instant à voir une de ces premières expositions : celle de 1804.

Il y figurait 189 plantes, dont 156 appartenant aux genres Hyacinthe, Narcisse, Crocus et Iris. Parmi les 33 autres, il y avait 5 Rosiers de la Chine, 9 Hépatiques, 2 Cyclamen, 1 Daphné, 2 Jasmins, 1 Auricule, 1 Soldanelle, 2 Solanums, 2 Lauriers-tins et 5 Urtica, le tout sans aucune désignation spécifique, enfin un *Cactus mammillaris*, je copie textuellement, un *Traulus* que je ne sais à quel genre rapporter, et un *Muguet-boom*, nom sous lequel on désigne à Bruges le *Cerasus padus*, mais qui sans doute aura été, pour la circonstance, donné à quelque arbuste à fleurs blanches odorantes; car on se figurerait mal un *Cerasus padus* en pot et en fleurs au mois de février, fût-ce le mois de février 1804.

En 1808, l'apparition du premier Camellia dût faire tressaillir d'aise les confrères de Dorothée; en 1811 ce dut être mieux encore; il y en eut trois, les espèces : *Striata*, *Rubra* et *Flore pleno*.

A cette exposition de 1804, il n'y avait ni concours, ni récompenses; on faisait de l'art pour l'art; mais cela ne dura pas longtemps. Dès 1805, nous voyons le président offrir une médaille d'argent à celui des confrères qui enverrait à l'exposition la plus belle renoncule ouverte; cette médaille ne fut pas décernée; en 1806 le vice-président en promit une à celui qui enverrait la plante la plus rare parmi les plantes forcées; un autre membre à celui auquel appartiendrait la tulipe la mieux cultivée; depuis on vit s'introduire cet usage, que les vainqueurs, dans un concours, offrirent à leur tour une médaille pour le concours prochain.

Quelle distance, Messieurs, de cette exposition à celles que nous voyons aujourd'hui dans les moindres villes où l'on s'occupe de fleurs ! et quel dommage que cet excellent usage de rendre médaille pour médaille se soit perdu !

Mais je continue l'histoire de la Société de Bruges.

De Société des fleuristes placée sous l'invocation d'une sainte, nous la voyons devenir Société de Flore. — En 1828 elle subit de nouvelles modifications.

« La Société de Flore, — dit le préambule du règlement imprimé alors, qui existe à Bruges depuis nombre d'années et qui jusqu'à présent ne s'était occupée que de la culture des plantes d'agrément, voulant dorénavant travailler dans un but d'utilité générale, a décidé dans sa séance du 8 avril 1828 qu'elle se constituerait, sous l'agrément des autorités compétentes, en Société provinciale d'agriculture, d'horticulture et de botanique de la Flandre Occidentale. »

Elle obtint cet agrément des autorités compétentes par décision de la députation des États de la Flandre Occidentale en date du 5 février 1829 et elle se constitua définitivement le 12 Mai. Mais la révolution de 1830 vint interrompre ses premiers travaux, elle végéta pendant de longues années, attestant son existence par des expositions de fleurs, mais ne s'occupant aucunement d'agriculture et fort peu de botanique. En 1842 on refit le règlement, on y maintint le triple but qui était inscrit dans le règlement de 1828, et pendant quelque temps on tâcha de le remplir à la lettre. On fit de l'agriculture et la Société distribua à ses membres des graines de plantes de grande culture, jusque vers l'époque où la création des comices agricoles enleva à la section agricole à peu près toute son utilité.

La Société depuis lors s'en tint exclusivement aux fleurs; et tout marcha bien, puis assez bien, puis assez mal jusqu'à 1858; cette année là on vit une assemblée générale compter jusque quatre membres présents; à partir de ce jour on crut la Société morte et bien morte.

En 1860, elle sortit de sa léthargie, elle revisa son règlement et y inscrivit des articles nouveaux destinés surtout à garantir l'impartialité des jugements; elle mit son titre en harmonie avec son but restreint; elle se fit telle en un mot qu'elle se présente au sein de la Fédération des Sociétés d'horticulture.

En 1860 au mois de juillet, elle reprit la série des expositions.

Au mois de mars 1861, — j'entre ici, Messieurs, dans le compte rendu des opérations de l'année, — elle en eut une seconde; cette fois il y eut quinze concours, le nombre des plantes envoyées fut de 846; il y eut douze concurrents qui se disputèrent les palmes, en 1860 il n'y en avait eu que neuf, et tandis qu'on n'avait reçu en 1860 que 14 collections, on en compta cette fois dix-neuf.

Au mois de juin eut lieu la dernière exposition dont j'ai à vous entretenir. Le

nombre des concours s'élevait à 18, le nombre des concurrents fut le même qu'au mois de mars, mais parmi ceux-ci figurèrent de nouveaux membres, d'autres s'étant abstenus. Cette exposition réunit 1124 plantes, et il y eut 30 collections.

A l'occasion de ces deux dernières expositions, la Société a décerné cinquante-trois médailles dont quatre en vermeil, trente-cinq en argent, les autres étaient en bronze.

Nous ne pouvons, Messieurs, rien augurer de l'avenir; nous savons trop bien par les nombreuses expériences que nous en avons faites, combien il faut peu de choses pour menacer l'existence de la Société qui semble le mieux constituée; mais nous osons espérer qu'à l'abri de notre nouveau règlement, nous parviendrons à maintenir notre Société à un rang qui soit digne de son passé. Nous comptons pour y parvenir sur l'appui des Sociétés fédérées.

Dès aujourd'hui nous pouvons constater que le mode de concours que nous avons établi, mode calqué sur celui qu'usitent d'autres Sociétés, produit d'heureux résultats. Nous remarquons, en effet, que d'une part le nombre de plantes envoyées aux expositions augmente et que d'autre part et c'est à nos yeux, le grand point, le point capital, le nombre des concurrents s'accroit également. Nous avons constaté aussi chez les jardiniers horticulteurs une tendance marquée à se tenir au courant des nouveautés parues, non pas précisément des toutes dernières nouveautés, mais de celles qui, après avoir subi l'épreuve de quelques expositions, parviennent à conquérir une certaine place parmi le monde des fleurs sans être, par leur prix, ou la difficulté de leur culture, hors de la portée d'amateurs sincères mais modestes dans leurs goûts.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le règlement de la Société, le catalogue de l'exposition de 1861, un exemplaire de la médaille, et les autres renseignements demandés par le comité-directeur de la Fédération.

Bruges, 23 Septembre 1861.

Le délégué à la Fédération,

THOORIS.

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE DE LOUVAIN(1).

1820.

	MM.
Président.	Charles de Luesemans, bourgmestre de Louvain.
Président de la section horticole.	L. Vantilt, président du tribunal de commerce à Louvain.
Secrétaire-trésorier général.	P. J. Noël, médecin-vétérinaire du gouvernement Louvain.
Administrateurs.	Gust. Gilbert, avocat.
	Ferd. Lison, amateur.
	E. Rosseels, aîné, architecte de jardins.
	Corn. Sterckmans, jardinier en chef du jardin botanique.
Nombre des membres.	69 membres de la section agricole.
	68 membres de la section horticole, et
	11 dames patronesses.
Local de la Société,	L'Hôtel-de-Ville.
Délégués. MM.	Vantilt, président de la section horticole.
	E. Rosseels aîné, administrateur de la Société.

Section horticole. — Septembre 1861.

Rapport à l'assemblée générale de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique.

Dans notre précédent rapport (28 novembre 1860), nous avons eu l'honneur de vous faire connaître l'origine, les progrès et l'état de la Société (1820 à 1860).

Poursuivant avec zèle le but de son institution, la Société, sous la direction de son administration actuelle organisa, cette année, comme les années précédentes une exposition d'hiver de plantes et d'arbustes fleuris et non fleuris ainsi que de fruits, à l'occasion de laquelle des concours furent institués et un grand nombre de médailles proposées pour prix.

Cette exposition, la 71e, organisée par la Société, la 51e année de son existence, ne manqua pas d'attirer, comme toutes celles qui l'avaient précédée bon nombre d'exposants et de concurrents.

---

(1) Voyez le *Bulletin de* 1860, p. 181-192.

Elle eut lieu dans la vaste et belle salle de concert de la Société royale de l'académie de musique de Louvain, que cette Société, amie de tout progrès, eut l'obligeance de mettre à la disposition des organisateurs de cette fête horticole.

Malgré une saison rigoureuse et peu favorable à la production et à la conservation des plantes et des fruits, l'exposition surpassa l'attente générale.

Le grand nombre, la variété et la richesse des produits présentés permit à nos administrateurs de transformer la belle et vaste salle de l'académie de musique en un véritable temple de Flore.

Un bon nombre de médailles fut décerné aux lauréats des différents concours et des médailles d'honneur données à des produits horticoles méritants exposés hors de concours.

Un public nombreux et choisi a visité cette brillante exhibition et a rendu hommage aux efforts de ceux qui l'avait organisée.

Louvain, le 14 septembre 1861.

Le délégué de la Société royale d'agriculture et d'horticulture de Louvain,
L. VAN TILT.

Administration. — Personnel.

La Société, composée d'une section agricole et d'une section horticole, est administrée par *un conseil général d'administration* composé :

1° d'un Président : Mr Charles de Luesemans, bourgmestre de la ville de Louvain;

2° du comité d'administration de la *section agricole* composé de :

Un président : Mr G. Boogaerts, cultivateur à Heverlé;

Cinq administrateurs, dont :

Deux délégués avec Mr le Président au conseil administratif de la Société agricole du Brabant.	Mr Vict. Choppinet, receveur de la maison d'Arenberg à Louvain; Mr J. J. Bormans, bourgmestre de Wilsele;
Trois administrateurs spéciaux.	Mr J. J. Jacquecotte, bourgmestre à Blanden; Mr. . . . . décédé et Mr Egide Vanderborgh, cultivateur à Coorbeek-Loo.
Du membre de la commission provinciale d'agriculture	Mr Guill. Van Hamme, cultivateur à Berthem;

3° Du comité d'administration de la *section horticole* composé de :

Un Président : Mr L. Van Tilt, président du tribunal de commerce à Louvain.

Quatre administrateurs.
- Mr Gust. Gilbert, avocat à Louvain.
- Mr Ferd. Lison, amateur à Louvain.
- Mr E. Rosseels, aîné, architecte de jardins, à Louvain.
- Mr Corn. Steeckmans, jardinier en chef du jardin botanique.

4° D'un secrétaire trésorier général : Mr P. J. Noël, médecin vétérinaire du Gouvernement à Louvain.

La Société est composée cette année, savoir :

La section agricole de 69 membres.

La section horticole de 68 membres et de 11 dames patronesses.

Extrait du procès-verbal du jugement des collections envoyées aux concours et à l'exposition d'hiver de 1861.

Composition du jury.

Président. M. Gust. Gilbert, amateur à Louvain.
Secrétaire. M. Liévin Decock, vice-président de la Société Linnéenne à Bruxelles.
Membres. MM. Levis-Hynes, amateur à Louvain.
Adolphe Staes, id.
Armand Thielens-Janssens, amateur à Tirlemont.
Verdicht, jardinier-en-chef de M. Vandermaelen, à Molenbeek-St-Jean.
Verheyen, horticulteur à Schaerbeek.

Résultat du jugement.

Procédant au jugement des collections dans l'ordre établi au programme, le jury proclame les décisions suivantes :

Concours de plantes variées.

1^r prix, médaille en vermeil de 1re classe : à Mme Ve Lints-Claes, de Louvain ;

2e prix, médaille d'argent de 2me classe : à M. Lison, Ferd., amateur à Louvain ;

Concours de Rhododendrum arboreum, hybridum et hymalaya.

1[r] prix, médaille d'argent de 1[re] classe : à M. Lison, Ferd., déjà nommé.

Concours de 20 Azalea indica.

1[r] prix, médaille en vermeil de 1[re] classe : à M. L. Van Tilt, à Louvain.

Concours de 18 Azalea.

1[r] prix, médaille en vermeil de 1[re] classe, sur la proposition du jury : à M[me] V[e] Lints-Claes, déjà citée.

Concours de belle culture.

1[r] prix, médaille d'argent de 1[re] classe : à M. L. Van Tilt, déjà cité ;
Mention honorable : à M. Levis-Hynes de Louvain.

Concours de poires et de pommes.

1[r] prix, médaille d'argent de 1[re] classe : à M. Smeers, N., de Louvain.

Médailles d'honneur décernées hors de concours.

Une médaille en vermeil de 1[re] classe : à M. Debuck-Sergeys, horticulteur à Louvain, pour sa collection de Begonia.
Une médaille d'argent de 1[re] classe : à M. Verschaffelt, J., horticulteur à Gand, pour sa collection de Begonia.
Une médaille d'argent de 2[me] classe : à M. Beckx, Constant, de Louvain, pour 2 plantes de Dianella distinguées par leur belle culture.
Une médaille spéciale en vermeil de 1[re] classe : à M. C. Sterckmans, jardinier-en-chef du jardin botanique, pour ses superbes collections de plantes diverses.
Une médaille de bronze de 1[re] classe : à M. Debuck-Sergeys, déjà cité, pour sa collection de Dracæna.
Une idem, à M. Lison, F., déjà cité, pour sa collection de Cinéraires.
Une idem, à M. Debuck-Sergeys, déjà cité, pour sa collection de Verveines.

Les opérations du jury étant terminées, etc.

Fait à Louvain le 6 avril 1861.

Le président du jury,
(*Signé*) G. Gilbert.

Le secrétaire du jury,
(*Signé*) L. Decock.

Le président de la section horticole,
(*Signé*) L. Van Tilt.

Le secrétaire-trésorier,
(*Signé*) P. J. Noël.

SOCIÉTÉ ROYALE DE FLORE A BRUXELLES (1).

1822.

	MM.
Président.	Le Comte DE SAUVAGE, président à la cour de cassation, rue du Marais, 120.
Vice-Président.	Le Comte DE RIBAUCOURT, sénateur, rue de Loxum, 11.
Trésorier.	MORREN, ex-notaire, rue de l'Évêque, 18.
Secrétaire.	MOTTIN (ED.), avocat, place de la Chapelle, 60.
Secrétaire-Adjoint.	FUNCK, directeur au Jardin zoologique de Bruxelles.
Administrateurs.	DE JANTI (AUG.), propriétaire, rue de l'Équateur, 5.
	DOUCET (HENRI), propriétaire, rue de la Loi, 27.
	DRUGMAN (EUG.), avocat et juge suppléant au tribunal de première instance, rue du Bois-Sauvage, 3.
	HAMOIR DE REUS, directeur de la Compagnie d'assurances des propriétaires-réunis, rue du Marquis, 2.
	LINDEN (J.), directeur au jardin zoologique de Bruxelles.
	PUTZEYS, secrétaire-général au ministère de la justice.
	SYMON-BRUNELLE, rentier, chaussée de Wavre, 26.
	VANDEN OUWELANT, président de la Société agricole de Laeken.
	WAROCQUÉ (LÉON), propriétaire, rue des Arts, 42.
Nombre des membres.	20 dames patronesses.
	29 membres honoraires.
	591 » titulaires.
Local de la Société.	Jardin botanique de Bruxelles.
Délégués.	MM. J. LINDEN, administrateur de la Société ; ED. MOTTIN, secrétaire de la Société.

Rapport de la Société royale de Flore de Bruxelles à la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique.

Pour me conformer à l'article 8 du règlement et à la circulaire du 24 mars 1861 du comité-directeur de la Fédération, j'ai l'honneur de vous présenter le tableau des travaux de la Société royale de Flore pendant l'année 1861. Je suis heureux d'avoir à remplir cette mission, qui me fournit l'occasion de constater le développement qu'a pris la Société depuis un an et l'état prospère où elle se trouve actuellement, ainsi qu'on en pourra juger par les résultats qui vont être exposés.

---

(1) Voy. le *Bulletin* de 1860, p. 108-123.

Bureau et Conseil d'Administration de la Société pendant l'année 1861.

La Société a reconstitué en 1861 une partie de son bureau et de son conseil d'administration; ont été nommés :

MM.

Président.	Le Comte de Sauvage, en remplacement de Mgneur le duc d'Ursel, décédé.		
Vice-président.	Le Comte de Ribaucourt,	»	M. le comte de Sauvage.
Administrateur.	Doucet-Henri,	»	M. le comte de Ribaucourt.
»	Vanden Ouwelant,	»	M. le baron van Volden, décédé.
»	De Janti (Aug.),	membres sortants.	
»	Symon-Brunelle,	membres sortants.	

Par suite de ces élections, le bureau et le conseil d'administration de la Société royale de Flore ont été composés de la manière suivante pendant l'année 1861.

MM.

Président, le comte de Sauvage, président à la Cour de cassation, rue du Marais, 120.
Vice-Président, le comte de Ribaucourt, sénateur, rue de Loxum, 11.
Trésorier, Morren, ex-notaire, rue de l'Évêque, 18.
Secrétaire, Mottin (Éd.), avocat, place de la Chapelle, 60.
Secrétaire-Adjoint, Funck, directeur au Jardin zoologique de Bruxelles.
Administrateurs, de Janti (Aug.), propriétaire, rue de l'Équateur, 5.
Doucet (Henri), propriétaire, rue de la Loi, 27.
Drugman (Eug.), avocat et juge suppléant au tribunal de première instance, rue du Bois-Sauvage, 3.
Hamoir de Reus, directeur de la Compagnie d'assurances des Propriétaires-Réunis, rue du Marquis, 2.
Linden (J.), directeur au Jardin zoologique de Bruxelles.
Putzeys, secrétaire-général au Ministère de la Justice.
Symon-Brunelle, rentier, chaussée de Wavre, 26.
Vanden Ouwelant, président de la Société agricole de Laeken.
Warocqué (Léon), propriétaire, rue des Arts, 42.

Mouvement de l'effectif de la Société.

L'accroissement qui avait marqué l'année 1860 s'est continué en 1861. La Société comptait l'année dernière :

517 Membres titulaires,
53 » honoraires,

Dans le courant de l'année 1861, la Société a perdu *par décès :*
14 membres titulaires et 4 membres honoraires.

Par démission :
6 membres titulaires.

Durant la même année,
94 membres titulaires ont été présentés et acceptés.

L'augmentation réelle est donc de 74 membres titulaires et la perte de 4 membres honoraires.

Une institution encore inconnue en Belgique, vient d'être établie à la Société royale de Flore, c'est le *patronage des dames.* Cette institution importante destinée à produire les résultats les plus remarquables sur l'avenir financier et sur les expositions de la Société a déjà reçu l'adhésion de vingt dames; nul doute que ce chiffre ne progresse d'une manière rapide, car les femmes sont sensibles à tout ce qui est beau et elles aiment les fleurs.

Il résulte de ce qui précède que l'effectif de la Société est au 24 septembre 1861 de :

20 dames patronesses.
29 membres honoraires.
591 » titulaires.
Total. 640 membres.

Correspondances.

La Société royale de Flore est en voie d'échanges avec les principales Sociétés d'horticulture de Belgique et ses relations se sont accrues avec un grand nombre de Sociétés Françaises; elle correspond :

En Belgique.

avec :

	MM.
La Société d'agriculture et d'horticulture d'Alost. .	Secrétaire Demoor.
» royale d'horticulture d'Anvers	» Rigouts-Verbert.

	MM.
La Société d'horticulture d'Audenaerde	Secrétaire Bⁿ de Croeser de Berges.
» provinciale d'horticulture et de botanique de Bruges . . .	Président Kervyn van Zuylen.
» royale d'horticulture de Bruxelles (Jardin botanique) . . .	Directeur Schram.
» royale Linnéenne de Bruxelles . . .	Secrétaire Francqui.
» royale d'agriculture et de botanique de Gand	» Leirens.
L'Académie d'horticulture de Gand	Président Baumann.
La Société horticole et agricole de Huy.	Secrétaire Loumaye.
» d'horticulture et d'agriculture de Laeken .	» Mulot.
» royale des conférences horticoles de Liége.	» Marchot.
» royale d'horticulture de Liége	» Ed. Morren.
» d'agriculture et d'horticulture de Louvain	» Van Tilt.
» royale d'horticulture de Malines . . .	» de Brouwer.
» royale d'horticulture de Mons	» de Puydt.
» royale d'horticulture de Namur. . . .	» Kegeljan.
» royale d'agriculture et d'horticulture de Tournay	» Delmotte.
» d'horticulture de Verviers	» Olivier.

En France.

Avec :

La Société impériale d'émulation d'Abbeville . .	à Abbeville.
» d'horticulture de l'Allier.	Moulins.
» impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers	Angers.

La Société d'horticulture de l'Auvergne. . . .	Clermont-Ferrand.
» d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie dans l'arrondissement de Bagnères de Bigorre (Hautes-Pyrénées)	Bagnères de Bigorre.
» d'horticulture du Bas-Rhin	Strasbourg.
» » de Bergerac	Bergerac.
» » de Caen et Calvados . .	Caen.
» » et d'arboriculture des deux-Sèvres . . .	Niort.
» départementale d'agriculture de la Drôme	Valence.
» d'horticulture d'Eure et Loire . . .	Chartres.
» » de la Gironde	Bordeaux.
» » de la Haute Garonne. .	Toulouse.
Le Cercle pratique d'horticulture et de botanique de l'arrondissement du Havre	Havre.
La Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille	Lille.
» d'horticulture du département de la Moselle	Metz.
» centrale d'agriculture de Nancy . . .	Nancy.
» nantaise d'horticulture de Nantes . .	Nantes.
» impériale et centrale d'horticulture de Paris	Paris.
» d'horticulture d'Orléans	Orléans.
» impériale d'horticulture pratique du département du Rhône.	Lyon.
» d'horticulture de Saint Germain en Laye	St. Germain en Laye.
» impériale et centrale d'horticulture du département de la Seine Inférieure .	Rouen.
» d'horticulture de l'arrondissement de Valognes (Manche)	Valognes.

Expositions.

De même que les années précédentes la Société royale de Flore a organisé en 1861, deux expositions, une de printemps et une d'été.

L'exposition de mars, qui fera époque dans les annales de l'horticulture bruxelloise, a surpassé toutes celles des années antérieures par la richesse et la splendeur des collections qui ont paru.

40 concours avaient été ouverts, 13 sont restés sans envois, 1771 plantes y ont été présentées.

L'exposition de juillet qui a eu lieu dans les beaux jardins de la Société royale de zoologie et d'horticulture n'a pas été moins remarquable, elle a été peut-être moins brillante que l'exposition de mars, mais cela tient au genre des fleurs exposées. Les expositions de printemps primeront toujours celles d'été, car les Azalea, les Camellia, les Rhododendron, etc., font plus d'effet que les Pelargonium, les Fuchsia, les Petunia, les Dahlia, etc.

Le programme de cette exposition avait proposé 48 concours, 29 ont été remplis. Une liste de 2343 plantes, destinées à être exposées, est parvenue au secrétariat.

Pour les détails de ces deux expositions, je joins à ce rapport (1) :

1° la liste des membres du jury.

2° la liste générale des exposants.

3° les procès-verbaux des séances du jury.

4° les comptes rendus, rédigés par M. Funck, secrétaire-adjoint de la Société et publiés par les 78e et 79e Bulletins de la Société.

Médailles.

Relevé des médailles décernées en 1861.

	MÉDAILLES D'OR.	MÉDAILLES DE VERMEIL DE GRAND MODULE.	MÉDAILLES DE VERMEIL DE PETIT MODULE.	MÉDAILLES D'ARGENT.	MÉDAILLES DE BRONZE.
Exposition de Mars	3	10	24	20	»
» de Juillet	3	6	20	20	10
Total. . .	6	16	44	40	10
Il avait été distribué pendant l'année 1860. .	6	14	28	29	22
Différence en plus pour 1861	»	2	16	11	»
» en moins »	»	»	»	»	12

Tel est le tableau abrégé, mais fidèle des travaux de la Société pendant 1861.

Le délégué de la Société royale de Flore,

ED. MOTTIN.

Bruxelles, 24 Septembre 1861.

---

(1) Voyez les Bulletins de la Société publiés en 1861.

Comme suite au rapport qui précède et me conformant au contenu de votre circulaire en date du 24 mars 1861, j'ai l'honneur de transmettre :

1° La liste des horticulteurs patentés de Bruxelles et de ses Faubourgs.

2° La liste des principaux amateurs d'horticulture.

Liste des horticulteurs patentés.

NOMS.	DOMICILE.	SPÉCIALITÉ DE LEUR CULTURE.
MM.		
Betens,		Fuchsia, Pelargonium, Verbena, Petunia, Nerium, Crassula, Reseda, Primula, Héliotropes, Lantana, Phlox Drummundi, Cinéraires, etc., etc.
Bogaerds,		
id. fils,		
Casseman,	Chaussée de Jette, 10,	
Césarion,	impasse du Vallon, 1,	
Clement,		
De Becker, Ve,	à l'hôtel de M. le Comte de Mérode,	
De Cock,	rue de l'Église, 28,	
De Kneef,		
Denies,	rue des Vers,	
De Saegher,	rue du Ruisseau, 33,	
Dumont,		
Lanckman,		
Larocq,		
Leroy,	rue du Financier,	
Mortier,	rue du l'Olivier, 38,	
Ronsmans,		
Rummens,	Montagne aux Anges, 3,	
Sanders,	rue de la Charité,	
Steynen,	rue du Vicaire, 5,	
Toovey,	rue Josaphat, 104,	
Vander Gucht,	Chaussée de Forest, 364,	
Vanderstock,		
Van Espen,	rue Verte, 3,	
Van Hove,		
Van Renterghem,	rue de la Souveraine, 63,	
Verheyen, fils,		
Willems,	rue de la Tulipe, 24,	
Coen,	Lacken,	spécialité de Fuchsia.
Cornelissen,	rue St-Alphonse, 107,	
De Cock,	déjà cité,	
De Kerk,	rue Charles VI, 26,	spécialité *de Roses.*
Medaer,	Chaussée de Forest,	
Van Assche,	rue des Poissonniers,	
Vandervée,	rue du champs de Manœuvres, 15,	
Cornelissen,	déjà cité,	spécialité de Begonia.
Halkin (Mme),	Chaussée de Charleroy, 158,	
Van Renterghem,	déjà cité,	
De Jonghe,	Chaussée de Nieumolen 9,	Pépinière.
Deroy (fils),		
Van Assche,	déjà cité,	
Vandervée,	déjà cité,	
Cornelissen,	déjà cité,	Fuchsia doubles, Pelargonium, Petunia et plantes diverses.
Claesens,	rue Josaphat, 56,	Yucca, Dracœna, Agave, etc.
De Beukelaer,	rue Abondance, 26,	
Decraen, C.,	rue d'Anderlecht, 98,	plantes ornementales et plantes diverses.

NOMS.	DOMICILE.	SPÉCIALITÉ DE LEUR CULTURE.
Decraen, Fs.	chaussée de Forest, 56,	plantes ornementales de serre chaude et de serre froide, Camellia et plantes diverses.
De Goes,	rue de la Consolation, 9,	Fraises et Raisins cultivés en serre.
De Koster,	rue de la Montagne, 18,	plantes ornementales de serre chaude et de serre froide, Azaléa, et plantes diverses.
Halkin, Mme,	déjà citée,	Pelargonium, Begonia, Verbena et plantes diverses.
Kips,	rue de l'enclume,	Pelargonium, Pensées, Fuchsia, Camellia et plantes diverses.
Linden,	au Jardin Zoologique,	introductions, Palmiers, Orchidées, Fougères, Aralia et autres plantes de serre chaude et de serre froide.
Lubbers,	rue du Berger, 28-32,	plantes ornementales, Begonia, Fougères de serre froide et de plein air, plantes diverses.
Peltier, S.,	rue de l'Olivier, 44,	plantes ornementales et plantes diverses.
Reyckaert,	à Stallo sous Uccle,	plantes vivaces, Yucca, Pelargonium zonale, Verveines, etc. etc.
Vander Meulen,		plantes vivaces et plantes de serre froide.
Van Riet,	rue Camusel, 17bis,	plantes ornementales de serre chaude et de serre froide, Lauriers, Orangers et plantes diverses.
Verdickt,		Plantes diverses de serre chaude.
Verheyen (père),	rue de la Fraternité, 26,	Palmiers, Yucca, Dracaena, Agave, etc. etc.
Gaunoit Drabben (Ve),	Grande Place, 33,	Graines.
Panis,	id. 24,	Graines.
Rampelberg,	id. 23,	Graines.

Liste des amateurs d'horticulture de Bruxelles.

NOMS.	PROFESSION.	SPÉCIALITÉ DE LEUR CULTURE.
MM.		
Allard,	Directeur de la Monnaie,	Palmiers, Cycadées et C. en très-forts exemplaires.
Allard (Ed.),	Rentier,	Plantes ornementales et plantes diverses.
Me la Comtesse douairière Coghen,	»	Ananas et serres à forcer.
Arenberg (le Duc d'),	»	Orchidées, Fougères exotiques, plantes de serre chaude — Orangers, Camellia, etc.
De Ghucs,	Avocat,	Camellia.

NOMS.	PROFESSION.	SPÉCIALITÉ DE LEUR CULTURE.
Le Bon De Wauthier,	Lieutenant-Général,	Raisins.
Doublet,	Propriétaire,	Roses, et plantes diverses. — Raisins.
Drugman,	Administrateur de la Société Royale de Flore,	Roses et plantes vivaces de pleine terre.
Hamoir de Reus,	Idem,	Franciscea, — plantes de serre froide, etc.
Joly,	Conseiller à la Cour de Cassation,	Camellia.
Maskens,	Avocat, Conseiller Com.,	Camellia.
Medaer, fils,		Gloxinia.
Morren,	Ancien notaire, Trésorier de la Société Royale de Flore,	Azalées, plantes d'orangerie et de serre tempérée. — Ananas.
Mottin,	Avocat, Secrétaire de la Soc. Royale de Flore,	plantes vivaces de pleine terre.
Muller,	Président de la Société Royale Linnéenne de Bruxelles,	Yucca, Dracœna, Bromeliacées, Palmiers et plantes diverses de serre chaude.
Nahon,	Avoué,	Roses.
Robyns,	Inspecteur de l'Enregistrement au Ministère des Finances.	Azalea et Camellia.
Symon-Brunelle,	Administrateur de la Société Royale de Flore.	Amaryllis, Tulipes et plantes bulbeuses en général.
Vanden Ouwelant,	Président de la Société d'horticulture de Laeken, Administrateur de la Société Royale de Flore.	plantes ornementales de serre chaude et de serre froide.— Conifères (collection remarquable) Camellia, Azalea etc.
Vander Kelen-Bresson,	Fabricant de dentelles,	plantes d'ornement et plantes vivaces.
Vander Maelen,	Propriétaire,	plantes de serre chaude et de serre froide. — Camellia.
Vandervinnen, fils,	Propriétaire,	Yucca, Agave, Aloe et Dracœna (la plus belle collection du pays.)
Vandievoet,	Avocat, greffier au tribunal de Commerce,	Camellia.
Van Volxem,	Propriétaire,	Ananas, Orchidées et autres plantes de serre chaude.

SOCIÉTÉ ROYALE D'HORTICULTURE ET D'AGRICULTURE D'ANVERS (1).

23 MARS 1828.

	MM.
Président.	Le Baron Constant De Caters, place de Malines.
Vice-Président.	Le Baron Ed. Ost.
Secrétaire.	Rigouts-Verbert.
Secrétaire-adjoint.	René Della Faille.
Trésorier.	Janssens-De Harven.
Conseillers.	Gustave Van Havre.
	Edmond Le Grelle.
	Ch. Van Geert, fils.
	Meussen, P. J.
	Durlet, François.
	Dillen, V. H.
	De Bruckér, J. I.
	Van Honsem-Lunden
	Van der Linden, H.
	Meyers, Alphonse.
	De Meester, Ath.
Nombre des membres.	272.
Local de la Société.	Salle du Musée de l'académie des beaux-arts et Foyer du grand-théâtre.
Délégués. MM.	Rigouts-Verbert, secrétaire de la Société.
	Ch. Van Geert, fils, conseiller de la Société.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1861.

L'hiver long et rigoureux de 1860 à 61 a été tout à fait défavorable à la culture et à la floraison d'un grand nombre de plantes, de sorte que différents genres de végétaux ont beaucoup souffert de l'intensité de la saison. Malgré tous les soins qu'on a pu donner à quelques espèces il a été même impossible aux amateurs de pouvoir les conserver. Aussi le salon d'hiver, ouvert en mars, s'est-il fortement ressenti de ce contretemps;

---

(1) Voyez le *Bulletin* de 1860, p. 96-102.

cependant l'ensemble de l'exposition, composée principalement de magnifiques et imposantes collections de plantes ornementales, offrait un certain intérêt en fait de culture et d'aspect.

Les visiteurs ont admiré avec satisfaction différents groupes, parmi lesquels figuraient des *Camellia*, des *Rhododendrum* et des *Azalea* de grande dimension, qui ont assez bien contribué à orner l'exposition par leurs bouquets de fleurs, il est vrai avec moins d'abondance et de vigueur que d'habitude. La rigueur de l'hiver froid et humide ne paraissait pas avoir exercé une influence aussi fâcheuse sur la floraison des plantes bulbeuses; divers contingents de ce genre de fleurs étaient représentés avec distinction au salon.

A côté de toutes les plantes intéressantes et remarquables par leur brillant feuillage et leur port majestueux, nous avons également à en citer d'autres qui n'ont pas moins attiré l'attention des connaisseurs, non-seulement par leur culture particulière, mais encore par leurs fleurs aussi bizarres que curieuses, ce sont les Orchidées des tropiques. Une collection renfermant 25 différentes espèces et variétés se distinguait par son abondante floraison et la force de sa végétation. Depuis l'institution de la Société, jamais une aussi grande et riche collection n'a été présentée à l'admiration des amateurs par un seul exposant.

L'année sociale que nous venons de terminer a été très-fatale, non seulement pour la Société en particulier, mais encore pour l'horticulture et l'agriculture en général. Pendant cet exercice nous avons vivement à regretter plusieurs membres fondateurs, tels que le B^n^ P. J. de Caters, le Ch^r^ J^n^ de Knyff, Emilien De Wael, ancien secrétaire-adjoint, le B^n^ Dutrieu de Terdonck, le duc d'Ursel; parmi eux quelques-uns se sont toujours trouvés à la tête de l'administration de la Société, dont ils ont dirigé les travaux avec autant d'intelligence que de succès.

La Société, voulant par un témoignage public exprimer sa vive reconnaissance pour des membres qui ont rendu d'importants services à l'association et à la science horticulturale, a érigé, lors de cette exposition dans le salon, un monument funéraire entouré de Cyprès et de plantes ornementales; ces plantes étaient offertes à cet effet par la plupart des membres, qui tous ont désiré contribuer à rendre un dernier hommage à la mémoire de leur vénéré président le B^n^ de Caters, et de leur estimé vice-président le Ch^r^ J^n^ de Knyff.

Nous faisons suivre ici les principaux exposants qui ont le plus contribué à orner l'esposition; ce sont, M. le B^n^ Ed. Osy, vice-président de la Société, dont la collection de plantes ornementales occupait la place d'honneur vis-à-vis le monument funéraire. Les amateurs, reconnaissant les hauts mérites de ce groupe, ont fortement engagé ce membre distingué à faire photographier la réunion d'une aussi importante richesse végétale; il a bien voulu accéder au désir de ses collègues, et nous sommes à même de certifier que cette tentative a parfaitement réussi.

Puis viennent, M. Brys, de Bornhem, avec ses Orchidées; M. R. Dellafaille, secrétaire-adjoint, M. Edmond Legrelle, M. Aug. Van Geert, à Gand, M. C. Vanden Bossche, à Gand, M. H. Van der Linden, M. Ambroise Verschaffelt, à Gand, M. Jean Verschaffelt, à Gand, Mme Nottebothes, M. Vervaene, à Gand, qui tous par leurs envois ont remporté des médailles.

Par suite de circonstances particulières résultant des fêtes qui ont eu lieu à Anvers, la Société n'a pu occuper pour son exposition d'été le foyer du Théâtre Royal, on s'est donc trouvé dans la nécessité de rechercher un autre emplacement; la grande cour couverte de la Cité a été choisie cette année pour y ouvrir les concours.

Cette idée a été assez heureuse dans ses résultats. Les amateurs ont pu y examiner les nouvelles et importantes plantes arrangées merveilleusement en jardin anglais formant un parterre garni de gazon, de sphagne et de sable blanc; ces objets se mariaient très-bien avec les divers coloris des fleurs et des feuilles. Généralement l'exposition a satisfait le grand nombre des visiteurs parmi lesquels on remarquait des hommes éminents préoccupés des hautes questions du congrès littéraire et artistique; ceux-ci en entrant à la Cité et avant de monter dans les salles de discussion, ont voulu rendre visite aux plantes pour contempler ces productions de la nature qui offrent tant d'importance et nous procurent tant de ressources pour le bien être général.

Si l'on excepte le Festival Horticole de 1856, qui a eu lieu à l'occasion de 25e anniversaire de l'inauguration de S. M. Léopold, nous devons considérer cette exposition comme l'une des plus remarquables que nous ayons eues. Le coup d'œil était magnifique et imposant par la diversité des végétaux représentants de toutes les contrées du globe.

L'envoi présenté par notre zèlé amateur M. F. Somers, se composait de plantes remarquables par leur floraison, leur variété et leur nombre, il a mérité le 1er prix.

La collection la plus remarquable par sa culture et sa riche floraison était celle de Mme Le Grelle-d'Hanis, elle a remporté le 1er prix, et occupait une place distinguée dans le salon. M. C. Segers par son contingent non moins important se trouvait au 2e rang.

L'Erythrina cristagalli de M. J. Key, a obtenu le prix de belle culture, cette grande plante était vraiment surchargée de fleurs; nous l'aurions examinée avec beaucoup plus d'intérêt si on lui avait conservé son port naturel, mais l'arrangement forcé des branches ne nous plaisait pas.

Parmi les plantes ornementales qui garnissaient le premier rang de l'exposition, figuraient d'abord avec distinction les collections de Mme Le Grelle d'Hanis et de M. le Bn Osy. Ces exposants obtinrent tous deux le 1er prix. Suivent ensuite les superbes contingents de plantes à feuilles diversement colorées et panachées, remarquables par leur vigueur et la rareté des sujets.

Ces collections hors ligne étaient tellement méritantes que le jury s'est trouvé amené à voter le 1er prix, *ex æquo*, à l'envoi de M. le Bn Ed. Osy, vice-président de la Société et à celui de Mme Le Grelle d'Hanis.

Un autre contingent de la même catégorie et présenté par M. le Bn Ed. Osy, obtint encore le 2e prix.

M. Beaucarne, notaire à Eenaeme, près d'Audenaerde, cultivant avec grand succès les plantes en véritable amateur, a fait un bel envoi d'Orchidées très-intéressantes sous le rapport de leur culture.

Les Conifères exposés par M. Gustave Van Havre, sénateur, ont été examinés avec une attention toute spéciale par les amis de la grande culture; ils étaient extrêmement variés et comprenaient les espèces les plus nouvelles. Une médaille de vermeil a été votée à ce contingent. Nous espérons que par la suite ce zèlé et intelligent amateur, nous communiquera les résultats de ses expériences d'acclimatation sur les arbres résineux, dont il s'occupe avec tant de soins dans ses propriétés, à Wyneghem.

Ce même exposant a encore obtenu une médaille en vermeil pour ses beaux Glayeuls à grandes fleurs nuancées de diverses couleurs; ainsi qu'un 1er prix par ses verveines bien fleuries et très-variées.

Mme Legrelle-d'Hanis et M. Aug. Van Geert, horticulteur à Gand, ont présenté des plantes rares du plus haut intérêt et de toute nouvelle introduction. A l'envoi du premier concurrent on a décerné le 1er prix, et à celui du second, la médaille de 2de classe.

Le prix pour la fleur la plus rare a été voté à une Broméliacée mexicaine, *Hechtia species*, présentée par M. L. De Smedt, horticulteur à Gand; cette belle plante est d'importation toute récente, aussi a-t-elle mérité la médaille.

Un genre de plantes devenu depuis quelque temps un objet favori de la culture et de l'admiration des amateurs est celui des *Aroïdées;* des envois précieux avaient été faits dans cette catégorie; celui de M. le Bn Ed. Osy, renfermait des individus très-extraordinaires par leur beau port et leur grand développement. Le 1er prix a été dévolu à cet amateur. Le contingent de Mme Legrelle-d'Hanis n'offrait pas moins d'intérêt; il obtint le 2e prix.

Le prix pour le beau genre Yucca a été fortement disputé, par deux collections envoyées par M. le Bn Ed. Osy et Mme Legrelle-d'Hanis. Le jury reconnaissant un mérite égal à ces deux envois, a voté *ex æquo* la médaille de vermeil.

Un amateur très-zélé pour l'horticulture est M. R. Della Faille, notre secrétaire-adjoint; ses contingents de Broméliacées, de Lycopodiacées et de Fougères exotiques offraient tant d'importance que chaque envoi, obtint le 1er prix. Son intéressante collection d'*Agaves*, parmi lesquelles se trouvaient des espèces nouvelles non décrites, a également été honorée de la médaille de 1er rang.

Au nombre des plantes qui n'ont pas moins contribué à embellir le

salon, nous devons encore citer les belles et rares Aralia et Rhopala présentées par M. le Bon Ed. Osy; leur mérite leur a valu par acclamation le 1er prix. A côté de celles-ci nous voyons figurer des collections de Dracœna; les deux concurrents M. le Bon Ed. Osy et Me Legrelle d'Hanis ont partagé les honneurs de ce concours.

En continuant notre visite du salon nos regards se portèrent aussi vers de beaux Palmiers et des Cycadées qui par leur port majestueux attiraient l'attention des visiteurs; ces produits obtinrent par acclamation la médaille de vermeil et étaient présentés par Mme Le Grelle-d'Hanis.

Mr le Bn C. De Caters, président de la Société, avait aussi orné l'exposition d'une collection très-belle et très-variée de *Begonia* de grandes dimensions et d'une culture soignée. Le 1er prix a été voté à cet envoi.

A côté de ces anciennes espèces figurait un superbe contingent de *Begonia* nouveaux dont l'éclat éblouissant de leurs diverses couleurs et panachures, relevait tout à fait l'intérêt de cette partie du salon.

Puis on est encore retenu devant une autre collection composée d'*Achimenes* et de *Gloxinia*, très-variée, parfaitement bien cultivée et exposée par M. R. Della Faille; à l'unanimité le 1er prix lui a été décerné.

Un genre de plantes qui contribue toujours largement à orner les expositions d'été, est celui des Fuchsias; les contingents, chargés d'une prodigieuse floraison et composée de grands individus peu ordinaires sous le rapport de leur culture et de leur beau feuillage, produisaient un superbe effet. Ces envois présentés par Mme Le Grelle d'Hanis et M. Edmond Le Grelle, ont mérité le 1er prix, *ex æquo*.

Les Fuchsias moins largement développés, mais offrant plus d'intérêt par rapport à la nouveauté, forment deux contingents d'une variété toute particulière et exposés par deux horticulteurs, qui se sont disputés la palme. Le jury reconnaissant peu de différence entre leurs envois, a voté le 1er prix, à mérite égal, à M. Aug. De Bosscheere d'Anvers et M. Coene de Gand.

Les Rosiers fleuris de Mme Eugène Van Praet, les Lis de M. le comte de Bergyck, les Gloxinia de M. Coene, horticulteur à Gand, les Petunia de M. Aug. De Bosscheere, horticulteur à Anvers, les plantes annuelles et bisannuelles de M. G. Van Havre, et celles de pleine terre panachées de M. Locyens de Turnhout, ont tous été mentionnés honorablement pour la bonne culture et la belle floraison, et ont été récompensés par une médaille.

L'art de la sidérotechnie horticole qui a pris naissance à Anvers, a été représenté cette année par deux zélés amateurs, Mme la Baronne Nottebothe et M. Antonissen. Ces deux exposants sont arrivés à un haut degré de perfectionnement dans le choix et l'arrangement des plantes destinées à garnir les corbeilles à suspension, etc. Le jury appréciant le mérite des

envois, les a placés à la même ligne en accordant à chacun une médaille de 1er prix.

Parmi les objets présentés hors concours, nous avons d'abord à mentionner un contingent d'*Aroïdées* composé de 58 espèces appartenant à 17 genres différents et renfermant des exemplaires peu communs et d'une force de végétation extraordinaire. Cette collection a été exposée par le Jardin botanique d'Anvers comme hommage à la ville, en témoignage de reconnaissance pour les grandes et nouvelles serres que l'administration communale a fait construire dans cet établissement, dirigé par M. le professeur Rigouts-Verbert.

Le savant et célèbre naturaliste-voyageur, M. le Dr Von Siebold à Leyde, qui a enrichi tous les jardins et toutes les serres du monde horticole par ses introductions végétales du Japon, continue toujours avec le même zèle à s'occuper de l'importation de nouvelles fleurs ; c'est ainsi qu'il a bien voulu rendre notre exposition plus intéressante par l'envoi de deux nouveautés de plantes japonaises. L'une est l'*Aralia Sieboldi fol. var.* et l'autre une *Bromelia species fol. var.* Le Coleus de Java de M. Félix Muller, président de la Société royale Linnéenne à Bruxelles; les variétés de Phlox de M. J. De Beucker; les Maranta de Mme Legrelle-d'Hanis et les Gladiolus (semis) de M. L. De Smet, horticulteur à Gand ont offert tant d'intérêt que le jury a cru devoir voter à chaque envoi, une médaille d'argent.

Après avoir donné un court aperçu des plantes qui ont embelli l'exposition par leur nouveauté, leur culture ou leur feuillage, il nous reste encore à en citer une des plus importantes, celle qui prime le tout; c'est nn *Pincinectitia*, présenté en fleurs par M. Beaucarne, prénommé.

Nous félicitons notre zélé et intelligent amateur de nous avoir procuré l'avantage d'une pareille floraison qui doit être considérée comme un phénomène horticole, puisque c'est, à notre connaissance, pour la première fois qu'on a pu l'admirer sous le climat d'Europe. Malheureusement elle n'était pas encore tout à fait épanouie et si le pied ne peut être rangé parmi les plus grands, il paraissait du moins très-fort relativement à sa hauteur. L'inflorescence était terminale et a pris son origine dans un faisceau de feuilles plus courtes que les feuilles ordinaires. La hampe florale présentait une panicule divariquée rappelant l'aspect et la couleur d'un *Yucca*, à boutons floraux d'un blanc jaunâtre, mais à fleurs beaucoup plus petites, comparables par leur aspect, à celles du sureau.

Quelque temps après notre exhibition, notre honorable collègue, sur notre demande, eut la complaisance de nous adresser une petite branche de la panicule parfaitement fleurie; nous lui en témoignons ici toute notre reconnaissance.

Cet organe soumis à notre examen, nous n'y avons trouvé que des fleurs unisexuées mâles, formées d'un double périanthe à divisions internes

à trois feuillets, et de trois externes moitié moins grands et alternant avec les premières; six étamines parfaites un peu plus longues que le périanthe, trois insérées à la base des trois divisions internes et les trois autres situées en opposition de chaque division externe.

Comme nous n'avons pas eu l'occasion et le plaisir de voir de près toute la panicule en pleine floraison, il nous est impossible de déterminer si la plante a porté également des fleurs femelles ou hermaphrodites; nous pensons cependant, d'après les indices de sa floraison, qu'elle n'aura donné que des fleurs mâles; nous sommes donc disposé à admettre l'opinion de MM. Koch et Scheidweiler, que le *Pincenectitia* doit être rangé près des *Dasylirium* (Asparaginées dioïques).

Ce qui vient confirmer cette manière de voir, ce sont les caractères des graines de *Pincenectitia* importées directement du Mexique et dont nous possèdons un échantillon. Fruit à une seule graine, ovaltrigone, dur et corné à couleur de café cru, embryon droit et central, couvert d'une enveloppe carpienne membraneuse, tri-ailée comme un fruit du Rheum.

La commission chargée par la Société de l'inspection du marché aux fleurs à la place Verte, a vu avec plaisir que les jardiniers-fleuristes savent profiter des progrès de l'horticulture.

Le subside que l'administration communale veut bien accorder tous les ans pour être distribué entre les fleuristes, à titre d'encouragements, a donné des résultats satisfaisants.

La distribution des groupes de plantes au salon d'exposition représentait un véritable jardin d'hiver; il a merveilleusement satisfait les nombreux visiteurs. Nous devons cet arrangement aux bons soins de notre collègue M. Durlet, professeur d'architecture.

En résumé, le nombre des plantes et autres produits horticoles de l'exposition d'hiver a été de 635, et celui du salon d'été de 1184.

On a ouvert en tout 71 concours et il a été décerné comme prix, savoir :

	4	médailles	de vermeil	encadrées.
	21	»	»	ordinaires.
	54	»	»	d'argent.
	32	»	»	de bronze.
En total	111			

Novembre 1861.

Le délégué,
RIGOUTS-VERBERT.

SOCIÉTÉ ROYALE D'HORTICULTURE DE MONS (1).

1829.

	MM.
Président.	FONTAINE DE FROMENTEL.
Secrétaire.	P.-E. DE PUYDT, rue des Compagnons, 21, à Mons.
Administrateurs.	DEMOULIN, conseiller communal.
	HUBERT COPPÉE.
	TOILIEZ.
	DEMARBAIX.
	E. COUSIN.
	DE DOBBELEER.
	SIGART-CAPOUILLET.
	DEVILLEZ.
	STEVENS.
Nombre des membres.	...
Local de la Société.	...
Délégués. MM.	P.-E. DE PUYDT, secrétaire de la Société.
	DEMOULIN, administrateur de la Société.

Rapport sur la Société d'horticulture de Mons.

La Société royale d'horticulture de Mons a continué en 1861, le cours de ses travaux, sans aucun incident remarquable. Deux expositions ont eu lieu par ses soins, l'une du 7 au 10 avril, l'autre du 26 au 29 mai. La première, trop tardive pour une exposition d'hiver, mais différée jusque là pour des causes locales; la seconde trop hâtive pour une floralie d'été, mais commandée par la kermesse communale et le règlement. L'exposition d'hiver a été peu importante; MM. De Puydt et Gasp. Demoulin y ont tenu le 1er et le second rang parmi les amateurs par leurs collections variées et MM. Pourbaix et De Dobbeleer parmi les horticulteurs. On y a remarqué une belle collection de Rhododendrum de M. de Warelles, dont l'un a obtenu le 1er prix de culture; une collection fort distinguée de plantes d'ornement de M. F. Pourbaix; de jolies auricules de M. Stevens, etc.

L'exposition d'été, arrivant à la fin de mai, après un printemps constamment froid, promettait peu et a tenu davantage. Elle était assez importante et intéressante à plus d'un titre. C'est M. Demoulin Gasp. qui, cette fois, a présenté la plus belle collection variée; MM. De Puydt

---

(1) Voyez le *Bulletin* de 1860, p. 210-215.

et Fonson l'ont suivi. M. De Dobbeleer, parmi les horticulteurs, a eu le premier rang et M. De Becker le second.

On y a remarqué en outre les plantes ornementales de M. Pourbaix; des *Azalea indica* de M. Em. Cousin et de M. L. De Smet de Gand; les Fougères de M. Demoulin, les Conifères de M. Brohart; un Genethyllis Fuchsioïdes de M. de Warelles, le mieux fleuri, peut-être, que l'on ait encore vu en Belgique. Enfin diverses collections de M. Cel. Demoulin, de Mlle Paternostre, de MM. Ch. Halbrecq, Hubert-Coppée, etc.

Ces expositions n'ont pas fait décheoir la Société de Mons; elles ont, au contraire, la dernière au moins, montré de nouveaux éléments, pleins de vie et de sève, dont on tirera plus ample parti un jour; mais elles n'accusent pas moins une sorte de langueur, à côté du mouvement puissant qui anime, dans les grands centres, l'horticulture belge.

Sans prétendre rivaliser avec certaines Sociétés de premier ordre, la Société d'horticulture de Mons a prouvé en maintes circonstances qu'elle était en mesure d'organiser des fêtes florales dignes d'être montrées aux appréciateurs difficiles. Pourquoi donc, après chacune de ces solennités, qui motivent les plus belles espérances, comme celle de 1854 par exemple, survient-il une période d'atonie et de dépérissement intérieur, pendant laquelle les expositions se trainent dans l'ornière battue, tandis que la Société voit décroître ses moyens d'action?

Le fait est que Mons compte un assez bon nombre de petits amateurs, pleins de savoir et d'amour des fleurs; des horticulteurs intelligents, vivant en bon accord entre eux et avec la Société, mais dont les affaires sont restreintes. Lorsque chacun d'eux apporte son contingent ordinaire, on peut, suivant les temps, montrer des expositions fort agréables et souvent très-dignes d'intérêt, mais à peu près toutes semblables et peu propres, par suite, à exciter beaucoup de curiosité ou d'émulation. Si, cependant, des circonstances extraordinaires se présentent et que chacun fasse des efforts proportionnés à ses moyens, alors tout change; les petites collections grandissent, les exposants sont nombreux et pleins de zèle et leurs produits ne craignent aucune comparaison. Alors aussi, d'autres points de la province, viennent de magnifiques contingents, sortis des serres princières de Rœulx, de Belœil et même d'Enghien, etc. C'est alors par milliers que les plantes se comptent. Les exemplaires séculaires sortent de leurs retraites à grands frais; les raretés s'étalent aux yeux surpris. Mais c'est là un cas tout d'exception et l'on ne peut attendre du bon vouloir des uns, des moyens restreints des autres, une série continue d'efforts semblables. Aussi pour ne pas épuiser ce zèle et rendre impossible le renouvellement de ces grandes fêtes florales, quand le besoin s'en fait sentir, force est à la Société de se montrer sobre d'appels pressants, surtout envers les Sociétaires éloignés.

Il manque à Mons même ou tout auprès un certain nombre de grands amateurs, ayant les loisirs avec la fortune, qui aiment passionnément

les fleurs et comprennent l'importance sociale de l'horticulture; qui sachent aussi que ce n'est point assez de posséder des merveilles végétales, qu'il faut les montrer de temps en temps au public pour l'instruire, pour diriger son goût vers les jouissances simples et pures et éveiller en lui des idées nouvelles.

Quoi qu'il en soit, le temps seul et des circonstances favorables peuvent changer cet état de choses, et en attendant, il faut chercher par le zèle et le bon accord à suppléer à ce qui manque.

Le nombre des concours, aux expositions de Mons, est habituellement presque illimité; le programme n'est qu'une indication générale et le jury est expressément autorisé à distribuer des médailles à tous les contingents qu'il en juge dignes. La Société tend, autant que possible, à écarter les questions de prééminence personnelle et à faire juger les collections *intrinsèquement* plutôt que relativement les unes aux autres. Elle a à cet effet outre la médaille d'or réservée aux fêtes extraordinaires, six autres médailles de rang différents; savoir :

Vermeil grand module.
Argent »
Vermeil petit module.
Argent »
Bronze grand module.
id. petit »

On arrive ainsi à distribuer des récompenses à toutes les collections qui en sont dignes et proportionnellement à leur valeur absolue; il en est de même pour tous les genres de concours.

La Société a distribué en 1861, 37 médailles dont 15 en hiver et 22 en été.

Par la Société :
Le Secrétaire,
F. E. De Puydt,

SOCIÉTÉ ROYALE LINNÉENNE DE BRUXELLES(1).

1er MARS 1835.

	MM.
Président.	Félix Muller, propriétaire, 86, rue des Tanneurs, à Bruxelles.
Vice-Président.	Van Riet, horticulteur, à Bruxelles.
Secrétaire.	J. B. Franqui, professeur à l'université de Bruxelles.
Secrétaire-Adjoint.	E. Leclerc, propriétaire, à Bruxelles.
Trésorier.	Th. Janssens, horticulteur, à Bruxelles.
Administrateurs.	J. Verdickt, horticulteur, à Molenbeek-St.-Jean.
	Fr. De Craen, horticulteur, à St.-Gilles.
	P. Louis, horticulteur, à Bruxelles.
	L. De Kneef, horticulteur, à Molenbeek-St.-Jean.
	H. Vanden Ouwelant, propriétaire, à Laeken.
	H. Vander Meulen, horticulteur, à Bruxelles.
	X. De Bavay, directeur de l'école d'horticulture de Vilvorde.
	J. C. Van Neck, négociant à Molenbeek-St.-Jean.
	A. Willems, horticulteur, à Ixelles.
	Th. Vandersmissen, propriétaire, à Schaerbeek.
Nombre des membres	300.
Local de la Société.	Établissement géographique de MM. Vandermaelen, près de la porte de Flandre.
Délégués.	MM. F. Muller, président de la Société.
	Van Riet, vice-président de la Société.

Rapport de la Société royale Linnéenne présenté à la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique.

Bruxelles, le 6 juillet 1861.

Dans le rapport sur les travaux de la Société publié dans le bulletin de la Fédération en 1860, on a omis de citer quelques hommes qui ont rendu des services signalés à la Société. Nous croyons devoir réparer cet oubli à l'égard de Scheidweiler et du duc Prosper d'Aremberg. Scheidweiler autrefois professeur à l'école vétérinaire de l'État, naguère professeur de botanique à Gand, établit en 1843 la Société

(1) Voyez le *Bulletin* de 1860, p. 124-132.

sur des bases sérieuses, et organisa la première exposition d'agriculture et d'instruments aratoires qui eut lieu sous les auspices de la Société. Le duc Prosper d'Aremberg, accepta le 15 mars 1844, le titre de membre protecteur de la Société, et ce ne fut pas en vain; en effet, depuis cette époque, il prêta son généreux concours à la Société, et lui vint en aide dans quelques circonstances difficiles qu'elle eut à traverser.

Actuellement la Société royale Linnéenne est en pleine voie de prospérité. Vers la fin de l'année dernière, sur la proposition de M. Muller, le conseil décida d'organiser des conférences sur l'agriculture et l'horticulture. Quelques hommes dévoués appartenant à l'administration, se présentèrent bientôt pour réaliser ce projet dont l'utilité paraissait flagrante.

M. De Bavay, directeur de l'École d'horticulture de Vilvorde, commença le 20 janvier 1861 une série de conférences sur la taille des arbres. A partir du 10 février, M. Vander Meulen, horticulteur à Bruxelles, continua ces conférences que M. De Bavay avait dû interrompre pour reprendre ses cours à Vilvorde. Ces conférences furent suivies par un grand nombre de jardiniers et d'amateurs, et obtinrent le plus grand succès.

Le 26 mai M. Francqui, secrétaire de la Société, a ouvert un cours de botanique qui a lieu le dimanche de 15 en 15 jours. Des herborisations organisées par la Société sont également suivies par un grand nombre d'amateurs et d'horticulteurs.

Les conférences ont lieu le dimanche à l'établissement géographique de MM. Vandermaelen qui profitent comme par le passé de toutes les circonstances, pour favoriser les progrès des arts en général et de l'horticulture en particulier.

En s'efforçant de propager des connaissances scientifiques la Société est entrée dans une nouvelle voie qui ne pouvait manquer de lui être prospère. Aussi le nombre de ses membres qui était l'année dernière de 360 s'élève actuellement à plus de 500.

La Société organise une grande exposition d'agriculture et d'horticulture qui aura lieu sous le patronage du gouvernement aux prochaines fêtes de septembre, dans les locaux de l'École vétérinaire à Cureghem et cela en même temps que l'exposition organisée d'autre part par les comices agricoles.

Le conseil d'administration est maintenant composé de :

Président,	Félix Muller, propriétaire à Bruxelles.
Vice-président,	Van Riet, horticulteur à Bruxelles.
Secrétaire,	J.-B. Francqui, professeur à l'université de Bruxelles.
Secrétaire-adjoint,	E. Leclerc, propriétaire à Bruxelles.
Trésorier,	Th. Janssens, horticulteur à Bruxelles.

Administrateurs, J. Verdickt, horticulteur à Molenbeek-St.-Jean.
Fr. De Craen, horticulteur à St-Gilles.
P. Louis, horticulteur à Bruxelles.
L. De Knebf, horticulteur à Molenbeek-St.-Jean.
H. Vanden Ouwlandt, propriétaire à Laeken.
H. Vandermeulen, horticulteur à Bruxelles.
X. De Bavay, directeur de l'école d'horticulture de Vilvorde.
C.-J. Van Neck, négociant à Molenbeek-St.-Jean.
A. Willems, horticulteur à Ixelles.
Th. Vandersmissen, propriétaire à Schaerbeek.

Le Secrétaire,
J.-B[te] Francqui.

Le Président,
F. Muller.

———

SOCIÉTÉ ROYALE D'HORTICULTURE DE MALINES (1).

6 AOUT 1837.

	MM.
Président.	Fr. de Cannart d'Hamale, sénateur, rue du Poivre 6.
Vice-Président.	A. Van Duerne de Damas.
Secrétaire.	Auguste de Backer.
Secrétaire-adjoint.	Hippolyte d'Avoine.
Trésorier.	Ruys-Voet.
Administrateurs.	Jos. Reyntiens.
	Chevr Charles Vanden Branden de Reeth.
	Corn. Neefs-Du Trieu.
	Victor Van Deuren.
	Aug. Vermeulen.
	Edouard Dosselaere.
Nombre des membres.	26 membres honoraires et correspondants.
	58 membres associés.
	465 membres effectifs.
Local de la Société.	Le jardin botanique de la Société.
Délégués. MM.	De Cannart d'Hamale, président de la Société.
	Constant de Brouwer, secrétaire de la Société.

Rapport 1861.

La Société royale d'horticulture de Malines se maintient au rang qu'elle a su conquérir. Le nombre et la richesse des plantes réunies dans ses belles serres attestent les efforts qu'elle fait dans ce but.

Les amateurs de Malines sont toujours également zélés, et bien que le nombre de ceux qui prennent part aux expositions soit toujours également limité, celles-ci ne laissent pas d'être des plus brillantes. Le compte-rendu de l'exposition du mois de mars dernier joint à la présente note, prouve que la Société se tient à la hauteur de sa réputation.

Ce compte-rendu, qui entre dans des détails intéressants sur nos belles exhibitions florales, qui fixe le souvenir de tous les produits dignes de remarque et qui sert à constater les progrès accomplis, en même temps qu'il rend justice au mérite des exposants, remplace avec succès, l'usage trop longtemps suivi, de numéroter les plantes envoyées à l'exposition et d'en éditer un catalogue toujours vide d'intérêt et souvent rempli d'incorrections.

La Société compte aujourd'hui 465 membres non compris les membres honoraires et les membres correspondants.

---

(1) Voyez le Bulletin de 1860, p. 193-209.

La commission directrice qui avait été réduite à neuf membres par suite de démission, de décès et de changement de domicile, a été complétée dans l'assemblée générale du mois de mai dernier. Malheureusement depuis cette époque elle a encore eu à déplorer la perte de son secrétaire M. C. De Brouwer qui est décédé le 13 juillet 1861. Celui-ci a été immédiatement remplacé dans ses fonctions de secrétaire par M. Aug. De Backer, membre de la commission directrice.

L'élection du douzième membre en remplacement de M. C. De Brouwer, décédé, aura lieu dans la prochaine assemblée générale.

Parmi les pertes, toutes également regrettables, que vient de faire cette année notre Société d'horticulture, il en est une surtout dont le souvenir est inséparable de celui de la création de notre beau jardin botanique. C'est celle de M. Henri Van Kiel, receveur communal et trésorier de la Société, et décédé le 27 avril; pendant 24 ans il a su consacrer son activité et son dévouement au développement et à l'embellissement de ce jardin.

L'horticulture Malinoise a voulu payer à sa mémoire un tribut de ses légitimes regrets, et en présence du cercueil qui renfermait à jamais l'ami dont elle pleurait la mort, elle s'est exprimée en ces termes par l'organe de son président.

Messieurs,

En prenant la parole devant la dépouille mortelle d'un collègue, d'un ami — je ne saurais que redire ce qui vient d'être si bien exprimé au nom de la ville de Malines par son honorable Bourgmestre.

Je ne puis rien ajouter aux hommages qui viennent d'être rendus à sa mémoire et aux belles qualités de son cœur. — Je chercherai seulement à exprimer d'autres regrets en me rendant l'interprète de la douleur que ressentent ses collègues à ce coup si imprévu et si irréparable.

Membre fondateur de la Société dont j'ai l'honneur d'être l'organe, et membre de la commission directrice depuis sa création, nous devons à la mémoire de Henri Van Kiel, un bien juste tribut de regret et de reconnaissance. Personne, Messieurs, vous le savez tous, n'avait plus à cœur les intérêts de notre Société; personne ne lui était plus sincèrement attaché et personne n'a su lui consacrer plus de soins et plus de dévouement. Tout ce qui pouvait contribuer à la prospérité de la Société, à l'embellissement de son jardin et à l'éclat de ses expositions, était l'objet de sa vive et constante sollicitude.

Rappelons-nous, Messieurs, que c'est à son zèle, à son activité, à ses connaissances éminemment pratiques que Malines est redevable du magnifique jardin qui fait l'admiration de tous les étrangers et dont il a tracé les contours avec ce goût pur et parfait qui distinguait les Le Notre, les Kent, etc. Comme eux il a su profiter de toutes les circonstances locales, comme eux il a su menager ses plans et ses perspectives de

manière à tirer parti de tous les objets et de tous les édifices qui entourent le jardin de Pitzembourg.

Malheureusement ce feu sacré de l'art du jardinage lui faisait oublier et son âge et sa prédisposition à la maladie qui vient de nous le ravir si inopinément. Il est mort victime de son dévouement et sa dernière pensée a été consacrée à l'art qu'il cultivait avec tant de goût et tant d'intelligence.

L'horticulture proprement dite, c'est-à-dire l'art de cultiver les fleurs, trouva également en lui un bien fervent adepte et elle conservera religieusement dans ses annales, le nom de celui qui donna le jour à la plus belle des pivoines en arbre, au *Triomphe de Malines*, qui fera toujours le plus bel ornement du jardin d'un amateur.

Quant à nous, Messieurs, qui avons eu le bonheur de connaître et d'apprécier ce cœur généreux et dévoué, nous sentons mieux que personne le vide immense que sa mort laisse parmi nous, et en déposant au pied de ce cercueil un dernier et solennel adieu, nous consacrons à sa mémoire un dernier témoignage d'estime et d'affection et un dernier gage de regret et de reconnaissance.

Adieu, Van Kiel, adieu cher et trop regretté collègue; puissiez-vous jouïr déjà du bonheur des justes, et puisse l'hommage que nous rendons au souvenir de votre dévouement aux intérêts de la Société, au souvenir des bonnes relations que nous avons eu le bonheur d'entretenir avec vous, adoucir quelque peu la légitime douleur de ta famille éplorée.

Adieu, Van Kiel — au revoir.

La Société, malgré les ressources restreintes, ne saurait laisser passer le 25e anniversaire de sa fondation, sans ouvrir une exposition extraordinaire des produits de l'horticulture et des objets d'art et d'industrie qui s'y rattachent. La commission directrice vient d'arrêter définitivement, dans une de ses dernières séances, le programme de cette belle fête florale, à laquelle sont invités à prendre part, tous les amateurs et horticulteurs du pays et de l'étranger.

Cette exposition aura lieu au local de la Société (Jardin botanique) les 6, 7, 8 et 9 juillet prochain. Le programme ne contient pas moins de 76 concours, et la Société ose espérer que les liens d'amitié et de confraternité qui unissent aujourd'hui toutes les Sociétés d'horticulture du royaume lui permettront d'exhiber aux yeux des visiteurs une collection complète des richesses horticoles du pays.

Si la caisse de la Société est peu fournie, son cœur est riche de sentiments et l'on peut être certain qu'elle n'en sera plus avare : en tout cas elle s'efforcera de continuer à mériter la bienveillante sympathie que n'ont cessé de lui témoigner jusqu'à ce jour tous ceux qui se consacrent au progrès et au développement de la science horticole.

Malines, septembre 1861.

F. de Cannart d'Hamale.

Rapport sur l'exposition ouverte par la Société royale d'horticulture de Malines,

LES 17-19 MARS 1861,

dans les serres du Jardin Botanique de Pitzembourg.

Nos pères décoraient la solennité pascale du nom poétique de Pâques fleuries : la considéraient-ils comme l'annonce du printemps, comme le précurseur du mois des fleurs ou bien les Pâques étaient-elles vraiment fleuries dans le bon vieux temps. S'il en était ainsi, les temps sont bien changés ; la verdure ne verdoie guère et les fleurs ne fleurissent pas encore, au moins pour le commun des martyrs. Pour le floraliste la chose est différente : pour lui le printemps est passé ; pendant tout le mois de mars il a vécu au milieu des fleurs, non-seulement de son pays, mais entouré des plus charmantes productions du règne végétal de la nature entière. Celui qui s'est successivement transporté à Gand, à Anvers, à Malines, à Tournay, à Bruxelles, à Liége, à Louvain, etc., a pu se convaincre que l'art moderne force le gracieux printemps à passer par chez nous dès le mois de mars. Nos floralies belges sont de véritables féeries que les autres peuples doivent nous envier. Ce sont des fêtes délicieuses qui donnent, à ceux qui s'en occupent, les plus douces jouissances : entre toutes, celles de Malines laisseront les meilleurs souvenirs.

L'exposition s'ouvrit au public le 21 mars, au matin, par un beau soleil et une température printanière : les jolies serres de Pitzembourg étaient parées des plus beaux ornements ; le pavillon central et les deux ailes latérales avaient peine à contenir les collections exposées et la foule venue pour les admirer.

L'exposition était entremêlée aux plantes constituant les collections du jardin botanique de Pitzenbourg ; chaque groupe fleuri était disséminé sous les Palmiers, les Figuiers, les Araucarias et entre les élégants feuillages des plantes tropicales, disposition heureuse et d'une grande ressource dont on avait d'ailleurs, en cette circonstance, tiré le meilleur parti.

L'exposition se déroulait dans trois vastes serres. On était reçu à l'entrée par les plantes variées de M. Van Duerne de Damas et les végétaux panachés de M. le Bon Osy. Dans la même salle se trouvaient les Broméliacées de M. Muller, le *Tropæolum tricolorum* de M. le Chevalier de Nelis, l'Andromède floribonde de M. Aug. Van Geert, le *Dictamnus albus* de M. Van Hoorenbeeck, les fruits moulés de M. Henrard et enfin les végétaux de toute espèce exposés par tous les membres de la Société en vertu d'une obligation qui leur est imposée par le règlement.

Les fleurs les plus belles, les plus attrayantes, les plus distinguées étaient réunies sous la rotonde : c'était comme le rendez-vous de la bonne société. Une vingtaine de jeunes et fraîches Orchidées, véritable essaim de jeunes filles, parées avec autant de grâce que de douceur, étaient réunies au centre et environnées des princes du règne végétal, des nobles Palmiers; quelques *Gesneria cinnabarina* éclatants, rouges comme Méphistophélès, leur servaient de gardes-de-corps. Au milieu de ce brillant cortège, un Bégonia du tissu le plus délicat, noir et à reflets d'acier, la *Reine de Naples*, contrastait avec la vivacité des couleurs de son entourage. Ce groupe semblait représenter la couronne d'or que les Princesses d'Allemagne ont déposée sur le front de la Reine de Naples. Un peu plus loin une foule d'autres Bégonias, puis des Amaryllis. Toutes ces plantes, rares et variées, étaient à M. de Cannart d'Hamale. Les Liliacées de M. Van der Linden, l'*Hebeclinium atrorubens* de M. Ambr. Verschaffelt et le *Dieffenbachia maculata* de M. le Bon Osy complétaient l'ornementation de ce salon. Dans la troisième salle nous rencontrons les Camellias de M. H. d'Avoine, les Roses de MM. Van Duerne et Ruts-Voet et les Azalea de M. J. de Nelis; les Roses, les Camellias et les Azalées! C'est dire, les fleurs aimées et admirées de tout le monde. Au fond de la salle un groupe imposant et majestueux de plantes ornementales à M. de Cannart d'Hamale.

Tout était disposé avec beaucoup de goût et une entente parfaite des exigences d'une exposition publique. Le jury avait témoigné ses sentiments de satisfaction à M. Edouard Van Hoorde par l'octroi d'une médaille en vermeil; le public de son côté lui a adressé d'unanimes félicitations. On aimait en outre à voir la plupart de ces collections placées en quelque sorte sous l'invocation des gloires de notre botanique nationale : les bustes de Dodoens, l'enfant de Malines, de de l'Ecluse et de de Lobel, s'élevaient au centre des principaux groupes.

Après ce coup d'œil général et rapide qui nous permettra de nous reconnaître et de nous diriger, nous devons, si nous voulons nous former une idée exacte de l'état de l'horticulture malinoise, examiner chaque contingent en particulier.

Le premier prix était offert à la plus belle collection d'au moins cinquante plantes en fleurs, distinguées par leur beauté, leur diversité et leur culture. C'est là un ensemble de conditions qu'il est fort difficile de réunir et pour peu que le jury se montre sévère, bien peu de collections obtiendraient le prix : ce n'est pas telle ou telle spécialité qu'il faut ici, mais c'est un fond de serre, la population habituelle d'un domaine floral qu'il s'agit d'apprécier : en cette circonstance le jury a voté, à l'unanimité et sans hésitation, le premier prix, consistant en une médaille en vermeil, à la collection de M. Van Duerne de Damas, vice-président de la Société et l'un des meilleurs soutiens de l'horticulture malinoise. La collection de M. Van Duerne était fort variée et bien fleurie : les plantes

se trouvaient dans un état de santé et de prospérité qui attestaient l'intelligence qui dirige leur culture. Le jury y a particulièrement remarqué un certain nombre de grandes Clématites (*Clematis patens Sophia, Hellena*, etc.) parfaitement forcées et d'une fort belle floraison. Ces Clématites ont été l'objet d'une mention honorable au concours de belle culture. La collection se composait en outre d'Azalea, de Rhododendron, de Sparmannia, de Primulacées, de Liliacées fleuries parmi lesquelles nous citerons comme dignes d'éloges pour la floraison anticipée le *Fritillaria imperialis* et le *Lilium croceum*. Plusieurs pieds de *Deutzia gracilis* attiraient l'attention : la plupart étaient cultivés en boule sur une haute tige : ils étaient greffés sur le *Deutzia scabra*, culture qui réussit parfaitement et permet d'obtenir des *Deutzia gracilis* de telle hauteur que l'on désire.

La Société avait ouvert un concours pour la collection la plus belle et la plus variée d'*Azalea indica* en fleurs, au nombre de vingt exemplaires, et affecté à ce concours une médaille en argent. A la vue de la collection qui lui fut présentée, le jury ne put contenir son admiration ; il lui vota le prix par acclamation, en priant le conseil d'administration d'élever cette distinction à la médaille en vermeil, vœu qui fut gracieusement exaucé; on apprit alors que la collection appartenait à M. le chevalier Joseph de Nelis, à Muysen. Ces Azalées occupaient un large espace dans la troisième salle ; au nombre de cinquante environ, il y en avait de toute taille, la plupart de forte dimension ; malgré l'influence défavorable des agents météorologiques, la floraison était parfaite et tellement abondante que le feuillage disparaissait sous un voile épais de corolles ; les variétés étaient nombreuses, bien choisies et l'on y remarquait plusieurs des meilleures nouveautés obtenues pendant les dernières années. La réputation horticole de M. le chevalier Joseph de Nelis est d'ailleurs établie depuis longtemps; elle s'est maintenue dans cette circonstance au niveau où elle s'était déjà élevée précédemment.

Les trois concours suivants affectés aux *Rhododendron arboreum* et *hybridum* et aux Camellias sont restés sans réponse, comme on devait s'y attendre : nulle part en Belgique le Camellia n'a réussi cette année et c'est un des traits caractéristiques de nos floralies vernales de 1861 que cette abstention de Camellia. L'horticulteur lutte victorieusement contre la rigueur des frimas et il triomphe du froid de l'hiver ; mais il n'est pas parvenu à se passer de la lumière du soleil, ni à la remplacer par une lumière artificielle. Le soleil s'est voilé pendant l'automne dernier ; au lieu de ses rayons bienfaisants, il ne nous tombait du ciel que des averses froides et sans cesse renouvelées ; dans de telles conditions le Camellia n'aurait pu former des boutons en quantité suffisante et doués d'assez de vigueur pour s'épanouir. Un jour viendra cependant où l'horticulture remplacera la lumière solaire, comme elle supplée déjà à l'insuffisance de la chaleur atmosphérique : nous devons être attentifs aux rapides

progrès de l'éclairage électrique, car cette lumière nous mettra entre les mains un agent bien autrement important et actif pour les végétaux que la chaleur, c'est la puissance luminique, laquelle est en quelque sorte la force vitale des végétaux. Le jour où nous pourrons produire de la lumière électrique d'une manière continue et à bon marché, ce jour-là, une ère nouvelle commencera pour la floriculture : chaque serre devra avoir son appareil photoghène installé à côté de l'appareil calorifique; on dispensera aux plantes la quantité de lumière qui leur est nécescaire; quand le ciel restera gris et plombé, on pourra imprégner d'une vive clarté l'atmosphère de la serre, l'homme aura vaincu le soleil dont la terre est encore l'esclave obéissante : il a déjà enchaîné la chaleur, il est en voie de soumettre la lumière. A partir de ce jour-là, le Camellia ne fera plus défaut à nos expositions.

Si les collections nombreuses de la Rose du Japon brillaient par leur absence, elles comptaient d'un autre côté quelques représentants d'élite, choisis parmi la jeunesse la plus distinguée de la famille du Camellia.

En effet le concours ouvert pour la collection de huit Camellia en fleurs, appartenant aux variétés les plus nouvelles, a été dignement rempli par M. Hippolyte d'Avoine, amateur de Malines, qui continue avec succès les traditions de son père, feu le Dr d'Avoine. Sa collection a été couronnée du premier prix; elle se composait de :

Giardino (*Franchetti*) d'un rose tendre et réticulé.

Bicolor de la Reine, variété du même genre que la précédente, gagnée par M. Vervaene de Gand.

La Maestose, rouge avec une bandelette blanche dans l'axe de chaque pétale.

Countesse of Ellesmere var. rosea, qui est également sorti des mains de notre heureux semeur Vervaene.

Story ;

Cesar Franchetti ;

Gloria des Iles Boromées ;

Contessa Ottolomi ;

Madame Percival.

Le Camellia, la Reine de l'orangerie, nous introduit auprès de l'Orchidée, la souveraine de nos serres tropicales. La médaille en vermeil affectée à ce concours a été décernée, par acclamation à la belle collection de M. F. de Cannart d'Hamale, Président de la Société et Sénateur de Malines. Ce sont les termes mêmes du procès-verbal de la Séance du jury que nous reproduisons ici. Malines a d'ailleurs l'heureux privilége de posséder en ce moment le premier Orchidéologue du pays, celui qui par sa longue expérience et sa rare sagacité cultive le mieux ces filles de l'air et de la rosée qu'on nomme les Orchidées. La serre que M. de Cannart a fait construire pour elles, est un modèle qui mérite d'être vu et étudié par les amateurs de tous les pays; son propriétaire en fait

d'ailleurs les honneurs avec une aménité charmante; tout y est si bien combiné et coordonné que les plantes n'ont qu'à se laisser aller pour atteindre le meilleur développement; il n'est certainement pas une d'entre elles qui se doute d'être déportée à quelques milliers de lieues de sa patrie : toutes, sans exception aucune, sont des plantes d'élite choisies parmi les plus distinguées de cette noble famille : aussi la serre de M. de Cannart est-elle toujours, toute l'année, ornée de fleurs brillantes et embaumée de parfums ambroisiens. Il en avait cette fois retiré quelques unes pour former à l'exposition le plus délicieux bouquet qui se puisse imaginer; beaucoup d'autres, jugées trop sévèrement par leur maître, avaient été condamnées à rester à la maison.

Nous renonçons à tracer le tableau de ce groupe, véritable écrin de Flore, dont chaque fleur était un joyau : il faut voir et connaître les Orchidées pour sentir le charme indéfinissable que la nature a répandu sur ces enfants gâtés, et la plume est impuissante à reproduire les sentiments qui nous agitent en leur présence. C'est à ceux qui ont eu ce privilége que nous nous adressons, pour leur rappeler ces heureux souvenirs et causer un peu de ces jolies créations.

Du premier coup d'œil on caressait du regard cinq variétés de *Lycaste Skinneri*, chacune distincte par quelque variation dans le coloris. La principale d'entre elles portait sept fleurs toutes grandes épanouies, d'une carnation tendre et délicieuse et dont les chairs avaient cette nuance rose que la pudeur répand quelque fois sur le sein des vierges : nous ne sommes pas le seul ni le premier auquel cette pensée soit venue, car cette nymphe des forêts de San Bartholo avait été baptisée à son arrivée en Europe, en 1841, sous le nom de *Maxillaria virginalis*. Les autres avaient plus ou moins conservé de cette virginité native; leurs chairs étaient plus ou moins rubicondes et leur labelle, plus ou moins relevé, était couvert de traces sanguinolentes de diverses formes. Cette plante est l'une des plus belles de sa tribu : bien cultivée, comme elle l'était à Malines, elle porte des fleurs d'une grandeur extraordinaire qui atteint quelquefois 12 à 15 centimètres de diamètre. Une variété fut découverte en 1840 par Mr Linden dans les forêts de San Bartholo, dans l'État de Chiapas; introduite par lui, elle parut pour la première fois dans nos expositions, en 1841, sous le nom de *Maxillaria virginalis*. La variété rose envoyée de Guatemala en Angleterre, par Mr G. N. Skinner Esq. fleurit pour la première fois en 1842 et fut décrite par Bateman sous le nom de *Maxillaria Skinneri*. Lindley lui imposa le nom de *Lycaste Skinneri* qu'elle a définitivement conservé. La plante s'est depuis rapidement propagée et les amateurs ne cessent de la tenir en grande faveur.

Les *Dendrobium* sont au nombre des Orchidées des Indes orientales les plus estimées : la collection de M. de Cannart en comptait trois espèces représentées par de forts exemplaires admirablement fleuris, savoir

les *D. densiflorum* Hook., *D. fimbriatum* Hook. et *D. Farmeri* Paxt. — Le premier portait une grappe de cinquante fleurs pressées les unes contre les autres et d'un beau jaune d'or : c'est une ancienne espèce cultivée depuis longtemps, mais qu'il est rare de voir couverte d'une aussi abondante floraison. — Le *Dendrobium Farmeri* Paxt. a l'inflorescence plus déliée ; les fleurs sont larges, à périanthe blanc légèrement carminé et à labelle marqué d'un œil doré. Il est connu depuis 1847, année où il fut envoyé par Mr le Dr Mac Clelland, du jardin botanique de Calcutta à un amateur anglais Mr W. G. Farmer : il fleurit chez lui, dans les serres de Nonsuch Park, comté de Surey, au mois de mars 1848. Paxton le décrivit au mois de décembre de la même année dans son *Magazine of Botany* en lui consacrant le nom de son introducteur en Angleterre. — Le *D. fimbriatum* W. Hooker surpassait les deux plantes précédentes par l'abondance de sa floraison : il portait des grappes dont les fleurs étaient plus ou moins avancées. On sait que cette espèce originaire des montagnes de Népaul, y a été découverte en 1820 par le Dr Wallich et qu'elle a fleuri pour la première fois en Europe, en 1822, au jardin botanique de Liverpool.

Sous ces splendides épiphytes on distinguait ce charmant *Cœlogyne cristata* que Lindley a décrit dans le *Botanical register* (XXVII, 57).

L'une de nos meilleures orchidées est incontestablement le *Vanda tricolor* Lindl., qui par son polychromisme, a donné tant de variétés et même de prétendues espèces. Son introduction en Europe, ne remonte qu'à 1846 ; nous en sommes redevables à M. Thomas Lobb qui l'envoya de Java à MM. Veitch. Blume l'avait toutefois déjà rencontré croissant dans les forêts de Java en épiphyte, de préférence sur les vieux troncs de *Suguerus saccharifer*. La plante de M. de Cannart, de grande dimension, portait deux fortes grappes florifères.

Le *Miltonia cuneata* Lindl., qui se présentait à Malines avec deux inflorescences, est originaire du Brésil : il a fleuri pour la première fois en 1844, chez MM. Rollisson, et il a été décrit immédiatement après par S. J. Lindley. Son introduction en Belgique est attribuée à M. Pinel de Gand.

La réapparition d'une vieille plante, comme on dit en langage d'amateur, le *Phajus grandifolius* de Loureiro, fit généralement grand plaisir, d'autant plus qu'on l'avait rarement vue sous de meilleures conditions. Introduite de Chine en Angleterre, en 1778, par le Dr Fothergill, cette plante fut d'abord connue sous les noms de *Limodorum Tankervillæ* Scwartz, de *Blettia Tankervillæ* R. Br. et de *Limodorum Incarvilliæ* Pers., avant de conserver celui sous lequel elle est actuellement connue et cultivée. Une autre espèce du même genre mais beaucoup plus rare et aussi plus nouvelle, le *Phajus maculatus* Lindl. (*Bletia Woodfordii* Hook.) était représentée par deux exemplaires chargés de fleurs, en grappes élevées et d'un beau jaune : on la dit originaire du Népaul où elle aurait été découverte par Wallich.

Le genre *Cypripedium* s'est enrichi en peu d'années d'une foule d'espèces nouvelles et de grand mérite, aussi comptera-t-il désormais des représentants dans toute collection tant soit peu variée; nous avons admiré à Malines de superbes floraisons des *Cyp. villosum, barbatum* et *hirsutissimum*, trois belles et remarquables espèces. Le *C. hirsutissimum* LINDL. vient de Java et a fleuri pour la première fois en Angleterre en 1858; le *C. barbatum* LINDL. (*C. Javanicum* BL.) a été trouvé par Blume à Java et par Cuming sur le mont Ophir; enfin le *C. villosum* LINDL. a été rencontré, vers 1855, par M. Thomas Lobb aux Indes orientales.

Si le moraliste peut prétendre juger d'un homme par ceux qu'il hante, si Brillat-Savarin a eu raison de poser comme un principe transcendant d'anthropologie que l'on connaît un homme quand on sait ce qu'il mange, l'horticulteur, de son côté, peut avec non moins de raison dire à quelqu'un : dis-moi ce que tu cultives, je te dirai qui tu es : ce principe est d'une vérité tellement incontestable que nous ne croyons pas devoir le démontrer et que nous nous abstenons d'en faire l'application à l'état actuel de notre famille horticole; chacun pourra à son aise en faire l'application aux autres et à soi-même.

Le jury a décerné le prix proposé pour la plante nouvelle en fleurs la plus remarquable, à un *Hebeclinium atrorubens*. Cette plante appartenait à M. Ambr. Verschaffelt qui a déjà enrichi notre pays d'une foule d'excellentes plantes. Celle-ci est une charmante Synanthérée à corymbe bleu, voisine du *Conoclinium Janthinum* MORR. (*Hebeclinium Janthinum* HORT.) qui avait été introduit en 1847, par M. Alexandre Verschaffelt. La nouvelle venue s'en distingue par un port plus robuste et par une coloration pourpre plus foncée des tiges et des pétales : c'est une excellente acquisition pour nos serres chaudes.

Le concours de belle culture a été bien rempli et vivement disputé. Après mûr examen, le jury a décerné le premier prix au *Dieffenbachia maculata* de M. le Baron Edouard Osy, d'Anvers. Cette charmante Aroïdée se présentait avec une tige ramifiée, haute de 50 à 60 centimètres, couverte de haut en bas de feuilles bien saines, marbrées de blanc et qui cachaient entre elles plusieurs spadices : nous n'avons pas encore rencontré cette plante aussi forte et aussi bien cultivée. Introduite de l'Amérique méridionale, vers 1820, elle a été figurée dans le *Botanical Magazine*, de Loddiges (pl. 608), sous le nom de *Caladium maculatum*. Le *Botanical Magazine* et avec lui tous les botanistes, l'a rapportée au *Dieffenbachia seguineum* le considérant comme une variété *maculée* de cette espèce. Le *D. seguinum* var. *maculatum* est une Aroïdée semi-aquatique; elle aime beaucoup l'humidité et prospère le mieux quand elle a ses racines à moitié submergées : elle croît dans un sol de terre de bruyère, de sable, d'humus et de sphagnum.

Le second prix a été partagé entre un *Tropœolum tricolorum* Sw., de

M. le Chevalier Ch. de Nelis, à Muysen, et un *Andromeda floribonda* de M. Auguste Van Geert, horticulteur à Gand; le premier, importé du Chili en 1828, couvrait comme d'une toile d'araignée un large treillage, tandis que le second formait un épais buisson dont la floraison anticipée était parfaite malgré la difficulté inhérente à cette culture.

Le jury a en outre mentionné honorablement pour la belle culture :

Les *Gesneria cinnabarina* de M. de Cannart d'Hamale, exemplaires superbes d'une Gesneriacée qui ne quittera jamais nos serres chaudes, et qui est une des meilleures introductions de M. Linden ;

Les *Clematis patens* de M. Van Deurme de Damas, et les *Lycaste Skinneri* et *Phajus maculatus* de M. de Cannart d'Hamale dont nous avons parlé plus haut ;

Enfin les *Reseda odorata* de M. Halt, officier pensionné à Malines, qui était parvenu à conserver à cet arbrisseau d'Egypte son port naturel.

L'une des cultures les plus intéressantes et qui donne le plus de satisfaction à celui qui s'y adonne, est, nous paraît-il, celle des plantes bulbeuses : ces jolies plantes que la nature a disséminées sur toute la surface du globe, sont presque toutes les monocotylédones appartenant aux familles des Liliacées, des Amaryllidées, des Iridées, etc.; hors de l'époque de la floraison elles demandent peu de soins et médiocrement de place et, quand cette époque est venue, elles s'émaillent des couleurs les plus vives et les plus pures. Or, cette année la culture des plantes bulbeuses ne comptait en Belgique qu'un seul représentant aux expositions, au moins un seul y a-t-il pris part, car il est possible que la supériorité de M. H. Vander Linden, d'Anvers, ait effrayé ses concurrents. La collection qu'il a envoyée au salon de Malines, répondait parfaitement au programme du concours, elle était nombreuse, belle et variée : on pouvait y compter une cinquantaine de plantes appartenant aux genres Hyacinthus, Tulipa, Ixia, Sparaxis, Morœa, Gladiolus, Scilla, Lilium, etc.

Après avoir quitté ces gracieuses parures de rose, de bleu, de jaune, d'orangé, de blanc, de cramoisi, etc., nous nous trouvons tout à coup en présence d'une imposante collection de végétaux d'ornement : toutes les espèces sont rares, leur développement est en général considérable et leur culture parfaite. Le choix de ces plantes, leur air de santé et de contentement, leur allure aristocratique suffiraient pour faire deviner leur propriétaire, et il n'était pas nécessaire d'inscrire sur une étiquette le nom de M. de Cannart d'Hamale. Ici encore une médaille en argent suffisait, d'après les prévisions du conseil d'administration, mais le jury a voté par acclamation une médaille en vermeil en témoignant ses plus sincères félicitations au digne président de la Société de Malines. Chaque espèce était représentée par une couple d'individus parfaitement similaires : parmi les plus remarquables, nous citerons les *Dracœna indivisa*, *D. indivisa* var. *lineata*, *Cannœfolia*, *australis*, *Rumphii*, etc., les *Agave filifera*, *A. filifera* var. *longifolià*, *dealbata*, *heteracantha*, *hetera-*

cantha var. *cœrulea, Salmiana, mediopicta, americana* var. *lyrata;* les *Bonapartea filifolia, juncea* et *filamentosa*, le *Pandanus utilis*, le *Curculigo Sumatrana*, le *Cardulovica plicata*, le *Berchorneria bracteata*, le *Dasylirion gracile;* encore notre liste est-elle incomplète !

Une intéressante collection a été couronnée au 11e concours, ouvert pour les plantes à feuillage orné. M. le Bn Ed. d'Osy avait réuni à cet effet, non pas un certain nombre de végétaux pris au hasard, mais un choix de végétaux de pleine terre, la plupart herbacés : cette collection acquérait ainsi un mérite à la fois scientifique et pratique ; on y trouvait, en effet, réunis les *Farfugium grande ; Cissus vitifolia ; Hedera helix fol. argenteis ; Hydrangea japonica fol. var. ; Vinca major fol. argenteis ; Fritillaria imperialis fol var.* ; *Iris foetida var. ; Yucca filamentosa fol, var. ; Artemisia vulgaris fol. var. ; Funkia cucullata fol. mediopictis ; Pulmonaria saccharata fol. maculatis ; Mentha aquatica fol. var. ; Oruntium japonicum ; Funkia undulata fol. mediopictis ; Spirœa ulmaria fol. mediopictis ; Ballota argentea* ; *Arabis alpina fol. var. — Funkia cucullata var. marginata ; Dactylis glomerata fol. var. ; Convallaria mayalis fol. var.*

Le programme des concours ouverts par la Société n'était pas fort étendu, mais le conseil d'administration ayant bien voulu mettre à la disposition du jury un nombre illimité de médailles, celui-ci a pu récompenser une foule d'envois faits en dehors des prévisions du programme. Telles sont en première ligne les deux admirables collections de Roses cultivées l'une par M. Van 'Duerne de Damas, l'autre par M. Ruts-Voet : le jury les a placées sur le même rang tout en reconnaissant que la première l'emportait par le nombre, la seconde par le choix des variétés.

D'autres médailles en argent sont décernées aux Amaryllis et aux Bégonias de M. de Cannart d'Hamale, deux brillantes phalanges qui ont fixé sur leurs feuilles et leurs fleurs toutes les couleurs de l'Iris ; aux Broméliacées de M. Muller, aux Cinéraires de M. De Smedt, et aux fruits artificiels de M. Henrard, de Bruxelles. Il en est de même du Begonia la *Reine de Naples*, variété nouvelle gagnée par M. de Cannart d'Hamale ; cette plante semble formée d'un alliage d'acier, de velours et de satin ; ses feuilles sont noires, veloutées, à reflets irisés, et sous les dehors les plus délicats, les plus doux et les plus distingués, on sent une grande force et une puissante énergie.

Un simple *Dictamnus albus*, dont la floraison a été anticipée de trois à quatre mois par M. Victor Van Hoorenbeck, jardinier à Malines, a reçu la même distinction. L'apparition de cette plante le 16 mars, est un phénomène intéressant de physiologie végétale.

Avant de se séparer, le jury vota une médaille en vermeil à M. Édouard Van Hoorde, jardinier en chef de la Société, non-seulement pour l'ordre et le goût avec lesquels tout avait été disposé, mais en outre pour la culture de quelques plantes qu'il avait distinguées pendant ses opérations,

telles qu'un *Rhododendron arboreum* et un *Azalea indica alba*, tous deux en fleur; un gigantesque *Ficus elastica* et un superbe *Araucaria excelsa*.

La statistique de cette exposition nous donne les résultats suivants :

NOMS.	MÉDAILLE EN VERMEIL.	MÉDAILLE EN ARGENT.	MÉDAILLE EN BRONZE.	MENTION HONORABLE.	TOTAL.
1. De Cannart. . . .	2	3		2	7
2. Van Duerne. . . .	1	1		1	3
3. J. de Nelis	1				1
4. Ed. Van Hoorde . .	1				1
5. Ed. Osy		2			2
6. Amb. Verschaffelt. .		1			1
7. H. d'Avoine. . . .		1			1
8. Chev. de Nelis . . .			1		1
9. Aug. Van Geert . .			1		1
10. Halt			1		1
11. H. Vander Linden. .		1			1
12. Ruts-Voet		1			1
13. Muller		1			1
14. De Smedt		1			1
15. H. Van Hoorenbeeck .		1			1
16. Henrard.		1			1
Total. 16	5	14	3	3	25

Le jury était composé de M. vanden Hecke de Lembeke, président de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand; de M. Amb. Verschaffelt l'un des premiers horticulteurs de Gand; de MM. Rigouts-Verbert, secrétaire, et René Dellafaille, secrétaire-adjoint de la Société royale d'Anvers; De Beucker, horticulteur et directeur de la Société botanique d'Anvers; Muller, président de la Société royale Linnéenne de Bruxelles; Wyot, directeur de l'établissement Jacob-Makoy et Ce, à Liége; Ferd. Kegeljan, secrétaire de la Société provinciale de Namur; Eug. Rosseels, architecte de jardin à Louvain, et Ed. Morren de Liége.

Ce jury dont les membres assistent à presque toutes les expositions du pays, a félicité chaleureusement la Société de Malines du résultat de ses nouvelles Floralies : grâce à ses efforts, Malines se maintient au rang des premières villes horticoles du pays et lutte victorieusement avec Gand, Bruxelles, Anvers, Liége et Namur; le jury a surtout félicité M. de Cannart d'Hamale de son dévouement à la chose publique et à l'horticulture ; il sait que c'est à son digne président que la Société et la ville sont redevables de leurs succès, et il a été heureux de le revoir à la tête d'une Société qu'il a fait naître et qu'il a élevée.

La Société de Malines fut fondée le 6 août 1837 : elle était bien humble, bien faible d'abord, ses ressources étaient insignifiantes, mais par leur talent, par leur génie actif, persévérant et éminemment pratique,

ses administrateurs en ont fait une des premières du pays : ils lui ont donné et ils ont doté Malines d'un jardin botanique pourvu de vastes serres et tel que des villes de première importance pourraient en désirer un.

L'année prochaine, le 6 août 1862, la Société de Malines pourra célébrer son jubilé de 25 années d'existence et M. de Cannart d'Hamale celui de 25 années de présidence; il sera en outre le plus ancien président de Société d'horticulture du pays : ce jour là doit être un jour de fête pour nous tous qui avons à cœur le culte des fleurs. M. de Cannart n'est pas seulement à la tête de l'horticulture malinoise : son influence bienfaisante s'est étendue sur le pays entier où il exerce la plus légitime prépondérance; l'horticulture belge saisira avec empressement, le 6 août 1862, l'occasion de témoigner les sentiments qui l'animent envers la Société d'horticulture de Malines, envers ses administrateurs et spécialement envers son honorable Président.

Le Commissaire de la Fédération,

Ed. Morren.

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE DE VERVIERS (1).

1838.

	MM.
Président.	De Coumont, montagne de Hodimont-lez-Verviers.
Vice-Président.	Dr Larondelle.
Secrétaire.	H. Olivier, rue Spintay, 25.
Administrateurs.	Mullendorf.
	Carlier.
	Henri Meunier.
	Th. Beaufays.
	J. Zell.
Nombre des membres.	150 à 160.
Local de la Société.	Café de la Renaissance, rue du Collége.
Délégués.	De Coumont, président de la Société.
	H. Olivier, secrétaire de la Société.

Rapport.

A Messieurs les Président et Membres de la Fédération.

Messieurs,

Pour la seconde fois la Société de Verviers est appelée à présenter à la Fédération horticole un rapport sur les travaux de l'année.

Deux ans à peine se sont écoulés, depuis que les Sociétés du pays, répondant à l'appel du Ministre éclairé, se sont fraternellement tendu la main, pour ne plus former qu'un tout et déjà on peut dire que cette nouvelle application de la devise nationale prouve, une fois de plus, que de l'union naît réellement la force.

Depuis la fusion des Sociétés, les relations qui ci-devant n'étaient entre elles que rares et peu suivies, sont devenues permanentes et multipliées : de là, activité et progrès pour toutes.

La Société de Verviers pense avoir, dans un cercle restreint il est vrai, apporté sa quote-part au travail d'amélioration entrepris par la Fédération horticole.

---

(1) Voyez le *Bulletin* de 1860, p. 232-241.

Chaque année, à l'automne, notre Société ouvre une grande exposition de fleurs, fruits et légumes. Elle la fixe d'ordinaire au premier dimanche d'octobre. Cette fois, l'exposition fut reculée au 27, car la Société espérait qu'elle serait honorée de la visite du Roi bien-aimé. Aussi publia-t-elle, à cette occasion, un programme digne de l'auguste visiteur et fit-elle un appel non seulement à ses membres, mais encore à tous les amateurs de l'arrondissement.

En même temps, la chambre de commerce entreprenait de montrer à S. M. les produits industriels de notre cité. C'était pour nous, Messieurs, une heureuse occasion de prouver à celui que nous considérons tous comme le protecteur puissant et éclairé de l'horticulture, que si Verviers brille au premier rang des villes industrielles, elle n'en a pas moins fait des progrès sérieux en horticulture, malgré un sol froid et schisteux et malgré le voisinage des *Fagnes* qui tend, au printemps surtout, à abaisser sensiblement la température.

La masse des produits industriels apportés au local que l'administration communale avait désigné comme siége des expositions, ne laissa pas de place à l'horticulture. Nous fûmes obligés, Messieurs, de renoncer à nos projets; toutefois, nos préparatifs ne furent pas inutiles! sur l'instance des exposants, désireuse de montrer à leur Souverain les produits horticoles verviétois, la Société résolut de prendre part à l'exposition organisée par la Société royale des conférences horticoles de Liége. Inscrite pour le 24me concours, ouvert entre toutes les Sociétés du royaume, pour le plus beau lot de fruits et légumes, elle y remporta la médaille d'honneur en vermeil. Le lot de la Société était certainement remarquable, il attira tout spécialement l'attention du Roi et il valut aux exposants les félicitations de S. M. qui constata que l'intelligence et le travail peuvent triompher d'un sol ingrat et d'un climat rigoureux.

Nous croyons qu'il est juste de signaler ici, Messieurs, les noms des sociétaires dont les produits ont composé le lot envoyé à l'exposition liégeoise, ce sont : MM. A. Blutz, chef de culture chez M. Hauzeur-de Simony, à Verviers. (Légumes.)

Sprimont, chef de culture au château de Séroulles. (Fruits et légumes.)

Norno, chef de culture chez M. Ortmans-Hauzeur. (Légumes et fruits.)

Voisin, notaire à Verviers. (Fruits.)

Pirard, chef de culture chez M. le Comte de Pinto, à Hodbomont (Theux). (Légumes et fruits.)

Coumont, président de la Société. (Légumes.)

Warlant, propriétaire au Panorama-lez-Stembert. (Navets monstres.)

Pothen, chef de culture chez M. Bède-Teston. (Légumes.)

Meunier, Henri, horticulteur, à Verviers. (Pommes de terre.)

Larondelle, médecin, à Verviers. (Fruits.)

Bodson, chef de culture au Bleyberg. (Légumes.)

Legrand, Joseph, négociant, à Verviers. (Poireaux monstres.)

Couclet, curé de St. Hubert, à Verviers. (Légumes.)

Bottin, chef de culture chez M. Sauvage à Francval. (Fruits.)

Delhez, négociant à Hodimont, (légumes) et Deblon-Erate, horticulteur, à Verviers. (Légumes.)

Alors, voulant stimuler le zèle de ces *pionniers* de l'horticulture Verviétoise, la Société leur vota à tous une médaille en vermeil.

Le deux décembre eut lieu l'exposition des Chrysanthèmes.

Depuis sa fondation, Messieurs, la Société, chaque année, ouvre ses salons à ces charmantes fleurs, aux coloris brillants, aux formes si multipliées, qui, alors que la nature se couvre de son voile de deuil, sont en quelque sorte, pour l'horticulteur, le chant du cygne de l'année florale.

A cette exposition, les collections de MM. Grégoire, Beaufays, Blutz et Degive, appelèrent tout spécialement l'attention des visiteurs. Nous regrettons vivement d'être encore les seuls qui ayons ouvert à ce joli genre des Radiées une bienveillante hospitalité; espérons que l'exemple que nous donnons sera suivi par les Sociétés sœurs.

Nous sommes loin de croire, Messieurs, que les expositions suffisent, à elles seules, pour amener les progrès de l'horticulture, car souvent même elles vont à l'encontre du but qu'elles devaient atteindre. Les jurys ne sont pas infaillibles, des erreurs d'appréciation peuvent être commises, de là déjà de grandes difficultés. Mais il en est d'autres, et c'est le plus grand nombre, qui naissent de l'amour propre exagéré des exposants qui ne peuvent admettre que ces plantes, soignées par eux avec tant d'amour, puissent trouver des rivales et surtout des maîtres. Une Société dont l'existence reposerait exclusivement sur des expositions, quelques multipliées qu'elles puissent être, ne saurait, à notre avis, marcher dans une voie constante de prospérité. C'est en développant l'instruction, en répandant les principes des sciences horticoles, en faisant naître le goût de l'étude chez l'horticulteur, qu'une Société répond complètement à son but.

Le progrès repose sur la science. Déjà, lors de l'invasion du terrible fléau qui s'est abattu sur les pommes de terre, la Société désireuse de combattre le mal, en recherchant sa source, ouvrit des conférences publiques où cette question fut agitée.

M. Christiane Beck, l'amateur distingué dont la Société s'honore, fut chargé de soutenir et développer les thèses.

La question sans être résolue fut cependant éclaircie. Le savant professeur qui, mieux que personne, reconnaissait l'utilité de ces conférences publiques, les continua assez longtemps; il y traita d'une manière toute spéciale les belles questions de l'hybridation. Cependant malgré le dévouement du professeur et les efforts de l'administration de la Société, ces conférences cessèrent. Sur la proposition de M. le docteur Larondelle, notre honorable vice-président, ces conférences ont été rétablies

le 16 décembre 1860, par le vote des annexes au règlement de la Société dont voici la teneur :

« Art. I. Une section de botanique est annexée à la Société.

« Art. II. La section de botanique ouvrira des conférences scientifiques ayant pour objet :

1° L'anatomie, la physiologie et la classification des végétaux ;

2° La connaissance des noms, qualités et usages des végétaux et tout spécialement de ceux croissant dans les environs de Verviers ;

3° L'étude spéciale et pratique de la culture des plantes employées comme aliments, comme tinctoriaux ou comme ornements.

« Art. III. Pour faciliter les études le conseil d'administration réunira une collection des végétaux qui seront conservés à l'état sec dans un herbier qui demeurera la propriété de la Société.

« Art. IV. Le conseil d'administration désignera, huit jours à l'avance, la thèse qui fera l'objet de la conférence et celui des membres de la Société chargé de la soutenir. Cette décision sera affichée au local.

« Art. V. Les conférences botaniques auront lieu au local de la Société, tous les dimanches de 11 heures du matin à 1 heure de relevée. Tous les sociétaires ont le droit d'y assister, de consulter l'herbier pendant la durée des conférences et d'apporter leur contingent pour compléter les collections. »

Depuis cette époque, plusieurs conférences ont été données par MM. Larondelle, Beaufays et C. Beek. Ces amateurs distingués ont eu le talent remarquable et précieux à notre point de vue, de vulgariser des thèses scientifiques et d'en faire disparaître tout ce qu'elles ont d'ardu et de peu attrayant.

La Société pour ces conférences, dont on ne peut contester l'utilité, n'a reculé devant aucun sacrifice. Elle a fait l'acquisition d'un microscope d'un prix élevé, et elle a enrichi sa bibliothèque d'ouvrages nombreux de science et d'horticulture. A ce propos qu'il nous soit permis d'exprimer notre reconnaissance à M. Edouard Morren, l'honorable secrétaire de la Fédération, pour les ouvrages précieux qu'il a offerts si gracieusement à la Société.

Pour nos conférences, nous voudrions faire plus encore, nous voudrions les voir imprimées et répandues, espérons que le gouvernement nous viendra en aide et que, secondant nos efforts, il nous facilitera l'accès du but vers lequel nous tendons.

Dans notre premier rapport, Messieurs, nous vous avons signalé les distributions gratuites de graines que la Société fait à ses membres. Cette année, elle a distribué tout spécialement des graines de plantes potagères. De l'expérimentation qui en a été faite, il résulte que nous pouvons recommander les pois *Bishop*, très-nain à longues cosses, hâtif, *Excelsior Marrow*, très-bon à écosser et le *Daniel O'roerke*. Ces pois qui paraissent être des variétés du *ridé*, sont de nature à le remplacer avec

avantage. Dans les haricots distribués, nous pouvons signaler le *rouge de Chartres*, très-productif et excellent en graines. Dans les oignons, le *hâtif d'Anvers*, très-précoce et d'excellente garde.

Ces distributions de graines, pratiquées sur une grande échelle, pourraient amener d'excellents résultats ; nous répéterons à ce sujet le vœu que nous avons émis dans une séance précédente : « C'est sur ce point « que nous pensons devoir attirer l'attention du gouvernement qui, « par ses rapports internationaux, peut facilement procurer aux comices « horticoles tout ce qui est cultivé avec succès par d'autres peuples et « dont l'acclimatation serait tentée dans notre patrie. »

Si la Société horticole et agricole n'avait été récompensée de ses 25 années de travaux, par la marche progressive de l'horticulture verviétoise, elle trouverait une rémunération plus que suffisante de ses efforts dans la distinction si flatteuse que le Roi a daigné lui accorder en lui conférant, le 2 avril 1861, le titre de *Société royale d'horticulture et d'agriculture*.

Le 16 du même mois, la Société ouvrait sa 107e exposition, au bénéfice des indigents ; elle invitait les fleurs du printemps à entrer en lice.

Impossible, Messieurs, de vous signaler les noms des nombreux exposants qui ont tous apporté des collections très-remarquables. Citons toutefois celle si bien cultivée de M. H. Poulet, cet amateur distingué que l'on trouve toujours dans l'arène dès qu'il y a des lauriers à cueillir. Saluons en passant les *Azalea indica* de M. G. Dozin, ce vétéran de l'horticulture liégeoise et admirons enfin les primeurs si remarquables de M. Voorm, l'habile chef de culture de notre honorable bourgmestre.

Verviers dégénérerait, si ses horticulteurs oubliaient l'œillet, cette fleur si gracieuse, à laquelle notre ville doit sa réputation dans le monde horticole.

Le 4 août, le *Camellia verviétois* comme on nomme notre œillet, étalait au local, ses pétales diaprés. Constatons avec regret que le nombre des amateurs de cette charmante fleur tend, même chez nous, à diminuer de jour en jour. La raison en est dans les difficultés que l'on rencontre dans cette culture : les marcottes longtemps renouvelées affaiblissent les sujets, une nourriture trop substantielle attaque le coloris, en fait disparaître le blanc ou le rend moins pur.

Qu'on ajoute à cela l'attention qu'il faut apporter pour opérer, au moment précis, un rempotage nécessaire, qu'on tienne compte de l'exposition convenable qu'il n'est pas toujours possible de donner à cette plante et l'on comprend que le nombre des amateurs d'œillets se restreigne de plus en plus.

Cependant de brillantes collections ont été exposées par MM. Coumont et Brandenberg, l'un ayant tout spécialement cultivé le *bohémien*, l'autre s'attachant surtout à ne produire que le *flammant* irréprochable. M. Coumont pourrait être pris pour le type du véritable amateur d'œillets. Il

sème, sème toujours et sème encore. Cette année, comme les précédentes, notre honorable président nous apporte la nouveauté : un flammant, rubanné de rose, dont la circonférence mesure 23 centimètres. Le jury reconnut cette fleur parfaite et le baptisa *Duchesse de Brabant*, en lui décernant une médaille en vermeil, grand module.

Nous le disons avec bonheur, notre année horticole a été close aussi dignement qu'elle fut commencée.

En ce moment, Messieurs et confrères, pendant qu'ici rassemblés nous travaillons au progrès de la science qui nous intéresse à un si haut point, les produits horticoles de notre arrondissement sont réunis dans la vaste enceinte de l'école industrielle et littéraire de notre ville. Le préau de récréation est transformé en un splendide jardin, nos jardiniers, nos amateurs s'y disputent les palmes sous les yeux émerveillés des visiteurs. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, qui ont bien voulu prendre part aux opérations du jury, peuvent avec nous constater l'heureuse disposition de cette fête horticole, le nombre et la beauté des produits exposés. L'horticulture Liégeoise s'y était fait représenter; M. Oger Maréchal nous y montre une belle collection de plantes à feuilles panachées; MM. Mawet, frères, des *Begonia,* des *Calladium* comme ils savent les produire, M. Libert-Darimont, l'habile pépiniériste, y apporte de nombreux spécimens de ses collections, enfin M. Saale y envoie ses légumes et ses produits agricoles.

C'est M. Beaufays, père, horticulteur qui a contribué le plus à la splendeur de cette solennité, tant en dirigeant les travaux d'organisation qu'en apportant ses produits et ses collections si remarquables. Nous ne pouvons entreprendre de tracer un compte-rendu de cette fête, mais nous nous croyons obligé de vous faire connaître, Messieurs, que parmi les semis exposés, le jury a remarqué le dahlia gagné par M[lle] Joséphine Meunier. Cette fleur est d'un aspect particulier et forme une variété véritablement nouvelle; le pétale est complètement tuyauté et d'une longueur extraordinaire; l'extérieur en est lilas cendré et l'intérieur d'un rose vif.

Le jury, en le nommant *docteur Lejeune* a rendu hommage à la mémoire d'un savant dont Verviers est fier. Un autre semis a encore obtenu les honneurs du baptême.

C'est un Petunia amaranthe, largement bordé de vert, fleur très-double, large, bien formée et d'une mise parfaite. C'est à M. le curé Couclet, le semeur infatigable que nous devons cette nouveauté; le nom que lui a donné le jury lui portera bonheur, car il l'a appelé *Charles Morren* !

Dans l'année qui vient de s'écouler, la Société a décerné vingt-et-une médailles en vermeil, cinquante-deux en argent, dix-neuf en bronze et deux diplômes.

Disons pour terminer, Messieurs, que le nombre des sociétaires va toujours progressant et que c'est à l'habile direction de notre honorable

président, M. D. Coumont, que la Société royale d'horticulture doit le progrès et la prospérité que nous constatons aujourd'hui.

Au nom de la Société :
Le Secrétaire, délégué à la Fédération :
HENRI OLIVIER.

Conseil d'administration.

MM.
D. D. COUMONT, *Président.*
M. LARONDELLE, *Vice-Président.*
H. OLIVIER, *Secrétaire.*
A. DE PORTER, *Secrétaire-adjoint.*
CH. MULLENDORFF, *Trésorier.*
M. BEAUFAYS,
A. BLUTZ,
F. MARLIER,
H. MEUNIER, } *Commissaires.*
P J. MARBAISE, *Président honoraire.*

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET HORTICOLE DE NIVELLES (1).

SEPTEMBRE 1842.

	MM.
Président.	Bn Charles Snoy à Braine-le-Château.
Vice-Présidents.	Ch. Bomal et
	Abel Lagasse.
Secrétaire-bibliothécaire.	Dieudonné Bary, médecin vétérinaire, Grande-Place.
Trésorier.	Fn Huet, banquier.
Commissaires.	J. Bte Gerard.
	Jh. de Keyn.
	Th. Dept, notaire à Waterloo.
	J. Wauthier.
	Em. Mercier.
	Xr Lambert.
Nombre des membres.	108.
Local de la Société.	L'Hôtel-de-Ville.
Délégués.	MM. Charles Dept, commissaire de la Société.
	Ant. Boucquéau, amateur d'horticulture à Nivelles.

Rapport.

Notre Société compte actuellement cent huit membres; elle est administrée par un comité-directeur de onze membres qui se compose de M. le Baron Charles Snoy, de Braine-le-Château, président; de MM. Ch. Bomal et Abel Lagasse, de Nivelles, vice-présidents; de M. D. Bary, médécin-vétérinaire du gouvernement, secrétaire-bibliothécaire; de M. Fn Huet, banquier, trésorier (ces deux derniers domiciliés également à Nivelles); et de MM. J.-B. Gerard, J. De Keyn, Th. Dept, J. Wautier, Em. Mercier et X. Lambert, commissaires.

Les réunions de la Société ont lieu dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, mise à sa disposition par l'administration locale.

Les délégués pour la section agricole sont MM. D. Bary et P. J. Godefroid, fermier-propriétaire à Houtain.

---

(1) Voy. le *Bulletin* de 1860, p. 223-231.

Ceux pour la section horticole sont MM. Charles Dept, notaire à Waterloo et Ant. Boucquéau, amateur d'horticulture, à Nivelles.

Depuis 1851, la section horticole a organisé quatre concours de floriculture et trois de culture maraîchère qui alternent avec les concours de labour, d'instruments aratoires, de chevaux, d'animaux reproducteurs et autres de basse-cour. Cent trente-six médailles, la plupart en argent ont été décernées aux divers lauréats des concours d'horticulture pendant ces dix dernières années.

Cette section comptait ouvrir cet été un concours de fruits; mais l'absence presque complète de produits, par suite d'un hiver des plus rigoureux, a empêché la réalisation de ce projet qui n'est qu'ajourné à l'année prochaine avec les concours de floriculture et de culture maraîchère.

M. Félicien Detournay, jardinier-pépiniériste, faubourg de Charleroy à Nivelles, cultive dans ses jardins les Poiriers sur franc et cognassier, les Pommiers sur franc et paradis, les Pêchers et Abricotiers sur mirabelle et sur semis de prunier, les Cerisiers, les Vignes, les arbres et les arbustes d'agrément, les Conifères indigènes, et dans ses serres se trouvent des collections de Fuchsia, de Petunia, de Verbena, de Pelargonium, de Geranium, des plantes de la Nouvelle-Hollande, des Mamillaria, ainsi que des Cactées dont plusieurs gains sont assez remarquables.

M. D. Bomal, propriétaire, cultive les plantes d'orangerie et d'ornement, les Camellia, les plantes de la Nouvelle-Hollande, toutes celles qui, en été, servent à orner un des plus jolis jardins d'amateur fleuriste. Il se trouve chez lui orangerie, serre froide et serre à vignes.

M. Dehennin-Dept, rentier, possède des collections de Camellia, d'Azalées de l'Inde, de Cactées, de Fuchsia, d'Acacia et autres plantes de la Nouvelle-Hollande et de l'Australie. Outre une serre tempérée, il se trouve chez lui des serres à Vignes et à Primeurs.

M. G. Froment cultive les Rosiers Thés et Bengale, et autres remontants : ses collections et sa culture ne laissent rien à désirer; on rencontre chez lui des collections de Pétunia, de Verbéna, de Pelargonium, de Fuchsia la plupart nouveaux, des plantes de serre froide et d'Orangerie.

M. Th. Dept, nouvel amateur, cultive les Geranium, les Verbena, les Fuchsia, quelques plantes de l'Australie et autres de serre froide et de serre tempérée.

M. Ant. Boucquéau possède des plantes d'orangerie en grands exemplaires; des collections, en serre froide, de Camellia, d'*Azalea indica*, de *Rhododendron arboreum*, de Fuchsia, de Pelargonium, de Conifères, d'Yucca, d'Agave, des plantes de la Nouvelle-Hollande; en serre tempérée, des Aralia, des Begonia, des Achimenes, Tydea, Gloxinia et Gesneria, des *Dracœna*, *Bonapartea* et Bromeliacées; en serre chaude, des Palmiers, des Theophrasta, Rhopala, des Fougères exotiques, ainsi que des plantes ornementales du Brésil et du Mexique.

MM. Louis Gislain, industriel, A. Huart, médecin, De le Hoye, président du tribunal, Crousse et Decorte, juges, Degrez, brasseur, Louis Dept et D. Bomal, propriétaires, A. Castille et Pirard-Dept, rentiers, Deburlet, agent de la banque, et Ant. Boucquéau, tous amateurs de pomologie, ont réuni à Nivelles des collections choisies d'arbres fruitiers.

Dans notre arrondissement se trouvent plusieurs pomologues distingués parmi lesquels figurent en 1re ligne, MM. les barons Charles et Idesbalde Snoy, à Braine-le-Château et à Bois-St. Isaac; Mascart, à Ohain; Pinchart, à Mellery; baron de Man de Leenick, à Bierbais; Baugniet, ex-président du tribunal de Charleroy, à Nil-St.-Vincent; Demeurs, industriel à Mont-St.-Guibert; Namèche, propriétaire à Blanmont, et autres.

La vigne, à Nivelles, a bien résisté au froid intense de 18 1/2 degrés centigrades de l'hiver dernier, tandis qu'à Jodoigne elles ont presque toutes péris rez du sol. Les Fintindo, Schyras, chasselas de Bar-sur-Aube, plus délicats, ont seuls été gelés à 1 mètre de terre. Quant aux variétés anciennes précoces, palissées sur des bâtiments habités, elles ont conservé leur bois et porté fruit.

Les Noyers aussi ont peu souffert, au lieu qu'à Wavre, ville à peine distante de six lieues à l'est, ils sont généralement dans le plus déplorable état. Est-ce à la qualité du sol qui est généralement plus fort et plus humide dans ces deux localités qu'il faut attribuer ces particularités? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit l'humidité de l'été dernier qui a empêché l'aoûtement des jeunes rameaux et l'élaboration complète de la sève, le dégel accompagné de pluie du 31 décembre 1860 et du 1r janvier 1861, la recrudescence immédiate du froid, ont été pour beaucoup dans les dégâts occasionnés, cet hiver, tant à la pomologie qu'à la floriculture.

Les Poiriers greffés sur cognassier ont pour la plupart perdu ici le bout des pousses de 1860, surtout celles qui s'étaient développées après le pincement. Ces arbres garderont longtemps les traces de la congélation : le bois à l'intérieur est noirci et maintes branches ont péri en juin et juillet. Par suite, ils ne donneront ultérieurement que des rameaux languissants et impropres à la multiplication. Toutes les bourses des arbres en pyramide greffés sur cognassier et même sur les espaliers au levant et au couchant, ont été gelées; ce qui rendra certains arbres stériles pendant plusieurs années, tels que la Crassane, la jaminette, le Beurré Diel, la Suzette de Bavay, le Beurré d'Aremberg, Jalousie de Fontenay Vendée, les St.-Germain, les Doyennés et autres qui produisent principalement et fort longtemps sur les mêmes trochets.

Les Pêchers sur amandier et sur franc ont été presque entièrement détruits et leur teinte jaunâtre démontre qu'ils devront être rem-

placés ; ceux greffés sur mirabelle et prunier, quoique ayant beaucoup souffert, ont repoussé généralement fort bien.

Parmi les Conifères, le *Cryptomeria japonica*, le *Wellingtonia gigantea*, le *Pinus excelsa*, les *Thuya aurea* et *plicata* ont parfaitement résisté sans ou avec une légère couverture vers le midi; mais le *Cedrus deodora*, l'*Araucaria imbricata*, les *Cephalotaxus fortunei mascula* et *fœmina* ont été entièrement gelés. Tous les Rosiers Noisette, Thé, île Bourbon, non couverts, ont subi le même sort à peu d'exceptions près, ainsi que plusieurs Viburnum. Les Cityses généralement ont péri ou sont dans un état fort languissant. Le *Spirea callosa* a conservé toutes ses tiges, au lieu que le *Bella rosa* et les *Prunifolia* et *Reeversi flore pleno* ont entièrement perdu les leurs. Les genêts d'Espagne (*Spartianthus junceus*) sont mort rez de terre, ainsi que les *Hortensia*, les *Pæonia arborea*, certains *Cydonia japonica* plantés au soleil. Les *Ilex* ont également beaucoup soufferts; le type même, dans les cours situées au midi où les changements de température sont plus prononcés en temps de dégel, a perdu toutes ses feuilles; les variétés à feuilles crispées et panachées, sauf l'*Aquifolia fol. aur. marg.*, ont dû être rabattues sur le vieux bois et n'ont que faiblement repoussé; les *Tarago* et *Cornuta* ont été mortellement atteints. Les vieux *Polownia* ont très-peu souffert et n'ont perdu en général que les pousses non aoûtées de l'an dernier. Parmi les *Rhododendrum* exposés en plein air et non abrités, divers hybrides et certaines variétés à grandes fleurs reputées rustiques, ont été entièrement détruites par la gelée malgré une couverture de feuilles sur les racines. Plusieurs *Yucca* acclimatés, tels que l'*obliqua*, le *gloriosa* et le *pendula* ont eu leurs tiges en partie gelées, quoique enveloppés d'épais paillassons; ils repercent pourtant et ont fait de nombreuses tiges provenant des rhizomes souterrains; un pied d'*Aloifolia* qui avait été fort maltraité par les deux hivers précédents a même eu ses racines détruites; le *Flaccida* même a été fortement endommagé dans certains jardins.

En résumé, l'hiver de 1837, plus long que celui que nous venons de traverser, avait fait entièrement périr les *Althea*, les *Catalpa*, l'*Acacia* à fleurs roses, l'arbre de Judée, beaucoup de poiriers entés sur cognassier, le *Rosier dit églantier de la Chine;* l'hiver de 1860 n'a que peu nui à ces mêmes arbres et arbustes.

A la suite de froids rigoureux on devrait s'attendre à voir peu de limaces, d'insectes, d'acarus etc., mais le printemps les a vu pulluler. Diverses maladies se sont déclarées sur les poiriers, pruniers et autres arbres d'agrément. Par contre le Puceron lanigère a presque complètement disparu.

Comme presque partout ailleurs, de petites chenilles vertes ont dépouillé les groseillers à grappes et à maquereau de toutes leurs feuilles longtemps avant la maturité des fruits qui ont été de mauvaise qualité par suite

du temps d'arrêt dans la circulation de la sève. Les *Ribes nigrum* ont été seuls épargnés.

Dans la culture maraîchère, il y a eu beaucoup de déceptions; sans parler de la maladie des pommes de terre qui a atteint principalement la marjolaine, les variétés blanches et jaunes et plusieurs longues, mais surtout sur les terrains engraissés au moyen de fumier frais, d'autres maladies ont envahi les carottes, les haricots nains et même les céléris. Une remarque, peut-être utile pour les maraîchers, a été faite, c'est que là où l'emploi du plâtre mélangé de suie avait été employé lors des semis de la carotte et de la plantation des diverses espèces de haricots, nulle trace de maladie n'a été remarquée.

La culture des choux-fleurs qui a pris beaucoup de développements en notre ville depuis trois ans a donné comme l'année dernière un rendement considérable et rémunérateur. L'emploi de l'engrais humain est la principale cause des succès obtenus.

Nivelles, 23 septembre 1861.

Le délégué à la Fédération,

BOUCQUÉAU.

SOCIÉTÉ ROYALE DES CONFÉRENCES HORTICOLES DE LIÉGE (1).

JUILLET 1847.

	MM.
Président.	D. Massart, membre de la députation permanente, Faubourg St.-Laurent, à Liége.
Vice-Président.	H. Paque, rue Grétry.
Secrétaire.	L.-J. Marchot, Faubourg d'Amercoeur, à Liége.
Bibliothécaire.	Dr Ol. Duvivier, quai de la Batte.
Trésorier.	L. Modave, rue Bertholet.
Administrateurs.	H. Haquin, horticulteur, Faubourg Hocheporte.
	J.-B. Jourdain.
	Th. Servais.
	L.-J. Coulon, pépiniériste.
	J. Hamaître.
	Hri Perette.
	J.-J. David.
	Delarge.
	Fraigneux.
	A. Ruth.
Nombre des membres.	1500.
Local de la Société.	Panorama de la Belle-Vue, rue Thier de la Fontaine, à Liége.
Délégués. MM.	Guillaume, président honoraire de la Société royale des conférences horticoles, Boulevard d'Avroy, à Liége.
	Massart, membre de la députation permanente, président de la Société royale des conférences horticoles de Liége, Faubourg St.-Laurent, à Liége.

Rapport.

Messieurs,

L'organisation de la Société, ses statuts et règlements ont été donnés dans le rapport de M. Guilleaume du 23 septembre 1860.

Je ne puis vous donner le relevé des médailles décernées par la Société qu'à commencer de l'année 1851. Tous les documents antérieurs à cette époque ont péri dans un incendie.

Depuis 1851 jusqu'à ce jour, la Société a distribué 1197 médailles, dont :

1° 5 médailles en or d'une valeur chacune de 100 à 300 francs.
2° 194 » en vermeil.
3° 621 » en argent.
4° 377 » en bronze.

(1) Voy. *le Bulletin* 1860, p. 165-172.

La Société ouvre chaque année cinq expositions : la 1re en avril, la 2de en juin, la 3me en juillet, la 4me en septembre et la 5me en octobre, destinée spécialement aux légumes et aux fruits. Des concours à domicile ont lieu, et des récompenses sont décernées aux personnes qui entretiennent le mieux leurs jardins et qui y cultivent les meilleures espèces de fruits ou de légumes, ou y entretiennent les meilleures collections de plantes ou d'arbustes à fleurs. Des récompenses sont aussi accordées aux amateurs qui garnissent le mieux leurs fenêtres ou balcons pendant tout l'été.

Tous les produits obtenus de semis et d'un mérite reconnu, qui ne peuvent figurer aux expositions ou qui ne pourraient être déplacés sans danger, sont examinés sur les lieux de production par une commission spéciale nommée à cet effet, et des récompenses leur sont accordées, s'il y a lieu.

Des conférences sur la culture se donnent au local de la Société, des leçons d'arboriculture y ont été données, jusqu'à l'époque où le gouvernement a organisé ces leçons dans nos localités.

Le Secrétaire,
L.-J. Marchot.

SOCIÉTÉ HORTICOLE ET AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE HUY (1).

1851.

	MM.
Président.	Macorps, médecin-vétérinaire, à Statte-lez-Huy.
Président d'honneur.	Séron, propriétaire, à Antheit.
Vice-Présidents.	Guérin, médecin-vétérinaire, à Huy.
	Grenson, pharmacien, à Statte.
Secrétaire-général.	Ansiaux, secrétaire communal, à Huy.
Secrétaire-général-adjoint.	Maréchal-Ranwez, à Statte.
Trésorier et bibliothécaire.	Léopold Jadot, à Statte.
Administrateurs.	T. Bertrand, cultivateur, à Tihange.
	C. Bertyn, jardinier, à Huy.
	Delhaise, conseiller communal, à Huy.
	L. Ernotte, cultivateur, à Tihange.
	Ferrière, jardinier, à Amay.
	E. Grayet, Saunier, à Statte.
	D. Loumaye, horticulteur, à Envoz (Conthuin).
	J.-P. Modave, cultivateur, à Huy.
	L. Preudhomme, officier de l'État-civil, à Huy.
	J. Toussaint, cultivateur à Leumont (Antheit).
Nombre des membres.	420.
Local de la Société.	Chez MM. Bonasse, frères, à Statte, Faubourg de Huy.
Délégués. MM.	Macorps, président de la Société.
	D. Loumaye, administrateur de la Société.

Règlement organique,

RÉVISÉ LE 25 JUILLET 1858.

§ 1er. — But de la Société.

Art. 1er. La Société horticole et agricole de l'arrondissement de Huy, fondée en 1850, et dont le siége est établi dans la ville de Huy, a pour but de concourir au développement de toutes les branches de l'horticulture et de l'agriculture et des industries qui en dépendent.

§ 2. — Des membres.

Art. 2. La Société se compose de membres correspondants, de membres honoraires et de membres effectifs ; ces derniers ont seuls voix délibérative.

---

(1) Voyez *le Bulletin* de 1860, p. 159-161.

Les membres correspondants et les membres honoraires, choisis parmi les personnes qui se sont distinguées par leurs travaux ou des services rendus à l'horticulture et à l'agriculture, sont nommés par le conseil d'administration.

Il leur est délivré un diplôme signé du président et du secrétaire-général et constatant le titre qui leur a été décerné.

Art. 3. Pour faire partie de la Société en qualité de membre effectif, il faut être présenté par un membre de la Société.

Cette présentation doit être écrite et signée du présentant et contenir les nom, prénoms, profession et domicile du candidat et être remise au président de la Société; il est statué sur l'admission au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la plus prochaine assemblée générale.

Le récipiendaire admis en est immédiatement informé par le secrétaire-général qui lui transmet un extrait du procès-verbal de son admission, ainsi que le réglement de la Société.

Le candidat refusé ne peut être présenté de nouveau qu'après un délai d'une année.

Art. 4. Les membres correspondants et les membres honoraires sont affranchis de toute espèce de rétribution.

Les membres effectifs sont soumis :

1° A un droit d'entrée d'*un franc,* une fois à payer.

2° A une rétribution annuelle de *cinq francs.*

Il ne peut, sous aucun prétexte, être fait d'autre appel de fonds que ceux qui viennent d'être spécifiés.

Le droit d'entrée et l'annuité des membres nouvellement admis est exigible dans les quinze jours qui suivent l'avis d'admission, quelle que soit d'ailleurs l'époque de l'année à laquelle cette admission ait lieu.

L'annuité des autres membres doit être payée dans le courant du premier trimestre de chaque année.

Ce payement doit être fait entre les mains du trésorier et contre une quittance délivrée par lui.

Art. 5. Tout membre en retard de payer son annuité et qui ne s'exécuterait pas après deux avis préalables donnés à quinze jours d'intervalle par le trésorier, sur l'avis du conseil, sera immédiatement rayé de la liste des membres de la Société.

Art. 6. Tout membre qui veut se retirer de la Société doit adresser sa démission écrite au président avant le 31 décembre; passé ce délai il sera considéré comme continuant à faire partie de la Société et, par conséquent, tenu au payement de la cotisation.

Le membre démissionnaire perd tout droit à l'avoir de la Société.

§ 3. — De l'administration.

Art. 7. La Société est dirigée par un conseil d'administration composé de quinze membres élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages dans la dernière assemblée générale de chaque année.

Ces fonctions ne sont conférées que pour un an, mais les titulaires sont toujours rééligibles.

Art. 8. Le conseil choisit chaque année dans son sein, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, un président, deux vice-présidents, un secrétaire-général, un secrétaire-général-adjoint et un trésorier.

Ces fonctionnaires sont toujours rééligibles à l'expiration de leur mandat.

Art. 9. Le conseil d'administration s'occupe de tous les intérêts de la Société : il élabore le budget et les programmes des expositions, qu'il soumet à la sanction des assemblées générales; il étudie les questions et propose les améliorations qui peuvent intéresser la marche et les progrès de l'association; il examine les comptes, règle les dépenses, veille à l'exécution du règlement, règle l'ordre du jour des séances et fixe l'époque des assemblées générales; enfin il se met en relation avec les Sociétés qui poursuivent le même but et rend compte de sa gestion à la dernière assemblée générale de chaque année.

Art. 10. Le conseil d'administration, convoqué par le président, se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la Société.

Il ne peut prendre de décision que pour autant qu'il y ait au moins sept membres présents. Toutefois, après une seconde convocation il pourra être délibéré quel que soit le nombre des membres présents à la séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de parité la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 11. Tout membre qui veut se retirer du conseil doit donner sa démission par écrit; il est pourvu à son remplacement à la plus prochaine assemblée générale.

Sera considéré comme démissionnaire tout membre qui, sans motif valable, n'aura pas assisté à trois séances consécutives du conseil.

§. 4. — Du président.

Art. 12. Le président de la Société convoque le conseil d'administration et les assemblées générales; il préside ces réunions et en dirige les travaux; il donne et retire la parole et rappelle à l'ordre celui qui s'écarte de la question en discussion; il dépouille les scrutins et en proclame les résultats; il signe avec le secrétaire-général les procès-verbaux des séances; il est seul chargé de la police des assemblées.

En cas d'absence, le président est remplacé par le vice-président le plus âgé et à défaut des vice-présidents par le membre que désigne le conseil.

Art. 13. Le président assisté de deux membres du conseil, peut convoquer extraordinairement l'assemblée générale.

Toute convocation doit mentionner les objets à l'ordre du jour et être remise au plus tard trois jours avant la séance.

§ 5. — Du secrétaire-général.

Art. 14. Le secrétaire-général est chargé de la conservation de tous les écrits et imprimés appartenant à la Société; il en dresse chaque année un catalogue qu'il fait signer par tous les membres du conseil.

Il rédige les procès-verbaux des séances du conseil et des assemblées générales et les transcrit sur le registre aux délibérations. Il tient la correspondance, rédige les lettres de convocation, les circulaires et généralement tous les écrits.

Le secrétaire-général est assisté dans ses fonctions et en cas d'absence remplacé par le secrétaire-général-adjoint et, à défaut de celui-ci par le membre que désigne le conseil.

§ 6. — Du trésorier.

Art. 15. La comptabilité et les fonds de la Société sont confiés à un trésorier responsable chargé des recettes et des dépenses.

Il tient à cet effet un registre où sont mentionnées toutes ses opérations de manière à indiquer immédiatement la situation financière.

Ce registre sera présenté au conseil toutes les fois que celui-ci en fera la demande.

Le trésorier ne peut faire aucune dépense qui n'ait été préalablement consentie par l'assemblée générale, ni opérer aucun payement qu'en vertu d'une ordonnance écrite et signée du président de la Société.

A la fin de chaque année, le trésorier fait approuver ses comptes par le conseil d'administration qui lui en remet une décharge à titre de ratification.

§ 7. — Des sections.

Art. 17. La Société, pour la régularité de ses travaux, se divise en deux sections; 1° La section d'horticulture qui s'occupe de tout ce qui se rapporte à la culture des jardins et des arbres fruitiers.

2° La section d'agriculture et d'économie rurale qui a dans ses attributions tout ce qui concerne la grande culture et les industries qui en dépendent.

Art. 17. Le conseil d'administration de la Société nomme le président, le vice-président et le secrétaire de chaque section. Ces fonctions ne sont conférées que pour un an, mais les titulaires sont toujours rééligibles à l'expiration de leur mandat.

Le président de la Société conserve toujours le droit de présider les travaux des sections aussi souvent qu'il le jugera nécessaire.

Art. 18. Chaque section se réunit une fois par mois ; le conseil d'administration fixe d'avance les jours et heures des séances pour tous le cours d'une année.

Tous les membres de la Société ont le droit d'assister aux séances et de prendre part aux travaux de l'une et de l'autre section.

Art. 19. Les sections s'occupent dans leurs séances :

1° De l'examen des plantes et des produits apportés par les sociétaires.

2° De l'examen et de la discussion de questions de culture ayant rapport aux travaux de la section.

Art. 20. Les présidents de section nomment, aussi souvent que le besoin s'en fait sentir, ou sur la demande de trois membres au moins, des comités chargés d'examiner une ou plusieurs questions de culture d'une importance reconnue.

Ils nomment également des commissions chargées de visiter tout ou partie des cultures des membres qui en font la demande.

Ces comités et commissions rédigent un rapport de leurs opérations. Ce rapport est adressé au président de la section qui en donne lecture à la plus prochaine séance.

Les procès-verbaux des séances des sections et les rapports des comités et commissions, après avoir été lus et discutés en section, sont remis au président de la Société, qui les communique à la plus prochaine assemblée générale. Celle-ci peut alors en faire si elle le juge à propos, l'objet de ses discussions.

§ 8. — Des assemblées générales.

Art. 21. Outre les réunions des sections, il y a chaque trimestre une assemblée générale de tous les membres de la Société.

Ces assemblées statuent sur l'admission des candidats, votent le budget, discutent et adoptent les programmes d'exposition, se font rendre compte de la gestion du conseil d'administration et des travaux des sections, et traitent de toutes les questions qui intéressent la Société.

Aucune personne étrangère à la Société ne peut assister à ces réunions qu'en vertu d'une autorisation du président.

§ 9. — Des expositions.

Art. 22. Il y a chaque année une ou plusieurs expositions des produits de l'horticulture et de l'agriculture.

L'époque, le lieu et le mode en seront déterminés chaque fois par un programme spécial élaboré par le conseil et adopté en assemblée générale.

Art. 23. Le conseil d'administration nomme le jury chargé de décerner les récompenses.

Art. 24. Tout membre qui veut concourir doit renseigner au président, au moins quinze jours à l'avance, les produits qu'il se propose d'exposer afin qu'une commission nommée à cette fin puisse les visiter.

§ 10. — Agents correspondants.

Art. 25. Le conseil d'administration pourra nommer chaque année, dans les localités qu'il jugera nécessaire, un ou plusieurs agents correspondants choisis parmi les membres de la Société.

Ces agents seront chargés de propager l'association, de donner au conseil les renseignements qui lui seront nécessaires et de recouvrer, pour compte du trésorier, les cotisations des membres résidant dans leur ressort.

§ 11. — Du journal.

Art. 26. La Société publie un journal mensuel qui est envoyé à prix réduit aux sociétaires qui en font la demande. Ce prix sera diminué au fur et à mesure de l'augmentation des ressources de la Société, jusqu'à ce que ledit journal puisse être envoyé gratuitement à tous les sociétaires.

§ 12. — Dispositions générales.

Art. 27. Tout changement proposé au présent réglement devra être porté au moins un mois à l'avance à la connaissance des sociétaires et ne pourra être adopté qu'en assemblée générale convoquée à cette fin et à la majorité absolue des suffrages.

Art. 28. La Société subsistera aussi longtemps que sept membres s'opposeront à sa dissolution.

En cas de dissolution, le matériel et les fonds de la Société seront mis à la disposition de l'administration communale pour être offerts à une Société horticole ou agricole de son choix.

Ainsi fait et arrêté en assemblée générale, le 25 juillet 1858.

Par l'assemblée :

Le secrétaire,
ANSIAUX.

Le président,
JH. MACORPS.

COMMISSION ROYALE DE POMOLOGIE (1).

16 JUIN 1852.

	MM.
Président.	A. Royer, à Namur.
Secrétaire-rédacteur.	Bivort, à Fleurus.
Membres.	Dumieux de Franquen, à Bruxelles.
	Grégoire, à Jodoigne.
	Florent Schouman, à Écaussines.
	De Fays-Dumonceau, à Chokier.
	Gailly, à Laeken.
	Reinaerts-Bernaerts, à Courtrai.
	N.....
Secrétaire-archiviste.	C. Parent, à Bruxelles.
Nombre des membres.	20.
Local de la Société.	Ministère de l'intérieur, à Bruxelles.
Délégués.	A. Royer, président de la Commission, à Namur.
	Grégoire, membre de la Commission, à Jodoigne.

(1) Voyez le *Bulletin* de 1860, p. 133-145.

SOCIÉTÉ VAN MONS (1).

3 NOVEMBRE 1852.

	MM.
Président.	A. Royer, à Namur.
Directeur-gérant.	A. Bivort, à Fleurus.
Conseil d'administration.	La Commission royale de pomologie.
Nombre des membres.	268.
Local de la Société.	Ses jardins et pépinières à Geest-St.-Remy (Brabant).
Délégués.	A. Bivort, directeur-gérant de la Société, à Fleurus.
	Gailly, directeur des jardins royaux à Laeken.

Notice statistique sur les collections de la Société Van Mons.

Cette Société fut fondée en 1852 dans un but de conservation et de progrès. Les collections et les semis du célèbre professeur de Louvain, vendus par sa famille après sa mort, avaient été acquis par M. Alexandre Bivort. Cet acquéreur, pendant plusieurs années avait conservé ces précieuses collections, et continué les semis d'après le système de Van Mons. Mais M. Bivort abandonnant son entreprise des pépinières de Geest St Remy et transférant son domicile dans une autre province, les collections de Van Mons, qui depuis le commencement de ce siècle, ont exercé une influence remarquable sur les progrès de l'arboriculture, tant en Belgique qu'à l'étranger, se trouvaient menacées d'une dispersion totale.

Afin de conserver à la Belgique ce monument national, le gouvernement approuva le projet et les statuts d'une Société, destinée non-seulement à conserver, mais à continuer les semis de tous les genres d'arbres fruitiers; et en outre, à réunir, dans le même local, les meilleures variétés introduites de l'étranger.

Nous avons donné l'année dernière dans le *Bulletin de la Fédération*, les statuts de la Société Van Mons, et montré les avantages qu'elle procure à ses souscripteurs, nous n'y reviendrons pas ici.

Notre but est aujourd'hui d'offrir une revue analytique des collections

---

(1) Voyez le *Bulletin* de 1860, p. 146.

de la Société en 1861 et d'abord, nous prions nos lecteurs de ne pas trop s'effrayer du nombre immense et toujours croissant des variétés fruitières existantes. La plupart ne sont pas destinées à être introduites dans la circulation.

Lorsqu'en 1852, la commission royale de Pomologie fut instituée, elle reçut pour mission d'étudier les nomenclatures existantes, de vérifier les synonymies, enfin de porter remède à la confusion dont on se plaignait généralement alors. En outre, la commission chargée de publier l'ouvrage intitulé *Annales de pomologie belge et étrangère*, sous les auspices de l'État, s'était imposé le devoir de procéder avec la plus grande circonspection aux choix des fruits à faire figurer dans cette publication, soit au point de vue de la culture des jardins, soit à celui de la grande culture et des vergers.

Cette publication, en résumé, donne les observations et les faits pratiques obtenus par le moyen, tant de la Société Van Mons, que des travaux et des expériences personnelles des membres de la commission. Celle-ci procède donc par admission et par exclusion, les variétés admises sont peintes et décrites dans les Annales, les variétés rejetées sont exclues des collections de la Société, ou du moins n'y sont conservées que dans un intérêt historique; c'est ainsi que depuis huit ans, un grand nombre de fruits tant anciens que modernes ont été rejetés. Leur nombre peut être évalué à plusieurs centaines; ils ne comptent plus dans les relevés ci-après.

Le jardin social est situé à Geest-St.-Remi, près de Jodoigne, il occupe un enclos de quatre à cinq hectares entouré de murs aux meilleures expositions et dont la construction a été entreprise au moyen des secours bienveillants du département de l'intérieur; ces murs commencés en 1860, ont été achevés en 1861, deux à trois hectares sont déjà occupés par les cultures fruitières.

Outre le jardin social, il faut considérer comme ses annexes ou succursales :

1° Les divers jardins occupés par M. Bivort, directeur gérant de la Société, à Fleurus.

2° Ceux du président, situés à Namur, et aux environs de cette ville.

A l'automne de 1861 les collections existantes à Geest-St.-Remi se composent comme suit :

Poirier. Variétés Belges et étrangères nommées . .	590
Pommier	341
Prunier.	220
Cerisier.	62
Fraisier	60
Pêcher	14
Framboisier	4
Vigne	43
Total . . .	1334

Plus quelques milliers de semis inédits.

Les cultures de Fleurus se composent comme suit :

Poirier	205	variétés.
Pommier	51	»
Prunier	14	»
Pêcher	8	»
Vigne	24	»
Abricotier	3	»
Total.	305	variétés.

Plus un grand nombre de semis divers, et entre autres de vignes.

Les collections de Namur se composent de :

Poirier	407	variétés.
Pommier	92	»
Prunier	97	»
Cerisier	21	»
Pêcher	12	»
Abricotier	5	»
Fraisier	14	»
Framboisier	2	»
Vigne	32	»
Total.	782	variétés.

Plus quelques centaines de semis de Pruniers et Abricotiers.

Si nous considérons ces diverses collections au point de vue des travaux de la Commission, nous trouvons les résultats suivants :

	Variétés admises pour les jardins ou les vergers.	Variétés restées à l'étude, sans tenir compte des semis.
Poirier	212	430
Pommier	86	270
Prunier	35	200
Cerisier	24	40
Pêcher	11	16
Abricotier	4	3
Vigne	38	90
Totaux.	410	1049

Les greffes et les multiplications que la Société distribue à ses membres, lui sont généralement demandées parmi les fruits admis; cependant, il est assez souvent réclamé la communication de fruits encore à l'étude, surtout de la part des pépiniéristes, qui désirent porter un jugement après examen personnel.

La Commission a fait peindre pour les sept premiers volumes des *Annales de Pomologie* déjà publiés, un grand nombre de variétés qui s'y trouvent décrites; en décomposant cette liste en deux séries, la première, formée des fruits anciens ou antérieurs au XIXe siècle et la seconde des fruits modernes; nous trouvons que la 1re série se compose des variétés suivantes que nous mentionnons sous leurs noms les plus usités, en négligeant les synonymies :

Première série. — Fruits anciens.

Poiriers.

Beurré gris ou doré.
Colmar.
Bergamotte Crassane.
Passe-Colmar.
Virgouleuse.
Petit Rousselet.
Épargne ou beau présent d'été.
Beurré d'Hardempont.
Délices d'Hardempont.
Bon chrétien d'hiver.
Culotte suisse.
Doyenné blanc.
Doyenné roux.
St. Germain.
Doyenné d'hiver.
Beurré Diel.
Bon chrétien de Rance.
Bézi de St. Vaast.
Bonne Louise d'Avranges.

Pommiers.

Calville blanche.
Belle fleur de Brabant.
Belle fleur de France.
Calville de Prairies.
Court-pendu rosa.
» » gris.
» » blanc.
» » de Tournai.
Reinette du Canada.
» blanche.
Rambour rouge.
Reinette d'Angleterre.
Reinette grise.
Petit pepin d'or.
Fénouillet rouge.
» gris.
Drap d'or.
Calville rouge d'automne.
» » d'hiver.
» » franche.
» » dorée.
Pomme neige.
» framboise.
Api étoilé.
Royale d'Angleterre.

Pruniers.

Impériale violette.
Ste Catherine.
Queitche commune.
» d'Italie.
Reine-Claude ancienne.

Cerisiers.

Belle de Choisi.
Royale hâtive d'Angleterre.
» tardive d'Angleterre.
Cerise de Portugal.

Abricotiers.

Abricot Pêche.
Hâtif de la St Jean.

Pêchers.

Magdelaine rouge.
» blanche.
» de Courson.

Grosse violette.
Belle beauté.
Grosse Mignonne.
Mignonne hâtive.
Noire de Montreuil.
Brugnon blanc.
» violet.
Pêche d'Oignies.

Vignes.

Tokai des jardins.
Blussaert blanc.
Pinot noir.
Burot.
Pinot blanc.
Chasselas de Fontainebleau.
Franckenthal.
Chasselas gros conlard.
Terret noir.
St Valentin rose.
Chasselas violet.
Parpuri noir.

Néflier.

A gros fruit.

Noyer.

Cummun.

Noisetiers.

Aveline.
A gros fruits blanc.
A » » rouge.

Seconde série. — Fruits modernes.

Poires.

Bonne d'Ezée.
Crassane d'hiver de Bruneau.
Bergamotte Esperin.
Beurré Beunert.
» Berckmans.
» Bosc.
» de Mérode.
Vicomte Spoelberg.
Beurré Dumont.
» Duval.
» Giffart.
» Six.
Bezi Esperin.
Colmart de la haut.
Commissaire Delmotte.
Poire des chasseurs.
Poire des 2 sœurs.
Docteur Capron.
Docteur Trousseau.
Surpasse Meuris.
Grand soleil.
Général Dutilleul.
Marie Louise Van Mons.
Passe colmar musqué d'Esperin.
Poire Dieudonné Antoine.
Thérèse Kumps.
Princesse Marianne.
Van Mons. (*Léon Leclercq*).
Alexandre Lambré.
Alexandrine Douillard.
Ananas de Courtrai.
Bezi quessoy d'été.
Beurré Chairgeau.
Beurré de Nantes.
» de Quenast.
Charles Frédéricks.
Colmar souverain.
Comte de Flandre.
Désiré Cornélis.
Dingler.
Maréchal Dillen.
Duchesse de Brabant.
Fondante de Cuerne.
Joséphine de Malines.
Louis Dupont.
Louise d'Orléans.
Maria de Nantes.
Orpheline Colmar.
St Germain Vauquelin.
Adelaïde de Reeves.
Auguste Royer.
Ananas français.
Bon chrétien Williams.

Bon chrétien Napoléon.
Orpheline d'Enghien.
Beurré gens.
» Kennés.
» Delfosse.
Bon chrétien Joseph Lamarche.
Callebasse Tougard.
Charlotte de Brouwer.
Colmar d'Arenberg.
Poire de Tongres.
Docteur Lentier.
Duc d'Orléans.
Emilie Bivort.
Philippe Goes.
Rousselet Vanderveken.
Soldat Laboureur.
Zéphirin Grégoire.
Poire d'Amande.
Beurré de la Chapelle.
» de Lannoy.
» de St. Amand.
» Diel.
» Sterkmans.
Bouvier Bourgmestre.
Poire Dix.
Docteur Nélis.
Doyen Dillen.
Emile d'Heyst.
Espérine.
Hélène Grégoire.
Léon Grégoire.
Léonie Pinchard.
Léon Leclercq de Laval.
Levis Pear.
Louis Grégoire.
Mme Durieux.
Madame Eliza.
Napoléon Savinien.
Nouveau Poiteau.
Nouvelle Fulvie Grégoire.
Rousselet Aelens.
Rousselet Bivort.
Séraphine Owyn.
Théodore Van Mons.
Zéphirin Louis.
Arlequin Musqué.
Beurré Colmar.
» de Vetteren.
Conseiller de la cour.
Duchesse d'Angoulème.
Marie Parent.
Prince Albert.
Belle de Noel.
Beurré Antoinette.
» de Luçon.
» de Février.
Calebasse d'Été.
Capsheaf.
Columbia.
Comtesse de Chambord.
Docteur Bretonneau.
Duc de Nemours.
Duchesse de Mars.
Fondante du Comice.
Frédérica Brémer.
Monseigneur Sibour.
Nec plus meuris.
Prévot.
Bivort.
Verlaine d'Été.
Seigneur (Espérin).
25e anniversaire de Léopold 1er.
Vinense (Espérin).
Alexandre Bivort.
Bergamotte Dusart.
Beurré d'Amanlis.
Fondante des Bois.
Beurré de Nivelles.
Colmar Nélis.
» de Meester.
Délices de Lovenjoul.
Poire De Vergnies.
Henriette Bouvier.
Double Rousselet (Espérin).
Fondante de Malines.
Iris Grégoire.
Jean-Baptiste Bivort.
Léopold 1er.

Pater Noster.
Prince impérial de France.
Souvenir de la Reine des Belges.
Thooris.

Pommes.

Reinette de Cantorberi.
Deutsche Mignonne.
Duchesse d'Oldenbourg.
Empereur Alexandre.
Green Ohio Pippin.
Romarin rouge.
» blanc.
Reinette de Thorn.
» d'Italie.
Summer Golden Pippin.
Wadhurst.
Roxbury Russet.
Rhode island Greening.
Calville Malingre.
Ribston Pippin.
Hubbars non such.
Northern Spy.
Baldwar.
Hawthorden.
Prince d'Orange.
Reinette Vervaene.
Winter queen Wellington.
Bleinheim Pippin.
Grafenstein.
Calville St. Sauveur.
Francklin Golden Pippin.
Marguerite.
Ostogate.
Small golden Pippin.
Vanden Abeele.
Aurora.
Calville Barré.
Bedfordshire foundling.
Duchesse de Brabant.
Du Halder.
King of the Pippin.
Reinette Coulon.
Président du Fays.
Reinette Ananas.
Borovitski.
Cox Orangé Pippin.
Double Agathe.
Esopus Spitzembourg.
Moss incomparable.
Newton Pippin.
Rambourg Papeleu.
Reinette de Bayeux.
» Diel.

Pruniers.

Early favorite Rivers.
Jefferson.
Pond' Seedling.
Prune des Burettes.
Coopers larg Red.
Kirks Plum.
Coe's golden drop.
Reine claude violette.
Washington jaune.
Queen Victoria.
Prune jaune de Monsieur.
Impératrice.
Antumn Gage.
Impériale de Sharp.
Prune d'Automne Schamal.
Prince of Walhes.
Reine Blanche de Galoppin.
Smith Orleans.
Bleckers yellow gage.
Comte Gustave d'Egger.
Imperiale gage.
Isabella.

Framboisiers.

Reine Victoria.
Des quatre saisons à Fruits rouges.

Fraisiers.

Ajax.
British queen nova.

Grétry.
Choix d'un amateur.
Surprise.
Reine des fraisiers.
Louise Marie.
Perle des fraises.
Nec plus ultra.
Hautboys prolifique.
Triomphe de Liége.
St.-Lambert.
Napoléon.
Léopold.
Lorio.
L'excellent.
La Ferdinande.
Royal Pinck.
Reine des Belges.
Goliath.
Mammouth.
Princesse Royale.

Groseilliers.

Epineux.
Angler.
Band Europe.
Bunkershill.
Chorister.
Echo.
Invincible.
Smeeling Beauty.
Trusband Maun.

Groseilliers à grappes.

Groseller cerise.
Royal de Naples.
Goudoin.

Il ne faut pas perdre de vue que ce long travail comprend deux séries très-distinctes. La première a pour objet les fruits à cultiver dans les jardins, soit pour l'espalier, soit pour les diverses formes pyramidales.

La seconde a pour objet les variétés propres à la culture en haut vent, en vue de la régénération des vergers, si nécessaire et cependant si lente.

La commission s'est attachée en outre à indiquer, pour un certain nombre de fruits, la nature du sol qu'ils exigent impérieusement, d'après l'expérience personnelle de ses membres.

Chaque année, la Société Van Mons délivre à ses sociétaires des milliers de scions pour la greffe, et des plants de vignes, fraisiers, framboisiers, groseilliers.

Espérons que ce mouvement produira des résultats pratiques importants pour la Belgique ainsi que pour les autres pays, car près de la moitié de nos sociétaires sont étrangers.

Namur, le 22 septembre 1861.

Le Président de la Société,
A. Royer.

SOCIÉTÉ HORTICOLE DE HASSELT.

3 OCTOBRE 1854.

Président.	J. BARTHELS, conseiller provincial, à Hasselt.
Secrétaire.	J. THEUNIS.
Administrateurs.	...
Nombre des membres.	...
Local de la Société.	...
Délégués. MM.	BARTHELS, président de la Société.
	DRESSENS, à Hasselt.

Reglement.

MAETSCHAPPY VAN TUINBEWERKING.

Inrigting en verordeningen.

VOORAFGAENDE BESCHIKKING.

De statuten der Maetschappy van tuinbewerking, te Hasselt ingerigt, den 3den october 1854, zyn verandert als volgt :

Inrigting.

Artikel 1. Er is te Hasselt eene maetschappy van tuinbewerking ingerigt, dewelke voor doel heeft :

A. In het bebouwen der moeshoven alle mogelyke verbetering by te brengen.

B. Het oprigten eener jaerlyksche tentoonstelling van tuin gewassen en fruit met pryskamp en uitdeeling van primiën.

Art. 2. De Maetschappy maekt eene gemeene beurs, aen dewelke alle leden een gelyk aendeel betalen.

Dit aendeel is bepaeld op *zes franken 's jaers,* betaelbaer met twalfdens en per maend.

Deze gemeene beurs is bestemd om, met de toelagen van het Land, de provincie en de stad, te voorzien :

1° Aen de kosten van bestuer;

2° Aen de uitgaven der pryskampen en tentoonstellingen;

3° Eindelyk aen alle uitgaven die voor doel hebben het verbeteren der tuinbewerking.

Art. 3. De Maetschappy vereenigt zich den eersten maendag of donderdag van iedere maend, op verzoekbrieven door den voorzitter aen de leden gezonden.

Art. 4. Al wie verwaerloost van gedurende drie achtereenvolgende maenden zyn maendelyksch aendeel te betalen, houdt op deel van de Maetschappy te maken.

Art. 5. Elk lid dat zyn ontslag geeft kan niet minder dan na een jaer herkozen worden.

Art. 6. De Maetschappy is samengesteld uit een onbepaeld getal leden.

Art. 7. Om deel der Maetschappy te kunnen maken is men verpligt zich schriftelyk tot de besturende kommissie te wenden.

De titel van *honoraire lid* kan gegeven worden aen het lid, dat uitstekende diensten aen de societeit beweezen heeft.

Maetschappelyk bestuer.

Art. 8. De Maetschappy wordt bestuerd door eene kommissie samengesteld uit eenen voorzitter, eenen onder-voorzitter, vier leden en eenen sekretaris.

Er zal ook een penningmeester zyn, gelast met de ontvangsten en uitgaven.

De sekretaris noch de penningmeester hebben beslissende stem, (voix délibérative).

Art. 9. Deze kommissie zal jaerlyks gekozen worden in eene algemeene vergadering den 3den october, of by uitzondering, op eenen anderen dag, met de volkomene meerderheid der stemmen voor de eerste stemming, en met de betrekkelyke meerderheid voor de tweede.

De uitgaende leden kunnen herkozen worden.

Art. 10. Er kan geene beslissing door de kommissie genomen worden, tenzy dat de twee derdens harer leden tegenwoordig zyn.

Art. 11. Elke gewigtige kwestie die niet door het tegenwoordig reglement voorzien is wordt aen de Maetschappy in de algemeene vergadering onderworpen.

Art. 12. De voorzitter presideert van regswege de kommissie.

Hy is belast met de byeenroeping voor de noodige vergaderingen der Maetschappy en der kommissie. — Hy heeft de policie der vergadering.

— Hy geeft last om uitgaven te doen. — In geval van verdeeling in de stemmingen, is zyne stem beslissend. — In geval van afwezigheid of belet, wordt hy door den onder-voorzitter of het oudste lid der kommissie vervangen.

Art. 13. De sekretaris is belast, onder het bestuer van den voorzitter, met alle geschriften en met het bewaren der bewysschriften, de eerepenningen en, in het algemeen, van alle de voorwerpen aen de Maetschappy toebehoorende. — Hy maekt een proces-verbael van iedere vergadering. — Hetzelfde zal in eenen daertoe bestemden register geschreven, en door den voorzitter en hem onderteekend worden, na dat het door de vergadering worde goedgekeurd.

Art. 14. De penningmeester, gelast met de ontvangsten, kan geene uitgaving doen, dan op een regulier mandaet, geteekend door den voorzitter, en tegengeteekend door den sekretaris. — Ieder jaer, in algemeene vergadering, doet hy rekening der ontvangsten en uitgaven van het afgeloopene dienstjaer. — Die rekening, na door de kommissie goedgekeurd te zyn, wordt ten inzage der leden van de Maetschappy onderworpen.

Alle aenmerkingen zullen in een proces-verbael aengeteekend worden, waervan een afschrift aen den penningmeester zal overhandigd worden tegen het afgeven der stukken van de uitgaven. Dit afschrift zal hem tot kwitantie dienen.

Kiezingen.

Art. 15. De persoonen die, overeenkomstig met het art. 6, zich tot de besturende kommissie zullen gewend hebben, met verzoek van als lid der Maetschappy aengenomen te worden, zullen aen eene kiezing in algemeene vergadering onderworpen worden.

Om gekozen te worden, moet men de volkomene meerderheid der tegenwoordige leden bekomen hebben. Dit getal zal ten minsten de helft der medegenooten moeten bereiken.

Nogtans, by eene tweede kiezing, als er by de eerste het getal leden niet voldoende was, kan men door de volkomene meerderheid der tegenwoordige leden gekozen worden.

Art. 16. De kiezingen geschieden met geheime briefkens.

Art. 17. Elk nieuw lid is gehouden de vervallen termynen van het loopende jaer te betalen en daer en boven nog drie franken als inkomregt.

Art. 18. De wyze der inzameling der aendeelen en inkomsregten is aen de beslissing der kommissie overgelaten.

Premiën en kampstryden.

Art. 19. Er zal jaerlyks, in de maend september, een kampstryd met publieke tentoonstelling plaets hebben.

De kommissie verveerdigt het programma en de voorwaerden des kampstryds, en steld dezelve in algemeene vergadering aen de Societeit voor.

Het programma dier feest wordt jaerlyks door de kommissie vastgesteld en zes weken voor de opening op dry ryzen door plakschriften bekend gemaekt.

De kommissie kan de som bepalen door de persoonen te betalen die willen tentoonstellen en geen deel van de Societeit maken.

Art. 20. Eene byzondere keur-kommissie, uit vyf leden samengesteld en door het bestuer der Maetschappy benoemd, is belast zich te uiten over de weerde der tentoongestelde voortbrengselen.

Deze jury moet onder persoonen vreemd aen de Maetschappy genomen worden.

De leden der jury kunnen geen deel hebben in de premiën die zy geroepen zyn uit te deelen.

Art. 21. Eene byzondere prys kan gegeven worden aen diengenen die het schoonste en grootste getal voortbrengselen zal tentoongesteld hebben.

Deze prys kan slechts aen de leden der Societeit toegereikt worden.

Policie.

Art. 22. De kommissie beslist of er reden bestaen om de uitsluiting der Maetschappy, eene geldboete die geen vyf franken mag overtreffen, of eene enkele waerschuwing, uit te spreken tegen een lid, dat de verordeningen van het tegenwoordig reglement overtreden zal hebben.

Art. 23. De voorzitter zal eene boete van 20 centimen uitspreken tegen het lid dat twee navolgende malen, zonder gegronde reden, in de vergadering niet zal tegenwoordig zyn geweest.

Bewarende inrigting.

Art. 24. In geval dat de Maetschappy zoodanig zou vervallen dat er maer vyf leden meer zouden zyn, zullen deze de Maetschappy ontbonden kunnen verklaren.

Alle voorwerpen aen de Maetschappy toebehoorende, zullen alsdan openbaer, ten voordeele der armen, verkocht worden. Zullen uitgezonderd zyn de boeken betrekkelyk de tuinbewerking, die onder de vyf overgeblevene leden zullen verdeeld worden.

Algemeene beschikkingen.

Art. 25. Ieder lid, dat de stad verlaten zal, kan den titel van medegenoot behouden, mits de kommissie schriftelyk van zyn vertrek te verwittigen. By zyne terugkomst zal het de vervallen termynen van het loopende jaer betalen.

Art. 26. Er kan geene verandering of byvoegsel aen het tegenwoordig reglement gemaekt worden, tenzy de vergadering ten dien einde gehouden de helft der leden der Maetschappy vereenigd zal hebben. Geene beslissing, aengaende dit punt, kan genomen worden dan met de meerderheid der twee derdens der stemmers.

Art. 27. Het tegenwoordig reglement, artikel na artikel in algemeene zitting aengenomen, den zesden mei 1800 een-en-zestig, zal aen de goedkeuring van de stelyke regering onderworpen, en een afdruksel van hetzelve aen elk lid afgeleverd worden.

Aldus opgemaekt te Hasselt, in algemeene vergadering, overeenkomstig art. 24 van het reglement van 6 november 1854, goedgekeurd door het kollegie van burgemeester en schepenen der stad Hasselt, in dato 12 mei 1855.

Het administratief Bestuer der Societeit van tuinbewerking.

De Voorzitter,
J. Barthels.

De Sekretaris,
J. Theunis.

Gezien en goedgekeurd het tegenwoordig reglement, door het kollegie van burgemeester en schepenen der stad Hasselt.

Hasselt, den 28 *mei* 1861.

Het Kollegie voornoemd,
J.-F.-J. Vinckenbosch.

Ter ordonnantie :
De Sekretaris,
H. Van Neuss.

SOCIÉTÉ ROYALE D'HORTICULTURE DE LA PROVINCE DE NAMUR[1].

1855.

	MM.
Président.	Marquis de Trazegnies d'Ittre, à Corroy-le-Château.
Vice-Présidents.	Comte Cornet de Ways-Ruart, à Vonêche.
	A. Royer-Buydens, conseiller provincial, à Namur.
Trésorier.	X. Anciaux, notaire, à Namur.
Secrétaire.	Ferd. Kegeljan, à Namur.
Secrétaires-Adjoints.	Em. Del Marmol, à Namur.
	Th. Ortmans, à Jambes.
Administrateurs.	Anciaux de Faveaux, échevin, à Namur.
	Ant. Bastin, à Namur.
	J. Beckers, juge-de-paix, à Namur.
	Alp. Baré de Comogne, à Namur.
	Alp. de Montpellier d'Arbre, à Arbre.
	D. Reul, à Jambes.
	Bn Du Pont d'Ahérée, sénateur, à Wagnée.
	L. Douxchamps-Zoude, à Namur.
	Ed. Lambert, avocat, à Dinant.
	F. Moncheur, représentant, à Namêche.
	P. Thirionet, à Salzinne (Namur).
Nombre des membres.	8 membres honoraires.
	7 membres correspondants.
	204 membres effectifs.
Local de la Société.	L'Hôtel-de-Ville.
Délégués. MM.	Ferd. Kegeljan, secrétaire de la Société.
	Em. Delmarmol, administrateur de la Société.

Rapport présenté en assemblée générale de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique.

Namur, le 24 septembre 1861.

La Société royale d'horticulture de la province de Namur n'a organisé en 1861 qu'une seule exposition, qui a eu lieu du 7 au 9 juillet, dans la vaste enceinte du manège de cavalerie à Namur.

---

(1) Voyez le *Bulletin* de 1860, p. 216-222.

Le rapport spécial ci-annexé (1) fait par Monsieur Edouard Morren, secrétaire du jury, mentionne les plantes et les collections qui ont été le plus distinguées et conclut en constatant l'état de l'horticulture Namuroise en 1861.

Trois amateurs ont depuis plusieurs années pris la plus grande part aux expositions de Namur. Ce sont : Monsieur de Reul, dont les apports consistent presque exclusivement en plantes de serre chaude, parmi lesquelles on distingue surtout les Palmiers, les Fougères, les Araliacées, les plantes d'ornement en général et les Bégonias ; Monsieur A. Bastin dont les plantes fleuries de serre froide et de serre chaude ainsi que les Bégonias et les plantes à feuillage coloré forment la part principale, et enfin M. Kegeljan avec son contingent d'Orchidées, de plantes à feuillage coloré, de Begonia, Gloxinia, Pelargonium, Calcéolaires, etc.

Parmi les horticulteurs, M. G. Aelens et M. Feront, tous deux de Namur, n'ont cessé depuis la création de la Société, de prendre une large part aux expositions et leurs établissements jouissent d'une réputation et d'une prospérité méritées :

M. G. Aelens a en outre créé une pépinière des arbres fruitiers et d'ornement, qui chaque année gagne en importance et que l'on peut citer aujourd'hui comme l'une des plus complètes de la Belgique. Un catalogue très-volumineux et très-détaillé vient d'être publié par cet horticulteur et ses soins et son exactitude habituelle lui ont valu une brillante clientèle.

Aucun changement ne s'est produit, ni dans les statuts, ni dans le personnel de l'administration de la Société.

Elle a organisé cette année, avec le concours du gouvernement, des conférences publiques et gratuites sur la culture maraîchère. Un nombreux public d'amateurs et de jardiniers se pressait dans le salon de l'hôtel de ville, où M. P. Joigneaux a su captiver son auditoire pendant trois longues séances qui eurent lieu les 7, 8 et 9 juillet.

Aux termes du règlement de la Société, la 3me exposition triennale de fruits et de légumes aura lieu en 1862. L'ouverture en est fixée au 30 septembre et tout annonce que cette exposition ne le cèdera en rien à ses devancières.

Le secrétaire,
FERD. KEGELJAN.

---

(1) Voyez les bulletins de la Société 1861.

SOCIÉTÉ DE FLORICULTURE ET D'HORTICULTURE D'AUDENARDE (1).

SEPTEMBRE 1856.

	MM.
Président.	VICTOR LIEFMANS, bourgmestre à Audenarde.
Vice-Président.	BEAUCARNE, notaire à Eenaeme.
Trésorier.	VANDERMEEREN-DESCHAMPS, propriétaire à Audenarde.
Secrétaire.	ED. VAN CAUWENBERGHE, négociant.
Administrateurs.	LIEFMANS-DELAGACHE, juge au tribunal de première instance.
	MASSEZ, juge au tribunal de première instance.
	Bⁿ ED. DE CROESER DE BERGES, à Mooreghem.
	ACAR, avoué à Audenarde.
	GRAU, greffier au tribunal.
	VANDERMEERSCH, propriétaire.
	REYNTJENS, bourgmestre à Ruyen.
Nombre des membres.	200.
Local de la Société.	L'Hôtel-de-Ville.
Délégués. MM.	J. LIEFMANS-DELAGACHE, administrateur de la Société.
	Bⁿ ED. DE CROESER DE BERGES.

Rapport annuel sur la Société de Floriculture et d'Horticulture d'Audenarde.

Dans notre rapport de l'année dernière nous avons fait connaître, en peu de mots, l'organisation de notre Société, son histoire, et la composition de son conseil d'administration. Nous croyons inutile de répéter ce que nous avons dit à ce sujet.

La Société a continué régulièrement ses travaux et nos deux expositions semestrielles ont été brillantes : le goût de la floriculture se répand de plus en plus, et les amateurs de la pomologie rivalisent de zèle pour l'introduction des meilleurs fruits nouveaux.

A l'occasion de l'exposition d'hiver qui a eu lieu le 28 avril, la Société a décerné 28 médailles.

Les contingents les plus remarquables ont été exposés par : M. Beaucarne d'Eenaeme; Orchidées, Plantes fleuries, Rhododendron, Azalées, Rosiers, Plantes panachées et Bégonias.

M. Acar, d'Audenarde; Plantes fleuries, Azalées.

M. Victor vanden Hecke de Lembeke, de Gand; Plantes panachées.

M. Camille Vandenbossche, de Gand; Amaryllis.

---

(1) Voyez le *Bulletin* de 1860, p. 103-107.

M. Auguste D'Haenens, de St Denis-Westrem ; Amaryllis.

M. De Graet-Bracq, de Gand ; Azalées de semis.

M. Charles De Buck, de Gand ; Bégonias de semis 1860.

M. Jean Verschaffelt, de Gand ; Dracœnas.

Les Camellias faisaient entièrement défaut à cette exposition.

L'exposition d'été qui était notre première exposition quinquennale, a surpassé toutes les précédentes. A cette occasion quarante-six médailles ont été décernées.

Parmi les nombreuses collections qui prenaient part aux concours, les plus remarquables étaient les suivantes :

Les Fougères, Palmiers, Agaves, *Bonapartea*, etc., de M. Beaucarne.

Les Aralia et Rhopala de M. Louis De Smet, de Gand.

Les plantes nouvellement introduites en Europe de MM. vanden Hecke de Lembeke et Jean Verschaffelt, de Gand.

Les magnifiques Fougères de M. vanden Hecke, prénommé.

Les Conifères de M. vanden Ouwelant, de Lacken.

Les Raisins et les Melons de Madame Victor Liefmans, d'Audenarde.

Dans cette exposition figurait le *Pincenectitia* de M. Beaucarne, plante, qui, dit-on, fleurit pour la première fois en Europe.

Aucun changement n'est survenu dans la composition du Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'AGRICULTURE DE LAEKEN (1).

15 MARS 1857.

	MM.
Président.	VANDEN OUWELANT, propriétaire à Laeken.
Vice-Président.	KOENEN.
Trésorier.	DELHAYE.
Secrétaire.	. . . . . .
Secrétaire-adjoint.	DUQUESNE.
Administrateurs.	STORY.
	DE LAET.
Nombre des membres.	125.
Local de la Société.	. . . .
Délégués. MM.	VANDEN OUWELANT, président de la Société.
	KOENEN, vice-président de la Société.

Rapport, 1861.

La Société d'horticulture et d'agriculture de Laeken s'est particulièrement ressentie de l'influence favorable que la Fédération des Sociétés horticoles du royaume a exercée sur toutes les branches de l'horticulture.

Comme cela a été dit, dans notre rapport de 1860, la Société de Laeken a été créée en 1857. Les membres fondateurs étaient au nombre de 13. Elle compte aujourd'hui 125 sociétaires parmi lesquels elle a la bonne fortune de voir figurer comme membre d'honneur, l'honorable M. Rogier, le ministre à l'initiative duquel l'horticulture belge doit le développement considérable qu'elle a acquis depuis quelques années.

Les statuts de la Société de Laeken ont été insérés dans le premier volume du bulletin de la Fédération; ils n'ont subi depuis aucune modification.

De 1857 à 1861, la Société a organisé cinq expositions et elle a eu le bonheur de voir réaliser les espérances qu'elle avait conçues.

Des divers points du pays les horticulteurs et les amateurs les plus renommés et dont la réputation est, en quelque sorte, européenne, sont venus prendre part à nos concours et, par l'émulation que leur présence a excitée chez les amateurs et les jardiniers de notre commune, ils ont

---

(1) Voyez le Bulletin de 1860, p. 162-164.

puissamment contribué au développement progressif et incessant de l'industrie horticole de notre localité.

Ainsi que l'indique le rapport de 1860, notre première exposition, composée de quatre concours, eut lieu le 1er septembre 1857. Malgré le peu de membres qui formaient le noyau de l'association, 16 horticulteurs et amateurs répondirent à notre appel.

Les prix suivants furent décernés :

5 médailles en vermeil;
5 » en argent;
3 » en bronze;
2 mentions honorables.

La deuxième exposition ouverte en septembre 1858, comprit huit concours. La société avait vu, dans cet intervalle, s'accroître du double le nombre de ses membres.

Il y eut 20 exposants et les récompenses suivantes furent accordées :

3 médailles en vermeil;
8 » en argent;
9 » en bronze;
2 mentions honorables.

Le 24 avril 1859 la Société ouvrit sa 3e exposition. Elle vit dès lors son avenir assuré; ses efforts furent couronnés de plein succès, l'élan était donné. Le grand nombre de serres construites en peu de temps à Laeken, tant chez les propriétaires amateurs que chez les jardiniers, prouva que si les premiers avaient trouvé les jouissances les plus pures dans le goût des fleurs et dans leur culture, les seconds y avaient réalisé des bénéfices qui les rémunéraient amplement de leurs travaux.

24 exposants prirent part à cette exhibition et la Société décerna :

7 médailles en vermeil;
14 » en argent;
13 » en bronze;
3 mentions honorables.

Le 22 Avril 1860 eut lieu la 4e exposition. — Elle constata de nouveau les progrès toujours croissants de notre industrie horticole. — Cette exposition eut pu rivaliser avec les exhibitions faites dans les plus grandes villes.

24 exposants prirent part aux concours et les prix suivants furent décernés :

8 médailles en vermeil;
16 » en argent;
15 » en bronze;
4 mentions honorables.

Les 7, 8 et 9 Avril dernier, la 5e exposition a été ouverte au public et nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'en reproduire, *in extenso*, le compte-rendu.

Compte-rendu de l'exposition de la Société d'horticulture et d'agriculture de Laeken ouverte dans le local situé Chaussée de Laeken N° 71, les 7, 8 et 9 Avril 1861.

Cette exposition, la cinquième depuis la formation de la Société, a été signalée et par la richesse, la variété et l'abondance des produits, et surtout par l'empressement avec lequel les concurrents ont répondu à l'appel de la Société.

Le conseil d'administration se fondant sur la faveur dont la Société est de plus en plus entourée, avait prévu cette affluence, et pour répondre à ces prévisions, il avait institué un programme de 32 concours, afin d'offrir aux amateurs un champ assez vaste, un choix assez complet pour que toutes les spécialités, toutes les branches de la science agronomique et botanique pussent se produire et prendre part à cette exhibition.

Et en effet, sur ce nombre vingt concours ont été remplis; douze seulement sont restés sans concurrents, et cela bien plutôt à cause de leur formule qu'à raison de l'insuffisance d'exposants, puisqu'en dehors des termes de ces 32 concours, déterminés par le programme, des nombreux produits hors concours ont enrichi l'exposition, et vingt-deux prix ont été décernés à cette catégorie d'exposants, par le jury institué pour l'appréciation du mérite des fruits, légumes, fleurs, etc., exposés, et pour la proclamation des récompenses.

Ces vingt-deux prix hors concours joints aux trente-trois prix décernés dans les limites des concours officiels, portent à 55 le nombre des prix octroyés pour cette exposition.

Les récompenses décernées consistaient en :

14 médailles en vermeil;
24 » en argent;
17 » en bronze.

Ces chiffres, comparés aux résultats des expositions précédentes, ont une éloquence qui atteste les progrès de la Société et ne permet plus de douter de son succès et de sa marche ascendante.

Nous devons surtout signaler cette année la présence d'un sujet extrêmement rare et qui a eu le privilège d'attirer l'attention et la curiosité des amateurs, c'est l'*Agave americana*, plante exposée par M. Delhaye, jardinier de M. Van Hoorde et qui, comme on sait, ne fleurit qu'une fois par siècle. Elle est venue enrichir l'exposition précisément à l'époque de sa floraison.

M. Coene, cet horticulteur infatigable, que l'on retrouve dans toutes les expositions où toujours ses produits occupent une belle place et provoquent l'admiration des connaisseurs, a largement contribué cette fois encore à l'embellissement de l'exposition de la Société de Laeken.

M. Van Riet, attentif au progrès de la science horticole, est venu attester par la belle collection de plantes ornementales, ses soins minutieux pour la bonne culture et fournir une preuve de plus de son gracieux concours à toute entreprise utile.

M. Duquenne s'est aussi montré prodigue en productions magnifiques :

Son groupe de Rosiers en fleurs a été fort remarqué, ainsi que sa belle collection de Pensées.

M. vanden Hecke de Lembeek, président de la Société royale de Gand, ce grand prêtre du temple de Flore, n'a pas dédaigné non plus de nous gratifier du concours de ses Bégonias si remarquables par leur culture.

N'oublions pas la belle collection de Palmiers de M. Vandermaelen, ces enfants exotiques si satisfaits de l'hospitalité qu'il leur accorde avec une sollicitude paternelle et une haute intelligence horticole dont ils lui témoignent bien leur gratitude.

C'est à M. Vanden Ouwelant que l'on doit les deux groupes ornementés et légendés en l'honneur de la famille Royale et de M. Rogier, ministre de l'Intérieur, et dont le mérite artistique égale pour ainsi dire la valeur scientifique de ses éléments décoratifs.

M. Cornelissen a suivi l'impulsion générale : ses Calcéolaires et ses Cinéraires ont été fort remarqués.

M. Vervat, jardinier chez M. Vanden Ouwelant, a fait merveille; cinq prix lui ont été décernés; c'est assez dire la part brillante qu'il a prise à l'exposition.

Madame V° Brésiers a bien mérité aussi de la Société de Laeken. Au nombre de ses beaux produits on a surtout admiré ses *Azalea indica* en fleurs.

M. Jean Verschaffelt, l'habile horticulteur de Gand, n'a pas manqué non plus de répondre à notre appel. Comme toujours il nous a montré quelques plantes nouvelles.

M. Brugelman, industriel à Anderlecht, a exposé un groupe de Verveines en fleurs, qui ont fait une rude concurrence à celles de MM. Coene et Duquenne.

La remarquable collection de Broméliacées de M. Muller, président de la Société royale Linnéenne de Bruxelles, a été beaucoup admirée.

M. Vander Elst, chef d'écurie de S. M. à Laeken, s'est associé à l'élan général.

Sa belle collection de racines fourragères, etc., n'a pas peu contribué à compléter l'exposition.

Enfin, M. Janssens, horticulteur à Bruxelles, M. Genevier Hubert,

jardinier de M. Amoir de Reus, et M. Vandersmissen, à Schaerbeek, ont fourni aussi un charmant contingent à notre exhibition.

Signalons aussi en passant la belle collection de meubles de jardin exposés par M. Lebrun, de Schaerbeek.

Hors concours nous avons à mentionner les lins si remarquables de M. Lefebure et de M. Felhoen ; la belle pyramide de raisins du jardinier de M. Drion; les 25 Géraniums à feuilles panachées exposés par M. C. Reyckaert; la belle collection de Résédas de M. François Vervoort, jardinier chez M. Allart, directeur de la monnaie; les superbes Aloës de M. Delhaye, jardinier chez M. Van Hoorde ; une belle collection de Yucca et Dracena nouveaux de M. De Beuckelaer; les cacao et chocolats de M. Saye Louis, confiseur rue Montagne aux herbes potagères ; la superbe collection de betteraves ornementales de M. Vervliet, jardinier chez M. Van Volsem et enfin, comme hors d'œuvre, les fruits artificiels si artistement imités de M. Henrard.

Cette courte nomenclature résume brièvement la richesse de la 5e exposition de la Société agricole et horticole de Laeken, durant laquelle une foule nombreuse n'a pas cessé de circuler dans les salles que le talent remarquable de M. Fuchs avait ornées avec cette habileté dont il a donné tant de preuves.

M. Petit Jean a aussi prêté un intelligent concours à la partie décorative de la salle, et il y aurait de l'ingratitude à ne pas signaler son zèle pour le succès de cette exhibition.

Disons pour terminer ce compte-rendu, que pendant les trois journées de l'exposition, 43 membres honoraires ont été admis, sans compter l'honorable M. Rogier, ministre de l'intérieur, qui a bien voulu consacrer une longue visite à notre exhibition, à la suite de laquelle il s'est inscrit comme membre d'honneur sur le registre à ce destiné, après avoir à plusieurs reprises manifesté son entière satisfaction et des produits exposés et de la bonne ordonnance de leur classification.

Laeken, le 10 avril 1861.

Le Président,

(*Signé*) VANDEN OUWELANT.

Nous joignons au présent rapport la liste complète des horticulteurs patentés dans notre commune, comprenant leur adresse exacte et la mention de la spécialité de leur culture.

Par ce qui précède, la Fédération pourra se convaincre que la Société d'horticulture et d'agriculture de Laeken n'a cessé depuis cinq ans de marcher dans la voie du progrès.

Fière des beaux résultats qu'elle a obtenus et des témoignages de haute satisfaction qu'elle a reçus d'augustes personnages, elle ne peut que persister à aider, par tous les moyens en son pouvoir au développement

d'une industrie qui, pour les uns, offre l'attrait de l'étude et des plaisirs les plus variés, — pour les autres — est la source de bénéfices réels; et donne à tous, comme l'a dit un écrivain anglais, la santé du corps et la paix de l'âme.

Laeken, le 24 septembre 1861.

Le président,
H. VANDEN OUWELANT.

Liste nominative des horticulteurs patentés de Laeken, avec l'indication de la spécialité de leur culture.

NOMS.	DOMICILE.	SPÉCIALITÉ DE LEUR CULTURE.
Coene, Albert,	Laeken.	Fuchsias et Verbenas, pépiniériste.
Duquenne, Joseph,	id.	Pensées, Roses et Pélargoniums zonales.
Delhaye,	id.	Légumes forcés et pépiniériste.
Storey, Richard.	id.	Ericas et Azaléas.

Laeken, le 24 septembre 1861.

Le Président,
H. VANDEN OUWELANT.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE DE TIRLEMONT (1).

1858.

	MM.
Président.	ROBERT DE LUESEMANS, propriétaire à Rummen.
Vice-président.	EUG. RAEYMNACKERS.
»	CH. BIGOTIÈRE DE BUMBECK.
Secrétaire.	DEWELDE, à Tirlemont.
Administrateurs.	CH. GOOSSENS.
	L. M. RAEYMNACKERS DE HOOLEDEN.
	JOS. VERHEYDEN D'OPLINDER.
	DEHERTOGH DE MELCKWESER.
Nombre des membres.	....
Local de la Société.	....
Délégués. MM.	MILLET, horticulteur pépiniériste à Tirlemont.
	MAURICE THIELENS-JANSSEN, amateur à Tirlemont.

Rapport.

La création de la Société de Pomologie, devenue aujourd'hui une section de la Société d'agriculture et d'horticulture de Tirlemont, est due à un acte de bienfaisance ayant eu pour but de créer quelques ressources supplémentaires à l'école gardienne de cette ville; voici les circonstances qui ont fait naître l'idée.

C'était vers le 15 Septembre 1857 : étant allé faire une visite à Monsieur l'Abbé Delvaux, il me fit voir son petit jardin contenant une magnifique collection d'arbres fruitiers, soignée en véritable jardin d'amateur; il me fit également voir ce qu'il appelait sa pépinière.

Cette pépinière était l'école gardienne dont cet honorable ecclésiastique est le fondateur et le directeur titulaire.

Rien de plus touchant, Messieurs, que de voir réunis plusieurs centaines de petits enfants, soignés par la digne directrice, Mademoiselle Jaminet, et des institutrices réellement dévouées à cette mission qui demande une si grande dose de patience et d'abnégation.

Après avoir admiré avec une entière satisfaction cette institution si belle, et surtout si noble, de soigner et de communiquer à l'enfance les premiers principes de la bonne éducation, pendant qu'on laisse ainsi

(1) Voyez le Bulletin de 1861, p. 231.

aux parents le temps de gagner leur journée si essentiellement nécessaire pour subvenir d'une manière honnête à leurs besoins, Monsieur l'Abbé Delvaux, me fit remarquer que le nombre de ses élèves augmentait tous les jours, et que les ressources ordinaires de la direction devenaient insuffisantes.

Sur cette observation, l'idée me vint d'organiser une exposition de fruits au bénéfice de l'œuvre; j'en fis part à Monsieur l'abbé Delvaux qui l'accueillit avec reconnaissance, mais doutant du succès que pourrait avoir une tellé exhibition dans notre localité, (où on n'en avait jamais vu) et craignant alors de faire partager un écueil à d'autres amateurs, je résolus de rassembler les plus beaux fruits de mon jardin, et vers le 10 octobre, j'en fis une petite exposition dans une des salles de l'hôtel du Nouveau Monde, que son propriétaire, Monsieur Arnauts, avait eu la bonté de mettre à ma disposition.

Cette exhibition toute petite qu'elle était fut le rendez-vous d'un très-grand nombre de visiteurs, lesquels, tout en me témoignant leur entière satisfaction, n'oubliaient pas le tronc de l'école gardienne.

Encouragés par cette tentative couronnée d'un plein succès, nous résolûmes l'année suivante, de concert avec Monsieur l'abbé Delvaux, de faire appel à quelques vrais amateurs, qui nous ont puissamment aidé, à organiser une exposition-concours qui eut lieu dans la magnifique salle de S. Georges, laquelle nous fut gracieusement accordée par Monsieur le Bourgmestre.

Assisté par le concours généreux de Messieurs l'abbé Delvaux; R. de Luesemans; Gillain, père; Thielens, père et fils; Grand'orge et H. Petit; nous organisâmes une exposition, à laquelle répondirent avec empressement tous nos concitoyens, ainsi qu'un grand nombre d'amateurs étrangers, appartenant au Brabant, au Hainaut et à la province d'Anvers.

Nous obtînmes un succès qui dépassait de beaucoup nos espérances, nous avons réuni au-delà de 1400 assiettes des plus beaux spécimens de fruits qu'il fut possible de voir. Les médailles en argent de grand et de petit module au nombre de 9 ont été chaudement disputées par les concurrents des divers concours.

L'entrée qui était libre pour le pauvre comme pour le riche a produit le meilleur effet sur la classe laborieuse qui s'empressait d'y accourir; nous remarquions avec plaisir un très-grand nombre d'ouvriers jardiniers de la ville et des environs, qui paraissaient enchantés de leur démarche.

Les offrandes reçues s'élevaient au-delà de 800 francs destinés à l'achat de vêtements qui furent distribués aux enfants de l'école gardienne.

L'année suivante nos essais furent renouvelés, et afin de pouvoir placer les produits qui nous étaient envoyés de toutes parts, une deuxième salle a dû y être ajoutée; cette fois il se trouvait déjà quelques échantillons remarquables de la culture maraîchère, 13 médailles d'argent de grand et de petit module furent distribuées aux vainqueurs.

L'école gardienne ne fut point oubliée.

Après un résultat aussi complet, nous résolûmes de nous constituer en Société, et de faire un appel aux principaux amateurs de Tirlemont et des environs, qui pour la plupart adhérèrent à notre invitation. Dès lors notre Société fut constituée, et prit pour titre : Société d'horticulture de Tirlemont.

Vers le mois de décembre 1859, sur la proposition de notre président provisoire, Monsieur R. de Luesemans, président effectif du comice des 10me et 11me districts agricoles du Brabant, nous consentîmes à nous adjoindre au dit comice, et à en former la section horticole qui jusqu'alors n'existait que de nom ; c'est ce qui fit changer le nom de notre Société en celui de : Société d'agriculture et d'horticulture de Tirlemont.

Sous son patronage furent ouverts l'année dernière de nouveaux concours, mais cette fois nous fîmes aussi appel aux agriculteurs et aux jardiniers maraîchers, qui nous envoyèrent une telle quantité de magnifiques produits de toute nature, que les trois grandes salles contiguës de l'établissement St.-Georges, purent à peine les contenir; voyant un tel résultat, on eut cru se trouver à l'exposition d'une de nos grandes villes, dont la Société est établie depuis un demi siècle. 42 médailles en vermeil, en argent, et en bronze, toutes de grand module, furent décernées aux lauréats des différents concours.

Plusieurs centaines de francs, provenant des offrandes, furent remises aux administrateurs de l'école gardienne.

Nous constatons avec plaisir que depuis ce peu de temps on voit dans divers jardins d'amateurs et de jardiniers maraîchers, cultiver des plantes qui jusqu'alors leur étaient inconnues, d'autre part on en voit qui collectionnent certains genres, en y apportant des soins qui dénotent réellement le goût et le progrès.

Le goût de la pomologie surtout est parfaitement compris, et se développe tous les jours de plus en plus : tous les jardins possèdent des arbres fruitiers en plus ou moins grande quantité, le plus petit pan de mur ne reste plus sans être garni. Ce qui me prouve à l'évidence le progrès réel de l'arboriculture dans nos contrées, c'est qu'il ne se passe pour ainsi dire pas de jours, que je n'aie la visite dans mes pépinières de quelques personnes qui viennent voir mes arbres formés, demander des conseils concernant la taille des arbres, et qu'elles s'efforcent à mettre en pratique.

Tirlemont, le 26 août 1861.

Le délégué à la Fédération,
HIPP. MILLET.

SOCIÉTÉ ROYALE D'HORTICULTURE DE LIÉGE (1).

14 AOUT 1860.

	MM.
Président.	G. LAMBINON, propriétaire, rue Ste Marie.
Vice-Présidents.	DAWANS-ORBAN, industriel, rue Ste Marie.
	RICHARD-LAMARCHE, propriétaire.
Trésorier.	J. PIRLOT, propriétaire, rue d'Archis.
Secrétaire.	ED. MORREN, professeur à l'Université.
Secrétaires-adjoints.	J. BOURDON, échevin de la ville.
	ED. HAUZEUR, au Val-Benoît.
Bibliothécaire.	GUST. BARLET, rue Darchis.
Administrateurs.	A. BERNIMOLIN, industriel.
	DE FAYS-DU MONCEAU, président de la Société agricole de l'Est de la Belgique.
	H. GAÊDE, docteur en médecine.
	GASPARD DOZIN, horticulteur à Liége.
	JACOB-WEYHE, horticulteur.
	Comte DE LOOZ-CORSWAREM, propriétaire.
	ARMAND DE MELOTTE, propriétaire.
	EDOUARD NAGELMACKERS, industriel.
	JULES NAGELMACKERS, banquier.
	ADOLPHE PHILIPPE, horticulteur.
	Bn L. DE SENZEILLE, président du comité d'agriculture de la Société d'Emulation.
	FR. WIOT, horticulteur.
Nombre des membres.	8 membres honoraires.
	320 membres actionnaires.
Local de la Société.	la Société libre d'Emulation, place de l'Université.
Délégués. MM.	GUST. LAMBINON, président de la Société.
	ED. MORREN, secrétaire de la Société.

---

(1) Voyez le *Bulletin* de 1860, p. 173-180.

Rapport sur les travaux de la Société.

La Société royale d'horticulture de Liége, qui entre dans la deuxième année de son existence, n'est pas restée inactive depuis sa fondation; elle a travaillé à se mettre au niveau du mouvement incessant vers le progrès qui caractérise, de nos jours, l'horticulture de l'Europe, et aujourd'hui, forte de ses succès, elle peut prétendre au rang des Sociétés les plus utiles et les plus importantes.

Le nombre de ses membres, qui, dans le principe, ne s'élevait qu'à 150, atteint actuellement le chiffre de 320, parmi lesquels figurent des amateurs et des horticulteurs distingués étrangers à la ville. En outre, elle s'est mise en correspondance avec les principales Sociétés d'agriculture et d'horticulture de Belgique et de France, ainsi qu'avec celles de Trieste, Berlin, Vienne, Turin, Saint-Pétersbourg, etc.

Parmi les mesures nouvelles prises par le conseil d'administration pour exciter une utile émulation entre les amateurs et les horticulteurs, nous signalerons, en premier lieu, l'institution de conférences publiques. La Société est invitée à se réunir, le dernier jeudi de chaque mois, en assemblée générale et publique pour recevoir et discuter toutes les propositions, communications et demandes de renseignements qui seront faites par ses membres. Pendant ces séances, on admet pour être exposés sur le bureau les plantes, fruits, légumes, outils et tous les objets se rattachant à l'horticulture. Une commission spéciale fait l'examen de ces objets et, sur son rapport, le conseil d'administration détermine la distinction qui peut leur être décernée.

La Société peut, à juste titre, s'applaudir de cette heureuse initiative. En effet, dans la plupart de ces réunions, dont la première eut lieu le 28 mars 1861, elle eut la satisfaction de voir répondre, avec empressement, à son appel. Des dissertations intéressantes s'ouvrirent sur la taille des arbres fruitiers et sur d'autres sujets de culture, et maintes fois, la commission s'est trouvée dans le cas de devoir accorder des récompenses aux exposants qui avaient soumis à son examen, les uns, des prémices de fruits ou de légumes, les autres, des nouveaux gains obtenus de semis.

Une seconde mesure, qui a pour principal avantage de faire connaître les travaux de la Société, c'est la publication de bulletins, dont neuf numéros ont déjà paru. Ils contiennent, outre le règlement et la liste des membres de la Société, les programmes, les résultats et les comptes-rendus des expositions, des extraits de procès-verbaux des séances

du conseil d'administration, diverses communications relatives à l'horticulture, l'agriculture et l'arboriculture, enfin des rapports sur les ouvrages nouveaux de botanique ou d'horticulture, que les auteurs ont envoyés à la Société.

Enfin le conseil d'administration a créé une bibliothèque. Quoique récemment instituée, elle renferme déjà quelques ouvrages de botanique et d'horticulture, des recueils scientifiques et des publications périodiques, provenant de dons ou d'acquisitions, et qui sont mis à la disposition des membres.

Cependant la Société royale d'horticulture de Liége, par ces mesures utiles, ne remplirait qu'une partie de ses promesses, si elle n'avait pour but essentiel d'aider encore au progrès de l'agriculture et de l'horticulture par des expositions. Aussi en a-t-elle déjà organisé trois, dont le programme pourrait être donné comme exemple à ses émules. Les concours sont, en effet, classés d'une manière méthodique et conforme aux diverses branches de l'horticulture.

L'ouverture de ses floralies fera époque dans les fastes de l'horticulture liégeoise. La première exposition s'est donnée à l'occasion de l'arrivée de S. M. le Roi dans nos murs, le 28 octobre 1860.

Cette heureuse coïncidence raviva le zèle des amateurs et des horticulteurs, et excita, dans leur sein, une juste émulation. Tous s'empressèrent, à l'envi, de déposer aux pieds de leur souverain ce que les serres renferment de plus riche et de plus splendide. Le vaste salon de l'Emulation avait été transformé en un brillant jardin composé de plantes des flores différentes : les végétaux arborescents des tropiques, tels que les *Palmiers*, les *Cycadées*, les *Pandanées*, les *Fougères* en arbre élevaient leurs frondes majestueuses au-dessus des *Dracœna*, *Cordyline*, des *Orchidées*, des *Aroïdées*, des *Caladium*, des *Bégoniacées*, des *Anectochilus*, des *Cactus*, etc., qui se distinguaient autant par la bizarrerie des formes que par l'éclat des couleurs et la suavité des parfums; les *Conifères* de l'Australie et de l'Amérique, les *Yucca*, les *Ilex*, les *Fuchsia* et d'autres espèces représentaient la zone tempérée du globe. Au milieu de cette végétation luxuriante, le visiteur se plaisait à admirer la fraîcheur et les grâces nouvelles de plantes plus connues, telles que les *Camellia*, les *Azalea*, les *Chrysanthèmes*, les *Jasmins*, etc. Puis on y remarquait des bouquets de fleurs artistement arrangées, des peintures de fleurs, des Aquariums et d'autres objets d'art industriel. C'était, en un mot, une exhibition digne de la visite d'un monarque chéri de ses sujets et protecteur si éclairé de l'horticulture.

Pour cette première fête florale, la Société avait ouvert, y compris les dédoublements qu'elle jugea nécessaires afin de séparer les concurrents en amateurs et en horticulteurs, 111 concours et proposé en prix 3 médailles en or, 77 en vermeil, 111 en argent, 57 en bronze. Trente-quatre personnes ont répondu à cet appel et à l'aide de 83 collections, ont

rempli 62 concours et remporté 5 médailles en or, 46 en vermeil, 35 en argent et 2 en bronze.

La seconde exposition, qui s'est ouverte le 7 avril, n'a été ni aussi riche ni aussi nombreuse que la précédente. Toutefois, si la quantité ne frappait pas les regards du visiteur, la qualité des végétaux, du moins, les attirait. Les *Orchidées* de M. de Cannart d'Hamale, les *Liliacées* de MM. Van der Linden, avec les *Camellia* de M. Hauzeur-Lesoinne, sont les contingents qui ont le plus contribué à la richesse de l'exposition. A côté de ces trois collections remarquables, brillaient des *Azaleas*, des *Dracœna*, *Yucca*, *Tropaeolum*, *Deutzia*, *Dielytra*, des *Pensées*, des *Rhododendron*, *Bégonias*, *Cinéraires*, etc. Ce qui portait encore à l'admiration, c'étaient de petites serres de salon, abritant les plantes les plus brillantes; enfin des outils et des instruments de jardinage y figuraient également.

Le résultat de cette seconde exhibition est que, sur 36 concours institués par le programme, 16 ont été remplis, plus 6 contingents hors concours. Vingt-et-un concurrents se sont partagés 9 médailles en vermeil, 13 en argent, 5 en bronze et 10 mentions honorables.

Enfin la 3e exposition, qui a eu lieu le 30 juin, obtint un beau succès. Un grand nombre de plantes de toute espèce remplissaient la grande salle de la Société. Le nouvel établissement de Jacob Makoy avait exposé des plantes nouvelles, peu nombreuses, il est vrai, puis une collection d'*Orchidées*, de *Fougères*, de *Lycopodiacées*, de *Gesnériacées*, de *Begonias*, d'*Aroidées*, de *Pelargoniums* et de *Palmiers*. On remarquait aussi, parmi les plantes nouvelles, le Petunia, *Belle Liégeoise*, de M. N. Philippe, l'*Héliotrope* de M. Ruth; puis on distinguait les *Pelargoniums*, les *Zonales* et les *Verveines* de M. Gaspard Dozin; on admirait le magnifique lot d'amaranthes *Crêtes-de-Coq* de Madame Blanche Hauzeur de Simony et l'intéressante collection de plantes utiles exotiques de M. Jules Pirlot.

Les exposants ont rempli 21 des 38 concours que portait le programme, plus 10 contingents hors concours, et ils ont obtenu 1 médaille en or, 10 médailles en vermeil, 18 en argent, 10 en bronze et 4 mentions honorables.

Les résultats généraux des trois floralies présentent la répartition suivante :

NUMÉROS.	NOMS DES EXPOSANTS.	MÉDAILLES. EN OR.	EN VERMEIL.	EN ARGENT.	EN BRONZE.	MENTIONS HONORABLES.	TOTAL.
1	Jacob-Makoy et Cie	4	24	11	1	1	41
2	Ruth, frères		1	7		1	9
3	Mawet-Postula		2	4	2		8
4	Ad. Philippe		1	5	1	1	8
5	De Cannart d'Hamale		6			1	7
6	P. Mawet et Cie		3	3	1		7
7	Parnajon		4	1	1		6
8	L. De Smet		1	4			5
9	G. Dozin		1	3	1		5
10	N. Philippe		1	1	2		4
11	A. Bernimolin		1	1		2	4
12	Jacob-Weyhe	1	1	1			3
13	Baron Osy		3				3
14	Monzon		2	1			3
15	G. Lambinon		2	1			3
16	Hauzeur-Lesoinne		1	1	1		3
17	Havard			1	1	1	3
18	de Zantis de Frymerson			1		2	3
19	Fr. Wiot	1	1				2
20	Libert-Darimont		1	1			2
21	Van der Linden		1			1	2
22	Courtois			2			2
23	J. Pirlot			2			2
24	Saal			1	1		2
25	J. de Beucker			1	1		2
26	Jardin botanique			1		1	2
27	Simon, G.			1	1		2
28	Ed. Morren				2		2
29	Dawans-Closset		1				1
30	Dawans-Orban		1				1
31	De Puydt		1				1
32	Frédérix		1				1
33	Mlle de Sartorius		1				1
34	J. Malpas		1				1
35	F. Muller		1				1
36	T. Piedbœuf		1				1
37	Carez			1			1
38	A. Henrard			1			1
39	H. Lemmens			1			1
40	Pras			1			1
41	A Thielens			1			1
42	Dams			1			1
43	Henrotay			1			1
44	Robinson			1			1
45	Mme Blanche Hauzeur de Simony			1			1
46	Bovy			1			1
47	Haquin			1			1
48	Marbaise				1		1
49	Polain					1	1
50	Dessart-Herman					1	1
51	Robart					1	1
	Récapitulation	6	65	66	17	14	168

Ce relevé statistique des palmes recueillies dans trois combats de fleurs montre que les efforts de notre jeune Société ont été récompensés par d'heureux résultats et il prouve, en même temps, que l'horticulture liégeoise qui semblait sommeiller, n'a pas perdu son ancien éclat et promet de prospérer comme celle des autres villes du royaume. Ce n'est pas seulement l'horticulture mercantile qui s'est réveillée, mais l'horticulture de luxe suit aussi la même voie du progrès; chaque jour voit s'augmenter le nombre des amateurs; chaque jour, de nouvelles serres s'élèvent et se remplissent de plantes rares des contrées chaudes du globe. Aux noms déjà cités dans le rapport de l'année passée (1), nous pouvons ajouter ceux de MM. Pâque, qui possède une collection nombreuse de plantes grasses, De Condé, dont la serre abrite de belles variétés de Fuchsia, De Looz-Corswarem, de Sauvage, H. Lemmens, Ch. Begasse, de la Rousselière et G. Lambinon, qui ont fait construire de nouvelles serres, ainsi que MM. Fetu, C. Nagelmackers, et Hauzeur-Lesoinne, dont les orangeries renferment la plus belle collection de Camellias qui soit à Liége, et dont les jardins sont plantés de plusieurs arbres remarquables; ses arbres fruitiers sont des modèles de culture et servent à la démonstration d'un cours public d'arboriculture fruitière récemment institué par le gouvernement et donné par M. Salu. Il nous reste à mentionner encore les pépinières d'arbres fruitiers, renommés par leur taille et leur conduite, de MM. Bayet, et Hennau amateurs. Nous devons aussi compter au nombre des amateurs M. Jacob-Weyhe, le père de l'horticulture, qui, après une carrière laborieuse et parsemée de succès, s'est principalement adonné à la culture des Palmiers, des œillets et des auricules liégeoises. C'est lui qui fonda l'établissement de Jacob-Makoy; il le fit prospérer et le rendit célèbre dans toute l'Europe; et, après l'avoir vu naître et grandir, il assista à sa dispersion, que nécessitèrent des intérêts de famille. Mais heureusement pour l'horticulture, MM. Wiot et Closon se sont associés dans le but de le reconstituer et ils réunissent les éléments nécessaires pour lui conserver la réputation européenne de son prédécesseur.

Outre cet établissement important, notre cité possède encore un grand nombre d'horticulteurs et de pépiniéristes, dont les noms suivent :

1. Bouquette, Thérèse, vᵉ Degraye,	horticulteur,	faub. Hocheporte, 25.
2. Boussard Denis.	id.	rue Pierreuse, 133.
3. Closon, Henri-Nicolas,	id.	rue de Joie, 28.
4. Coignoul, Edouard,	id.	rue Hocheporte, 18.
5. Courtois, Edouard,	id.	rue Basse-chevaux-fosses, 33.
6. Darimont, Mathieu,	id.	et pépiniériste, rue Jolivet, 7.
7. Debrassinne, Marie, vᵉ Henrard,	id.	faub. Ste.-Walburge, 141.
8. Delbaer, Louis,	id.	rue devant St. Thomas, 1.
9. Deltour,	id.	rue Basse-wez, 126.
10. Dessart, Laurent,	id.	Val-Benoit, 14.

(1) Voir le bulletin de la Fédération, 1860, p. 178.

11. Dozin, Louis,	horticulteur,	Faub. St Gilles, 160.
12. Dozin, Gaspard,	id.	rue du Paradis, 13.
13. Einotte, Pierre,	id.	Bas-Rhieux, 40.
14. Francotte, Louis,	id.	Faub. Vivegnis, 142.
15. Foidart,	id.	Pied de la Chartreuse.
16. Galoppin, Hadelin,	id.	et pépiniériste, Faub. Vivegnis, 141.
17. Galoppin, Léonard,	pépiniériste,	Faub. St Gilles, 216.
18. Ve Gathoye,	id.	rue derrière les Bayards, 60.
19. Haquin, Hyacinthe,	horticulteur,	rue Naimette, 2.
20. Joiris, frères,	id.	Quai de Longdoz.
21. Joiris, Lambert,	id.	rue Bourgogne, 93.
22. Kirsch-Warnier, Lamb.	id.	faub. Vivegnis, 61.
23. Lejeune, Nicolas,	id.	rue Madame, 14.
24. Ve Levaux, Gme,	id.	rue de la Station, 223.
25. Libert-Darimont, G.,	id.	et pépiniériste, Pied du Thier.
26. Mawet, Pierre Joseph,	id.	Thier de la fontaine, 14.
27. Mawet, Nicolas,	id.	rue Jonfosse, 2.
28. Mawet, Pierre, (père);	id.	rue Jonfosse, 4.
29. Michaux, J. Fs,	id.	et pépiniériste, rue Jolivet, 9.
30. Mouzon, Noël,	id.	rue des Ursulines, 8.
31. Philippe, Adolphe,	id.	rue Neuf pavé, 23.
32. Philippe, Nicolas,	id.	à Sclessin, (Liége).
33. Robar, Alf.,	id.	rue Trokay.
34. Ruth, frères,	id.	rue Surlet.
35. Sauveur, Adolphe,	id.	rue Naimette, 4.
36. Simon, Jean,	id.	rue Bois l'Evêque, 128.
37. Warlet, Jean,	id.	St Laurent, 72.

GUSTAVE BARLET,
Bibliothécaire de la Société.

QUATRIÈME PARTIE.

DISCOURS, RAPPORTS ET COMMUNICATIONS.

DISCOURS

PRONONCÉ

Pour l'ouverture de l'Assemblée générale de la Fédération, le 24 septembre 1861,

PAR M. A. ROYER, *président.*

MESSIEURS,

L'année 1861 n'a pas été moins féconde en bons résultats que la précédente; notre association continue à resserrer les liens de bienveillance mutuelle entre tous ses membres, et cet ensemble de tendances et de vues s'est révélé d'une manière caractéristique et éclatante dans votre première assemblée générale de 1861, par l'unanimité des réélections de votre bureau et de votre comité-directeur.

Les diverses expositions horticoles qui ont eu lieu par l'initiative des Sociétés fédérées ont aussi prouvé par les faits, combien l'horticulture belge est en progrès, combien tous ceux qui s'occupent de cet art séduisant, montrent d'ardeur et de zèle pour son rapide avancement, faisant abnégation des rivalités locales. Permettez-moi, Messieurs, de vous féliciter sur cette situation, car elle est en grande partie votre œuvre.

Dans le courant de cette année, la Société d'horticulture de Bruges s'est reconstituée; l'un de ses premiers actes a été de s'affilier à la Fédération. J'espère que le jour n'est pas loin, où nous ne verrons plus une seule Société dans nos provinces qui ne fasse partie de la grande famille horticole Belge.

Nous ne cessons de recevoir des marques de bienveillance et de sympathie de la part du gouvernement. M. le ministre de l'intérieur, sous les auspices duquel la Fédération s'est constituée, a bien voulu nous adresser une dépêche spéciale, par laquelle il accorde sa haute approbation à nos premiers travaux.

Dans l'intérêt des expositions d'horticulture, nous avons demandé et obtenu de M. le ministre des travaux publics, les mesures propres à faciliter le rapide transport des plantes destinées aux expositions sur le chemin de fer de l'État, dans les meilleures conditions d'économie.

En vous rendant compte de l'obtention de ces mesures lors de votre assemblée générale du mois d'avril dernier, il ne vous a pas échappé que ces mesures resteraient incomplètes, si elles ne s'étendaient également aux lignes concédées, dont le nombre en Belgique est de 20 à 25.

Au lieu d'entâmer une négociation particulière avec chaque administration de ces lignes, votre bureau a cru devoir s'adresser au département des travaux publics, et nous avons la satisfaction de vous annoncer que par une dépêche en date du 11 de ce mois, M. le ministre nous prévient qu'il se charge de transmettre et d'appuyer notre demande auprès des administrations des lignes concédées. Par deux autres dépêches qui me sont parvenues hier et avant hier, ce haut fonctionnaire me donne la liste des compagnies, qui ont répondu affirmativement, et accordent les mêmes avantages que l'État pour le transport des plantes destinées aux expositions.

Ces compagnies sont les suivantes :

Nord Belge (Namur à Liége, et Charleroi à Erquelines.)

Landen à Aix-la-Chapelle.

Hainaut et Flandres.

Anvers à Gand.

Manage à Wavre.

Lichtervelde à Furnes.

Pépinster à Spa.

Lierre à Turnhout.

Ligne du grand Luxembourg.

Chemins de fer de la Flandre-Occidentale.

Ligne du centre.

Chimay à Mariembourg.

Anvers à Rotterdam.

M. le Ministre ajoute qu'il me transmettra les réponses des autres administrations à mesure qu'elles lui parviendront.

Cette année est encore remarquable par les mesures importantes adoptées par le gouvernement et la législature, dans l'intérêt des diverses branches de l'exploitation du sol national, et de l'instruction des populations qui s'en occupent.

Vous apprendrez avec plaisir, Messieurs, par le rapport annuel dont il vous sera donné lecture, que la plupart des conseils provinciaux, dans leurs sessions du mois de juillet dernier, en nous allouant des subsides, ont reconnu virtuellement l'utilité de notre Fédération.

Si nous jetons un regard rétrospectif sur notre session de l'année dernière, nous avons tous vivement regretté que, parmi les mémoires sur les questions mises au concours, aucun n'ait obtenu des jurys un rapport complètement favorable. J'ai l'espoir que nous serons plus heureux cette année.

Les cinq mémoires qui nous sont adressés pour la présente session sont relatifs aux questions suivantes :

1° De l'influence de la greffe sur le sujet et réciproquement.

2° La plantation d'un jardin fruitier, sujet traité l'année dernière dans trois mémoires, l'est de nouveau cette année.

3° Un mémoire sur le peuplier vous est soumis en conséquence de la 1re question du programme de 1861 (histoire et monographie d'un groupe naturel (genre ou famille) de plantes généralement cultivé en Belgique).

4° Un mémoire sur les rapports de l'Azote avec la végétation.

Un autre mémoire traite de parties restreintes ou choisies dans la question d'entomologie posée par notre programme, ainsi, le Hanneton et sa larve, le ver-blanc, se rapporte à la troisième question du programme de 1860, traité d'entomologie horticole.

Parmi les propositions dont il vous sera donné lecture aujourd'hui, il en est une inspirée par l'article 2 de nos statuts, prévoyant l'organisation de congrès horticoles.

Depuis bien des années, les arboriculteurs, les pomologues, tous ceux qui s'occupent de la plantation des jardins ou des vergers, se sont plaints de la divergence et du chaos qui régnent dans les nomenclatures fruitières. On désire, et c'est un vœu généralement exprimé dans tous les pays, qu'il soit établi une nomenclature uniforme et universelle, tant au point de vue de l'identité et de la synonymie, qu'à celui du choix des fruits et de leur aptitude à des cultures générales et spéciales.

Dans les dix dernières années, de grands travaux ont frayé les voies à cette solution, les congrès américains et français, les publications de la commission belge, celles de savants anglais et allemands, doivent servir de base à un travail d'ensemble. Sur le plus grand nombre de questions, on est déjà d'accord, mais sur beaucoup d'autres, il existe des divergences d'opinion regrettables.

Un congrès international peut seul amener un travail complet,

et acceptable pour tous. Un tel congrès pourra aboutir à des résultats sérieux, utiles et pratiques, à la condition que les bases de ses délibérations soient bien posées, préparées et communiquées d'avance, afin que les débats ne puissent s'égarer dans le vague.

Un avant-projet vous sera présenté au nom de quelques délégués à cette assemblée et si vous l'adoptez comme nous l'espérons, le projet définitif devra être l'œuvre d'une commission organisatrice nommée par vous, et chargée d'élaborer les divers documents relatifs au congrès.

C'est en Belgique, sur cette terre hospitalière et amie de toutes les nations, que celles-ci aiment à venir discuter les intérêts moraux et matériels de l'humanité, et les moyens d'améliorer les arts et les sciences.

Conservons à notre patrie, Messieurs, cette position brillante et utile qu'elle occupe en Europe, elle est due à la fois au caractère national, à nos institutions et au Roi qui en est le digne couronnement.

RAPPORT ADMINISTRATIF

PRÉSENTÉ PENDANT

l'Assemblée générale du 24 septembre 1861,

PAR M. ED. MORREN, *secrétaire.*

MESSIEURS,

Le point de départ de notre association est la circulaire que M. le Ministre de l'intérieur écrivit aux Sociétés horticoles du pays le 23 octobre 1858. Dès le 24 septembre 1859, la Fédération était constituée entre la presque généralité de ces Sociétés : elle avait voté ses statuts et adopté son règlement. Le 24 septembre 1860 eut lieu la première assemblée générale publique; la période d'activité commençait pour nous et nous pûmes dès lors nous féliciter de la cordiale entente qui s'était établie entre tous les représentants de l'horticulture belge. Les résultats de cette assemblée et les travaux de chaque Société ont été publiés depuis dans notre premier Bulletin : celui-ci s'est répandu à l'étranger et lui a fait connaître notre Fédération.

Nous pouvons à bon droit nous féliciter de la manière dont il a été accueilli partout. Dans les principales Sociétés de la France, de l'Allemagne et de la Hollande comme dans la presse horticole de tous les pays, nous avons recueilli des témoignages d'admiration et des félicitations. On a en même temps exprimé le désir de pouvoir imiter notre organisation. C'est qu'en effet toutes les forces vives de notre horticulture sont désormais unies en un seul faisceau et réunies pour la poursuite des intérêts communs. Le ministre qui avait été au devant des aspirations du pays n'a pas hésité non plus à nous donner le précieux témoignage de sa satisfaction et à nous accorder un nouveau gage de sa sollicitude. Le 13 mai 1861, M. le Ministre de l'Intérieur écrivit à notre honorable président une dépêche dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai vu par l'examen des procès-verbaux que vous m'avez adressés avec votre lettre du 26 avril dernier, ainsi que par la lecture du Bulletin de la Fédération horticole, que votre association répondait complètement aux vœux du gouvernement.

Je ne doute pas, Monsieur le Président, qu'en persistant dans cette voie, la Fédération ne rende de grands services à une des branches les plus intéressantes de l'industrie nationale. C'est pourquoi je n'hésite pas à vous assurer mon concours pour aider au développement de vos travaux, et j'ai, à cet effet, proposé au Roi d'allouer cette année à la Fédération horticole un subside de deux mille francs à prélever sur le budget de mon département.

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES ROGIER.

En un mot, Messieurs, nos sentiments de bonne confraternité, les sympathies de l'étranger et l'appui du gouvernement s'accordent pour affermir notre institution et pour nous présager d'heureuses destinées.

Depuis notre fondation la Société d'horticulture de Bruges s'est reconstitué sous le titre de *Société provinciale d'horticulture et de botanique de la Flandre-Occidentale.* Une de ses premières résolutions a été d'adhérer à nos statuts et d'entrer dans notre Fédération. Nous en avons reçu la bonne nouvelle, le 27 mai de cette année.

Par suite de ce fait la Fédération est actuellement composée par 20 Sociétés, qui sont précisément les plus importantes et les plus actives du pays. Il en existe encore quelques autres en dehors, mais plusieurs d'entre elles n'ont guère qu'une existence nominale, nous n'en connaissons ni les publications, ni les expositions. Nous avons pu en compter jusque 7, ce qui porterait à 27 le nombre des associations horticoles disséminées sur la surface du Royaume.

D'après les chiffres cités dans notre Bulletin de l'année dernière, on peut évaluer très-approximativement à 10,000 le nombre des amateurs d'horticulture qui composent ces associations.

Pendant notre précédente assemblée générale qui a eu lieu au printemps de cette année, votre comité-directeur a subi le premier renouvellement partiel, institué en vertu de l'article VII de nos statuts. Vous vous rappelez que MM. vanden Hecke, Kegeljan, Linden, Bouquéau et Rosseels ont été réélus, et que MM. Muller et Vanden Ouwelant ont été appelés à remplir les deux vacatures. Ainsi complété le comité-directeur s'est réuni immédiatement après l'assemblée générale : il a maintenu son ancien bureau en fonctions, et il a porté M. vanden Hecke de Lembeke au fauteuil de la vice-présidence laissé libre par la mort du regrettable M. De Knyff.

Les principales affaires dont le comité-directeur a eu à s'occuper dans le courant de l'année, concernent les subsides des conseils provinciaux, les facilités pour le transport des plantes destinées aux expositions, l'affiliation des instituts horticoles du gouvernement, l'envoi de commis-

saires rapporteurs près des expositions locales, et la confection de la médaille de la Fédération.

Les conseils de nos neuf provinces ont été saisis d'une demande de concours : elle a été favorablement accueillie par ceux du Brabant, de la Flandre-Occidentale, de la Flandre-Orientale, du Hainaut, de Liége, du Limbourg et de Namur, qui ont apprécié les services que nous sommes appelés à rendre au pays et qui ont donné à la Fédération des témoignages de sollicitude dont celle-ci est reconnaissante. Bien que la province du Luxembourg ne possède aucune Société d'horticulture, son conseil aurait été disposé à nous allouer un subside, mais l'état des finances de cette province ne lui a pas permis de donner suite à ses généreuses intentions. La province d'Anvers est donc la seule près de laquelle nous ayons reçu un accueil défavorable.

Les autres questions que le comité-directeur a eu à traiter ne tarderont pas à se terminer à la satisfaction générale. Il a, après mûr examen, chargé un artiste dont la réputation est européenne, M. Léopold Wiener, de graver les coins de la médaille de la Fédération. Nous avons lieu d'espérer que dans quelques instants nous aurons la satisfaction de distribuer plusieurs de ces médailles à des travailleurs dont la plume et le talent ont heureusement résolu plusieurs des questions de nos concours.

En effet, dans sa séance du 17 août, le comité-directeur a reçu des mémoires en réponse à quatre questions différentes de notre programme.

1° Le premier porte pour épigraphe :

La diversité plaira toujours,

et concerne la plantation d'un jardin fruitier.

Le comité a nommé pour l'examiner MM. Royer, Kegeljan, Morren et DePuydt. Ce dernier a bien voulu se charger des fonctions de rapporteur.

2° Le deuxième est une monographie du genre *Populus* ou Peuplier. Il a pour devise :

Le Peuplier est l'emblème du peuple, de la démocratie,

et a été lu par MM. Muller et Morren, rapporteur.

3° Le troisième traite de l'influence du sujet sur la greffe et réciproquement (2° question du second programme). Il est désigné par ce proverbe :

Aide-toi, le ciel t'aidera,

et a été jugé par une commission composée de MM. Royer, Boucquéau, Rosseels et Morren, et dont M. Royer fera connaître l'avis.

4° Le quatrième mémoire est une réponse à la cinquième question du second programme, relative à l'influence de l'Azote sur la végétation.

Qui fait bien trouvera bien,

dit son épigraphe. Les commissaires nommés pour en prendre connaissance sont MM. Morren et Franqui.

Le comité a reçu en outre, en dehors des concours, une *Notice sur le Hanneton et sa larve* suivie de l'*Indication de divers procédés pour se débarrasser des insectes nuisibles.*

Il a confié le jugement de cette notice à MM. Kegeljan, J. Bourdon et Ed. Morren.

L'assemblée entendra bientôt la lecture des rapports de MM. les commissaires rapporteurs et sera appelée à statuer sur ses conclusions.

L'ensemble de ces faits fortifie notre conviction en faveur de l'avenir de la Fédération.

PROPOSITION

FAITE A

l'Assemblée générale de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique, du 24 septembre 1861,

PAR MM. ROYER, BIVORT ET KEGELJAN,

Délégués de la Commission royale de Pomologie, de la Société Van Mons, et de la Société royale d'Horticulture de la province de Namur,

A l'effet de réunir à Namur un congrès international de pomologie coïncidant avec l'exposition triennale de fruits qui aura lieu dans cette ville le 30 septembre 1862 et jours suivants.

MESSIEURS,

Depuis 10 ans, la synonymie et l'examen des fruits ont été l'objet de travaux suivis en vue de déterminer l'identité des variétés, de signaler au public celles qui méritent d'être cultivées, d'élaguer des nomenclatures les doubles emplois, les faux noms et surtout les mauvais fruits.

Ces travaux confiés d'abord en Belgique à une commission officielle d'hommes spéciaux choisis par le gouvernement, furent bientôt après l'objet des études des pomologues américains, français et autres.

Une Société s'établit en Amérique, sous le titre de *Société Pomologique Américaine* et organisa des congrès bisannuels, et il est à remarquer que les décisions de ceux-ci ont presque toujours concordé avec les observations des pomologues belges.

En France, la Société impériale d'horticulture pratique du Rhône prit l'initiative, et des congrès furent tenus, depuis 1856, successivement à Lyon, à Paris, à Bordeaux, etc. — Ce mouvement n'a pas été sans résultats utiles : la nomenclature des Poires, des Pommes, des Pêches, des Raisins a été revisée avec soin et beaucoup d'erreurs ont été rectifiées. Il existe toutefois des divergences d'opinions qu'il importe, croyons-nous, de résoudre et il serait à désirer que dans ce but, un congrès international eût lieu et qu'il coïncidât avec une grande exposition.

Une occasion favorable nous est offerte par l'annonce de l'exposition triennale de fruits qui doit avoir lieu à Namur le 30 septembre 1862 et jours suivants, et nous croyons pouvoir dire que Namur offre à cet égard des avantages que l'on ne rencontrerait pas ailleurs : — L'importance exceptionnelle qu'y ont prise les expositions fruitières, le grand nombre d'amateurs en ce genre qui se trouvent dans cette contrée, l'existence de locaux convenables, le caractère en quelque sorte international qu'avait déjà pris la dernière exposition par l'envoi de nombreuses collections de Paris, de Bordeaux, de Montpelier, de Nantes etc., enfin le vœu si chaleureusement exprimé à cette même époque par les pomologues étrangers venus pour visiter l'exposition, nous semblent autant de motifs qui militent en faveur du choix de la ville de Namur.

D'accord entr'eux, les délégués de la commission royale de Pomologie, de la Société Van Mons et de la Société royale d'horticulture de la province de Namur ont donc formé le projet d'un congrès auquel toutes les Sociétés d'horticulture, tant de Belgique que de l'étranger, s'occupant de pomologie, seraient invitées à se faire représenter par des délégués. — Feraient également partie de l'assemblée avec voix délibérative, toutes les personnes connues par leurs ouvrages ou leurs travaux pomologiques.

Le congrès aurait pour but de constater par un vote, l'accord existant entre les Pomologues de tous les pays, sur les fruits dont la synonymie est reconnue et la culture recommandée, et de se prononcer ensuite, après discussion, à l'égard de ceux sur lesquels il y a désaccord.

A cet effet, et pour faciliter l'exécution de cette partie du programme, des listes seraient dressées par la commission organisatrice, après avoir compulsé les nomenclatures des congrès Français et Américains et les travaux de la commission Belge de Pomologie, elles seraient imprimées et distribuées plusieurs mois à l'avance à toutes les Sociétés et personnes adhérentes au congrès, et présenteraient d'une part les fruits sur l'identité ou la synonymie desquels on est généralement d'accord, et de l'autre ceux sur lesquels il y a contestation.

La commission organisatrice prendrait les mesures nécessaires pour que ces fruits fussent placés à l'exposition en regard les uns des autres, à l'inspection des membres du congrès.

Les Sociétés Belges ou étrangères seraient invitées à concourir entr'elles par des collections globales et des prix spéciaux seraient consacrés aux concours entre les Sociétés.

Le congrès, constitué en jury, décernerait les prix de cette section. — L'ordre à observer dans les séances serait réglé d'avance par la commission organisatrice et lorsque l'assemblée aurait terminé les travaux tracés par le programme, elle s'occuperait des propositions individuelles de ses membres, s'il en surgissait.

Comme il s'agit ici, Messieurs, d'une œuvre en quelque sorte nationale, nous inspirant de l'art. 2 des statuts de la Fédération, nous avons pensé qu'il lui appartenait de la prendre sous son patronage. Nous ajouterons que, consulté par nous sur la part que le gouvernement prendrait dans les frais d'organisation du congrès, Monsieur le Ministre de l'intérieur nous a informé qu'il y était favorable en principe, qu'il verrait avec plaisir la Fédération en prendre la direction et que dans ces conditions il ne voyait rien qui put s'opposer à ce que le subside nécessaire nous fût accordé.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer de décider : 1° Que le congrès pomologique international dont l'avant-projet vous est soumis, sera organisé sous la direction de la Fédération, et qu'il aura lieu à Namur le 30 septembre 1862 et jours suivants, en coïncidence avec l'exposition; 2° de nommer séance tenante une commission organisatrice qui sera chargée au nom de la Fédération de préparer les documents qui devront servir de base aux travaux du congrès, de prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne organisation et d'adresser les convocations; 3° d'adopter le programme ci-joint (voir page 45).

NOTICE BIOGRAPHIQUE

A LA MÉMOIRE DE

Jean Jacques Théodore de Knyff,

Vice-Président de la Société.

Membre fondateur de la Société d'horticulture d'Anvers, il fit partie du conseil d'administration depuis l'origine de la Société jusqu'au jour de sa mort, d'abord comme secrétaire et ensuite comme trésorier. En 1856 quand nous eûmes le malheur de perdre le vice-président de la Société, Monsieur le docteur Sommé, Monsieur de Knyff fut nommé pour le remplacer.

En 1858, lorsque le gouvernement institua la Fédération horticole du royaume, Monsieur de Knyff fut un des délégués de la Société royale d'horticulture d'Anvers. Cette Fédération se compose de l'union des Sociétés d'horticulture de Belgique, dont les délégués se réunissent à différentes époques de l'année, pour discuter ensemble sur tout ce qui peut intéresser l'horticulture; les délégués appréciant le mérite de Monsieur de Knyff et l'étendue de ses connaissances en botanique, le nommèrent un de leurs vice-présidents.

Monsieur de Knyff aimait passionnément les fleurs, non seulement comme amateur, mais aussi comme botaniste.

Il avait réuni, à son château de Roosendael sous Waelhem, une nombreuse collection de plantes, auxquelles il prodiguait tous ses soins. Ses contingents brillèrent aux expositions, non-seulement de notre Société, mais aussi à celles de beaucoup d'autres du pays; très-souvent elles furent récompensées des premiers prix.

Monsieur de Knyff était très-zélé à prendre part à nos expositions; quoique habitant à une assez forte distance de la ville, il ne laissait pas pour ce motif de nous envoyer des plantes; combien de fois n'avons-nous pas vu arriver ses fleurs abimées soit par le transport ou par les intempéries de la saison, il ne se rebutait jamais, l'année suivante il recommençait avec un nouveau zèle et une nouvelle activité.

Il était également très-assidu aux réunions du conseil d'administration, pendant l'hiver comme pendant l'été; soit qu'il faisait beau ou mauvais, il ne manquait jamais d'y assister.

Dès la première année de la fondation de la Société, c'est à dire en 1828, il obtint un second prix, pour la plante en fleur la mieux cultivée, c'était un *Globba nutans.*

En 1838, il obtint un prix pour un nouveau *Crinum* qui porte son nom, *Crinum Knyffii.*

Nous serions trop long, si nous devions énumérer tous les succès que Monsieur de Knyff obtint dans les différentes Expositions où il prit part, elles rempliraient bien des pages, plus que le comporte cette notice ; nous devons cependant parler d'un genre de plantes, que Monsieur de Knyff affectionnait spécialement, nous voulons parler du Dahlia ; il ne semait par milliers, et leur prodiguait tous ses soins ; il gagna beaucoup de variétés nouvelles, parmi un grand nombre qui sont restées dans les collections d'amateurs et dans le commerce, nous citerons spécialement celles qui portent les noms suivants : Valérie, Duchesse de Brabant, Reine d'Angleterre, Odonie, Savina, Général Capiaumont, Magnus, Schoonheid, Amanda, Triomphe de Waelhem, Medor, Triomphe de Roosendael, et une foule d'autres dont la nomenclature serait trop longue.

Il réussissait aussi très-bien dans la culture du *Cycas revoluta.* Plusieurs plantes de cette espèce, parvenues à un grand développement, au bout de très peu de temps, grâce à ses soins et ne pouvant plus rester chez lui à cause de leurs dimensions, sont allées depuis orner des serres plus vastes, notamment en Angleterre et en France.

Il aimait à partager avec ses amis et connaissances les plantes dont il pouvait disposer ; quand on venait chez lui et qu'il s'apercevait qu'une plante attirait principalement vos regards, aussitôt il n'avait rien de plus empressé, que de vous en offrir une partie soit par division du pied soit par bouture.

Il était très-prodigue de ses Dahlias, beaucoup d'amateurs en reçurent chaque année gratuitement un grand nombre. Comme nous l'avons dit plus haut, Monsieur de Knyff était non-seulement amateur de belles plantes, mais en outre il était botaniste, et très-entendu dans cette science.

Il s'attachait non-seulement aux plantes rares, à celles qu'on ne parvient à conserver qu'avec beaucoup de soins, il s'intéressait aussi à celles qui croissent partout autour de nous à l'état sauvage, presque chaque année il fesait des herborisations ; il était accompagné dans ses promenades botaniques par plusieurs botanistes distingués, non-seulement de Belgique, mais même de l'étranger. C'est lui qui a trouvé aux environs de Waelhem entr'autres les plantes suivantes : *Tulipa sylvestris, Impatiens noli me tangere, — Ophioglossum vulgare,* curieuse fougère se rapprochant du genre *Osmunda,* très-rare dans cet endroit et qu'on n'y avait pas encore trouvé auparavant.

Les récompenses qu'il obtint dans nos expositions sont nombreuses, nous comptons 37 premiers, 41 seconds et 29 troisièmes prix, en tout 107 médailles et 104 mentions honorables.

La Société perd en lui un amateur zélé et tout dévoué aux progrès de l'horticulture. Souffrant depuis quelque temps, nous le vîmes pour la dernière fois le 18 novembre dernier, on venait de distribuer le programme des concours de l'exposition auquel il comptait prendre grande part. Hélas! comme nous nous trompons souvent dans nos prévisions, là où il comptait envoyer un nombreux contingent de plantes, son nom ne devait plus figurer, qu'entouré de crêpe et de deuil. Il mourut à son château de Roosendael, le 28 novembre 1860, à l'âge de 70 ans, muni de tous les secours de la religion.

(*Bull. de la Soc. roy. d'hort. d'Anvers.*)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE

Monsieur le chev. John de Knyff,

PAR M. DE CANNART D'HAMALE.

Les rangs s'éclaircissent parmi les vétérans de l'horticulture belge. Chaque année nous assistons à un deuil nouveau et chaque année il nous faut enregistrer des pertes nouvelles, toutes également cruelles, également sensibles.

Ils deviennent rares, ces hommes qui ont su inspirer à la génération actuelle ce feu sacré de l'horticulture; ces hommes, qui ont su consacrer aux progrès de la science, tout ce qu'ils avaient de zèle, d'intelligence et d'activité!

Malines, Anvers, Gand, Bruxelles ont eu successivement leur deuil; les noms des Smout, Sommé, baron Heynderycx, duc d'Ursel, etc., resteront éternellement gravés dans les annales de toutes nos Sociétés d'horticulture. Un nom nouveau vient ajouter à leurs regrets : Anvers et Malines déploreront surtout l'homme qui vient de leur être si subitement ravi : Monsieur le chevalier John de Knyff occupera une bien belle page dans les annales de leurs Sociétés d'horticulture.

Rendre hommage à la mémoire de cet homme de bien, à la mémoire de cet ami sincère de la plus aimable des sciences, c'est payer un juste tribut de regrets et de reconnaissance, c'est en appeler au souvenir des amateurs qu'il a formés, au souvenir de ceux qui comme nous, ont eu le bonheur d'apprécier tout ce que son cœur renfermait de bonté, d'amabilité, de générosité et de délicates attentions.

En ma double qualité d'ami du défunt et d'ami de la culture des fleurs, je me permettrai de retracer en quelques lignes la vie si douce et si paisible de celui que l'horticulture belge ne saurait oublier, de celui que nous pleurons tous, de celui enfin que nous avons accompagné jusqu'à sa dernière demeure et à qui nous avons eu la douleur d'adresser un dernier et solennel adieu.

Puissent les fleurs que nous avons déposées sur sa tombe au nom de l'horticulture et au nom de ses nombreux amis, adoucir quelque peu la cruelle affliction de sa famille éplorée !

Jean-Jacques-Théodore de Knyff, chevalier du St-Empire romain, était né à Anvers le 12 juillet 1790. Il décéda au château de Roosendael (commune de Wavre-Ste-Catherine, province d'Anvers) le 28 novembre 1860.

A l'époque où la Belgique attelée au char d'un grand Empire, livrait impitoyablement au démon de la guerre tout ce qu'elle possédait de fortune et de brillante jeunesse, le chevalier John de Knyff qui avait déjà payé deux fois son tribut à l'armée, fut appelé à faire partie de la Garde d'honneur. Il y resta jusqu'à la paix de Paris et après avoir assisté à l'agonie du grand empire, il rentra dans sa famille, heureux d'abandonner la gloire militaire à laquelle il n'avait jamais aspiré.

Une gloire moins bruyante, plus douce et plus modeste lui était réservée. Flore avait répandu des fleurs sur son berceau et son culte était sa vie et son bonheur.

Captivé par l'amour des plantes, il s'occupa avec un zèle ardent de l'étude de l'horticulture. Il fut un des premiers avec Monsieur le chevalier Parthon De Von qui essayèrent la culture si difficile des Orchidées du tropique.

Membre fondateur de la Société d'horticulture d'Anvers, il s'y fit remarquer par une activité et un dévouement sans bornes, et les services éminents qu'il rendit à cette Société lui valurent une de ces distinctions qui honorent autant ceux qui la décernent que celui qui la reçoit. Le 21 septembre 1856, le conseil d'administration l'appela à la vice-présidence devenue vacante par la mort de M. le docteur Sommé, et il lui vota en même temps une médaille extraordinaire en vermeil du plus grand module.

Voici comment s'exprimait la lettre qui lui fut adressée à cette occasion :

Anvers, le 17 février 1857.

La Société royale d'horticulture et d'agriculture, à Monsieur le Chevalier John De Knyff, Vice-Président de la Société royale d'horticulture ;

MONSIEUR,

Le conseil d'administration de la Société royale d'horticulture vous a, dans sa séance du 21 septembre 1856, voté une médaille extraordinaire

en vermeil, grand module, pour votre zèle et pour la beauté des plantes dont, durant 30 ans, vous avez rehaussé l'éclat de nos expositions.

En vous appelant à la vice-présidence de la Société, le conseil d'administration n'a pas cru avoir assez fait, il a pensé devoir y joindre une distinction toute spéciale pour un de ses membres qu'elle a toujours considéré comme un des plus zélés.

Si elle avait pu oublier un moment les nombreux services rendus par vous à la Société, les catalogues d'exposition sont là pour nous dire que, malgré la distance de votre résidence et les difficultés de transport de vos plantes, personne plus que vous n'y a brillé par leur nombre et leur beauté.

Ce sont ces considérations et bien d'autres encore pour lesquelles le conseil d'administration m'a chargé de me rendre son organe auprès de vous et de vous en exprimer ici toute sa gratitude.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Vice-Président, l'assurance de la considération très-distinguée avec laquelle nous avons l'honneur d'être

Au nom du conseil d'administration :

Le Trésorier,

J. Janssens-de Harven.

Les services que Monsieur le chevalier de Knyff a rendus à l'horticulture ne sauraient d'ailleurs être contestés : la plupart des Sociétés du pays et plusieurs Sociétés étrangères le comptaient parmi leurs membres les plus zélés, et la Fédération horticole, cette nouvelle institution qui est appelée à rendre d'éminents services à l'horticulture belge, lui avait déféré une de ses deux vice-présidences.

Doué de connaissances horticoles aussi variées que profondes, M. le chevalier De Knyff obtint partout des succès remarquables. Toutes les cultures lui étaient familières et depuis l'humble Paquerette jusqu'au majestueux Palmier, pleine-terre, orangerie, serre froide, serre tempérée ou serre chaude, toutes ces collections obtinrent des distinctions bien méritées. C'est ainsi que plus de deux cents médailles ornent son médaillier et on n'en compte pas moins de soixante-dix décernées exclusivement aux fleurs de Dahlia dont il possédait une des plus belles collections de l'époque. Les autres médailles ont été successivement décernées aux Orchidées, aux Crinums, aux Amaryllis, aux *Fougères* exotiques, aux plantes grasses, aux Gloxinias, aux Achimènes, aux Camellias, aux Rhododendrums, Azaléas, Fuchsias, etc., et à ses riches collections de plantes diverses.

Ses serres renfermaient un choix de plantes dignes d'un amateur qui comme lui consacrait tout son temps au culte de Flore. Chez lui point d'*exclusivisme*, tous les genres, toutes les espèces qui se faisaient remarquer, par la beauté des fleurs, par la splendeur du feuillage, ou par la

majesté du port y étaient également bien accueillies. Sa serre chaude surtout abrite une réunion de plantes exotiques riches de beauté et de végétation : les Bananiers, ces beaux végétaux du midi qui se couronnent d'un faisceau de feuilles longues de un à deux mètres, ombragent tour à tour les Goyaviers aux fruits de framboise, les Globbas aux élégantes grappes dont les fleurs rappellent le labelle des riches Cattleyas, les *Lagerstrœmia* à panicules d'une beauté ravissante, les *Murreya exotica* au délicieux parfum, enfin les *Strelitzia*, les *Crinum*, les *Pancratium* etc. Quelques beaux Palmiers, des Pandanées et des Cycadées d'un développement peu commun, se dressent majestueusement au milieu de riches bouquets; des *Quisqualis*, des *Mandevillea*, et diverses Passiflores, fixés aux chevrons de la serre, viennent comme les lianes des forêts-vierges en compléter la gracieuse harmonie.

Comme on le voit, l'horticulture était la vie de M. le chev. de Knyff. Son existence s'est écoulée au milieu de ces jouissances pures, et au terme de sa carrière, la Providence a daigné lui épargner la douleur de l'agonie en lui ménageant une mort bien douce. Son esprit sincère était préparé à cette fin dernière et il a passé dans le calme, de cette vie à une vie meilleure.

Ses inappréciables qualités qui ne se concentraient pas seulement dans sa famille qui l'adorait, mais qui s'épanchaient encore au dehors sur ces nombreux amis et sa charité sans bornes qui s'exerçait avec cette discrétion délicate qui double le prix du bienfait, feront conserver sa mémoire dans le cœur de tous ceux qui l'on connu (1).

---

(1) Nous avons exprimé déjà les sentiments pénibles que la mort de M. le chevalier de Knyff, nous a causés. La notice biographique que son collègue et ami, M. de Cannart, vient de lui consacrer, attestera longtemps de l'universalité des regrets que cette perte a provoquée au sein de l'horticulture belge. Une fleur conservera son nom et le fera revivre à chaque printemps; c'est le *Crinum Knyffii*, que Charles Morren lui a dédié (B. H. T. II, p, 373), brillante Amaryllidée aux pétales blancs, relevés d'une strie de pourpre. Nous rappellerons à ce propos les quelques lignes qui accompagnaient cette dédicace dans la *Belgique horticole*, « Il y a peut-être plus de vingt ans que la Belgique possède dans ses collections une magnifique espèce de *Crinum* que la reconnaissance des horticulteurs a fait appeler spontanément et sans publication *Crinum Knyffii*, du nom de son savant, aimable et spirituel premier possesseur et introducteur, M. le chevalier John de Knyff, de Waelhem, si connu par la constance de ses amours en fait de fleurs de serre et de pleine terre. Couronné dans maintes de nos expositions, ce beau Crinum circule dans le commerce indigène sous le nom que nous nous plaisons à lui conserver et que cette fois du moins, *justicia tandem!* nous pouvons consacrer par une diagnose formelle. »

(Note extraite de la *Belgique hort.* janv. 1861.)

Rapport sur le mémoire en réponse à la question :

Comment le propriétaire d'un jardin placé dans les conditions suivantes, doit-il le planter en vue d'y avoir les meilleurs fruits et pour toutes les saisons? Ce jardin, à la fois fruitier et légumier, occupe l'espace d'un hectare, il est enclos de murs, situés aux quatre expositions suivantes : sud-est, sud-ouest, nord-est, nord-ouest. Les chemins intérieurs doivent être bordés d'arbres conduits en pyramides, en quenouilles ou en fuseaux. L'aménagement de la plantation devra donner ce résultat que le propriétaire aura des Pommes et des Poires toute l'année, des Cerises du mois de mai jusqu'en août, des Abricots de juin à septembre, des Pêches et des Prunes de juillet à octobre, des Raisins d'août en octobre. Certaines variétés de fruits donnant de bons produits dans presque tous les terrains et d'autres exigeant des sols légers, secs, compactes et humides, le mémoire devra satisfaire à ces diverses conditions. On estime à six cents le nombre des pyramides, fuseaux ou quenouilles.

Messieurs,

La Fédération a reçu en réponse à la question de pomologie, 5e du concours de 1861, un mémoire portant pour épigraphe :

« *La diversité plaira toujours.* »

Dans votre séance du 17 août dernier, vous avez nommé pour examiner ce mémoire, une commission composée de MM. Royer, Morren, Kegeljan et De Puydt. Mes honorables collègues ont bien voulu me confier les fonctions de rapporteur.

Les difficultés que cette tâche pouvait présenter pour moi ont presque disparu en présence des observations de chacun de vos commissaires et, en particulier, devant les critiques dues à l'expérience éclairée de l'honorable président de la Fédération.

L'accord entre vos commissaires s'est établi sans peine sur chacune des parties du travail soumis à leur examen, et j'ai la satisfaction de pouvoir vous dire en commençant que les résolutions proposées ont obtenu l'assentiment unanime de la commission.

Avant de vous faire connaître les propositions que nous avons l'honneur de vous soumettre, il importe que nous entrions dans quelques détails propres à vous faire apprécier le travail dont il s'agit, les qualités qui le distinguent et les critiques dont il peut légitimement être l'objet.

Rappelons d'abord les termes de la question :

« Comment le propriétaire d'un jardin placé dans les conditions

« suivantes, doit-il le planter en vue d'y avoir les meilleurs fruits et « pour toutes les saisons? Ce jardin, à la fois fruitier et légumier, « occupe l'espace d'un hectare, il est enclos de murs, situés aux quatre « expositions suivantes : sud-est, sud-ouest, nord-est, nord-ouest. Les « chemins intérieurs doivent être bordés d'arbres conduits en pyra- « mides, en quenouilles ou en fuseaux. L'aménagement de la plantation « devra donner ce résultat que le propriétaire aura des Pommes et « des Poires toute l'année, des Cerises du mois de mai jusqu'en août, « des Abricots de juin à septembre, des Pêches et des Prunes de juillet « à octobre, des Raisins d'août en octobre. Certaines variétés de fruits « donnant de bons produits dans presque tous les terrains et d'autres « exigeant des sols légers, secs, compactes et humides, le mémoire « devra satisfaire à ces diverses conditions. On estime à six cents le « nombre des pyramides, fuseaux ou quenouilles. »

Cette question, on le voit, était essentiellement pratique. Elle supposait acquises les connaissances théoriques sans lesquelles il n'y a qu'incertitudes et hasardeux empirisme; elle n'exigeait aucune démonstration, et l'auteur pouvait, à son gré, négliger l'exposition des procédés d'amendement du sol, de plantation, de méthodes jardinières, etc.

En la prenant même dans son sens le plus restreint, l'importance de la question ressort aisément. Elle place l'auteur dans la position où se trouvent fréquemment les propriétaires, les jardiniers et tous ceux qui se livrent à la pratique du jardinage et elle a pour but de leur présenter tout fait, avec la consécration de la Fédération, un travail de classement des meilleurs fruits, formant une série complète depuis la première saison de chacun jusqu'aux plus tardifs, avec indication du sol, de l'exposition, de la forme etc., qui leur conviennent le mieux et permettent d'en tirer le parti le plus avantageux.

L'auteur du mémoire qui vous est parvenu a pris, en général, la question dans son sens restreint; il s'est abstenu d'entrer dans les détails que ne demandaient pas explicitement les termes de la question. Si l'on peut regretter, dans l'intérêt de beaucoup de lecteurs, cette grande sobriété, on ne peut, cependant, lui en faire un reproche. Cette même sobriété se retrouve, d'ailleurs, dans la forme et dans tous les développements du mémoire. L'auteur vise à dire le nécessaire et à le dire simplement, sans phrases inutiles. C'est bien le style qui convient à des écrits de cet ordre, clair, précis, allant au but par la ligne la plus droite. Il est d'ailleurs correct et le mot propre n'y manque jamais à l'idée.

Le fonds du travail, les dispositions du jardin, les combinaisons diverses par lesquelles l'auteur arrive à résoudre le problème posé, procèdent du même esprit et d'une méthode pareille. Il a choisi, parmi les moyens qui s'offraient à lui, les plus simples, les plus pratiques, ceux qui sont à la portée de tous. Et ici, nous n'avons qu'à féliciter l'écrivain du tact

dont il a fait preuve, car si les châssis, panneaux vitrés, abris de tout genre, murs creux, etc., enfin les nombreux artifices dont l'horticulture moderne dispose, sont précieux à connaître et rendent, en certains cas, de grands services, il n'en est pas moins vrai que leur usage est hors de la portée du plus grand nombre, exige beaucoup de bras et d'importantes avances de fonds, et que l'auteur se fut fait la partie trop facile en y recourant. Toute solution du problème, obtenue uniquement par un choix judicieux d'espèces, sagement distribuées dans les diverses parties du jardin, était nécessairement préférable et plus conforme à l'esprit du programme.

Tout en reconnaissant les qualités sérieuses et solides du mémoire présenté, et en constatant avec satisfaction que c'était là un travail très-propre à guider les amateurs dans le cas prévu ou dans tout autre analogue, tout en jugeant enfin que le problème était résolu d'une manière sinon parfaite au moins très-satisfaisante, votre commission, MM. a jugé nécessaire de vous signaler quelques petites erreurs et certaines parties un peu faibles, que l'auteur pourra aisément retoucher avant la publication de son mémoire.

On a fait remarquer que la largeur de 4 mètres donnée aux espalier était insuffisante. L'auteur le dit lui-même et propose un expédient de peu de valeur. Mieux vaudrait, suivant nous, un peu moins de variété et des arbres mieux développés. Nous insistons sur cette critique, si rigoureuse qu'elle puisse paraître, parce que dans un travail destiné à guider les praticiens, il importe de se tenir le plus près possible des données théoriques fondées sur l'expérience et la réflexion.

L'auteur déclare les Poiriers sur coignassiers impropres à la plantation dans les sols compactes, qu'il appelle plus loin « terrains argileux. » Il importe beaucoup ici d'être clair et de préciser plus nettement la portée de cette observation. Ne confondons pas un terrain *argileux* avec celui où l'argile est *en excès*. Tous les bons sols sont argileux, mais là où l'argile prédomine, est en excès, ils deviennent excessivement froids, compactes, souvent humides, et impropres à la culture des arbres fruitiers. Si l'on a le choix, certes il faut s'abstenir de créer des jardins en pareils terrains. Mais il s'en faut de beaucoup que le choix soit toujours libre, et dès lors, vaut-il mieux, dans des conditions semblables, planter des Poiriers sur franc ou sur coignassier? Ici, il nous a semblé qu'une nouvelle distinction était nécessaire.

Si le sol trop compacte et trop alumineux où l'on est forcé de s'établir est d'ailleurs élevé et sec, il n'est guère contestable que le franc, malgré sa croissance excessive, y sera préférable au coignassier; mais si, comme il n'est que trop fréquent en Belgique, le jardin est, en outre, bas et sujet à humidité, il nous paraît dangereux, sinon impraticable, de le planter d'arbres sur franc, dont les racines iraient bientôt s'implanter dans la couche aquifère. Dans un cas semblable, il est bien plus facile d'amender

et d'assainir le terrain jusqu'à la profondeur voulue pour le coignassier qui, une fois le sol rendu perméable à ses racines, ne se déplaira pas dans une humidité modérée.

On a fait remarquer que l'auteur eût dû profiter d'une partie du potager dont il dispose, pour y établir une petite pépinière propre à greffer les fruits nouveaux et à fournir des plants pour le remplacement de ceux qui viendraient mal. Enfin il a été fait une observation plus importante, car celles qui précèdent sont à peine des critiques : on a fait remarquer que le programme demande des poires et des pommes *toute l'année*, tandis qu'en parcourant les listes de variétés désignées par l'auteur, on trouve que les premières poires mûrissent à la fin de juillet, et les dernières du printemps en mai et juin, de sorte qu'il resterait un intervalle d'un à deux mois, pendant lequel il n'est pas indiqué de Poires ni de Pommes à manger.

Cette lacune a paru cependant, après examen, plus apparente que réelle. On a reconnu que certaines pommes, particulièrement l'excellente Calville, se conservent moyennant des précautions faciles, jusqu'en juillet; on a dit aussi que bien des poires de juin et même de mai pourront durer, surtout avec des soins spéciaux, un mois ou deux de plus. L'auteur a donc péché ici, par insuffisance d'explication et, au fond, il n'y a pas véritablement lacune; le problème peut être considéré comme résolu. L'auteur, qui a apporté dans les diverses combinaisons de sa plantation, une attention intelligente eut pu aisément échapper à cette critique en plantant un très-petit nombre de ces Poiriers ou Pommiers dont les fruits se gardent d'une année à l'autre et ne valent jamais rien. Nous avons pensé qu'il avait mieux fait de s'en abstenir.

Restait à faire l'examen rigoureux des listes de variétés fruitières et à constater leur valeur réelle, soit d'une manière absolue, soit relativement au sol, aux expositions ou aux formes que l'auteur du mémoire leur assigne. Ici, des divergences d'appréciation étaient inévitables. Le nombre des variétés est immense, surtout parmi les Poires; le sol et l'exposition modifient en outre les qualités des fruits jusqu'à rendre détestable ici ce qui est fort bon ailleurs. Quelle que fût l'expérience de l'auteur, il était impossible qu'il ne tombât point dans quelques erreurs relatives, qui peuvent n'être même que des questions de goût personnel. Notre honorable président, tout spécialement compétent en ces matières, a mis sa longue et savante expérience au service de la commission et il en est résulté que, tout en approuvant dans leur ensemble les choix de l'auteur, nous avons à y demander quelques modifications que voici :

Le *Beurré Bretonneau* est mal placé dans la mémoire; fort mauvais dans les terres froides et humides, il est bon, beau et précieux par sa fertilité dans les sols secs et légers.

Le *Beurré Rance*, ou de Rance, ou *Bon chrétien de Rance*, n'est pas propre à tous les sols, même en espalier; il faut le garder pour les

terrains légers et remplacer les 4 espaliers proposés en sol compacte, par les *Joséphine de Malines*, *Doyenné d'Alençon* et *Orpheline d'Enghien*, bons fruits auxquels l'auteur a donné trop peu de place. Même observation pour la *Duchesse d'Angoulême* qui, en terre forte, est dépourvue de saveur.

Pour pyramides en sols légers, l'auteur fait figurer, à côté de deux *Bon chrétien Williams*, qui y sont excellents, deux *Dones*, poire petite et insignifiante. Plus loin, la poire *Souvenir de la reine des Belges* étant supérieure sous tous les rapports au 25e *Anniversaire*, c'est de la première qu'il faudrait de préférence planter quatre pieds et deux seulement de la seconde.

Il convient de supprimer le *Comice de Toulon*. Jusqu'à ce que sa valeur *en Belgique* ait été reconnue, il y aurait lieu de le remplacer par le *Passe Colmar musqué d'Esperen*.

La poire *Vauquelin* appartient à la série d'hiver et seulement pour les sols légers. On peut la remplacer par le *Beurré superfin de Goubaut* qui est exquis dans ces sortes de terrain.

Pour la saison d'hiver, les poires *Rousselon* et *Napoléon Savinien* ne méritent pas d'être reproduites 4 et 5 fois. Le *Prince Albert* est désigné pour un seul arbre et le *Beurré d'Avoine*, délicieux fruit tardif est passé sous silence.

Pour la saison de printemps, un seul *Présent Van Mons* suffit au lieu de quatre : c'est un fruit à cuire. La *Bergamotte Drouet* mûrit en Novembre. On a oublié le *Beurré gris d'hiver nouveau* ou de Luçon, excellent dans les sols légers.

Dans la seconde liste, comprenant les variétés propres aux sols froids et compacts, nous remarquons pour l'automne, le *Nouveau Poiteau* qui n'est guère bon qu'en sol léger, et le *Comte de Paris*, triste fruit à supprimer.

Pour l'hiver, le *Rousselet de janvier*, Mgr *Affre* et *Rousselon* figurent chacun au nombre de quatre; c'est beaucoup trop pour des fruits petits et assez insignifiants, qui seraient avantageusement remplacés par des fruits de Grégoire, tels que *Zephirin*, *Léon*, *Comm*re *Delmotte*, *Nouvelle Fulvie*, etc., etc.

Pour le printemps, on ne peut admettre ni le *Beurré Bretonneau* ni la *Bergamotte Drouet* qui n'appartiennent pas à cette série. On les remplacerait par *Surpasse Crassane de Boisbunel*, *Joséphine de Malines* ou *Doyenné d'Alençon*.

L'auteur se trompe évidemment en conseillant d'aller chercher dans les bois les sauvageons de poirier dont on aurait besoin et qu'on y trouverait, selon lui, sans autre peine que celle de les prendre. Aucun de nous n'a rencontré le Poirier à l'état sauvage dans les forêts de Belgique, si ce n'est d'une manière exceptionnelle et en nombre excessivement restreint.

Passant aux POMMES, nous trouvons que parmi celles d'été notre auteur ne propose qu'un seul arbre de notre ancienne et délicieuse *Pomme framboise*, que l'on mange de septembre en décembre, aussi belle que bonne et le meilleur fruit de ce genre. Pourquoi ne pas la répéter aux dépens de variétés très-inférieures.

Pour espaliers, la *Calville Gravenstein* étant un fruit hâtif, dans quel but la placer au nord-ouest? ne vaudrait-il pas mieux y mettre une pomme très-grosse de moyenne saison, comme *Blenheim pippin?*

ABRICOTIERS. — On ne voit pas l'avantage de placer au nord-est des abricots hâtifs, tels que ceux d'*Esperen* et *de la St Jean;* l'auteur en donne lui-même la raison dans son avant-propos. Mieux vaudrait y placer les abricots tardifs ou de moyenne saison.

PRUNIERS et CERISIERS. — La prune *Washington* n'a jamais pu être maintenue en pyramide chez M. Royer, non plus que presque tous les bigarreaux.

VIGNES. — Le *Muscat Tokai* n'est qu'un synonyme de *Muscat Jésus* ou *Fleur d'Orange;* il n'est cultivable qu'à l'exposition de l'est; aux autres il se fendille.

FRAMBOISIERS. — La *Queen Victoria* est, comme variété remontante, plus fertile et meilleure que *Large fruited montly.*

Telles sont, Messieurs, les corrections de détails dont nous avons à vous signaler l'opportunité, et comme il s'agit de listes comprenant environ 600 pieds d'arbres fruitiers et que celle des Poiriers, de beaucoup la plus considérable, est fournie en double, vous penserez sans doute comme nous, qu'elles sont relativement peu nombreuses et n'ôtent que peu à la valeur du travail.

Aussi n'hésitons-nous pas à vous proposer de récompenser l'auteur du mémoire et d'insérer son travail dans le bulletin de la Fédération.

Sur la quotité de la récompense à accorder, votre commission a unanimement pensé qu'il était nécessaire de réserver les prix les plus élevés pour les travaux les plus considérables et particulièrement pour ceux qui ont une certaine portée scientifique. La question de pomologie n'étant que d'une importance secondaire et exclusivement pratique, nous venons vous proposer de décerner à l'auteur une prime de deux cents francs y compris la valeur d'une médaille d'argent qui y sera jointe, et de publier son mémoire (après correction), dans notre bulletin. L'auteur recevrait en tirés à part, cent exemplaires de son travail et aurait d'ailleurs le droit d'en faire tirer un plus grand nombre à ses frais.

Bruxelles, 24 septembre 1861.

Par la commission.
Le rapporteur,
F. E. DE PUYDT.

Rapport sur le mémoire en réponse à la question :

De l'influence réciproque du sujet et de la greffe, et portant pour épigraphe :

Aide toi, le Ciel t'aidera.

J'ai l'honneur, après m'être entendu avec nos honorables collègues MM. Bouquéau et Rosseels, de vous rendre compte du résultat de notre examen de ce travail : il ne contient aucune conclusion générale ou théorique sur les problèmes dont vous avez désiré l'étude. L'auteur paraît être un praticien exercé. Le mérite principal de ce travail consiste dans quelques observations pratiques sur les diverses greffes, et l'exposé d'expériences et de faits intéressants qui s'y rapportent. Parmi ces faits, il en est qui semblent de nature à ne pas laisser de doute sur l'influence des greffes successives sur le même sujet, pour obtenir une fructification plus abondante. Nous sommes d'avis qu'il sera utile d'insérer certaines parties de ce mémoire dans le bulletin fédéral, et de décerner à titre d'encouragement une médaille en argent à l'auteur, tout en maintenant la question au concours pour obtenir, s'il est possible, un travail conçu à un point de vue scientifique et plus général. Nous ne pouvons cependant laisser passer sans critique quelques assertions de l'auteur.

A la première page, en énumérant les avantages généraux que la greffe procure aux horticulteurs, il dit que par elles, *les plantes se multiplient presqu'à l'infini, avec toutes les particularités qui leur sont propres, sans que jamais nous ayons à craindre de les voir dégénérer ou disparaître.* Il est évident que ces deux derniers mots ont échappé à l'auteur, ou au moins, qu'il n'y a pas attaché d'importance, car plus loin, un paragraphe tout entier est consacré aux variations de forme et de coloris amenées par la greffe sur des végétaux. Il est bien reconnu maintenant que la plupart des fruits très-anciens ont varié ou dégénéré à un tel point, que dans le commerce, on en est venu à les présenter comme des variétés distinctes, tels sont les Beurés gris, rouge, doré, les Passe Colmar verts ou dorés, les St.-Germain verts, gris, dorés, panachés et la plupart des anciens fruits qui ont donné des accidents panachés, lesquels se sont fixés plus ou moins bien par la greffe; nous disons plus ou moins parce qu'il nous arrive souvent que des arbres greffés de ces accidents, ou même des branches plus vigoureuses que les autres, retournent au type primitif de la variété, quelque soin qu'on mette d'ailleurs à prendre des greffes d'arbres et arbustes à feuilles ou fruits panachés, sur les branches le mieux caractérisées sous ce rapport. On remarque souvent que parmi les sujets qui en proviennent, il en est qui

retournent entièrement ou partiellement au type primitif, tels sont l'Orme d'Amérique à feuilles panachées dorées, le Murier à papier à feuilles panachées, la poire Duchesse d'Angoulême panachée etc.; sur cette dernière variété, le bois commence à perdre ses rayures, et sur ces branches qui sont en général les plus vigoureuses, les fruits cessent aussi d'être panachés.

Ces faits s'expliquent par cet axiome que toute variété de végétal greffé a une tendance à se rapprocher du type primitif.

Notre collègue M. Bouquéau en a l'exemple chez lui par plusieurs Houx à petites feuilles, entr'autres le *Rosmarinifolia*, qui donnent des feuilles analogues à celles du Houx commun sur lequel ils sont entés.

Votre rapporteur est en mesure de vous exposer un fait qui jette une certaine lumière sur l'influence de la greffe souvent répétée des variétés fruitières.

Parmi les poires obtenues dans le XVII[e] siècle, l'une des plus estimées à cette époque, célébrée dans les vieux auteurs La Quintinie, Merlet et Duhamel, se nomme la Virgouleuse ou Virgoulie. Ce poirier est généralement abandonné aujourd'hui, car il montre les signes les plus évidents de décrépitude, et c'est à peine, si, à l'espalier, aux meilleures expositions, on peut récolter quelques fruits intacts et non gercés; dans des climats plus favorisés que le nôtre, au delà de la Loire, la Virgouleuse n'est plus qu'un fruit d'espalier, tandis qu'autrefois il était cultivable en haut vent, ou sous les formes de buisson et de pyramide. Je possédais, dans ma propriété de Namur, un magnifique poirier de Virgouleuse en hautvent, lequel, au commencement de ce siècle, avait déjà acquis toute sa force et ses dimensions, il portait souvent plus d'un sac de fruits dont jamais aucun n'était gercé ni défectueux. Cet arbre sur franc, d'une hauteur totale de 10 à 12 mètres, est mort de vétusté en 1855; mais tous mes amis ont pu le voir, il est certain que ce pied avait été greffé à une époque très-reculée et assez voisine de la jeunesse de la variété; n'est-il pas probable que l'absence de tout signe de dégénération dans ses produits, était causée par cette circonstance? Tandis que sur les autres poiriers de Virgouleuse, des transports successifs et nombreux par la greffe, ont dû exercer une influence d'autant plus morbide, que l'on ne soigne pas assez le choix des rameaux dont on se sert; au lieu d'imiter les Anglais dans le soin dont ils entourent la reproduction et le maintien des races d'animaux domestiques, nos horticulteurs ou amateurs acceptent souvent pour la greffe, des rameaux pris sur des sujets faibles ou malades.

Plus loin, l'auteur du mémoire dit : *lorsque dans de nombreux semis de sauvageons fruitiers, vous remarquez un plant qui a un beau port, pas d'épines, etc., il est à présumer que ce peut être une bonne variété.*

La présence des épines sur un sauvageon, présentant de bonnes apparences sous d'autres rapports, n'est pas un mauvais signe, on pourrait

dresser une longue liste d'excellentes variétés qui sont restées épineuses pendant longtemps, telles que Souvenir de la Reine des Belges, Nouvelle Fulvie, Colmar de la Haut, Monseigneur Sibour, Beurré Bretonneau etc.; l'une de nos plus belles poires d'hiver, *le Prince Albert* avait été greffée sur latérales chez moi en 1848, et présentait une telle agglomération d'épines longues et acérées, qu'il excitait l'hilarité des visiteurs. Mais ces épines ont fini, pour la plupart, par devenir des lambourdes. Nous ne pouvons adhérer à l'assertion que le coignassier ne prospère pas dans un sol argileux, du moins sous le climat de la Belgique où il préfère cette nature de terrain, pourvu qu'il ne soit pas trop compacte.

Quant au Rosier, nous en écussonnons depuis bien des années, sur Églantiers, et nous n'avons jamais constaté, comme le dit l'auteur, qu'un sujet aurait fait varier la nuance de la Rose écussonnée.

Mais on peut remarquer chez un grand nombre d'amateurs, que les Rosiers greffés en écussons, sont plus robustes que ceux greffés en fente.

Quant à l'assertion que tout franc, d'espèce quelconque, pousse avec plus de vigueur que toute variété d'arbre greffé sur une autre, si nous admettons la vérité du principe dans beaucoup de cas, il ne convient cependant pas de le généraliser comme loi immuable, car il souffre des exceptions. Ainsi, les *Pavia rubra*, *neglecta* et *flava*, obtenus de graines, ne s'élèvent guère qu'à 3 ou 4 mètres, tandis que greffés sur le *Castanea indica*, ils atteignent des proportions gigantesques à cause de la végétation vigoureuse du sujet.

Malgré ces diverses assertions plus ou moins sujettes à la critique, nous croyons que quelques parties de ce mémoire présentent assez d'intérêt pour motiver leur insertion au bulletin fédéral, pourvu que cette insertion soit précédée du rapport rectifiant les dites assertions.

Nous croyons aussi que la question prise à un point de vue plus complet, doit être maintenue au concours. En conséquence votre jury a l'honneur de vous proposer cette insertion, et de décerner à l'auteur une médaille en argent à titre d'encouragement.

Le Rapporteur,

A. ROYER.

Rapport sur le Mémoire en réponse à la question :

Ecrire l'histoire et la monographie botanique et horticole d'un groupe naturel (genre ou famille) de plantes assez généralement cultivées en Belgique. — Le choix du groupe est laissé aux concurrents.

Pendant l'assemblée générale du 24 septembre, M. Edouard Morren a présenté un rapport verbal sur le mémoire envoyé en réponse à la 6e question du concours, et il a fait connaître les causes, essentiellement indépendantes de sa volonté, qui l'avaient empêché de faire un rapport écrit. Voici la substance de ce rapport :

La question mise au concours s'adresse aux spécialités ; elle demande l'histoire botanique et horticole d'un genre de plantes dont elle laisse le choix aux concurrents : plantes exotiques ou rustiques, arbres, fruits ou légumes peuvent être les matériaux pour les réponses. Cette question est donc éminemment pratique et le nombre des réponses étant indéfini, il va sans dire qu'elle restera toujours au concours. La Fédération demande une monographie, et elle désire qu'elle soit également recommandable au point de vue scientifique et sous le rapport horticole. On peut citer par exemple, en floriculture, les genres *Rosa*, *Paeonia*, *Rhododendron*, *Amaryllis*, *Ærides*, etc., etc.; les Palmiers ; en culture maraîchère, les Pois, les Fèves, les Laitues, etc.; en pomologie, les Fraisiers, les Groseilliers, etc. L'arboriculture jardinique ou forestière peut également être l'objet de travaux spéciaux, d'autant plus approfondis qu'ils sont plus limités.

Le mémoire qui a été envoyé à la Fédération, appartient à cette catégorie ; il traite du genre Peuplier ou Populus, qu'il étudie au point de vue de ses espèces, de sa culture, de ses maladies et de ses insectes nuisibles.

M. Edouard Morren a exposé à ses collègues une analyse complète et exacte du mémoire : il en a fait connaître les divisions et l'étendue. Il loue cet ouvrage et lui reconnaît quelques qualités recommandables ; c'est une heureuse tentative faite, et pour la première fois, dans la direction indiquée par la Fédération, et elle mérite les encouragements de notre institution. L'auteur révèle de véritables connaissances botaniques, et il prouve qu'il joint la pratique à la science ; il connaît et il cultive toutes les espèces dont il parle.

Le rapporteur regrette cependant que le travail ne soit pas un peu plus approfondi ; il aurait voulu trouver un peu plus de renseignements historiques et d'esprit de critique ; il croit s'apercevoir que l'auteur ne dispose pas d'un grand nombre d'ouvrages, et que la littérature du sujet dont il traite, lui fait un peu défaut. Il aurait pu consulter avec intérêt les pères de la botanique et surtout nos vieux auteurs belges, et

de plus étudier avec fruit les travaux de Hartig, de Ratzeburg et de Schacht, qui concernent les Populus. L'histoire des variétés de chaque espèce ne paraît pas non plus être assez complète et suffisamment détaillée. Dans une monographie dendrologique on pourrait enfin désirer un peu plus de détails sur les usages technologiques, et la valeur commerciale et industrielle des bois de chaque espèce. Le mémoire d'ailleurs ne révèle aucune découverte nouvelle. C'est une étude utile et consciencieuse d'un genre de plantes généralement cultivé en Belgique. A ces titres il répond à la question posée par la Fédération et il mérite ses encouragements.

Le rapporteur propose en conséquence de voter l'impression du mémoire et d'accorder à l'auteur un prix de la valeur de 100 francs, y compris une médaille en argent.

Ces conclusions ayant été votées par l'assemblée, il est procédé à l'ouverture du billet cacheté qui accompagnait le mémoire, et cette opération fait connaître le nom de M. Alf. Wesmael de Vilvorde.

LES JARDINS AU CHILI ET AU PÉROU.

Aspect du Pays.

Commerce des Arbustes, des Plantes et des Fleurs.

PAR M. DEROTE,

Consul général de Belgique, à la côte occidentale de l'Amérique du sud.

Une idée généralement répandue en Europe, même dans la classe des gens instruits, c'est que le Pérou et le Chili, et l'on ne connaît un peu que la partie occidentale, sont les plus beaux pays du monde, où l'on trouve à la fois les paysages les plus pittoresques, la végétation la plus riante et la plus grandiose, les vivres et les fruits à profusion et toutes les jouissances réunies (1). On se figure que toute cette longue étendue des côtes que baigne l'océan Pacifique est une série de bosquets et de jardins, et que les terres fertiles qui s'étendent jusqu'au pied des Andes offrent partout les plus riches cultures et l'image de la vie champêtre,

---

(1) Ce sont bien les provinces occidentales du Pérou, célèbres par leurs mines d'argent, qui ont acquis cette haute réputation. Les territoires du Pérou et de la Bolivie (haut Pérou) qui s'étendent au loin à l'occident jusqu'aux confins du Brésil, sont arrosés par de nombreuses rivières, et présentent en effet une végétation admirable. Mais ce vaste territoire est encore aujourd'hui mal connu. Ce sont quelques hardis voyageurs qui, depuis peu d'années, ont cherché à déterminer le cours des fleuves. Ces vastes régions sont habitées par des tribus sauvages qui n'ont rien de commun avec la génération fabuleuse des *Vierges du soleil*. — Voir la description de ces contrées dans les ouvrages de d'Orbigny, dans les relations de Castelnau (*Expédition dans les parties centrales de l'Amérique du Sud*, 1843 à 1847); dans la relation du voyage de Herndon (*Exploration of the Walley of the Amazon, by lieut. L. Herndon*, Washington, 1854), et dans les articles publiés dans la revue contemporaine, sous le titre de : *La vallée de l'Amazone et ses récents explorateurs*.

La race indigène et métisse, au Chili comme au Pérou, est généralement très-laide. Il y avait de beaux types dans la famille royale des Incas, d'origine asiatique, et les belles femmes, pur sang, que l'on voit à Lima, sont originaires de l'Andalousie.

telle que l'ont décrite les poëtes grecs ou les romans de Bernardin et de Chateaubriand. Souvent encore, dans les librairies ou chez les marchands d'estampes, on étale les frontispices d'anciens ouvrages sur le Pérou, et des gravures représentant des paysages d'Amérique où l'on voit des figures idéales ajouter par leurs charmes à la magnificence de la végétation qui les entoure. Le Mexique, que l'on confond aisément avec l'Amérique du Sud, et surtout le Chili et le Pérou, semblent être des pays magiques qui ne peuveut être habités que par les *filles du soleil*, vivant dans les jardins, comme au temps du paradis terrestre.

Les noms mêmes assignés à quelques points les plus connus viennent ajouter aux illusions, et l'on se persuade aisément que Valparaiso a réellement mérité le nom de vallée du paradis ou de vallée des jardins.

Que de déceptions lorsque l'on arrive dans ces parages !

Que de déceptions en tout genre! et quelle distance, hélas! entre la peinture idéale et la réalité.

Lorsque l'on a quitté les rivages du fleuve Guayaquil, et que l'on cingle vers le Sud, en suivant les rivages, on n'aperçoit plus que des côtes arides, sablonneuses, où la végétation ne se montre que de loin en loin, sur le cours de quelques petites rivières qui ont déterminé la position des petites villes ou des villages du littoral. Depuis le 4e degré, où commence le territoire du Pérou, jusqu'au 36e degré, au Chili, les rivages offrent partout l'aspect le plus triste, et les prairies, qui s'étendent jusqu'au pied des Andes, ne produisent presque rien sans irrigations. Les arbres qui ornaient, avant la conquête, quelques collines les plus rapprochées du rivage, ont été détruits. Les montagnes de l'intérieur offrent encore quelques petits bois de basse futaie et quelques arbres dispersés dans les ravins, mais les Cordillères elles-mêmes sont complétement dénudées sur leurs versants ouest, depuis le 5e jusqu'au 35e degré, et il faut aller dans l'Araucanie et au delà, dans les régions presque désertes, pour trouver des paysages boisés analogues à ceux de nos contrées montagneuses en Europe.

Depuis le littoral jusqu'au pied des Andes, il y a de vastes plateaux en partie cultivés et des plaines irriguées où l'on fait de magnifiques récoltes de céréales, mais la plus grande partie du territoire est inculte, peu peuplée et sert de pâturages aux bestiaux. Les troupeaux sont encore le principal revenu des propriétaires du sol, excepté dans les provinces de Santiago, de Colchagua, de Talca, de Nuble et de Concepcion, au Chili, où la culture des grains a pris un grand accroissement depuis l'année 1848.

Rien n'est plus triste que l'aspect du rivage par où l'on arrive à Lima, capitale du Pérou. Du petit port de Callao, où l'on débarque, on traverse, actuellement par chemin de fer, une plaine de quatre lieues d'étendue, aride, poudreuse, inculte, où l'on n'aperçoit pas un arbre ; et ce n'est qu'en arrivant à Lima que l'on voit, par-dessus les murs,

les arbres fruitiers qui croissent en désordre, dans des espaces qui ne méritent pas le nom de jardins. Vainement chercherait-on aux environs de cette ville quelques beaux sites, quelques petits bouquets ou quelque promenade agréable. C'est seulement depuis trois ans que le gouvernement a fait l'acquisition d'un terrain destiné à devenir un jardin public. En 1854-1855, il n'y avait à Lima que deux jardins proprement dits : celui de Porta, qui n'existe plus, et celui du consul du Brésil, où l'on cultive, à grands frais, des arbustes divers et des plantes d'agrément.

Les légumes à Lima sont à des prix excessifs, et l'on n'en trouve point ou fort peu dans les autres villes, où le jardinage est inconnu.

Ce qui rémunérait partiellement de ses frais le nommé Porta, qui avait fait venir d'Europe des jardiniers, c'était la vente des bouquets. Les petits bouquets se vendaient communément à 4 piastres (20 fr.), et il en vendait un grand nombre, d'un prix bien plus élevé. En ce pays que l'on se figure resplendissant de fleurs et de fruits, certaine fleur, commune dans nos jardins, notamment celle du Metrosideros, se vendait plusieurs piastres, et une grappe de raisins coûtait en 1854, pendant la saison, environ 2 réaux, c'est-à-dire plus d'un franc, et les fruits comme les légumes sont vendus par des êtres hideux, d'une malpropreté dégoûtante.

Lorsque, de Lima, on se rend par mer à Valparaiso, et de là, dans la capitale du Chili, de nouvelles déceptions attendent le voyageur, qui perd, petit à petit, toutes les illusions qu'il s'était faites en Europe.

Il est bon de savoir qu'il serait bien difficile et bien pénible de se rendre d'une province à l'autre du Pérou par la voie de terre ; il n'y a pas de route, ni dans l'intérieur ni sur le littoral, et les lieux habités sont séparés par des déserts arides où l'on trouve rarement un peu d'eau pour se désaltérer. D'un point à l'autre on voyage par mules dans les directions où elles peuvent passer.

Sur quelques points seulement, comme à Pisco, il y a de l'eau et des vignes; mais dans les autres ports, Islay, Arica, Iquique, Cobija, on retombe dans les sables, et, à Cobija, on ne boit que de l'eau distillée, et des vins et des bières venant du Chili ou de l'Europe. Il faut tout recevoir du dehors, et chaque année, il périt de faim et de soif un grand nombre de mules, sur la route commerciale de Cobija à Potosi et à Chuquisaca, capitale de la Bolivie. De Cobija à Potosi et de là à La Paz, il y a un immense plateau, sans arbres, sans végétation, qui s'étend au Sud, jusque près des frontières de la province de Salta, république argentine.

A Chuquisaca, il y a très-peu de culture et pas de jardins. Le voyageur trouve à peine de quoi manger à Oruro, et, ce n'est qu'aux environs de Cochabamba et dans les provinces de l'Est que la Bolivie présente une belle végétation, de nombreuses rivières et des circonstances favorables à l'agriculture. Mais ces provinces de l'Est sont presque inaccessibles,

puisqu'il faut traverser d'immenses déserts, à partir des côtes du Pacifique, pour y arriver, soit de Cobija, soit d'Arica. Des rivages de l'Atlantique, le voyage est encore plus long à travers les provinces argentines : il n'y a pas de communications directes praticables entre le Brésil et la Bolivie.

Le désert sablonneux et aride d'Atacama s'étend du 21° au 26° degré de latitude, entre le Pérou et le Chili, désert riche en minéraux, mais dénué de végétation, comme la chaîne des Andes, à l'ouest. Il n'y tombe pas de pluie, non plus que dans la province de Copiapo, et la province de Coquimbo, dont une partie est cultivée, présente aussi de vastes déserts à travers lesquels les voyages sont très-pénibles.

Il n'y a ni jardins, ni plantations dans toutes les contrées où l'on ne s'occupe guère que de l'exploitation des mines d'argent et de cuivre, et du nitrate de chaux dans le désert d'Atacama.

Dans la province d'Aconcagua (Chili), où l'on exploite aussi des mines de cuivre, il y a des oasis d'arbres à fruits, où l'on récolte et l'on sèche des pêches en abondance. Il y a aussi beaucoup de vignobles, des plaines où l'on sème des grains, et de vastes pâturages où les arbres sont rares. Le Chilien, de sa nature, détruit les arbres, mais il ne plante pas, et lorsque, dans les villes secondaires, on rencontre quelques plantations, c'est à des étrangers qu'elles sont dues.

La ville de Valparaiso, toute entière au commerce, est adossée à des collines arides sur lesquelles on a bâti successivement : les terrains sur lesquels on a construit les rues inférieures et les entrepôts, ont été gagnés sur la mer à force de travaux. Il n'y a ni rivière, ni vallée dans les environs, mais d'étroits ravins où la culture serait impossible. On ne voit couler l'eau nulle part; les canaux et les rigoles sont à sec, si ce n'est pendant la courte période des pluies, et comme l'on y jette des immondices, ce sont des foyers d'infection pendant neuf mois de l'année. L'eau de trois petits ruisseaux suffit à peine à la consommation de la ville.

Deux étrangers, M. Bridges, anglais, naturaliste, et M. Abadie, horticulteur français, ont créé des jardins à grands frais au faubourg de l'Almendral, et depuis peu, M. Washington en a formé un plus loin, à côté de la chaussée de Santiago. Le jardin de M. Bridges n'existe plus depuis son départ, et M. Abadie tire parti du sien en vendant des bouquets. On ne saurait donner le nom de jardins à de petits carrés de terres rapportées, où quelques négociants riches font cultiver quelques arbustes et quelques plantes que l'on arrose, chaque jour, à la main.

Il n'y a rien autour de Valparaiso qui ait jamais pu mériter le nom de vallées des jardins ou du paradis. La plus grande partie du sol et de la superficie des montagnes, à plusieurs lieues à la ronde, est dépourvu d'arbres, et d'une telle aridité que les herbes se dessèchent en quelques jours dès que les pluies ont cessé. Il ne reste que certains buissons du pays qui résistent aux ardeurs du soleil. Les palmiers ont disparu.

En 1856, il y en avait 13 et de fort beaux, qui existent peut-être encore dans un ravin, à 3 1/2 lieues de la ville, à Vina del Mar.

A deux ou trois lieues de Valparaiso, à la Sora et à Vina del Mar, des étrangers ont profité de petites sources, dans des emplacements très-circonscrits, pour y planter des arbres à fruits et cultiver des légumes. Ce n'est que dans la plaine de Quillota, à dix lieues de Valparaiso, que l'on retrouve des oasis de verdure, des terres très-fertiles en grains, et des jardins d'arbres fruitiers, où croissent en abondance les pêchers, les Figuiers, les Amandiers, les Poiriers, les Orangers, les Citronniers, les Noyers, les Cerisiers, les Chirmoyas et les Lucumas.

La plaine de Quillota est traversée par une petite rivière dont les eaux, divisées par des canaux, servent aux irrigations.

Auprès des arbres à fruits, on cultive quelques légumes, mais il y a très-peu de personnes qui fassent planter des arbres d'ornement et qui soient amateurs de jardinage.

Dans la province de Valparaiso, il existe encore quelques parties boisées, notamment dans les propriétés de M. Ph. Cortès à Pouroutun, à quelques lieues de Quillota; mais les petits bois, très-négligés jusqu'à ce jour, sont hors de route, et le voyageur qui se rend à Santiago, capitale du Chili, traverse, sur un espace de 30 lieues, trois chaînes de montagnes et des plaines arides, sans apercevoir un jardin, ni aucun paysage propre à récréer la vue.

Même à Santiago, où tant de riches propriétaires jouissent de revenus considérables, il n'y a que 10 à 12 jardins assez bien entretenus, et tous ont été formés par des jardiniers étrangers. On ne cite pas un seul Chilien qui connaisse la botanique et qui ait un goût réel pour l'horticulture et l'ornement des jardins. Plusieurs de ces jardins sont actuellement cultivés par des ouvriers chiliens qui n'ont qu'un peu de pratique sans aucunes connaissances spéciales, et les propriétaires ont si peu de goût pour les jardins, que de bons jardiniers étrangers ont aujourd'hui bien de la peine à se caser ou à trouver de l'emploi.

Deux d'entre eux ont obtenu en location des terrains incultes qu'ils ont transformés en jardins en deux ou trois ans. L'un est Allemand, l'autre Italien. Un autre terrain bien arrosé, situé près de la station du chemin de fer, a été planté il y a six ans, d'arbres à fruits, et d'arbres d'ornement par un Milanais, M. Louis Sada, ancien directeur de l'école d'agriculture. Depuis trois ans déjà, M. Sada cherche à vendre ce terrain, et a dû céder, à bas prix, une grande partie de ses arbres et de ses arbustes. Les acheteurs sont très-rares, et l'école d'agriculture (quinta normal) est venue faire aux horticulteurs une concurrence presque ruineuse, en livrant à bas prix les espèces qui sont le plus demandées. Chaque année on publie au journal officiel la liste des arbustes à vendre à la *ferme modèle,* modèle de nom, et voici à quel prix étaient offerts, en 1860, divers arbustes et arbres à fruit et d'ornement. Je les choisis

dans la liste qui comprend 530 espèces ou variétés. Je marquerai les prix en francs et centimes. 17 variétés d'Amandiers à 50 centavos, soit à fr. 2 50. Des Cerisiers à 3 francs, 15 variétés. Des Poiriers, variétés nombreuses, à fr. 2 50. Des Pruniers à 3 francs. Acacia à boule, à 5 francs. L'*Acer pseudoplatanus*, à 25 cent. *Aylantus glandulosa*, de 2 ou 3 vares de hauteur, à 50 cent. Le *Bignonia catalpa*, à 25 cent. Le *Fraxinus orientalis*, à 2 francs. Le Noyer d'Amérique, *Juglans nigra*, à 50 cent. Le *Mimosa julibrizin*, à fr. 2 50. *Sophora japonica*, à fr. 1 50. *Cratægus aira*, à fr. 2 50. *Cratægus corallina*, à 10 francs. *Maclura aurantiaca*, à 10 francs. La *Weigelia rosea* du Japon, fr. 2 50. *Araucaria imbricata*, à 25 francs. *Cratægus glabra*, fr. 2 50. *Evonymus americana*, 2 francs. *Banisteria alata*, à 5 francs. *Lonicera sinensis*, à 5 francs. *Tacsonia*, espèce nouvelle, à 5 francs. *Wisteria sinensis*, à fr. 7 50.

Dans les 10 ou 12 jardins assez bien entretenus que l'on peut citer aux environs de Santiago, il y en a trois qui appartiennent à des étrangers. L'un d'eux, le docteur Segeth, vend des pots de fleurs et des bouquets. Il a construit, sans luxe, plusieurs serres dont l'une est destinée aux Ananas, d'autres aux Camellias, qui se vendent bien, et dont les fleurs sont payées à raison d'une piastre (5 francs). Le principal revenu des horticulteurs de Santiago et de Valparaiso consiste dans la vente des bouquets. On vend peu de plantes en pot. Le moindre petit bouquet coûte une piastre, et l'on en vend un grand nombre à un prix plus élevé. Il est d'usage, au Chili, d'envoyer des bouquets aux dames le jour de leur fête; aux bals, aux concerts, au théâtre, les dames portent de larges bouquets, et parfois on en jette à profusion sur la scène, aux artistes dont on est satisfait. Il y a donc presque chaque jour des occasions de vendre des bouquets.

Parmi les particuliers qui continuent de faire entretenir leurs jardins, je ne pense pas qu'il y en ait aucun qui tienne à augmenter les espèces qu'il possède et qui fasse en Europe des commandes d'arbustes ou de plantes. Les horticulteurs ont déjà beaucoup d'espèces, et c'est à eux que l'on achète.

Les horticulteurs proprement dits en commandent encore; mais plus de graines que d'arbustes. A Lima comme au Chili, on a reçu, à diverses reprises, des plantes ou arbustes qui s'étaient la plupart desséchés pendant le trajet; et les horticulteurs, dont les ressources sont très-limitées, ne sont pas tentés de répéter souvent l'expérience, d'autant moins que la vente des arbustes et des pots de fleurs s'est ralentie au lieu de s'accroître depuis quelques années.

Le Chili et le Pérou et moins encore la Bolivie, ne seront donc pas de longtemps des débouchés de quelque importance pour les horticulteurs de l'Europe, et l'on doit s'attendre aussi à ce qu'une partie des commandes de ces pays, quand il y en aura, seront adressées aux horticulteurs des États-Unis et de Sidney.

Mais nos savants et habiles horticulteurs belges pourraient trouver au Chili et au Pérou bien des espèces nouvelles et bien des variétés qui enrichiraient leurs collections.

Un naturaliste très-distingué, connu par ses publications, M. le docteur Philippi, de Berlin, actuellement directeur du Musée de Santiago, a bien voulu m'indiquer, avec des annotations, toute une série d'arbustes et de plantes du Chili qui méritent d'être cultivés en Europe.

A la suite du nom de chaque espèce, est marqué en abrégé, suivant l'usage, le nom du botaniste qui l'a décrite. Voici les noms de ceux qui sont cités : Gay. — Hooker. — Philippi. — Lamarck. — Cavanilles. — Pœppig. — Lindley. — Gillies. — Barnéou, collaborateur de M. Gay. — Grisebach, professeur à Göttingen. — Don. — Meyen. — Remy. — Pavon et Ruiz. — Bentham. — Arnott. — Humboldt. — Kunth. — Lessing. — Lagasca. — Miers. — Molina. — Walpers. — Sweet. — Linné. — Chamilo. — Fée, professeur à Strasbourg. — Kunze, professeur à Leipzig.

Je transcris actuellement la notice que j'ai reçue de M. le professeur Philippi, en faisant observer que les noms soulignés, à la suite des noms botaniques, sont ceux sous lesquels chacune des espèces mentionnées est connue dans le pays. Il est nécessaire de citer ces noms pour chercher la plante dans le pays.

Arbustes et plantes du Chili qui méritent d'être cultivés en Europe.

1. *Berberis.* — Il y a un grand nombre de Berberis ou d'Epinesvinettes au Chili, toutes à fruits noirs, du goût des airelles, et qui méritent d'être cultivées. Je signale le *Berberis Darwinii*, Hook. — *B. congestiflora*, Gay. — B. *Valdiviana*, Ph. des provinces du Sud, arbustes de deux et même de trois mètres de hauteur; et le B. *empetrifolia*, Lam. arbuste d'un demi-mètre ou plus de hauteur, qui croît spontanément jusqu'au détroit de Magellan.

Tous les Berberis s'appellent, dans le pays, *muchai*, et quelquefois *calafate.*

2. *Azara Gilliesii*, Hook. — *Lilen.* Petit arbuste au feuillage élégant, des provinces centrales.

3. *Azara microphylla*, Hook. — *Chinchin.* Petit arbuste à petites feuilles qui se couvre d'un grand nombre de petites fleurs à odeur de vanille. Son bois est très-dur. De la province de Valdivia.

4. *Azara lanceolata*, Hook. — *Aromo de Castilla.* Petit arbre ou arbuste de la même province, précieux pour son feuillage et ses fleurs nombreuses à étamines dorées.

5. *Abutilon vitifolium*, Cav. — *Huella.* De la province de Valdivia; arbuste de deux à trois mètres de hauteur, à feuilles grandes et à nombreuses fleurs blanchâtres.

6. *Abutilon ceratocarpum*, Hook. — Des provinces centrales, feuilles plus petites, fleurs un peu plus petites et violettes.

7. *Clerodendron Hookerianum*, Gay. — Le nom indien est *polison*. Arbuste de 2 à 3 mètres de hauteur, qui croît dans les provinces de Valdivia et de Chiloë, au bord des ruisseaux. A fleurs penchantes rouges, des plus jolies.

8. *Encryphia cordifolia*, Cav. — *Muerto ulmo*. Arbre immense des provinces de Valdivia et de Chiloë, mais qui fleurit déjà quand il n'a que trois mètres de hauteur; ses fleurs sont grandes, blanches, très-nombreuses.

9. *Encryphia pinnatifida*, Gay. — Petit arbre de la province de Concepcion. Ses feuilles pinnées sont plus élégantes, ses fleurs presque aussi grandes que celles de l'espèce précédente. (*Fagus glutinosa de Pœppig.*)

10. *Ledocarpum pedunculare*, Lindl. — Arbuste des provinces du Nord, à fleurs grandes, dorées.

11. *Viviana*. Petits arbustes des provinces centrales, à feuilles petites, couvertes d'un duvet d'un blanc de neige à la face inférieure; à fleurs nombreuses, disposées en corymbes, blanches ou roses.

12. *Colletia ulicina*. Arbuste épineux des Cordillères de la province de Colchagua, semblable à l'*Ulex europœus*. Il se couvre d'un nombre infini de fleurs d'un beau rouge, des plus jolies. Cette espèce d'ulex, à laquelle ressemble la *Colletia ulicina*, est connue, en France, sous le nom d'*ajonc*.

13. *Adesmia*. On connaît plus de 80 espèces de ce genre, qui croissent au Chili. Il y a des espèces arborescentes, avec ou sans épines. Plusieurs mériteraient peut-être d'orner les jardins.

14. *Cassia*. Entre les 16 espèces chiliennes de ce genre, il y en a également plusieurs très-belles, couvertes de fleurs pendant plusieurs mois, par exemple, la *Cassia tomentosa*, commune dans les jardins de Santiago.

Aux espèces de myrtes déjà bien connues, il faut ajouter :

15. *Eugenia Temu*, appelé *Temou* dans les provinces du sud : arbre très-beau qui se couvre d'une infinité de fleurs. *Molina* l'a décrit faussement comme une *magnoliacée* sous le nom de *Temus moschata*.

16. *Eugenia gayana*, Barn. — De la province de Valdivia, à feuilles petites, très-odorantes. C'est un arbuste d'environ deux mètres de hauteur.

17. *Tepualia stipularis*, Gris. — *Leptosperma stipularis*, Hook. Le Tepu. Petit arbre qui croît aux bords des rivières et des ruisseaux dans les provinces de Valdivia et de Chiloë, charmant. Son bois est très-dur, mais il a peu de grosseur et il est rarement droit.

18. *Weinmannia trichosperma*, Cav. — *Tineo* et *Tiniu*. Grand arbre des provinces du Sud, à feuillage pinné très-élégant. Ses fleurs aussi,

quoique petites et blanches, sont élégantes, disposées en petites grappes très-nombreuses.

19. *Caldcluvia paniculata,* Don. — *Tiaca.* Des mêmes provinces : arbuste ou petit arbre à fleurs semblables à celles du précédent, à feuilles entières.

20. *Escallonia.* — Il y a au moins une trentaine d'espèces de ce genre au Chili, dont la plupart méritent d'être cultivées. Je signale l'*Escallonia carmelita;* Meyen. — Des Cordillères des provinces centrales, petit arbuste à fleurs rouges.

21. *Escallonia macrantha.* Hook. — Grand arbuste de Chiloë, etc., à fleurs également rouges.

22. *Escallonia leucantha.* Remy. — Petit arbre de la province de Valdivia, à fleurs blanches.

23. *Azalia lœtevirens.* Gay. — *Sauco del Diablo.* Petit arbre élégant de la province de Valdivia.

24. *Tupa salicifolia.* Don. — Arbuste de deux mètres de hauteur de la province de Valparaiso, à grandes fleurs d'un rouge de minium.

25. *Tupa polyphylla.* Don. — De la même province. Arbuste d'un à deux mètres de hauteur, à fleurs d'un rouge pourpre foncé.

26. *Pernettia* et *Gaulteria.* — Il y a, dans les provinces du Sud, plusieurs espèces de ce genre, dont quelques-unes atteignent à la hauteur de deux mètres. Elles se recommandent par leurs fleurs innombrables, semblables à celles du *muguet.*

27. *Cordia decandra.* Hook. — Petit arbuste qui embaume de ses fleurs blanches les vallées de la province de Coquimbo. Il donne un excellent charbon, et c'est pour cela qu'on l'appelle *carbon* dans le pays.

28. *Gardoquia multiflora.* Ruiz et Pav. — Joli arbuste des provinces du Sud, qui atteint à un mètre et demi ou deux mètres.

29. *Sphacelia campanulata.* Benth. — Arbuste d'un mètre et demi à deux mètres, à fleurs semblables à celles du romarin.

30. *Citharexylon venustum.* Ph. — A fleurs beaucoup plus grandes, plus foncées. Plus beau que le précédent. Il se trouve dans l'île de Juan Fernandez (1).

31. *Fabiana imbricata.* R. et P. — *Pichi.* Des Cordillères des provinces centrales : joli arbuste que l'on cultive déjà en Europe, à ce que je crois.

32. *Solanum tomatillo.* Remy. — *Huevil,* de la province de Santiago : joli arbuste d'un mètre à un mètre et demi de hauteur.

33. *Desfontainia illicifolia.* Ph. — (Confondu avec le *D. spinosa* du Pérou.) Du bord des ruisseaux dans la province de Valdivia. Arbuste

---

(1) L'île de Juan Fernandez, où il y a fort peu d'habitants, a été visitée avec fruit par plusieurs naturalistes. Les petits bateaux à voile y arrivent en trois jours, en partant de Valparaiso.

précieux, de deux mètres de hauteur. Son feuillage est exactement celui du *houx*, mais ses fleurs sont tubuleuses, grandes, de couleur écarlate, à bouche dorée.

34. *Alona.* — Il y a de charmants petits arbustes à fleurs bleues en entonnoirs, sur la côte des provinces du Nord.

35. *Lomatia obliqua.* R. et P. — Se nomme dans le pays *ralzal* et *nogal*, des provinces du Sud. Arbre de six à huit mètres, aux feuilles très-luisantes, à fleurs blanches.

36. *Lomatia ferruginea.* Cav. — Arbuste ou petit arbre des mêmes provinces, à feuilles découpées comme celles des *Grevillea :* ses fleurs sont dorées, mêlées de rouge.

37. *Podocarpus nubigena.* Lindl. — Arbre des provinces du Sud, semblable au Sapin, *Abies pectinata*, par ses feuilles.

38. *Podocarpus chilena.* Rich. — Des provinces de Concepcion, Valdivia, etc.

39. *Saxegothea conspicua.* Lindl. — De Valdivia, semblable à l'*If*. On confond ces trois arbres sous le nom de *Pino* ou de *Maniu*. Leur bois est excellent pour la menuiserie et la charpenterie.

40. *Prumnopitus elegans.* — Ph. — *Lleuque.* — Arbre élégant des provinces de Concepcion, de Valdivia, etc. C'est une des conifères les plus curieuses, semblable à l'*If* par ses feuilles, mais chargée de grappes de fruits semblables à des cerises et bons à manger.

41. *Ephedra americana.* Humb. — *Pingo-pingo.* — Des provinces du centre et du Nord, arbuste de 1 à 2 mètres, semblable aux autres espèces du même genre.

42. *Philesia buxifolia.* Lamk. — Arbuste de $^1/_2$ à 2 mètres de hauteur, fleurs liliacées d'un beau rose, presque aussi grandes que celles du lis blanc. Il croît depuis Valdivia jusqu'au détroit de Magellan, dans les lieux continuellement arrosés.

43. *Jubœa spectabilis?* Kunth. — *Micrococo chilensis.* Ph. — Ce palmier atteint plus de 50 pieds de hauteur et jusqu'à quatre pieds de diamètre.

44. *Flotowia diacanthoïdes.* Less. — Arbre de la famille des composées, qui atteint, dans les forêts vierges de la province de Valdivia, une hauteur de 30 mètres et un diamètre de 60 centimètres.

Plantes grimpantes.

Le Chili est extrêmement riche en plantes grimpantes, dont plusieurs méritent une place dans les jardins et les serres.

45. *Lardizabala biternata*, R. et P. — Se rencontre depuis Valparaiso jusqu'à Valdivia. Feuillage élégant, fleurs presque noires en grappes, fruits comestibles, semblables à l'extérieur à de petits saucissons. Ses tiges ligneuses, très-flexibles, quelquefois longues de dix mètres, sont employées en guise de cordes.

46. *Scyphantus elegans*. Don. — Nom du pays : *Montija*. Se trouve dans les provinces centrales. Jolie loasée à fleurs orangées.

47. *Cornidia integerrima*. Hook. — Cette liane, qui acquiert quelquefois la grosseur de la cuisse, s'élève à plus de 20 mètres de hauteur dans les forêts vierges de Valdivia.

48. *Aralia Valdiviana*, Gay. — *Curaco*. — Grimpante, à fleurs odorantes.

49. *Mutisia*. — Presque toutes les espèces de ce genre méritent d'être cultivées pour la beauté de leurs fleurs. On en connaît une douzaine au Chili.

50. *Proustia pyrifolia*, Lag. — Depuis Valparaiso jusqu'à Valdivia. Je l'ai vu arriver à 8 ou 10 mètres de hauteur. Belle pour son feuillage, ses fleurs sont d'un blanc rosé et son pappus pourpré.

Il y a trois espèces de Gesnériacées qui couvrent, dans les provinces du sud, les troncs et les grosses branches des arbres entre les mousses et les fougères, toutes trois belles, à fleurs rouges de différentes teintes.

51. *Mitraria coccinea*. Cav. — La plus commune, *Sarmienta repens*, R. et P. *Columna ovata*. Cav., la plus belle et la plus rare.

52. *Echites chilensis*. D. — *Quilmay*, de Valdivia : fleurs blanches assez jolies.

53. *Eccremocarpus scaber*. R. et P. — Des provinces centrales, déjà introduit depuis longtemps en Europe.

54. *Tecoma valdiviana*. Ph. — Des bois sombres et humides de Valdivia : fleur d'un rouge orangé.

55. *Luzuriaga radicans*. R. et P. et *L. erecta* — Kth. — Petites plantes charmantes qui couvrent les troncs des arbres de Valdivia et de Chiloë, dans les bois humides : fleurs blanches en étoiles ; fruits semblables à des grains de corail.

56. *Lapageria rosea*, R. et P. — En Espagnol *copigue*. La plus belle des fleurs du Chili ; trop connue pour en parler, se trouve depuis Concepcion jusqu'à Valdivia. Le *Lapageria alba*, décrit par Decaisne, n'en est qu'une variété. Cette plante, dont les filaments ou les tiges sont d'une extrême ténacité, se multiplierait difficilement par graines.

57. *Tropæolum*. — Les espèces les plus jolies sont : *Tr. speciosum*; Pöp. des provinces du Sud. La plus belle de toutes est le

58. *Tropæolum tricolor*, Lindl. — Dans les bois du Sud et dans la Cordillière des provinces centrales.

59. *Tropæolum azureum*, Miers. *Rixia azurea*, Morr. — Commun dans la province d'Aconcagua, très-joli.

60. *Tropæolum polyphillum*, Cav. — Se trouve rampant sur le sol, dans les Cordillières des provinces centrales. Fleurs très-nombreuses d'un beau jaune.

Plantes herbacées.

Je me borne à mentionner les espèces suivantes :

61. *Anemone hepaticæfolia*, Hook. — Plantes de Valdivia à pétales blancs avec une ligne rouge au milieu.

62. *Linum aquilinum*, Mol. — Valparaiso, fleurs jaunes, grandes.

63. *Gunnera scabra*, R. et P. — Vient aux bords des ruisseaux, etc. dans une grande partie du Chili, semblable, dans son port, aux *Rhubarbes*. J'ai vu des feuilles qui avaient presque deux mètres de largeur.

64. *Loasa*. — Plusieurs espèces mériteraient une place dans nos jardins, si elles n'avaient pas le défaut de piquer plus vivement que les orties communes. L'espèce qui a le plus de fleurs est le *Loasa acanthifolia*. Lambk. de Valdivia.

65. *Calandrinia*. — Outre les espèces de ce genre que l'on possède déjà en Europe, il y en a plusieurs petites qui sont charmantes, dans la haute Cordillière.

66. *Francoa sonchifolia*, Cav. à fleurs pourprées, et *Fr. appendiculata*. Cav. à fleurs roses, se cultivent déjà en Europe.

67. *Chuquizaga oppositifolia*, Gil. — Dans les Cordillières de la province de Santiago. Arbrisseau à feuilles persistantes et à nombreuses fleurs jaunes, immortelles.

68. *Chætanthera*. — Plusieurs espèces vivaces sont assez belles.

69. *Nassauvia*. — Espèce du haut de la Cordillière, près des neiges éternelles : plusieurs sont fort belles.

70. *Triptilium spinosum*, R. et P. — Petite plante des plus belles; ses fleurs, d'un beau bleu, sont du nombre des immortelles. On ne la cultivait pas en Europe de mon temps (il y a 10 ans); se trouve dans une grande partie du Chili et s'appelle *Siempreviva*.

71. *Chabræa* et *Leuceria*.

72. *Senecio*. — Il y en a plus de 150 espèces au Chili.

Plusieurs espèces des trois genres précédents méritent d'être cultivées.

73. *Encelia tomentosa*, Walp. — Province de Copiapo et ailleurs. Composée, à fleurs jaunes et à feuilles couvertes d'un duvet blanc. Elle se nomme en espagnol *Corona de fraile*.

74. *Centaurea chilensis*, Hook. — *Escabiosa* : *Yerba de minero*. Sous-arbrisseau, fleurs grandes, roses, feuilles élégamment découpées. Provinces centrales.

75. *Argylia*. — Beaucoup d'espèces de ce genre sont fort belles ; le feuillage est des plus élégants; les fleurs, assez semblables, pour la forme et la grandeur, à celles du *Digitalis purpurea*, sont de couleur orangée ou foncée, presque noires. Elles sont des provinces du Nord

et du Centre : *A. canescens, A. puberula, A. huidobriana, A. potentillæfolia, etc.*

76. *Verbena.* Plusieurs verveines du Chili orneraient les jardins; par exemple: *V. sulphurea*, Sweet, des provinces du Nord; curieuse par des fleurs jaune-pâle; *V. corymbosa*, R. et P. de Valdivia, etc.

77. *Sorema paradoxa*, Lindl. *Nolana Prostrata*, L. et d'autres espèces semblables croissent toutes sur le littoral, jamais dans l'intérieur du pays.

78. *Gerardia genistæfolia*, Chamb. De la province de Coquimbo; joli, feuilles semblables à celles de la linaire; fleurs semblables à celles du *Digitalis purpurea.*

79. *Ourisia.* — Toutes les espèces sont belles et croissent aux bords des rivières dans les provinces méridionales ; fleurs tubuleuses d'un beau rouge.

80. *Mimulus luteus,* et ses variétés, introduits depuis longtemps en Europe.

Les autres espèces du Chili lui sont bien inférieures.

81. *Schizanthus.* — Outre le *Sch. pinnatus*, bien connu en Europe, il y a au Chili trois ou quatre espèces plus belles, telles que le *Sch. Hookeri*, *Grahami*, etc.

82. *Calceolaria.* — L'on en connaît actuellement plus de 50 espèces chiliennes; plusieurs méritent d'être introduites en Europe.

83. *Plumbago cœrulea*, Kth. — Des provinces du Nord.

84. *Quinchamalium.* — Petites plantes à fleurs jaunes, orangées et même pourprées.

85. *Chorœa.* — Genre d'Orchidées terrestres particulières au Chili. Les fleurs sont toutes blanches ou vertes et blanches, vertes et jaunes, jamais rouges. Beaucoup d'espèces sont très-jolies. Les *Asarca* s'en distinguent à peine. Il y a un très-grand nombre d'espèces dans les provinces centrales et méridionales.

86. *Bipinnula.* — Orchidée terrestre, curieuse, à fleurs vertes, ayant deux divisions de la fleur bordées de longues franges, ce qui lui donne un aspect bien singulier. — Des provinces centrales.

87. *Codonorchis.* — Petite Orchidée, jolie, des bois du Sud; sa tige a trois feuilles verticillées et se termine par une seule fleur blanche, odorante, assez grande.

88. *Bromelia bicolor*, R. et P. se trouve sur les rochers et les troncs d'arbres, surtout dans les provinces du Sud. Les fleurs forment un bouton rond et sont sessiles au centre des feuilles, qui, alors, prennent, dans leur moitié inférieure, une teinte rouge très-belle, qui fait un effet charmant.

89. Les *Amaryllidées* sont très-nombreuses, et plusieurs espèces sont très-belles, par exemple, le *Phycella magnifica*, le *Placea ornata*, beaucoup d'*Alstrœmeria*, etc.

90. Les *Liliacées* du Chili sont moins nombreuses et moins belles; cependant, il y en a dans les provinces centrales plusieurs qui orneraient les jardins, telles que :

Leucocoryne odorata à fleurs blanches ou roses :

Conanthera bifolia, cumingia, Pasithea cœrulea, toutes à fleurs d'un beau bleu.

Le *Gynerium argenteum*, commun dans plusieurs localités du Chili, se cultive déjà en Angleterre.

91. Il y a, au Chili, un grand nombre de fougères belles et qui méritent d'être cultivées :

Lomaria chilensis, quelquefois arborescente.

Adiantum sulphureum.

Pellœa ternifolia et andromedæfolia.

Cheilanthes chilensis.

Notochlœna hypoleuca et *mollis* (nom du pays, doradella.)

Cincinnalis chilensis, Fée.

Asplenium consimile.

Phegopteris spectabilis.

Goniophlebium trilobum (*yerba del Lagarto, Calaguala.*)

Polystichum coriaceum.

Dicksonia berteroana, de l'île de Juan Fernandez, arborescente, haute de deux mètres.

Alsophila pruinata, sans tige mais à frondes de deux à deux mètres et demi de longueur.

Thyrsopteris elegans, Kunze, de l'île de Juan Fernandez. Elle n'est pas arborescente, comme on l'a prétendu.

Hymenophyllum cruentum.

— *pectinatum.*

— *caudiculatum*, et beaucoup d'autres espèces de ce genre.

Trichomanes exsertum.

Mertensia, plusieurs espèces.

Lycopodium paniculatum.

— *gayanum.*

Presque toutes les fougères sont des provinces du Sud ou de l'île de Juan Fernandez; les provinces du Nord étant très-sèches et arides ne produisent que très-peu de fougères.

La plupart de ces espèces, et d'autres encore, pourraient être envoyées et se multiplier par graines : quelques-unes devraient être en pot avec les racines formées. Mais il est vrai de dire que les graines envoyées en Europe dans des sachets, exposés à l'air, ou dans des caisses ou des bocaux hermétiquement fermés, perdent souvent leur faculté germinative, après une longue traversée, après avoir passé sous la ligne. Dans les essais faits en Allemagne, il est arrivé, maintes fois aussi, que des

plantes ou arbustes du Chili ou du Pérou, provenant de graines qui avaient parfaitement germé, dépérissaient et se desséchaient malgré tous les soins.

Quoi qu'il en soit, de nouvelles tentatives peuvent réussir, comme cela est arrivé pour bien des espèces exotiques que l'on a acclimatées dans des serres, et qui se sont multipliées dans les jardins d'Europe.

L'envoi de graines de Chili doit se faire de préférence par la voie rapide des bateaux à vapeur, qui arrivent de l'isthme de Panama à Southampton, en correspondance avec la ligne de Valparaiso à Panama.

Par les bâtiments à voile, on expose les graines ou les plantes, d'abord à un froid très-vif dans les parages du Cap Horn et à des influences atmosphériques très-mauvaises, ensuite à une température très-élevée au passage de la ligne, et à une traversée beaucoup plus longue.

D'après l'expérience acquise, le plus sûr moyen de faire germer les graines expédiées du Chili ou du Pérou, c'est de les mettre en terre dans une caisse contenant de la terre humide, et surmontée d'un vitrage bien fermé figurant une petite serre.

On n'arrose point pendant la traversée, mais il faut que la caisse soit exposée à l'air et au soleil, le plus souvent possible, lorsque le soleil n'est pas trop ardent, et que, dans les temps froids, elle soit mise à l'abri. Il faut qu'une personne soit chargée de ce soin pendant le voyage et que les graines germées ou les jeunes plantes arrivent en Europe pendant l'été.

Arrivée à Southampton, la caisse doit y être reçue par une personne qui la fasse parvenir avec les mêmes précautions à sa destination.

Ce serait une erreur de croire qu'il soit facile d'obtenir gratuitement, au Chili ou au Pérou, les graines que l'on désire. Les particuliers qui possèdent des jardins n'en récoltent pas et ne connaissent pas même les plantes. Il n'y a que les horticulteurs étrangers, faisant le commerce de plantes et d'arbustes, qui consentiraient à en procurer un certain nombre, moyennant une rémunération à leur convenance. Les horticulteurs belges obtiendraient peut-être des graines et des plantes du Chili, à des conditions avantageuses, en proposant des échanges.

Les personnes auxquelles ils pourraient s'adresser sont celles dont les noms suivent (1) :

A Santiago : M. le docteur Segeth, qui, par ses correspondants dans les provinces, serait le mieux à même de procurer des espèces qui ne se trouvent pas dans la province.

---

(1) Si nos horticulteurs voulaient demander à Santiago quelques-unes des espèces indiquées ci-dessus, ils n'auraient qu'à en dresser la liste en reproduisant les numéros correspondants du rapport. En transmettant cette liste, par lettre affranchie, à M. Ellies, gérant du consulat de Belgique à Santiago, celui-ci la ferait parvenir à l'horticulteur de Santiago que la commande concernerait.

M. Charles Casoretti de Milan, horticulteur, demeurant près la *Recoletta* (couvent des Récollets). C'est un homme actif, intelligent et soigneux. Il a établi des serres et a fait en Europe plusieurs commandes. Il connaît les noms de beaucoup de plantes et serait à même de se procurer des graines. Il est en relation, pour la vente des graines de légumes, avec la maison Vilmorin-Andrieux et Ce à Paris.

M. Philibert Germain, ancien préparateur au Musée de Santiago. Il recueille et vend des collections d'insectes et des oiseaux du pays. Il pourrait aussi recueillir des graines.

MM. Guillaume Hohenstein et Baré, cultivateurs, rue de la Cathédrale.

A Valparaiso, M. Abadie, horticulteur et propriétaire. M. Abadie a reçu, dans le temps, beaucoup d'espèces d'Europe, et il a toujours à son service un jardinier intelligent.

Au Coral, port de Valdivia : M. Hermann Krause, instituteur. Il s'occupe sans cesse de recueillir des insectes et des graines, dans les environs du Coral, où il y a de beaux bois, et une grande quantité de plantes qui croissent spontanément.

A l'extrémité méridionale du Chili, au fond de golfe de Reloncavi, dans la région des forêts, il y une petite colonie allemande, dont les habitations, situées au bord de la mer, ont reçu le nom de Puerto-Montt. — Là réside un jardinier allemand, M. Heck, qui déjà a expédié à Santiago des plantes vivantes en pot, qui sont arrivées dans le meilleur état. Il récolte aussi des graines et serait à même de procurer et d'expédier, suivant les indications qu'il aurait reçues, des arbustes et des plantes du pays. Il est en relation avec M. le professeur Philippi, directeur du Musée de Santiago.

Toute commande devrait se faire par l'entremise d'une maison de Valparaiso ou de Santiago, qui acquitterait les frais, à moins que l'on ne procédât par voie d'échange.

Les personnes qui adressent des lettres dans l'Amérique méridionale doivent avoir soin d'indiquer, sur l'adresse, à quel Etat appartient la ville ou le port de destination. Cela est d'autant plus nécessaire qu'il existe plusieurs villes du nom de Santiago dans des pays différents, et le port du *Coral*, par exemple, est inconnu en Europe. — Toute lettre pour l'Amérique du Sud doit être affranchie.

Les botanistes et les membres des sociétés d'horticulture de Belgique qui désireraient connaître la Flore du Chili, trouveront la description de la plus grande partie des espèces dans les ouvrages ci-après :

Historia fisica y politica de Chili, par M. Gay, ouvrage composé pendant les années 1845 à 1854, et publié à Paris, en 24 volumes, imprimerie de Faim et Thunot (Il y a peut-être une édition en langue française). Sur les 24 volumes, il y en a huit sur la botanique du Chili. C'est le plus complet jusqu'à présent.

Un grand nombre de plantes du Chili ont été décrites dans le *Botanical Magazine*, et dans le *Botanical Register*, publiés à Londres.

M. le professeur Philippi s'occupe sans cesse de compléter la Flore du Chili, et il a décrit beaucoup d'espèces et de variétés non spécifiées dans les ouvrages précédents. Ses mémoires descriptifs ont été publiés depuis l'année 1855, dans le journal *Linnœa*, qui s'imprime à Hal. — Un mémoire du même auteur, décrivant la végétation de la province de Valdivia, a paru dans les *Geographische Mittheilungen*, publiées à Gotha, par le professeur Petermann.

Un autre botaniste allemand, M. Poppig, de Leipzig, a publié dans cette ville, avec M. Endlicher, de Vienne, un ouvrage intitulé : *Nova Genera et species plantarum*. Un grand nombre d'espèces du Chili et du Pérou y sont décrites.

Parmi les ouvrages antérieurs, on peut citer comme les plus importants.

Ant. Josephi Cavanilles icones et descriptiones plantarum quæ aut sponte crescunt aut in hortis hospitantur. Six volumes in-folio. — Madrid 1797.

Hipp. Ruiz et Jos. Pavon Floræ peruvianæ et Chilensis prodromus. — Madrid, 1794, in-folio.

Et un ouvrage du même auteur : *Flora peruviana et chilensis* : trois vol. in-folio. — Madrid, 1798. Cet ouvrage n'a pas été achevé. On conserve, dans une bibliothèque de Madrid, les planches inédites des volumes suivants.

MÉTÉOROLOGIE DE 1860 ET 1861

Dans ses rapports avec l'horticulture (1).

OBSERVATOIRE ROYAL DE BRUXELLES,

DIRIGÉ PAR M. AD. QUETELET.

Les tableaux qui suivent sont le relevé des observations météorologiques qui sont faites chaque jour à l'observatoire royal de Bruxelles, sous la haute direction de M. Quetelet.

Cette notice est destinée à faire suite à celle qui a paru (p. 262) dans notre Bulletin de 1860. Il est inutile de faire ressortir l'intérêt que peut avoir pour les floriculteurs des renseignements exacts et détaillés sur le climat de la Belgique.

« La partie occidentale de notre royaume, dit M. Ad. Quetelet (2), où sont situés Ostende et Gand, est extrêmement basse; le terrain ne commence à se relever qu'à Bruxelles et plus particulièrement à Liége et à Namur. On trouve ensuite, dans le voisinage de l'Allemagne, à Stavelot et à Arlon, des terrains dont la hauteur domine le pays et qui donnent lieu à un abaissement assez prononcé du thermomètre. On pourra en juger par le tableau suivant : je le donne annuellement à côté des observations des plantes, pour qu'on puisse mieux juger des effets en connaissant les causes. »

---

(1) Voyez le *Bulletin de* 1860, p. 262.
(2) Observations des phénomènes périodiques. *Mém. de l'acad. royale de Belgique*, t. XXXIII.

Moyennes des maxima et des minima de température en 1860.

MOIS.	TEMPÉRATURE MOYENNE DE 1860.						
	BRUXELLES. — Alt. : 56m,6.	GAND. — Alt. : 12m,0?	OSTENDE. — Alt. : 12m,0?	LIÉGE. — Alt. : 60m,7.	NAMUR. — Alt. : 89m,1.	STAVELOT. — Alt.: 288m,6.	ARLON. — Alt.: 420m,0.
Janvier . .	4°,9	3°,0	5°,9	4°,3	4°,5	3°,5	—
Février . .	1,0	0,7	2,3	0,2	0.2	—1,3	—
Mars . . .	4,4	4,0	5,0	4,3	3,8	2,8	—
Avril . . .	7,7	7,5	7,2	8,2	7,4	7,1	4°,7
Mai	14,6	14,0	13,5	14,6	14,2	13,3	11,9
Juin. . . .	16,2	16,4	16,7	16,0	15,5	15,1	11,8
Juillet. . .	16,8	17,3	17,5	17,0	13,6	15,8	12,8
Août. . . .	16,9	16,6	16,7	16,6	15,5	15,0	—
Septembre .	14,1	13,8	14,3	14,0	13,6	12,3	—
Octobre . .	11,3	10,7	11,3	10,8	10,4	9,3	3,8
Novembre .	4,0	3,3	5,8	3,6	4.6	2,6	—0,4
Décembre .	1,8	1,4	1,0	1,7	2,0	1,1	—3,1
L'ANNÉE. .	9,4	9,1	9,7	9,3	9,0	8,05	—

Époques de la feuillaison et de la floraison de quelques plantes en 1860.

NOMS DES PLANTES.	1841-52.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.
Feuillaison.						
Acer campestre. . .	20 avril.	26 avril.	22 avril.	21 avril.	6 avril.	2 mai.
Æsculus hippocastan.	9 »	14 »	8 »	14 »	30 mars.	15 avril.
Cratægus oxyacantha.	23 mars.	13 »	20 mars.	30 mars.	10 »	12 »
Philadelphus coronar.	20 »	5 mars.	22 »	1 avril.	25 février.	7 »
Ribes rubrum. . . .	19 »	8 »	6 »	31 mars.	16 mars.	10 mars.
Syringa vulgaris . .	19 »	5 »	20 »	31 »	13 »	7 avril.
Floraison.						
Æsculus hippocastan.	4 mai.	11 mai.	9 mai.	7 mai.	25 avril.	13 mai.
Cratægus oxyacantha.	6 »	18 »	7 »	13 »	21 »	15 »
Philadelphus coronar.	23 »	28 »	20 »	31 »	20 mai.	1 juin.
Ribes rubrum. . . .	4 avril.	3 avril.	31 mars.	14 avril.	16 mars.	23 avril.
Syringa vulgaris. . .	30 »	30 »	2 mai.	1 mai.	20 avril.	13 mai.
Prunus domestica . .	16 »	10 »	7 avril.	16 avril.	14 »	—

On reconnaîtra, ajoute M. Quetelet, que l'année 1860, contrairement à celle qui l'a précédée, a une feuillaison et une floraison tardives : sa feuillaison a dépassé la moyenne ordinaire d'une douzaine de jours, et la floraison a été en retard d'environ le même espace de temps, du moins pendant les premiers mois.

Température centigrade de l'air à Bruxelles, en 1860.

MOIS.	TEMPÉRATURE MOYENNE PAR MOIS. 9 heures du matin.	Midi.	3 heures du soir.	9 heures du soir.	MAXIMUM MOYEN PAR MOIS.	MINIMUM MOYEN PAR MOIS.	MOYENNE PAR MOIS.	MAXIMUM ABSOLU PAR MOIS.	MINIMUM ABSOLU PAR MOIS.	DATE DU MAXIMUM ABSOLU.	DATE DU MINIMUM ABSOLU.
Janvier . .	3°66	5°52	5°78	4°05	7,12	2,74	4,93	13°4	-1°4	1 et 2	le 18
Février . .	0,11	2,05	2,68	0,31	3,69	-1,69	1,00	9,3	-7,2	le 29	13 et 24
Mars . . .	3,77	5,66	5,94	3,70	7,15	1,74	4,44	11,7	-3,9	le 29	le 10
Avril . . .	7,56	6,63	10,68	6,56	11,47	3,85	7,66	16,9	0,3	7 et 8	le 20
Mai. . . .	14,47	17,02	17,87	17,54	19,53	9,77	14,65	26,7	2,8	le 19	le 7
Juin . . .	17,00	18,78	19,11	14,54	20,81	11,52	16,16	27,2	8,9	le 25	le 11
Juillet . .	16,90	18,99	19,23	15,33	20,99	12,60	16,79	31,3	9,7	le 17	le 10
Août . . .	16,07	18,26	18,59	13,74	19,90	15,99	17,94	24,9	10,2	le 17	le 8
Septembre.	13,44	15,82	16,58	13,26	17,43	10,86	14,14	19,7	5,8	7 et 18	le 12
Octobre . .	10,36	12,68	12,89	9,84	14,11	8,46	11,28	17,5	3,2	le 29	le 13
Novembre .	2,71	5,05	5,14	3,24	6,59	1,34	3,96	12,1	-2,6	15 et 30	3 et 11
Décembre .	0,89	2,44	2,64	1,05	3,79	-0,10	1,84	12,8	-11,0	le 1	le 29
MOYENNE.	8,91	10,74	11,43	8,60	12,71	6,42	9,57	18,62	1,23	le 17 juillet.	le 29 décem.

TEMPÉRATURE MOYENNE DE L'ANNÉE.

D'après les *maxima* et *minima* moyens.	9°56
» » » absolus mensuels.	9,92
» les observations de 9 h. du matin.	8,91
» la tempér. moyenne du mois d'oct.	11,18

EXTRÊMES DE L'ANNÉE.

Maximum	31°3
Minimum	-11,0
Intervalle de l'échelle parcouru . . .	42,3

« La température a été déterminée par un termomètre Fahrenheit (de Newman), dont les indications, réduites à l'échelle centigrade, sont trop basses d'un dixième de degré; de sorte que tous les nombres du tableau doivent être augmentés de 0°,1.

« Cet instrument indique en même temps que les températures des différentes époques du jour, les deux températures extrêmes, au moyen d'index que l'on descend chaque jour à midi.

« Le thermomètre est suspendu librement au nord et à l'ombre, sans avoir de communication ni avec les murs ni avec les fenêtres, à la hauteur de trois mètres environ au-dessus du sol. »

État du ciel à Bruxelles, en 1860.

MOIS.	SÉRÉNITÉ DU CIEL.					Indications de l'état des nuages et du ciel, d'après les observations faites à 9 h. du m., midi, 3 h. et 9 h. du soir.									
	9 heures du matin.	Midi.	3 heures du soir.	9 heures du soir.	Moyenne.	Ciel serein.	Cirrhus.	Cirrho-cumul.	Cumulus.	Cirrhostrat.	Cumulostrat.	Stratus.	Nimbus.	Éclaircies.	Ciel couvert.
Janvier.	3,31	2,13	2,63	2,96	2,63	7	10	7	15	24	34	25	1	28	40
Février.	3,36	3,20	3,28	4,60	3,61	23	0	4	14	9	25	28	1	18	38
Mars.	2,39	0,78	1,89	3,04	2,03	8	1	2	14	7	43	38	3	27	49
Avril.	3,28	2,48	2,80	4,96	3,38	12	7	2	32	7	48	13	4	20	23
Mai	3,24	3,21	3,14	4,23	3,46	20	10	12	20	3	45	27	5	21	32
Juin.	3,11	2,04	2,04	4,14	2,83	3	13	18	33	12	48	26	6	20	29
Juillet	2,41	2,37	2,58	3,07	2,60	3	3	15	30	3	48	48	2	22	39
Août.	1,63	1,55	0,72	3,43	1,82	1	3	15	24	13	39	53	9	27	33
Septembre . . .	2,92	2,54	3,00	3,87	3,08	11	8	10	21	12	23	53	1	22	44
Octobre	3,39	3,55	3,52	4,89	3,86	22	9	7	18	9	29	43	2	20	59
Novembre . . .	3,88	3,19	3,81	2,85	3,45	16	8	8	17	14	28	28	0	20	44
Décembre . . .	1,04	1,42	2,00	2,23	1,68	7	6	15	9	5	19	26	0	25	68
Année . . .	2,86	2,33	2,62	3,69	2,87	133	78	115	247	118	429	408	34	270	499

« Outre la *forme des nuages*, d'après la nomenclature d'Howard, on a annoté encore, aux quatre heures d'observations, *le degré moyen de sérénité du ciel*, en représentant par 0 un ciel entièrement couvert, par 10 un ciel entièrement serein, et par les nombres compris entre 0 et 10 les états intermédiaires. Par *ciel serein*, on désigne un ciel pur et l'absence complète du plus léger nuage à l'instant de l'observation; *ciel couvert* indique que l'on n'aperçoit pas la plus petite portion du ciel et par *éclaircies*, on entend les ouvertures qui se font dans un ciel généralement couvert et qui permettent de voir l'azur du ciel. » *l. c.*

Quantité de pluie et de neige; nombre de jours de pluie, de grêle, de neige, etc., à Bruxelles, en 1860.

MOIS.	QUANTITÉ DE PLUIE.	QUANTITÉ DE NEIGE.	Quantité d'eau recueillie par mois, en millimètres.	Nombre de jours où l'on a recueilli de l'eau.	NOMBRE DE JOURS DE PLUIE.	GRÊLE	NEIGE.	GELÉE.	TONNERRE.	BROUILLARD.	CIEL COUVERT.	CIEL SANS NUAGES.
	mm.	mm.	mm.									
Janvier .	65,70	»	65,70	22	23	1	2	2	0	6	1	0
Février. .	47,15	14,01	61,14	17	12	2	15	16	1	7	0	1
Mars . .	90,54	4,89	95,43	25	17	4	9	7	1	4	5	0
Avril . .	51,54	5,00	56,54	20	14	4	7	0	1	1	1	0
Mai . .	59,05	»	59,05	15	13	0	0	0	3	0	2	1
Juin . .	62,08	»	62,08	22	21	1	0	0	3	0	0	0
Juillet . .	77,93	»	77,93	19	18	0	0	0	4	1	0	0
Août . .	96,92	»	96,92	26	25	0	0	0	3	1	0	0
Septembre.	70,78	»	70,78	20	17	0	0	0	1	7	2	0
Octobre .	82,41	»	82,41	19	17	1	0	0	0	10	1	2
Novembre .	35,54	»	35,54	14	10	1	2	9	0	11	0	2
Décembre .	15,78	26,02	41,80	19	12	0	9	14	0	7	5	0
TOTAL. .	755,40	49,92	805,32	238	199	14	44	48	17	55	15	6

Pluie, neige, etc. — Deux udomètres sont placés sur la terrasse, au sud des bâtiments de l'observatoire. Les récipients présentent une surface rectangulaire de 1 décimètre sur 2; le premier, destiné à recueillir la pluie, a la forme d'une pyramide quadrangulaire renversée, ouverte par la base, mais dont les parois se prolongent ensuite verticalement pour former un rebord de 2 centimètres de hauteur; le second récipient, plus spécialement destiné à recueillir la neige, ne diffère du premier que par la partie supérieure : au lieu de descendre verticalement d'abord et de se resserrer ensuite pour former entonnoir, les parois vont en s'évasant et forment une pyramide tronquée, dont la grande base inférieure s'appuie sur un parallélipipède de 8 centimètres de hauteur, de manière à empêcher la neige d'être emportée par le vent immédiatement après sa chute. L'écoulement de l'eau dans les réservoirs inférieurs se fait par des tubes de 1 centimètre de diamètre.

La quantité d'eau recueillie a été mesurée d'un midi à l'autre; on a distingué celle provenant de la fusion de la neige, et lorsqu'il était tombé à la fois de la pluie et de la neige, l'eau a été attribuée par moitié à l'une et à l'autre.

On comprend parmi les jours de *pluie*, ceux même où la quantité d'eau tombée a été trop faible pour pouvoir être mesurée; les jours où il est tombé de la pluie et de la *neige* ou de la pluie et de la *grêle*, sont comptés à la fois parmi les jours de pluie et de neige ou pluie et de grêle; enfin, on n'admet comme *jours de ciel entièrement couvert* que ceux où, pendant 24 heures, on n'a pas aperçu une seule éclaircie; et comme *jours de ciel sans nuages*, ceux seulement où l'on n'a pas vu le plus petit nuage.

Nombre d'indications de chaque vent à Bruxelles, en 1860.

(D'après la direction des nuages, observée 4 fois par jour, à 9 heures du matin, midi, 3 heures et 9 heures du soir).

MOIS.	N.	NNE	NE.	ENE	E.	ESE	SE.	SSE.	S.	SSO	SO.	OSO	O.	ONO	NO	NNO	NOMBRE DE JOURS.
Janvier . .	0	0	0	0	0	1	2	2	10	14	17	26	13	10	10	6	31
Février . .	9	7	10	5	0	0	0	0	2	3	4	10	10	12	10	8	29
Mars. . . .	3	4	1	7	0	0	0	0	1	10	13	24	12	16	5	4	31
Avril . . .	4	11	12	6	7	4	2	5	2	5	8	11	10	3	11	4	30
Mai	2	5	6	6	1	1	0	1	2	11	19	29	10	14	4	2	31
Juin. . . .	0	1	0	0	0	0	1	2	8	28	26	41	18	0	5	1	30
Juillet. . .	11	2	7	1	2	0	1	2	1	10	15	15	10	12	19	11	31
Août . . .	0	0	0	0	0	0	0	1	2	13	36	30	33	3	0	0	31
Septembre .	6	5	10	1	3	0	0	2	1	14	22	10	11	5	3	2	30
Octobre . .	5	1	0	1	2	1	0	2	1	3	19	18	20	9	10	6	31
Novembre .	1	2	5	2	14	0	1	0	5	5	12	3	1	6	3	1	30
Décembre .	3	3	3	1	5	0	2	1	7	8	3	0	12	3	1	10	31
TOTAL . .	44	41	54	31	34	7	9	18	42	122	194	217	160	95	81	55	366

Nombre d'indications de chaque vent à Bruxelles, en 1860.

(D'après les résultats fournis, de 2 en 2 heures, par l'appareil d'Osler)

MOIS.	N.	NNE	NE.	ENE	E.	ESE	SE.	SSE.	S.	SSO	SO.	OSO	O.	ONO	NO.	NNO.	NOMBRE DE JOURS.
Janvier. .	0	0	0	0	0	0	12	2	79	53	87	92	13	19	10	3	31
Février. .	14	9	43	40	37	1	0	0	16	13	15	63	45	30	17	5	29
Mars . . .	2	8	8	11	6	0	0	0	16	46	93	84	28	55	15	0	31
Avril . . .	12	13	43	30	32	20	1	11	3	9	50	42	20	13	42	17	30
Mai. . . .	1	12	32	31	35	0	0	0	10	30	88	63	40	16	13	1	31
Juin . . .	0	0	0	0	0	9	1	6	40	20	124	93	51	10	6	0	30
Juillet . .	7	6	29	34	1	1	2	1	10	30	47	46	47	40	50	21	31
Août . . .	0	0	0	0	0	0	0	2	7	33	140	144	58	6	0	0	31
Septembre	26	2	32	22	11	0	2	1	49	50	59	48	30	24	1	3	30
Octobre. .	0	1	8	8	10	1	23	23	30	17	33	53	25	18	2	0	21
Novembre	3	9	20	59	82	15	21	20	32	23	24	5	5	6	0	0	27
Décembre	5	27	16	16	34	22	35	12	56	18	33	33	19	11	13	6	28
Total. .	70	89	251	251	248	67	95	78	528	548	795	768	361	248	169	56	330

Direction du vent. — Les courants supérieurs ont été observés trois fois par jour (à 9 heures du matin, à midi et à 3 heures du soir); toutefois il arrive fréquemment que l'absence de nuages, un ciel uniformément couvert, ou bien un brouillard épais, empêchent de déterminer leur direction. — Les courants inférieurs sont donnés d'après l'anémomètre d'Osler, qui enregistre lui-même mécaniquement leur direction d'une manière continue. Les indications ont été relevées de 2 en 2 heures. La direction marquée est celle qu'avait le vent à l'heure même de l'annotation.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ANGLEUR PRÈS LIÉGE,

PAR M. EUG. DUCHATENET.

Les observations ont lieu chaque jour à 8 heures du matin. Le baromètre devrait subir une correction de +0,23 pour être ramené au Fortin-Delcros de Paris. Cette correction n'a pas été faite. Les chiffres annotés sont ceux fournis par l'observation directe. Le zéro du thermomètre minima doit subir une correction de +0,3.

Janvier 1861.

DATE.	BAROMÈTRE.		THERMOMÈTRE CENTIGRADE DE L'AIR.		PLUVIOMÈTRE. QUANTITÉ D'EAU TOMBÉE PAR DÉCIMÈTRE CARRÉ.
	HAUTEUR OBSERVÉE.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE DU BAROMÈTRE.	MAXIMUM.	MINIMUM.	
	mm.				
1	742 40	4°75		1°33	Dégel.
2	754.25	—2.33		—7	Regelée.
3	762.25	—0.75		—10	Gelée.
4	756 55	2		—4.75	id.
5	756	—1	1	—8	id.
6	754.75	0.50	—2.50	—8.50	
7	756.45	0	—2.50	—8.30	Neige abondte.
8	765.75	—3.25	—4.25	—16	Gelée.
				—18.25	
9	762.85	—5	—11	—19 à l'autre.	
10	763	—5.50	—9	—19	
11	763.55	—5	—6.20	—9.80	
12	760.60	—1.25	—3.60	—9.	
13	753.65	—3	—3.50	—11.50	
14	750.60	—1.50	—6	—12.75	
15	755.50	—3.50	—6	—14.75	
16	757.45	—4.50	—6 30	—16.25	
17	759.70	—3 50	—3.	—14 50	
18	762.50	0	—1.50	—4	
19	762.75	0	—0.50	—4	
20	765.50	2.75	0.50	—4.50	
21	768 90	2.50	1	—1.20	Dégel.
22	765 35	5	3	—0.25	id.
23	764.25	5.50	4	1	id.
24	762 80	3	3	—2	
25			5.20	—0.20	
26	765	9	9	4	Pluie.
27	764	8	10	5	Dégel.
28	765.25	9	10	2	id.
29	763 15	7.50	8	1.40	Beau temps.
30	761.60	7.75	7 20	—1.75	
31	764.25	8	6.60	1.25	

Février.

DATE.	BAROMÈTRE. Hauteur observée.	BAROMÈTRE. Thermomètre centigrade du baromètre	THERMOMÈTRE CENTIGRADE DE L'AIR. Maximum.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE DE L'AIR. Minimum.	PLUVIOMÈTRE. Quantité d'eau tombée par décimètre carré.
	mm.				
1	771.35	7°	6°30	—1°80	
2	768.60	6.30	7	— 2.20	
3	760.35	6	5.60	—1 55	
4	755.10	5	4.60	—1.50	
5					
6	748.35	7	9.75	0 50	
7	750.25	9	10	5.75	
8					
9	747.20	10.75	13	3.25	
10	758.75	8	12	0.50	
11	750 50	6.50	4	4	Neige.
12	748.30	5.50	3	—2.50	Neige.
13					Neige.
14					
15					
16					
17					
18					
19	751 20	10			
20	751.60	10.30	11	6.75	
21	751.60	10.30	11	4.60	
22	752 65	11	11.75	8.40	
23	749.55	13	15	8	
24	754.30	12	16	7.50	
25	759.60	11	12	0.50	
26	757.65	10	12	5.50	
27					
28	752.75	9.20	9.20	4.50	

Mars.

DATE.	Hauteur observée.	Thermomètre centigrade du baromètre	Maximum.	Minimum.	Pluviomètre.
	mm.				grammes.
1	754.20	9°50	11°	2°50	
2	756.75	9.50	11	4	
3	748.65		12	4	140
4	753.25	8.50	9.30	4	80
5	763 20	8	8	1	50
6	754.10	8	9	7	50
7	756 40	8.50	9.40	5	80
8	759	7.75	9.20	0	10
9					
10	753.20	9	13	0	
11					
12	759.70	7	12.25	—1	525 (2 jrs) neige
13	749.05	6.50	8	1	200. Neige.
14	761.85	5.50	6.80	—4	Gelée.
15	760.15	6	7.50	—0.30	
16	759.40	8	10.20	0 75	
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					

Avril.

DATE.	BAROMÈTRE. HAUTEUR OBSERVÉE.	BAROMÈTRE. THERMOMÈTRE CENTIGRADE DU BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE DE L'AIR. MAXIMUM	THERMOMÈTRE CENTIGRADE DE L'AIR. MINIMUM.	PLUVIOMÈTRE. QUANTITÉ D'EAU TOMBÉE PAR DÉCIMÈTRE CARRÉ.
	mm.				grammes.
1					
2					
3	753.75	11°50			
4	753 20	12			45
5	754.30	12	14.75	4.50	
6	760 15	10.75	13	5.50	
7	762.60	11	13	0.50	
8	765.50	10	10.66	0.20	
9	768.50	8	9.75	2.50	
10	767.85	9	12.40	—2.50	
11	765.15	11	14.60	—1.60	
12	762 90	10	12.60	—0.25	
13	761.15	11	14	5.50	35
14	761.40	11 50	13.65	1	
15	761.85	10.50		5.40	
16	766	15	16	1.50	
17	764.75	14	19	1.25	
18	761	12.50	14.70	4.35	
19	759.70	10	14.35	0	
20	760	11.50	19 ?	—1.35	
21	751.20	11.50	16	—3.40	
22	751.55	10.50	10.70	5	
23	752.30	11	11.60	0	
24	755.45	10.30	14.75	1	
25	755.90	13	17	2.65	
26	758.40	13	16.50	8.30	
27					
28					
29					
30					

Mai.

DATE.	HAUTEUR OBSERVÉE.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE DU BAROMÈTRE.	MAXIMUM	MINIMUM.	PLUVIOMÈTRE.
					grammes.
1					
2					
3					
4	754.15	9°75	14°60	0°20	160
5	757.35	9	9	0.20	50
6	758.15	10	16.20	0.20	
7	733.40	10	13	4.60	
8	753	10.75	18.30	—1	
9					
10	747.50	14	18.20	4.50	225
11	750.20	11.50	21.70	9.75	275
12	753.20	18 50	28	12.20	60
13	760.10	17.50	17 20	13.20	
14					
15	764.85	13.50	17.75	3.50	
16	759	14.75	20	2	
17	757.65	14.30	15.60	8	30
18					
19	765.30	14.30	15.20	4.75	
20	765.90	14.50	19.30	0.80	
21	763.50	16	19.50	0.80	100
22	761.10	17	18	11.40	
23	760.25	18.50	21.75	11.40	
24					
25	752.55	17.60	23.50	4.40	
26	755.25	18.50	25.50	6 75	
27	758.25	21.50	30	10	
28	755.10	20.75	23	15	Orage.
29	757	21	26	15.75	200 ; orage.
30	755 37	19	24	15.80	
31	756.25	20	27.50	15	

Juin.

DATE.	BAROMÈTRE.		THERMOMÈTRE CENTIGRADE DE L'AIR.		PLUVIOMÈTRE. QUANTITÉ D'EAU TOMBÉE PAR DÉCIMÈTRE CARRÉ.
	HAUTEUR OBSERVÉE.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE DU BAROMÈTRE.	MAXIMUM.	MINIMUM.	
	mm.				grammes.
1	753.75	20°	25° 27	10° 50	
2	755 25	18	22	11	Orage.
3	757.85	16	21	10.50	500
4	758.60	16.20	21	10	45
5	756.30	17	21.20	9.20	40
6	753.80	17	18.60	12.50	100
7	753 70	16.50	19	14	140
8	753.50	17	18.50	12 50	
9	752 25	18	23	10.50	175. Orge-grêle.
10	758	18	26	11.30	
11	763.20	18.50	23.60	12	
12	764.10	21.50	27.75	9.75	
13	760.85	23	32.80	10.75	
14	760	26	32.25	13.75	
15	758 40			15.50	Orage.
16	757	23.50	26	13.50	200
17	759.70	22	25	13.50	
18	759.15	18	24	13	
19	757 80	23	26	12.40	
20	758.55	23	27		
21	755.80	26	27 25		
22	753 60	25	27.50		120. Orageux.
23	752	23.50	26		325. Orage.
24	756.75	17	29.25		30
25	754 25	22.50			100
26	750.20	20	25		250
27	751.25	19	24		
28	751 40	18	22 75		150
29	751	19	26.80		200
30	756.50	18	18		95
Juillet.					
					grammes.
1					75
2	755 30	18°	19° 50	11°	75
3	753 20	16.50	25.80	10.75	225
4					
5	745	21.25	25	10	220
6	748.70	20	24.75	10	
7	747.75	21	20	13.50	85
8	749.75	19.50		10.50	{500
9	755.60	18.50	22	14.50	
10	757	19	30	13	
11	755 65	20	25.40	13.50	
12	751	21.50		14	
13	750.50	21		15.25	
14					
15	751	21	25.25	14.25	90
16	753.50	20	22.30	13	
17	757.15	21	24.50	13.20	80
18	754.15	21	26.50	16	
19	755	22	25	15 30	
20	754	22	29 40	12.50	
21					
22	755.50	23	29.40	16	
23	754.10	21.60	24.30	15 70	125
24	756.75	22	26.25	12	
25	752.80	23	26.40	17	225
26	752	22	24	16 60	
27	752.70	19	24	13.50	
28	755.40	20	19.35	13	375
29	758.65	20	25.50	9.50	
30	757.85	21	26.50	11.75	
31	761	21.50	25.75	11.40	

Août.

DATE.	BAROMÈTRE. HAUTEUR OBSERVÉE.	BAROMÈTRE. THERMOMÈTRE CENTIGRADE DU BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE DE L'AIR. MAXIMUM.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE DE L'AIR. MINIMUM.	PLUVIOMÈTRE. QUANTITÉ D'EAU TOMBÉE PAR DÉCIMÈTRE CARRÉ.
	mm.				grammes.
1	760.15	22	26	11 20	
2	752.60	25.50	29.30	13.20	
3	760.35	22	26.20	14.80	280
4	760.80	22	23	13.20	
5	756.35	25.50	29	13.35	
6	761	23	26	15.20	
7	756.85	19	26.75	11	
8	752.75	22 50	26.30	16.75	225
9	757.20	21.50	24.60	17	150
10	760.15	21	24	17 50	
11	758.40	23	29	13	
12	754 65	26	30.50	17.75	
13	759.70		32	20.50	
14	758.65	24.50	27.75	12.80	
15	755.60	26	31	17	
16	753.70	17	30 75	16	
17	758.70	23.60	25	15 50	225. Orage.
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					

Septembre.

DATE.	HAUTEUR OBSERVÉE.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE DU BAROMÈTRE.	MAXIMUM.	MINIMUM.	PLUVIOMÈTRE.
	mm.				grammes.
1					
2					
3					
4					
5	759.75	21°	24° 20	15°	
6	751.60	21	25	13.50	
7	757	19.50	22	13	
8	759 80	19	21.25	10.50	85
9	756.35	19	22	10	
10	754.80	18.50	20.20	13.25	245
11	756	17.50	18.75	9	
12	761	16.50	19	9	60
13	762.20	17.75	20 20	7	
14	753.15	17.50	21.21	11.60	120
15	751.40	17	17.75	10	80
16	752.50	16	16.30	10	200
17	758	16	17	10.75	130
18	761.25	16	16.50	8	125
19	761 30	16	18.20	7	
20	756.35	17	18	7	
21	7		20		
22	749.15	16.50	20	10	350
23	747	16	15.35	10.50	330
24	744.75	16	19	10 30	380
25	744.20	17	18.50	10.75	
26	750.10	16	19	9 60	
27	758.20	14.50	16.50	4.75	
28	757.70	14	16.75	4	
29					
30	756.40	18.50	21	8	

Octobre.

DATE.	BAROMÈTRE. HAUTEUR OBSERVÉE.	BAROMÈTRE. THERMOMÈTRE CENTIGRADE DU BAROMÈTRE.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE DE L'AIR. MAXIMUM.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE DE L'AIR. MINIMUM.	PLUVIOMÈTRE. QUANTITÉ D'EAU TOMBÉE PAR DÉCIMÈTRE CARRÉ.
					grammes.
1	753.35	22°	21°	13°	
2	755.15	22	22	14.30	
3	761.30	19	17.30	14.50	
4	761.40	18	19	11	
5	758.85	19	19	6.60	
6	760.90	18.50	20	10	
7	760	20	20.60	13	
8					
9	758.60		22	12.50	35
10	754 75	20	22	11 50	
11					
12					
13	762.25	16.50	23	5.60	
14	760.60	19	18.25	7.40	
15	761	16 50	19	5 20	
16	760.80	15.25	16 40	4.80	
17					
18					
19	757.25	14	16.75	2.80	
20	755	12.60	14	3	
21	754	11.30	12.25	0.50	
22	756.65	16.25	17	9	
23	761.35.	15	17.50	10.20	
24		14.75			
25	761.25	13	14.50	2.70	
26	758.80	11	13	0.1	
27	756.70	8 50	10.30	0.1 50	
28					
29	752.35	7.25	7.30	1.30	
30			7.50		
31	751.65	8	8 80	0.75	

Novembre.

DATE.	HAUTEUR OBSERVÉE.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE DU BAROMÈTRE.	MAXIMUM.	MINIMUM.	PLUVIOMÈTRE.
					grammes.
1	741	8	9.25	1.50	170
2	737.80	8	8.80	2	
3	747.55	8	7	1.40	225
4	758.	8	7.25	0.30	
5	753	8	9	0.50	
6			11.25		
7	745 15	10.80	11.40	1	123
8	740.85	10	10.50	5	110
9	742.15	10 30	10	5.75	85
10	745.45	9	9.75	1	
11			10.75		
12	753.15	10.50	10	4	
13	748.25	10	10.75	7	200
14	741	11.50	14.33	7.60	150
15	742.35	9.50	10.60	3.60	100
16	746 25	8.50	6.50	1	neige.
17	751.55	6.30	5	2.20	20 neige.
18	764.40	6	4	3	
19	770.70	4.50	3.20	5.30	
20	766	2	3	4.25	
21	756.15	5	6.20	3.30	
22					
23	743.40	9	9.80	3.75	470
24	754.25	8		0.50	40
25	759.75	5	3.30	2.50	
26	751.15	6.20	9.20	0.20	
27			12		
28	756.40	10.60	7	4 20	
29	756.25	9	9.50	0.20	
30	753.60	11.75	14	7.30	

Observation du vent et de l'état de l'atmosphère.

Les observations ont lieu trois fois par jour, à 9 heures du matin, à midi et à 3 heures du soir. La direction du vent est déterminée de deux manières : par le mouvement des nuages et par le transport des fumées des hautes cheminées. Deux colonnes sont destinées à enrégistrer la force du vent : la première par l'*élévation des fumées* (ou plutôt leur abaissement), la seconde par la *vitesse des nuages*. Celle-ci est souvent désignée par les chiffres 0 à 5, dont voici à peu près la valeur de convention : 0 nuages stationnaires; 1 mouvement faible; 2 marche décidée; 3 flottant avec vitesse; 4 flottant très-rapidement; 5 nuages déchirés et entraînés avec impétuosité. L'élévation des fumées est aussi indiquée par des chiffres, auxquels on a attaché la valeur suivante : 1 colonne s'élevant verticalement; 5 fumées poussées horizontalement; 3 fumées s'élevant obliquement par un angle de 45° environ avec l'horizon. Les chiffres 2 et 4 sont respectivement attribués aux directions intermédiaires entre 1 et 3 et entre 3 et 5.

Janvier.

DATE.	VENT. Neuf heures du matin. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	Midi. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	Cinq heures du soir. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	ÉTAT DU CIEL OU ASPECT GÉNÉRAL DE LA JOURNÉE. Matin.	Midi.	Soir.
1															
2	ENE.		3	Décidé.	ENE.		3	Décidé.	ENE.		3		Forte gelée, beau.	Très-beau.	Très-beau.
3	ENE.	ENE.	1	Lent.	NE.		2		NE.		2	Décidé.	Gelée, beau.	Beau.	Nuageux.
4	NE.		4	Décidé.	NNE.		3	Décidé.	NNE		3	Décidé.	Fine neige.	Couvert.	Couvert.
5	NNE	NNE.	3	Décidé.	N.		2	Décidé.	N.	N.	2		Gelée, beau.	Beau.	Nuageux.
6															
7	SO.		5	Décidé.	SO.		5		SSO.		5		Neige abondante.	Neige.	Couvert.
8	S.	S.	5	Lent.	S.		5	Nulle.	S.		5		Forte gelée, beau.	Très-beau.	Beau.
9	S.	S.	2	Décidé.	S.	S.	1	Décidé.	S.		1		Forte gelée, beau.	Très-beau.	Très-beau.
10	S.	S.	2	Lent.	NNE.	NNE.	2		NNE.		2		Forte gelée, beau.	Beau.	Couvert.
11	NNE.		1	Lent.	NNE.	NNE.	3	Décidé.	NNE.		3		Couvert.	Nuageux.	Couvert.
12	ENE.		1	Lent.	S.	S.	3	Lent.	S.	S.	3		Beau.	Beau.	Beau.
13															
14	SSO.		3	Lent.	SO.	SO.	3	Lent.	N.	N.	2		Forte gelée, beau.	Beau.	Beau.
15	N.	N.	2	Décidé.	N.	N.	2	Décidé.	NE.	NE.	3	Décidé	Forte gelée, beau.	Beau.	Beau.
16	NNE.		2	Décidé.	NNE.		3	Décidé.	NNE.		3	Décidé.	Forte gelée, beau.	Beau.	Beau.
17	NE.		3	Décidé.	NE.		3	Décidé.	NE.		3		Couvert.	Couvert.	Couvert.
18	ENE.		2	Lent.	ESE.	ESE.	2		SE.		2		Nuageux.	Couvert.	Couvert.
19	SO.		3	Lent.	SO.		4	Nulle.	SO.		3		Couvert.	Couvert.	Couvert.
20															
21	SO.		3	Décidé.	SO.	SO.	5	Décidé.	SO.		5		Dégel, couvert.	Couvert.	Couvert.
22	OSO.		3	Décidé.	ONO.		3	Décidé.	ONO.		3		Dégel, couvert.	Pluie fine.	Couvert.
23	OSO.	OSO.	3	Lent.	OSO.		5	Nulle.	SO.		5		Nuageux.	Couvert.	Couvert.
24	SSO.	SSO.	5	Décidé.	SSO.		5	Lent.	SSO.		5		Gelée, beau.	Beau.	Beau.
25	SO.	SO.	5	Décidé.	SO.	SO.	5		SO.		5		Venteux.	Nuageux.	Nuageux.
26	OSO.	OSO.	3	Décidé.	OSO.	OSO.	5	Décidé.	OSO.		5	Décidé	Pluvieux, venteux.	Beau.	Beau.
27															
28	SSO.	SSO.	4	Décidé.	SSO.		4	Décidé.	SSO.		5		Petite gelée, beau.	Beau.	Beau.
29	S.	S.	5	Nulle.	S.		5	Nulle.	S.		1	Décidé.	Gelée, beau.	Très-beau.	Beau.
30	SSO.	SSO.	3	Décidé.	SO.	SO.	3	Décidé.	SO.		3	Décidé.	Gelée, beau.	Très-beau.	Très-beau.
31	SSO.	SSO.	4	Lent.	SSO.		5	Nulle.	SSO.		5	Nulle.	Nuageux.	Très-beau.	Beau.

Février.

DATE.	VENT. Neuf heures du matin. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	Midi. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	Cinq heures du soir. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	ETAT DU CIEL OU ASPECT GÉNÉRAL DE LA JOURNÉE. Matin.	Midi.	Soir.
1	SSO.	SSO.	5	Décidé.	SSO.		5	Faible.	SSO.		5	Faible.	Gelée, beau.	Très-beau.	Pluie fine.
2	ONO.		3	Décidé.	NNO.	NNO.	3	Vive.	NNO.	NNO.	3	Décidé.	Couvert.	Venteux.	Beau.
3															
4	SO.	SO.	3	Décidé.	SSO.		4	Faible.	SO.		5	Décidé.	Petite gelée, beau.	Superbe.	Beau.
5	SO.	SO.	5	Vive.	SO.	SO.	5	Vive.	SSO.	SSO.	5	Faible.	Venteux, nuageux.	Venteux.	Nuageux.
6	S.	S.	3	0	SSO.		5		SSO.		5		Très-beau.	Superbe.	Beau.
7	SSO.	SSO.	3	2	SSO.	SSO.	5	2	SSO.	SSO.	5	2	Nuageux.	Nuageux.	Nuageux.
8	SSE.	SSE.	5	1	SSE.	SSE	5	1	SSE.	SSE.	5	1	Très-beau.	Superbe.	Beau.
9	SSO.	SSO.	3	1	NNE.	NNE.	5	1	N.	N.	1	1	Très-beau.	Beau.	Beau.
10															
11	NNE.	NNE.	3	2	NNE.	NNE.	3	1	NNE.		3		Neige, la nuit nuageux.	Beau.	Neigeux.
12	OSO.	OSO.	4	3	OSO.	OSO.	5	2					Neigeux.	Venteux.	
13	OSO.		5		OSO.	OSO.	5	1	OSO.	OSO.	5	1	Neigeux.	Nuageux.	Nuageux.
14	SO.		3		SO.	SO.	3	1	S.	S.	4	1	Brumeux.	Beau.	Beau.
15	S.	S.	5	1	SSO.		5	0	SSO.		5		Venteux.	Variable.	Pluie.
16	SSO.	SSO.	5	0	SSO.	SSO.	5	0	SSO.	SSO.	5	0	Beau.	Nuageux.	Nuageux.
17															
18	S.		5		SSO.	SSO.	5	0	SSO.	SSO.	5	0	Superbe.	Beau.	Beau.
19	SSO.	SSO.	3	1	SSO.	SSO.	5	0	SSO.	SSO.	5	1	Beau.	Beau.	Nuageux.
20	SSO.	SSO.	3	2	SO.	SO.	5	2	SSO.	SSO.	5	1	Venteux.	Venteux.	Nuageux.
21	SSO.	SSO.	5	3	S.	S.	5	3	S.	S.	5	3	Venteux, nuageux.	Venteux.	Venteux.
22	SSO.		3		SSO.		5		S.		5		Couvert.	Pluvieux.	Pluvieux.
23	S.	S.	5	0	SSO.	SSO.	5	0	SSO.	SSO.	5	0	Incertain.	Très-beau.	Beau.
24															
25					ENE.	ENE.	5	1	E.	E.	5	2		Superbe.	Beau.
26	ENE.	ENE.	2	2	NE.	NE.	2	2	NNE.	NNE.	1	2	Nuageux.	Nuageux.	Nuageux.
27	NE.	NE.	2	1	N.		1		N.	N.	1		Nuageux.	Couvert.	Gris.
28	SSO.		3		SSO.		5		SO.		5		Couvert.	Couvert.	Pluvieux.

Mars.

DATE.	VENT. Neuf heures du matin. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	Midi. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	Cinq heures du soir. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	ÉTAT DU CIEL OU ASPECT GÉNÉRAL DE LA JOURNÉE. Matin.	Midi.	Soir.
1	SO.	SO.	3	3	S O.	SO.	5	2	SO.	SO.	5	3	Venteux.	Venteux.	Venteux.
2	O.	O.	5	4	O.	O.	3	3	OSO.	OSO.	5	3	Venteux.	Venteux.	Venteux.
3	O.	O.	3	4									Giboulées.		
4	O.	O.	3	3	O.	O.	3	3	OSO.	OSO.	3	3	Nuageux.	Giboulées.	Nuageux.
5	O.		3		O.	O.	3	3	O.		5		Pluvieux.	Nuageux.	Pluvieux.
6	SO.		5		SO.	SO.	5	1	SO.	SO.	5	1	Couvert.	Nuageux.	Nuageux.
7	OSO.	OSO.	5	3	ONO.	ONO.	5	3	ONO.	ONO.	5	2	Giboulées.	Giboulées.	Venteux.
8	SO.	SO.	4	2	SO.	SO.	5		SO.		5		Pluvieux.	Pluie fine.	Pluie fine.
9	OSO.	OSO.	4	0	ONO.	ONO.	3	2	ON.	ONO.	3	2	Beau.	Beau.	Beau.
10															
11	SO.	SO.	5	4	SO.		5		SO.	SO.	5	4	Venteux.	Pluvieux.	Giboulées.
12	OSO.	OSO.	3	2	OSO.	OSO.	3	2	SO.	SO.	4	1	Neige, la nuit beau.	Nuageux.	Beau.
13	NE.		3		NE.	NE.	4	5	NE.	NE.	4	2	Neigeux.	Couvert.	Nuageux.
14	OSO.	OSO.	3	2	ONO.	ONO.	3	2	ONO.	ONO	3	2	Gelée, nuageux.	Beau.	Beau.
15	SO.	SO.	4	2	SO.		5		SO.	SO.	3	1	Nuageux.	Pluvieux.	Pluie fine.
16	SO.	SO.	5	2	SO.	SO.	5	3	SO.	SO.	3	3	Nuageux.	Beau.	Nuageux.
17															
18	OSO.	OSO.	5	5	OSO.	OSO.	3	3	SO.	SO.	5	2	Nuageux.	Nuageux.	Giboulées.
19	S.	S.	5	4	SO.	SO.	5	4	OSO.	OSO.	5	3	Venteux.	Pluvieux, nuageux.	Nuageux.
20	O.	O.	5	4	O.	O.	3	4	O.	O.	5		Nuageux.	Giboulées.	Pluvieux.
21	O.		5		O.	O.	4	4	OSO.	OSO.	3	3	Neigeux.	Venteux.	Beau.
22	OSO.	OSO.	4	4	OSO.	OSO.	5	4	O.	O.	3	4	Neige, la nuit nuageux.	Venteux.	Venteux.
23	SSO.	SSO.	5	2	SSO.	SSO.	5	0	SSO.	SSO.	5	0	Beau.	Très-beau.	Beau.
24															
25	NE.		4		NE.	NE.	4	0	NE.	NE.	4	0	Brouillard.	Beau.	Beau.
26	NE.		1		NE.	NE.	3	1	NNE.	NNE.	3	1	Brouillard.	Beau.	Beau.
27	SSO.		5		S.	S.	5	1	SSE.	SSE.	4	1	Couvert.	Beau.	Beau.
28	SSE.	SSE.	3	1	SSE.	SSE.	5	2	S.	S.	5	2	Beau.	Beau.	Beau.
29	O.		3		ONO.		3		ONO.		4		Brouillard.	Couvert.	Couvert.
30	N.	N.	1	1	S.	S.	3	2	NNE.	NNE.	3	2	Couvert.	Beau.	Beau.
31															

Avril.

DATE.	VENT. Neuf heures du matin. Direction des fumées.	des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	Midi. Direction des fumées.	des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	Cinq heures du soir. Direction des fumées.	des nuages.	Élévation des fumées. 1—5.	Vitesse des nuages. 0—5	ÉTAT DU CIEL OU ASPECT GÉNÉRAL DE LA JOURNÉE. Matin.	Midi.	Soir.
1															
2	S.	S.	5	3	S.	S.	5	3	S.	S.	5	2	Nuageux.	Pluie.	Nuageux.
3	SSO.		5		SO.	SO.	4	3	SO.	SO.	5	2	Pluvieux.	Giboulées.	Beau.
4	SO.	SO.	5	3	SO.	SO.	5	5	OSO.	OSO.	3	2	Beau.	Beau.	Beau.
5	O.	O.	3	2	O.	O.	4	2	ONO.	ONO.	3	2	Beau.	Nuageux.	Beau.
6	N.	N.	3	2	N.	N.	3	2	N.	N.	3	2	Beau.	Beau.	Beau.
7															
8	N.	N.	4		NNE.	NNE.	3	2	ENE.	ENE.	2	2	Brouillard.	Nuageux.	Nuageux.
9	ENE.	ENE.	3	3	ENE.	ENE.	3	3	E.	E.	4	3	Beau.	Nuageux.	Beau.
10	ENE.	ENE.	3	0	NE.	NE.	4	0	NE.	NE.	3	0	Beau.	Beau.	Beau.
11	NNE.	NNE.	3	0	NNE.	NNE.	4	0	NE.	NE.	3	0	Superbe.	Superbe.	Superbe.
12	N.		2		N.		2		NNE.	NNE.	2	2	Brouillard.	Pluie fine.	Nuageux.
13	NNE.		5		NE.	NE.	3	2	NE.	NE.	2	2	Brouillard.	Beau.	Beau.
14															
15	ENE.		3		ENE.	ENE.	3	2	ENE.	ENE.	3	1	Gris.	Beau.	Beau.
16	NE.		1		NE.	NE	3	0	NE.	NE.	3	0	Superbe.	Superbe.	Superbe.
17					N.	N.	2	sans nuages	NNE.	NNE.	2	sans nuages		Superbe.	Superbe.
18	NE.		3		NE.		2		NE.		3	sans nuages	Couvert.	Couvert.	Beau.
19	NNE.	NNE.	3	0	NNE.	NNE.	2	2	NE.	NE.	3	1	Superbe.	Nuageux.	Beau.
20	ENE.	s. nuages	4	Nulle.	NE.	s. nuages	5	Nulle.	NE.	NE.	5	Nulle.	Superbe.	Superbe.	Superbe.
21															
22	N.	N.	4	3	NNE.	NNE.	3	3	NNE.	NNE.	2	1	Nuageux.	Nuageux.	Beau.
23	N.		2		NE.	NE.	2	2	NNE.	NNE.	2	2	Brouillard.	Beau.	Beau.
24	ONO.	ONO.	3	2	N.	N.	2	3	NO.	NO.	3	2	Nuageux.	Nuageux, pluvieux.	Nuageux.
25	SO.	SO.	5		OSO.	OSO.	4	3	OSO.	OSO.	3	3	Beau.	Beau.	Nuageux.
26	OSO.	OSO.	5	3	ONO.	ONO.	3	3	N.	N.	3	3	Nuageux.	Venteux.	Giboulées.
27	NNO.	NNO.	3	3	N.	N.	2	3	NE.	NE.	3		Nuageux.	Beau.	Couvert.
28	N.	N.	2	2	NNO.	NNO.	4	2	NNO.	NNO.	2	3	Beau.	Beau.	Nuageux.
29	NNO.	NNO.	3	3	NO.	NO.	3	3					Nuageux.	Venteux.	
30	OSO.	OSO.	3	2	OSO.	OSO.	3	2	OSO.	OSO.	3	2	Beau.	Beau.	Beau.

Mai.

DATE.	VENT. — NEUF HEURES DU MATIN. — DIRECTION des fumées.	des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	VENT. — MIDI. — DIRECTION des fumées.	des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	VENT. — CINQ HEURES DU SOIR. — DIRECTION des fumées.	des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	ÉTAT DU CIEL OU ASPECT GÉNÉRAL DE LA JOURNÉE. — MATIN.	MIDI.	SOIR.
1	SO.		3		OSO.	OSO.	3	2	OSO.		3		Brouillard.	Nuageux.	Couvert.
2	ONO.	ONO.	2	2	ONO.	ONO.	3	2	N.	N.	2	2	Beau.	Variable.	Variable.
3	ONO.	ONO.	4		ONO.	ONO.	4		ONO.	ONO.	5		Couvert.	Pluvieux.	Pluie.
4	NO.	NO.	5		NO.	NO	5		NO.	NO.	5		Pluie et grêle.	Couvert.	Pluie et grêle.
5	NNE.	NNE.	3										Nuageux.		
6	N.	N.	2	3	N.	N.	3	2	N.	N.	2		Beau.	Nuageux.	Nuageux.
7	O.	O.	3	3	NNO.	NNO.	3		NNO.	NNO.	3	2	Nuageux.	Pluie.	Beau.
8	NNO.	NNO.	2	2	NO.	NO.	3	2	NNO.	NNO.	3	2	Beau.	Nuageux.	Beau.
9															
10	NO.		3		S		5		SSO.		5		Pluvieux.	Pluvieux.	Couvert.
11	SSO.	SSO.	5	2	SO.	SO.	5	1	SSO.	SSO.	5		Nuageux.	Beau.	Nuageux.
12	SSO.	SSO.	3		S.	S.	4						Beau temps.	Beau.	
13	OSO.		3		NNO.		2		ONO.		3		Couvert.	Couvert.	Couvert.
14	N.		5		NNE.		2		NNE	NNE	2	2	Couvert.	Gris.	Beau.
15	NNE.	NNE.	2	2	NNE.	NNE.	2	1	NNE.	NNE	3	1	Beau.	Superbe.	Superbe.
16	ONO.		1		ONO.		4		ONO.		3		Brouillard.	Couvert.	Couvert.
17	ONO.	ONO.	3	2	NNO.		3		NNO.		3	3	Nuageux.	Pluvieux.	Beau.
18					NNO.	NNO.	3	3	N.	N.	3	1		Nuageux.	Beau.
19															
20															
21	NNO.	NNO.	3	3	OSO.		3		OSO.		4		Nuageux.	Couvert.	Couvert.
22	ONO.		4		NO.		2		ONO.	ONO.	3	2	Pluie fine.	Couvert.	Nuageux.
23	NNO.	NNO.	1	2	N.	N.	2	1	NNO		3		Beau.	Beau.	Très-beau.
24	NNO.		3		NNO.	NNO.	3	2	ONO.	ONO.	3	2	Couvert.	Beau.	Beau.
25	SSO.		4		SSO.	SSO.	5	0	SSO.	SSO.	3	0	Très-beau.	Superbe.	Superbe.
26															
27					NNO.	NNO.	3	0	N.	Nulle	2			Superbe.	Superbe.
28	ENE.		3		ENE.		3		E.	E.	3	2	Couvert.	Pluie et couvert.	Beau.
29	ESE.		3		NNO.		2		SO.	SO.	3	2	Brouillard.	Orageux.	Beau.
30	ONO.		3		ONO.	ONO.	3	2	ONO.	ONO	3	2	Couvert.	Nuageux.	Nuageux.
31	OSO.		3		OSO.		3		OSO.		5		Superbe.	Superbe.	Beau.

Juin.

DATE	VENT.												ÉTAT DU CIEL OU ASPECT GÉNÉRAL DE LA JOURNÉE.		
	NEUF HEURES DU MATIN.				MIDI.				CINQ HEURES DU SOIR.						
	DIRECTION				DIRECTION				DIRECTION						
	des fumées.	des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	des fumées.	des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	des fumées.	des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	MATIN.	MIDI.	SOIR.
1	SO.	SO.	5	0	O.	O.	4	1	OSO.	OSO	4	1	Très-beau.	Nuageux.	Nuageux.
2															
3	O.	O.	4	2	NNO.	NNO.	3	2	N.	N.	2	1	Nuageux.	Nuageux.	Pluie, beau.
4	NNO.	NNO.	1	1	N.	N.	3	1	ONO.	ONO.	5	2	Beau.	Beau.	Nuageux, pluvieux.
5					NNE.	NNE.	2	2	N.	N.	1	2		Assez beau.	Pluvieux, nuageux.
6	N.		3		NNO.	NNO.	2	2	NNO.		2		Couvert.	Nuageux.	Pluvieux.
7	O.		3		O.		3		NO.		2		Pluvieux.	Pluvieux.	Pluvieux.
8	N.		1		N.		1		NNE.	NNE.	2	2	Pluvieux.	Couvert.	Beau.
9															
10	OSO.	OSO.	5	5	OSO.	OSO.	5	2	SO.	SO.	5	2	Venteux, nuageux.	Beau.	Nuageux.
11	O.	O.	5	3	NO.	NO.	4	2	OSO.	OSO.	5	2	Nuageux.	Incertain.	Beau.
12	OSO.	Nulle	3		N.	N.	1	1	NNE.	NNE.	2	1	Superbe.	Beau.	Beau.
13	NNE.	Nulle	2		ENE.	Nulle	5		E.	E.	4	0	Superbe.	Superbe.	Superbe.
14	ENE.	Nulle	5		ENE.	Nulle	5		ENE.		5		Superbe.	Superbe.	Superbe.
15	SE.	SE.	4	1	SE.	SE.	5	0	SSE.		5		Très-beau.	Très-beau.	Orageux.
16															
17	NNE.		5		NNE.		4						Couvert.	Couvert.	
18	N.	Nulle	3		NE.	Nulle	3		NNE.	Nulle	2		Très-beau.	Superbe.	Superbe.
19	N.	Nulle	1		N.	Nulle	2		NNE.		2	0	Superbe.	Superbe.	Superbe.
20	SSO.	SSO.	5	1	S.	S.	5	1	N.	N.	2	1	Très-beau.	Beau.	Très-beau.
21	N.		4		S.	S.	5	0					Couvert.	Très-beau.	
22	ENE.	ENE.	1	2	SO.	SO.	5	0	OSO.		5		Beau.	Superbe.	Petite pluie.
23															
24	OSO.	OSO.	5	3	OSO.	OSO.	4	3	SO.	SO.	5	3	Variable.	Nuageux.	Beau.
25	SSO.	SSO.	5	2	SO.	SO.	5	3	OSO.	OSO.	5	2	Beau.	Beau.	Beau.
26	SSO.	SSO.	5	3	O.	O.	4	3	ESE.		4		Pluies intermittentes.	Nuageux.	Pluvieux.
27	SO.	SO.	3	2	N.	N.	2	1	S.		5		Beau.	Grosse pluie.	Orageux.
28					O.		5		O.	O.	4	3		Couvert.	Nuageux.
29	OSO.	OSO.	5	3	SO.		4		ONO.	ONO.	4	3	Incertain.	Pluvieux.	Nuageux.
30															

Juillet.

DATE.	VENT. Neuf heures du matin. Direction des fumées.	Neuf heures du matin. Direction des nuages.	Neuf heures du matin. Élévation des fumées. 1—5	Neuf heures du matin. Vitesse des nuages. 0—5	Midi. Direction des fumées.	Midi. Direction des nuages.	Midi. Élévation des fumées. 1—5	Midi. Vitesse des nuages. 0—5	Cinq heures du soir. Direction des fumées.	Cinq heures du soir. Direction des nuages.	Cinq heures du soir. Élévation des fumées. 1—5	Cinq heures du soir. Vitesse des nuages. 0—5	ÉTAT DU CIEL OU ASPECT GÉNÉRAL DE LA JOURNÉE. Matin.	Midi.	Soir.
1	NO.	NO.	3	4	ONO.	ONO.	3	3	OSO.	OSO.	4	2	Incertain.	Beau.	Beau.
2					OSO.	OSO.	5	4	OSO.		5			Incertain.	Pluvieux.
3	O.	O.	5	4	OSO.	OSO.	5	3	OSO.		5		Nuageux.	Pluie intermittente.	Pluie intermittente.
4	S.	S.	5	0	SSO.	SO.	5	2	S.	S.	5	3	Superbe.	Beau.	Nuageux.
5	OSO.	OSO.	5	4	SO.	SO.	5	2	SO.	SO.	5	1	Beau.	Beau.	Beau, nuageux.
6	SSO.	SSO.	5	3	SSO.	SSO.	5	2	SSO.	SSO.	5	2	Beau.	Beau.	Beau.
7															
8	OSO.	OSO.	5	4	SSO.	SSO.	5	3	SO.		5		Nuageux.	Nuageux.	Pluvieux.
9	NO.		2		NO.		3		ONO.	ONO.	4	3	Pluvieux.	Pluvieux.	Beau.
10	SSO.	SSO.	5	1	O.	O.	4	3	OSO.	OSO.	4	3	Beau.	Nuageux.	Beau.
11	SO.	SO.	5	3	SO.	SO.	4	3	SO.	SO.	4	2	Beau.	Beau.	Beau.
12	SSO.	SSO.	5	1	S.	S.	5	2	S.	S.	5	1	Superbe.	Beau.	Beau.
13					SO.	SO.	5	3	SSO.					Nuageux.	Nuageux.
14															
15	SSE.	SSE.	5	1	S.		5		S.	S.	5	2	Incertain.	Pluvieux.	Beau.
16	S.	S.	3	3	OSO.	OSO.	3	3	OSO.	OSO.	4	3	Nuageux.	Pluie intermittente.	Pluie intermitttente.
17	SO.	SO.	2	4	OSO.	O.	4	3	OSO.	OSO.	3	3	Nuageux.	Beau.	Beau.
18	SO.	OSO.	5	3	SO.	SO.	5	3	SO.	SO.	5	2	Nuageux.	Beau.	Beau.
19	SO.	SO.	4	3	SO.	SO.	5	3	SO.	SO.	4	2	Beau.	Bcau.	Beau.
20	S.	S.	5	1	SO.	SO.	5	2	SSO.	SSO.	5	1	Très-beau.	Très-beau.	Superbe.
21															
22	SO.	SO.	4	3	SO.	SO.	5	3	SSO.	SSO.	5	2	Beau.	Nuageux.	Beau.
23	SO.	SO.	5	3	SO.		5		SO.		4		Nuageux.	Pluvieux.	Pluie fine.
24	OSO.	OSO.	4	4	OSO.	OSO.	5	4	SO.	SO.	5	2	Beau.	Nuageux.	Beau.
25	SO.	SO.	5	3	SSO.	SSO.	5	3	SSO.	SSO.	5	2	Beau.	Beau.	Superbe.
26	SSO.		5		OSO.		5		OSO.	OSO.	3	3	Pluvieux.	Pluies intermittentes.	Beau.
27	OSO.	OSO.	5	4	O.	O.	3	2	OSO.	OSO.	3	3	Nuageux.	Beau.	Beau.
28															
29	OSO.	OSO.	2	3	SO.	SO.	5	3	SO.	SO.	2	2	Beau.	Beau.	Beau.
30	SSO.	SSO.	5	1	OSO.		5		SO.	SO.	4	1	Superbe.	Couvert.	Très-Beau.
31	OSO.	OSO.	1	1	ONO.	ONO.	3	2	OSO.	OSO.	4	2	Superbe.	Beau.	Beau.

Août.

DATE.	VENT. Neuf heures du matin. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	Midi. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	Cinq heures du soir. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	État du ciel ou aspect général de la journée. Matin.	Midi.	Soir.
1															
2	S.	S.	3	0	SSO.	SSO.	5	0	SSO.	SSO.	5	2	Superbe.	Superbe.	Superbe.
3	SO.	SO.	5	3	OSO.	OSO.	5	3					Venteux.	Nuageux.	
4															
5	S.	Nulle	4		SSO.	Nulle	5		SSO.	Nulle	5		Superbe.	Superbe.	Superbe.
6	SSO.		5		OSO.	OSO.	3	3	OSO.	OSO.	3	3	Couvert.	Beau.	Beau.
7	SSO.		5	0	SO.		5	0	SO.	SO.	4	2	Superbe.	Superbe.	Superbe.
8	OSO.	OSO.	5	3	OSO	OSO.	5	4	SSO.		4		Nuageux.	Sombre.	Pluvieux.
9	OSO.	OSO	3	4	O.	O.	3	4					Pluie.	Intermittences.	Nuageux.
10	ONO.	ONO.	3	4	ONO	ONO.	3	3	ONO.	ONO.	2	3	Nuageux.	Beau.	Beau.
11															
12	S.	Nulle	5		SSO.	Nulle	5	0	SSO.	SSO.	5	1	Superbe.	Superbe.	Superbe.
13	OSO.	Nulle	5	0	OSO.	OSO.	5	3	OSO.	OSO.	3	3	Superbe.	Nuageux.	Beau.
14	SSO.	SSO.	4	0	OSO.	OSO	4	2	OSO.	OSO.	3	1	Superbe.	Beau.	Superbe.
15															
16	SO.	SO.	1	1	S.	Nulle	4		SSO.	Nulle	1		Superbe.	Superbe.	Superbe.
17	NO.	NO.	3	3	NNO.	NNO.	2	3					Nuageux.	Beau.	
18															
19	SO.	Nulle	2	Nulle	ONO.	ONO.	3	5	ONO.	ONO.	5	2	Superbe.	Beau.	Beau.
20	O.	O.	3	3	O.	O.	3	3					Beau.	Beau.	
21	SO.	SO.	4	3	NO.	ONO.	5	2					Beau.	Beau.	
22	SO.	Néant	5	Néant	NNO.	NNO.	2	2	NNO.	NNO.	3	2	Superbe.	Beau.	Beau.
23	OSO.	Néant	4	Néant	ONO		4		O.		3		Couvert.	Pluvieux.	Pluie intermittente.
24	ONO.	ONO.	3	5	ONO.	ONO.	4	4	ONO.	ONO	4	3	Nuageux.	Nuageux.	Nuageux.
25															
26	OSO.	OSO	3	3	O.	Néant	3	Néant	ONO.	ONO.	3	2	Nuageux.	Sombre.	Beau.
27	ONO.	Néant	2	Néant	NO.	NO.	3	3	NO.	NO.	2	2	Couvert.	Nuageux.	Nuageux.
28	SO.	Néant	4	Néant	SSE.	S.	3	2	SSE.	Néant	3	Néant	Superbe.	Beau.	Superbe.
29	SSO.	Néant	4	0	SO	SO.	5	1	SO.	SO.	5	2	Superbe.	Beau.	Beau.
30	OSO.	OSO.	3	3	ONO.	ONO.	3	2	ONO.	ONO	2	2	Nuageux.	Beau.	Beau.
31	NO.	NO.	3	1	NNO.	NNO.	3	1	N.	Néant	2	Néant	Superbe.	Superbe.	Superbe.

Septembre.

DATE.	VENT. Neuf heures du matin. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	Midi. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	Cinq heures du soir. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	ÉTAT DU CIEL OU ASPECT GÉNÉRAL DE LA JOURNÉE. Matin.	Midi.	Soir.
1															
2	SSO.	SSO.	5	2	SSO.	SSO.	5	1	OSO.	OSO.	3	2	Beau.	Beau.	Beau.
3	OSO	OSO.	5	1	OSO.	OSO.	3	2	OSO.	OSO.	5	3	Superbe.	Beau.	Beau.
4	ONO.	ONO.	3	4	OSO.	OSO.	4	3	OSO.	OSO.	4	3	Nuageux.	Nuageux.	Beau.
5	ONO.	SSO.	4	3	ONO.	ONO	3	4	ONO.	ONO.	3	3	Nuageux.	Beau.	Beau.
6	SSO.	SSO.	5	3	SO.	SO.	5	3	SO.	SO.	5	2	Nuageux.	Beau.	Beau.
7	OSO.	OSO.	5	4	OSO.	OSO.	5	4	ONO.	ONO.	5	3	Nuageux.	Venteux.	Venteux.
8															
9									OSO.	OSO.	5	3			Beau.
10	N.		3		NNE.	NNE	2	2	NNE.	NNE.	2	3	Pluvieux.	Beau.	Beau.
11	ONO.		3		NNO.	NNO.	3	2	NNO.	NNO.	2	3	Brouillard.	Beau.	Nuageux.
12	OSO.		1		NNE.	NNE.	1	2	NE.	NE.	3	2	Brouillard.	Beau.	Beau.
13	SSO.	SSO.	2	1	SO.	SO.	4	1	SO.	SO.	5	1	Superbe.	Beau.	Beau.
14					SO.	SO.	5	2	OSO.	OSO.	4	2		Beau.	Beau.
15															
16	O.	O.	4	4	O.	O.	2	4	ONO.	ONO.	3	4	Pluie intermittente.	Pluie intermittente.	Venteux.
17	NO.		3		NO.	NO.	4	4	NNO.	NNO.	3	4	Pluvieux.	Pluie intermittente.	Pluie intermittente.
18	NO.		2		NNO.	NNO.	5	2	NO.	NO.	3	3	Brouillard.	Beau.	Beau.
19					ONO.	ONO	2	2	NO.		5			Beau.	Couvert.
20	SO.	SO.	5	1	OSO.	OSO.	3	2	OSO.	O.	5	2	Superbe.	Beau.	Beau.
21	SO.	SO.	5	4	SO.	SO.	5	3					Nuageux.	Nuageux.	
22															
23	SO.		5		OSO.		5		SO.	SO.	5	3	Venteux, pluvieux.	Pluvieux.	Nuageux.
24	OSO.	OSO.	5	3	OSO.	OSO.	5	4					Venteux.	Beau.	
25	SO.	OSO.	5	4	SSO.	SSO.	5	4	SO.	SO.	5	2	Beau.	Beau.	Beau.
26	SO.	SO.	5	4	SO.	SO.	5	4	SO.	SO.	3	2	Venteux.	Venteux.	Beau.
27	SSO.		4		NNE.	ENE.	1	3	ENE.		3	0	Brouillard.	Superbe.	Superbe.
28	S.	Nulle	5	Nulle.	S.	S.	3	2	SSE.	SSE.	5	1	Superbe.	Superbe.	Beau.
29						SSE.									
30	NE.	Nulle	1	0	SSE.		2	0	SSE.	Nulle	2	0	Superbe.	Superbe.	Superbe.

Octobre.

DATE.	VENT. Neuf heures du matin. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5.	Vitesse des nuages. 0—5.	Midi. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5.	Vitesse des nuages. 0—5.	Cinq heures du soir. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5.	Vitesse des nuages. 0—5.	ÉTAT DU CIEL OU ASPECT GÉNÉRAL DE LA JOURNÉE. Matin.	Midi.	Soir.
1	SSE.	SSE.	4	1	SSO.	SSO.	5	1	SSE.	SSE.	3	1	Beau.	Superbe.	Beau.
2	SSO.	SSO.	4	1	NO.	NO.	3	3	NO.	NO.	3	3	Superbe.	Beau.	Beau.
3	NNE.		3		NE.		2		ENE.		3		Couvert.	Couvert.	Sombre.
4	SSE.	Nulle	4	Nulle.	ENE.	NE.	3	3	E.	Néant	3	Nulle.	Superbe.	Superbe.	Superbe.
5	SSO.	Néant	5	Nulle.	SO.	Néant	5	Nulle	SO.	Néant	1	Nulle.	Superbe.	Superbe.	Superbe.
6															
7	SSO.	SSO.	5	1	SSO.	SSO.	4	1	SSO.	Nulle	1	Nulle.	Superbe.	Superbe.	Superbe.
8	SSO.	S.	4	1	SSO.	SO.	5	1	S.	Néant	5	Nulle.	Superbe.	Superbe.	Superbe.
9	SO	SO.	5	2	SO.	OSO.	5	3	SSO.	OSO.	5	3	Beau.	Nuageux.	Beau.
10	SSO.	SSO.	5	1	SSO.	SSO.	5	2	SSE.	SSO.	3	2	Beau.	Beau.	Beau.
11	S.	SSO.	5	2	SSO.	SO.	4	2	SSO.		5		Venteux.	Beau.	Pluvieux.
12	SO.	Néant	5	Nulle.	SO.	OSO.	4	2	SSO.	Nulle	5	0	Superbe.	Superbe.	Superbe.
13															
14	SSO.	OSO.	5	1	SO.	ONO	5	1	S.	S.	5	1	Superbe.	Superbe.	Superbe.
15	ESE.	Nulle	1	0	SSE.	Néant	4	Nulle	S.	Néant	5	Nulle.	Superbe.	Superbe.	Superbe.
16	SSO.		4		ONO.	NO.	2	2	NNE.	NNE.	2	2	Brouillard.	Beau.	Nuageux.
17	ENE		3		E.		3		E.	E.	2	3	Couvert.	Gris.	Nuageux.
18	NE.		1		ENE.	SE.	2	2					Brouillard.	Beau.	
19	SSE.	Néant	2		S.	Néant	5		SSE.	Néant	3		Superbe.	Superbe.	Superbe.
20															
21	S.	Néant	3		S.	SSE.	5	2	SSO.	SSO.	5	2	Gelée blanche, superbe.	Superbe.	Beau.
22	SSO.	SSE.	5	2	S.	S.	4	2	SSE.	SSE.	4	2	Beau.	Nuageux.	Nuageux.
23	SO.	OSO.	4	3	SO.	OSO.	5	3	SSE.	OSO.	2	3	Beau.	Beau.	Beau.
24	SSO.	NNE.	2	1	NE.	Nulle	1	0	NNE.	Néant	1		Superbe.	Superbe.	Superbe.
25	S.	Néant	4		NNE.	Néant	2		NNE.	Néant	1		Brouillard.	Superbe.	Superbe.
26	S.	Néant	2		NNE.	Néant	2		NE.	Néant	2		Brouillard.	Superbe.	Superbe.
27	NNE.	Néant	2		NNE.	Néant	2		NNE.	Néant	2		Brouillard.	Brouillard.	Brouillard.
28	NNE.	Néant	1		ENE.	ENE.	2	3	ENE.	ENE.	2	2	Brouillard.	Beau.	Beau.
29	ENE.	E.	3	4	ENE.	ENE.	3	3	NE.	NE.	1	3	Nuageux.	Nuageux.	Nuageux.
30	NE.	Néant	2		NE.	Néant	2		NE.	Néant	1		Brouillard.	Couvert.	Couvert.
31	NNO.	Néant	2		NNE.	NNE.	1	3	S.	Néant	2		Brouillard.	Beau.	Beau.

Novembre.

DATE.	VENT. Neuf heures du matin. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	Midi. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	Cinq heures du soir. Direction des fumées.	Direction des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	ÉTAT DU CIEL OU ASPECT GÉNÉRAL DE LA JOURNÉE. Matin.	Midi.	Soir.
1															
2	SO.	SO.	5	4	SO.	SO.	5	4	SO.		5		Venteux, nuageux.	Venteux.	Pluvieux.
3															
4	SO.	SO.	4	3	OSO.	OSO.	4	3	SO.	NO.	5	2	Nuageux.	Beau.	Beau.
5	SO.	SO.	5	4	SSO.	SSO.	5	3	SO.	SO.	5	3	Venteux.	Venteux.	Venteux.
6	SO.	SO.	5	5	SSO.	SSO.	5	5	SSO.	SSO.	5	5	Venteux.	Venteux.	Venteux.
7	OSO.	OSO.	5	4	SO.	OSO.	5	4	SSO.		5		Beau.	Beau.	Pluie.
8	SO.		5		SSO.		5		SO.		4		Pluvieux.	Pluvieux.	Pluvieux.
9	SO.	SO.	4	3	OSO.	OSO.	5	3	OSO.	OSO.	5	5	Nuageux.	Beau.	Pluie.
10															
11	SO.	OSO.	5	4	SO.	OSO.	5	4	SO.	SO.	5	2	Beau.	Beau.	Beau.
12	S.	S.	4	2	S.	S.	5	2	SSE.		4	2	Incertain	Nuageux.	Pluvieux.
13	SSE.	SSE.	3	2	SE.		3		S.		5		Nuageux.	Pluvieux.	Pluvieux.
14	SO.	OSO.	5	4	OSO.	OSO.	5	5	SO.	SO.	5	4	Venteux.	Venteux.	Beau.
15	OSO.	OSO.	5	4	OSO.	OSO.	4	4	OSO.	OSO.	5	2	Venteux.	Venteux, pluvieux.	Nuageux.
16	S.		3		SSO.	SSO.	3	2	SSO.	SSO.	3	2	Neige fondue.	Nuageux.	Nuageux.
17											[illegible]				
18	SSO.	SSO.	5	3	NNO.	NNO.	2	3	NNO.		2		Beau.	Beau.	Gris.
19	SSO.	SSO.	5	2	SSO.	SSO.	5	2	SSO.		5	0	Gelée, beau.	Beau.	Beau.
20	SO.	SO.	5	2	SO.	SO.	5	2	SO.	Néant	5	Nulle.	Gelée, beau.	Beau.	Beau.
21	SSO.	Nulle	5	0	SSO.	Nulle	5	0	SSO.	Néant	5	0	Gelée, superbe.	Superbe.	Superbe, venteux.
22	SO.	SO.	5	4	SO.		5		SO.		5		Pluvieux.	Pluvieux.	Pluvieux.
23					SO.	SO.	5	3	SO.	SO.	5	3		Nuageux.	Nuageux.
24															
25	S.	Néant	5	0	S.	Nulle	5	0	SO.	SO.	5	2	Gelée, superbe.	Superbe.	Beau.
26					SO.	SO.	5	3	SO.	SO.	5	3		Pluvieux.	Nuageux.
27	SO.	SO.	5	3	NO.	NO.	2		NNO.		2		Pluvieux.	Pluvieux.	Couvert.
28	NO.		1		NO.	NO.	3	3	S.	S.	2	1	Brouillard.	Beau.	Beau.
29	SSO.	SSO.	5	2	SO.	SO.	5	3	SO.	SO.	5	3	Superbe.	Venteux.	Nuageux.
30	SO.	SO.	5	4	SO.	SO.	5	4	SO.	SO.	5	4	Nuageux.	Nuageux.	Pluvieux.

Décembre.

DATE.	VENT.												ÉTAT DU CIEL OU ASPECT GÉNÉRAL DE LA JOURNÉE.		
	NEUF HEURES DU MATIN.				MIDI.				CINQ HEURES DU SOIR.						
	DIRECTION des fumées.	DIRECTION des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	DIRECTION des fumées.	DIRECTION des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	DIRECTION des fumées.	DIRECTION des nuages.	Élévation des fumées. 1—5	Vitesse des nuages. 0—5	MATIN.	MIDI.	SOIR.
1															
2	S.		5		NE.	NE.	1	3	ENE.		1	0	Brouillard.	Beau.	Superbe.
3	S.	S.	2	1	N.	N.	2	1	NNE.		2	0	Gelée, superbe.	Beau.	Superbe.
4	NNE.		1	0	SSE	Néant	5	Néant.	SSE.	Néant	5	Néant.	Gelée, superbe.	Superbe.	Superbe.
5	S.		5	0	SSE.	ENE.	5	1	S.		5		Gelée, superbe.	Beau.	Nuageux.
6	S.	OSO.	5	3	SSE.	S.	5	2	SSE.		5		Nuageux.	Nuageux.	Couvert.
7	S.		5		OSO.	OSO.	4	3	OSO.	OSO.	4	3	Pluvieux.	Nuageux.	Nuageux.
8															
9	SO.	SO.	5	3	SSO.	SSO.	5	3	SSE.	SSE.	5	3	Nuageux.	Nuageux.	Nuageux.
10	S.	S.	5	2	S.	S.	5	2	SSE.	SSO.	5	1	Nuageux.	Beau.	Beau.
11	S.	S	5	2	SO.	SO.	4	2	SSO.		4		Beau.	Nuageux.	Couvert.
12	NNE.	SO.	2	3	SO.	SO.	5	3	SSO.		5	0	Beau.	Nuageux.	Beau.
13	S.	S.	5	2	S.	S.	5	2	S.		5		Beau.	Nuageux.	
14	SO.	SO.	5	1	SO.	OSO.	5	2	SO.		5		Beau.	Superbe.	Beau.
15															
16	NO.	NO.	2	3	NNO.	NNO.	2	3	NNO.	N.	2	3	Beau.	Beau.	Nuageux.
17	SO.		4		ONO.		2		O.		3		Brumeux.	Pluie fine.	Brumeux.
18	O.		2		NO.		2		NNO.	N.	2	4	Pluvieux.	Pluvieux.	Pluie intermittente.
19	ENE.	E.	2	4	ENE	E.	3	4					Nuageux.	Beau.	
20	E.	E.	3	2	NNE.	s.nuages	3		NE.	Néant	2		Beau.	Superbe.	Superbe.
21															
22															
23	ENE.	E.	2	3	ENE.	ENE.	2	3	ENE.	E.	2	2	Beau.	Beau.	Beau.
24	NNE.	Néant	1		N.	Néant	2		NNE.	Néant	1		Gelée, superbe.	Superbe.	Superbe.
25															
26															
27															
28	ENE.	Néant	1		NNE.	Néant	2		NNE.	Néant	2		Gelée, superbe.	Superbe.	Superbe.
29															
30	SO.		3		NE.		2		NE.		2		Gelée, gris.	Gris.	Gris.
31	NE.		2		NNE.		3		NE.		2		Gelée, brouillard.	Brouillard.	Brouillard.

REVUE GÉNÉRALE

DE

l'État et des Progrès de l'horticulture belge en 1861 (1).

Messieurs,

L'activité horticole de notre pays se manifeste dans les nombreuses Sociétés locales dont la Fédération est l'expression la plus élevée. Les travaux de ces Sociétés viennent chaque année se centraliser dans nos assemblées générales où chacun communique à ses collègues, ce qui s'est fait d'utile et de bon chez lui ; de l'échange de ces communications locales et individuelles résulte un bien plus élevé et plus général. Il convient donc, dans un moment où les représentants horticoles de tous les points du royaume sont réunis dans une même enceinte, de passer rapidement en revue les faits les plus importants qui se sont produits pendant l'année, de résumer et de condenser, pour ainsi dire, en quelques lignes, l'année horticole.

C'est de l'horticulture belge que nous allons parler : nous voulons esquisser le tableau de ce qui appartient en propre à la Belgique, dans ce mouvement général qui anime le monde horticole, en laissant de côté tous les éléments étrangers. Nous apprendrons ainsi à connaître nos propres forces, et en même temps nous pourrons à l'occasion reconnaître ce qui nous manque. Ce travail aura pour résultat de consigner d'année en année, dans nos annales, les matériaux nécessaires pour écrire l'histoire de l'horticulture nationale.

Nous nous sommes déjà, l'année dernière, efforcé de tracer ce tableau pour les deux années précédentes(2), et à cette occasion nous n'avons

---

(1) La période comprise dans ce rapport s'étend du 25 septembre 1860 au 24 septembre 1861.

(2) Voyez : *Revue gén. de l'état et des progrès de l'horticulture belge en* 1859 *et* 1860, dans le Bulletin de la Fédération, T. I, p. 297.

pas dissimulé combien il était difficile à votre secrétaire d'être complet, quelque soin qu'il mette à recueillir tous les faits qui se présentent. Nous avons fait appel à votre concours, vous priant de ne nous épargner ni les conseils, ni les critiques, de nous signaler les faits ignorés ou méconnus; nous renouvelons cette prière avec instance : ce n'est que par le concours de toutes les connaissances ici réunies que nous pouvons espérer de remplir notre cadre.

D'ailleurs, ce rapport n'est pas destiné à faire connaître des faits nouveaux, on ne peut pas le considérer comme une source particulière de publicité : au contraire, il n'a d'autre but que de rappeler en peu de mots tout ce qui s'est accompli çà et là dans le pays. Il est, en un mot, la table des matières contenues dans l'année horticole : notre but est d'être complet, notre devoir d'être impartial.

Le rapport de l'année dernière est l'introduction naturelle de celui-ci : je ne reviendrai donc point sur les questions générales que j'y ai traitées. J'ai, en cette circonstance, exprimé avec franchise, sur des points d'une grande importance pour notre horticulture, des opinions que je crois vraies et pratiques, et dans lesquelles j'ai d'ailleurs été raffermi par votre unanime adhésion : ces opinions nous étant communes il n'y a plus lieu d'y revenir.

Nous avons l'année dernière divisé l'exposition des faits horticoles en trois classes suivant qu'ils appartenaient à ce que nous appelions l'horticulture privée, l'horticulture collective et l'horticulture publique.

Dans la première classe nous réunissons, les amateurs, les horticulteurs, les recueils périodiques, les ouvrages, etc., en un mot tout ce qui émane d'une volonté individuelle.

Dans la seconde classe nous rangeons, les Sociétés de floriculture et de pomologie, les expositions, les concours, c'est-à-dire tout ce qui provient d'une force collective.

La troisième classe enfin concerne l'intervention du gouvernement dans l'horticulture : c'est l'horticulture considérée comme service public; l'enseignement, les écoles, les jardins botaniques, les cours pratiques en un mot tout ce qui concerne la protection que notre gouvernement accorde au développement et à la prospérité de l'horticulture.

Cette classification nous paraît naturelle et en rapport avec les faits; nous la suivrons donc de nouveau et nous examinerons successivement, en tant qu'il se soit produit quelque chose de nouveau, les amateurs, les horticulteurs, les introductions, les progrès de la floriculture et de la pomologie, les Sociétés, les expositions, la presse périodique, la bibliographie, et nous signalerons en terminant l'état de l'enseignement et les actes émanés du gouvernement en faveur de l'horticulture. Nous croyons qu'il n'est pas un fait d'une certaine importance qui échappe à ce programme.

Un fort grand nombre de personnes qui cultivent les fleurs comme distraction et en amateurs ont, comme les années précédentes, exposé des collections à l'occasion des concours organisés par les Sociétés. Il est impossible de les nommer toutes, ni même de les compter; leurs noms se trouvent d'ailleurs dans les bulletins que les Sociétés publient à l'occasion des expositions; nous nous bornerons à citer les principaux d'entre ces zélés promoteurs de l'horticulture de luxe, c'est-à-dire ceux qui, en 1861, ont remporté des prix d'excellence ou les distinctions les plus marquantes. Ce sont :

A Gand, M. vanden Hecke de Lembeke; à Bruxelles, M. Vanden Ouwelant; à Anvers Mme Legrelle d'Hanis et M. le B^{on} Ed. Osy; à Malines, M. de Cannart d'Hamale; à Namur, M. Ferd. Kegeljan.

Les noms de John de Knyff, de Joseph d'Ursel, de Joseph de Caters et d'Alfred de Limminghe n'ont pas été prononcés; c'est qu'un Cyprès funéraire couvre leurs tombes. Adressons à ces amateurs d'élite un souvenir et un sympathique adieu.

Le chevalier John de Knyff de Waelhem (1), vice-président de la Fédération et de la Société royale d'Anvers, est mort à l'âge de 70 ans au château de Roosendael près de Malines, le 28 novembre 1860. M. de Knyff était un des vétérans de notre floriculture; pendant toute sa vie les fleurs et la botanique furent ses uniques délassements; il ne manquait pas une exposition et il a laissé parmi nous les plus agréables souvenirs. M. de Cannart d'Hamale a retracé de la manière la plus touchante la belle carrière de son confrère et ami.

Le Duc d'Ursel (Charles-Joseph; 9 août 1777-1860), était l'un des administrateurs-fondateurs de la Société royale de Flore et président de cette Société depuis 1825; il lui rendit en cette qualité d'incontestables services. M. le duc d'Ursel appartenait à l'une des plus nobles familles du pays; il avait réuni de nombreuses collections végétales à son château d'Hingène et cultivait avec une prédilection marquée le beau groupe des Orchidées (2).

Le Baron P. J. de Caters (3), Président de la Société royale d'horticulture d'Anvers : la nouvelle de la mort de cet homme de bien a été

---

(1) Voy. *Belg. hort.*, t. XI, p. 79 et *Notice biographique sur M. le Ch. John de Knyff*, par M. de Cannart d'Hamale, *Belg. Hort.*, t. XI, p. 106.

(2) Voy. *Journ. d'hort, prat.*, t. V, p. 120. — *Belg. hort.*, t. XI, p. 52. — *Bull. de la Soc. royal de Flore*, mars 1861.

(3) 6 juin 1769-18 février 1861. Voy. la *Belg. Hort.* t. XI, p. 168 et 194. — Voy. *Bull. de la Soc. d'Anvers*, 10 mars 1861.

accueillie à Anvers par un sentiment général de douleur et de tristesse; son activité était infatigable et il la conserva dans toute la plénitude de son énergie jusqu'au moment de quitter ce monde. Son château de Berchem était entouré de serres nombreuses et bâti dans un vaste parc planté d'arbres rares. M. Rigouts-Verbert a exprimé sur la tombe du défunt les regrets que sa perte avait provoquée au sein de la Société royale d'Anvers et il a, dans une autre circonstance encore, retracé les principaux titres du Bn J. de Caters à notre reconnaissance et à notre souvenir(1). Pendant son exposition du 10 mars la Société d'Anvers, cruellement éprouvée par la mort à peu près simultanée de MM. de Caters, de Knyff, du Trieu de Terdonck et de Wael, érigea au centre du salon un monument funéraire en leur honneur : ce monument, dû au talent de M. Durlet, révélait une fois de plus le caractère cordial et artistique de la ville d'Anvers.

De Knyff, d'Ursel et de Caters nous ont quitté à l'âge où d'ordinaire la mort vient nous chercher pour nous conduire au seuil d'un autre monde : il n'en est pas de même du jeune Comte Alfred de Limminghe, violemment emporté dans sa 27e année: il est mort à Rome, martyr de ses convictions religieuses (2), le 16 avril 1861. La place que de Limminghe pouvait occuper en Belgique restera vide pendant longtemps; il avait fait des sacrifices considérables, pour réunir au château de Gentinnes, une riche bibliothèque botanique et des herbiers considérables, et il aimait à mettre ces matériaux rares et précieux à la disposition des savants; il fut l'un des principaux promoteurs de l'horticulture dans la province de Namur. Botaniste et horticulteur, Alfred de Limminghe, réunissait toutes les qualités intellectuelles et toutes les conditions matérielles nécessaires pour atteindre et occuper le premier rang : il a été abattu pendant qu'il accomplissait une autre vocation que lui imposaient sa noblesse et sa foi.

L'horticulture commerciale est dans la situation la plus florissante; les introducteurs, les horticulteurs, les jardiniers, les pépiniéristes, les marchands grainetiers voient tous leurs affaires prospérer; pour tous cette année a été féconde en résultats. Nous essayerons un jour de présenter le tableau du commerce horticole en Belgique, mais les documents statistiques indispensables pour ce travail, nous manquent encore en ce moment. Nous devons seulement nous borner, comme nous l'avons fait pour les amateurs, à citer les noms de ceux d'entre nos horticulteurs

---

(1) *Bull. de la Soc. d'Anvers*, 10 mars 1861.

(2) Voy. la *Belg. Hort.* t. XI, p. 254. — L'*Illustration horticole*, t. VIII, p. 28. — *Bull. de la Soc. de Namur* du 7 juillet. — *Notice sur la vie et la mort du comte Alfred de Limminghe,* par le R. P. Alexandre Pruvost, Brux., H. Goemaere, 1 broch. in-8°, 1861.

qui ont remporté cette année dans les expositions, les premières distinctions; ce sont : à Gand, M. Ambroise Verschaffelt, qui a, en outre, obtenu cette année, de la Société royale d'horticulture de Londres, sept certificats de première classe; à Bruxelles, M. Linden (Société de Flore) et F. Van Riet (Société Linnéenne); à Liége, M. Jacob-Makoy; à Bruges, M. Pierre Vynck; à Tournay, M. Dachy et M. Maenhaut, de Gand.

Au commencement de cette année, M. J. Linden a été appelé à la direction botanique et horticole du jardin zoologique d'acclimatation du Bois de Boulogne à Paris : ce choix est un gage assuré de succès pour cette Société, mais heureusement pour nous il n'empêchera pas M. Linden de conserver à Bruxelles l'important établissement d'introduction qu'il y a fondé.

Le 10 juin et jours suivants (1) a eu lieu à Liége la vente du principal établissement d'horticulture de cette ville fondé par M. Jacob-Makoy. Cette vente était nécessitée par les intérêts des enfants et des petits-enfants du fondateur, possesseurs de la maison, et qui désiraient sortir d'indivision; elle s'est faite dans les meilleures conditions. L'établissement a été acquis par une nouvelle Société qui s'est établie entre M. Closon-Jacob, l'un des gendres de M. Jacob-Makoy, et M. F. Wyot, chef de culture; il sera maintenu sous son ancienne firme (2). C'est une bonne fortune pour l'horticulture belge et pour la ville de Liége.

Les introductions de plantes nouvelles directement importées de leur pays natal par des horticulteurs belges et que le commerce de notre pays répand ensuite dans les cultures européennes, constituent l'expression la plus élevée de l'horticulture commerciale : c'est par là qu'elle touche le plus près à la botanique et qu'elle rend à cette science les plus grands services. Sous ce rapport nous n'avons pas à nous plaindre; l'année a été riche et elle a fourni de quoi satisfaire les botanistes et les horticulteurs.

L'année 1861 sera remarquable dans l'histoire de l'horticulture par la grande exploration du Japon entreprise par M. Veitch, par M. Von Siebold et par d'autres botanistes voyageurs. Les nombreuses découvertes de ces hardis pionniers de la science arrivent en foule en Europe et enrichissent déjà nos cultures d'un grand nombre de végétaux nouveaux, la plupart destinés à la pleine terre et à la serre froide (1). 1861 peut être, en outre, caractérisé par l'extension de la culture des Fougères arborescentes pour lesquelles MM. Linden, Verschaffelt, etc., ont fait construire des serres spéciales, et par l'introduction de plusieurs nou-

---

(1) Voy. *Cat. des végét. exotiques de serre et de plein air de l'établiss. Jacob-Makoy*, etc , Liége, 1861, une brochure in-8°, et la *Belg. Hort.*, t. XI, p. 319.
(2) Circulaire de la Maison Jacob-Makoy et C°.

velles Fougères à feuillage coloré. Parmi les introductions étrangères, l'une de celles qui ont produit la sensation la plus profonde, dans le public des amateurs est celle du *Cordyline indivisa* de la Nouvelle-Zélande(2).

Mais nous n'avons à nous entretenir ici que des introductions directes faites par des régnicoles, puisque c'est de l'horticulture belge qu'il s'agit seulement. Nous avons fait à ce sujet nos réserves dans notre rapport de l'année dernière : nous voudrions pouvoir espérer que nos paroles sont encore présentes à votre mémoire, car nous devons en tous points les renouveler. Les introductions des plantes nouvelles faites par des Belges sont nombreuses, mais nous ne pouvons ici avoir égard qu'à celles qui sont déjà enregistrées dans les Annales de la science ; les autres sont des objets de commerce et qui n'ont encore aucune valeur scientifique. Les horticulteurs devraient être tous également convaincus que c'est pour eux un devoir, un honneur et qu'il est de leur intérêt bien entendu de soumettre leurs plantes nouvelles à l'examen d'un botaniste, aussitôt après leur arrivée en Belgique. S'il en était ainsi, notre pays ne serait pas en maintes circonstances frustré de ses titres scientifiques et les introducteurs eux-mêmes ne verraient pas leurs travaux aussi souvent méconnus. Nous n'aurions pas à exprimer le regret de voir des introductions belges enrichir les annales des botanistes étrangers. Toutefois, malgré ces réserves, nous pouvons consigner ici les noms d'un grand nombre d'espèces nouvelles, introduites par des Belges, ou qui ont été décrites pour la première fois en Belgique en 1861; ce sont les suivantes :

Agave Schidigera Ch. Lem. — *Ill, hort.*, t. VIII, p. 289.
Begonia daedalea Ch. Lem. —(Versch.). — *Ill. hort.*, t. VIII, pl. 269.
Begonia glandulosa A. DC. — (Linden). — *Bot. mag.*, 1861, t. 5256.
Begonia imperialis Ch. Lem. — (Versch.). — *Ill. hort.*, t. VIII, pl. 274.
Begonia imperialis var. Smaragdina Ch. Lem. — (Versch.) — *Ill. hort.*, VII, p. 262.
Beloperone violacea Pl. et Lind. — (Linden). — *Hort. Lind.*, t. I, pl. 3 et *Bot. mag.*, 1861, t. 5244.
Campylobotrys Ghiesbreghtii Ch. Lem. — *Ill. hort.*, t. VIII, pl. 279.
Chysis aurea var. Limminghei Lind. — (Linden). — *Bot. mag.*, 1861, t. 5265.
Cuphea Jorulensis *H. B. K.* — (Linden). — *Bot. mag.*, 1861, t. 5232.
Cyrtodeira cupreata var. viridifolia Hook. — (Lind.). — *Bot. mag.*, 1860, t. 5195.
Dracæna Aubryana Brgt. et E. M. — *Belg. hort.* t. X, p. 348.
Gomphia theophrasta Pl. et Lind. — *Hort. Lind.*, v. I, p. 13.
Gustavia pterocarpa Poit. — (Linden). — *Bot. mag.*, 1861, t. 5239.
Kohleria lanata Ch. Lem. — *Ill. hort.* t. VIII. pl. 287.

---

(1) Voyez *Journ. de l'acad. d'horticulture de Gand*, t. VI et VII, et la *Fl. des serres*, t. XIV.
(2) Voyez *l'Illustr. hort.*, t. VII, liv. 11.

Lamprococcus Weilbachi E. M. — *Belg. hort.*, t. XI, p. 305.
Lindenia rivalis Benth. — (Lind.). — *Hort. Lind.*, t. I, pl. 6 et *Bot. mag.*, 1861, t. 5258.
Nidularium Pinelianum (Ch. Lem.). — *Ill. hort.*, t. VII, p. 71 (*mc*).
Passiflora Baraquiniana Ch. Lem. — *Ill. hort.*, t. VIII, p. 276.
Rhynchosia? albo-nitens Ch. Lem. — *Ill. hort.*, t. VIII, pl. 290.
Salvia obtusa Mart. et Gal. — *Fl. des serres*, t. XIV, pl. 1412.
Stanhopea radiosa Ch. Lem. — *Ill. hort.*, t. VIII, pl. 270.
Tacsonia Volxemi Fck. — *Journ. d'hort. prat.*, V, p. 25.
Triolena scorpioides Naud. — *Hort. Lind.*, vol. I, pl. 8.

Outre ces espèces, définitivement enregistrées dans le catalogue du règne végétal dont la confection est le but de la botanique descriptive, nous citerons la liste des nouveautés qui ont figuré pour la première fois en 1861, dans nos principaux salons d'exposition (1). Les renseignements dont ces noms sont accompagnés sont fournis par les exposants eux-mêmes; nous avons pris pour règle de citer celui qui le premier a exposé la plante en Belgique.

NOMS.	PATRIE.	INTRO-DUCT.	EXPOSANT.	VILLE.	1861.
Adelaster albivenis . . .	Pérou.	1860	A. Verschaff^t	Gand.	23 juin.
Agave Ghiesbregti . . .	Mexique.		»	»	»
» Schidigera . . .	»	1861	J. Verschaff^t	»	»
» Verschaffelti . . .	»	»	A. Verschaff^t	»	»
Aphelandra argyrophylla .	Ste-Catherine.	»	J. Linden.	Bruxelles.	14 juillet.
Aralia Ghiesbreghtii . .	Mexique.	»	A. Verschaff^t	Gand.	3 mars.
Areca speciosa	Madagascar.	»	»	»	»
Arundo conspicua . . .	Nouv. Zélande.	1860	J. Linden.	Bruxelles.	24 mars.
Asplenium myriophyllum .	Chiapas.	1861	»	»	14 juillet.
Bacobotrys trichotoma . .	Assam.		A. Van Geert	Gand.	23 juin.
Begonia cupreata . . .	»		A. Verschaff^t	»	»
» diamantina . . .	»		»	»	»
» longipila. . . .	Mexique.	»	»	»	3 mars.
» Sambo	Java.		A. Van Geert	»	23 juin.
Bignonia variegata . . .	Nouv. Grenade.	»	J. Linden.	Bruxelles.	14 juillet.
Brachychiton Sumatrana .	Sumatra.	»	A. Verschaff^t	Gand.	3 mars.
Brugmansia suaveolens (vera) fl. pl.			J. Verschaff^t	»	23 juin.
Caladium cordatum. . .	Brésil.	1861	A. Verschaff^t	»	»
» Devosianum .	»	»	»	»	»
» Lemairianum .	»	»	»	»	»
» macrophyllum .	»	»	»	»	»
» porphyroneurum	»	»	»	»	»
» regale. . . .	»	»	»	»	»
» Schoelleri. . .	»	»	»	»	»
» splendidissimum.	»	»	»	»	»
» transparens . .	Cuba.	»	»	»	3 mars.
» Vanden Heckei .	Brésil.	»	»	»	23 juin.
» Wightii . . .	Bornéo.	»	»	»	3 mars.

(1) Voyez les Bulletins de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand et de la Société royale de Flore à Bruxelles, pour 1861.

NOMS.	PATRIE.	INTRO-DUCT.	EXPOSANT.	VILLE.	1861.
Calothamnus Brownii . .	Nouv. Hollande.		A. VanGeert	Gand.	3 mars.
Camellia reticulata fl. pleno	Chine.		»	»	23 juin.
Campylobotrys Ghiesbregh.	Mexique.	1860	A. Verschafft	Bruxelles.	14 juillet.
» pyrophylla.	»		Linden.	»	24 mars.
Chamærops nivea . . .	Afrique.		A. Verschafft	Gand.	23 juin.
Columnea erythrophea . .	Chiapas.	1859	Linden.	Bruxelles.	24 mars.
Cossignya borbonica. . .	Iles de la Réun.		»	»	14 juillet.
Croton elegans	Indes.		A. Verschafft	Gand.	23 juin.
Cupania frigida	Chiapas.	1858	Linden.	Bruxelles.	24 mars.
Cyanophyllum speciosum .	Mexique.		A. Van Geert	Gand.	23 juin.
Cycas humilis	Cuba.		A. Verschafft	»	»
Dichorisandra albo-margin.	Brésil	1861	Linden.	Bruxelles.	14 juillet.
Didymopanax mexicanum.	Chiapas.	1859	»	»	24 mars.
Dieffenbachia variegata nova			A. Van Geert	Gand.	3 mars.
Dioscorea argyrea . . .	Mexique.	1861	A. Verschafft	»	»
Dorstenia maculata. . .	»	»	»	»	»
Dracæna Banksii. . . .	Nouv. Zélande.	»	Linden.	Bruxelles.	24 mars.
» grandis. . . .	Chine.		A. Van Geert	Gand.	3 mars.
» oculata . . .	Fernando-Po.	»	Linden.	Bruxelles.	14 juillet.
» terminalis scaniens.	Indes orientales		A. Verschafft	Gand.	3 mars.
Echites argyreia. . . .	Ste Catherine.	»	Linden.	Bruxelles.	24 mars.
Gardenia radicans fol. var.	Japon.		A. Versch. et A. Van Geert	Gand.	23 juin.
Gleichenia dicarpa . . .	Australie.	1860	Linden.	Bruxelles.	14 juillet.
Gratophyllum versicolor .	Indes.		A. Versch. et A. Van Geert	Gand.	23 juin.
Guzmannia grandis . . .	Bahia.	1861	Linden.	Bruxelles.	14 juillet.
Hebeclinium atrorubens .	Mexique.	»	A. Verschafft	Gand.	3 mars.
Herraria palmata . . .	Séchelles.	»	Linden.	Bruxelles.	14 juillet.
Laportea mexicana . . .	Mexique.	»	A. Verschafft	Gand.	3 mars.
Lomaria cycadaefolia . .	Rio-Grande.	»	Linden.	Bruxelles.	14 juillet.
Mahonia tolucensis . . .	Mexique.		A. Van Geert	Gand.	3 mars.
Maranta orbifolia . . .	Bahia.	1859	Linden.	Bruxelles.	24 mars.
» ornata	Bornéo.		A. Versch. et A. VanGeert	Gand.	23 juin.
Nidularium Innocentii . .	Brésil.	1861	A. Verschafft	»	3 mars.
Oncidium cubense . . .	Cuba.	»	»		3 mars.
Pandanus Blancoi . . .	Philippines.	»	Linden.	Bruxelles.	14 juillet.
» nitidus . . .	Sumatra.				»
Paullinia quassiæfolia . .	Colombie.	»	»	»	»
Pinanga cœsia	Bornéo.	»	»	»	»
Pitcairnia tabulare . . .	Chiapas.	1860	»	»	24 mars.
Phyllagathis rotundifolia.	Sumatra.	1861	A. Verschafft	Gand.	3 mars.
Plectranthus Blumei var. Verschaffelti	Java.		»	»	23 juin.
Pteris cretica albo-lineata.	Batavia.	»	»	»	3 mars.
» rubro-nervia. . .	Assam.		Linden.	Bruxelles.	24 mars.
Rubus australis. . . .			A. Van Geert	Gand.	3 mars.
Rhopala undulata . . .	Saint-Paul.	1860	Linden.	Bruxelles.	24 mars.
Sanseviera javanica. . .		1861	A. Van Geert	Gand.	3 mars.
Saurauja assamica . . .	Assam.	1860	Linden.	Bruxelles.	24 mars.
Sphærostemma marmorata.	Bornéo.	1861	»	»	14 juillet.
Stadmannia sorbifolia . .	Rio-Grande.	»	»	»	»
» undulata . .	*Hort. Holl.*		A. Van Geert	Gand.	23 juin.
Stephensonia grandifolia .	Séchelles.	1858	Linden.	Bruxelles.	14 juillet.
Styphelia Hendersoni . .	Nouv. Hollande.		A. Van Geert	Gand.	3 mars.
Tecoma fuliginosa . . .	Brésil.	1861	Linden.	Bruxelles.	14 juillet.
Thrinax Robinii. . . .	Cuba.	»	Verschaffelt.	Gand.	3 mars.
Trichomænes javanicus .	Java.	»	Linden.	Bruxelles.	14 juillet.
Zamia fusca var. latifolia .	Mexique.		A. Verschafft	Gand.	23 juin.

Parmi nos introducteurs les plus actifs nous devons citer surtout M. Linden, qui nous a enrichi du plus grand nombre d'espèces nouvelles (1),

---

(1) M. Linden annonce dans son catalogue pour le printemps et l'été 1861 (N° 16) les nouveautés suivantes, livrables pour la première fois à partir du 1er mai 1861 : *Begonia cupreata* Lind.; *Beg. diamantina* Lind.; *Campylobotris pyrophylla ; Cyanophyllum speciosum; Maranta orbifolia; Phyllanthus erubescens; Pteris cretica albolineata; Pteris rubro-nervia.*

M. Linden a bien voulu, en outre, nous communiquer la liste des plantes nouvelles qu'il livrera pour la première fois aux amateurs au printemps 1862 et celles de ses diverses plantes nouvelles d'introduction directe.

Plantes Nouvelles livrables au printemps 1862.

Asplenium affine.	Brésil austral.	1861.
» flabellatum.	Chiapas.	»
» myriophyllum.	»	»
Colocasia variegata.	Ceylan.	»
Crescentia nigripes.	Chiapas.	»
Coccolaba Liboni.	Ste. Catherine.	»
Dichorisandra albo-marginata.	»	»
Echites argyræa.	»	»
Lagochilium marmoratum.	Bahia.	»
Pitcairnia tabulæformis.	Chiapas	1860.
Rhopala Hügeli.	St. Paul.	1861.
Salvia lantanæfolia.	Mexique.	»
Saurauja assamica.	Assam.	»
Sericographis aurantiaca.	Brésil.	»
Stemodia azurea.	»	»

Plantes nouvelles diverses d'introduction directe.

Bæobotrys trichotoma.	Mexique.	1861.
Begonia hederæfolia.	»	1860.
» macrantha.	Assam.	»
Didymopanax mexicanum.	Mexique.	1861.
Icica nucifera.	Chiapas.	1860.
Oreopanax dactylifolium.	»	»
» hypægyrium.	Nlle Grenade.	»
» peltatum.	Mexique.	»
» platanifolium.	»	»
Paratropia assamica.	Assam.	»
Musa textilis.	Philippines.	1861.
Syngonium peltatum.	Chiapas.	»

Adiantum betulinum.	Brésil.	1860.
» Feei.	Mexique.	1861.
Angiopteris Philippensis.	Luçon.	»
Davallia assamica.	Assam.	»
Diplazium harpides.	Ste Catherine.	»
Lomaria pycnophylla.	Assam.	»
Trichomanes javanicum.	Luçon.	»
» meifolium.	»	»

puis viennent MM. Ambroise Verschaffelt [1], J. Verschaffelt, Aug. Van Geert, Louis de Smet et Jacob-Makoy. Ces messieurs font connaître dans leur catalogue annuel, les nouveautés qu'ils mettent chaque année dans le commerce.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des *espèces* nouvelles ou du moins qui sont considérées comme telles par leurs promoteurs : il nous reste à faire la revue de la floriculture; c'est-à-dire des variétés obtenues par le semis sous l'influence de l'homme et dans nos jardins. Nous ne saurions citer toutes celles qui se sont répandues dans les cultures; nous devons, au contraire, omettre celles qui n'ont pas obtenu la publicité de la presse horticole et celles qui nous sont venues de l'étranger. Nous signalerons toutefois en passant les nouvelles variétés d'OEillets de la Chine [2] et les Zinnias doubles [3], dont l'apparition dans nos jardins marquera dans l'histoire de notre floriculture. Nous avons soigneusement fait le relevé des variétés nouvelles obtenues en Belgique en 1861 ou qui ont été décrites et nous avons obtenu les résultats suivants :

Azalea indica	Duc d'Aremberg (J. Versch). — *Ill. hort.*, t. VII, pl. 267.
»	Dieudonné Spae (Fr. Spae). — *Ill. hort.*, t. VIII, pl. 278.
»	Madame Verschaffelt (Maenhout). — *Ill. hort.*, t. VIII, pl. 288.
»	Président Claeys (E. Van der Cruysse). — *Fl. des serres*, XIII, 1365.

Trichomanes Sellowianum.	Brésil.	1861.
Alsophila aspera.	»	»
» denticulata.	»	»
» Schaffneriana.	Mexique.	»
» procera.	Brésil.	»
Balantium Sellowianum.	»	»
Cyathea Beirichiana.	»	»
Lomaria cycadæfolia.	»	»
Pinanga cæsia.	Bornéo.	»
» coccinea.	Philippines.	»
Wallichia tremula.	»	»

(*Signé*) J. Linden.

(1) M. Amb. Verschaffelt annonce dans son catalogue pour 1861-62, les plantes nouvelles suivantes, livrables en septembre 1861 : *Begonia J. J. de Beucker, Caladium cupreum, C. Schaellerii, C. Smitzii, Campylobotrys Ghiesbreghtii, Coleus Verschaffelti, Dorstenia maculata, Kohleria lanata, Passiflora Baraquiniana, Rhynchosia albo-intens, Areca speciosa, Sabal Princeps, Himenocallis elegans fol. var., Pinus Mandchurica.*

(2) Voyez *Fl. des Serres*, t. XIII, pl. 1380.

(3) Voyez *Belg. hort.*, t. XI, p. 201. — *Fl. des Serres*, t. XIII, pl. 1394. — *Journ. d'hort. prat.*, t. V, p. 123.

BEGONIA	Président de Cannart. — Président Muller. — Président Lambinon. — Président Coumont. — Jules Pirlot. — Secrétaire Kegeljan. — Secrétaire Morren (Mawet et Fr.) — *Belg. Hort.*, t. XI, p. 260.
CAMELLIA JAPONICA	Bicolor de la Reine (Vervaene). — *Fl. des Serres,* XIV, 1400.
»	Souvenir d'Emile Defresne (Defresne). — *Ill. Hort.,* VIII, 289.
COLEUS BLUMEI	var. Verschaffelti (Amb. Verschaff.). — *Ill. Hort.,* VIII, 293.
CYDONIA JAPONICA	var. albo cincta (Van Houtte). — *Fl. des Serres,* XIV, 1403.
»	Gayardii (Moerloose). — *Ill. Hort.,* t. VII, pl. 260.
»	Papeleui (»). » » » »
»	Princesse Emilie Soutzo (Moerloose). — *Ill. Hort.,* t. VII, pl. 260.
FUCHSIA	Triomphe de Cornelissen; Marie Cornelissen; Charles de Broukere (Cornelissen). — *Journ. d'hort. prat.,* t. IV, p. 266. Comte de Preston; Comte de Hainaut; Général Borreman; Doyen de Sainte Gudule, Julienne de Mahon (Cornelissen). — *Journ. d'hort. prat.,* t. V, p. 74.
GLOXINIA SPECIOSA	Varietates (Van Houtte). — *Fl. des Serres,* XIV, t. 1434-1436.
PELARGONIUM (HYBRIDUM)	Louise Heger; Abd-el-kader; Juliette Rops (Cornelissen). — *Journ. d'hort. prat.,* t. IV, p. 242.
PÆONIA MOUTAN	Triomphe de Gand (J. Van Geert). — *Fl. des Serres,* XIV, 1395.
PORTULACCA GRANDIFLORA	var. caryophylloïdes (Louis Van Houtte). — *Fl. des Serres,* XIII, 1389.
RHODODENDRUM (HYBRIDUM)	Bijou de Gand (Haentjens). — *Ill. Hort.*, VII, pl. 261.
» »	Napoléon Baumann (Baumann). — *Jonrn. de l'Acad. d'hort. de Gand,* t. VI, 54.
WEIGELIA AMABILIS	varietates (Van Houtte). — *Fl. des Serres,* t. XIV, pl. 1445-1447.
» ROSEA	» (»). » » » » »

L'année 1861 a été désastreuse pour les arbres fruitiers; par suite de cette double circonstance que des mauvais temps sont survenus pendant la floraison et que l'année dernière avait été d'une abondance extraordinaire : presque nulle part le Poirier n'a fructifié cette année. Il faut sans aucun doute rapporter à ce fait général le petit nombre de fruits nouveaux qui ont été décrits cette année en Belgique, le pays classique de la Pomologie; nous avons seulement à mentionner :

POIRIER. *Monseigneur Sibour* (Grégoire, 1855), *Ann. de pomol.* t. VII, p. 57.
Beurré Antoinette (Bivort, 1846), *Ann. de pomol.* t. VII, p. 61.
Sœur Grégoire (Grégoire), huitième publication de la Société Van Mons.
CERISIER. *Henri-Jacques* (Henri-Jacques), *Belg. Hort.* t. X, p. 352. — *Ann. de pomol.* t. VII, p. 95.
PRUNIER. *Reine blanche* (Galoppin), huitième publ. de la Soc. Van Mons.
» *de Hamaitre* (Hamaitre), *Belg. Hort.*, t. XI, p. 83.
REINE CLAUDIER *de Coulon* (Coulon), *Belg. Hort.* t. XI, p. 83.
BRUGNON *de Féligny* (?), *Ann. de pomol.* t. VII, p. 73.

En arboriculture et en culture maraîchère nous n'avons absolument rien à mentionner.

Les Belges ont toujours compris les avantages d'une fraternelle union et ils ont inscrit dans leur charte le droit d'association. Ces sentiments innés dans notre nation ne sont pas étrangers à la prospérité de notre horticulture. Partout les adeptes de cet art éprouvent le besoin de se réunir en Société. Celles-ci existent sur tous les points du pays et tendent encore à augmenter en nombre; nulle part les rangs et les classes ne sont plus confondus, et c'est un touchant spectacle que de voir la cordiale entente qui unit tous ceux qui aiment les fleurs.

Nous connaissons actuellement en Belgique 26 Sociétés d'horticulture régulièrement constituées et fonctionnant avec activité; 20 d'entre elles(1) constituent la Fédération; parmi les 6 autres(2) il en est une dont nous désirons spécialement et dont nous espérons la cordiale adhésion.

La plupart de ces Sociétés ont fait preuve pendant l'année 1861 d'une activité plus grande encore que par le passé : non-seulement les expositions deviennent plus nombreuses et plus riches, mais par leurs publications et par l'institution des conférences, ces Sociétés manifestent de grands progrès. Les rapports qu'elles sont invitées à présenter, constateront mieux que nous ne saurions le faire, et en détail, tous les faits, accomplis pendant l'année; nous nous bornerons donc à un court résumé, en suivant l'ordre établi par l'ancienneté :

---

(1) Société royale d'agriculture et de botanique de Gand.
» » d'agriculture et d'horticulture de Louvain.
» » de Flore à Bruxelles.
» » d'horticulture et d'agriculture d'Anvers.
» » d'horticulture de Mons.
» » Linnéenne de Bruxelles.
» » d'horticulture de Malines.
» » d'horticulture et d'agriculture de Verviers.
» horticole et agricole de Nivelles.
» royale des conférences horticoles de Liége.
» » d'horticulture de la province de Namur.
» d'horticulture et de floriculture d'Audenarde.
» d'agriculture et d'horticulture de Laeken.
» royale d'horticulture de Liége.
» agricole et horticole de Tirlemont.
» horticole de Hasselt.
» horticole et agricole de Huy.
» provinciale d'horticulture et de botanique à Bruges.
» Van Mons.
Commission royale de pomologie.

(2) Société royale d'agriculture et d'horticulture de Tournai.
» agricole et horticole du Hainaut à Mons.
» d'agriculture et d'horticulture de Ledeberg-lez-Gand.
» horticole de Deynze.
Académie d'horticulture de Gand.
Société d'horticulture d'Alost.
Lokeren.

La *Société royale d'agriculture et de botanique de Gand* a ouvert deux expositions, les 3-4 mars(1) et les 23-24 juin (2); elle a organisé des concours pratiques et des prix en faveur des jardiniers exposant au marché (3). On annonce la prochaine publication d'une histoire complète de cette ancienne Société(4). Mais le fait capital à mentionner est l'annonce de la prochaine exposition quinquennale, dont le programme est déjà publié : cette importante solennité est fixée aux 2, 3 et 4 mars 1862.

La *Société royale d'agriculture et d'horticulture de Louvain* a organisé une exposition, les 7 et 9 avril.

La *Société royale de Flore à Bruxelles* après avoir perdu son éminent président a renouvelé son bureau(5) et a placé à sa tête M. le comte de Sauvage, président de la cour de cassation, amateur et protecteur éclairé de l'horticulture. Elle a ouvert deux expositions qui ont eu lieu les 24, 25 et 26 mars(6) et les 14, 15 et 16 juillet(7). Le Bulletin de la Société publié le 24 mars 1861 renferme une courte notice nécrologique sur Monseigneur le duc d'Ursul; celui de juillet 1861 nous révèle une heureuse et aimable innovation, celle des dames patronesses de la Société : nous espérons que dans les autres villes du royaume, les fleurs qui parlent, comme dit M. Lecoq, imiteront l'exemple de la capitale.

La *Société royale d'agriculture et d'horticulture d'Anvers* a été cruellement éprouvée par la mort presque consécutive de son président M. le Bn P. J. de Caters et de son vice-président M. le ch. John de Knyff. La Société leur a témoigné ses sentiments de tristesse de la manière la plus touchante; son Bulletin du 10 mars portait le deuil et a paru tout encadré de noir et il contient des notices nécrologiques détaillées sur les défunts : nous avons déjà dit que pendant son exposition de printemps, la Société avait érigé un monument funéraire en leur honneur. Les deux expositions de la Société d'Anvers ont eu lieu les 10-12 mars(8) et les 18-20 août(9). Cette dernière coïncidait avec les fêtes splendides orga-

---

(1) Voyez les Bulletins de la Société et *Belg. Hort.*, t. XI, p. 192 et 213. — *Ill. Hort.*, t. VIII, p. 21. — *Journ. d'hort. prat.*, t. V, p. 90.

(2) Voyez les Bulletins de la Société et *Belg. Hort.*, t. XI, p. 323. — *Ill. Hort.*, t. VIII, p. 38.

(3) Voyez les Bulletins de la Société.

(4) Van Damme-Sellier. *Histoire de la Société royale d'agriculture et de botaniqu de Gand.*

(5) Voyez la *Belg. Hort.*, t. XI, p. 195.

(6) Voyez les Bulletins de la Société et *Belg. Hort.*, t. XI, p. 237. — *Journ. d'hort. prat.*, t. V., p. 114.

(7) Voyez les Bulletins de la Société et *Journ. d'hort. prat.*, t. V, p. 212.

(8) Voir les Bulletins de la Société et la *Belg. Hort.*, t. XI, p. 223.

(9) Voir les Bulletins de la Société.

nisées par la ville en l'honneur des beaux-arts, ce qui aura permis à beaucoup d'étrangers d'apprécier les splendeurs de l'horticulture anversoise. La Société a en outre continué à stimuler le zèle et le progrès parmi les jardiniers du marché en instituant des prix en leur faveur(1).

La *Société royale d'horticulture de Mons* a ouvert deux fois ses salons à la Flore Montoise, les 7, 8 et 9 avril (2) et les 26, 27 et 28 mai (3).

La *Société royale Linnéenne de Bruxelles* concentre toutes les forces dont elle dispose pour organiser chaque année pendant les Fêtes de septembre, un vaste concours en faveur de l'agriculture, de la pomologie et de la floriculture. L'exposition de 1861 est ouverte en ce moment; celle de 1860 a eu lieu pendant notre précédente réunion, les 23-26 septembre (4). Depuis le 20 janvier la Société Linnéenne a ouvert des conférences d'arboriculture, de botanique etc., en faveur de ses membres (5).

La *Société royale d'horticulture de Malines* s'apprête à célébrer le 25e anniversaire de sa fondation qui aura lieu le 6 août 1862; cette solennité sera une fête de famille pour l'horticulture belge toute entière. Une exposition a eu lieu à Malines les 17-19 mars (6).

La *Société royale d'horticulture et d'agriculture de Verviers* a pris ce titre que S. M. le Roi a daigné lui octroyer, depuis le 2 avril de cette année; elle fait preuve d'une grande activité et d'un bon esprit scientifique; elle a ouvert un cours de botanique donné par M. Larondelle et elle publie un bulletin de ses travaux; elle a en outre organisé des expositions les 27-29 octobre 1860 à l'occasion de l'arrivée de S. M. le Roi, et les 14 et 15 avril 1861. En ce moment même une nouvelle exposition est encore ouverte à Verviers (7).

La *Société agricole et horticole de Nivelles* a remis à l'année prochaine ses concours horticoles.

La *Société royale des conférences horticoles de Liége* a organisé les 28-30 octobre 1860 un vaste festival d'agriculture, de pomologie et de culture maraichère (8) à l'occasion des fêtes données pendant le séjour

---

(1) Voir les Bulletins de la Société.
(2) Voyez la *Belg. Hort.*, t. XI, p. 249.
(3) Voyez la *Belg. hort.*, t. XI, p. 326.
(4) Voir le Bull. de la Société et *Journ. d'hort. prat.*, t. IV, p. 253.
(5) Voyez la *Belg. hort.*, t. XI. p. 144.
(6) Voyez les Bulletins de la Société et la *Belg. hort.*, t. XI, p. 226.
(7) Voyez les Bulletins de la Société et la *Belg. hort.*, t. XI, p. 98.
(8) Voyez les Bulletins de la Société et la *Belg. hort.*, t. XI, p. 51.

à Liége de S. M. le Roi et la famille royale; elle a, en outre, ouvert des expositions les 28-30 avril, 16-18 juin, 22-24 septembre et doit encore en ouvrir une le 28 octobre.

La *Société royale d'horticulture de la province de Namur* continue à marcher d'un pas rapide dans la voie du progrès : son exposition a eu lieu les 7-9 juillet (1) et pendant sa durée, M. Joigneaux a donné aux cultivateurs namurois des conférences pratiques de culture maraîchère.

La *Société d'horticulture et de floriculture d'Audenarde* a donné deux expositions qui ont eu lieu les 30 avril, 1 et 2 mai et les 1, 2 et 3 septembre.

La *Société d'agriculture et d'horticulture de Laeken* a donné une exposition les 7-9 avril, qui a obtenu le meilleur succès.

La *Société royale d'horticulture de Liége*, fondée l'année dernière, est désormais solidement établie : elle a ouvert trois fois des salons floraux; le 28-30 octobre 1860 pour recevoir S. M. le Roi et la famille royale (2); le 7-9 avril (3) et le 1-3 juillet (4); elle fait paraître un bulletin régulier et complet de ses travaux qui ne concernent pas seulement les expositions, mais en outre l'examen des questions qui lui sont soumises et des ouvrages qui lui sont présentés. Le dernier jeudi de chaque mois elle se réunit en assemblée publique, et à cette occasion une petite exposition est ouverte sur le bureau (5).

La *Société agricole et horticole de Tirlemont* n'a pas ouvert d'exposition pendant cette année.

La *Société horticole de Hasselt* s'est réorganisée pendant le cours de cette année; le 28 mai elle a adopté un nouveau règlement, et elle a annoncé une exposition pour le 22 septembre.

La *Société agricole et horticole de Huy* a un but essentiellement pratique et rend des services à son arrondissement. Elle publiait un journal mensuel renfermant le procès-verbal de ses travaux et des articles d'une lecture instructive pour les cultivateurs; il vient d'être remplacé par un

---

(1) Voyez les Bulletins de la Société et la *Belg. hort.*, t. XI, p. 328.

(2) Voyez les Bulletins de la Société et la *Belg. hort.*, t. XI, p. 21. — *Journ. d'hort. prat.*, t. V, p. 42.

(3) Voyez les Bulletins de la Société et *Belg. hort.*, t. XI, p. 196 et 240. — *Journ. d'hort. prat.*, t. V, p. 142.

(4) Voyez les Bulletins de la Société et la *Belg. hort.*, t. XI, p. 325.

(5) Voyez la *Belg. hort.*, t. XI, p. 196.

bulletin trimestriel, distribué à tous les membres de la Société. Celle-ci donne des conférences publiques. Les 6 et 7 août 1860 elle a ouvert une exposition(1).

La *Société provinciale d'horticulture et de botanique de Bruges* est la bienvenue parmi nous; depuis sa réorganisation elle a déjà donné deux expositions, les 10-12 mars et les 30 juin, 1-2 juillet(2) et leur succès est d'un bon augure pour l'avenir.

La *Société Van Mons* est dans une situation prospère et continue à rendre d'utiles services à la pomologie pratique et scientifique; sa huitième publication, qui a paru au mois de mars 1861, contient un rapport détaillé sur la situation de la Société, un travail de MM. Royer et Bivort sur les vignes et les vignobles et la liste des variétés fruitières qui pourront être distribuées aux membres de la Société.

La *Commission royale de pomologie* a vu ses travaux, un peu enrayés, d'une part, à cause de la mauvaise qualité des fruits de 1860, ce qui n'a pas permis d'apprécier convenablement les communications de ses correspondants étrangers, d'autre part, à cause de la disette de fruits en 1861. Cependant la Commission espère publier le 8me volume de ses Annales en 1862.

La *Société royale d'agriculture et d'horticulture de Tournay*, dont l'origine remonte à 1818, a, le 11 novembre 1860, voté de nouveaux statuts et de nouveaux règlements pour les concours et les expositions(3); depuis lors elle semble avoir subi une rénovation complète et inauguré une nouvelle période d'activité; elle a ouvert deux expositions qui ont eu lieu les 24-25 mars(4) et 30 juin 1 et 2 juillet(5).

La *Société d'horticulture et d'agriculture d'Alost* a donné une exposition le 24-25 mars.

Nous sommes sans renseignements sur les Sociétés de Ledeberg et de Deynze et sur l'Académie de Gand.

D'un autre côté on annonce la prochaine formation de deux Sociétés spéciales, celle des Orchidophiles (6) et celle de pisciculture.

---

(1) Voyez *Journ. de la Soc. de Huy*, t. IV, p. 317.
(2) Voyez les Bulletins de la Société.
(3) Voyez la *Belg. hort.*, t. XI, p. 195.
(4) Voyez les Bull. de la Société et la *Belg. hort.*, t. XI, p. 249.
(5) Voyez les Bull. de la Société et *Belg. hort.*, t. XI, p. 326. — *Ill. hort.*, t. VIII, p. 40. — *Journ. d'hort. prat.*, t. V, p. 214.
(6) Voyez la *Belg. hort.*, t. XI, p. 99 et Bull. de la Soc. d'hort. de Liége.

L'ensemble des résultats que nous venons de constater nous donne un total de 30 expositions, comprenant une durée de 90 jours pour l'année horticole qui vient de s'écouler.

Nous avons fait ressortir, l'année dernière, le but et l'importance de la presse horticole de Belgique : celle-ci continue à remplir sa mission avec succès ; plusieurs nouveaux écrivains se sont révélés. Dès que l'on voudra bien encourager un peu les études botaniques en accordant aux sciences autant que l'on fait pour les arts, nous ne tarderons pas à voir nos savants aussi nombreux et aussi considérés que nos artistes.

Nos principaux horticulteurs, MM. Van Houtte, Linden et Verschaffelt, éditent eux-mêmes des publications périodiques destinées principalement à donner l'iconographie, la description et la culture des plantes nouvelles.

La *Flore des Serres et des Jardins de l'Europe* (1), après avoir ralenti, pendant trop longtemps, sa publication, fournit maintenant coup sur coup de nouvelles livraisons, dont les planches sont exécutées avec le plus grand luxe de chromolithographie ; elle a été rédigée cette année par MM. Van Houtte, Scheidweiler, Naudin, Ed. Pynaert, Em. Rodigas.

L'*Illustration horticole* (2) est exclusivement remplie par les travaux de M. Ch. Lemaire, et par les renseignements pratiques de son éditeur M. Amb. Verschaffelt. La *Nouvelle Iconographie des Camellias* que publiait le même éditeur vient d'être terminée avec son douzième volume. Désormais les nouveautés les plus remarquables de cette plante prendront place dans l'*Illustration horticole.*

L'*Hortus Lindenianus* (3), publié par M. Linden, est, comme l'indique son titre, destiné à représenter et à décrire les principales introductions du célèbre naturaliste-voyageur de Bruxelles.

La *Belgique horticole* (4) s'efforce d'être l'expression la plus complète de l'horticulture belge : elle est rédigée par M. Édouard Morren, avec la collaboration, pendant cette année, de MM. G. Barlet, Fr. Braun, Alf. de Borre, Decaisne, de Cannart d'Hamale, de Puydt, Dubois, Grégoire, Kickx, Peck-Raick, Van den Born, Van Hulle, Rigouts-Verbert, Alf. Wesmael, etc. L'édition espagnole sous le titre de *La Espana horticola*, traduite par M. Don José Sanudo de la Pelilla continue également à paraître à Santander.

---

(1) T. XIII, liv. 8-12 ; t. XIV, liv. 1-9.
(2) T. VII, liv. 10-12 ; t. VIII, liv. 1-7.
(3) *Hortus Lindenianus*, recueil iconographique de plantes nouvelles introduites par l'établissement de J. Linden à Bruxelles, grand in-8°, liv. 1-2.
(4) T. X, liv. 11-12 ; t. XI.

Le *Journal d'horticulture pratique de Belgique* (1) est à la veille de se fusionner avec la *Belgique horticole;* le dernier volume renferme, outre les écrits de son rédacteur principal, M. Funck, des communications de MM. P. Joigneaux, comte Léonce de Lambertye, Bommer, Jacquet, Delort et Dr Duvivier.

Les *Annales de pomologie belge et étrangère* (2) continuent la description des meilleurs fruits nouveaux obtenus ou introduits en Belgique; ces descriptions ont été faites cette année par MM. A. Bivort, Royer et Sahut, dans le VIIe volume.

Les Sociétés d'horticulture de Belgique devraient, à l'instar de celles de France et de la plupart des autres pays, publier des Bulletins de leurs travaux, qui pourraient devenir d'excellentes revues locales; quelques unes sont déjà entrées dans cette voie, comme celles de Liége, de Verviers; on pourrait de même citer celle de Namur. Nous engageons fortement celles qui ne pourraient pas entreprendre une publication aussi importante, de veiller au moins à ce que leurs divers bulletins, tels que programmes d'exposition, résultats des concours, catalogues ou comptes rendus etc. paraissent dans le même format et, si possible, avec une pagination suivie, de manière à pouvoir, au bout d'un certain temps, former collection. On pourrait alors conserver plus facilement les archives de ces Sociétés et sauver leurs actes de l'oubli dans lequel elles tombent trop souvent aujourd'hui.

Le *Journal de la Société horticole et agricole de Huy,* après avoir achevé son quatrième volume, est remplacé par un bulletin trimestriel; il renfermait de bons articles pratiques de MM. Macorps et Loumaye.

Le *Journal de l'Académie d'horticulture de Gand* (3) est rempli par MM. Baumann, R. Meyer, Varangot, Massé, etc. On y remarque cette année une traduction assez complète de la relation des voyages de MM. Veitch et autres dans l'empire du Japon.

Plusieurs nouveaux ouvrages, d'un mérite incontestable, ont paru pendant cette année. Ce sont, en ce qui concerne l'horticulture pratique:

Le *Manuel théorique et pratique de la culture forcée des arbres fruitiers,* par M. Ed. Pynaert (4), où l'auteur met la pratique en rapport avec les meilleurs principes de physiologie végétale;

---

(1) T. IV, liv. 9-12; t. V, liv. 1-9.
(2) T. VII, Nos 7-12.
(3) T. V, Nos 6-12. T. VI. T. VII, Nos 1-4.
(4) Voyez *Belg. hort.*, t. XI, p. 105 et 145. — *Ill. hort.*, t. VIII, p. 20. (*Mis.*). — *Journ. d'hort. prat.*, t. V, p. 46.

Le *Traité théorique et pratique de la culture des plantes de serre froide*, par M. P. E. De Puydt[1], résumé d'une longue et consciencieuse pratique, dont tous les faits ont été observés avec sagacité.

Dans le domaine de la botanique pure ou appliquée, nous pouvons citer, comme intéressant le public horticole :

H. Van Heurck et Wesmael, *Prodrome de la Flore du Brabant*[2].

H. Van Heurck et J J. De Beucker, *Flore analytique d'Anvers* (en flamand)[3].

Ad. Quetelet, *De l'état de la feuillaison et de la floraison au commencement de 1861* [4].

Ed. Morren, *Les arbres, études sur la structure et la végétation des végétaux ligneux*, traduction de l'ouvrage allemand de M. le Dr Schacht[5].

« A notre époque les jardins de botanique doivent, autant que possible, remplir deux buts, l'un scientifique, l'autre pratique. Ils sont avant tout les musées des cours de botanique, et les plantes y sont conservées vivantes pour l'étude de cette science; sous ce rapport, ils doivent présenter des collections aussi complètes que possible du plus grand nombre de végétaux connus, rangés sous une nomenclature exacte et sévère. Grâce aux progrès de l'horticulture, on peut rassembler aujourd'hui sur un très-petit espace de terrain des représentants de la végétation des cinq parties du monde. Une forte majorité peut croître en plein air sans soins particuliers; d'autres exigent certaines conditions indispensables de culture; les uns doivent être placés à une exposition fraîche et éclairée, telles sont les plantes alpines; les autres veulent une station humide et ombragée, par exemple les Fougères. Dans un jardin de botanique complet, on doit s'efforcer d'obtenir un courant d'eau vive et un aquaire pour la culture des plantes aquatiques, de préparer un terrain paludeux pour y réunir les végétaux des marécages, et, lorsque les circonstances le permettent, d'établir une citerne d'eau salée pour alimenter les plantes marines, et un terrain ombragé, ou des voûtes, formé par des troncs et des

---

(1) 1 vol. in-12°, Brux. 1860, chez E. Tarlier, fr. 1-50. — Voyez la *Belg. hort.* t. XI, p. 38 et 53. — *Fl. des serres*, t. XIV, p. 38. — *Ill. hort.*, t. VIII, p. 20 (*Mis.*) — *Journ. d'hort., prat.* t. V, p. 47.

(2) Louvain, chez C. J. Fonteyn, 1 vol. in-12. — Voyez la *Belg. hort.*, t. XI, p. 320.

(3) Anvers, chez J. Van Ishoven, 1 vol. in-8°. — Voyez *Belg. hort.*, t. XI, p. 320.

(4) *Bull. de l'Acad. des sc. de Brux.*, 1861, p. 319.

(5) Bruxelles, chez Muquardt. 1 vol, in-8° de 500 pages, illustré de 205 gravures sur bois et de 4 planches lithographiées. — Voyez la *Belg. Hort.*, t. XI, p. 170. — *Fl. des Serres*, t. XVI, p. 90. — *Journ. d'hort. prat.*, t. V, p. 95. — *Ann. forest. et métall.* 1861, p. 248.

racines d'arbres, pour y conserver les champignons indigènes ou rustiques, édules ou vénéneux que l'on parvient à cultiver. Les espèces des contrées plus méridionales demandent à être protégées par des serres froides, tempérées et chaudes, appropriées à la nature de la végétation qu'elles renferment. Il est indispensable de former, près de ces constructions, des couches, des baches et un terrain abrité pour sortir en été les plantes d'orangerie (*Estivarium*). Enfin il est de la plus haute utilité pour la réputation scientifique d'un jardin de botanique qu'il y soit adjoint un musée destiné à la conservation des préparations végétales, surtout des herbiers et une bibliothèque, avec un cabinet de graines, de travail, de démonstration et de lecture.

« Outre le but scientifique, les jardins de botanique doivent présenter un côté pratique par des collections de plantes usitées en médecine, utiles à l'agriculture ou employées dans les arts et manufactures, par l'introduction de plantes étrangères et par la dissémination dans le pays des espèces utiles. On doit désirer d'y rencontrer une école de médecine qui puisse faire connaître les végétaux le plus généralement en usage dans les officines et particulièrement les plantes vénéneuses; un jardin potager avec des compartiments pour les plantes utiles en agriculture, en horticulture, en teinture, etc., et toutes cultivées comme porte-graines; une pépinière formée des meilleures sortes de fruits et des essences qui peuplent les forêts; enfin une partie réservée aux fleurs ornementales et destinée à embellir le jardin, à donner de l'attrait aux promenades et à propager le goût des fleurs (1). »

Les jardins de botanique de Gand, de Liége, de Louvain, de Bruxelles et d'Anvers ont fait paraître le catalogue des graines qu'ils distribuent en échange : ils rendent ainsi, et par le soin avec lequel leurs collections sont cultivées, des services réels à l'horticulture, mais il est regrettable que l'exiguité des subsides affectés à leur entretien soit hors de toute proportion avec les nécessités de leur réputation scientifique et avec les exigences de leurs besoins pratiques : c'est, en général, à force de privations et de travail que ces jardins suppléent à cette pénurie de ressources. Quand donc comprendra-t-on que les besoins scientifiques d'une nation l'emportent sur bien des besoins matériels : la science ne précède-t-elle pas les peuples dans la marche de l'humanité? et n'est-ce pas elle qui éclaire de son flambeau les pas de l'industrie et du commerce : n'est-elle pas la mère de la prospérité et de la gloire et n'est-elle pas de la nature la moins exigeante et la plus reconnaissante?

Cependant des temps plus heureux s'annoncent pour elle; elle espère qu'on s'occupera d'elle quand on aura satisfait les besoins matériels les plus urgents. Or, il en sera bientôt ainsi pour l'horticulture. L'horticulture

(1) Ce passage a déjà été publié par nous dans la *Belg. hort.*, t. XI, p. 199.

pratique a été définitivement organisée en Belgique par la loi du 18 juillet 1860. Les principes de cette loi sont excellents et assez larges pour laisser au gouvernement une latitude nécessaire. Celui-ci en a profité de la manière la plus heureuse et il a appliqué la loi avec une grande sagacité. Si nous avons passé en Belgique par plusieurs hésitations et par quelques essais infructueux, nous sommes enfin arrivés à une organisation stable et supérieure à celle de la plupart des autres nations. Il est de notre devoir d'ajouter que nous sommes redevables de ce beau résultat à la volonté ferme d'un ministre qui veut le bien du peuple, qui en comprend les besoins et les aspirations et qui organise, avec une remarquable élévation d'idées, toutes les branches de la Société belge.

La loi du 18 juillet 1860 décréta la fondation d'une école supérieure d'agriculture à Gembloux, la réorganisation de l'école vétérinaire de Bruxelles et la fondation de deux écoles pratiques d'horticulture. Nous dirons un mot de ces dernières seulement. L'enseignement qui y est donné comprend les cours de langues française et flamande, l'arithmétique, l'architecture des serres et des jardins, la botanique, l'horticulture théorique et pratique et la comptabilité; la loi laisse, en outre, au gouvernement la faculté de modifier ces cours et d'en créer de nouveaux. La durée des études est de trois ans. En vertu des articles 6 et 8, une commission de surveillance est établie près de chaque école et un fonctionnaire désigné par le gouvernement est chargé de les inspecter.

Un arrêté organique du 25 octobre 1860, pris en conformité de la loi du 18 juillet et à la suite d'une convention intervenue le 10 octobre entre M. le Ministre de l'intérieur et M. Van Houtte, établit une des deux écoles pratiques d'horticulture à Gendbrugge, près de Gand, ou plutôt réorganisa définitivement l'institut qui y existait déjà. Le personnel attaché à l'école comprend un directeur, deux professeurs, un démonstrateur et un chef de culture. En vertu de l'article 3, des pépinières, des collections, comprenant tous les arbres et arbustes qui se trouvent dans le commerce en Belgique, des jardins maraîchers et d'agrément, des serres pour la culture des fleurs et des fruits servent à l'enseignement pratique des élèves. Un arrêté ministériel, daté du 26 octobre 1860, a réglé tout ce qui concerne les attributions du directeur et des professeurs, le programme de l'enseignement théorique et pratique, le programme des études et l'emploi du temps, les examens et le régime intérieur(1). Un arrêté royal du 29 octobre a confirmé M. L. Van Houtte dans ses fonctions de directeur de l'école, et a nommé :

M. E. Rodigas, professeur, maître d'études,
M. C. Van Eekhoute, chef de culture, et
M. F. Burvenich, démonstrateur de culture(2).

---

(1) Voyez *Bull. de la Fédération*, 1861, p. 60.
(2) Voyez la *Belg. hort*, t. XI, p. 51.

Enfin un arrêté royal, en date du 14 janvier 1861, a nommé membres de la commission de surveillance de l'école pratique de Gendbrugge :

M. V. vanden Hecke de Lembeke, président de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand; M. Ch. Leirens, secrétaire de la même Société et M. vande Woestyne, président de la Société agricole de la Flandre Orientale. M. vanden Hecke remplit les fonctions de président de la commission (1).

Les diverses sections culturales de l'établissement de Gendbrugge, où l'école a son siége, étant confiées respectivement à des chefs spéciaux, les élèves y trouvent d'une manière certaine toutes les ressources pour acquérir des connaissances profondes, basées toujours sur de longues expériences, le plus souvent contrôlées par le savant horticulteur qui se trouve à la tête de l'établissement et qui est en même temps le directeur de l'école.

Aussi n'est-il pas étonnant que cet institut continue à jouir d'une faveur méritée. Les cours ont été suivis cette année (1861) par vingt-et-un élèves, à savoir :

14 Belges,
5 Anglais,
1 Turc-Arménien,
1 Norwégien.

Cinq de ces élèves ont subi leur examen de sortie au mois d'août dernier et ont obtenu le diplôme de capacité.

Ces élèves ne sont pas encore remplacés en ce moment, parce qu'en vertu du règlement organique du 26 octobre, les examens d'admission auront lieu à l'avenir vers le milieu du mois de décembre, en même temps que ceux des personnes qui, ayant suivi les cours publics d'arboriculture, veulent faire constater leur aptitude.

L'assiduité avec laquelle ces cours pour la taille et la conduite des arbres ont été suivis, et le nombre croissant des auditeurs, témoignent assez de ce que l'utilité de ces conférences est parfaitement appréciée. La plupart de ces auditeurs appartiennent aux Flandres, un certain nombre cependant y viennent des autres points du pays. La grande majorité se compose de jardiniers; dans la liste figurent aussi quelques instituteurs communaux, ce qui démontre que l'enseignement horticole donné aux écoles normales de l'État ne l'est pas en pure perte. Cette année 286 personnes se sont fait inscrire; toutes, à quelques rares exceptions près, ont assisté à toutes les leçons. Celles-ci sont données en flamand et en français par M. Burvenich qui enseigne également cette branche à l'école.

Des examens spéciaux auront lieu pour la première fois cette année vers le 15 décembre. On conçoit que cette mesure produira pour l'avenir

(1) Voyez la *Belg. hort.*, t. XI, p. 145.

des effets utiles, surtout si le jury montre une juste et louable sévérité, pour ne déclarer capables que les personnes qui le seront véritablement.

La seconde école d'horticulture de l'Etat a été fondée à Vilvorde en vertu d'un arrêté royal pris le 29 septembre 1860, à la suite d'une convention conclue entre M. le Ministre de l'Intérieur et M. X. de Bavay, le 24 juillet 1860. Le règlement organique qui la concerne est à peu près le même que celui de Gendbrugge, seulement, tandis que celle-ci est spécialement destinée à former des jardiniers et des floriculteurs, l'enseignement de l'école de Vilvorde est approprié plus particulièrement à la connaissance de la sylviculture, de l'arboriculture et de la pomologie, et il a pour but de doter la Belgique de bons pépiniéristes, connaissant la culture des arbres, la taille des arbres fruitiers et la culture maraîchère : ce but ressort clairement du règlement de l'école, arrêté par M. le Ministre de l'intérieur le 30 septembre 1860[1]. Un arrêté du 30 octobre a placé l'école de Vilvorde sous la direction de M. X. de Bavay; M. L. Fuchs a été nommé professeur d'architecture des jardins; M. A. Wesmael répétiteur maître d'études et M. Debrichy jardinier démonstrateur. Un arrêté royal du 20 novembre a composé la commission de surveillance de la manière suivante : président, M. le Comte de Ribeaucourt, membre du sénat et vice-président de la Société agricole du Brabant; membres, MM. Royer, président de la Commission royale de pomologie et de la Société Van Mons, et Muller, président de la Société royale Linnéenne[2].

Comme on le voit la loi du 18 juillet 1860 marque le commencement d'une ère nouvelle pour l'horticulture belge; elle a été le point de départ d'une série d'arrêtés, de règlements, etc., d'une haute importance. Ces considérations nous engagent à la publier dans notre Bulletin, ainsi que les diverses mesures que le gouvernement a prises en faveur de notre horticulture depuis la promulgation de cette loi.

Dans l'une et l'autre école de Gendbrugge et de Vilvorde sont institués des cours pratiques d'arboriculture, de taille des arbres, etc., auxquels sont conviés les jardiniers libres ou en maison, et les amateurs de jardinage; ils sont professés en français et en flamand, et de grandes facilités sont offertes à ceux qui désirent y assister. Cet enseignement a déjà métamorphosé en quelque sorte la culture des arbres fruitiers en Belgique, et constitue le complément naturel des travaux de la commission royale de Pomologie et de la Société Van Mons[3]. En outre le gouvernement, usant de la prérogative qui lui est donnée par le second paragraphe de l'article 3 de la loi du 18 juillet a institué « des conférences,

---

(1) Voir p. 75.
(2) Voir p. 94.
(3) Voyez la *Belg. hort.*, t. XI, p. 145.

destinées à propager l'instruction agricole et horticole » sur différents points du pays. Tels sont :

1° Le cours de culture et de taille des arbres fruitiers, institué à Liége par arrêté ministériel du 17 décembre 1860, dans la propriété du Val-Benoit, appartenant à M. Vander Heyden-à-Hauzeur et confié à M. J. Salu, élève diplômé de l'école d'horticulture de Vilvorde (1).

2° Le cours de culture et de taille des arbres fruitiers, institué à Thuin, par arrêté ministériel du 7 mars 1861, dans le jardin annexé à l'école moyenne de cette ville et confié à M. Buisseret, professeur à cette école et diplômé de Vilvorde (2).

3° Les conférences sur diverses branches de culture, données, en vertu de l'arrêté ministériel du 8 mai, dans l'arrondissement de Verviers, successivement à Verviers, à Spa, à Herve et à Stavelot, par M. G. Beaufays, agronome, ancien élève diplomé de l'école d'agriculture de Verviers (3).

Avec l'appui du gouvernement des conférences ont été données à Anvers sur la botanique et l'horticulture par la Société flamande de botanique et à Namur par la Société provinciale d'horticulture. A Louvain, la Société en a données également, et il va en être prochainement organisées à Gand. — Partout ces conférences ont été suivies avec un succès inattendu. L'école de Vilvorde est à la tête de ce mouvement et c'est à son directeur, M. X. de Bavay, que l'on doit certainement les résultats que produisent des conférences dont il a eu l'initiative.

Nous passons sous silence un grand nombre d'arrêtés pris en faveur de l'horticulture (4).

La protection du gouvernement ne manque donc pas à l'horticulture dans l'acception la plus vaste du mot : il sait que la culture du sol est la principale richesse des nations; le peuple de son côté s'attache à la terre qu'il arrose de la sueur de son front, son travail la féconde, elle lui donne le bien-être, la liberté, il la nomme sa patrie!

Je me suis efforcé dans le rapport de l'année dernière de mettre en relief le côté scientifique de l'horticulture, de démontrer la nécessité où elle se trouve de s'appuyer sur la botanique, et de constater les services que celle-ci lui donne en retour; nous sommes tous convaincus de cet appui mutuel que se prêtent ces deux sciences, toutes deux filles de Flore. Je n'ai pas dissimulé que la sœur aînée, la botanique, n'obtient pas autant de faveurs que sa cadette, l'horticulture, enfant gâtée de la nation belge : la première est parfois un peu trop austère, elle parle un langage mystique et son abord est difficile; la seconde, au contraire, est

---

(1) Voyez la *Belg. hort.*, t. XI, p. 100.
(2) Voyez la *Belg. hort.*, t. XI, p. 197.
(3) Voyez la *Belg. hort.*, t. XI, p. 323.
(4) Voyez *Bulletin de la Fédération*. Actes officiels.

beaucoup plus gracieuse et plus séduisante, elle n'est pas rebelle à nos avances, elle s'accommode de tout et contribue beaucoup à nos jouissances. Une autre cause encore contribue à mettre l'horticulture en faveur en Belgique : c'est son côté artistique. Il est incontestable que la nation belge, considérée dans son ensemble, manifeste de remarquables aspirations vers les arts : nous avons un passé glorieux en peinture et en musique, qui toutes deux sont encore fort répandues dans nos populations. Or, il en est précisément de même de la culture des fleurs. La peinture, la musique et l'horticulture atteignent incontestablement chez nous un niveau plus élevé que la science, la littérature et l'éloquence. Cela ne viendrait-il pas de ce que l'horticulture répond au côté artistique de notre caractère? Nous le croyons et nous pensons même que la véritable place à assigner à l'horticulture, telle qu'elle est comprise chez nous, se trouve parmi les beaux-arts.

En effet :

« L'influence que la végétation et la forme des plantes de chaque contrée ont exercée sur l'origine et le développement de l'architecture se révèle à chaque pas à celui qui parcourt l'histoire des monuments des peuples. La colonne corinthienne, dont les proportions sont le plus suaves, s'est tout à coup révélée à Callimaque à la vue d'une jeune fille vêtue d'une double tunique et portant sur la tête une corbeille d'Acanthe. Les temples des Indous, soutenus par de nombreuses colonnes rondes et annelées et couvertes de plafonds plats, ressemblent à une forêt de Bambous aux tiges noueuses, premiers temples de ces populations primitives; les détails sont copiés sur le Lotus. En Egypte, le Dattier, le Papyrus et les plantes grasses ont inspiré les obélisques, les colonnes, les pyramides et les autres monuments massifs et trapus de l'empire des Pharaons. L'ordre toscan, raide et dur, a pour origine le petit Palmier d'Italie. Est-il nulle part de plus belle cathédrale gothique, plus d'ogives et plus d'arabesques que dans le temple naturel d'une majestueuse forêt de Chênes et de Hêtres? Toutes les architectures primitives, en un mot, nous semblent avoir été inspirées par la végétation qui entourait le berceau des peuples.

« Chaque fleur a une beauté artistique qui lui est propre; celle-ci se révèle d'elle-même à l'homme de goût; pour l'homme de science elle est soumise à certaines lois. Les règles de l'esthétique florale sont d'une fixité absolue. Tout le monde connaît les heureuses déductions sur l'harmonie des couleurs et sur les lois de leur contraste qui sont sorties de l'étude du coloris des fleurs. La connaissance du beau dans les fleurs n'est pas à dédaigner des artistes et des métaphysiciens : il repose sur une symétrie naturelle, inhérente à chaque groupe, à chaque espèce. Les notions de l'espèce, du genre et de la famille sont, en botanique, autant artistiques que scientifiques. Or la floriculture s'empare de ces principes qu'elle développe dans les innombrables variétés qu'elle tire

des plantes simples de la nature. C'est à ce titre surtout qu'elle a le droit de prendre rang dans les arts. Produire une *bonne* plante, c'est créer une œuvre d'art; l'artiste est souvent la Nature seule, mais l'horticulteur instruit peut aussi intervenir par divers procédés de sélection et d'hybridation (1). » D'ailleurs la Nature n'est-elle pas la seule source d'inspiration de toute œuvre artistique et le procédé ne vient-il pas en seconde ligne. Le peintre traduit la beauté de la nature par de l'huile et des couleurs; le musicien l'exprime par l'harmonie des sons; l'amateur d'horticulture la fixe sur les pétales des fleurs; il sait aussi distinguer ce qui est beau de ce qui est grossier; les jugements qu'il rend dans les concours des expositions florales ont plus d'une analogie avec ceux du jury d'une exposition de tableaux; l'amateur, comme l'artiste, dédaigne la copie, il demande du nouveau, une nouvelle manifestation du beau, une nouvelle inspiration, une plante nouvelle. Il n'est pas jusqu'au sentiment, qualité inhérente à toute œuvre artistique, qui la domine et qui est la véritable cause de l'admiration que nous éprouvons en présence d'un chef-d'œuvre, qui ne se manifeste également dans les fleurs; les fleurs n'ont-elles pas leur langage et l'âme humaine ne l'a-t-elle pas entendue dans tous les temps et dans tous les lieux : ce n'est pas Aimé Martin qui l'a inventé, ce langage des fleurs; notre cœur l'avait compris depuis longtemps et bien malheureux est l'homme pour lequel les fleurs sont muettes, car son cœur est sourd aux beautés artistiques.

Mais nous craignons de nous laisser entraîner trop loin. Constatons seulement que les arts fleurissent en Belgique en vertu d'un sentiment inné chez nous, par l'influence de la tradition et des trésors artistiques que nos pères nous ont laissés, et encore par les encouragements du pouvoir qui sait que les grandes œuvres illustrent les grands règnes.

L'horticulture prospère pour les mêmes causes; elle est populaire chez nous, elle y est représentée par de vastes et riches collections, et le gouvernement contribue puissamment à son développement et à sa diffusion.

L'état de l'une et de l'autre sont des témoignages incontestables du bonheur et de la prospérité dont jouit la nation Belge, sous un gouvernement paternel et sous le meilleur des Rois.

---

(1) Ce passage est emprunté à notre compte-rendu des Floralies de Liége inséré dans l'Annuaire de la Société libre d'émulation de Liége, pour 1861.

CINQUIÈME PARTIE.

MÉMOIRES COURONNÉS.

MONOGRAPHIE BOTANIQUE ET HORTICOLE

DES

PEUPLIERS CULTIVÉS EN BELGIQUE.

MÉMOIRE EN RÉPONSE A LA QUESTION : *Écrire l'histoire et la monographie botanique et horticole d'un groupe naturel (genre ou famille) de plantes assez généralement cultivées en Belgique*,

proposée par la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique,

Par M. Alf. Wesmael, *répétiteur du cours de botanique à l'école d'horticulture de l'État à Vilvorde.*

Le Peuplier est l'emblème du peuple.

Introduction.

Parmi les questions mises au concours par la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique, aucune d'elles n'avait rapport à la sylviculture ni à l'arboriculture. Le choix cependant avait été laissé aux concurrents relativement à la 1re question de la 2me série.

Ayant fait une étude approfondie des diverses espèces de Peupliers cultivés en Belgique, j'ai cru rendre quelques services à l'arboriculture forestière et ornementale en communiquant mes observations à la Fédération des Sociétés d'horticulture.

La culture des forêts ainsi que des plantations, le long des routes, des drèves ou aux bords des champs, est une affaire de la plus haute importance, mais qui, malheureusement, est assez mal entendue dans beaucoup de localités du pays. On s'imagine qu'il suffit de mettre l'arbre

en terre, de le soumettre à des élagages périodiques, plantation et élagage qui sont effectués dans la majeure partie des cas d'une manière pitoyable.

Un autre point généralement négligé, c'est le choix des espèces à cultiver, absolument comme si elles avaient toutes une même valeur. Il s'en faut de beaucoup. Ainsi, on plante annuellement une énorme quantité de Peupliers désignés sous le nom de *Canada ;* or, sous ce nom, on confond deux ou trois espèces bien distinctes et qui sont loin d'avoir la même valeur.

C'est afin de combler ces lacunes que nous nous sommes décidé à communiquer nos observations.

Notre mémoire se compose de deux parties. La première est entièrement consacrée à l'énumération des espèces et variétés. Nous en avons donné tous les caractères botaniques en y joignant des figures représentant les feuilles et les fleurs. En procédant ainsi nous n'avons eu qu'un but : celui de faciliter la détermination de telle ou telle espèce cultivée en Belgique.

La seconde partie est consacrée à la culture, à l'usage des diverses espèces, soit comme plantes d'ornement, soit comme espèces forestières ; nous sommes entré dans quelques détails relativement aux maladies et aux insectes nuisibles ; enfin nous terminons par quelques données sur la valeur calorifique et sur le poids du bois de la majeure partie des espèces, ainsi que sur leur valeur comme résistance à la traction et à l'écrasement comparée à celle du Chêne.

Parmi les espèces de Peuplier cultivées dans les parcs, les forêts ou le long des routes, trois sont probablement spontanées en Belgique, ce sont: *Populus alba*, *P. nigra*, *P. tremula.*

Si nous consultons les anciens botanistes belges, Dodonée entre autres, nous trouvons, dans l'édition de 1618, les trois espèces citées tout à l'heure. La première qui est bien le *P. alba* L., est citée sous le nom de *Abeelboom* ou *Witte Populier;* la seconde espèce est le *Gemeyne oft Swarte Populier,* qui correspond au *P. nigra* du célèbre botaniste Suédois; enfin comme troisième espèce, Dodoneus cite le *Rateleer* qui est le *Populus tremula* de Linné.

De Poederlé, dans son *Manuel de l'arboriste et du forestier Belge*, cite cinq espèces de Peupliers indigènes; il considère comme espèces deux variétés du Peuplier blanc, ce qui nous ramène aux trois espèces énumérées par Dodoneus.

Au numéro I, De Poederlé cite le Peuplier blanc à grandes feuilles ou Franc picard ou Grisaille de Hollande. D'après ce nom de grisaille nous avons cru un moment qu'il confondait le *P. alba* avec le *P. canescens,* mais d'après la description qu'il en donne, nous avons dû abandonner cette opinion, car il dit : « Cette espèce a la feuille grande, taillée comme la vigne, d'un vert noirâtre en dessus, et entièrement lanugineuse en dessous. Ces caractères se rapportent en tous points au *P. alba.*

Au numéro II, l'auteur cite le Peuplier blanc à petites feuilles (*Populus alba minoribus foliis*) qui est le *Vlamink* des flamands; il ressemble beaucoup au numéro I; mais il en diffère en ce qu'il a la tige moins unie, moins blanche, moins forte, et ses feuilles plus arrondies, de moitié

plus petites, moins blanches en dessous et d'un vert plus clair à leur face supérieure; l'écorce est verdâtre, et la tige fait souvent la fourche. Tels sont les caractères que De Poederlé donne à sa seconde espèce de Peuplier que nous rapportons au *P. alba V. hybrida* de Hartig.

La troisième espèce est le Peuplier blanc aussi à petites feuilles (*Populus alba minor*). De Poederlé dit que ce Peuplier a beaucoup de rapports avec le premier; il a les feuilles beaucoup plus petites, mais aussi d'un vert noirâtre en dessus et lanugineuses en dessous. Nous croyons reconnaître, avec un léger doute cependant, la variété *Bachofenii* du *P. alba.*

Les deux autres espèces de Peupliers indigènes citées par l'auteur du *Manuel de l'arboriste et du forestier Belge*, sont le *P. alba* et *P. tremula*. Les espèces étrangères énumérées par le même auteur, sont : 1° *P. nigra italica* ou *fastigiata*. D'après la première de ces dénominations, on serait tenté de croire que De Poederlé regardait le Peuplier d'Italie comme une variété du Peuplier noir, cependant il dit : « Cet arbre « désiré d'un chacun dès qu'on commence à le connaître, fut admiré « d'abord; on s'est accoutumé à le voir, et plusieurs néanmoins ont fini « par l'abandonner sans le connaître; d'autres même, sûrement peu « versés dans la botanique, ont voulu avancer que ce Peuplier était le « Peuplier noir ordinaire, qui, après quelques années de culture, reve« nait à son état primitif; ils auraient dû savoir que les arbres qu'on « élève et multiplie par marcottes et de boutures, ne dégénèrent point, « et c'est pour conserver l'espèce constante qu'on évite de multiplier par « les semences, les arbres sujets à varier. » D'après ceci De Poederlé regarde le Peuplier d'Italie comme une variété du Peuplier noir; un peu plus loin, l'auteur dit : « Cette variété de Peuplier noir passa d'Italie en France, etc. »

Depuis que les deux sexes du *P. pyramidalis* sont connus, il est difficile de considérer cet arbre comme variété du *P. nigra*. En effet, l'examen comparatif de ces deux arbres révèle entre eux des différences de plusieurs sortes. La plus saillante de toutes est celle du port et de la forme générale; il est vrai cependant que ce caractère différentiel est de peu de valeur dans la délimitation des espèces; mais si nous comparons entre elles les feuilles, nous observons que celles du Peuplier noir sont toujours plus hautes que larges, tandis que dans le Peuplier pyramidal, la largeur excède la hauteur; les nervures de cette espèce sont très-étalées, à peine saillantes sur les deux faces; tandis qu'elles sont ascendantes et plus marquées chez l'autre espèce; en outre, les feuilles du Peuplier noir se développent quinze jours plus tôt que celles dn Peuplier pyramidal. Bien d'autres caractères tirés des fleurs séparent évidemment ces deux espèces.

La seconde espèce étrangère citée par De Poederlé est le Peuplier de Virginie (*P. monolifera*); au sujet de cette espèce, l'auteur signale la

confusion qui règne dans les pépinières au sujet des Peupliers appelés vulgairement *Canadas*.

La troisième espèce est le Peuplier de la Caroline (*P. angulata*).

La quatrième est le Peuplier du Canada (*P. Canadensis*).

L'espèce décrite au numéro 5 est le Peuplier *Tacamahaca* ou *Baumier* (*P. Balsamifera* L.).

Le Peuplier d'Athènes (*P. tremuloides* Michx.), ainsi que le Peuplier hétérophylle (*P. heterophylla* L.), sont cités par De Poederlé.

Bien certainement, si une bibliothèque botanique avait été mise à notre disposition, nous eussions pu compléter les données historiques sur le genre qui nous occupe; mais, éloigné de tout centre scientifique et n'ayant que très-peu d'ouvrages en notre possession, nous avons dû restreindre cette partie de notre mémoire aux deux auteurs cités.

Tableau méthodique des espèces du genre Populus.

A. *Leuce* Rchb.

Rameaux et ramules cylindriques; jeunes pousses terminales et rejets (chez certaines espèces aussi les bourgeons, la face inférieure des feuilles et les jeunes ramules) cotonneux, ou veloutés, ou pubescents; feuilles des ramules en général aussi larges que longues, à pétiole long, grêle, comprimé. Fleurs mâles à 4-8 étamines; bractéoles plus ou moins poilues ou laineuses, presque toujours palmatifides; stigmates à lanières étroites, divariquées; chatons fructifères plus ou moins serrés.

† Bourgeons chauves.
1. *Populus tremula* L.
2. — *tremuloides* Michx.
3. — *grandidentata* Michx.

†† Bourgeons velus.
4. *Populus alba* L.
5. — *canescens* Smith.

B. *Aigeiros* Rchb.

Bourgeons et jeunes feuilles glutineux, le plus souvent glabres, jamais cotonneux; rameaux et rejets cylindriques ou anguleux, à angles aigus; feuilles de largeur égale ou presque égale à la longueur, vertes aux deux faces, jamais lobées ni anguleuses; pétiole allongé, grêle, comprimé aplani. Fleurs mâles à 8-30 étamines; bractéoles glabres, ciliées-frangées. Fleurs femelles à styles bifurqués, 2 stigmates réniformes ou suborbiculaires, peltés obliquement, jaunes, réfléchis, crénelés; chatons fructifères monoliformes.

† Rameaux anguleux.
6. *Populus angulata* Ait.
7. — *canadensis* Desf.
8. — *monolifera* Ait.

†† Rameaux non anguleux.
9. *Populus pyramidalis* Roz.
10. — *nigra* L.

C. *Tacamahaca* Spach.

Bourgeons, rejets et feuilles naissantes glabres ou pubescents, visqueux, jamais tomenteux; ramules relevés d'angles qui s'oblitèrent de bonne heure; feuilles larges ou étroites, d'un vert gai en dessus, blanchâtres et luisantes en dessous, jamais anguleuses ni palmées, portées sur un pétiole cylindrique, non comprimé et canaliculé en dessus. Fleurs mâles à 12 ou 30 étamines ; bractéoles glabres, frangées ciliées. Fleurs femelles à styles bi- ou quadrifurqués, 2 à 4 stigmates, presque peltés, bilobés; chatons fructifères allongés, un peu lâches.

† Rameaux cylindriques.
11. *Populus Balsamifera* L.

†† Rameaux anguleux.
12. *Populus candicans* Michx.
13. — *laurifolia* Ledb.

Tableau dichotomique des espèces.

1	Jeunes pousses cotonneuses	2
	» jamais cotonneuses	6
2	Bourgeons chauves	3
	» velus	5
3	Deux glandes au sommet du pétiole	*P. grandidentata.*
	Pas de glandes » »	4
4	Bractéoles incisées digitées	*P. tremula.*
	» » dentées	*P. tremuloides.*
5	Feuilles très-blanches tomenteuses en dessous	*P. alba.*
	» grisâtres en dessous	*P. canescens.*
6	Pétiole grêle, comprimé aplani	7
	» cylindrique	11
7	Rameaux anguleux	8
	» non anguleux	10
8	Feuilles plus hautes que larges, très-grandes	*P. angulata.*
	» plus larges que hautes	9
9	Rameaux fortement anguleux, angles acquérant la consistance du liège	*P. canadensis.*
	Rameaux faiblement anguleux s'oblitérant de bonne heure	*P. monolifera.*

10	Arbre affectant une forme pyramidale.	*P. pyramidalis.*
	» à branches étalées.	*P. nigra.*
11	Rameaux cylindriques	*P. Balsamifera.*
	» anguleux	12
12	Angles des rameaux munis d'une aile membraneuse. . .	*P. laurifolia.*
	» » dépourvus d'aile membraneuse. . .	*P. candicans.*

Genre **Populus**, Tournef., *Instit.* 592, t. 365.

Écailles des chatons incisées ou laciniées. Disque en forme de cupule. Fleurs mâles : étamines *huit, douze* ou *plus*, libres, insérées sur le disque. Fleurs femelles : ovaire sessile ou pédicellé, uniloculaire; style très-court; stigmates 2, allongés et bipartites; graines munies d'une aigrette.

A. *Leuce* Rchb., in *Spach suites à Buffon*, vol. X, p. 378.

† Bourgeons chauves.

1. **P. Tremula** L. sp. 1464. *P. villosa* Rch. fl. Germ.
Français, *Peuplier tremble.* Flamand, *Raetelaer.* — Fig. 1.

Chatons mâles d'abord ovoïdes puis cylindriques, longs de 25 à 30 millimètres; les femelles de même longueur; bractéoles lancéolées-cunéiformes, *incisées digitées*, longuement barbues; stigmates bifides; capsules ovoïdes, glabres, à pédicelle plus court que le disque. Chatons fructifères atteignant à l'époque de la maturité des capsules 12 à 13 centimètres. *Feuilles très-longuement pétiolées, excessivement mobiles*, suborbiculaires, inégalement sinuées, dentées, glabres sur les deux faces, au moins à l'état adulte, d'un vert clair à la face supérieure, plus pâles à la face inférieure; celles des jeunes rejets brièvement pétiolées, ovales, aiguës ou même acuminées, finement dentées, velues, laineuses en dessous, grisâtres et jamais blanches. Stipules lancéolées dentées, très-caduques. Rameaux grisâtres, glabres à l'état adulte. Bourgeons coniques, bruns, glabres et glutineux. Arbre de moyenne grandeur à écorce lisse et à branches étalées. Habite l'Europe.

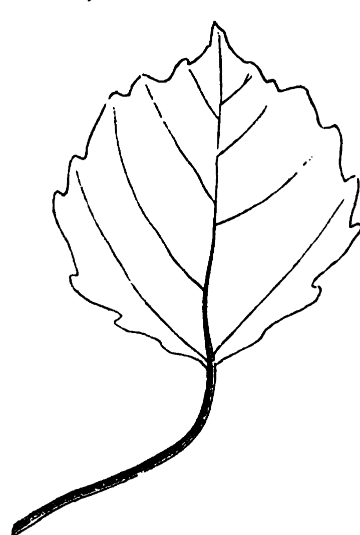


Fig. 1.

2. **P. tremuloides** Michx. *Fl. bor. Americ.*, II, p. 243. *P. Græca Hort. Kew*, 3, p. 407. *P. loevigata Willd. arb.* 232; *Spec.* 4, p. 804. *P. Atheniensis Hort.* Français *Peuplier d'Athènes*. Fig. II.

Chatons mâles : ? ; les femelles longs de 30 à 40 millimètres ; bractéoles brunâtres au moins au sommet, *cunéiformes incisées-dentées*, bordées de soies blanches argentées ; capsules glabres ; stigmates bifides disposés en croix. Feuilles longuement pétiolées, celles des rameaux adultes arrondies, acuminées, à base subtronquée, quelquefois un peu cordiformes, dentées en scie ; très-légèrement pubescentes sur les deux faces, quel-

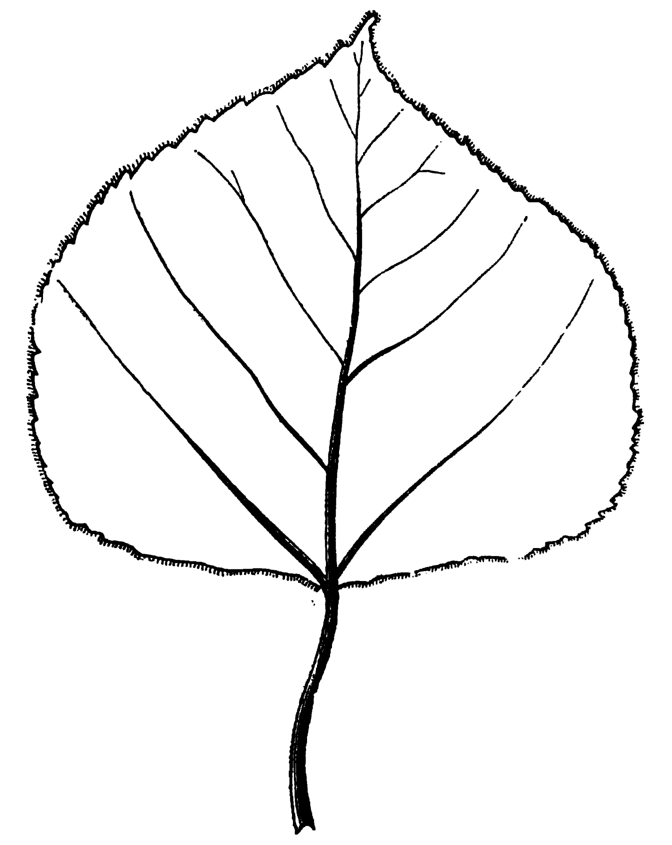


Fig. II.

quefois entièrement glabres; feuilles des rejets presque orbiculaires, acuminées au sommet, à pétiole proportionnellement plus long que dans les feuilles des rameaux adultes ; pétiole fortement comprimé.

Arbre de 10 à 12 mètres à écorce lisse, verdâtre, ne devenant crevassée vers le bas du tronc que sur les vieux individus.

Habite les États-Unis, le Canada. Introduit en Europe en 1812.

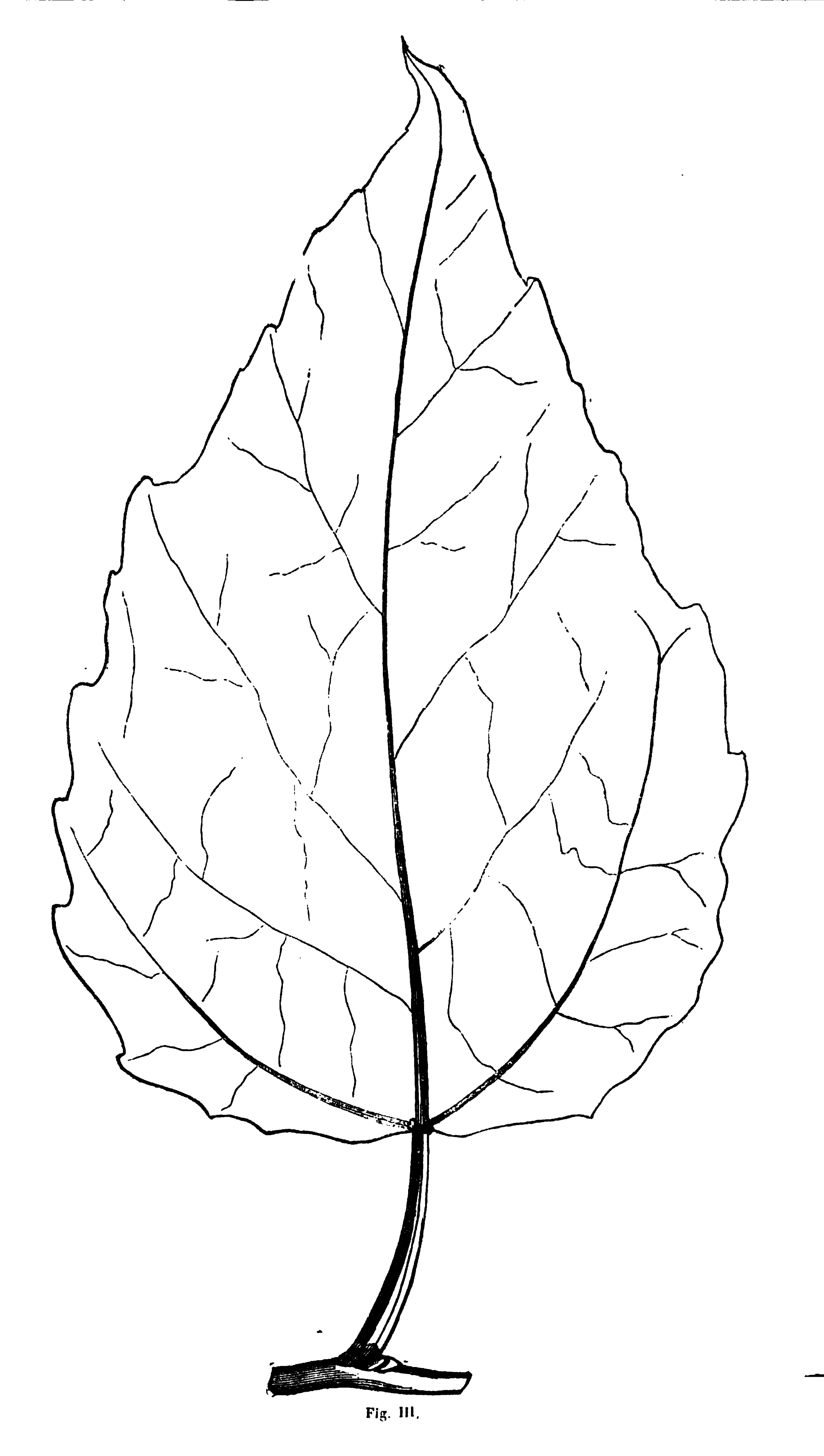


Fig. 111.

Var. β *Pendula Hort.*

Branches horizontales, rameaux pleureurs.

3. **P. grandidentata** Michx. *Fl. bor. americ.*, 2, p. 243. *Spach, Suit. à Buff.*, 10, p. 384.

Français, *Peuplier à grandes dents*. Fig. III.

Chatons mâles assez semblables à ceux du *P. tremula*, ordinairement un peu plus longs. Chatons femelles? Feuilles grandes *beaucoup plus longues que larges*, ovales acuminées, aiguës, arrondies à la base, vertes et glabres à l'état adulte, couvertes d'une pubescence blanche dans le jeune âge; dentées-sinuées; nervures très-saillantes à la face inférieure; pétiole moyen, comprimé sur la moitié de sa longueur, *muni de deux glandes à son sommet*, stipules linéaires-lancéolées, très-caduques. Rameaux verts, cylindriques, glabres à l'état adulte, parsemés de petites lenticelles ponctiformes. Bourgeons coniques, pointus, brunâtres. Arbre de 10 à 12 mètres de haut, à écorce verdâtre, lisse dans ses premières années.

Habite le Canada, les États-Unis. Introduit en 1812.

†† Bourgeons velus.

4. **P. alba** L. sp. 1463. *P. major* Mill. tom. 6, p. 89.

Français, *Peuplier blanc*. Flamand, *Abeel of Abeelboom*. Fig. IV.

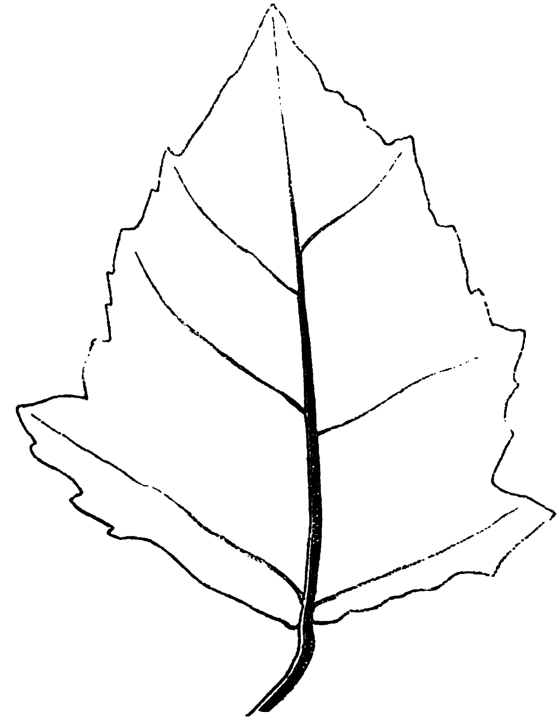


Fig. IV.

Chatons mâles longs de 40 à 50 millimètres, bractéoles oblongues, *crénelées et barbues* au sommet, brunes ou rougeâtres. Chatons femelles longs de 80 à 100 millimètres, à axe pubescent; bractéoles roussâtres

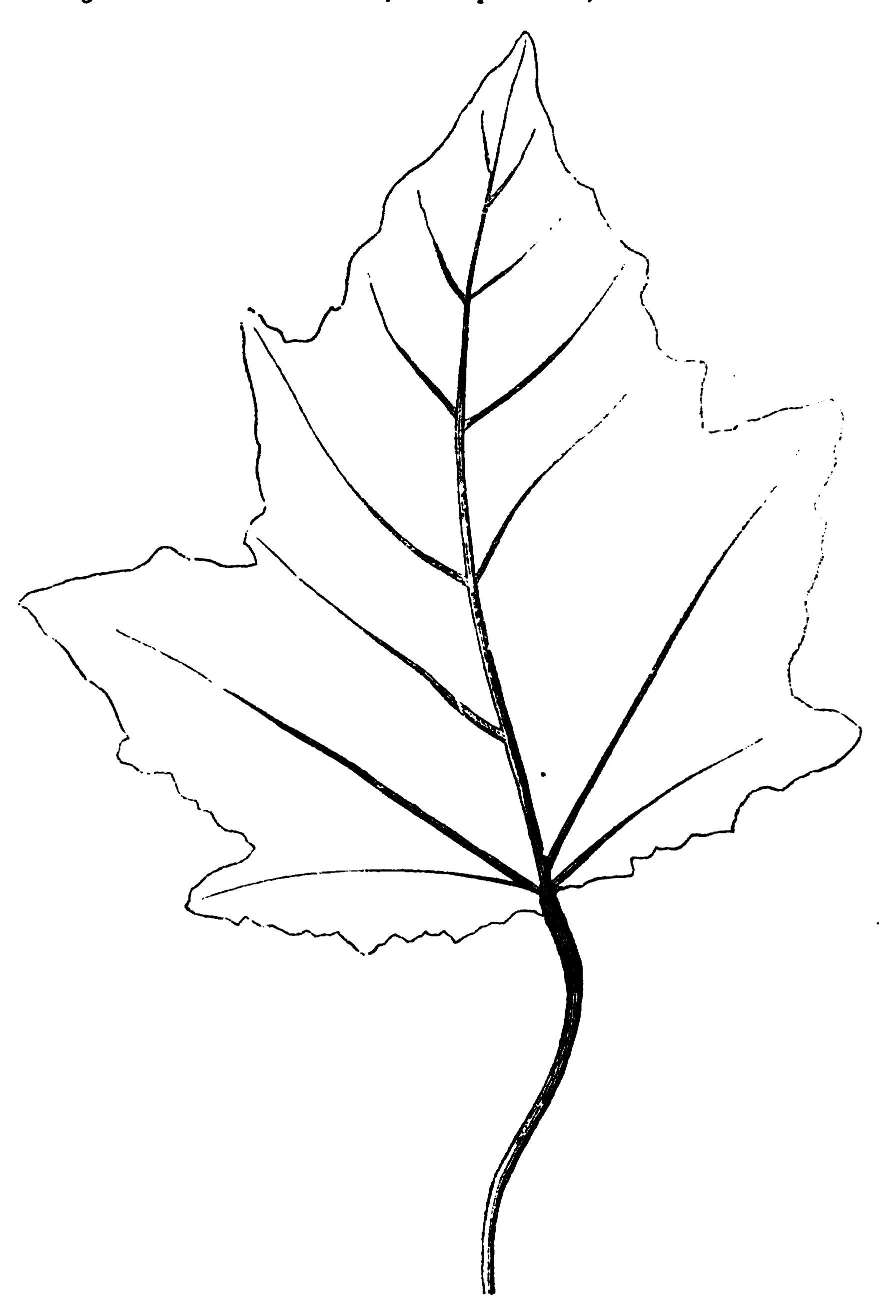


Fig. V.

atteignant la moitié de la capsule; cils grisâtres; capsule ovale-lancéolée, *cupule coupée obliquement à son sommet*, atteignant le tiers de la capsule; *stigmates bifides à divisions grêles*. Feuilles à pétiole long, ce dernier médiocrement comprimé, ovales suborbiculaires, anguleuses-dentées, quelquefois presque palmées, *très-blanches, tomenteuses en dessous*, devenant parfois glabrescentes; stipules lancéolées, faiblement dentées. Bourgeons et jeunes pousses cotonneux.

Arbre atteignant 22 à 35 mètres d'élévation, à écorce blanche, fendillée chez les vieux sujets.

Habite l'Europe.

Var. β *Nivea* Hartg., *Forst. cult.*, p. 433. *P. nivea* Willd., *Arb.* 227.
Français *Peuplier à feuilles d'érable*. Fig. V.

Feuilles quinquélobées, à face inférieure couverte *d'un duvet serré blanc argenté*, face supérieure couverte de poils épars appliqués. Rameaux duveteux, blancs argentés.

Var. γ *Hybrida* Hartg., *P. hybrida* Biebrst., *P. canescens* Willd.

Feuilles rhomboïdales-ovales, sinuées, moins profondément dentées, aiguës; face inférieure des feuilles couverte d'un duvet grisâtre.

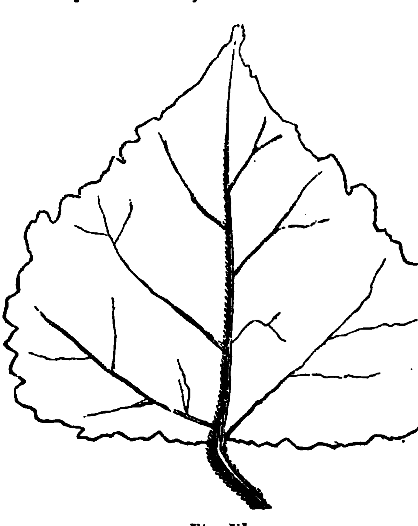
Var. δ *Denudata* Hartg., *P. canescens*, var. *denudata* Braun.

Feuilles conformes à celles de la variété précédente, à face inférieure dépourvue de poils, couverte d'un lustre gras.

Var. ε *Bachofenii* Hartg., *P. Bachofenii* Wierzbicki.

Feuilles ovales presque arrondies, sinuées-dentées, les terminales de chaque pousse cotonneuses et blanches comme dans la première variété, les inférieures dénudées.

5. **P. canescens** Smith., *Engl. bot.*, vol. 23, tab. 1619.
Français *Grisaille, Grisard*. Flamand *Vlamink met kleine bladeren*. Fig. VI.


Fig. VI.

Chatons mâles longs de 40 à 60 millimètres sur 15 à 20 de diamètre; bractéoles roussâtres, laciniées-pectinées au sommet. Chatons femelles longs de 25 à 40 millimètres sur 12 à 15 millimètres de large; bractéoles semblables à celles des chatons mâles; *stigmates à divisions palmées en éventail;* capsule glabre. Feuilles longuement pétiolées, ovales suborbiculaires, dentées-anguleuses, *blanches grisâtres en dessous, puis pubescentes et à la fin ordinairement tout à fait glabres*. Feuilles des jeunes rejets ova-

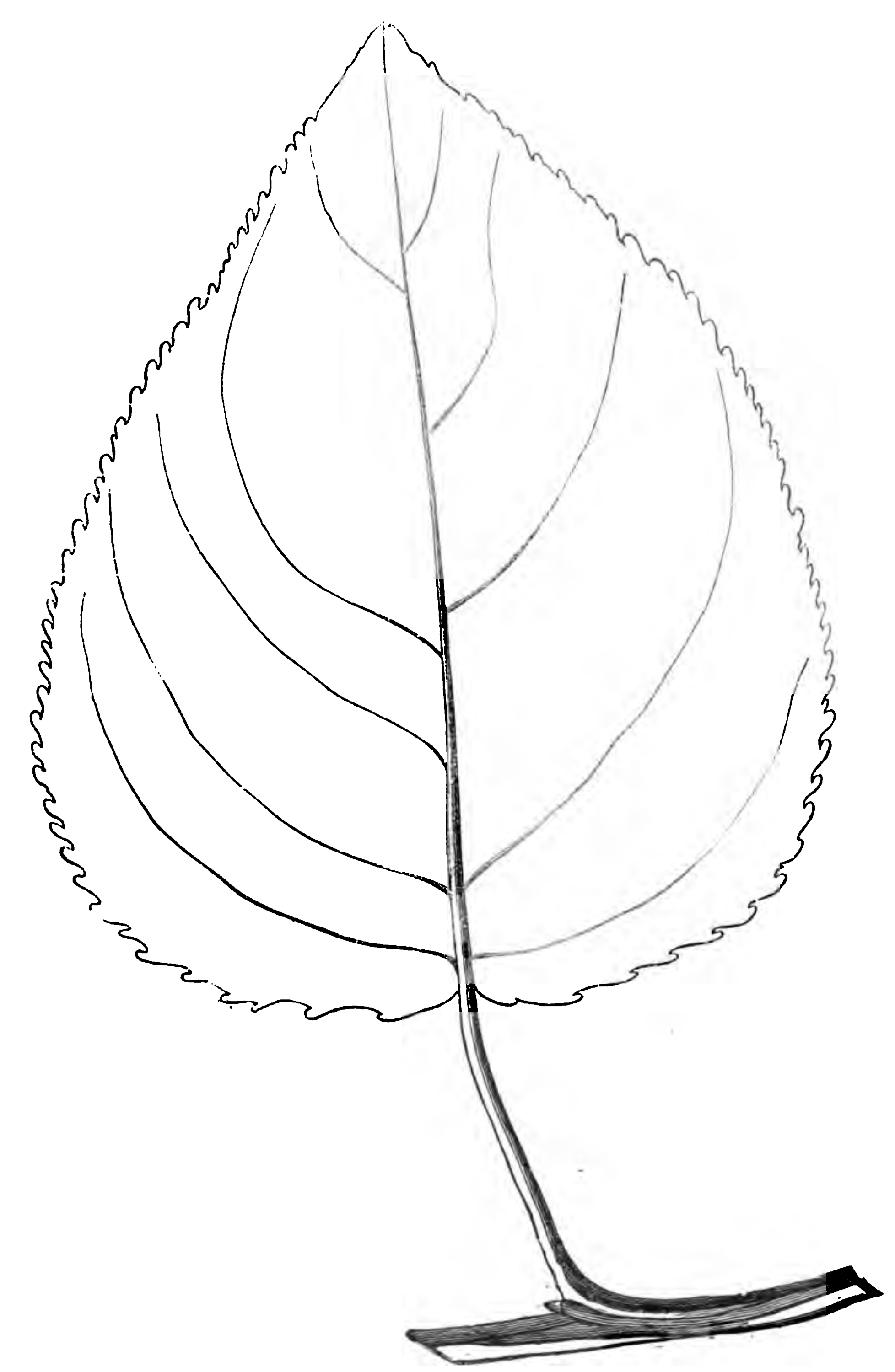


Fig. VII.

les, en cœur à la base, non lobées; stipules lancéolées, dentées. Arbre atteignant quelquefois jusqu'à 35 mètres d'élévation, à écorce lisse, à branches ascendantes, à rameaux grisâtres, pubescents dans leur jeunesse.

Habite l'Europe.

B. *Aigeiros* Rchb., in *Spach. suit. à Buff.*, vol. X.

† Rameaux anguleux.

6. **P. angulata** Ait., *Hort. Kew.*, 3, p. 407. *P. angulosa* Michx., *Fl. bor. americ.* 2, p. 243. *P. heterophylla* Du Roi, *Harbk.* 2, p. 150.

Français *Peuplier de la Caroline.* Fig. 7.

Fleurs? Feuilles *plus hautes que larges*, ovales-triangulaires, légère-

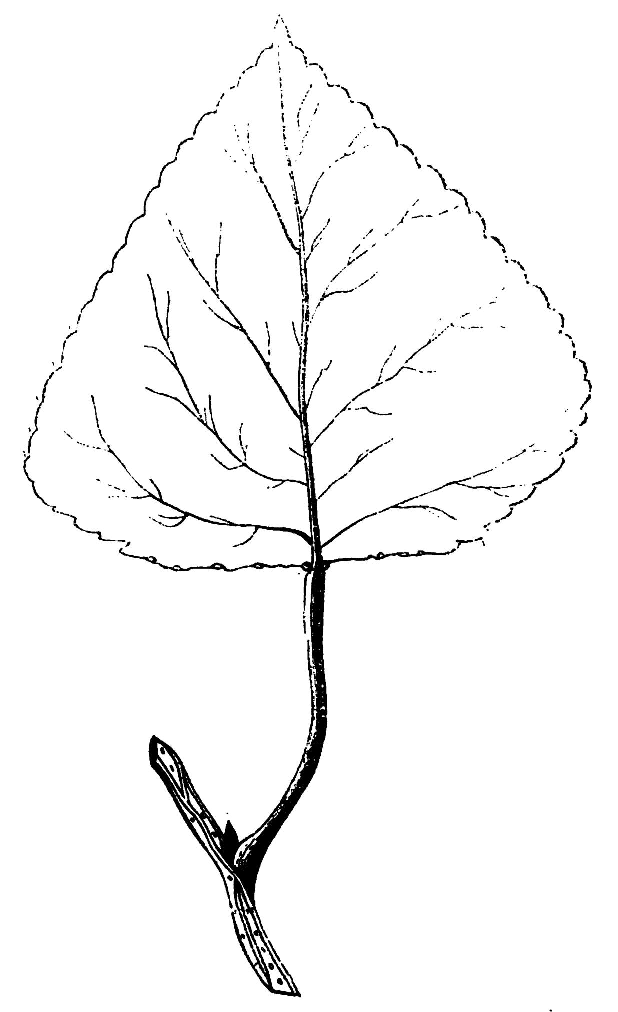
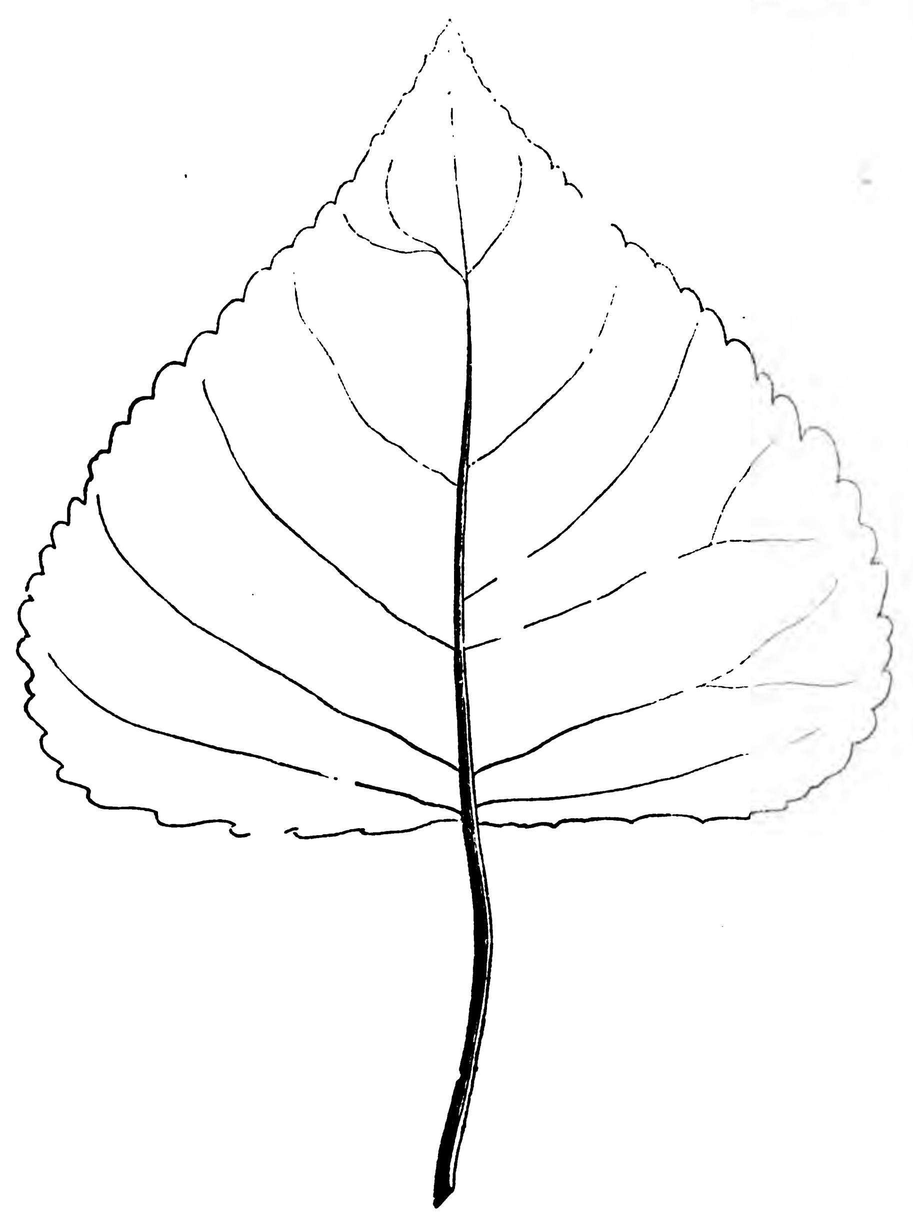


Fig. VIII.

ment cordées à la base, dentées, à dents arrondies au sommet, à bords cartilagineux; nervures saillantes, la médiane rougeâtre; réseau fibreux



Fig, IX.

extrêmement fin; pétiole long, fortement comprimé, muni de deux glandes au sommet; stipules ovales lancéolées. Bourgeons verts, courts,

ovoïdes, pointus, peu gluants. Rameaux olivâtres, *très-anguleux; ailes étroites, brunâtres, de la nature du liège, se prolongeant en lignes continues et droites.* Arbre n'atteignant jamais de grandes dimensions en Belgique, car presque tous les hivers la majeure partie des rameaux gèlent.

Habite la Virginie, la Caroline. Introduit en 1738.

7. **P. Canadensis** Desf. *Cat. hort. Par.*, Michx., *Arb. forest.*, III, p. 298.
Français: *Peuplier du Canada,* Fig. VIII.

Chatons mâles? Chatons femelles longs de 12 à 15 centimètres, à fleurs espacées; bractéoles jaunâtres à *cils très-caducs; cupule irrégulière;* stigmates *bilamellés en forme de crête, fortement échancrés au sommet.* Feuilles *plus larges que longues,* triangulaires, acuminées, presque tronquées à la base, glabres, même sur les dents, portées sur un long pétiole rougeâtre comprimé, *muni de deux glandes jaunâtres très-distinctes au sommet.* Bourgeons bruns, gluants. Arbre de 20 à 25 mètres de hauteur, à rameaux anguleux, angles acquérant la consistance du liège, d'un brun verdâtre.

Habite le Canada. Introduit en 1769.

8. **P. Monolifera** Ait., *Hort. Kew.*, 3, p. 406, *P. Virginiana* Desf., *Cat. hort. Par.*
Français : *Peuplier de Virginie, Peuplier Suisse*(1). Fig. IX.

Chatons mâles longs de 40 à 60 millimètres, barctéoles très-obtuses, ciliées vers le sommet; *cils membraneux.* Etamines 40 à 50; cupule non ciliée. Chatons femelles longs de 10 à 15 centimètres, à axe glabre; bractéoles jaunes, orbiculaires, atteignant les deux tiers de la capsule; à cils roussâtres; capsule globuleuse-hémisphérique enveloppée par la cupule jusqu'à la moitié de sa hauteur; stigmates atteignant environ la même longueur que la cupule, *à subdivisions formant un angle de 80 degrés environ.* Feuilles *plus larges que longues,* assez analogues, *mais bien plus grandes,* à celles du *P. pyramidalis,* deltoïdes-triangulaires, tronquées à la base, quelquefois un peu cordées, glabres sur les deux faces; dents finement ciliées. Bourgeons longs, coniques, pointus, très-gluants, brun-marron. Arbre de 30 à 35 mètres d'élévation à rameaux étalés; écorce brune olivâtre.

Habite la Pensylvanie. Introduit en 1772.

†† Rameaux non anguleux.

9. **P. pyramidalis** Roz., *Dict. agri.*, 7, p. 617. *P. Italica* Duroy, *Baumz.*, 2, p. 141 (1772). *P. dilatata* Ait., *Hort. Kew.*, éd. 1, tome I, p. 804. *P. fastigiata, Pers. ench.*, 2, p. 623 (1807).

---

(1) Cette espèce est généralement confondue avec la précédente sous le nom vulgaire de Canada.

Français *Peuplier d'Italie*, *Peuplier pyramidal.* Flamand *Italiaenschen popelier*. Fig. X.

Chatons mâles longs de 30 à 40 millimètres sur 10 à 12 de large; bractéoles cunéiformes, lacérées, ciliées. Etamines 16. Fleurs femelles? Feuilles presque toujours plus larges que hautes, triangulaires, acu-

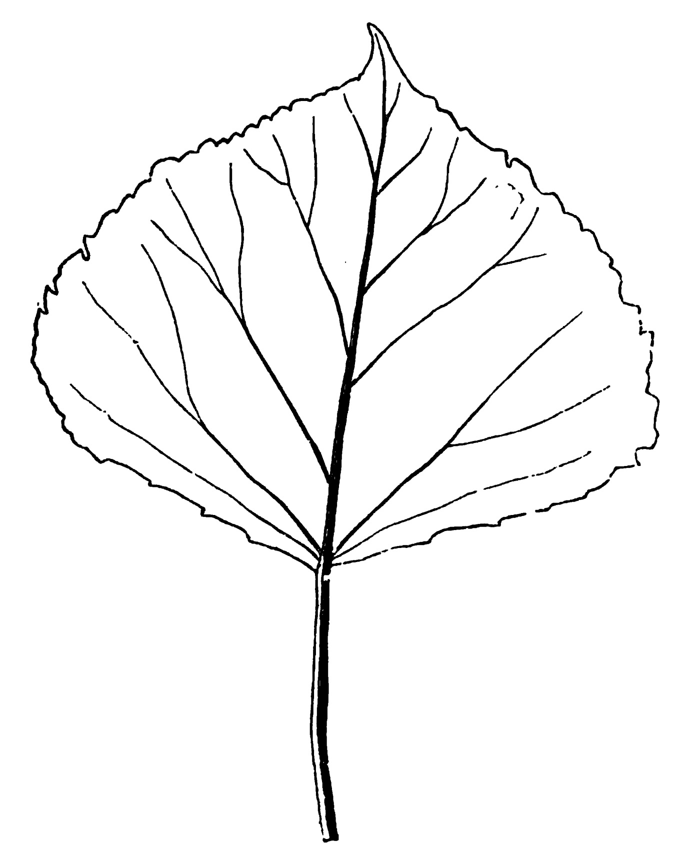


Fig. X.

minées, presque tronquées, crénelées-dentées dans leur pourtour, excepté à la base qui est simplement dentée; pétiole plus court que la hauteur du limbe; stipules lancéolées. Bourgeons oblongs, pointus, très-gluants, jaunâtres. Arbre de 25 à 35 mètres formant une *colonne pyramidale;* écorce gris-cendré, fendillée.

Habite le midi de l'Europe. Introduit en France en 1749 et en Angleterre en 1758.

10. **P. nigra** L., *Spec.* 1464.
Français, *Peuplier noir*, *Osier blanc*. Flamand, *Zwarte popelier boom*. Fig XI.

Chatons mâles cylindriques, bractéoles jaunâtres, bordées de longs cils rouges, tombant de bonne heure. Chatons femelles acquérant à la maturité jusqu'à 20 centimètres; bractéoles à cils persistant jusqu'après la floraison; stigmates presque orbiculaires, bilobés au sommet. Feuilles longuement pétiolées, plus longues que larges, triangulaires, acuminées

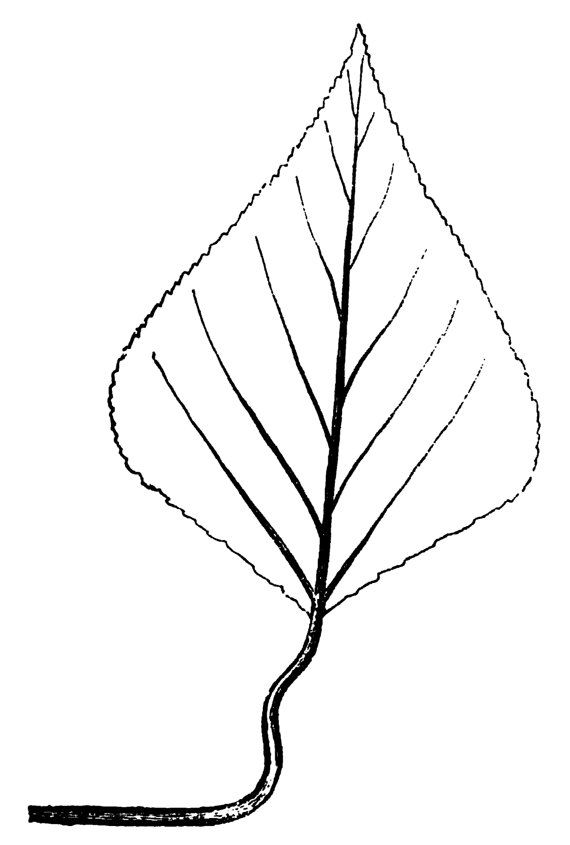


Fig. XI.

au sommet, subtronquées à la base, dentées sur tout leur pourtour, très-glabres; stipules oblongues aiguës, très-caduques. Bourgeons ovales-oblongs, acuminés, brunâtres, gluants. Arbre de 25 à 30 mètres de hauteur, *à branches étalées;* écorce d'un gris cendré. Souvent cultivé en têtards sur le bord des eaux.

Habite l'Europe.

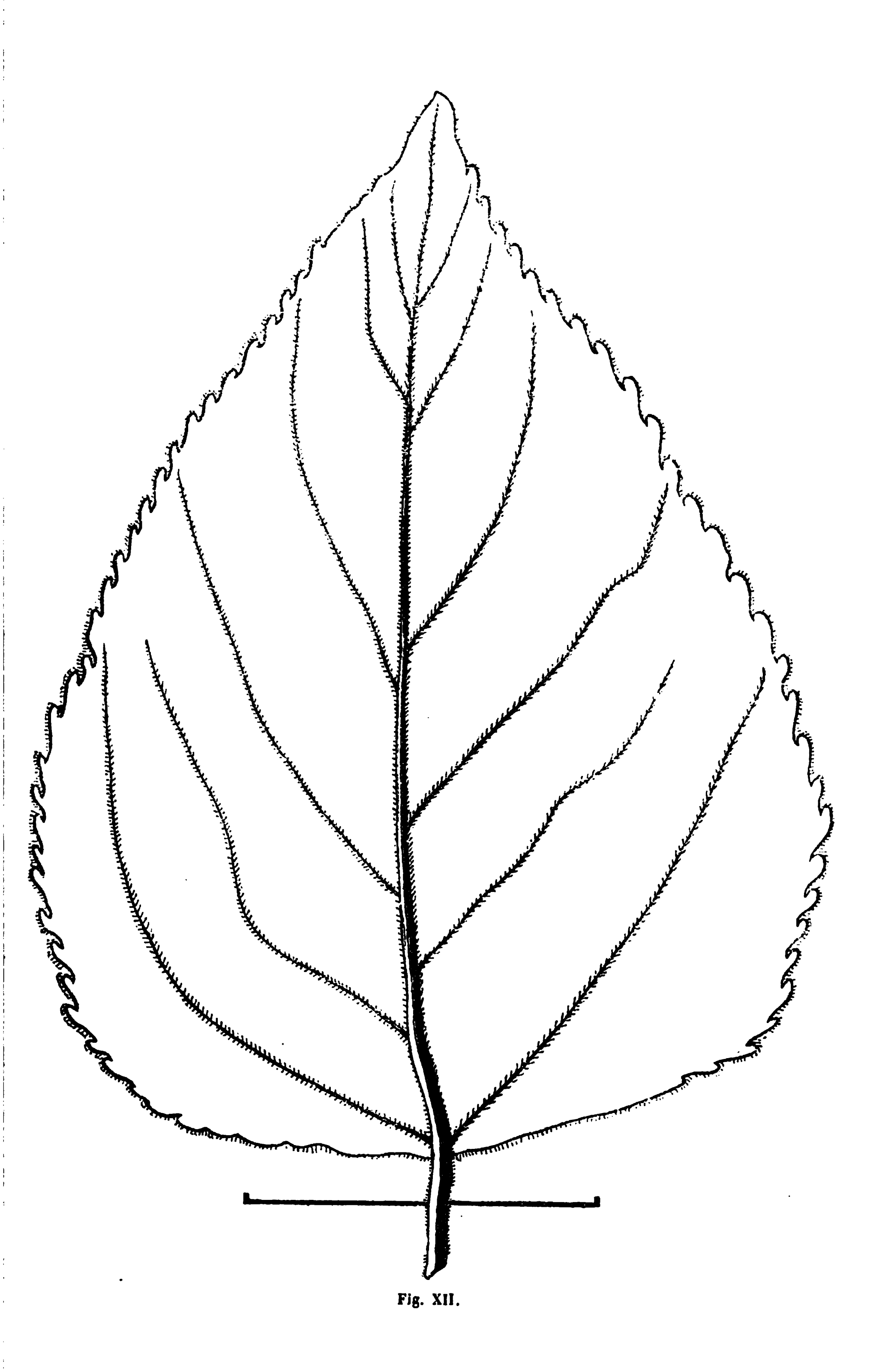


Fig. XII.

C. *Tacamahaca*, Spach. Suit. à Buff. vol. X.

† Rameaux anguleux.

11. **P. candicans** Michx., fil., *Arb. forest.* III, p. 308. *P. Ontariensis* Hort.

Français, Peuplier du lac Ontario. Fig. XII.

Chatons mâles? Chatons femelles longs de 100 à 120 millimètres sur 10 de large; bractéoles jaunâtres, longuement ciliées, à cils roussâtres ou rougeâtres; cupule n'atteignant pas la moitié de la hauteur de la capsule, à bords *rapprochés en deux points opposés parallèles à l'axe du chaton;* capsule hémisphérique *à surface rugueuse;* stigmates bilobés, atteignant un diamètre égal à celui de l'ovaire. Feuilles *beaucoup plus hautes que larges*, assez semblables à celles du *Populus angulata* avec cette différence que celles de l'espèce qui nous occupe sont plus acuminées et *non sensiblement cordées à la base;* bordées de dents obtuses à *sommet recourbé intérieurement, ciliées.* Nervures primordiale et secondaires *recouvertes de petits poils*, tant à la face supérieure qu'à l'inférieure. Réseau fibreux très-apparent; pétiole assez épais *pubescent;* stipules lancéolées. Bourgeons très-longs, pointus, d'un brun jaune; à écailles grandes, pointues et gluantes. Rameaux anguleux sans ailes, bruns gris. Arbre à croissance rapide, atteignant 15 à 20 mètres de hauteur.

Habite le Canada. Introduit en 1772.

12. **P. Laurifolia** Ledeb., *Ico. fl. alt. bab.* 407. *Spach. suit. à Buff.*, 10, p. 394.

Français *Peuplier à feuilles de laurier*. Fig. XIII.

Fig. XIII.

Chatons mâles? Chatons femelles grêles à axe velu, courtement pédonculé; bractéoles obovales, en coin, trilobées frangées et dépassant les stigmates. Feuilles ovales ou oblongues ou lancéolées, *blanchâtres inférieurement, mais lisses;* pétioles très-courts; stipules linéaires-lancéolées, à base fortement élargie; bourgeons allongés, coniques, pointus. Rameaux *fortement anguleux, munis d'ailes membraneuses*, rougeâtres du côté du soleil, parsemés de lenticelles allongées blanches. Arbre de 15 à 20 mètres à branches étalées.

Habite les Monts Altaï. Introduit en 1827.

†† Rameaux cylindriques.

13. **P. balsamifera** Lin., *Sp.* 1464, Michx. fil. *arb. for.* III, p. 306. *P. tacamahaca* Mill., tome 6, p. 97.

Français *Baumier, Tacamahaca, Peuplier odorant.* Fig. XIV.

Fleurs ? Feuilles ovales, acuminées, fermes, obtusément dentées à fibres divergentes, *saillantes sur les deux faces, d'un vert olivâtre en dessus, d'un blanc grisâtre comme teintées de rouille par place en dessous*, et relevées d'une réticulation interrompue et olivâtre, garnies de quelques poils fins sur les pétioles; stipules lancéolées, acuminées, glutineuses, très-aiguës. Bourgeons longs, coniques, pointus et d'un beau jaune. Rameaux cylindriques. Arbre atteignant 20 à 25 mètres de hauteur, à tronc d'un gris brunâtre dans sa jeunesse.

Habite le Canada. Introduit en 1692.

Var. *α. Latifolia* Hort.

Feuilles très-larges.

Var. *β. Intermedia* Hort., *Pallas fl. R.*

Feuilles ovales allongées et à pousses épaisses.

Var. *γ. Salicifolia* Lodd., *P. salicifolia* Hort., *P. longifolia* Fisch.

Feuilles lancéolées, rameaux grêles.

Culture des Peupliers.

Multiplication. — Toutes les espèces de Peupliers se multiplient par boutures. Dans ce but on se procure des rameaux vigoureux que l'on partage en fragments de 35 à 40 centimètres de longueur. Il ne faut utiliser que deux boutures par rameaux, car la partie supérieure de ces derniers est ordinairement mal aoûtée et en employant ces sommités on n'obtiendrait que des plants faibles.

La plantation des boutures doit se faire dans un sol qui a été préalablement défoncé; les boutures sont plantées en ligne. On commence par ouvrir une tranchée à l'un des bouts du parc; elle doit avoir la profondeur de deux fers de pelle; on dépose, au fond, du fumier, soit court, soit long, suivant la nature du sol, et lorsqu'il aura été recouvert de quelques centimètres de terre, on le piétinera. Cette opération terminée, la profondeur de la tranchée ne doit pas excéder 20 centimètres. On commence à poser les boutures en les espaçant de 20 à 25 centimètres les unes des autres; après quoi on remplit la tranchée de terre en ayant soin de bien tasser le sol, de façon que les boutures soient bien fixées. On ouvre une seconde tranchée à 70 centimètres de la première, et on continue ainsi jusqu'à ce que le parc soit complètement planté.

Pendant le cours de l'année, il faut donner deux ou trois binages, de façon à rendre la surface du sol perméable à la chaleur et à l'humidité et pour détruire les mauvaises herbes.

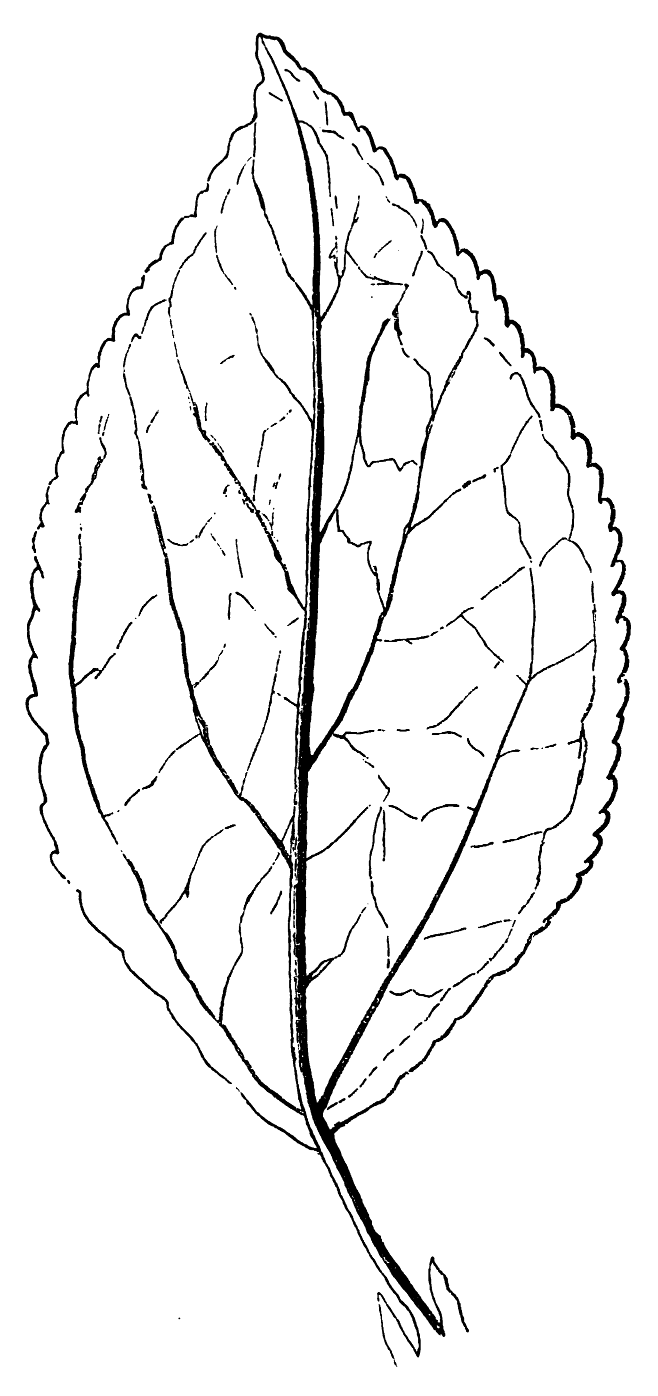


Fig. XIV.

La seconde année, il faut arracher le jeune plant, raccourcir un peu les racines et rabattre la pousse de l'année précédente sur un bon œil à environ 15 centimètres du sol. Ce recépage est très-important. A la suite de cette opération, il se développe un jet qui est ordinairement beaucoup plus vigoureux, et qui atteint une hauteur plus grande que si le jeune arbre n'avait pas été recépé, et avait prolongé la pousse de la première année. Lors de cette replantation les jeunes sujets doivent être mis à la distance de 80 centimètres sur la ligne, et l'espace d'un mètre doit être ménagé entre les lignes. Pour effectuer cette replantation il faut considérer si le sol a été, oui ou non, défoncé? dans la négative, la plantation doit se faire par tranchées continues comme si on opérait la plantation des boutures; si le sol a été défoncé, il suffit de faire des trous au fond desquels on dépose du fumier. En traitant les sujets de cette façon, ils ont en moyenne de 12 à 15 centimètres de circonférence à l'âge de 4 ans, époque à laquelle on peut les planter à demeure.

Les espèces forestières se multiplient également par plançons; à cet effet on se procure des branches bien droites de 1 à 5 mètres dont on affile le gros bout selon la grosseur, et que l'on émonde de ses rameaux, excepté le terminal qu'on laisse intact; on les plante dans un trou fait avec une forte pièce pointue; en remplissant ensuite le trou avec de la terre, qu'on foule à l'entour pour lui donner de la solidité; s'il est besoin on ajoute un tuteur. Ces branches peuvent avoir trois ou quatre ans.

Taille des jeunes sujets. — Pendant les deux ou trois années de culture en pépinière, les jeunes Peupliers doivent être soumis à la taille. Au printemps on doit supprimer, sur les sujets de deux ans, les plus gros rameaux voisins de la flèche. Il faut également raccourcir tous les autres à l'exception du terminal qui ne se taille pas. Il arrive quelquefois que le rameau terminal vient à être brisé par le vent; dans ce cas on doit faire usage d'un rameau latéral que l'on redresse en le fixant à un tuteur. La troisième année, les jeunes arbres doivent recevoir la même taille. Il faut surveiller le développement du rameau terminal et surtout les rameaux voisins de façon qu'ils ne s'emportent pas au détriment de la flèche. Il faut également conserver le plus de rameaux dans la base de l'arbre, sinon les jeunes sujets poussent beaucoup en longueur, mais prennent peu d'accroissement en grosseur, état de chose qu'il faut toujours éviter.

Lors de la plantation des sujets à demeure, ils ne doivent être soumis à aucune taille; la serpette ne doit les attaquer que la seconde ou la troisième année de plantation. Alors il y aura quelques gros rameaux à supprimer dans le voisinage du terminal; les branches latérales sont laissées dans toute leur longueur.

Toutes les espèces du genre qui nous occupent peuvent indistinctement être soumises au même mode de taille jusqu'à l'âge de 6 à 8 ans; mais arrivées à cet âge, il y a quelques différences à faire suivant l'aspect et le port naturel que prend telle ou telle espèce.

Plantation à demeure. — Lorsque l'on n'a pas élevé les jeunes Peupliers, il faut s'adresser aux pépiniéristes qui généralement sont pourvus de bons sujets. Les qualités que doivent présenter les bons plants sont : d'avoir une écorce bien lisse ; un diamètre proportionné à la hauteur des arbres, enfin de bonnes racines.

Tout arbre répondant à ces trois conditions peut être planté avec la certitude d'en obtenir de bons résultats.

La distance à laquelle les arbres doivent être plantés les uns des autres dépend du nombre de lignes à planter, ainsi :

Sur 1	ligne,	à	6	mètres.
— 2	—	à	7	—
— 3	—	à	9	—
— 4	—	à	10	—

Ces distances sont prises pour un sol fertile, lorsque la qualité du terrain est médiocre, on peut rapprocher les arbres. Dans la plantation d'un bois composé d'arbres de haut jet et de taillis, les peupliers doivent être plantés à 10 mètres les uns des autres dans tous les sens.

Doit-on faire les trous au moment d'opérer la plantation ou bien longtemps à l'avance ? Si l'on plante dans un sol amendé par les cultures, il n'est nullement nécessaire de faire les trous quelque temps avant la plantation ; mais si l'on plante dans un sol non ameubli, il est bon de creuser les fosses longtemps avant la plantation ; de cette façon la terre provenant des trous, mise au contact de l'air atmosphérique, de l'humidité, de la chaleur, etc., acquiert des qualités autres ; elle se modifie.

Elagage du peuplier d'Italie. — Le peuplier d'Italie arrivé à un certain âge doit être soumis à un élagage appelé *tonde nue*. Cette opération consiste à retrancher toutes les branches jusqu'à leur point d'insertion sur la tige. Soumis à cette tonde générale, cet arbre rejette de nouvelles branches depuis sa base jusqu'au sommet ; trois ou quatre années après cette tonde, l'arbre aura acquis toute sa beauté.

Il arrive quelquefois que la flèche se bifurque ; dans ce cas il faut retrancher une des branches, en réservant celle qui continue le mieux la ligne verticale. L'élagage en tonde nue doit s'opérer tous les 8 ou 10 ans, sinon les branches de la base meurent, celles du sommet prennent un grand développement et insensiblement l'arbre perd son port majestueux et pyramidal.

Elagage des peupliers. — Doit-on oui ou non élaguer les peupliers et en général les arbres forestiers ? Il existe à ce sujet deux écoles professant des idées diamétralement opposées. Les Anglais ne prétendent pas que les arbres soient élagués ; ils regardent cette opération comme contraire, comme réprouvée par la nature même. Comparez, disent-ils, deux arbres de la même espèce, croissant l'un à côté de l'autre, que l'un de ces

arbres soit élagué et que l'autre soit abandonné à lui-même, il est évident que le premier perdra sur le second dans ses proportions de grosseur du tronc; il n'en sera pas de même pour la hauteur, le premier, privé à chaque élagage d'un certain nombre de branches de la base, les sucs nutritifs se porteront vers le haut de l'arbre qui prendra beaucoup d'accroissement en hauteur; tandis que dans l'arbre non élagué, la sève devant alimenter un nombre de grosses branches latérales beaucoup plus considérable, l'accroissement en hauteur sera beaucoup moindre.

Il est évident qu'au point de vue de la solidité du bois, le système anglais est bien préférable; le bois d'un arbre non élagué sera à fibres plus courtes, plus noueux, moins flexible, en un mot beaucoup plus résistant.

Maintenant les partisans de l'élagage se disent. Il nous faut pour nos constructions des pièces de bois longues, dépourvues de nœuds, qui sont le plus souvent carriées, ce qui diminue considérablement la nature des produits. A ce sujet M. Dubreuil dit (1) que c'est à l'âge de 7 à 8 ans qu'il faut élaguer les jeunes Peupliers. « A cet âge on « doit réserver aux jeunes arbres une tête occupant la moitié de la « hauteur des arbres. Si on donnait moins de développement à la tête, « on formerait, il est vrai, un tronc plus élevé, mais qui prendrait peu « d'accroissement en grosseur. Un autre avantage résultant d'une tête « bien développée et occupant la moitié de la hauteur des arbres, c'est « que le tronc acquiert un diamètre qui diffère peu de la base au « sommet. » Ainsi nous pouvons conclure de ce qui précède que l'élagage doit être conduit de façon que la tête de l'arbre occupe toujours environ la moitié de la hauteur totale; état de chose que l'on obtient en supprimant les branches au fur et à mesure que l'arbre s'accroît.

L'expérience a démontré qu'on ne peut couper, à la fois, toutes les branches d'un même étage, sans s'exposer à faire une plaie circulaire qui occasionnerait peut être la mort de l'arbre.

L'époque la plus avantageuse pour opérer l'élagage des arbres, est le printemps; à cette époque les gelées n'étant plus à craindre, on peut impunément enlever toutes les ramifications superflues sans causer de dommages à l'arbre. La plaie ne doit jamais dépasser le diamètre de la branche retranchée, la coupe doit être faite à ras du tronc, plutôt cependant à une légère distance, afin que l'écorce du tronc ne soit jamais endommagée.

Certains auteurs recommandent de ne supprimer les grosses branches qu'en deux ou trois fois; ces cas ne se présentant que dans les arbres dont l'élagage a été mal conduit, nous ne croyons pas devoir nous étendre sur

---

(1) Dubreuil, *Cours élémentaire d'arboriculture*, p. 277 et suivantes.

ce sujet; cependant il est des cas où l'on est obligé de retrancher de grosses ramifications sans pour cela que l'arbre ait été soumis à un mauvais élagage. Ainsi on pourra retrancher une branche à moitié ou au tiers de sa longueur, et voici dans quels cas : 1° Quand une branche est trop forte et que sa séparation du tronc occasionnerait une plaie trop forte; 2° quand cette suppression aurait pour résultat d'établir un vide trop grand; 3° pour rétablir un équilibre plus parfait; 4° quand par son propre poids une branche s'incline trop fortement (1).

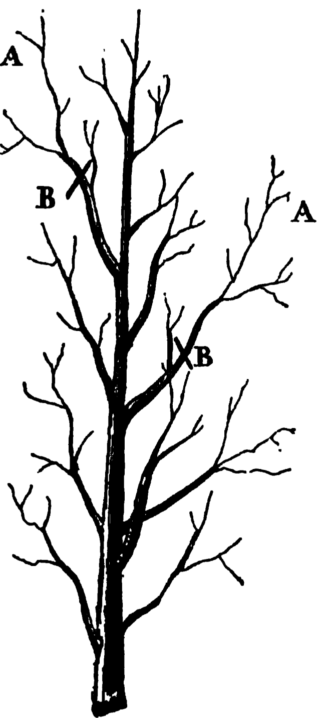


Fig. XV.

Choix des branches à supprimer. — En traitant de la proportion qui doit exister entre la tête et le tronc, nous avons vu que ces deux parties de l'arbre devaient occuper chacune la moitié de la hauteur totale. Or, les branches à retrancher sont toutes celles qui sont situées au-dessous de la moitié totale de l'arbre. Outre ces suppressions, l'élagage doit porter aussi sur les ramifications suivantes, peu importe leur position sur la tige. M. Dubreuil dit à ce sujet (2) : « 1° Sur celles « qui, plus favorisées que leurs voisines, « prennent un accroissement dispropor- « tionné (fig. XV, A'A"). Si l'on attendait, « pour les couper complètement, qu'elles « fussent comprises dans l'étage des bran- « ches qui doit être enlevé, elles défor- « meraient la tige, en contre-balançant « l'action absorbante du rameau terminal « ou flèche. D'un autre côté, la plaie qui résulterait de leur suppres- « sion tardive serait plus étendue et se cicatriserait plus lentement. « Enfin, les couches centrales de leur corps ligneux venant à passer à « l'état de couches inertes ou bois parfait, et se trouvant alors en « communication avec le bois parfait du tronc, il deviendrait très- « difficile d'empêcher cette partie, que l'amputation aurait mise à nu, « à se décarboniser sous l'influence de l'air, de se carier ensuite, de com- « muniquer cette altération au centre du tronc, et de lui enlever ainsi « tout son prix. 2° Sur les branches faibles ou de moyenne grosseur qui « naissent plusieurs au même point (fig. XVI). Dans ce cas, on supprime « l'une des deux branches, autrement elles formeraient un large em- « pâtement qui donnerait lieu à une plaie étendue, lorsque ces ramifi-

(1) Du Chastel, *Des arbres forestiers*, p. 273.
(2) Dubreuil. *Cours d'arboriculture*, p. 282.

« cations seraient enlevées. 3° Sur les ramifications qui, naissant à la « même hauteur autour de la tige, y forment une sorte de verticille « (fig. XVII). Ici il convient de couper quelques-unes de ces branches en « laissant un espace égal entre celles qu'on conserve. Si elles étaient « laissées intactes, elles nuiraient au libre passage de la sève au-delà de « ce point, et gêneraient ainsi l'élongation de la tige. Il en résulterait « d'ailleurs des plaies multipliées et trop rapprochées l'une de l'autre, « lorsque viendrait le moment de « les supprimer toutes. 4° Sur le « rameau situé immédiatement à « côté du rameau terminal de la « tige, et lorsqu'il devient presque « aussi vigoureux que ce dernier « (fig. XV, A'). S'il n'était pas sup- « primé il déformerait la tige en « la faisant se diviser. On retran- « che les trois quarts de sa lon- « gueur, et l'on attache, sur le « chicot conservé, le rameau la- « téral converti en terminal. Le « chicot est entièrement supprimé « lors de l'élagage suivant. 5° Enfin, « sur certaines branches dont la « suppression importe au redressement de la tige de l'arbre dont le « centre de gravité a été dérangé par la violence des vents ou tout autre



Fig. XVI.



Fig. XVII.

« cause. L'enlèvement de certaines ramifications est, en effet, un puis- « sant moyen de ramener la tige dans une position verticale. A cet effet,

« on dégarnit beaucoup le côté de la tête qui est incliné, et on laisse « l'autre presque intact. Pour certaines lignes d'arbres qui présentent « le flanc à des vents fréquents d'une grande violence, il sera bon de « prévenir l'inclinaison dès leur jeune âge en chargeant plus leur tête « du côté du vent que du côté opposé. »

Des lésions graves causées soit par la foudre ou par des ouragans, peuvent briser la tête des arbres. Si c'est une espèce de collection, on parvient quelquefois à former une nouvelle tête avec une jeune branche latérale; mais aussi dans bien des circonstances le meilleur parti à prendre c'est d'abattre l'arbre et de le remplacer.

Le peuplier noir (*Populus nigra* L.) est souvent conduit en têtards; par ce moyen on obtient tous les ans des brins qui remplacent avec avantage les osiers pour les travaux de grosse vannerie.

Un point sur lequel nous insistons, avant de terminer ce qui a rapport à l'élagage, c'est d'employer autant que faire se peut le même élagueur; de cette façon l'ouvrage du présent devant se calculer et se baser sur les élagages antérieurs, en employant le même ouvrier on obtiendra de la bonne besogne.

EMPLOI DES DIVERSES ESPÈCES ET VARIÉTÉS POUR L'ORNEMENTATION DES JARDINS, POUR LA PLANTATION DES BOIS ET DES AVENUES.

Les espèces du genre Peuplier demandent un sol plutôt humide que sec; bien que plusieurs végètent assez bien dans les terrains secs. Ce sont des arbres des vallées, des prairies et non des montagnes.

La première espèce, le *Populus tremula*, vient dans presque tous les sols, il n'y a que dans ceux tout à fait secs qu'elle ne végète que maigrement. Comme ses racines sont très-traçantes et restent à la surface du sol, le Tremble est très-propre au boisement des terres dont la couche de terre végétale a peu d'épaisseur. Le bois du Tremble est blanc et tendre, de qualité très-médiocre; il peut cependant servir à la confection des sabots. Les animaux domestiques, les bêtes à cornes principalement, recherchent avec avidité les jeunes pousses de cet arbre. Dans quelques parties de l'Allemagne et de la France, on cueille les feuilles du Tremble tous les deux ans, laissant ainsi à l'arbre une année de repos après chaque récolte, on les fait sècher et on les conserve comme le foin. L'écorce de cette espèce possède des propriétés tannantes et tinctoriales. Le Tremble figure très-bien comme arbre de position; ses feuilles sont agitées par le moindre souffle de vent, et lui impriment un aspect tout particulier.

La deuxième espèce, le *Populus tremuloides*, est peu importante comme arbre de position; il n'y a que la variété à branches pendantes qui forme

de très-jolis sujets propres à couvrir les berceaux. On peut la greffer sur le Peuplier blanc ou sur le Tremble à défaut du type.

La troisième espèce, le *Populus alba*, est magnifique; le tronc est ordinairement bien droit, le bois est blanc et mou, mais ne manquant point de ténacité. Il peut s'employer pour la confection des meubles grossiers, et pour beaucoup d'objets de menuiserie; il est aussi très-employé dans les constructions rurales. Le Peuplier blanc doit entrer dans toutes les grandes plantations d'agrément. Nous ne conseillons pas de l'employer pour border les avenues, à moins que l'on ne plante plusieurs rangées d'arbres, sinon la majeure partie des troncs seront tortueux. Dans certaines communes rurales on a planté cette espèce le long des chemins et presque tous les arbres ont un tronc tout biscornu. La véritable place de cette espèce est dans les bois; en futaie il forme des arbres magnifiques. On lui associe ordinairement du taillis.

La quatrième espèce végète assez bien dans les terrains peu profonds et secs. Le bois du Grisart peut servir aux mêmes usages que celui du Peuplier blanc. Nous avons observé quelques forts sujets dans la partie septentrionale du Brabant qui avaient acquis deux mètres de circonférence et qui ont été vendus 150 francs environ.

La cinquième espèce, le *Populus angulata*, ne réussit que dans les sols humides; là, elle pousse avec une grande rapidité. Sous notre climat elle est sujette à voir geler ses rameaux, et bien souvent même ses grosses branches. Ce Peuplier est exclusivement d'ornement; à ce titre il mérite une place dans tous les jardins à sol un peu humide. Comme on est obligé de retrancher, presque tous les printemps, les branches qui ont été attaquées par le froid; il forme une pyramide, mode de culture qui contribue encore à la beauté de cette espèce.

La sixième espèce, le *Peuplier du Canada*, est cultivée ainsi que la suivante, le *Peuplier suisse*, en plantations d'alignement. Ces deux espèces acquièrent dans les sols frais de grandes proportions, car à l'âge de 20 à 25 ans elles ont souvent 15 à 18 mètres d'élévation sur 40 à 50 centimètres de diamètre. Ces deux espèces sont très-abondamment cultivées depuis une trentaine d'années, elles sont d'un très-grand rapport, et vu la parfaite rectitude de leur tronc on peut en tirer des pièces de bois et des planches de grande longueur.

Le *Peuplier d'Italie* constitue une des plus belles espèces d'ornement, s'accommodant dans presque tous les terrains, bien que le sol qui lui convienne le mieux soit celui qui est frais et fertile. Dans ces dernières conditions il végète avec une vigueur surprenante. Loudon en cite un qui s'éleva en cinquante ans à 38 mètres. Il est très-propre à la plantation des allées, et forme ainsi de très-beaux rideaux de verdure. Associé avec d'autres espèces il forme dans les grands massifs une variation élégante. Il convient encore comme arbre de position dans les grandes pelouses. Le bois de cette espèce est très-médiocre, il ne peut servir qu'à

la confection des caisses d'emballage. Comme bois de chauffage il est également de médiocre qualité, brûlant très-vite et dégageant peu de chaleur. L'écorce du Peuplier pyramidal est excellente pour la teinture en jaune. On peut utiliser la matière glutineuse qui recouvre les bourgeons pour la préparation de l'onguent de *populeum*.

Le *Peuplier noir* aime un sol frais; il se plaît très-bien sur le bord des rivières, des ruisseaux; son bois est très-tenace, très-propre à la confection de beaucoup d'ouvrages de menuiserie. Cultivé en têtards il donne naissance à des rameaux qui peuvent remplacer les osiers; son écorce donne une bonne teinture en jaune, et elle renferme une assez grande quantité de tannin pour servir avec avantage au tannage des peaux. Loudon prétend qu'en Angleterre on en fait un aussi grand usage que de celle de chêne. C'est cette espèce qui produit la gomme résine appelée *populeum*; on l'extrait des bourgeons(1).

Le *Populus candicans* a son bois très-mou et ne doit être cultivé que comme arbre d'ornement. Sa croissance est très-rapide, il peut acquérir au bout de 40 ans, 20 mètres d'élévation.

Le *Peuplier baumier* produit un charmant effet dans les parcs; la face inférieure des feuilles qui est blanche, contraste très-agréablement avec le vert luisant de la face supérieure. Au printemps il dégage une odeur balsamique très-agréable. Il n'est pas difficile sur la nature du sol, cependant un terrain léger et humide lui est très-favorable.

Le *Peuplier à feuilles de laurier* se cultive comme les espèces précédentes, il forme un bel arbre d'ornement dont la valeur est rehaussée par l'odeur agréable qu'exhalent ses bourgeons. Il se développe avec assez de rapidité.

Comme dernière espèce nous avons le *Peuplier à grandes dents* qui constitue un arbre d'ornement de premier mérite. Son bois est tendre et très-léger, par conséquent de très-médiocre qualité. Sa croissance est assez rapide.

DES MALADIES.

Aucune maladie spéciale n'attaque les Peupliers; ces arbres sont sujets aux mêmes maladies que les autres essences forestières. Parmi les affections les plus communes et les plus dangereuses nous signalerons :

1° *Les contusions*. Il n'y a guère que les plantations d'alignement qui soient sujettes à cette affection. Les contusions proviennent, le plus ordinairement, de chocs produits par les roues des véhicules. Lorsqu'il n'y a que la partie la plus extérieure de l'écorce attaquée, et que la plaie

---

(1) Beaucoup d'espèces renferment de cette résine, mais pas en assez grande quantité pour être extraite.

a peu d'étendue, elle se cicatrise assez facilement. Lorsque au contraire, l'écorce a été broyée, que le bois lui-même a été atteint et désorganisé, il s'opère une suppuration et la plaie se convertit en ulcère. Les insectes s'y établissent, bien souvent certains cryptogames s'y développent. Lorsque les choses sont dans ce cas il faut retrancher immédiatement toute la partie de l'écorce et du bois attaqué, nettoyer la plaie jusqu'au vif, après quoi on la recouvre d'une couche d'onguent de St Fiacre, et la cicatrisation s'opère au bout de peu de temps.

2° *Carie.* Cette affection résulte toujours d'un ulcère qui n'a pas été soigné. Le bois restant exposé à l'air et à l'humidité, finit par se décomposer et petit à petit il se forme un vide et l'arbre devient creux. Le seul remède de cette maladie, c'est de nettoyer convenablement la plaie malade et de combler la cavité avec la composition suivante :

Bouse de vache	500	grammes (1).
Plâtre. . . .	250	»
Cendres de bois	350	»
Sable siliceux	30	»

Ces trois dernières substances étant parfaitement criblées, on y ajoute la bouse de vache, de manière à en former une sorte de pâte.

3° *Nécrose ou mort du bois* (2). « C'est une des maladies qui attaquent le plus souvent les arbres. Elle consiste dans une portion de bois morte, sèche, et plus ou moins étendue, qui se trouve enchassée dans les tissus sains. Sa surface est presque toujours plus étendue en longueur qu'en largeur et en épaisseur. Les causes de la nécrose sont très-nombreuses; on la voit produite, par exemple, par le froid, les contusions, les brûlures, l'enlèvement partiel de l'écorce soit par une cause physique, soit par les insectes, etc.; plus elle est étendue plus elle rend les bois impropres aux constructions. Comme la cicatrisation tend toujours à envelopper la partie de bois nécrosée, on peut l'abandonner à la nature; mais dans quelques circonstances on se trouve bien de l'attaquer avec la gouge pour en diminuer l'épaisseur, surtout lorsque sa surface est bosselée ou inégale et que le bois est destiné à l'industrie. Pour éviter qu'elle ne s'étende trop profondément ou qu'elle ne soit remplacée par un ulcère, on doit toujours avoir l'attention, quand on élague un arbre, de pratiquer obliquement la section de haut en bas, pour permettre l'écoulement de l'eau ; plusieurs personnes conseillent, en outre, pour prévenir ces accidents, de recouvrir la surface avec de la poix, du goudron ou de la couleur à l'huile. »

4° *Gelivure.* Lorsque les tiges contiennent beaucoup d'humidité et qu'un grand abaissement de température se produit, il se forme dans le

---

(1) Dubreuil, *Cours d'arboriculture,* vol. 1, p. 313.
(2) *Bon jardinier,* 1852, 1re part., p. 196.

corps ligneux des fentes qui rayonnent du centre à la circonférence. Du moment que les fentes sont manifestes à la surface de l'écorce, il faut préalablement rafraîchir les bords des plaies, puis les boucher immédiatement avec de la cire à greffer ou de l'onguent de Saint Fiacre.

5° *Ulcères*. Lorsque à la suite d'une lésion, le corps ligneux est entamé, et qu'il est exposé à l'influence de l'air atmosphérique, de la chaleur et de l'humidité, il y a altération du bois. Il suinte constamment de la plaie une grande quantité de liquide qui contribue également à aggraver le mal. Le remède le plus efficace consiste à enlever, tout d'abord, les parties attaquées et celà jusqu'au vif, puis après que la plaie s'est desséchée au contact de l'air pendant une couple de jours, il faut la recouvrir avec de la cire à greffer ou de l'onguent de Saint Fiacre.

INSECTES NUISIBLES.

Coléoptères.

Hanneton. Ce genre appartient à la famille des *Lamellicornes* et à la tribu des *Scarabeides phyllophages*.

Les hannetons nuisent tous beaucoup aux végétaux, soit à l'état de larve en rongeant leurs racines, soit à l'état parfait en dévorant leurs feuilles. Mais l'espèce la plus nuisible à la culture forestière est le Hanneton commun (*Melolontha vulgaris*, Fab.).

En Belgique, les Hannetons paraissent au mois d'avril ou au commencement de mai, suivant la température, et un mois ou six semaines après ils disparaissent. Pendant le jour, ils se tiennent immobiles et engourdis, accrochés aux feuilles; lorsque le soir arrive, ils se mettent à voler, et on les entend bourdonner de tous côtés; leur vol est rapide mais mal dirigé.

Les mâles recherchent les femelles avec ardeur, et l'accouplement dure de 15 à 20 heures. Après ce laps de temps, le mâle se sépare de la femelle et meurt d'épuisement.

La femelle choisit une terre ameublie; elle y creuse un trou de 10 à 20 centimètres de profondeur, et y dépose une trentaine d'œufs, quelquefois plus, quelquefois moins; ces œufs, qui sont jaunâtres, ont une forme ovale; cette opération terminée et le soin de sa progéniture assuré, elle ne tarde pas non plus à périr.

Les larves, connues sous le nom de *vers blancs*, éclosent un mois ou un mois et demi après la ponte, suivant que la chaleur est plus ou moins forte. Elles sont d'un blanc sale ou jaunâtre; le corps est composé de douze anneaux, avec la tête écailleuse, armée de fortes mandibules; et six pieds écailleux. Chaque côté du corps a neuf stigmates; son extrémité postérieure est plus épaisse, arrondie, courbée en dessous, en sorte

que ces larves, ayant le dos convexe ou arqué, ne peuvent s'étendre en ligne droite. La larve du hanneton commun emploie trois ans pour qu'elle arrive à son complet développement; mais comme elle passe l'hiver dans l'engourdissement, et, qu'en outre elle reste environ six mois à l'état de nymphe avant de se transformer en hanneton, elle ne croît et ne se nourrit que pendant une vingtaine de mois. L'insecte parfait sort de sa chrysalide vers le commencement de mars; mais comme à cette époque la température n'est pas assez élevée, il attend le mois d'avril. Aussitôt hors de terre, il s'envole et gagne l'arbre qui doit lui servir non seulement d'habitation, mais encore de nourriture.

A l'état de larve ou d'insecte parfait, le hanneton commun commet beaucoup de dégats. Malheureusement il n'y a d'autre moyen bien efficace de combattre la multiplication considérable de cet insecte vraiment désastreux qu'en le détruisant, soit à l'état de larve, soit à l'état parfait; encore n'arrivera-t-on à pouvoir employer ce moyen qu'alors que chaque propriétaire sera contraint par une loi de l'appliquer sur toutes ses propriétés boisées. On a bien fait une loi sur l'échenillage; pourquoi n'en ferait-on pas une pour le hannetonage ?

En attendant, nous engageons, cependant, à faire usage individuellement de ce mode de destruction, car l'expérience semble prouver que ces insectes s'éloignent peu de l'endroit où ils sont nés. De sorte qu'une plantation qui en aura été purgée, et ceci s'applique tout spécialement aux pépinières, sera moins exposée que les autres à être ensuite ravagée par les vers blancs.

Les volailles étant très-friandes des larves de hannetons, on utilisera, avec avantage le produit de ces sortes de chasses. Quelques personnes ont proposé le moyen suivant: on prend des mèches bien soufrées qu'on entoure de poix résine et d'une couche mince de cire, on allume ces espèces de flambeaux, la fumée qui s'en échappe étourdit les hannetons, les fait tomber et on peut alors les écraser ou les récolter. Nous croyons qu'en secouant les arbres le matin on obtient d'aussi bons résultats.

A l'époque des plantations dans les pépinières d'arbres forestiers etc., on prend beaucoup de larves de hannetons en défonçant le sol. Un moyen par lequel on prend assez bien de vers blancs, consiste à repiquer ou semer dans les jeunes plantations de la laitue, dont ces larves sont très-friandes, et aussitôt que l'on voit la plante jaunir et se faner, on peut être sûr que le ver blanc l'a attaqué, alors on arrache la plante et on tue la larve.

Aussi longtemps que tous les cultivateurs ne voudront pas se rallier pour détruire les hannetons, les destructions partielles seront de peu d'effet; mais nous le répétons, le hannetonage devrait être prescrit par une loi tout aussi bien que l'échenillage. Heureusement que ces insectes ont passablement d'ennemis, qui en détruisent beaucoup. Les oiseaux,

surtout les nocturnes en font une abondante consommation, certains petits mammifères rats, belettes, taupes etc, en détruisent également, soit à l'état d'insecte parfait, soit à l'état de larve ou de nymphe.

M. Oswald Heer (1), dans un savant travail sur les mœurs du hanneton, préconise divers moyens de destruction. Cet auteur dit : « un moyen des plus sûrs pour préserver les champs des œufs des hannetons, c'est le choix des engrais. Le fumier ordinaire attire le hanneton. Des engrais d'une forte odeur et rebutante repoussent, au contraire, cet insecte; en conséquence, on préserve les champs en répandant à leur surface des vidanges de fosses d'aisance, ou de l'urine d'animaux fermentée et étendue d'eau.... En général tous les engrais d'une odeur forte et fétide, ou d'une nature caustique et corrosive, repousseront les hannetons, et il est fort utile d'en recouvrir les champs immédiatement avant le vol de cet insecte. » On pourrait appliquer ce dernier procédé aux pépinières. Le même auteur recommande de ne pas détruire les taupes qui se nourrissent de vers blancs, ainsi que beaucoup d'oiseaux qui font leur nourriture d'un grand nombre de hannetons.

M. Ch. Morren rapporte que « étant en Écosse en 1838, nous y avons vu employer un grand nombre d'enfants qui allaient le matin, au lever du soleil, à la chasse des hannetons, et en ramassaient de grands sacs. On les transportait aux moulins, où on les achetait pour en retirer une quantité considérable d'huile qui est très-bonne à brûler, à confectionner des savons et même on prétend aujourd'hui qu'elle peut remplacer avec succès l'huile de pistache ou de Palmier, les seules qu'on emploie pour engraisser les essieux des locomotives et des wagons.... » Le même auteur a publié, dans le *Journal d'agriculture pratique*, fondé par lui, un remarquable travail sur l'histoire naturelle du hanneton; nous y renvoyons le lecteur désireux de connaître, plus en détail, les mœurs de ce coléoptère.

Saperde. Ce genre appartient à la famille des *Longicornes* et à la tribu des *Lamiaires*. Deux espèces de ce genre nourrissent leur larve dans les jeunes troncs de peuplier. La première, la Saperde chagrinée (*Saperda scalaris* L.) à l'état parfait est longue de 14 à 16 millim., couverte d'un duvet d'un cendré jaunâtre, ponctuée de noir, avec les antennes entrecoupées de noir et de gris. La seconde, la Saperde du tremble (*S. tremulæ* Gyll.), longue de 10 à 14 millim., corps couvert d'un duvet verdâtre; prothorax avec 4 points noirs de chaque côté le long de la suture et ordinairement un point noir à chaque angle huméral.

---

(1) Sur les hannetons, leurs mœurs, etc., *Journ. d'agric.prat.* p. Ch. Morren, vol. II, p. 346.

Cette espèce, répandue dans la plus grande partie de l'Europe, n'a pas encore été trouvée en Belgique.

Compsidie. Genre appartenant à la même famille que le précédent. Une espèce, la Compsidie du Peuplier (*Compsidia populnea* L.), longue de 10 à 15 millim., noirâtre, avec trois lignes jaunâtres sur le prothorax et quatre ou cinq points de même couleur sur les élytres; ses antennes sont composées d'anneaux alternativement noirs et cendrés. Cette espèce est assez commune.

Les larves de ces coléoptères vivent aux dépens des arbres, mais principalement des Peupliers. On reconnaît facilement leur présence aux rognures de bois mêlées d'excrément déposées à l'orifice des trous creusés dans les troncs des Peupliers. Les femelles déposent leurs œufs dans les fentes de l'écorce, ou dans d'autres blessures qui s'y trouvent accidentellement. Les arbres sont rarement attaqués avant l'âge de 6 à 8 ans. Il est remarquable que les larves de Saperde n'attaquent jamais les grosses branches, c'est toujours dans le tronc qu'on les observe. Cette remarque nous fournit un moyen de nous garantir de leurs dévastations : il consiste à couvrir les troncs des jeunes Peupliers d'une mince couche d'argile, mais on conçoit que ce remède n'est applicable que dans les jardins. On parvient, parfois, à faire périr les larves en introduisant dans les galeries un fil de fer souple; c'est surtout pendant leur premier développement qu'on peut arriver à détruire, par ce moyen, les larves, alors que les perforations n'avancent que peu profondément dans le tronc.

Chrysomèle; genre de la famille des *Cycliques* et de la tribu des *Chrysomélines*. Parmi les nombreuses espèces de ce genre, une tout particulièrement attaque le Peuplier, c'est la Chrysomèle du peuplier (*Chrysomela populi L.*) longue de 8 à 10 millimètres, ovale oblongue, bleue avec les élytres fauves ou rouges et marquées d'un point noir à l'angle interne de leur extrémité. Les femelles déposent leurs œufs sur les feuilles. Les larves ont six pieds et leur corps est couvert de verrues et de tubercules; après leur transformation en nymphes, les chrysomèles n'ont, en général, besoin que de quelques jours pour arriver à l'état parfait. Les larves des chrysomèles se nourrissent de feuilles; il est rare cependant qu'elles commettent de grands ravages.

Lépidoptères.

Cossus. — Ce genre appartient à la famille des *Nocturnes ;* le Cossus ligniperde est long de 5 centimètres, d'un gris cendré avec de petites lignes noires, très-nombreuses sur les ailes supérieures y formant de petites veines, entremêlées de blanc; extrémité postérieure du thorax jaunâtre, avec une ligne noire. La larve est rougeâtre marquée

de lignes transversales d'un rouge de sang; elle exhale une odeur désagréable; elle vit deux ans avant de passer à l'état de chrysalide.

Pour se métamorphoser, la larve se rapproche de l'orifice d'une galerie. Durant son développement la chenille se nourrit de ligneux provenant des galeries qu'elle forme. Sa présence est toujours annoncée à l'extérieur pas des amas de sciures de bois, et par un suintement continuel d'une matière liquide d'odeur désagréable. Beaucoup de procédés ont été conseillés pour la destruction de ce papillon. D'abord il faut faire la chasse aux papillons; il est vrai que lorsque ceux-ci apparaissent, le mal est fait, mais enfin en détruisant les femelles, c'est autant de pondeuses de moins. Quant à la destruction des larves on n'y parvient qu'imparfaitement, quelquefois, cependant, avec un fil de fer très-souple on peut aller chercher les chenilles au fond de leur retraite. On a également proposé les injections d'eau de chaux, de boucher avec des chevilles de bois les orifices des galeries, mais ces différents moyens ne réussissent que très-imparfaitement.

Bombyx. — Ce genre appartient également à la famille des *Nocturnes;* les chenilles sont très-nuisibles aux plantations de tout genre. Une espèce, le Bombyx à livrée (*Bombyx neustria,* Fab.) à l'état parfait est un papillon jaunâtre, avec une bande ou deux raies transverses d'un brun fauve, au milieu des ailes supérieures. La femelle dépose ses œufs autour des branches, en forme de bracelet ou d'anneau; la chenille est rayée longitudinalement de blanc, de bleu et de rougeâtre, d'où lui vient le nom de Livrée. Elle vit en société et mange les feuilles des arbres. Pour détruire les chenilles, on attend qu'elles se réunissent sur le tronc des arbres ou sur les grosses branches, ce qui a lieu le matin et le soir, et alors on peut les saisir et les écraser. Il faut avoir bien soin de détruire les anneaux d'œufs, et pendant la belle saison on doit prendre le plus grand nombre de papillons possible. Une seconde espèce du même genre, le Bombyx processionnaire (*B. processionnea* Fab.), cendrée, ainsi que les ailes, deux raies obscures vers la base des supérieures, et une troisième noirâtre, un peu au-delà de leur milieu; toutes les trois transverses. Les chenilles ont le corps velu, d'un cendré obscur, avec le dos noirâtre et quelques tubercules jaunes. Elles vivent en société, se filent en commun, dans leur jeune âge, une toile où elles sont à couvert, changent souvent de domicile jusqu'après la troisième mue, se fixent alors et se forment une autre habitation commune, de la même manière, semblable à une espèce de sac, et divisée intérieurement en plusieurs cellules. Elles en sortent ordinairement le soir, dans un ordre processionnaire. Un des individus est à la tête et sert de guide, deux autres viennent ensuite et forment la seconde ligne, il y en a trois à la troisième, quatre à la quatrième, et ainsi de suite, en augmentant toujours d'une unité. Ils suivent les mouvements du premier.

La chenille de cette espèce se nourrit égalment de feuilles, et les

moyens de destruction conseillés pour le Bombyx à livrée sont les mêmes pour le processionnaire.

Liparis. Ce genre appartient encore au groupe des *Nocturnes;* une espèce le *Liparis dispar*, dont le mâle, beaucoup plus petit que la femelle a les ailes supérieures brunes avec des raies ondées, noirâtres, et dont la femelle est blanchâtre, avec des taches et quelques raies noires sur ces mêmes ailes. Elle recouvre ses œufs avec les poils nombreux qu'elle porte à l'extrémité de l'abdomen. Lorsque la chenille a atteint sa grosseur totale, elle est longue de deux à trois pouces, velue; sa tête est grosse et tachetée de brun, son corps est brun ou cendré et présente trois lignes dorsales fines et jaunâtres, les tubercules qui ornent les segments sont bleus et rouges.

Une seconde espèce est le *Liparis salicis. L.*, entièrement d'un blanc soyeux, avec les tarses annelés de noir; longueur 10 lignes. La chenille est noire, d'un gris brunâtre sur les côtés, avec une rangée de taches écussonnées jaunes et blanches, entremêlées de mamelons velus et roussâtres. Chrysalide noire avec des taches et des lignes blanches et des faisceaux de poils jaunes et blancs, enveloppée d'un cocon très-mince entre des feuilles rapprochées par quelques fils de soie.

Pour détruire ces deux espèces il faut recueillir pendant l'hiver les tas d'œufs, lesquels sont faciles à découvrir sur le tronc des arbres, et les brûler; en été, faire tuer les chenilles pendant qu'elles se reposent sous les branches et contre le tronc des arbres, comme c'est leur habitude pendant les heures chaudes du jour, enfin, détruire en juillet et août les femelles avant la ponte.

Sesie. Genre de la famille des *Crépusculaires*. Une espèce, la Sésie apiforme, a environ 5 centimètres d'un bout d'une aile à l'autre; les ailes sont transparentes, bordées de brun, son ventre est brun avec des raies transversales jaunes; son prothorax est brun avec une tache jaune de chaque côté. Ce papillon est assez commun en Belgique; on le rencontre ordinairement depuis le commencement de mai jusqu'en août. La chenille vit dans le tronc des Saules et des Peupliers, elle est blanchâtre avec la tête grosse et d'un brun foncé; elle se métamorphose en mars et avril. Avec les détritus des matières qui ont servi à les nourrir, elles construisent une coque qu'elles tapissent de soie et dans laquelle elles passent le temps qu'elles doivent rester sous la forme de chrysalide.

On parvient à détruire les larves en employant les moyens proposés pour la destruction du cossus. Cossus et sesies ont beaucoup d'analogie au point de vue du genre de vie des chenilles.

Poids du bois et valeur calorifique de plusieurs espèces de Peuplier.

	KIL. PAR PIED CUBE VERT.	KIL. PAR PIED CUBE SEC.	VALEUR CALORIFIQUE.	La valeur en chaleur est comparée à celle du Hêtre qui est 1540.
Populus tremula . . .	27	17	970	
— nigra	29,4	16,3	792	
— pyramidalis . .	12	10	870	
— alba	29	19	920	

Résistance du bois de Peuplier à la traction.

Peuplier . . . . 125.
Chêne . . . . . 600 à 900.

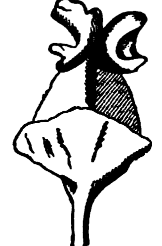
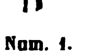
Résistance à l'écrasement.

Peuplier . . . . 218 bois ordinaire, 560 bois très-sec.
Chêne . . . . . 456 — 707 —

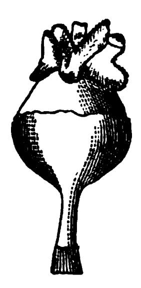
Tableau indiquant la hauteur, le diamètre et le cube de la majeure partie des espèces de Peuplier, d'après Hartig, Manuel de culture forestière.

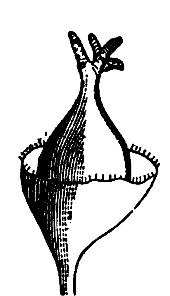
	9 ANS.			12 ANS.			22 ANS.			40 à 50 ANS.		
	HAUTEUR.	DIAMÈTRE.	CUBE.	HAUTEUR.	DIAMÈTRE.	CUBE.	HAUTEUR.	DIAMÈTRE.	CUBE.	HAUTEUR.	DIAMÈTRE.	CUBE.
	pieds.	pouces	p^{s} cubes	pieds.	pouces	p^{s} cubes	pieds.	pouces	p^{s} cubes	pieds.	pouces	p^{s} cubes
P. alba . . .	50	6,5	5	35	11	7	50	56	21	60	50	110
P. tremula . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	50	12	—
P. nigra. . .	»	»	»	40	11	10	50	14	14	65	28	160
P. pyramidalis.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	90	28	198
P. monolifera .	»	»	»	46	15	15	80	27	»	70	50	150
P. angulata. .	»	»	»	55	8	4	»	»	»	»	»	»
P. canadensis .	35	12	10	45	14	13	»	»	»	»	»	»
P. candicans .	»	»	»	40	11	8	48	18	25	60	21	70

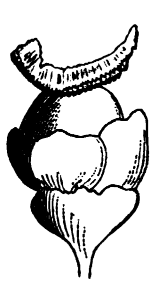
Explication des Figures.



Num. 1.


Num. 2.


Num. 3.


Num. 4.


Num. 5.

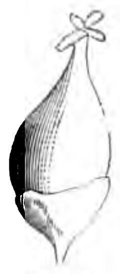

Num. 6.

Fig. XVIII.

TABLE SYNONYMIQUE

DES

ESPÈCES ET VARIÉTÉS DE PEUPLIERS CITÉES DANS CE MÉMOIRE.

TABLE GÉNÉRALE.

DE L'INFLUENCE RÉCIPROQUE

DU SUJET ET DE LA GREFFE,

PAR M. VICTOR VARANGOT, FILS,

Horticulteur à Melun (Seine et Marne.)

La greffe, produit tout artificiel de l'industrie humaine, est l'un des plus puissants moyens d'amélioration des espèces florifères et fructifères. Par elle, un arbre de nature sauvage nous donne des fruits délicieux, et la plupart des gains de nos semis, comme bien des plantes rares et précieuses ornant nos jardins, se multiplient presque à l'infini, avec toutes les particularités qui leur sont propres, sans que jamais nous ayons à craindre de les voir dégénérer ou disparaître. En raison de son importance spéciale, la greffe a été de tout temps l'objet des investigations d'habiles horticulteurs. Avant de passer rapidement en revue les faits acquis à la science horticole, ou qui ont été l'objet de mes propres observations, je crois devoir dire un mot de l'utilité et de la nutrition de la greffe.

Indépendamment de la reproduction fidèle des gains de nos semis et des espèces ou variétés fruitières qui nous procurent, en toutes saisons, un dessert aussi agréable que parfumé, la greffe a encore le précieux avantage d'affiner les fruits en modifiant souvent les arbres, de rendre les plantes plus florifères et plus fructifères, d'avancer ou de retarder l'époque de la floraison et de la maturité des fruits, de faire produire les arbres fruitiers qui souvent sont improductifs par excès de vigueur, d'affranchir différentes espèces de plantes, telles que des Conifères qui assez souvent ne donnent pas de graines et ne reprennent que difficilement de bouture, de donner des arbres formés en bien peu de temps pour les livrer promptement au commerce, d'associer sur le même sujet divers rameaux colorés ayant de l'analogie avec la même espèce végétale, etc.

L'œil (ou gemme) encore stationnaire que l'on greffe en écusson ou en fente sur un sujet, est analogue, dans son développement et sa structure

à un bourgeon adventif qui prend naissance sur la tige ou une branche quelconque ; une fois que la soudure est opérée par les premiers éléments fibro-vasculaires formés et par le tissu utriculaire, il y a continuité parfaite entre eux ; de même que le bourgeon adventif, cet œil puise ses éléments nutritifs dans le bois du sujet, les élabore dans ses feuilles, et les renvoie de cellule en cellule par son écorce interne ; une partie seulement de ces sucs est absorbée par les utricules du sujet, et c'est pour cela qu'il ne change jamais de nature et qu'il conserve ses propriétés primitives, c'est-à-dire que les scions développés au dessous de la greffe donnent toujours des fruits de même nature que ceux qu'ils auraient naturellement produits s'il n'eut pas été greffé. Néanmoins, plusieurs variétés d'arbres et arbustes à feuilles non panachées sur lesquels nous avons posé des rameaux qui l'étaient, ont fait exception à cette règle générale, car ils se sont panachés depuis le nœud vital jusqu'aux sommités des feuilles. Mais ce fait ne doit être considéré que comme un phénomène accidentel, plus ou moins constant (1).

---

(1) Le mastic généralement employé a pour but de recouvrir les plaies et cicatrices de la partie fendue que l'on a faite pour greffer en fente, de manière qu'il n'y ait plus de courant d'air, ni d'évaporation de la sève entre les deux libers de la greffe et du sujet que l'on a eu soin de faire bien coïncider ensemble.

Ancienne composition très-bonne pour greffer à chaud : poix résine, 250 grammes, poix noire 250 gr., poix blanche 1,000 gr., cire jaune 125 gr. et suif de chandelle 62 gr. et faites chauffer d'abord pour opérer le mélange, puis chaque fois que vous en aurez besoin.

1. Pour notre système, que nous avons inventé afin de l'employer à froid et de ne pas brûler nos arbres, ajoutez à cette composition de l'huile de lin presque autant de grammes pesant que vous avez de composition ; faites fondre le tout ensemble ; vous aurez une substance visqueuse que vous pourrez employer à froid quand vous voudrez, sans qu'il soit jamais nécessaire de chauffer de nouveau, comme dans l'ancien système. Lorsque la composition que vous faites à chaud vient à monter dans le vase qui est sur le feu, versez la composition dans un sceau d'eau, ce qui vous donnera la facilité de faire des petites pelottes pour l'employer au besoin. — Si la composition mélangée d'huile que vous faites chauffer la 1re fois vient à monter sur le feu, retirez-la et versez-la dans un vase quelconque. — Si le feu venait à prendre dans le vase qui est sur le feu, retirez-le promptement et couvrez-le bien hermétiquement.

2. Autre système, que nous avons fait connaître en 1832 à Monsieur Desprez, cultivateur de Rosiers à Jèbles (Seine et Marne) qui en faisait l'usage pour greffer ses Rosiers et recouvrir leurs plaies : Mettez moitié huile de lin et moitié cire jaune, dans un vase, faites fondre, le tout ensemble, et vous aurez une parfaite composition pour employer à froid.

3. Mettez dans un poêlon, 500 gr. d'huile de lin, poix blanche 1,000 ; ajoutez 125 gr. de cire jaune. Vous aurez une très-bonne composition pour greffer à froid.

Pour tous les divers moyens, si la composition est trop épaisse, ajoutez-y de l'huile de lin ; si au contraire elle est trop liquide ajoutez-y de la cire jaune, on pourrait même y mettre un peu de gomme-laque. Cette composition est, après sa dessication, bien élastique, ne coule pas, adhère bien au bois et coûte peu d'argent ; on s'en procure chez tous les marchands épiciers.

Des sujets d'églantiers sur lesquels on aura greffé des rosiers à œil poussant, auront moins de racines que ceux greffés à œil dormant dont on n'aura pas rabattu l'extrémité pendant la première année. Un bon sujet favorisera la végétation de la plante; une nature vigoureuse de greffe favorisera le développement du sujet; une greffe de nature délicate finira par faire périr le sujet, vu qu'il n'est pas secondé par une grande quantité de feuilles pour élaborer la sève dont il a besoin. Dans l'intérêt des racines, il faut bien se garder de rogner les greffes pendant la végétation, afin de conserver la totalité des feuilles.

Lorsque le sol convient, plantez des pommiers greffés sur des sujets de paradis; vous aurez de meilleurs fruits et beaucoup plus gros que sur des sujets provenant de pepins de fruits sauvages (ou franc de pied) et les arbres sur paradis seront de petite dimension. Ceux greffés sur franc poussant davantage sont réservés pour greffer des arbres à haute tige. Le sujet de Pommier doucin produit généralement des arbres de moyenne dimension, des fruits meilleurs et plus gros que sur le Poirier franc; greffez sur les sujets provenant de pepins de bons fruits, vous aurez des fruits bien plus gros, et des arbres de petite dimension. La Poire d'Angleterre produira de meilleurs fruits, greffée sur une variété déjà greffée, que sur sujet de sauvageon. Le Pêcher, greffé sur le Prunellier, produit des arbres de petite dimension, des fruits également beaux; greffé sur le Laurier amande, il vous donnera des fruits plus hâtifs.

En arbre d'agrément, le sujet a beaucoup d'influence sur la greffe. Ainsi greffez des Rhododendrums d'espèce délicate sur des sujets de Ponticum, ils vous donneront des plantes vigoureuses et ils influeront sur la floraison; les fleurs seront plus grandes et beaucoup mieux formées. Greffez le Troëne du Japon, sur le Troëne des bois, vous obtiendrez des sujets plus vigoureux, avec feuilles beaucoup plus larges, qu'à l'état franc de pied. Il en est de même du Néflier du Japon greffé sur Cognassier, et de beaucoup d'autres plantes; le Laurier amande greffé sur le Mérisier, résiste mieux aux gelées qu'à l'état franc de pied.

Lorsque l'on greffe un œil (gemme) en écusson, d'un bois coloré, sur un sujet à bois blanc, les fibres sorties de la base des yeux se nourissent du cambium de la greffe, et tant que ces fibres nouvelles sont plongées dans le cambium de la greffe à bois coloré, elles prennent et conservent la teinte qui leur est naturelle; lorsqu'au contraire elles se forment aux dépens du cambium du sujet à bois blanc, elles prennent la teinte particulière à ce nouveau bois du sujet.

J'ai réservé un fort pied de Rosier provenant de graines que j'avais semées en mélange; après trois ou quatre ans, ce Rosier m'a donné deux ou trois rameaux de fleurs sur une touffe très-forte; j'ai greffé ces mêmes rameaux qui avaient fleuri; ils m'ont donné l'année suivante une plus grande quantité de fleurs, mais pas encore en quantité suffisante pour les conserver. J'ai donc greffé successivement les rameaux florifères, et je suis parvenu à les rendre franchement remontants; j'ai donné à cette rose le nom de Jacques Amiot. La rose perpétuelle Julie Dupont ne fleurissant pas bien dans les premières années, je l'ai rendue parfaitement remontante par la greffe successive des rameaux à fleurs. J'ai aussi fixé un *Rhododendrum ponticum* qui était presque double en le greffant sur un sujet de *R. Ponticum*; cet arbre est devenu de toute beauté et éminemment florifère. La Société d'horticulture de Melun, chargée de l'examiner, lui a donné le nom de la ville de Melun; j'en ai vendu la propriété à un riche amateur des environs de Melun. A Anger (Maine et Loire), la rose semis général Lamarque (ou thé Maréchal) n'a jamais fleuri pendant les 4 et 5 premières années de semis, puisque le général qui la obtenue avait donné l'ordre à son jardinier de l'arracher; mais le jardinier intelligent avait remarqué que ce rosier avait un beau port et de belles feuilles; il a eu l'heureuse idée d'en greffer, et les années suivantes le général était étonné de voir une si belle fleur. Ce Rosier était très-généreux étant greffé; lorsqu'il était planté franc-de-pied il donnait moins de fleurs.

Ces faits suffisent, ce me semble, pour prouver l'influence des greffes successives pour rendre les plantes plus florifères.

Le sujet agit sur le développement de la greffe et réciproquement toutes les fois qu'il se trouve placé dans de bonnes conditions, qu'il peut profiter des principaux agents de la végétation, et que le sol lui convient bien.

Exemples : les Pommiers, les Pruniers et Pêchers greffés sur Prunier viendront bien dans les sols argileux, seront de végétation bien verte et donneront de bons fruits, tandis que la Vigne, le Poirier sur Cognassier et le Cerisier y seront de végétation jaune et donneront de mauvais fruits. Les Poiriers greffés sur franc aiment les terrains poreux et profonds. Les Pruniers et les Poiriers greffés sur le Cognassier viendront dans les sols de peu de profondeur, etc.

Lorsque dans de nombreux semis de sauvageon fruitier, vous remarquez un plant, qui a un beau port, pas d'épines, de belles feuilles, il y a à présumer que ce peut être une bonne variété; faites-le greffer pour vous en rendre compte à deux ou trois ans, car tout autrement il vous faudrait attendre dix ans, et le sujet pourrait bien périr. Malheu-

reusement on voit dans les pépinières des milliers d'arbres fruitiers de semis pour faire des sujets propres à greffer, qui pour la plupart seraient peut être bien préférables à la variété que l'on doit greffer dessus; ils n'en sont pas moins perdus par suite de l'incurie des pépiniéristes, qui ne sont pas assez observateurs de leurs produits.

Exemple : La poire Crassanne, qui fait nos délices, a été trouvée tout naturellement dans un bois, sans doute par suite d'un pepin qui s'y est trouvé apporté. Cette poire très-bonne a été greffée par un habitant de l'endroit, qui sans doute avait fait la remarque de ce bon fruit; toujours est-il que nous pouvons lui en savoir bon gré, car plus tard la hache du bucheron a tout détruit.

Il y a déjà un certain nombre d'années que j'avais vendu à un nommé Lefranc, propriétaire à Melun, un Pêcher franc de pied, provenant de noyau de pêche. Cet arbre a été planté le long du mur d'un pont attenant à une petite rivière, et à l'exposition du couchant; plus tard cet arbre a donné des fruits qui n'ont mûri qu'à la fin du mois de novembre, dans une saison où il n'y en avait plus ailleurs. Monsieur Lefranc vint me consulter à ce sujet; nous creusons autour du pied et effectivement l'arbre n'était pas greffé; enchanté de ses produits, il en porte à Paris et les vend bien chers à M. Chevet, marchand-fruitier au Palais-royal qui les a servis sur la table de Sa Majesté Louis-Philippe; cette pêche est connue aujourd'hui sous le nom de Pavie-Bonneuil; quelques années après, en septembre 1852, j'étais délégué par la Société d'horticulture de Melun, à l'effet d'examiner et de juger les meilleures cultures dans l'arrondissement de Fontainebleau; nous étions accompagné du président de la Société, de plusieurs membres, et de Alfroid Dugué, rapporteur de la commission de visite des jardins ; nous avons remarqué à Thomery , chez M. Rose Charmeux, propriétaire et maire de la commune, un vieux vétéran de Cerisier, planté le long d'un mur au nord, dans une cour attenante derrière sa maison d'habitation, et qui se trouvait garni de belles cerises; ce Cerisier bien connu de nos ancêtres et de nous, avait été planté, d'après ce que nous a dit M. Rose Charmeux, par son père, et il n'en connaissait pas l'espèce; nous lui avons fait observer que cette espèce tardive était pour ainsi dire perdue dans le commerce, et qu'il serait bon de la multiplier ; M. Charmeux en a exposé à la Société impériale d'horticulture de Paris, et cette cerise est connue aujourd'hui sous le nom de Cerise Charmeux.

Quelquefois on met au commerce, soit un Rosier, un Frêne, un Acacia, ou même un arbre à fruits, dit de semis, qui ne sont assez souvent qu'un accident trouvé dans une plante dont on a fixé la greffe sur un sujet, et qui a conservé plus ou moins bien sa même forme et sa même couleur; sans la greffe ces végétaux n'existeraient pas.

Les principaux sont le Frêne pleureur, qui a été trouvé sur un Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), le *Robinia tortuosa*, le Frêne doré, le Pêcher pleureur, le Hètre pleureur et lacinié, la Rose du roi panachée (ou Plle Renard), le Houx de Madère qui a été trouvé sur le vieux Houx commun des bois, les Houx hérissés, panachés, dorés et à feuilles contournées, en un mot la plus grande partie des arbres pleureurs, argentés, dorés et laciniés, parmi lesquels nous citerons le *Cytisus laburnum.*

Autre exemple : la rose Mogador, (dite Rose du Roi pourpre) est aussi une variété fixée, j'ai vu à Brie-Comte-Robert (Seine et Marne) chez un de mes cultivateurs de Rosiers, le sieur Courtault, dans un grand carré de Rosiers du Roi ordinaires, une fleur sur un rameau de ces Rosiers qui était pourpre, tandis que les autres rameaux du même Rosier donnaient des fleurs pareilles à celles des Rosiers du Roi. J'ai fait greffer le rameau distinct des autres, sur un sujet, qui m'a donné l'année suivante des Roses pareilles à celle qui avait appelé mon attention. J'ai alors fait choisir de nouvelles greffes sur les rameaux les plus pourpres afin de les placer sur tout un rang d'églantiers placés entre deux rangs de Rosiers du Roi. L'année suivante ces greffes ont développé des bourgeons et des fleurs pourpres, de sorte que j'ai obtenu une nouvelle variété qui tient encore son rang chez des cultivateurs de Rosiers des environs de Brie-Comte-Robert, entre autres chez M. Granger. Généralement une grande partie des arbres ou arbustes fixés par la greffe, tendent à retourner à leur type primitif ; quelques-unes restent constantes. Pourtant des noyaux de pêche récoltés sur le pêcher pleureur et semé au jardin des plantes de Paris, ont donné des sujets tellement pleureurs qu'ils rampaient sur le sol.

Le *Cratœgus glabra* (Alisier persistant) réussit parfaitement bien sur le sujet de cognassier ordinaire.

Il en est de même du *Mespilus japonica* (Néflier du Japon), qui réussit très-bien sur le cognassier, et fait de très-beaux arbres d'orangerie.

Le Laurier amande (*Prunus laurocerasus*) peut être greffé à haute tige sur le Mérisier commun ; par ce moyen, on rend cet arbre plus robuste contre les grands froids.

Les variétés de Fusain du Japon, greffées à haute tige sur le Fusain des bois, forment de belles têtes, surtout lorsqu'on les cultive dans un endroit bien abrité, ou qu'on les rentre l'hiver à l'abri des froids.

L'Olivier greffé sur des lilas à tige, que l'on met dans des caisses, fait de beaux arbres d'ornement pour la saison de l'été; il faut les rentrer l'hiver en orangerie.

Lorsque vous voulez multiplier promptement les rosiers à l'air libre, greffez les églantiers sur les rameaux développés l'année précédente

et lorsque la sève se met en mouvement, avec les rameaux de la taille des rosiers dont les yeux ne sont pas encore développés, ou bien que l'on aurait mis en terre pour les retarder. Par ce moyen vous aurez des fleurs vers la fin de juin; greffez de nouveau en écusson les rameaux sur des bourgeons d'églantier développés du printemps, et lorsqu'ils sont arrivés à l'état ligneux, vous aurez des fleurs à l'automne, et vous pourrez encore en greffer d'autres à œil dormant. Les sujets vous ont donc produit une quantité de rameaux pour faire des boutures à l'étouffée, pendant la saison de l'été. C'est encore par le moyen de la greffe en fente faite sous cloche dans les serres; que l'on multiplie promptement les rosiers et diverses variétés de plantes plus ou moins ligneuses soit avec de très-petites pousses, ou de forts rameaux avec leurs feuilles, et même leurs fleurs.

Vers les années 1822 à 1828 nous faisions déjà usage de cette greffe. Lorsque j'étais employé aux cultures du célèbre Louis Noisette, horticulteur rue du St-Jacques n° 58 à Paris, pour multiplier les orangers, les arbres de la Nouvelle-Hollande, et divers arbustes et rosiers nouvellement introduits en France.

La greffe en fente faite à l'automne, facilite beaucoup la reprise des fruits à noyau, particulièrement les pruniers; c'est encore au moyen de la greffe en fente et en écusson faite avec les boutons à fruits vers le mois d'août, septembre et posée sur le côté des branches latérales des arbres fruitiers improductifs, que l'on fait fructifier, l'année suivante, des arbres qui seraient restés stériles.

La greffe par approche est en usage depuis longtemps pour multiplier les fortes plantes, telles que les *Magnolia* et différents arbres et arbustes d'agrément. On peut s'en servir aussi pour greffer en losange et arquer les haies de cloture des lignes de chemin de fer; elle est aussi employée dans la culture des arbres fruitiers, pour garnir les parties dénudées et pour la régularité de leurs branches latérales.

On comprend par greffe herbacée tout bourgeon qui, n'étant pas encore lignifié, est fixé sur un autre végétal; on peut greffer des Choux-fleurs sur toute espèce de Choux, des pousses de tomates sur les jeunes pousses de Pomme de terre et sur la Douce-Amère vivace, des pousses de Melons sur des Concombres, ou toute autre plante de la famille des Cucurbitacées; elle est très-avantageuse pour greffer les variétés de Conifères ainsi qu'une grande quantité d'autres végétaux.

La greffe souterraine est en usage depuis bien longtemps pour greffer en fente les plantes sur racines, ou le plus bas possible de la tige, soit par approche, ou en placage; nous avons souvent greffé des centaines de Rosiers du roi sur racines, et la plupart des greffes ont

développé des racines. Pareille opération faite à un vieux pied de Vigne a également réussi, de même différentes variétés de Conifères se sont affranchies. Dans les déserts de l'Afrique et de l'Arabie, où on ne peut pas récolter de Pastec (ou Melon d'eau), vu la grande sécheresse du sol, et le manque d'eau pour arroser, on greffe en terre les Melons sur un sujet que l'on appelle *hydisarum altagie*. Ce sujet dont les racines s'enfoncent profondément dans le sol, fournit à cette Cucurbitacée l'humidité dont elle a besoin et qu'elle n'aurait pu se procurer elle-même. Cette greffe a, en outre, le grand avantage de multiplier les divers végétaux qui ne donnent pas de graines.

On peut greffer diverses variétés de roses, sur un même sujet, pourvu que l'on choisisse les variétés convenables, et que l'une ne vive pas aux dépens de l'autre ; de même on greffe des *Azaléas* de Chine, variés de couleurs, sur le *Phœniceum* ; des variétés de *Rhododendrum* sur l'espèce Ponticum ; la Pervenche blanche de Madagascar sur la rouge, et réciproquement ; les Petunias variés sur le Nicotiana (tabac) ; la Glycine blanche de la Chine sur la bleue ; le Mahonia sur l'épine Vinette ; les fraisiers sur des tiges d'églantiers, le Sorbier des oiseaux sur l'épine commune, enfin le *Cotoneaster buxifolia*, lorsqu'il est greffé en tête sur l'aubépine, forme d'agréables parasols ; les rameaux pendants et les fruits d'un rouge corail produisent le plus bel effet, etc.

Pour greffer on doit, autant qu'il est possible, choisir un temps sombre, et une température douce ; les temps arides, pluvieux ou trop brûlants sont contraires.

La greffe est susceptible d'altérer le sujet. C'est surtout au moment de la végétation qu'a lieu cette opération. Aussi, tout arbre greffé n'est plus qu'une plante modifiée par l'art ; jamais elle n'est aussi vigoureuse et ne dure aussi longtemps qu'une plante entière, telle que la nature la donne d'un seul jet dans l'embryon des semences.

Nous bornons ici nos observations sur la greffe. Puissent-elles provoquer de nouvelles expériences qui tourneront au profit de cette partie si intéressante de l'horticulture.

MÉMOIRE EN RÉPONSE A LA QUESTION :

Comment le propriétaire d'un jardin placé dans les conditions suivantes, doit-il le planter en vue d'y avoir les meilleurs fruits et pour toutes les saisons? Ce jardin, à la fois fruitier et légumier, occupe l'espace d'un hectare; il est enclos de murs situés aux quatre expositions suivantes : sud-est, sud-ouest, nord-est, nord-ouest. Les chemins intérieurs doivent être bordés d'arbres conduits en pyramides, en quenouilles ou en fuseaux. L'aménagement de la plantation devra donner ce résultat que le propriétaire aura des pommes *et des* poires *toute l'année, des* cerises *du mois de mai jusqu'en août, des* abricots *de juin à septembre, des* pêches *et des* prunes *de juillet à octobre, des* raisins *d'août en octobre. Certaines variétés de fruits donnant de bons produits dans presque tous les terrains et d'autres exigeant des sols légers, secs, compactes et humides, le mémoire devra satisfaire à ces diverses conditions. On estime à six cents le nombre des pyramides, fuseaux ou quenouilles.*

PAR M. DÉSIRÉ BUISSERET,

Professeur à l'école moyenne de l'État à Thuin.

PRÉFACE.

Cet opuscule répond à une question mise au concours par la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique. Dans sa séance du 24 septembre 1861, l'assemblée des délégués des différentes associations a entendu le rapport de la commission chargée d'apprécier ce mémoire. Les commissaires étaient : MM. A. Royer, de Namur, président, Ed. Morren, professeur à l'Université de Liége, Kegeljan, de Namur, et De Puydt, de Mons, rapporteur. L'assemblée a adopté les conclusions du rapport, conçues en ces termes : Une prime de 200 francs, y compris la valeur d'une médaille en argent, est décernée à l'auteur; le mémoire sera imprimé (après correction) dans le Bulletin

de la Fédération; l'auteur en recevra cent exemplaires. Après avoir examiné mûrement les critiques de détails (ce sont les termes du rapport), je les ai jugées fondées, à l'exception de deux, et j'ai corrigé en conséquence mon travail primitif. Voici les deux points de critique que je ne puis accueillir et les motifs qui m'en empêchent. Le rapporteur déclare insuffisant l'espace de 4 mètres en moyenne que je donne à mes poiriers-espaliers. Je l'avais reconnu moi-même et j'ai de plus indiqué, pour y remédier, un moyen qu'on dit être de peu de valeur. Cependant je l'ai vu employer avantageusement dans un jardin très-bien tenu. Je reconnais toutefois qu'il serait plus simple de diminuer le nombre de pieds et de les espacer davantage. Mais alors, il faut se résigner à voir une notable portion de mur rester longtemps dégarnie. Le second point est celui-ci : j'ai avancé que l'on peut se procurer à très-peu de frais des sauvageons de poiriers provenant des bois. Le rapporteur prétend que le poirier ne s'y trouve « que d'une manière exceptionnelle, et en nombre excessivement restreint. » J'oppose à cette assertion les deux faits suivants. 1° Des habitants de notre canton viennent, chaque automne, offrir en vente au prix de vingt centimes des poiriers sauvageons qu'ils recueillent dans les bois, et qui sont en état d'être greffés en fente. 2° J'ai appris de M. A. Bivort de Fleurus, que pendant plusieurs années, il s'était procuré, chaque automne, des *milliers* de poiriers sauvages dans les bois voisins de Dinant. Je maintiens donc ce que j'ai avancé à ce sujet, et j'ajoute qu'il faut préférer ceux qui paraissent nés de semis et non ceux de souche, qui ont l'inconvénient de drageonner beaucoup.

Thuin, le 25 octobre 1861.

NORD

EST

« La diversité plaira toujours. »

Il nous a paru impossible de traiter convenablement ce sujet sans tracer au préalable un projet de plan dudit jardin ; en joignant ce croquis à notre travail, nous croyons entrer dans l'esprit qui a dicté cette question.

1. Quelques mots sur notre plan.

Et d'abord il importe de savoir quelle est la forme du jardin. La question posée garde le silence à cet égard. Il semblerait donc que la Fédération en ait voulu laisser le choix aux concurrents. Telle n'est pas notre opinion ; nous pensons, au contraire, que la forme carrée est la seule qu'on puisse supposer quant à la configuration du jardin. A la rigueur, les termes de la question pourraient s'appliquer à toute espèce de quadrilatère. Mais si l'on y réfléchit on s'aperçoit immédiatement qu'en admettant toute autre forme que le carré, le rectangle, par exemple, on a alors, dans deux expositions, des murs plus longs que dans les deux autres, et de cette manière les conditions de la question ne sont plus les mêmes. Ce sont ces considérations qui nous ont décidé à donner la préférence à la forme carrée. Nous supposons donc que le jardin en question a la forme d'un hectomètre carré, soit 100 mètres en long et 100 en large. Il est entouré de murs dont la hauteur n'est pas non plus déterminée, et auxquels nous supposons une hauteur moyenne de 3 à 4 mètres. Si un propriétaire avait des murs plus élevés, il pourrait les garnir d'espaliers à basse tige et à haute tige, et en doubler ainsi le nombre.

Des chemins intérieurs au nombre de huit divisent le jardin en vingt-quatre compartiments rectangulaires égaux, dont la longueur est de 21^m75, la largeur, 13^m66, et la surface 2 ares 97 centiares. Deux allées principales se croisent au milieu, elles ont 3 mètres de large ; les six autres chemins, ainsi que les quatre

qui longent les murs, ont deux mètres de large. C'est dans les plates-bandes qui longent ces chemins que sont plantés nos arbres fruitiers, conduits en pyramides, fuseaux ou vases. Les arbres destinés à prendre de grandes dimensions sont plantés le long des chemins intérieurs; ceux au contraire qui doivent conserver des proportions restreintes, tels que Cerisiers sur Ste Lucie (fuseaux), et Pommiers-paradis en vases ou en fuseaux, sont plantés le long des chemins qui avoisinent les quatre murs, ceci dans le but d'éviter que l'ombre projetée ne nuise aux espaliers. Le nombre d'arbres en pyramides, fuseaux ou vases, s'élève à 528; il se décompose comme suit: Poiriers sur franc, à demeure, 198; — Poiriers sur Coignassier, alternant avec les francs, mais destinés à disparaître lors de l'entrée en fructification de ces derniers, 160; — Pruniers, 54; — Pommiers, 93; — Cerisiers, 43. Quant à l'emplacement de ces arbres et à leur espacement, voir la légende annexée à notre plan.

L'exposition des quatre murs est telle qu'on peut les utiliser tous; c'est ce que nous avons fait. Le mur Sud-Est comprend 16 poiriers 4 pruniers, 2 cerisiers, en tout 22 pieds d'arbres; à 4 mètres en moyenne (1), soit 88 mètres; il reste 12 m. que je consacre à la vigne. Total 100 mètres, longueur du mur. Au Sud-Ouest, se trouvent un poirier, 12 abricotiers, 12 pêchers, total 25 arbres, à 4 mètres en moyenne, soit 100 mètres. Au Nord-Est, je place 14 poiriers, 4 abricotiers et 7 pruniers, total 25 arbres, à 4 mètres chacun, soit 100 mètres. Au Nord-Ouest sont relégués 9 poiriers, 4 cerisiers, 4 pommiers, total 17 arbres, à 4 mètres chacun, soit 68 mètres. Il reste donc 32 mètres que je propose de consacrer à un essai de culture en cordons obliques des diverses espèces fruitières, telles que Abricotiers, Pruniers, Cerisiers et Poiriers.

2. Du sol propre aux arbres fruitiers et des amendements.

Si l'on veut obtenir des fruits de bonne qualité, il est indispensable de ne planter les arbres fruitiers que dans les sols qui leur conviennent. Mais il est rare qu'on ait le choix de l'emplacement d'un jardin, et il arrive assez souvent que le terrain dont on dispose ne possède pas les qualités requises, soit pour les fruits à pepins, soit pour ceux à noyaux. Dans ce cas, il faut de toute nécessité amender le sol.

---

(1) 4 mètres ne suffisent pas, je le reconnais, aux poiriers, surtout si on les greffe sur franc. Il est à remarquer toutefois qu'ils ont toute la hauteur du mur, ce qui compense quelque peu le manque de largeur. Et puis, lorsque les branches horizontales d'un arbre rejoindront celles du voisin, il y a moyen de remédier à cet inconvénient; il n'y a qu'à en supprimer une sur deux, et permettre ensuite à celles que l'on conserve de s'étendre en s'intercalant les unes entre les autres. De cette manière elles ont 4 mètres à parcourir à droite et autant à gauche.

Fruits à pepins. — L'expérience démontre que les fruits à pepins *préfèrent*, en général, un sol profond, frais, dans lequel l'argile et le sable se trouvent mélangés en proportions telles que le sol ne soit ni trop léger, ni trop compacte. En effet, si le sable est surabondant, la fraîcheur naturelle, si favorable aux racines, disparaît bien vite sous l'influence du soleil et fait place à une sécheresse aride ; si c'est l'argile qui est en excès, l'effet contraire a lieu ; l'écoulement de l'eau étant impossible, les racines sont comme noyées, et l'on en aperçoit bientôt les mauvais effets, à l'arbre qui se couvre de mousse et devient malingre, et aux fruits qui se fendillent et deviennent pierreux. On voit que c'est autant, si pas plus, pour la qualité des fruits que pour la végétation de l'arbre que les qualités du sol sont exigées ; il est vrai cependant que telle variété de poire n'est bonne que cultivée en sol léger, chaud; que telle autre est meilleure, cultivée dans les terrains plus ou moins humides, compactes et froids; tandis que d'autres conservent leurs bonnes qualités partout : ce à quoi nous aurons égard dans le choix des variétés.

Défoncements et amendements. — Pour remédier aux inconvénients signalés plus haut, on a recours aux défoncements. On pratique, à l'endroit des plantations surtout, des trous d'environ un mètre de dimension en tous sens, et on les remplit au moyen d'un mélange convenable. Dans les terrains humides, on assurera l'écoulement des eaux par un bon drainage. Le fond des trous sera garni d'une couche épaisse de platras de démolition, ou à son défaut, d'une terre sablonneuse. On y enfouira du fumier de cheval, en sol froid, et du fumier de vache en sol chaud ; le premier pour rechauffer, le second pour rafraîchir le sol ; on se gardera bien toutefois, lors de la plantation, de mettre les racines en contact avec le fumier qui, en fermentant, pourrait les brûler. C'est principalement pour les poiriers greffés sur franc dont les racines s'enfoncent profondément, qu'un tel défoncement est indispensable; ceux que l'on greffe sur coignassier, se contentent de moins de profondeur, parce que leurs racines sont plutôt traçantes que pivotantes. Un sol compacte leur convient moins encore qu'aux francs ; ils ne se plaisent pas davantage dans un sol sablonneux, à moins que le sous-sol ne soit humide.

Fruits à noyau. — Quant aux arbres fruitiers à noyau que l'on greffe sur prunier, tels que pêchers et abricotiers, ils végètent dans tous les sols où le prunier se comporte bien ; mais il est vrai de dire que les fruits en sont plus colorés, plus sucrés, plus savoureux en terre légère et calcaire , qu'en terre froide et compacte. Il faudra donc avoir égard à cette circonstance en amendant le sol, et y ajouter une dose modérée de chaux ou de plâtre. Le sol de Montreuil-aux-Pêches est assis sur des gisements de plâtre, et c'est à cette circonstance jointe, il est vrai, à une culture et une taille des plus intelligentes, que l'on attribue la supériorité incontestable des pêches de cette localité. Les qualités du sol , toutefois,

ne suffisent pas pour assurer le succès dans la culture du pêcher, et il n'est pas rare, en Belgique, de rencontrer des jardins au sol plus ou moins calcaire, et où cependant cet arbre ne fait que languir, est sujet à une foule d'accidents et dépérit en peu de temps. Nous croyons que ce dépérissement rapide doit être attribué au peu de discernement que l'on met dans le choix du sujet sur lequel on greffe le pêcher. D'ordinaire on prend le premier prunier qui se présente, sans choix, même ceux qui proviennent de rejetons, les drageons; là est la cause de l'insuccès. Il faut prendre pour sujet, des pruniers de semis, et préférablement de la Grosse Mirabelle jaune. Dans le sable noir de Bruxelles et des environs, on préfère les pieds de Mirabelle à tout autre; à Gand, on se sert de boutures de Myrobolan. Dans le Hainaut, la pêche la plus cultivée est la variété dite Pêche d'Oignies, et on ne la multiplie guère que par semis. Elle se reproduit identique, ou du moins toujours bonne. L'arbre est plus vigoureux, plus sain, plus docile et plus fertile que ses congénères. Dans beaucoup de jardins, on cultive la pêche d'Oignies à l'exclusion des autres variétés, dont on a vainement essayé la culture. Ce fait vient encore à l'appui de ce qui est dit plus haut, concernant les causes de dépérissement du pêcher. L'abricotier également est plus sain, plus propre à la culture en haut vent, lorsqu'il provient de semis, que lorsqu'il est greffé sur n'importe quel sujet. La variété dite Abricot-pêche se reproduit identique ou du moins toujours bonne par le semis.

3. Du poirier.

MODE DE CULTURE. — SUJETS POUR LA GREFFE. — CHOIX DES VARIÉTÉS.

Mode de culture. — La culture sous la forme pyramidale convient au plus grand nombre des variétés du genre poirier, mais plus particulièrement à celles qui mûrissent fin été et en automne. Quelques variétés d'hiver et même de printemps, surtout parmi les nouvelles, s'accommodent également de cette culture; les autres exigent, sous le climat de Belgique, l'abri de l'espalier.

Nous plaçons encore au mur deux variétés d'été, très-précoces, dans le but d'en hâter la maturité, ainsi que quelques-unes de ces anciennes variétés d'automne que leur décrépitude empêche actuellement de cultiver, comme on le faisait autrefois, en plein vent, mais qui en espalier sont encore des fruits de toute première qualité; de ce nombre sont le Beurré gris, la Bergamotte crassane, etc.

Par pyramide j'entends non seulement la pyramide vraiment digne de ce nom, et qu'on devrait plutôt appeler cône, mais encore la quenouille, forme moins artistique et par cela même plus commune dans nos jardins,

mais également favorable à la fructification. Le fuseau, si avantageux dans les petits jardins, est également compris sous cette dénomination générique.

Sujet. — On greffe le Poirier sur Poirier franc de semis ou mieux encore des bois, et sur coignassier.

Les poiriers greffés sur franc poussent avec une plus grande vigueur, deviennent plus forts et vivent beaucoup plus longtemps que ceux que l'on a greffés sur coignassier. En revanche, ils se mettent à fruits plus lentement, plus difficilement. Cependant, au moyen d'une taille intelligente, on parvient à les mâter et à hâter leur fructification. Alors leur vigueur n'est plus un défaut, mais une qualité dont on s'applaudit, et, en peu d'années, l'abondance et la bonne qualité de leurs fruits ont dédommagé leur propriétaire de l'attente à laquelle il a dû se soumettre.

Tels sont les motifs qui doivent les faire préférer dans les terrains qui ont la profondeur nécessaire à leurs racines pivotantes.

Les Poiriers greffés sur coignassier ont leurs racines plutôt traçantes que pivotantes, et se contentent, pour cette raison, d'un sol moins profond. Il ne faut pas toutefois qu'il soit trop argileux, ni excessivement sablonneux, à moins, dans ce dernier cas, que le sous-sol ne soit humide. Ces Poiriers poussent avec moins de vigueur, et vivent moins longtemps (15 à 20 ans au plus); mais ils sont extrêmement prompts à fructifier, qualité qui les fait assez souvent préférer par les amateurs, toujours pressés de jouir, *Tempus breve est !*

Les deux sujets, comme on le voit, ont donc chacun leurs avantages, comme ils ont chacun leurs défauts.

C'est pourquoi nous n'excluons ni l'un, ni l'autre; nous les associons en plantant alternativement un Poirier sur franc à demeure, et un Poirier sur coignassier, provisoire. Pendant que les premiers formeront leur charpente vigoureuse, les seconds donneront du fruit, et lorsque les francs seront en pleine fructification, les coignassiers auront presque fait leur temps, et ils disparaîtront, laissant aux francs l'espacement dont ceux-ci ont besoin. Telle est la combinaison que nous avons réalisée dans notre plan.

En plantant les Poiriers greffés sur coignassier, il faut avoir soin de ne pas enterrer le bourrelet de la greffe, précaution sans laquelle ils *s'affranchiraient* et retarderaient ainsi leur mise à fruits. Dans le but d'obtenir une abondante fructification, on les taillera très-long, au risque de les épuiser en peu de temps.

Choix des variétés. — Dans le choix que nous avons fait des variétés de Poires, nous avons presque constamment donné la préférence aux modernes. Elles se distinguent, pour la plupart, par la beauté et la vigueur de leur bois, le volume, la chair fine et fondante de leurs fruits. Nous avons laissé de côté le plus grand nombre de ces variétés anciennes, autrefois vigoureuses, fertiles, robustes, mais aujourd'hui décrépites et

comme frappées de stérilité (1). Les richesses de la pomologie moderne sont telles que nous n'avons réellement que l'embarras du choix. L'illustre Van Mons, le père des pomologues belges, et ses émules ont procréé une immense collection de Poires, de qualité exquise, et mûrissant aux différentes époques de l'année. Toutefois nous n'avons pas proscrit toutes les variétés anciennes ; il en est encore quelques-unes que les modernes n'ont pas détronées et qui méritent encore une place dans nos jardins ; mais nous avons mis en pratique ce conseil d'un homme très-compétent en cette matière : « il faut apporter une grande sévérité dans la choix des variétés anciennes. » (A. Royer, *Ann. de Pomologie belge*, 1re année, p. 4.) A ceux qui seraient tentés de trouver notre collection trop nombreuse, nous répondrions par ces paroles, si vraies, d'un pomologue renommé : « nous ne voyons pas pourquoi, tandis que nous cherchons à réunir dans nos jardins, des collections de fleurs de la même époque, nous n'agirions pas de la même manière pour les fruits, lorsque l'étendue du jardin le permet. La diversité plaira toujours, et l'abondance n'est pas un mal. » (A. Bivort, *Ann. de Pomol. belge*, 4e année. p. 2.) (2)

La question que nous traitons, demande que les concurrents aient égard à cette circonstance « que certaines variétés de fruits donnent de bons produits dans presque tous les terrains, et que d'autres au contraire exigent des sols légers, secs, compactes et humides. » Cette recommandation nous paraît concerner particulièrement le genre Poirier. L'expérience a demontré, en effet, que certaines variétés de Poires conservent leurs bonnes qualités dans des sols tout différents, que d'autres les perdent dans des terrains humides, froids ; et que d'autres enfin semblent préférer ces derniers. Nous avons donc formé deux listes, mais pour le Poirier seulement, et même pour la forme pyramidale seule, un semblable travail ne nous paraissant pas nécessaire pour les Poiriers cultivés en espalier. Outre les fruits qui se plaisent dans toute espèce de sols, la 1re liste comprend ceux qui préfèrent un sol léger et chaud, et la 2de, ceux qui conservent leurs bonnes qualités dans un terrain compacte, plus ou moins humide et froid. La 2e liste n'est pas aussi nombreuse que la 1e ; la raison en est que nous n'avons voulu rien hasarder, mais seulement recommander des fruits qui ont fait leurs preuves dans ces sortes de terrains. Nous n'avons pas pu faire un semblable travail pour les autres genres de fruits. Nous ne savons si la chose est possible pour les Pommiers ; quant aux fruits à noyau, il est impossible d'en obtenir

(1) Comme nous écrivons pour la Belgique, nous avons dû nous montrer très-sévère quant à l'admission des fruits de provenance méridionale qui, le plus souvent, sont loin d'acquérir chez nous les qualités qui les distinguent dans leur pays d'origine.

(2) Je me plais à déclarer que dans la rédaction de mon opuscule, j'ai largement mis à contribution cette excellente publication, œuvre d'hommes compétents et consciencieux, qui fait honneur à notre pays.

de bons produits dans des sols compactes, froids, si on ne parvient à les transformer par le drainage et les amendements. Dans la collection de fruits que nous présentons, le propriétaire choisira et multipliera selon ses goûts, les variétés d'été, d'automne, d'hiver ou de printemps.

Poires à cultiver en espalier, dans tous les sols.

NOMBRE.	EXPOSITION.				NOMS DES VARIÉTÉS.	AUTEURS.	ÉPOQUE MOYENNE DE MATURITÉ (1).
	Sud-E.	Sud-O.	Nord-E.	Nord-O.			
1		SU			Beurré Giffart.	Giffart.	Fin juillet.
1				NO	Beau présent d'été.		Août.
1			NE		Beurré gris d'automne.		Comm. octobre.
1			NE		Délices d'Hardempont (belge).	Hardempont.	Octob. et novemb.
1			NE		Duch^{se} d'Angoulême (2)	Audusson.	Octob. et novemb.
1	SE				Berg^{te} crass^{ne} ancienne		Nov. se prol^{e} en déc.
3	1 SE		1 NE	1 NO	Passe colmar.	Hardempont.	Décembre, février.
3	1 SE		1 NE	1 NO	Beurré d'Hardempont.	id.	id. id.
1	SE				Orpheline d'Enghien.	Dechamp.	Novemb. à fin févr.
1	SE				Berg^{te} crass^{ne} d'hiver.	Bruneau.	Février et mars.
2	1 SE			1 NO	Prince Albert.	A. Bivort.	id. id.
2			1 NE	1 NO	Bezy de St. Vaast.		Décembre, février.
1			NE		Esturion.	Bouvier.	Février.
1			NE		Doyenné d'Alençon.		Décembre en mars.
3	1 SE		1 NE	1 NO	Bon chrét. de Rance (2)	Hardempont.	Janv. en avr., parfois en mai.
2	2 SE				Joséphine de Malines.	Espéren.	Janv. en avr. (en esp. 1 mois plus tôt.)
4	2 SE		1 NE	1 NO	Berg^{te} de Pentecôte.		Comm^{t} déc. en mai.
4	2 SE		id.	id.	Bergamotte Esperen.	id.	Mars, avril.
4	2 SE		id.	id.	Fortunée.	Parmentier.	Janvier, juin.
1			NE		Souveraine de print.	Boisbunel.	Mars, avril.
1	SE				Léon Leclerc de Laval.	Van Mons.	Mai et juin.
1			NE		B. angevin^{e} (p. à cuire).		Janvier, juin.
40	16	1	14	9			
	40						

(1) Rien de plus difficile que d'indiquer exactement, l'époque de maturité d'un fruit, car elle varie en raison de beaucoup de circonstances, telles que la qualité du sol, l'exposition, le sujet. C'est aussi dans les Annales que j'ai puisé la plus grande partie de ces renseignements.

(2) Les poires Duchesse d'Angoulême et Beurré de Rance n'étant pas de première qualité en terre compacte, on pourrait supprimer le premier de ces fruits et se contenter d'un pied du second, sauf à compléter le nombre en augmentant celui de l'Orpheline d'Enghien, du Doyenné d'Alençon et de la Joséphine de Malines.

1re liste : *Poiriers en pyramide, terrains légers, chauds.*

NOMBRE TOTAL.	NOMBRE SUR FRANC.	NOMBRE SUR COIGNr.	NOMS DES VARIÉTÉS.	AUTEUR.	ÉPOQUE MOYENNE DE MATURITÉ.
			Saison d'été (1).		
3	1	2	Beurré Giffart.	Giffart.	Fin juillet.
2	1	1	Doyenné de juillet.	Van Mons.	id.
2	1	1	Dearborn.		Août.
2	1	1	Barbe Nélis.	Grégoire.	Août-septembre.
2	1	1	Poire pêche.	Espéren.	Août.
2	1	1	Désiré Cornelis.	A. Bivort.	Mi-août.
2	1	1	Ananas de Courtrai.		Fin août.
2	1	1	Gros Rousselet de V. M.	Van Mons.	Août à mi-septembre.
2	1	1	Duchesse de Berry d'été.		Fin août.
2	1	1	Beurré d'Amanlis.	id.	id.
3	3	1	Bon chrétien William.	William.	1re quinzaine de sept.
2	1	*	Calebasse d'été.	Espéren.	Commencemt. de sept.
2	1	1	Petit Rousselet.		1r sept. au 30.
3	2	1	Beurré Antoinette.	A. Bivort.	Septembre.
2	1	1	Poire Seigneur.	Espéren.	Sept. à mi-oct.
2	1	1	Beurré de Mérode.	Van Mons.	Mi-sept. à fin oct.
2	1	1	Verlaine d'été.	id.	15 septembre au 30.
2	1	1	Double Rousselet.	Espéren.	Fin sept. se prolonge assez longtemps.
2	1	1	Bonne d'Ezée.	Dupuy-Jaman	Septembre en octobre.
2	1	1	Beurré de Nantes.	Maisonneuve.	Fin septembre.
2	1	1	Jalousie de Fontenay.		Septembre.
2	1	1	Onondaga (Swans Orange)		Septembre-octobre.
			Saison d'automne.		
2	1	1	Beurré Gens.	Van Mons.	Octobre.
2	1	1	Médaille d'or.		Commenc. d'octobre.
2	1	1	Charles Frédérix.	id.	id.
2	1	1	Bne Louise d'Avranche.	De Longueval	id.
3	2	1	Marie Parent.	A. Bivort.	Octobre.
2	1	1	Beurré Colmar.	Van Mons.	id.
2	1	1	Ananas français.		id.
2	1	1	Grosse poire d'Amande.		id.
3	2	1	Marie Louise Van Mons	id.	id.
2	1	1	Hélène Grégoire.	Grégoire.	id.
2	1	1	Prince impér. de France.	id.	id.
71	38	33			

(1) N. B. On reproche assez généralement aux fruits d'été de *blettir* promptement, de passer vite ; il est facile d'obvier à cet inconvénient en les *entrecueillant*. Voici comment. Au lieu d'attendre que les fruits mûrissent sur l'arbre, on en cueille les plus gros quelque temps avant l'époque ordinaire de maturité. On les dépose à la maison sur un meuble. Là, en quelques jours, ils ont complété leur maturité, et ils sont bons à être mangés. Au bout de huit jours, on fait une seconde cueillette des plus gros, qu'on traite encore comme il vient d'être dit, et l'on continue de la même manière jusqu'à ce que l'arbre soit complétement dépouillé. On empêche ainsi les fruits de blettir ou de devenir farineux, et on en jouit plus tôt et plus tard.

* Cette poire est du nombre de celles que leur peu de vigueur ne permet pas de greffer sur coignassier.

NOMBRE TOTAL.	NOMBRE SUR FRANC.	NOMBRE SUR COIGNr.	NOMS DES VARIÉTÉS.	AUTEUR.	ÉPOQUE MOYENNE DE MATURITÉ.
71	38	33			
4	3	1	Souv. de laReine desBelg.	Grégoire.	Octobre en novembre.
2	1	1	Beurré Bosc.	Van Mons.	Octobre à mi-nov.
2	1	1	Vineuse d'Espéren.		Octobre-novembre.
2	1	1	Fondante de Malines.	Espéren.	Oct. à mi-nov.
4	3	1	Poire de Tongres.	Durandeau.	Mi-oct. à mi-nov.
2	1	1	Doyenné Crotté.		15 oct. à 15 nov.
2	1	1	Surpasse Meuris.	Van Mons.	Mi-octobre.
2	1	1	Beurré de Saint Amand.	Curé Grégoire	id.
2	1	1	Théodore Van Mons.	Van Mons.	15 oct. à fin nov.
2	1	1	Orpheline Colmar.	id.	id.
2	1	1	Conseiller de la Cour.	id.	Fin octobre.
2	1	1	Louise d'Orléans.	id.	id.
2	1	1	Duchesse de Brabant.	Durieux.	id.
2	1	1	Charlotte de Brouwer.	Esperen.	Fin oct. à mi-nov.
4	3	1	Beurré Delannoy.	Al. Delannoy.	Fin oct. en janv.-fév.
2	1	1	Docteur Lentier.	Grégoire.	Fin oct. en nov.
2	1	1	Louis Dupont.	Van Mons.	Fin octobre.
2	1	1	Fondante du Comice.	Millet.	Fin oct. à mi-nov.
2	1	1	Van Mons de Lon Leclerc.		Fin oct. se prol. parfois en décembre.
2	1	1	Nouveau Poiteau.	Van Mons.	Fin octobre.
2	1	1	Esperine.	id.	Fin oct. à fin nov.
2	1	1	Maréchal Dillen.	id.	Fin oct. peut se prol. en décembre.
2	1	1	Bon Chrétien Napoléon.	Liard.	Fin oct. tout nov.
2	1	1	Calebasse Tougard.	A. Bivort.	Fin oct. en nov.
2	1	1	Bon Chren Jos. Lamarche.		Fin oct. se cons. bien
2	1	1	Passe Colmar musqué.	Espéren.	Fin oct. à mi-nov.
3	3		Délices de Lovenjoul.	Van Mons.	Fin oct. à fin nov.
4	3	1	Poire Dix.	Mme Dix.	Fin oct. en déc.
2	1	1	Doyenné Goubaut.	Goubaut.	Octobre-décembre.
2	1	1	25e anniv. de Léopold Ier.	Grégoire.	Novembre.
2	1	1	Rousslet Vanderwecken.	id.	Commenc. d'octobre.
2	1	1	Des deux sœurs.	Espéren.	id.
4	3	1	Beurré Diel.	Meuris.	Novembre-décembre.
1	1		Beurré Clairgeau.	Clairgeau.	Novembre à janvier.
4	3	1	Emile d'Heyst.	Espéren.	Nov., se cons. longts.
2	1	1	Bezy Espéren.	id.	id.
4	1	2	Bergamotte Drouet.		Novembre.
2	1	1	Colmar d'Aremberg.	Van Mons.	id.
2	1	1	Duc d'Orléans.	A. Bivort.	Novembre-décembre.
2	1	1	Louis Grégoire.	Grégoire.	Nov. à fin déc.
2	1	1	Beurré Six.	Six.	id.
2	1	1	Poire des Chasseurs.	Van Mons.	Nov., se conserve.
2	1	1	Beurré Berckmans.	A. Bivort.	Novembre et décembre
2	1	1	Grand soleil.	Espéren.	Nov. se prol. en déc.
2	1	1	Poire Henriette.	Sim. Bouvier.	Novembre à janvier.
2	1	1	Colmar Nélis.	Nélis.	Novembre et décembre quelquefois fin janv.
2	1	1	Alexandre Lambré.	A. Bivort.	Novembre à janvier.
2	1	1	Philippe Goes.	id.	15 novem. en décem.
2	1	1	Docteur Trousseau.	id.	Mi-novem. à mi-décem.
2	1	1	Comtesse de Chambord.	Parigot.	Mi-novem. à fin décem.
4	3	1	Madame Eliza.	A. Bivort.	Fin novem. à fin décem.
4	2	2	La Castelline.		Fin novem.-décem.
2	1	1	Poire Vauquelin.	Vauquelin.	Novem.-décem. en mai.
4	3	1	Comte de Flandre.	Van Mons.	Mi-décem. à mi-janv.
4	3	1	Orpheline d'Enghien.	Dechamp.	Novem. à fin février.
203	114	88			

NOMBRE TOTAL.	NOMBRE SUR FRANC.	NOMBRE SUR COIGN^r.	NOMS DES VARIÉTÉS.	AUTEUR.	ÉPOQUE MOYENNE DE MATURITÉ.
			Saison d'hiver.		
203	114	88			
4	2	2	Beurré Philippe Delfosse	Grégoire.	Comm^t décem en janv.
4	2	2	Léopold Ier.	A. Bivort.	Mi-décem. à fin janv.
4	2	2	Fondante de Noël.	Espéren.	Fin décem. en janvier.
4	2	2	Zéphirin Louis.	Grégoire.	Fin décembre.
4	2	2	Iris Grégoire.	id.	Comm. en décem. va jusq. janv. et au-delà.
4	2	2	Alexandre Bivort.	Berckmans.	Fin décem. à fin janv.
4	2	2	Pater Noster.	Pater Noster.	Décembre-janvier.
5	3	2	Léon Grégoire.	Grégoire.	Décem. à fin-janv.
5	3	2	Zéphirin Grégoire.	id.	Novem. jusq. en févr.
4	2	2	Duchesse de mars.		Décembre en février.
4	2	2	Beurré Tuerlinckx.	Tuerlinckx.	Décembre-février.
4	2	2	Bezy de Saint Vaast.		id.
4	2	2	Nec plus Meuris.	Van Mons.	Janvier.
4	2	2	Rousselet de janvier.		id.
4	2	2	Doyen Dillen.	id.	id.
4	2	2	Passe Colmar François.	Millet.	id.
4	2	2	Commissaire Delmotte.	Grégoire.	id.
3	1	2	Napoléon Savinien.	Soc. Van Mons	Janvier en mars.
2	1	1	Beurré gris d'hiver nouv.		id.
4	2	2	Beurré Sterckmans.	Sterckmans.	Janvier et février.
1	1		Beurré d'Avoine.	d'Avoine.	id.
5	3	2	Nouv. Fulvie Grégoire.	Grégoire.	id.
4	2	2	Bergamotte Dussart.	Dussart.	id.
4	2	2	Beurré Bennert.	A. Bivort.	id.
4	2	2	Beurré de Wetteren.	L. Berckmans	Février.
3	1	2	Rousselon.	Espéren.	id.
4	2	2	Berg^tte Crassane d'hiver.	Bruneau.	Février et mars.
3	3		Prince Albert.	A. Bivort.	id.
4	2	2	Aglaé Grégoire.	Grégoire.	id.
4	2	2	Colmar Delahaut.	id.	id.
4	2	2	Docteur Bouvier.		id.
4	2	2	Cassante de mars.		Mars.
			Saison de printemps.		
5	3	2	Joséphine de Malines.	Espéren.	Janvier en avril.
4	2	2	Poire Prévost.	A. Bivort.	id.
2	2		Suzette de Bavay.	Espéren.	Février-avril.
4	2	2	Bergamotte Esperen.	id.	Mars-avril.
4	2	2	Souveraine de printemps	Boisbunel.	id.
2	1	1	Présent Van Mons.	Espéren.	id.
2	2		B^ré Docteur Bretonneau.	id.	Mars en mai.
4	2	2	Bonne Louise de print^s.		Printemps.
4	2	2	Fortunée.	Parmentier.	Janvier-juin.
1	1		Léon Leclerc de Laval.	Van Mons.	Mai et juin.
358	198	160			

2e Liste. Poires à cultiver en pyramide, sur franc, dans les terrains compactes, humides et froids.

NOMBRE	NOMS DES VARIÉTÉS.	AUTEUR.	ÉPOQUE MOYENNE DE MATURITÉ.
	Saison d'été.		
2	Beurré Giffart.	Giffart.	Fin juillet.
2	Doyenné de Juillet.	Van Mons.	id.
2	Gros Rousselet Van Mons.		Août-septembre.
2	Désiré Cornélis.	A. Bivort.	Mi-août.
2	Ananas de Courtray.		Fin août.
2	Duchesse de Berry d'Été.		id.
2	Barbe Nélis.	Grégoire.	Août-septembre.
2	Fondante de Cuernes.	Reynart-Bernaert.	1re quinzaine septembre.
2	Beurré d'Amanlis.	Van Mons.	Septembre (en ce sol).
2	Petit Rousselet.		1er au 30 septembre.
2	Beurré de Mérode.	Van Mons.	mi-sept. à fin octobre.
2	Jalousie de Fontenay.		septembre.
2	Beurré Antoinette.	A. Bivort.	Fin septem. à fin octobre.
2	Calebasse princesse Mariane	Van Mons.	Fin septembre.
2	Bonne d'Ezée.	Dupuy-Jamain.	Septembre et octobre.
4	Beurré superfin.	Goubaut.	id.
2	Poire seigneur.	Espéren.	Septembre à mi-octobre.
	Saison d'automne.		
2	Beurré Gens.	Van Mons.	Commencement octobre.
2	Médaille d'or.		id.
2	Bonne Louise d'Avranche.	De Longueval.	id.
2	Beurré Kennes.	A. Bivort.	id.
2	Surpasse Meuris.	Van Mons.	Mi-octobre.
2	Poire de Tongres.	Durandeau.	Mi-octobre à mi-novemb.
2	Marie Louise Van Mons.	Van Mons.	Octobre.
2	Beurré Colmar.	id.	id.
2	Grosse poire d'amande.		id.
2	Doyenné Roux.		id.
2	Madame Durieux.	A. Bivort.	Fin octobre, se conserve.
2	Pie IX.	id.	Fin octobre.
2	Conseiller de la cour.	Van Mons.	id.
2	Duchesse de Brabant.	Durieux.	id.
2	Bon chrétien Napoléon.	Liard.	Fin octob., tout novem.
6	Calebasse Tougard.	A. Bivort.	Fin octobre en novembre.
2	Jean Baptiste Bivort.	id.	id.
2	Maréchal Dillen.	Van Mons.	Fin oct., peut se prolonger
2	Hélène Grégoire.	Grégoire.	Octobre-novembre.
2	Caps heafs.		id.
2	Beurré Piquery.	Coloma.	id.
2	Duchesse Hélène d'Orléans	A. Bivort.	Novembre.
2	Beurré Duval.	Duval.	Mi-novembre.
2	Emilie Bivort.	Bouvier.	Dernière quinz. de nov.
6	Duc d'Orléans.	A. Bivort.	Novembre-décembre.
2	Vicomte de Spoelberg.	Van Mons.	id.
2	Beurré Berckmans.	A. Bivort.	id.
2	Bouvier bourgmestre.	Bouvier Bourgmest.	Novembre.
2	Colmar d'Aremberg.	Van Mons.	Novembre-décembre.
2	Madame Eliza.	A. Bivort.	Fin nov. à fin déc.
2	Poire des chasseurs.	Van Mons.	Novembre.
2	Rousselet Bivort.	A. Bivort.	Novembre à fin janvier.
6	Poire Dix.	Mme Dix.	Fin Novemb. en décemb.
114			

NOMBRE	NOMS DES VARIÉTÉS.	AUTEUR.	ÉPOQUE MOYENNE DE MATURITÉ.
114			
4	Louis Grégoire.	Grégoire.	Nov., parf. jusqu'à fin déc.
2	Grand soleil.	Espéren.	Nov., se prolonge en déc.
2	Docteur Trousseau.	A. Bivort.	Mi-novemb. à mi-décemb.
3	Léopold 1er.	id.	Novembre-décembre.
4	Zephirin Grégoire.	Grégoire.	Novembre en février.
	Saison d'hiver.		
4	Comte de Flandre.	Van Mons.	Mi-décembre à mi-janvier.
4	Beurré Philippe Delfosse.	Grégoire.	Commenc. déc. en janv.
2	Léon Grégoire.	id.	Décembre à fin janvier.
1	Monseigneur Affre.	Bivort.	Décembre.
4	Henkel d'hiver.	Van Mons.	Décembre-janvier.
4	Jaminette.		Décembre-février.
4	Bezy de Saint Vaast.		id.
4	Nec plus Meuris.	id.	Janvier.
1	Rousselet de janvier.		id.
4	Doyen Dillen.	id.	id.
6	Commissaire Delmotte.	Grégroire.	id.
4	Beurré Bennert.	A. Bivort.	Janvier-février.
2	Bergamotte Dussart.	Dussart.	id.
4	Beurré Sterckmans.	Sterckmans.	id.
6	Nouvelle Fulvie Grégoire.	Grégoire.	id.
1	Rousselon.	Espéren.	Février.
2	Esturion.	Bouvier.	id.
4	Prince Albert.	A. Bivort.	Février et mars.
	Saison de printemps.		
3	Poire Prévost.	A. Bivort.	Janvier en avril.
2	Josephine de Malines.		id.
3	Bezy mai.	De Jonghe.	Mai.
198			

4. Du pommier.

CULTURE. — CHOIX DES VARIÉTÉS.

La culture en espalier convient peu au pommier, dont la plupart des variétés demandent le grand air plutôt que la chaleur; nous ne cultivons donc en espalier qu'un petit nombre de variétés, et encore les reléguons-nous au mur nord-ouest, exposition la moins favorable des quatre dont nous disposons. Rien n'empêcherait, cependant, de les placer à meilleure exposition, dans le but d'utiliser l'espace que laisseraient entre eux d'autres arbres, sauf à les transplanter ailleurs lorsqu'ils commenceraient à gêner ces derniers.

Le plus grand nombre des variétés de pommes se cultivent avec succès en fuseaux, en vases, ou en buissons naturels, greffés sur paradis ou sur doucin, et non sur franc: ce dernier sujet ne convient qu'à la grande culture. Une terre meuble, douce, riche et fraîche est celle qui plaît à ces Pommiers; leurs racines faibles et traçantes, celles du paradis surtout, ne s'accommodent pas d'un sol trop compacte, ni d'un sol trop léger et sec.

Dans le premier, elles ont peine à s'étendre; dans le second elles sont exposées à souffrir de la sécheresse.

Les Pommiers greffés sur doucin se maintiennent dans des proportions moyennes; ceux que l'on greffe sur paradis n'atteignent que des dimensions plus restreintes encore; les uns et les autres produisent de beaux et bons fruits, et beaucoup plus promptement que ceux qui sont entés sur franc. Les pommiers paradis sont rogneux et sujets aux chancres. Quelques variétés de peu de vigueur, préfèrent au paradis le doucin, qui est un peu plus vigoureux, et dont les racines, s'enfonçant plus profondément, sont pour ce motif moins exposées à souffrir de la sécheresse. Dans beaucoup de jardins, les pommiers paradis sont cultivés en massifs appelés Normandie, où ils produisent le plus bel effet, tant à l'époque de leur floraison, qui est magnifique, qu'à celle de la maturité de leurs fruits, qui revêtent alors les couleurs les plus brillantes et les plus variées. Les termes de la question posée ne nous permettant pas d'agir de la sorte dans notre plan, nous plantons nos Pommiers aux quatre lignes voisines des murs. A celles du Sud-Est èt du Sud-Ouest, ils alternent avec un cerisier-fuseau sur Ste-Lucie. Il ne conviendrait pas de planter dans le voisinage des murs, des arbres destinés à prendre de grandes dimensions, et qui, par l'ombrage qu'ils projetteraient, nuiraient grandement aux espaliers.

Choix de pommes, à cultiver en fuseaux, vases, ou buissons, mûrissant depuis le mois d'août jusqu'à la nouvelle récolte.

NOMBRE	SUJET.	NOMS DES VARIÉTÉS.	ÉPOQUE MOYENNE DE MATURITÉ.
3	Paradis.	Pomme neige.	Août.
1	»	Duchesse d'Oldenbourg.	Mi-août.
1	Doucin.	Pomme Borowitsky.	id.
2	Paradis.	Summer Golden pippin.	20 août.
1	»	Early harvest.	Août.
1	»	Reinette d'Astrakan.	id.
2	»	Pomme fraise.	Fin août-septembre.
1	»	Leyden pippin.	Août-septembre.
1	»	Summer Thorle.	id.
4	»	Pomme framboise.	Septembre-octobre.
1	»	Hawthorden.	Fin sept. commencem. octob.
1	»	Saint Lawrence.	Septembre-octobre.
1	»	Reinette St. Lambert.	Septembre-hiver.
1	»	Rtte Duchesse de Brabant. (Loisel.)	Fin septembre à décembre.
1	»	P. Royale d'Angleterre.	Commencem. oct. à fin nov.
1	»	Fenouillet doré.	Octobre.
1	»	Ananas.	id.
1	»	Prince d'Orange. (Loisel.)	Octobre-novembre.
1	»	Calville rouge d'automne.	Fin oct. commencem. nov.
1	»	Pomme Graefenstein.	Octobre-décembre.
1	»	Belle Joséphine (à cuire).	id.
28			

NOMBRE	SUJET.	NOMS DES VARIÉTÉS	ÉPOQUE MOYENNE DE MATURITÉ.
28			
1	Paradis.	Hubardston nonsuch.	Octobre en février.
1	»	Calville malingre.	id.
1	»	Pomme Ostogate.	Commencement novembre.
1	»	Calville Saint Sauveur.	Novembre-hiver.
1	»	Jacques Lebel.	Novembre-décembre.
1	»	Empereur Alexandre.	id.
1	»	Reinette Granville.	Novembre et décembre.
1	»	Duitsche Mignonne.	Fin novembre et décembre.
1	»	Ribston pippin.	Fin novembre-mi-décembre.
1	»	Cox orange pippin apple.	Novembre-hiver.
1	»	P. Du Halder. (Loisel.)	id.
1	»	Wadhurst pippin.	Novembre tout l'hiver.
1	»	Reinette Coulon.	Novembre-janvier.
1	»	Reinette d'Angleterre. (la grosse.)	Novembre en janvier.
1	»	Reinette de Bretagne.	id.
1	»	Reinette de Hollande.	id.
1	»	Présid. De Fays Dumonceau. (Loris.)	Novembre en février.
1	»	Winter Queen.	id.
1	»	Reinette d'Espagne.	Novembre à mi-février.
1	»	Reinette de Caux.	Novembre-février.
1	Doucin.	Calville rouge d'hiver.	Novembre-décembre en mars.
1	Paradis.	Bleinheim pippin.	Novembre en mars.
1	»	Pomme Baldwin.	id.
1	»	Rhode Island Greening.	id.
1	»	Api rouge.	id.
1	»	Petit pépin d'or.	Novembre-décembre à mars.
1	»	Reinette de Thorn.	Commencement de décembre.
1	»	Reinette d'Angleterre. (petite).	Commencem. déc. à fin févr.
1	»	Pepin russe.	Décembre.
1	»	Calville Barré.	id.
1	»	Reinette de Bayeux.	Décembre-janvier.
1	»	Bedfordshire foundling.	Décembre-janvier-février.
1	»	Esopus spitzenburgh.	Décembre-février.
1	»	Fenouillet gris.	Décembre en février.
1	»	Nouveau pepin d'or (anglais).	Décembre-février.
1	»	Green Ohio's pippin.	Fin décembre en février.
1	»	Fenouillet jaune.	Commencement hiver.
1	»	Reinette d'Italie.	Décembre-hiver.
1	»	Pomme cire à côtes.	Hiver.
1	»	Reinette dorée, ou jaune tardive.	id.
1	Doucin.	Reinette du Canada.	Décembre en mars.
1	Paradis.	P. Rosmarin blanche.	id.
1	»	Pigeonnet de Rouen.	id.
1	»	Reinette Diel. (Van Mons).	id.
1	Doucin.	Calville blanche à côtes.	Décembre à avril et mai.
1	Paradis.	Newton pippin (Pep. vert de Newton).	Décembre en mai.
1	»	King of the pippin.	Janvier.
1	Doucin.	Non pareille ancienne.	Janvier-février.
1	Paradis.	Pomme Wellington.	Janvier, tout l'hiver.
1	»	Moss's incomparable.	Janvier-février, peut se conserver jusqu'en avril.
1	»	Pomme de Cantorbery.	Janvier à mars.
1	»	Reinette grise d'hiver. (Haute bonté.)	Janvier-avril.
1	»	Roxbury Russet.	Janvier en mai.
1	»	Princesse royale.	Janvier-mai.
1	»	Northern spy.	Janvier-juin.
1	»	Dominiska.	Février.
1	»	Reinette Parmentier.	Mars en mai.
1	»	White non pareil.	Avril-mai.
86			

NOMBRE	SUJET.	NOMS DES VARIÉTÉS.	ÉPOQUE MOYENNE DE MATURITÉ.
86			
1	Paradis.	Reinette tardive. (Leon Leclerc.)	Avril-juin.
1	»	Reinette passe tardive (Loisel).	Printemps.
1	»	Pomme d'api étoilée.	Mai-juin.
1	»	P. Reinette grise.	Jusqu'en juin.
1	»	Pomme Marguerite.	Commencement de juin.
2	»	Reinette franche.	Jusqu'aux nouvelles.
93			

Pommes à cultiver en espalier. N-O.

1	Paradis.	Calville blanche à côtes.	Décembre à avril et mai.
1	»	Empereur Alexandre.	Novembre-décembre.
1	»	Bleinheim pippin.	Novembre en mars.
1	»	Bedfordshire foundling.	Décembre-janvier-février.
4			

5. Du pêcher.

CULTURE. — CHOIX DES VARIÉTÉS.

Les pêchers seront cultivés en espalier au Sud-Ouest; une bonne partie de ce mur, 48 mètres, leur est réservée. Fidèle à notre devise, nous avons choisi une assez nombreuse collection de pêches toutes de 1re qualité, excepté les Nos 1 et 6 de la liste, qui ne sont que médiocres, mais que l'on cultive pour leur précocité. Il serait difficile, impossible même de trouver place sur une étendue de 48 mètres, pour un aussi grand nombre de variétés, si on devait les conduire, comme c'est l'usage en palmette ou en éventail.

Il faudra donc se borner à une douzaine de pieds, ce qui suffit, du reste, et au-delà, aux besoins d'un grand ménage, d'autant plus que la pêche n'est pas, autant que l'abricot, propre aux usages culinaires ni aux conserves. Le propriétaire choisira, à son gré, douze variétés, de telle sorte qu'elles se succèdent en maturité, afin d'en jouir longtemps. Il y aurait toutefois un moyen d'augmenter singulièrement le nombre de pieds et par suite de variétés sur le même espace, ce serait d'adopter la culture en cordons obliques vantée par Dubrueil, Hardy et autres auteurs estimables. Ce mode de culture commence à s'implanter en Belgique; l'habile directeur de l'Ecole d'horticulture de Vilvorde, Mr De Bavay, en fait depuis deux ou trois ans un essai qui réussira, je l'espère, et qui contribuera beaucoup à propager ce mode de culture dans le pays; on peut en voir de très-beaux chez Mr Waroqué, à Mariemont, (Hainaut);

il est vrai qu'ils ont été plantés tout élevés. Enfin j'en ai fait moi-même un essai qui date déjà de cinq ou six ans, et dont le résultat est très-satisfaisant. Les cordons obliques de pêcher se plantent à 80 centimètres, de sorte que sur 48 mètres d'étendue, on peut en planter 60.

Avant d'adopter toutefois, ce mode de culture, exclusivement à tout autre, il est prudent, pensons-nous, de continuer et de compléter l'essai, et d'attendre qu'il ait fait suffisamment ses preuves en Belgique, tant pour le pêcher que pour les autres arbres fruitiers ; c'est à un essai de ce genre que dans notre plan nous proposons de consacrer les 36 mètres qui nous restent disponibles au mur nord-ouest.

Nous avons dit plus haut quel est le sujet le plus propre à recevoir la greffe du pêcher.

Choix de variétés de pêches, mûrissant à partir du 15 juillet jusqu'en octobre.

NOMS DES VARIÉTÉS.	ÉPOQUE MOYENNE DE MATURITÉ.
1. Avant-pêche blanche	mi-juillet.
2. Hâtive de Hollande	Idem.
3. Madeleine rouge	fin juillet.
4. Pêche Duquesnoy	idem.
5. Pêche d'Ath	idem.
6. Avant-pêche rouge	Commencement d'août.
7. Grosse mignonne hâtive	15 août.
8. Belle conquête. (De Bavay)	mi-août.
9. Mignonne hâtive	idem.
10. Madeleine blanche	idem.
11. Belle et bonne	15 au 31 août.
12. Pucelle de Malines	fin août.
13. Grosse noire de Montreuil	commencement de septembre.
14. Comtesse de Hainaut (Gailly)	1er au 15 septembre.
15. Early pourpre	commencement de septembre.
16. Belle Bausse	1re quinzaine de septembre.
17. Pêche d'Oignies	10 septembre.
18. Pêche Ernoult	mi-septembre.
19. Brugnon violet ou musqué	idem.
20. » de Zelhem	15 septembre.
21. » blanc	mi-septembre.
22. Grosse violette	idem.
23. Pêche congrès	idem.
24. Pêche drap d'or (D'Avoine)	20 septembre.
25. Surprise de Jodoigne (Grégoire)	fin septembre.
26. Triomphe de St. Laurent	septembre.
27. Melcaton d'Anvers	idem.
28. Raimakers	idem.
29. Béguine de Termonde	idem.
30. Pêche Colombia	fin septembre commencement octobre.
31. Pêche Lepère	fin septembre
32. Téton de Vénus	idem.
33. Abricotée	mi-octobre.

N. B. Si l'on ne dispose pas d'une grande étendue de murs, on fera bien de se borner aux variétés de juillet, d'août et de mi-septembre, car les autres mûrissent rarement en Belgique, à l'air libre.

6. De l'abricotier.

CULTURE. — CHOIX DES VARIÉTÉS.

Si l'on dispose d'un emplacement bien abrité contre les vents du Nord et de l'Ouest, on peut y cultiver avec succès l'abricotier en haut vent, surtout l'abricotier de semis ou greffé sur semis; on y récoltera d'excellents fruits, pas aussi gros, mais infiniment plus savoureux qu'en espalier. Hors ce cas, il faut cultiver l'abricotier en espalier. Dans notre plan, nous les plaçons partie au Sud-O, partie au N.-E. C'est une vérité d'expérience que certaines variétés d'abricots, notamment l'excellent Abricot-pêche, prospèrent et fructifient très-bien au Nord-E. Cette culture (au N.-E.) offre même deux grands avantages. D'abord c'est le seul moyen de prolonger jusqu'en septembre la jouissance de ce bon fruit; et, ce qui est plus important, c'est que l'abricotier au N.-E., est moins exposé à voir sa récolte anéantie par les gelées tardives, si communes sous notre climat.

Deux causes concourent à ce résultat: la première est qu'au N. la floraison a lieu plus tardivement, à une époque où les gelées intenses sont moins à craindre; la seconde, est que dans le cas même où il en surviendrait à l'époque de la floraison, la saison est alors trop peu avancée pour permettre aux rayons solaires une action décisive sur les organes sexuels des fleurs; le soleil, quittant cette exposition vers neuf heures, n'a pas le temps d'exercer son action destructive.

Choix d'abricots, mûrissant à partir de la mi-juin jusqu'en septembre.

CULTURE.	NOMS DES VARIÉTÉS.	ÉPOQUE MOYENNE
Esp. 1 S-O.	Abricotin hâtif.	Fin juin.
1 »	Gros hâtif de St. Jean.	1r au 15 juillet (en Belgique).
1 »	Gros précoce.	Commencement de juillet.
1 »	Précoce d'Espéren.	Juillet.
1 »	Comice de Toulon.	Mi-juillet.
1 »	Angoumois violet.	Fin juillet.
1 »	Abricot de Hollande.	»
1 »	Abricot Claude Bidaut (Bivort).	Commencement d'août.
1 »	Abricot royal.	Août.
1 »	» Pourret.	Mi-Août.
1 »	Abricot-pêche.	15 au 30 août.
Esp. 2 N-E.	La même variété.	En sept. et quelquefois oct.
Esp. 1 S-O.	Alberge de Montgamet.	Août.
Esp. 2 N-E.	La même variété.	Septembre.
16	dont 12 au S.-O. et 4 au N.-E.	

7. Du prunier.

CULTURE. — CHOIX DE VARIÉTÉS.

Culture. — Un bon nombre de variétés de prunes, surtout parmi les nouvelles, ont la précieuse faculté de pouvoir être cultivées en pyramides, comme le poirier, et d'y donner d'abondantes récoltes. On peut voir chez M. A. Royer, à Namur, de magnifiques pruniers-pyramides. Notre plan en contient 34 formant une des deux allées principales.

D'autres exigent l'abri de l'espalier; nous réservons à celles-ci une partie du mur N-E. exposition où elles prospèrent très-bien; quelques-unes exigent une exposition plus méridionale, nous les plaçons au S-O.

Choix des variétés. — Comme on va le voir, nous avons choisi notre collection de prunes, presque exclusivement parmi les variétés de création récente gagnées aux Etats-Unis, en Angleterre, en Allemagne et chez nous. Elles nous semblent mériter cette préférence par leur beauté hors ligne, jointe à une saveur exquise, et par une fertilité et une rusticité qu'on ne rencontre que bien rarement chez les variétés anciennes, qui, comme les poires de leur époque, ont une tendance marquée à la dégénérescence. Pour ne citer qu'un exemple, la Reine Claude verte, la première sans contredit parmi les anciennes, se trouve tellement transformée, dégénérée, par suite de semis successifs peu intelligents et probablement de greffes maladroites, que le véritable type primitif en est devenu extrêmement rare, on pourrait presque dire introuvable.

On sait que dans le prunier comme dans les autres fruits à noyaux, la pénurie des récoltes doit presque toujours être attribuée, non au défaut de fleurs (ces arbres manquent rarement de fleurir), mais aux pernicieux effets des gelées tardives sur les organes sexuels de la fleur. Or, ici encore les nouvelles prunes l'emportent sur les anciennes. Plusieurs d'entre elles ont prouvé, en effet, qu'elles peuvent résister à des gelées d'une certaine intensité. A l'appui de cette assertion, je citerai un fait bien remarquable, observé et rapporté par l'honorable M. Royer, président de la Commission royale de pomologie. En 1849, vers la fin d'avril, il survint une assez forte gelée au moment où ses pruniers, tant les variétés anciennes que les nouvelles, étaient en pleine floraison. Ces arbres se trouvaient pêle-mêle dans le même jardin, n'étant pas plus abrités l'un que l'autre. Il semble donc que tous dussent voir leur récolte également compromise; il n'en fut pas ainsi. A la fin de l'été tandis que les pruniers de Reine Claude et de la prune commune étaient presque dépourvus de fruits et présentaient le plus triste aspect sous le rapport du feuillage, on admirait, tout à côté, la végétation splen-

dide, la vigueur du bois, l'ampleur du feuillage et l'abondance des fruits des variétés nouvelles, telles que la Coë's Golden drop, la Kirck's plum, etc. Un tel fait n'a pas besoin de commentaire.

Choix de prunes, mûrissant de juillet en octobre.

NOMBRE	CULTURE.	NOMS DES VARIÉTÉS.	ÉPOQUE DE MATURITÉ.
1	Esp. S-E.	Early River's favourite.	Mi-juillet.
3	Pyramide.	La même variété.	15 jours plus tard.
1	Esp. S-E.	Reine Claude ancienne.	Mi-août.
1	»	Imperial gage.	15 au 30 août.
1	»	Prune Jaune de Monsieur (Jacquin).	Mi-août.
3	Pyramide.	The Isabella plum.	Seconde moitié d'août.
1	Esp. S-E.	Prune Gonne.	Fin août.
3	Pyramide.	Smith's Orléans.	20 au 30 août.
3	»	Queen Victoria.	Fin août au 15 septembre.
1	Esp. N-E.	Cooper's large red.	id.
3	Pyramide.	Comte Gustave d'Egger. (Liegel).	1er au 10 septembre.
3	»	Buels favourite.	En septembre.
1	Esp. S-E.	Reine Claude De Bavay.	Mi-septembre.
1	»	Kirck's plum.	Commencem. sept. en octob.
4	Pyramide.	La même variété.	Septembre en Octobre.
3	»	Prune de Jefferson.	15 septembre.
1	Esp. N-E.	Impériale violette.	Septembre.
1	Esp. S-E.	Coë's golden drop.	id.
3	Pyramide.	Automn gage.	20 septembre au 5 octobre.
3	»	Prune des Burettes. (Grégoire).	Fin septembre.
1	Esp. N-E.	Sainte Catherine.	Septembre et octobre.
3	Pyramide.	Quetsche d'Italie.	id.
45	11 espaliers, 34 pyramides.		

8. Cerisier.

CULTURE. — CHOIX DE VARIÉTÉS.

La culture des Cerisiers en haut vent n'est pas possible dans un jardin légumier et fruitier; ils y projetteraient trop d'ombrage : il faut donc se borner à la culture en cerisiers et en espalier. Toutes les variétés de cerises ne se laissent pas également conduire en fuseaux : il n'existe, à notre connaissance, que treize variétés auxquelles cette culture convienne. Dans le but de maintenir les cérisiers dans des proportions restreintes, on les greffe sur Ste Lucie ou Mahaleb, et non sur franc. Nos cerisiers-fuseaux, au nombre de 43, sont plantés aux lignes voisines des murs Sud-Est et Sud-Ouest; ils y alternent avec un pommier-paradis. Ils trouveront là la chaleur nécessaire à la maturation de leurs fruits. Nous cultivons en espalier au Sud-Est, la cerise la plus hâtive, l'Angleterre hâtive, ou May Duke; c'est le moyen d'avoir de belles et bonnes cerises mûres dès la fin de mai, dans les bonnes années. Nous cultivons encore la même variété en espalier Nord-Ouest, dans le but d'en retarder la maturité, et de jouir ainsi très-longtemps de cet excellent fruit. A la même exposition (Nord-Ouest) se trouve la Belle Agathe de novembre, dont le fruit mûrit en septembre, octobre et même novembre, ainsi que la Cerise du Nord, la plus propre à être confite à l'eau-de-vie.

Choix de Cerises, mûrissant à partir du commencement de juin jusqu'en automne.

NOMBRE	CULTURE.	NOMS DES VARIÉTÉS.	ÉPOQUE DE MATURITÉ.
2	Esp. S-E.	Cerise Angleterre hative. May Duke.	Comm. de juin (fin mai en bonne année).
4	Pyr. (fus).	La même variété.	15 jours plus tard.
1	Esp. N-O.	La même variété.	Beaucoup plus tard.
4	Pyr. (fus).	Duchesse de Paluau. (Bretonneau.)	Mi-juin.
4	»	C. Belle d'Orléans.	Fin juin.
4	»	C. Bigarreautier à rameaux pendants	Fin juin et comm. de juillet.
3	»	Cerise Elton.	Commencement de juillet.
3	»	C. Reine Hortense.	id.
3	»	C. De Planchoury.	15 au 30 juillet.
3	»	Big. monstrueux de Mezel.	Mi-juillet, comm. d'août.
3	»	C. Belle de Choisy.	Juillet.
3	»	C. Holmans Duke.	Commencement d'août.
3	Pyr. (fus.)	Cerise Lemercier.	15 août.
3	»	Abbesse d'Oignies.	Août.
3	»	Rle d'Anglet. tardive (Cherry Duke).	id.
1	Esp. N-O.	Belle Agathe de novembre.	Sept., oct., nov.
2	»	C. du Nord (à confière à l'eau-de-vie).	
49	dont 6 espaliers et 43 pyramides (fuseaux).		

9. De la vigne.

CULTURE. — CHOIX DE VARIÉTÉS.

On cultive la vigne en cordon simple, en palmette-cordon, en treille à la Thomery ou en cordons verticaux ou obliques. La 1re de ces manières convient très-bien lorsqu'on veut utiliser l'espace qui reste libre au-dessus et *en-dessous* des espaliers. Il arrive souvent que les branches inférieures des pêchers, abricotiers et autres arbres, se dégarnissent et finissent par mourir. Nous conseillons fortement d'utiliser cet espace en y plantant des vignes que l'on cultivera en cordons simples, à quelques centimètres du sol; le raisin trouvant là une température surélevée par la reverbération produite par la terre, y mûrira plus sûrement et au moins 10 jours plus tôt qu'ailleurs. Lorsqu'on a de grandes étendues de mur à consacrer à la culture de la vigne, on emploie la palmette-cordon ou mieux la treille dite à la Thomery ou les cordons verticaux ou obliques. Ces trois derniers modes de culture permettent de multiplier à volonté le nombre des variétés, ce qui est toujours un grand avantage. Le nom de Thomery est celui d'une localité voisine de Fontainebleau, célèbre par la culture du chasselas dont elle approvisionne la capitale de la France. L'incontestable supériorité du raisin de Thomery doit être attribuée en grande partie du moins à l'intelligente culture qu'on y pratique depuis un temps immémorial. Là, au lieu de laisser courir la vigne et de couvrir des pans de murs tout entiers au moyen d'un seul cep, comme on ne le fait que trop souvent ici, on concentre toute l'énergie de l'arbrisseau sur un tout

petit espace et on ne forme sur chaque cep que deux cordons, l'un à droite et l'autre à gauche, parcourant ensemble 3 mètres au plus. Le treille à la Thomery tend à se répandre en Belgique. Les nombreux jardiniers et amateurs qui suivent chaque année les cours publics donnés à l'Ecole d'horticulture de Vilvorde, peuvent y admirer la treille vraiment modèle que possède cet établissement, treille actuellement achevée et en plein rapport. Ce mode de culture exige, pour réussir, que les variétés de raisin dont la treille se compose, soient d'une vigueur modérée et aussi égale que possible. Ainsi les viticulteurs de Thomery cultivent exclusivement le chasselas. A Vilvorde, au contraire, la treille est composée d'un nombre assez considérable de variétés différentes, sans que cette circonstance ait présenté, jusqu'ici, aucun inconvénient. Dans ce mode de culture les ceps sont d'autant plus nombreux et plus rapprochés que le nombre de cordons superposés est plus grand. Voyons comment il faudrait procéder dans le cas où l'on voudrait établir une semblable treille sur les douze mètres du mur Sud-O, réservés à la vigne. Il faut en longueur 4 cordons de chacun trois mètres. Si la hauteur du mur est de 4 mètres, on peut y superposer 7 cordons, dont le plus inférieur sera à 20 centimètres du sol et les autres de 50 en 50 centim. environ. Donc en tout 7 fois 4 ou vingt-huit ceps sur douze mètres, soit environ 43 centim. d'intervalle entre eux.

La culture en cordons verticaux ou obliques est également très-convenable; cependant il faut se défier ici de la tendance de la sève à s'élancer vers le haut et à délaisser le bas. On obviera à cet inconvénient en n'élevant que très-lentement les cordons, de manière à assurer la solidité des coursons du bas.

Ces cordons doivent être distancés d'environ 80 centimètres; soit sur douze mètres d'étendue, 15 cordons.

Si l'on objectait que ce n'est pas assez d'une étendue de 12 mètres à consacrer à la vigne dans un aussi grand jardin, nous répondrions qu'en Belgique, les années où le raisin n'arrive pas à maturité, sont très-communes malheureusement; que par conséquent il est prudent de ne pas donner une trop grande extension à cette culture, et que d'ailleurs, outre les douze mètres précités, on peut encore avoir un grand nombre de cordons simples, disséminés partout où il se trouve quelque place disponible sur les murs Sud-E. et Sud-O. soit en bas, rez-terre, ou en haut.

Quant aux choix des variétés, il faut se borner, en Belgique, aux raisins très-précoces, à ceux dont la maturité précède celle du chasselas, ou tout au moins coïncide avec celle-ci, car il n'est pas rare de voir ce dernier ne pas atteindre une maturité complète, si ce n'est dans quelques-unes de ces contrées privilégiées, comme par exemple la vallée de la Meuse. Or pour le raisin, plus encore que pour tout autre fruit, une maturité parfaite est indispensable.

Choix de raisins, mûrissant à bonne exposition, *à partir d'août jusqu'en octobre.*

NOMS DES VARIÉTÉS.	ÉPOQUE APPROXIMATIVE DE MATURITÉ.
Saint-Laurent (1)	vers le 15 août, dans les bonnes années.
Raisin vert de Madère	fin août au 15 septembre, id.
Grosse perle de Hollande	fin août, commenc. de septembre, id.
Dolntz noir	août.
Saint-Valentin rose	15 jours avant le Chass. de Fontainebleau.
Amandon blanc	id.
Chasselas Vibert	id.
Chasselas Vroege Vanderlaen	id.
Angers rouge hâtif	10 septembre.
Tokay des jardins	15 septembre (au midi).
Chasselas de Fontainebleau	septembre (dans les bonnes années).
Muscat Jésus	10 au 30 septembre (à Namur).
— de juillet	id.
— blanc hâtif de Saumur	id.
— de Lierval	id.
Ouillade bleu	oct.-sept. (années chaudes) après le Chass.
La Bruxelloise	15 au 27 septembre (après le Chasselas).
Bourboulenque frappade	fin septembre (id.),
Raisin Grenache	id.
Muscat blanc hâtif du Jura	mûrissant rarement en Belgique.
Blussart blanc	mûrissant rarement en Belgique.
Frankental hâtif	mûrissant rarement en Belgique.

10. Groseillier. — Framboisier.

L'énoncé de la question qui nous occupe, ne fait pas mention des arbustes fruitiers, tels que framboisiers, groseilliers à grappes, à maquereaux et à cassis ; cependant ces fruits sont en grande estime dans les ménages, tant comme rafraîchissement utile à l'époque des chaleurs, que comme matière première des confitures, sirops et conserves de tous genres. Un jardin bien tenu doit en être abondamment pourvu, et il est absurde de reléguer ces intéressants arbustes dans les plus mauvais coins et de n'en prendre aucun soin, comme il n'arrive que trop souvent. La beauté, la grosseur et la bonne qualité de leurs fruits tiennent non seulement aux variétés, mais encore et surtout à une bonne culture et à un emplacement convenable. Aussi, malgré le silence de la question proposée, croyons-nous faire chose utile en disant quelques mots de la culture de ces arbustes et en indiquant un choix des variétés les plus méritantes.

La culture des groseilliers est excessivement simple. Ils se multiplient par drageons, ou par boutures, et avec la plus grande facilité. La culture en touffes (petits buissons), nous semble préférable à celle en tête qui offre des inconvénients, entre autres celui de rompre sous le poids de leurs fruits, par des coups de vents accompagnés d'averses. La taille des groseilliers se réduit à les débarrasser du bois mort,

(1) Grappes petites, grains moyens, serrés, noirs ; raisin médiocre à la vérité, mais cependant très-estimé, très-répandu, parce qu'il mûrit toujours.

et à retrancher les branches vieillies, épuisées par la production. Dans mon plan les groseilliers alternent avec les poiriers francs aux deux allées n° 2 et n° 3. Ces poiriers étant espacés de 5 mètres, il y a là place pour deux touffes de groseilliers, soit 96 en tout pour les trois espèces.

Les framboisiers se multiplient par drageons. La meilleure culture est aussi celle en touffes. Il est essentiel de ne laisser à chacune qu'un petit nombre de montants, 3 ou 4 ; ils seront d'autant plus forts et plus productifs.

Dans notre plan, les framboisiers sont plantés entre les pruniers-pyramides, allée n° 1. Ceux-ci sont espacés de 5 mètres ; il y a donc une place suffisante pour deux touffes de framboisiers, soit 48 touffes pour toute l'allée. Il y a des framboisiers remontants, ou plutôt tardifs, car leur 1re production est peu abondante; cette qualité n'est pas moins précieuse, puisqu'elle offre le moyen de prolonger la jouissance de cet excellent fruit.

Choix de variétés.

A. *Groseilliers à maquereaux.*

1 Groseiller Band Europe.
2 » Chorister.
3 » Invincible.
4 » Echo.
5 » Angler.
6 » Smeling beauty.
7 » Bunkers hill.
8 » Trusband Man.
9 » Jaune de Thomson.
10 » Reine Marie.
11 » De Capper.
12 » Verte Acide.

B. *Groseilliers à grappes.*

1 Groseillier à fruits roses, ou couleur de chair.
2 » de Hollande à fruits blancs.
3 » de Hollande à fruits rouges.
4 » Cerise.
5 » Gondouin à fruits rouges.

C. *Cassis.*

1 Cassis ordinaire.
2 » royal de Naples.

Framboisiers.

1 Framboisier Victoria (Variété remontante).
2 » Large fruited Montley. »
3 » Merveille des quatre saisons.
4 » de Hollande, rouge.
5 » de Hollande, blanc.
6 » Falstoff.

11. Moyen de planter à peu de frais un jardin fruitier, et utilité d'une pépinière.

Nous ne nous flattons pas d'obtenir ici l'approbation des pépiniéristes, tant s'en faut. Il est tout naturel à l'homme de parler *pro domo*, pour sa chapelle; mais nous osons espérer que la majorité des amateurs se rangera de notre avis. Si nous avions à planter un jardin tel que celui dont il est ici question, voici comment nous nous y prendrions. Au lieu d'acheter assez chèrement des greffes de 3 ou 4 ans, comme on le fait communément, nous planterions, à demeure, en automne, des sauvageons bien sains, bien vigoureux, en état d'être écussonnés l'année suivante, savoir : 1° pour nos poiriers, des boutures enracinées de coignassier, et des poiriers francs de semis, ou mieux encore ceux des bois qui valent au moins autant que les semis, et que l'on peut se procurer à peu de frais; 2° pour nos pommiers, des boutures enracinées de paradis et de doucin; — 3° pour nos cerisiers, des marcottes de l'arbre de Ste Lucie ou Mahaleb; 4° pour les autres arbres fruitiers à noyaux, des pruniers de semis de la grosse mirabelle, ou de St.-Julien. Tous ces sujets seraient greffés en écusson dès l'été suivant; ceux dont les écussons ne reprendraient pas, seraient regreffés en fente, en automne ou en mars suivant. Nous réaliserions ainsi une économie de plus de 50 p.°/., et le retard que nous éprouverions en fin de compte, serait bien petit. Les arbres ne devant plus être transplantés, la greffe pousserait avec une grande vigueur et sans interruption, de telle sorte qu'au bout de 5 ou 6 ans, ils seraient au moins aussi forts que ceux qu'on aurait plantés greffés. Cependant, dans le but de récolter des fruits un an ou deux plus tôt, nous planterions un petit nombre d'arbres fruitiers des divers genres, greffés de 4 ou 5 ans, sur les sujets les plus propres à hâter leur mise à fruits, qu'accélèrerait encore cette transplantion. Quant à nos scions à greffer, ainsi qu'à nos boutures de grosseilliers et de vignes, nous ne les mendierions pas de jardin en jardin, mais nous nous affilierions à la Société Van Mons, où moyennant une modique rétribution annuelle, nous nous procurerions les moyens d'enrichir notre jardin d'une collection de fruits exquis dans tous les genres, aussi variée qu'on puisse le désirer. Cette Société offre à ses membres de tels avantages que tout véritable amateur d'horticulture devrait s'empresser d'en faire partie. Nous la regardons comme appelée à rendre les plus grands services à l'horticulture Belge.

Tel est le moyen que nous emploierions. Mais il ne suffit pas d'avoir fait une plantation; il faut encore pourvoir à son entretien. Il est, des arbres qui viennent mal, et qu'il faut remplacer; d'autres périssent à la suite de divers accidents; il faut encore combler ces vides. Comment s'y

prendra-t-on dans ce cas? S'adressera-t-on chaque fois au pépiniériste, ou bien serait-il préférable de prévoir ces nécessités et d'élever soi-même, à l'avance dans son jardin, un certain nombre de pieds d'arbres des différentes espèces fruitières? Je n'hésite pas à répondre que ce second moyen me paraît le plus sûr, le plus économique et le plus avantageux sous tous les rapports. Je dis le plus sûr, car en greffant et élevant soi-même ses arbres, il est bien plus facile d'éviter ces erreurs si regrettables, et cependant si communes, de trouver, lors de la fructification d'un arbre, après cinq ou six ans d'attente, un tout autre fruit que celui qu'on croyait avoir acheté et qu'on se flattait de posséder. Mais l'avantage le plus important qu'un amateur trouvera à posséder une pépinière dans son jardin, c'est que dans les transplantations qu'il devra effectuer, ses arbres auront peu à souffrir. En voici la raison. D'abord, ils auront été élevés dans un terrain qui ne diffère pas de celui dans lequel ils vont être plantés à demeure; puis, étant *déplantés* avec tout le soin que mérite cette opération, et au moment même de les mettre définitivement en place, ces arbres ne verront pas leurs racines meurtries, et presque entièrement dépourvues de radicelles, sans lesquelles cependant la reprise est plus que douteuse, ni desséchées et presque mortes par suite d'un long parcours et d'un *arrachage* anticipé. Une pépinière est encore utile pour y greffer les nouveautés qui se présentent, et dont on désire apprécier le mérite.

Quant aux moyens à employer pour l'établissement d'une telle pépinière, ils sont bien simples. Il suffit de se procurer les sujets mentionnés plus haut de les planter en lignes dans le carré du potager destiné à cette fin, en ayant soin de les distancer convenablement. Ils doivent être espacés, à mon avis, d'un mètre au moins, en tous sens. En ce qui concerne la greffe et le reste, je renvoie aux ouvrages spéciaux.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE. — DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET OFFICIELS.

DEUXIÈME PARTIE. — ACTES DU GOUVERNEMENT.

TROISIÈME PARTIE. — RAPPORTS DES SOCIÉTÉS.

QUATRIÈME PARTIE. — DISCOURS, RAPPORTS ET COMMUNICATIONS.

CINQUIÈME PARTIE. — MÉMOIRES COURONNÉS.